


VETUS & NOVUM TESTAMENTUM
DEI SUB NUMINE VIGET
PRINCETON
UNIVERSITY
LIBRARY



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Article 13 du Règlement intérieur. — La Société, en admettant au Bulletin les articles communiqués par ses membres, n'entend ni en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

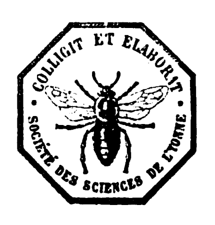
SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

Année 1881. — 35e Volume.

IIIe DE LA IIIe SÉRIE.



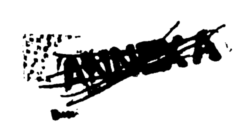
AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

G. MASSON, 120, Boulevard Saint-Germain. | A. CLAUDIN, 3, rue Guénegaud, 3, près la Monnaie.

M DCCC LXXXI





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1881.

I

SCIENCES HISTORIQUES

CHRONIQUE SECRÈTE

DE SAINT-GERMAIN D'AUXERRE

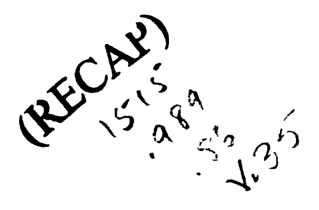
(LES CENT DERNIÈRES ANNÉES DE CETTE ABBAYE)

Par M. A. CHALLE.

Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Auxerre, qu'a publié M. Quantin, porte, sous le n° 147, la mention suivante : In-f°, page 32, feuillets réunis. Titre : « *Liber chronologicus rerum memorabilium quæ ab anno Domini 1630, in hoc monasterio Sancti-Germani Autissiod. notata digna accederunt.* « Ces éphémérides sont intéressantes pour l'histoire d'Auxerre et « des pays voisins. En outre il y a des relations des luttes de pré- « rogatives avec le chapitre : peinture des cryptes et restaura- « tion en 1656; passage de la reine Christine; 1er septembre 1656, « achat de livres pour la bibliothèque (1647); réception de la reine- « mère et de Mazarin avec Louis XIV (1678), etc. »

Cette analyse est exacte. Mais ces faits sont, dans ce manuscrit, racontés sèchement et sans aucun détail. Et après eux, il n'y a que des mentions insignifiantes de processions, d'offices, ou de petits faits sans importance pour l'histoire. La couverture en parchemin porte : *Liber 8. notabilía. Mé. Sancti Germani.* Cela pourrait donc être le huitième volume d'une chronique manuscrite de Saint-Germain.

Mais dans une liasse de manuscrits que j'avais achetée il y a



une vingtaine d'années d'une personne qui allait fixer sa résidence à Paris, se trouvait un volume de 150 pages, cartonné en parchemin et qui portait pour titre, et cette fois en français : *Livre huitième des choses les plus considérables arrivées dans le monastère de Saint-Germain depuis l'an 1693.* Ce volume, commencé à cette date, s'arrêtait à l'année 1779. Il portait en tête la mention suivante : « Ce qui s'est passé de plus considérable dans l'abbaye « de Saint-Germain d'Auxerre depuis l'an 1630 jusqu'en 1693 a été « écrit en latin dans un registre destiné à cette fin, selon les cou- « tumes de notre congrégation. Mais parce qu'on a remarqué « qu'on avait écrit très peu de chose et qu'il s'est passé plusieurs « années sans qu'on ait rien du tout remarqué, on a cru que cela « pouvait arriver de ce que quelques-uns avaient de la peine à « s'exprimer dans cette langue dont ils n'avaient pas l'usage « ordinaire. C'est pourqnoi on a pris résolution de suivre la pra- « tique la plus commune dans nos monastères, qui est d'écrire « dans notre langue ces sortes d'actes. »

Puis, à la fin du volume, se trouve, d'une autre main, la note suivante d'un des précédents possesseurs du manuscrit :

« Si ce tome 8me et dernier des choses mémorables arrivées au « monastère de Saint-Germain d'Auxerre (et, par occasion, en cette « ville et environs,) eût été continué seulement de 1779, où il finit, « à 1790-93, il eût contenu juste le dernier siècle des annales de « l'abbaye en huit volumes in-f° manuscrits, les sept volumes « précédents en latin étant en la possession de dom Henri Ros- « man, dernier prieur, chez lequel je les ai vus en 1792, celui-ci « ayant été commencé en 1693. On regrette qu'il n'ait pas été « continué jusqu'à la révolution, époque de la suppression des « ordres monastiques en France et de la disparition des religieux « et de leurs biens. »

Cette note n'était signée que d'un monogramme. Mais je le reconnus, aussi bien que l'écriture, comme l'œuvre d'un personnage assez excentrique que j'avais vu dans ma jeunesse, et après la mort duquel j'avais acheté plusieurs livres à la vente de son mobilier. Ces livres attestaient son goût pour les études historiques. Il y avait un Grégoire de Tours, édition in-12, de 1611, qui portait : *Ex Libris J.-B.-M., Joux, Auxerre, 1776, employé des Etats de Bourgogne chez M. Sapey, trésorier.* — Tablettes chronologiques de l'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à 1762, par l'abbé Langlet Dufresnoy, 2 vol. in-12, *ex libris. Joux, civis Autissiodor., 1790.* A la suite du livre le possesseur avait écrit : *Continué jusqu'à l'an 1810*, et, en faisant relier l'ouvrage il y avait ajouté un grand nombre de feuilles blanches,

comme pour continuer le livre jusqu'à nos jours. Mais ce projet est resté sans exécution, car toutes les pages ont conservé leur entière blancheur. — Observations sur l'histoire de France, par l'abbé de Mably, 1775, *J.-B.-M.*, *Joux, civ. Alt.* — Histoire des premiers peuples libres qui ont habité la France, par J.-Ch. Laveaux, 1798, *ex libris J.-B.-M.*, *Joux, Alt. civ.*, 1810, et, en tête, n° 900. Je trouvai d'ailleurs, dans les autres manuscrits que j'avais achetés, quelques notes de la même main qui me prouvaient que l'auteur en avait apprécié l'importance et la valeur. Il avait cru voir qu'une histoire de l'église et de l'abbaye de Saint-Pierre d'Auxerre était un manuscrit autographe de dom Viole, l'historien des établissements ecclésiastiques du diocèse, et il avait écrit : *à vérifier*. Il ne s'était pas trompé, je l'ai constaté. La mention d'une chapelle de Rouvray, dans l'histoire de l'un des abbés de Saint-Pierre, avait attiré son attention, et il notait en marge que *cette chapelle était devenue l'église paroissiale du village de Rouvray*.

Quand ce M. Joux, un des élèves peut-être de ce savant archiviste Paincedé, qui, au siècle dernier, avait élevé si haut les études historiques en Bourgogne, perdit sa place dans les bureaux du trésorier, par la suppression des Etats de cette province, les familles nobles ou bourgeoises, qui auparavant avaient vécu en grande partie du produit des 60 canonicats du chapitre, des 30 charges de judicatures du bailliage et des 40 ou 50 autres fonctions du haut clergé et de l'administration, se trouvaient ruinées par la révolution qui avait aboli tous ces emplois, et ces hommes, qui avaient jadis cherché un aliment de leurs loisirs dans l'étude, étaient pour la plupart dispersés ou réduits à une condition précaire. La science était alors délaissée et oubliée. Et lui, à qui elle avait pu promettre profits, honneurs et considération, restait dans ce pays à l'état d'anachronisme. Je me souviens qu'ayant acheté à rente un jardin dans la rue actuelle de Coulanges, c'est-à-dire au centre de l'ancien Auxerre gaulois, et s'étant mis à y fouiller pour y chercher des objets d'antiquité, qu'on y trouvait alors en si grande abondance, ses fouilles étaient pour tout le monde un sujet de risée, et que les enfants le suivaient en se moquant de lui. Il mourut dans la misère vers 1822. L'huissier qui, pour ses créanciers, avait fait la vente chez lui, conserva une malle pleine de vieux papiers qui n'avait pas trouvé d'amateurs et que, longues années après, il apporta a notre collègue, M. Quantin, qui y trouva, pour les archives du département, avec l'indication de beaucoup de projets scientifiques commencés et restés sans exécution, quelques documents assez précieux, et dont j'ai pu utiliser une partie, qu'il m'a commu-

niquée, daus mon *Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue.*

Le témoignage de ce vieil ami de la science ne peut donc être repoussé, et l'on doit tenir pour certaine l'existence, en 1792 encore, de cette chronique intime et secrète de l'abbaye, dont aucun écrivain n'a jamais parlé, qui nous eût peut-être révélé bien des choses intéressantes, et qui comprenait non huit, mais neuf volumes, dont il ne nous reste que le dernier. Dom Rosman, le dernier prieur, chassé de son couvent en 1790, est resté quelques années encore dans notre contrée, comme principal du collége, puis à Augy, où il tenait un petit pensionnat d'instruction secondaire. Il en fut arraché en 1793 et emprisonné. Ses papiers avaient été saccagés et les premiers volumes de la chronique intime de l'abbaye ont probablement péri dans ce pillage. Sorti de prison après le 9 thermidor, il alla à Paris, où il est mort vers l'année 1800. Il avait laissé des parents, dont un a occupé longtemps des fonctions importantes au ministère de l'intérieur. Mais tous sont morts aujourd'hui, et les tentatives que j'ai faites pour retrouver ces précieux manuscrits sont restées sans résultat.

Les deux derniers volumes sont sans doute les moins intéressants pour l'histoire. L'abbaye de Saint-Germain n'était plus, dès la fin du XVIe siècle, que l'ombre de ce qu'elle avait été dans les temps passés. Fondée au VIe siècle, elle avait eu de longs jours de gloire éclatante et de haute prospérité. Elle donnait, moins d'un siècle après sa création, un asile sûr au prince Mérovée, fils du roi Childéric, que poursuivait le ressentiment de la reine Frédégonde, parce qu'il avait épousé la rivale de ses ambitions, la reine Brunehaut. Trois siècles après elle devenait une université célèbre, où ses religieux donnaient l'instruction à deux mille élèves des plus riches familles de la Gaule. Ses possessions alors étaient immenses, et le roi Charles le Chauve les garantissait par son édit de Pistes de l'année 864. Les reliques de son illustre patron, renfermées alors dans un reliquaire d'or, d'argent et de pierres précieuses, étaient l'objet de pélerinages, où l'on venait de toutes les parties de l'Europe. Elle était, à cette époque, entourée de vingt-deux prieurés, colonies qu'elle avait elle-même fondées. Au XIVe siècle, les riches joyaux de cette châsse, dons des rois qui étaient venus s'agenouiller devant ces reliques vénérées, étaient par elle prêtés à la ville d'Auxerre et servaient de caution à la rançon qu'exigeaient les Anglais pour la sauver de l'incendie. Peu après elle donnait à l'Eglise un pape dans la personne de son abbé Guillaume de Grimoard. Mais au XVIe siècle elle était dépouillée par la mesure

de confiscation, sous le nom de mise en commende, qui donnait à des gens de cour, avec le titre d'abbé, les deux tiers des revenus du monastère, que souvent ils ne venaient pas même voir. Puis les guerres religieuses, si acharnées et si longues, dont le gouvernement faisait payer la dépense au clergé; la surprise d'Auxerre par les protestants en 1567, le saccagement, la ruine et l'incendie de l'abbaye qui en furent la suite; tous ces désastres avaient amené le relâchement de la discipline, et de longs et tristes désordres, que l'on eut beaucoup de peine à éteindre par l'introduction de la réforme de Saint-Maur, qui ne fut admise qu'en 1635 et seulement par une transaction qui en ajournait de plusieurs années l'entière adoption. Les revenus qui consistaient principalement en droits seigneuriaux, cens ou rentes, fixés à une somme déterminée dans le moyen-âge, diminuaient de siècle en siècle par le seul effet de la dépréciation de l'argent. A la fin de ce siècle le revenu de l'abbaye n'était plus que de vingt-trois mille francs, sur lesquels l'abbé commendataire, un grand seigneur que l'on ne voyait jamais, et qui souvent ne prenait possession que par un fondé de pouvoir, en percevait quinze. On avait, à la vérité, de temps en temps, une coupe de bois. Mais il fallait, là-dessus, entretenir l'église et les vastes bâtiments de l'abbaye, et aussi les églises des villages dont les religieux étaient seigneurs. C'est ainsi qu'en 1752 il avait fallu remplacer le vieux cloître, qui tombait en ruine, par celui qui existe encore aujourd'hui, et que, dans la seule année 1778, on dépensa 40,000 francs en travaux indispensables dans l'église du monastère. Aussi ne se soutenait-on qu'à l'aide d'emprunts successifs, qui étaient loin d'être éteints en 1790, quand la congrégation fut supprimée; on ne devait pas moins, alors, de 80,000 fr. Le huitième volume du livre mentionne toutes ces dépenses et tous ces emprunts. Dans cet état de gêne, le personnel de l'abbaye allait sans cesse en diminuant. En 1693 il est de trente religieux; en 1712 il n'est plus que de vingt-huit; en 1772 il n'était plus que de quinze, et l'on trouvait que c'était trop; en 1790, au moment de la suppression, il ne se trouve plus que dix religieux et un novice.

Malgré cet état de gêne permanent, on restait fidèle à cette ancienne tradition de l'enseignement public et gratuit, qui depuis plus de mille ans était la gloire de l'abbaye, et, jusqu'au dernier jour, on y eut un cours de philosophie pour les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique, et que pouvait suivre gratuitement toute la jeunesse qui voulait compléter ses études. Le livre nous raconte sur tout cela d'intéressants détails.

On persévérait fidèlement aussi dans ce vieil et touchant usage

de recueillir et nourrir les pauvres voyageurs qui venaient demander un asile, et, jusqu'au dernier jour, on les recevait dans le bâtiment qui portait le nom d'hôtellerie du monastère.

Quand survenaient les grandes disettes, suite de graves intempéries et de l'anéantissement des récoltes, le couvent prenait sa part des pauvres à nourrir. Le livre constate qu'on en avait 30 dans la grande famine de 1693 et 25 l'année suivante, indépendamment du sol pour livre qui était perçu dans toutes les seigneuries de l'abbaye, pour être employé en charités. Cette dernière année fut longtemps appelée l'*année de misère*. Mais ses rigueurs furent dépassées par les grands froids de 1709, qui anéantirent les produits de la vigne et les blés, et gelèrent, jusque dans leurs racines, les noyers, les poiriers et autres arbres à fruits; et le nombre des pauvres à nourrir, par le clergé et les habitants aisés de la ville, fut plus que triplé, puisque, au lieu d'être de 900 comme en 1694, il s'éleva jusqu'à 3,300 ou 3,400. La part qu'y prenait l'abbaye allait jusqu'à dépasser ses ressources.

Cet attachement, si charitable et si fidèle aux traditions du temps où elle était riche et puissante, et qu'elle maintenait alors en se privant même du nécessaire, se manifestait en d'autres circonstances par une susceptibilité excessive pour conserver son rang, et par des débats de préséance dans les cérémonies et processions publiques, où les religieux se trouvaient en contact avec les autres corporations ecclésiastiques. Il en résultait des querelles et des scènes devant lesquelles pâlissaient celles du Lutrin immortalisé par Boileau. Ils tenaient à marquer leur supériorité sur les autres monastères de la ville, en n'admettant dans leur église que sur des basses chaises les délégations de ces couvents qui, en certaines circonstances, y venaient, et en exigeant pour eux les hautes chaises quand ils allaient dans les églises des Cordeliers, des Jacobins et des autres congrégations. La moindre infraction à ces exigences était l'objet de longues discussions dans des conférences, dont l'exposé ne tient pas moins de six pages dans le livre. ils ne reconnaissaient comme égal à eux que le chapitre de la cathédrale, et s'ils lui concédaient le premier rang dans les processions générales, ils voulaient, dans tout le reste, une égalité parfaite, leur congrégation étant, disaient-ils, vis-à-vis de celle-là, *soror et æmula*. Le chapitre de Notre-Dame de la Cité, selon leur prétention, ne venait qu'après eux.

Il y a dans le livre un singulier épisode de leurs débats avec le chapitre de la cathédrale. En 1638, ils avaient armé d'un bâton revêtu d'une lame d'argent et surmonté d'un aigle et d'une statuette de leur saint patron, le chantre de leur abbaye. Grave débat

à ce sujet, le chapitre, prétendant que son chantre a seul droit de porter un semblable bâton. Dans une procession générale la querelle dégénère en collision violente, et le bâton de l'abbaye, qu'on vient leur arracher, parait avoir été brisé dans le plus fort de la lutte. C'étaient, il est vrai, les mœurs du temps. On avait vu à Paris, dans ce siècle, le parlement et la cour des aides se disputer, à coups de poing, la première place dans une procession; et, à Auxerre, un feu d'artifice deux fois préparé sur place et deux fois rapporté à la mairie, parce qu'au moment de le tirer, le maire et le lieutenant général du bailliage s'étaient violemment, et avec voies de fait, disputé l'honneur de l'allumer. Ce qui s'ensuivit, nous ne le savons pas, car le registre de cette époque porte seulement que les chanoines, rentrés, pour la fête du Saint-Corps de Jésus-Christ, dans l'église de Saint-Germain, se précipitèrent avec violence sur le bâton du chantre. *Prædicti canonici nostri baculum auferre multâ cum violentiâ tentantes eum irruerunt.* Et dans trois autres circonstances, il est question d'une émeute des chanoines contre les religieux de Saint-Germain, *tumultus canonicorum*, mais c'est pour des prétextes autres que le bâton cantoral. Toutefois nous voyons reparaitre le bâton, porté par le chantre en 1694 dans une grande procession. Cette fois on ne se bat plus dans l'église ou dans la rue. Mais, dès le lendemain, le chantre du chapitre vient, accompagné d'un autre chanoine et d'un notaire apostolique, apporter sa protestation. C'est attenter à sa dignité que de porter le bâton qui en est l'insigne; on n'en a ni le droit ni la possession. Il somme le prieur de faire cesser cet abus. Vive résistance du prieur. L'abbaye a un chantre dans ses dignitaires. Le bâton est partout l'insigne du chantre. Il l'a porté et le portera. Le notaire apostolique dresse procès-verbal. Nonobstant quoi, l'assemblée capitulaire du monastère décide qu'il n'en faut tenir aucun compte, et qu'il ne faut pas manquer en pareille circonstance de porter le bâton, quelque part que l'on aille. Deux ans après, la dispute se rallume, et le chapitre, refusant d'admettre dans son église les religieux avec leur bâton, on décide qu'on n'entrera plus dans la cathédrale.

Un peu plus tard la question se pose de nouveau, à l'occasion d'une messe des morts que les jésuites veulent célébrer dans leur église après le décès de leur général. Averti que Saint-Germain doit y aller avec le bâton, le chapitre porte sa plainte devant l'évêque, qui d'abord parait lui donner gain de cause. Mais le prieur de Saint-Germain va lui soumettre ses observations, en se fondant sur l'usage de l'ordre des Bénédictins dans les autres grandes résidences. Eh bien, dit l'évêque, apportez-moi les attes-

tations de vos supérieurs et des chefs de ces résidences. On se retire sur cet interlocutoire, on écrit partout et, en attendant, on commande un nouveau bâton, plus splendide que le premier. C'est, dit le livre, un des plus beaux bâtons de la province. Les attestations demandées sont ensuites mises sous les yeux de l'évêque, qui reconnait ouvertement le droit de Saint-Germain ; et, en 1709, dans une procession générale pour les désastres de la gelée, on promène dans toutes les parties de la ville le triomphant bâton. Mais depuis cette époque, quand le chapitre est informé que les religieux de Saint-Germain iront à une cérémonie publique, il s'abstient d'y paraître ; et, par un sentiment de réciprocité, les religieux restent chez eux quand c'est le chapitre qui vient aux cérémonies publiques. Et, chaque fois que le chantre de l'abbaye sort avec son bâton, on ne manque pas de le constater sur le livre pour conserver la possession de ce droit si important.

On se tient ainsi dans une situation de défiance commune, qui est à plusieurs reprises consignée dans le livre, notamment en 1762, par l'énonciation suivante d'un autre conflit, nous dirions aujourd'hui non moins puéril. Mais on en pensait autrement alors :

« Le second jour des rogations, notre procession s'étant rencon-
« trée avec celle du chapitre, à quelques pas au-delà des Jacobins,
« les chanoines ont prétendu que nous devions nous arrêter et les
« laisser passer. Nous n'avons pas jugé à propos de le faire. Nous
« avons seulement cessé le chant et continué de marcher. En con-
« séquence, quelques jours après, les chanoines ont député vers
« dom prieur le secrétaire du chapitre pour lui faire des plaintes
« à ce sujet. Dom prieur a répondu audit secrétaire qu'il regardait
« la députation du chapitre comme non avenue, n'ayant aucun
« droit d'imposer des lois à la communauté de Saint-Germain. Ledit
« secrétaire a voulu tirer de sa poche le cérémonial du chapitre,
« lequel dom prieur n'a voulu voir, disant qu'il était fait pour la
« cathédrale, et qu'il ne pouvait avoir force de loi pour la commu-
« nauté de Saint-Germain, qui en avait un qu'elle suivait. Il faut,
« en pareille circonstance, agir de la sorte envers les chanoines,
« qui ne cherchent qu'à subjuguer l'abbaye de Saint-Germain. »

Voici maintenant ce qui concerne les querelles du jansénisme. La bulle *Unigenitus* est apparue, et quatre évêques, auxquels huit autres se sont bientôt joints, en ont appelé au futur concile. L'assemblée capitulaire de Saint-Germain, sur la proposition de son prieur, déclare adhérer à cet appel, en donnant au diocèse d'Auxerre cet exemple qui est suivi par beaucoup d'autres congrégations, et enfin par l'évêque lui-même. La querelle s'échauffe, et

un peu plus tard un concile provincial, réuni à Embrun, condamne une publication faite dans le sens de l'appel par l'évêque de Senez. Douze autres prélats protestent en faveur de cet évêque, et l'assemblée capitulaire de Saint-Germain lui adresse, dans le même sens, une lettre qui est rendue publique, et qui entraîne beaucoup d'autres publications semblables. Le gouvernement veut amortir cette révolte par diverses mesures qui frappent toutes les maisons des Bénédictins, et en autorisant à Sainte-Colombe la tenue du chapitre général, qui, selon l'ordre du tableau, devait se tenir à Saint-Germain, il en exclut tous les signataires de la protestation, ce qui comprenait tous les religieux de cette abbaye. De trente membres convoqués à Sainte-Colombe, il n'en vient que quatorze qui, néanmoins, délibèrent, et, entre autres mesures, nomment un nouveau prieur à Saint-Germain. Quand celui-ci se présente, il lui est signifié qu'on ne peut le reconnaître comme légitime supérieur, et il est forcé de se retirer. L'année suivante on en nomme un autre, qui trouve en arrivant les mêmes protestations. Le gouvernement est forcé de céder, et, en ouvrant, après, un autre chapitre général, il n'en exclut aucun membre. Le calme renaît alors à Saint-Germain, et, pour y répondre, le chapitre confirme comme prieur celui, qu'à défaut de nomination, on y avait élu. Il est encore confirmé l'année suivante, et cette mesure de conciliation ramène complètement la paix dans l'abbaye, car, à partir de cette époque, on ne trouve plus dans le livre aucune trace de la révolte janséniste, qui cependant était loin d'être éteinte dans le diocèse.

Le livre abonde en détails sur les cérémonies religieuses et les processions. On en faisait toujours alors dans les temps d'intempéries qui menaçaient de calamités publiques. L'hôtel-de-Ville réclamait des processions générales, où on promenaît les reliques des saints. A défaut de celles de saint Germain, qui avaient disparu quand les huguenots avaient saccagé l'abbaye, on y étalait son suaire, qui est encore conservé dans le trésor de l'église de Saint-Eusèbe. Puis c'étaient les paroisses voisines qui, menacées par la sécheresse ou les grandes pluies, venaient en procession en demander le terme au tombeau de saint Germain.

Il y a du reste dans ce livre des renseignements de tout genre, par exemple sur le prix des vins de la Chaînette, qui était, comme on sait, un clos de l'abbaye. En 1717 c'était, pour le muid, 100 fr., qui équivalent à 500 fr. de nos jours. En 1741, il monte à 250 fr. La qualité est peut-être exceptionnelle, car le livre porte : « Il « s'est jamais vendu si chèrement. » En 1742, il descend à 180 fr. Mais en 1761, il monte jusqu'à 400 fr., avec cette mention : « On « l'a préféré aux meilleurs et aux plus fins vins de Bourgogne. »

Il peut mériter encore cet éloge. Mais ce prix de 400 fr., équivalant à 1200 fr. d'aujourd'hui, n'en est pas moins assez extraordinaire et ne parait pas s'être reproduit depuis.

L'abbaye prenait aussi une part dans les réjouissances publiques. Elle se distingua surtout en 1744, quand le roi Louis XV fut guéri d'une grave maladie qui avait consterné la France. Les détails que donne à ce sujet le livre sont assez curieux pour faire voir ce qu'était alors à Auxerre une fête publique.

«...... Nous avons chanté une messe solennelle d'actions de « grâce, à laquelle ont assisté les officiers de notre justice, aussi « bien qu'un *Te Deum* qui fut chanté solennellement après vêpres, « au son des cloches et au bruit de plusieurs décharges de canons « et de boîtes. Dès la veille on avait annoncé ces réjouissances par « le son des cloches et plusieurs décharges d'artillerie. Le diman- « che matin on fit de nouvelles décharges, qui furent réitérées à « midi, tandis que les officiers de la justice et autres personnes « notables, qui avaient été invitées, mangeaient à la salle. Le soir, « lorsque le soleil fut tout à fait couché, on alluma un grand feu « sur la terrasse, le clocher fut tout illuminé de lampions, qui « faisaient un fort bel effet. On avait pareillement des lumières à « toutes les fenêtres des dortoirs, des infirmeries, de la biblio- « thèque, des hôtelleries et une rangée de lampions sur les buis « qui bornent la terrasse. Le temps était calme et serein, ce qui « ne contribua pas peu à relever l'éclat des illuminations. Une « grande partie des habitants étaient sur le pont et de l'autre côté « de la rivière, et ils ont avoué que cela faisait un spectacle fort « agréable, surtout parce que toutes ces lumières se réfléchis- « saient dans l'eau et semblaient s'y multiplier. Un autre partie des « habitants fit tant d'efforts pour entrer, qu'on ne fut plus maître « de la porte du monastère, que tous, hommes et femmes, entrè- « rent indifféremment, et que quelques-unes même montèrent « dans les hôtelleries, ce qui fut un inconvénient qu'on ne peut « éviter dans de semblables occasions, à moins qu'on ne fasse le « feu dans la grande cour d'entrée. Pendant tout le temps que le « feu fut allumé, ce qui dura plus de deux heures, on fit de fré- « quentes décharges de canons, de boîtes, de pétards, en criant « presque continuellement : vive le roi ! Deux des couleuvrines, « que MM. de la ville nous avaient prêtées, crevèrent en les tirant; « mais personne ne fut blessé. »

L'abbaye payait parfois sa dette à la ville par des services d'un autre genre.

En 1748, après la glorieuse bataille de Fontenoy, on envoya à Auxerre 630 prisonniers de guerre hollandais. Grand embarras.

Comment loger et surveiller ce surcroit de population? Saint-Germain est là. Il a dans ses vastes bâtiments qui, au temps jadis, ont hébergé, dit-on, six cents religieux et plusieurs milliers d'écoliers, la place nécessaire à six cent trente prisonniers. Les religieux résistent en vain. Un ordre du ministre les force à céder. On installe tous ces soldats hollandais sous les voûtes, dans les caves et les greniers. Entrés au mois d'avril, ils y restèrent neuf mois, et ne partirent qu'après la paix signée, en janvier 1749.

La congrégation de Saint-Germain rendit à notre ville, en 1777, un autre et plus important service. Auxerre, sous les inspirations d'un évêque justement vénéré, mais qui, pendant cinquante ans y avait conservé et propagé les doctrines jansénistes, était profondément empreint de l'esprit de ce parti. Les jésuites, chassés en 1763, par l'arrêt du parlement et l'édit du roi, du collége de cette ville, qu'ils avaient dirigé pendant un siècle et demi, y avaient été remplacés par des maîtres laïques d'une grande science et auxquels un nouvel évêque, dévoué au parti qu'avait adopté et que suivait la très grande majorité de l'Eglise de France, reprochait d'y entretenir l'hérésie. Après plusieurs années de lutte ouverte, et cédant à une passion aveugle, il avait fait poursuivre judiciairement et condamner comme corrupteurs de la jeunesse plusieurs des professeurs du nouveau collége. Le parlement avait annulé ces condamnations et réservé aux professeurs leur recours contre les fauteurs de cette persécution. Ils rentraient en vainqueurs, et peut-être en vainqueurs irrités et rancuneux. La guerre allait peut-être continuer dans ce pays, déjà si vivement ému. Le gouvernement, qui voulait la paix, remplaça le collége par une école militaire et en confia la direction à la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur. Les religieux de Saint-Germain acceptèrent cette charge et s'y livrèrent avec autant de dévouement que de succès. C'est de cette école que sont sortis Joseph Fourier et Dulong, qui ont figuré depuis avec tant d'éclat à l'Académie des sciences; le général de Bois-Gérard, tué dans l'expédition de Naples en 1797, et un jeune gentilhomme, orphelin et boursier, qui devait être plus tard l'illustre maréchal de France, duc d'Auerstaëdt et prince d'Eckmühl. Cette école si féconde ne vécut que treize ans. C'était le dernier éclat d'une congrégation qui, pendant treize siècles d'une glorieuse existence, avait rendu tant de services à la science et à l'instruction. Le 10 février 1790, l'assemblée constituante qui voulait, pour payer les dettes de la France, s'emparer des biens du clergé, prononçait la dissolution des congrégations ecclésiastiques, sans faire une exception que méritaient si bien la science et les services des Bénéditins. Les religieux de Saint-Germain, y com-

pris Joseph Fourier, qui, quoique encore novice, était déjà un professeur habile et renommé, se déclaraient fidèles à leurs vœux et demandaient à y rester. Il leur fallut en sortir et l'école militaire fut fermée.

Il n'est pas dit un mot dans ce livre d'une procédure ecclésiastique, où l'abbaye était pourtant assez vivement intéressée, qui émut si fortement Auxerre de 1750 à 1754, et qui donna lieu à tant de savantes et de vives publications. C'est celle des reliques prétendues du saint et illustre patron du monastère. Pendant mille ans l'abbaye avait possédé ces précieuses reliques, et depuis sept cents ans elle les avait tenues dans une magnifique châsse que les rois et les princes avaient enrichie de splendides joyaux, qui avaient servi de rançon à la ville lors de sa surprise, au XIVe siècle, par les Anglo-Navarrais. Mais en 1567, la châsse et les reliques avaient disparu lors du saccagemeut opéré par les huguenots. Qu'étaient-elles devenues ? On ne le savait pas. Les uns disaient que les reliques avaient été brûlées par ces hérétiques, les autres qu'ils les avaient jetées à la rivière. On les regardait comme perdues. Quarante ans après, en 1616, on avait porté à l'abbé de Saint-Marien des ossements, en lui disant que c'étaient ceux de saint Germain. Pourquoi à l'abbé de Saint-Marien plutôt qu'au prieur de Saint-Germain ? On ne sait. Mais l'abbé de Saint-Marien, tout en mentionnant sur une étiquette que cela lui venait de personnes pieuses, qui disaient qu'ils avaient été ramassés dans l'église lors du saccagement, parait n'avoir pas ajouté une grande confiance dans ce récit, car il n'avait fait aucune enquête, n'avait dressé aucun procès-verbal. Il avait soulement mis ces os dans un coffre qui était resté dans la bibliothèque de Notre-Dame-la-d'Hors.

Trois ans plus tard, dans une enquête faite à Donzy, en 1610, que Lebeuf a transcrite dans son livre de la *Prise d'Auxerre par les Huguenots*, une femme, appelée Claudine Ravier, déposait qu'elle avait vu, en 1567, un capitaine de huguenots, Loron de la Maison-Blanche, au service duquel elle était, apporter d'Auxerre la châsse encore fermée, qu'il avait fait de vains efforts pour l'ouvrir, et qu'il l'avait de nuit enfouie en terre pour la cacher. En 1638, l'archevêque de Sens était venu en grande pompe, selon ce que raconte la chronique auxerroise du curé Sallé, ouvrir le sépulcre de saint Germain, pour vérifier s'il n'y restait pas quelques ossements de ce grand saint. Il n'y trouve que ceux d'un doigt, qu'il y laisse, et personne ne l'avertit qu'il y a à Saint-Marien des ossements que l'on croyait être ceux du grand évêque d'Auxerre. Trois ans après cette visite, en 1636, l'évêque Dominique Séguier

ordonne une enquête pour constater s'il n'existe pas, dans le creux d'un gros pilier des cryptes de Saint-Germain, des reliques du même saint. Cette enquête est faite par deux chanoines, notaires apostoliques, et tout ce qui en résulte, c'est que, d'après la tradition, des ossements furent, après le pillage, ramassés par diverses personnes, qui en remirent une grande partie dans le creux du gros pilier sur lequel on grava depuis une croix. L'évêque vérifie ensuite les reliques de la grande châsse de la cathédrale et y trouve des vêtements et un suaire qu'on disait être ceux de saint Germain. Lebeuf a publié ces actes dans les preuves de son *Histoire d'Auxerre*. Dès 1634, dom Viole avait écrit que les reliques de saint Germain avaient été brûlées à la suite du grand pillage de 1567. Il le répéta dans la *Vie de saint Germain*, qu'il fit paraître en 1650. Et dans aucune de ces circonstances personne n'avait réclamé.

Mais en 1717, cent dix ans après la note écrite par l'abbé de Saint-Marien, Lebeuf l'avait trouvée dans le vieux coffre avec les ossements. Il n'en dit pas un mot, ni dans son *Histoire de la prise d'Auxerre* en 1725, ni dans ses *Mémoires historiques sur Auxerre* en 1743, et c'est seulement en 1751 qu'on vit apparaître une requête présentée à l'évêque de Caylus, pour faire authentiquer, comme reliques de saint Germain, les ossements reçus en 1607 à Saint-Marien. Il s'en suivit une longue procédure, dont je possède toutes les pièces. Il y eut pétitions, procès-verbaux d'enquêtes, expertises, conclusions. L'évêque consulta les Bollandistes, qui donnèrent un avis motivé et négatif. Les religieux de Saint-Germain gardèrent le silence, à l'exception de l'un d'entre eux, dom Vidal, qui publia contre la prétendue découverte six lettres pleines d'objections, et quelques-unes très graves et très pressantes, auxquelles un chanoine, appelé Clément, répondit compendieusement par sept autres lettres successives ; Lebeuf en fit de même par un long et docte mémoire, et ün autre chanoine par deux lettres ironiques, fort spirituelles et fort mordantes. l'une au nom de dom Vidal, où il était censé soutenir sa première opinion par des raisons fort absurdes, et l'autre au nom des Bollandistes, où ces jésuites d'Anvers félicitaient chaudement dom Vidal d'être revenu aux saines doctrines d'Escobar, la calomnie toujours permise quand il s'agit de se défendre. En même temps le chapitre de la cathédrale, qui possédait les ossements, prétendait les garder, quand elles auraient été authentiquées, malgré les protestations à venir des moines de Saint-Germain. L'affaire prenait ainsi d'elle-même les allures et la couleur d'une guerre de parti. J'ai, dans ma collection, un manuscrit d'un chanoine appelé Blonde, plus

calme et plus prudent peut-être que ses confrères, qui, en rendant compte de cette procédure, dit, en terminant : « Tout cela suffit-il pour la vérification totale et absolue de ces reliques, et, dans une situation si importante, ne doit-on pas attendre de plus grandes lumières ? »

Néanmoins l'évêque de Caylus, trop accessible peut-être aux inspirations de l'esprit de parti, allait rendre une sentence favorable et affirmative, j'ai une lettre autographe de lui à son archidiacre qui l'annonce, lorsqu'il fut inopinément enlevé par la mort. M. de Condorcet, son successeur, à peine arrivé, les chanoines lui adressèrent une requête sur ce grave sujet. Mais, entre eux, jansénistes déclarés, et lui, ardent moliniste, la guerre éclatait dès les premiers jours, et l'affaire des reliques, indéfiniment ajournée, ne fut, pour les mêmes raisons, jamais reprise par M. de Cicé, qui le remplaça.

Nous avons vu renaitre la question il y a une vingtaine d'années, et notre société a même été appelée à y donner son avis. Mais les mêmes raisons d'incertitude subsistaient et tout en est demeuré là.

Le livre ne dit pas un mot de ces longs débats, auxquels l'abbaye s'efforça prudemment de rester étrangère. Il s'arrête à l'année 1779, probablement parce que tous les loisirs de ses rédacteurs étaient absorbés par les graves et incessantes occupations de leur école. Ses dernières lignes portent :

« Le 8 juillet, deux de nos novices professeurs, dom Bonnardot « et dom Ducastel firent profession et furent ensuite envoyés en « cours d'étude. »

Je les ai vus plus tard tous deux, et dom Ducastel, dont j'ai mis souvent à l'épreuve la douce bonhomie et la patience inaltérable, était en 1810 mon professeur de sixième dans le collége qu'avait relevé trois ans auparavant le maréchal Davout, qui conservait avec amour les souvenirs de son école militaire. Il avait donné pour principal au nouvel établissement celui qui depuis 1778 était sous-principal de cette école, dom Laporte, dont il avait été l'élève de prédilection, et qui m'a souvent raconté les succès dans l'étude des mathématiques de son écolier chéri, son humeur fougueuse, ses récréations turbulentes, et les attaques et batailles simulées, dans lesquelles il entrainait tous ses camarades et parfois ses maitres surveillants, et jusqu'au sous-principal lui-même.

J'ai cité déjà deux des religieux de cette abbaye, le prieur dom Rosman et le professeur dom Ducastel. Je veux terminer par un hommage respectueux et reconnaissant envers le dernier survivant de cette congrégation, le vénérable dom Laporte, qui y était

entré à vingt-deux ans, et y était venu d'Ambronay, département de l'Ain. Il était dans sa jeunesse d'une vigueur et d'une force de corps extraordinaires. Il m'en a raconté une fois un singulier épisode, Un montreur d'ours étant venu un jour dans son village, il fut pris d'un violent désir de mesurer ses forces avec cet animal, et supplia avec instance son gardien de le laisser se battre avec lui; mais le gardien, craignant qu'il lui tuât son gagne-pain, avait obstinément refusé ce duel. Dom Laporte avait éteint ou plutôt endormi dans le régime monastique l'exubérante chaleur de son sang. A sa sortie de Saint-Germain, il resta avec le titre de sous-principal dans le collége qui avait succédé à l'école militaire. Mais au commencement de 1793, averti qu'on allait l'arrêter, il partit nuitamment, avec une patente de marchand de porcs pour passe-port, et se dirigea sur Moutiers, dont il avait longtemps habité le prieuré. Entré dans un cabaret, à Fontenoy, pour déjeuner, il y trouva un *frère et ami* qui lui dit : Je crois que je te reconnais, et que tu es un calotin. A quoi il repondit : Si tu appelles calotins ceux qui calotent les autres, sors avec moi et tu vas voir si je m'y entends. Calmé par cette attitude décidée, l'homme s'esquiva prudemment. Dom Laporte, arrivé à Moutiers, ne trouva dans ce village que des amis qui l'accueillirent avec empressement. Et, comme il ne voulait pas que son hospitalité fût une charge pour personne, et qu'il sentait renaitre en lui toute la bouillante activité de sa jeunesse, il se mit à travailler avec ardeur comme laboureur, bûcheron, faucheur, moissonneur et terrassier. « Je n'ai jamais vu un si solide ouvrier, me disait un « vieillard de ce pays qui me faisait le récit de son séjour, l'ou-« vrage lui fondait entre les mains. » Le soir il allait dans les fermes montrer à lire aux enfants, leur apprendre leur catéchisme, baptiser les nouveaux-nés, et parfois dire la messe dans des granges bien fermées. Des gendarmes furent souvent envoyés pour le prendre. Mais à leur apparition, sur la route, on sonnait le tocsin en frappant sur une planche suspendue, selon le procédé de téléphonie alors connu de tous les bûcherons, et, dans ce pays si accidenté il se dérobait facilement à toutes les recherches. Après un an de séjour, quand le calme eut un peu reparu, il revint et prit à Augy le pensionnat qu'avait formé don Rosman. Il en dut partir après le 10 fructidor, et s'enfuit à Ambronay, où il resta plusieurs mois pour échapper à une nouvelle persécution. Mais il en put ensuite revenir pour reprendre son pensionnat d'Augy. En 1805 il fut un jour appelé à la préfecture et y trouva le maréchal Davout qui était venu présider le collége électoral, et qui, après l'avoir embrassé avec effusion, le présenta au préfet en disant :

« Vous cherchez un principal pour le collége que vous allez fon-
« der, le voilà, le plus digne et le meilleur que vous puissiez
« trouver. » Il resta vingt ans à la tête de cet important établissement, qu'il éleva à un haut degré de prospérité, et tous ses élèves reconnaissants ont conservé avec un amour respectueux le souvenir de sa vigilance attentive, de son active bienveillance et de ses douces et touchantes vertus. Ils lui ont élevé, sous la direction de l'un d'entre eux, M. Lechat, dans une des chapelles de son église de Saint-Germain, un monument modeste, mais d'un goût et d'une exécution remarquables, où se voit son portrait de profil et d'une parfaite ressemblance, soutenu et couronné par deux grandes figures en plein relief : la Douleur et l'Immortalité. Au-dessous se trouve cette épitaphe :

VENERABILI
CAROLO-MARIÆ LAPORTE,
PRESBITERO, COLLEGII
AUTISSIODORENSIS RECTORI,
MEMOR ALUMNORUM
PIETAS.

Cette célèbre abbaye de Saint-Germain, qui fut longtemps la plus haute gloire d'Auxerre, est encore le plus grand des souvenirs de ce pays.

Et par son glorieux patron, qui, à part sa sainteté et ses miracles, fut le victorieux défenseur de l'indépendance gauloise et le libérateur de son territoire; dont les exploits et les services avaient tant de retentissement, que deux fois l'Angleterre l'appela à son aide pour repousser les invasions étrangères, et qui laissa dans l'imagination des siècles suivants une si forte empreinte, que son nom était invoqué comme un secours puissant dans les calamités publiques du moyen-âge, et qu'on rapportait à son intercession le mérite des grandes victoires qui avaient assuré le salut de la patrie.

Et pâr ces grands établissements d'instruction publique créés sous l'inspiration de Charlemagne, dans ce monastère, pour restaurer la science et les lettres, qui de toutes les parties de la Gaule réunissaient jusqu'à deux mille élèves dans son sein, et fournissaient, à Reims et à Paris, les maitres qui y relevaient les écoles, et dont l'éclat fut si prolongé, qu'au XIIe siècle c'était là que Thomas Becket, qui devait être élevé plus tard à l'archevêché de Cantorbéry, venait perfectionner dans l'étude du droit les notions qu'il avait acquises à l'université de Padoue.

Et par les richesses que lui avaient acquises son renom de sain

teté et de science, et que ses religieux prêtaient à nos pères pour leur servir de caution auprès de leurs envahisseurs, et les préserver de la ruine et de l'incendie.

Et par ses monuments, les plus anciens de la ville, ses curieuses cryptes du IXe siècle, et ce haut beffroy à la flèche élancée, l'une des plus belles œuvres de l'art roman, qui, avec cette solidité d'aplomb encore intacte aujourd'hui, semble braver pour bien des siècles les chances de destruction ou d'affaiblissement, et paraissait présager les merveilles auxquelles devaient arriver les créations de l'architecture ogivale.

Et par la forte organisation que le génie de saint Benoit, dans des temps violemment et profondément troublés, avait imprimée à ses associations, pour en faire en tout temps, et sauf quelques périodes de défaillance, des instruments-modèles de civilisation, par la discipline, par l'obligation du travail, par l'amour de la science et de l'art, et en même temps par la pratique constante, fraternelle et toujours dévouée de l'assistance et de la charité.

SÉPULTURES ET OBJETS FUNÉRAIRES

DÉCOUVERTS A SAINT-GERVAIS

(DEUXIÈME ARTICLE)

Par M. le docteur Ricque.

Les travaux de déblai de la butte de l'ancien cimetière Saint-Gervais d'Auxerre, ont été repris dès que la cessation des gelées l'a permis. Cette opération, à peu près terminée aujourd'hui, n'a malheureusement pas livré le secret de cet entassement de cercueils de pierre, tantôt consciencieusement vidés de leur contenu, tantôt au contraire si étrangement remplis de crânes et de membres d'âge contemporain entre eux, ni le motif de cet amoncellement de squelettes souvent complets et de cette prodigieuse accumulation d'ossements, tantôt disséminés dans la gangue de terre végétale entremêlée de racines, ou agglomérés pêle-mêle dans des fosses communes creusées verticalement comme des citernes dans la couche d'alluvion quaternaire, à la façon des *puticuli* romains, où l'on projetait les cadavres des esclaves, des étrangers et des suppliciés, c'est-à-dire de tous les individus jugés indignes de la sépulture rituelle par crémation.

Notre regretté collègue et confrère, le docteur Lefèvre, nous avait parlé d'un caveau dont il aurait fait murer l'orifice, pour en interdire l'accès et la spoliation. Ce souterrain, qui aurait pu être la crypte de l'ancienne chapelle du prieuré, où trois évêques d'Auxerre seraient inhumés, n'a point été découvert. Cependant, au dire des ouvriers, il existerait, sous le niveau du sol, des excavations révélées par la percussion sonore qui se percevrait en plusieurs endroits, et par la pénétration, sans rencontrer de résistance, des pics et des leviers de fer, dont un certain nombre

aurait même disparu dans le vide. Nous n'avons pas été à même de vérifier ces assertions.

Les derniers cercueils exhumés sont taillés dans le même calcaire que les premiers qui ont été mis au jour, mais la forme en est plus régulière, plus géométrique et les surfaces en sont plus lisses. Ce perfectionnement de main-d'œuvre concourt encore à épaissir, s'il est possible, le mystère de leur origine, aucun document épigraphique n'étant venu à notre aide : ils sont d'une époque moins barbare, c'est-à-dire plus anciens ou plus modernes.

Quelques ornements métalliques ont été découverts, mais les ustensiles céramiques sont devenus de plus en plus rares. Les vases d'argile affectent une forme plus étranglée et plus allongée, qui les rapproche des objets funéraires des nécropoles explorées et décrites par l'abbé Cochet.

Il en est de même des fibules, agrafes, anneaux et bracelets de bronze trouvés dans les cercueils et dans les fosses à ossements. Nous signalerons particulièrement le bracelet formé d'un simple cercle métallique, de facture assez grossière, ressemblant, à s'y méprendre, aux anneaux appelés *ms'aïs* qui ornent les poignets des femmes moresques et bédouines, et que la mode a adoptés sous le nom bien gratuit de *porte-bonheur*, car rien dans le terme arabe ne fait la moindre allusion à une idée superstitieuse quelconque. La dimension indique que ce bracelet a dû appartenir à une enfant, bien que les ms'aïs des moresques n'aient pas, en général, un diamètre supérieur à celui-ci; mais les femmes de race africaine ou asiatique ont une finesse des attaches et une souplesse des articulations qui leur permettent de donner à leur main une forme cylindrique assez étroite pour y faire pénétrer leur poignet sans nécessiter cette brisure à charnière que nos bijoutiers ont dû ajouter aux porte-bonheur d'or ou d'argent, pour en permettre le port à nos compatriotes, moins bien douées à cet égard.

Un certain nombre de pièces de monnaie ont été également recueillies, mais elles ne sont pas de nature à jeter quelque lueur sur le sujet mystérieux que nous étudions. Ce sont des liards de Louis XIII et de Louis XIV, une pièce de billon argentifère d'un François dont le quantième et le millésime sont effacés. Le revers porte l'exergue bien connu en caractères gothiques : *Sit nomen Domini benedictum*, autour de la croix potencée.

Puis, au milieu de ces vestiges si récents de date, la trouvaille d'une pièce romaine dans un de ces cercueils aurait lieu de nous étonner si l'abbé Cochet ne nous avait appris que jusqu'au moyen

âge se propagea l'habitude gallo-romaine et mérovingienne de déposer dans la sépulture chrétienne des monnaies du haut et du bas-empire.

La médaille que nous avons sous les yeux n'est pas sans valeur; elle est assez fruste. mais pas assez pour ne pas permettre de lire à la loupe assez distinctement le nom de M. POSTHVMVS, l'un des trente tyrans qui, sous le règne du faible Gallien, se fit proclamer César et Auguste par les légions de la Gaule *Victrix* et *Gemina*, et y disposa de l'autorité suprême de 257 à 267. L'envers porte pour empreinte deux Victoires ailées, allégorie relative à sa sœur Victoria et à son neveu Victorin, qu'il associa tous deux à l'empire. Autour j'ai cru distinguer, mais je n'ose l'affirmer péremptoirement, la fameuse légende MATER EXERCITVVM, titre honorifique décerné par l'armée à Victoria qui, à l'exemple d'Agrippine, passait des revues et même marchait au combat à la tête des troupes avec son frère et son fils, dont elle avait fini par absorber toute l'autorité.

Un des ouvriers employés aux déblais nous a présenté un objet sphérique trouvé par lui dans un des cercueils et qu'il avait pris pour une orange desséchée, jusqu'au moment où il l'avait séparée en deux hémisphères par un trait de scie. C'est un bézoard de cerf ou de daim, pelote feutrée formée de poils agglutinés, qui se rencontre quelquefois dans l'estomac de certains ruminants et qui, jusqu'à la fin du dernier siècle, a passé pour jouir des propriétés les plus merveilleuses, au point que dans les vieilles pharmacopées on l'évaluait au poids de l'or. Le Trésor de Saint-Denis en possédait, dit-on, plusieurs, d'un prix inestimable, rapportés d'Orient avec une corne de *licorne*, animal fantastique dont Bartholin, Van der Wiel et Bochart ont néanmoins donné des descriptions très détaillées.

Comment un talisman d'une valeur aussi appréciée et dont l'heureux possesseur n'avait pas voulu se séparer après la mort, a-t-il pu échapper à la rapacité des spoliateurs des sépultures du cimetière Saint-Gervais ? L'or et l'argent n'ont qu'une valeur intrinsèque, tandis que le bézoard était universellement réputé comme un préservatif de tous les maux qui affligent l'humanité! Est-ce que les inventeurs de ce trésor, pour employer l'expression juridique, auraient redouté de ne pouvoir justifier la possession et la provenance de ce phylactère mirifique ? Ou bien ont-ils craint l'influence malfaisante que ne manquerait pas d'exercer sur eux un tel larcin ? Nous ne nous chargeons pas d'expliquer la présence de ce bézoard dans une de ces tombes si scrupuleusement violées.

Le dernier objet qui nous a été apporté par l'entrepreneur des terrassements du chemin de fer est, sans contredit, le plus digne d'intérêt : c'est une bouteille portative en argile noire très fine, ayant la forme de deux calottes sphériques réunies par une zône cylindrique, et pourvue de deux anses. L'hémisphère supérieur est orné à son centre d'un simulacre de bouchon surmonté d'un bouton assez saillant. L'hémisphère inférieur est aplati sur une grande partie de sa surface (1).

Ce vase, qui n'est autre qu'une gourde pélerine, a été découvert dans un des derniers cercueils explorés : son origine exotique est évidente et nous la croyons sémitique, bien que l'argile dont elle est fabriquée ressemble à celle de la céramique étrusque. Mais le galbe en est trop peu artistique, la facture en est trop grossière pour que nous osions l'attribuer à un potier italiote. Elle a une trop frappante analogie avec les *qezâzas* d'argile noire que nous avons si souvent vues en Algérie aux pasteurs et aux voyageurs arabes qui les portent en bandoulière, suspendues à une lanière de cuir où à une tresse en poil de chameau, pour que sa provenance soit douteuse pour nous. C'est la coloquinte grimpante si commune en Espagne et sur tout le littoral méditerranéen qui a fourni le modèle de ce vase que des mains pieuses ont déposé dans le tombeau du pèlerin et que sa vulgarité a préservé de la spoliation.

Qui nous racontera l'odyssée de ce modeste et précieux ustensile ? Dans quels longs voyages a-t-il étanché la soif du pèlerin ? Qu'a-t-il contenu au retour ? Est-ce l'eau du Jourdain rapportée de Terre sainte ? Vient-il de Saint-Jacques de Compostelle, où il fut rempli de l'eau bénite de la grande vasque de marbre de la vieille basilique du roi goth Théodemir? Quoi qu'il en soit, la gourde d'argile du pèlerin l'a suivi dans le tombeau comme un viatique fidèle !

Je ne sache rien de plus touchant, parmi ces épaves funéraires d'origine et de date incertaines, que cet emblème de la piété du voyageur qui a conservé jusque dans la mort le témoin de l'accomplissement de son vœu de pèlerinage, entreprise jadis si pleine de dangers et de fatigues de toute sorte.

(1) Voir la planche à la fin du volume.



LA CATHÉDRALE DE SENS

« Eglise du milieu du XII° siècle. Primitivement sans transept, remaniée presqu'entièrement au XIII° siècle. »

(VIOLLET-LE-DUC, *Dictionn. d'Architect.*)

Par M. E. VAUDIN.

INTRODUCTION.

Ce qui caractérise tout d'abord la cathédrale de Sens, c'est l'ampleur et la simplicité des dispositions générales. La nef est large, les points d'appui résistants, le chœur vaste et profond. L'architecture est celle de l'Ile-de-France, dont l'école, à l'aurore du Moyen-Age, se développa parallèlement à l'école bourguignonne, qu'elle finit par absorber. Elle conserve toutefois à Sens quelque chose du caractère de cette dernière et comme un dernier reflet de l'antiquité romaine.

Parmi les grandes églises du département de l'Yonne — sous ce rapport magnifiquement doté — aucune, sauf Vézelay, n'intéresse au même degré l'artiste et l'archéologue. L'un et l'autre me sauront, peut-être, quelque gré d'avoir entrepris de faire connaître et apprécier plus qu'elle ne l'est généralement cette œuvre puissante du génie de nos pères.

Ils pardonneront la témérité de l'entreprise en faveur de l'intention qui l'a dictée.

I.

HISTOIRE.

Conçue en 1124, déjà achevée en majeure partie en 1143, *la plus ancienne*, par conséquent, *de toutes les grandes églises ogivales*, construite tout d'un jet et dans un style uniforme, la cathédrale sénonaise est un monument type dans l'histoire de notre architecture nationale.

L'honneur d'avoir constaté la précieuse priorité de ce monument revient à M. Quantin. Dans une notice qu'il publia en 1841, notre savant archiviste datait, à vue d'œil, de 1122 à 1156 l'entreprise et l'achèvement des travaux de la nef et du chœur. Quelques années après, une découverte de M. Challe vint ratifier le pressentiment de M. Quantin. La Chronique de Clarius (1125 à 1184), de la Bibliothèque d'Auxerre, mentionne bien qu'en 1163 le pape Alexandre III consacra un autel dans la cathédrale. Mais des lacunes existant dans les premières années de cette Chronique, on ne savait rien de plus que le dire d'un autre chroniqueur Godefroy de Courlon, qui écrivait un siècle plus tard, et dont le témoignage, par conséquent, n'a pas l'autorité de celui de Clarius, contemporain de la construction.

Or M. Challe, par un de ces bonheurs réservés à l'érudition laborieuse et patiente, retrouva à la Bibliothèque Richelieu un exemplaire complet de la chronique de Clarius et qui avait échappé aux recherches, parce qu'il portait le titre erroné de *Chronique d'Odoranne*. M. Challe y trouva, à la date de 1124, la mention que l'archevêque Henri-le-Sanglier avait commencé cette année-là la reconstruction de l'édifice. (*Henricus incipit renovare ecclesiam sancti Stephani.*)

Sur la foi de Tarbé, l'écrivain sénonais, on croyait à sa destruction par l'incendie de 1184, qui réduisit en cendres les deux tiers de la ville. Il y échappa heureusement, comme on sait, mais l'erreur fut propagée au loin par le savant Parker. M. Parker est un riche imprimeur de Londres *retiré*, comme on dit aujourd'hui. Il a cédé à son fils la suite de ses affaires; mais par une heureuse exception qu'on voudrait rencontrer plus fréquemment, le docte Anglais a beaucoup moins le culte de l'argent que celui de l'intelligence. Aussi s'est-il rendu utile à la science et aux arts par de grandes publications archéologiques, par son *Glossaire d'Architecture* surtout, le premier ouvrage où l'on ait essayé d'appliquer une date certaine ou approximative à chaque détail d'architecture.

En 1857, à la veille du *Congrès scientifique d'Auxerre*, le savant Anglais posa au président, M. de Caumont, cette question: « *Où fut élevé le premier monument gothique?* » et il sollicita nos archéologues à la recherche de documents sur ce point. Le doute germait-il en lui au sujet des dates de son *Glossaire* et d'après lesquelles la primauté revient à la cathédrale de Cantorbéry, commencée seulement en 1175?

Il est permis de le penser; mais l'opinion de M. Parker s'était tellement accréditée, si grande était l'autorité de son nom, que M. Viollet-le-Duc put l'accueillir de confiance dans son *Dic-*

tionnaire d'Architecture, avec des réserves, toutefois, pour l'église abbatiale de Saint-Denis, dont les collatéraux et les chapelles du chœur sont, la chose est certaine, de la première moitié du XIIe siècle.

Vint le Congrès d'Auxerre, et alors M. Challe, armé de ses textes, répondit d'une façon concluante à la question posée par M. Parker. Par des développements qu'il sut rendre attrayants et lumineux, le docte Auxerrois convainquit l'archéologue anglais de l'antériorité du monument sénonais sur tous ceux qu'il lui avait opposés. Bientôt, au cours de restaurations opérées à l'édifice, M. Viollet-le-Duc l'étudia de nouveau et reconnut son erreur :

« — M. Challe a raison, dit-il à son dévoué collaborateur, l'ar-
« chitecte Lefort, qu'il avait chargé des travaux de restauration;
« votre cathédrale est bien le premier des monuments gothiques. »

On comprend donc que l'État n'ait reculé, depuis bientôt un demi-siècle, devant aucun sacrifice pour l'entretien de ce précieux monument, pour sa consolidation et aussi pour le débarrasser d'adjonctions parasites qui en avaient troublé l'harmonie.

Un des caractères distinctifs de son style, c'est le mélange simultané du plein-cintre et de l'ogive. Quelle réponse concluante aux théories fantaisistes longtemps admises sur l'origine de l'ogive! On ignorait alors qu'on la trouve également mêlée au plein-cintre à Sainte-Sophie, proto-type de l'art byzantin, et même dans les plus anciens édifices de l'Inde, contemporains d'Alexandre. De même à Sens, où les arcs doubleaux des bas-côtés sont pleins cintres et les arcs latéraux des travées en ogives, comme dans les arcatures extérieures de la tour du Nord et celles des arcatures des soubassements inférieurs de la nef et d'une partie du chœur, où les deux genres se marient. C'est que, loin de caractériser un style d'architecture, l'ogive est simplement un procédé de construction, un moyen de donner aux édifices religieux, avec moins de matériaux et la même solidité, l'espace et la lumière que des besoins nouveaux réclamaient.

Il faut signaler encore, parmi les traits distinctifs du monument qui m'occupe, la spontanéité peu ordinaire de sa construction.

La cathédrale, à cette époque, était le signe tangible de l'émancipation de la cité. Ces serfs, affranchis de la veille, fiers d'avoir enfin des bras à eux, du temps et de l'argent à eux, s'empressent de les consacrer à l'érection d'un monument qui atteste la force et l'unité de la commune naissante, et dont la grandeur imposante humilie l'orgueil des constructions féodales. C'était, en un mot, la revanche des nouveaux affranchis et comme une médaille commémorative, frappée à leur effigie, en l'honneur de leur avénement à la liberté.

Ainsi s'explique l'actif concours des peuples et leurs sacrifices pour hâter la construction des premières cathédrales. Entreprise, je l'ai dit, dès 1124, bien près d'un siècle avant celles d'Auxerre (1215), de Reims (1217), et d'Amiens (1220), la cathédrale de Sens s'éleva avec une rapidité singulière. Seize ans après, la nef était terminée, puisque le concile de 1140, qui condamna Abeilard, y siégeait.

Vers le milieu du XIIe siècle, à la suite d'un incendie dont M. Lefort, architecte, a reconnu les traces, la voûte fut reconstruite et les parties hautes de l'édifice surélevées. Autour des grandes fenêtres du chœur et même de la nef, apparaissent encore les moulures des fenêtres de la construction primitive, comme à l'extérieur les arcs qui ornaient la partie superieure du mur goutterot formant corniche. Disposition caractéristique des églises romanes des bords du Rhin et dont on ne connait guère d'autre exemple dans la contrée.

Les premières années du XIIIe siècle virent s'achever le grand portail, à l'exception de la tour du nord, reste de la construction primitive et qui ne fut jamais achevée. Devant la ruine causée par le grand incendie de 1184, les sacrifices que s'imposait la population pour l'achèvement de la cathédrale cessèrent; on y suppléa tant bien que mal, par des quêtes et des promesses d'indulgence, la monnaie courante de l'époque.

En 1267, autre désastre. La tour sud s'écroula, entraînant avec elle deux travées de la nef et écrasant de ses débris la Salle Synodale qui venait à peine d'être terminée. Sa réédification, commencée un demi-siècle plus tard, et souvent interrompue faute d'argent, se prolongea jusqu'au XVIe siècle.

Le XIVe ouvre l'ère des adjonctions parasites. Des chapelles s'accolèrent aux bas-côtés du chœur et de la nef; le magnifique hors-d'œuvre des transepts s'éleva; puis le goût déréglé du XVIIIe siècle dominant, on abattit le jubé avec les clôtures du chœur pour y substituer des grilles et des placages. Puis vint 1793 avec ses fureurs stupides :

« L'armée marseillaise, écrit le savant Laire au District, le 18 brumaire « an III, a brisé une infinité de statues qui ornaient le grand portail de la « cathédrale, et la population, par crainte de ces Vandales, a renversé du « haut des tours près de cinquante statues colossales qui servaient d'or- « nement. Ce fut un très-grand malheur, car toutes ces statues avec leurs « bas-reliefs représentaient l'histoire suivie de la science, telle qu'on l'en- « visageait au XIIIe siècle. »

Avec la loi de 1837, des jours meilleurs survinrent. Un premier projet de restauration fut confié à un M. Robelin, architecte peu

expert en cet art alors ignoré. Des crédits successifs ont élevé à près d'un million de francs la dépense des travaux entrepris jusqu'à nos jours. J'essaierai de les apprécier dans un chapitre spécial.

II.

LE PLAN DE L'ARCHITECTE GUILLAUME.

On a toujours considéré comme l'auteur du plan et le principal exécuteur de la construction (1), Henri-le-Sanglier, puissant seigneur laïque, nommé archevêque par Louis-le-Gros, bien qu'il n'eut pas encore reçu les ordres sacrés. D'après des témoignages récents, il faudrait en faire honneur à Guillaume de Sens.

Ce fait, pour ainsi dire acquis maintenant, M. Viollet-le-Duc, le premier, le pressentit. On savait depuis longtemps, par de savants archéologues anglais, que le chœur de la cathédrale de Cantorbéry, élevé par un Français, le prieur Ernoulf, et consacré en 1130, fut détruit en 1174 par un violent incendie et qu'on fit venir de Sens, pour le réédifier, un architecte du nom de Guillaume. Un beau jour, comme Viollet-le-Duc visitait la grande cathédrale anglaise, la similitude parfaite de son chœur avec celui du plan primitif de la cathédrale de Sens le surprit au dernier point : même disposition des collatéraux avec une chapelle unique au chevet, même système de fenêtres, de voûtes, de moulures, de colonnes, de bases et de chapiteaux.

Était-il possible d'admettre qu'un architecte renommé, comme l'était Guillaume, ait pu se faire le triste plagiaire du plan d'autrui? Semblable conjecture paraissant inadmissible, il faut bien conclure que c'est son propre plan, le plan du chœur de la cathédrale de Sens qu'il reproduisit à Cantorbéry (2) et qu'on peut voir dans cette reproduction singulière la marque incontestable d'une commune origine.

La consécration du chœur de Cantorbéry eut lieu en 1180. Les travaux furent donc conduits avec la même célérité qu'ils l'avaient été à Sens. Ils furent conçus d'un seul jet et exécutés de même. Les détails ne furent entièrement terminés qu'en 1184 et par un archi-

(1) « J'ai indiqué, comme l'auteur du plan et le principal exécuteur de « la construction de cet édifice, l'archevêque Henri-le-Sanglier, qui était « mort dès l'année 1143. » (M. CHALLE, *Congrès scientifique d'Auxerre*, 1858, II, p. 177.)

(2) Cantorbéry, l'antique métropole religieuse de l'Angleterre, nommée plus exactement Kanterbury (bourg du Kent).

tecte anglais, du nom de Williams. Toutefois Williams resta l'interprète de la pensée de Guillaume. Ce dernier étant tombé d'un échafaudage, fit une longue maladie dont il mourut; mais, tout souffrant qu'il était, il n'en continua pas moins la surveillance des ouvrages jusqu'à son dernier jour. A cet égard, M. Benoni Roblot, le savant architecte sénonais, m'a transmis des détails concluants parmi lesquels ce passage :

« Je réunis, m'écrit-il le 7 novembre dernier, les documents comparatifs « des deux édifices, Sens et Cantorbéry, que je compléterai ensuite par « les plans, dessins, gravures et photographies qui en ont été faits. J'es- « père arriver ainsi à éclairer, sinon d'un grand jour, du moins de quel- « ques rayons, la figure de Guillaume de Sens, qui fut un grand archi- « tecte, et l'un de ceux qui allèrent consacrer dans les divers pays d'Eu- « rope la gloire de l'art français renaissant. Aussitôt que j'aurai réuni un « ensemble de pièces satisfaisant, je m'empresserai de vous en informer, « puisque vous êtes un chercheur et un ami de nos vieux édifices. »

Mettre en lumière la vie et les œuvres d'un grand artiste, ignoré même de ses concitoyens, cette tâche, qu'il est si digne de remplir, concilierait à M. Roblot la reconnaissance publique. Essayons en attendant de caractériser le plan primitif de la métropole et les superfétations qui en avaient dénaturé les formes générales. Ce plan, nous l'avons dit, fut conçu d'après le système des cathédrales bourguignonnes avec une seule chapelle dans l'axe de l'abside et deux absidioles figurant, en élévation et en plan, de petits transepts.

L'une est arrivée intacte jusqu'à nous, c'est la chapelle dite de Saint-Jean, dont le soubassement porte neuf arcatures à plein cintre soutenues par des colonnettes trapues et des chapiteaux d'une sculpture remarquable. Ils sont, en effet, comme on le verra bientôt, l'une des premières manifestations de la statuaire du XIIe siècle, s'émancipant des traditions immuables de l'art byzantin. L'abside, percée de trois baies, se termine comme les basiliques romaines en cul de four. Si l'on en compare la colonnade avec celle des arcatures aveugles du soubassement des collatéraux, on y retrouve le même style, la même vigueur, la même valeur dans les profils et la sculpture. C'est l'unité dans la variété et la preuve évidente que l'édifice entier fut construit rapidement et sans interruptions.

Les parties hautes diffèrent, et pourtant le *triforium* accuse, peut être encore, le XIIe siècle, mais traité moins finement que la sculpture et la moulure de l'étage inférieur. On a vu que ces parties furent refaites postérieurement, après un incendie dont on ignore la date, mais dont M. Roblot a constaté les traces. La

chapelle absidale fut refaite à la même époque ; puis de siècle en siècle, le chœur et la nef s'entourant de chapelles, le plan primitif s'altéra, surtout à la fin du xve siècle, où les transepts s'élevèrent aux dépens d'une double travée de la nef et de deux travées latérales.

Des fouilles opérées en 1866 par l'architecte Lefort, inspecteur des travaux de restauration, ont tranché la question contestée jusque-là, de l'absence de transepts au plan primitif. Non-seulement elles mirent à jour les fondations, mais encore les assises des piles anciennes qui s'élevaient dans l'axe actuel des transepts. Ces appendices, si franchement, si universellement adoptés dans les grandes églises abbatiales, apparurent donc beaucoup plus tard dans les églises cathédrales. De là, dans celle de Sens, ce fait anormal d'une différence de largeur entre la nef, qui a près de treize mètres, et celle des transepts, qui en ont douze seulement.

III.

LE GRAND PORTAIL.

Le grand portail se compose d'éléments disparates, édifiés du xiie au xvie siècle, et dont chacun a marqué de son cachet les constructions qui lui appartiennent. Les divers étages de la tour du nord sont de la construction primitive. La tour du sud, écroulée en 1267, fut refaite au xive siècle, à part son couronnement, qui est du xvie. Aussi la façade n'a-t-elle rien de l'admirable unité qui fait de celles de Paris et de Reims une œuvre aussi harmonieuse, aussi bien proportionnée qu'une statue taillée par un ciseau unique. Tout son mérite consiste dans sa masse imposante et dans son portique central, précieux comme spécimen des origines de notre statuaire nationale. Encore faut-il ajouter qu'après les dévastations sauvages des Marseillais de 1793, aidés de la population terrifiée, ce portique n'est guère plus qu'une ruine.

Ruine précieuse néanmoins pour l'histoire de cette grande école laïque, issue du mouvement communal du xiie siècle. Tout un monde d'artistes sortait alors des écoles monastiques, s'affranchissant des traditions byzantines qu'on lui avait enseignées, demandant à la nature des sujets d'inspiration qu'ils s'assimilèrent pour en tirer un art, un style nouveau. Le portique central, l'intérieur de la nef, du chœur et des collatéraux nous le montrent s'essayant à tracer de nouvelles moulures, taillant de nouveaux profils, transformant la statuaire et la sculpture d'ornement, imaginant ainsi, à force de science et de ténacité, l'architecture à laquelle on a donné le nom impropre de gothique.

Voilà ce qui constitue l'attrait particulier à la cathédrale de Sens. Comme le narthex de Vézelay, elle a ce charme puissant des monuments de transition se rattachant, d'un côté, à l'art qui s'en va, et de l'autre à celui qui vient; comme lui, elle atteste le génie précoce et hardi des premiers artistes laïques.

L'étude, par M. Viollet-le-Duc, de ces manifestations d'un art fraîchement éclos nous a valu bien des indications utiles, bien des renseignements précieux pour l'art et l'histoire de cette époque. On les trouve indiquées avec un soin spécial dans son *Dictionnaire d'Architecture*, avec de nombreuses figures à l'appui. Il en ressort, entre autres faits curieux, que l'Église favorisa l'épanouissement de ces premiers pères de la sculpture française s'émancipant du vieux symbolisme religieux, qu'elle accueillit et sanctifia pour ainsi dire, au front de ses églises, leurs premières innovations, parmi lesquelles les vertus civiques, l'art et la science, qu'ils personnifièrent en leur donnant un corps et des attributs.

On connait la statue de la *Liberté*, au portail de l'église de Mailly-la-Ville, élevée par un évêque d'Auxerre. De même, au portail de Sens, le *Courage*, l'*Activité*, la *Liberté*, la *Générosité* et autres vertus opposées aux misères de la nature humaine: la *Lâcheté*, la *Paresse*, l'*Orgueil*, la *Colère* et l'*Avarice*. Malheureusement l'état de mutilation de ces figures ne permet pas toujours d'en distinguer les caractères, ni celui de beaucoup d'autres bas-reliefs inscrits dans les médaillons.

On remarque pourtant encore le *Zodiaque*, autrement dit la zone que le soleil semble parcourir dans l'espace d'une année. Douze parties le divisent, une pour chaque mois, figuré par les occupations champêtres correspondantes. Un homme coupe du bois, un autre se chauffe, un troisième taille sa vigne. Puis viennent les mois de la belle saison : un semeur, un faucheur, un moissonneur, un batteur en grange les personnifient. Septembre arrive avec ses vendangeurs, et avec Octobre l'entonnage des vins. Novembre est illisible; mais pour Décembre, on voit un homme préluder aux fêtes de Noël par l'abattage d'un porc. C'est ainsi qu'aux compositions symboliques souvent obscures de la période byzantine, l'art nouveau substitue des sujets d'observations empruntés à la vie réelle.

Le moyen-âge admettait sept arts libéraux, mais il parait qu'on en comptait douze en pays sénonais, à en juger par les médaillons de la série. On y distingue encore la *Géométrie*, la *Peinture* l'*Astronomie*, la *Philosophie*, la *Musique* et d'autres encore devenues illisibles par la mutilation des figures ou de leurs attributs. Nul

département, d'après M. Viollet-le-Duc, ne s'obstina autant que le nôtre à détruire les œuvres du génie des ancêtres.

Et pourtant ces œuvres à leur époque étaient l'enseignement du peuple. Rares et coûteux étaient les manuscrits; peu de gens savaient lire, mais tout le monde pouvait interroger la pierre qui s'anime, parle et raconte; apprendre par son symbolique langage à honorer les arts et les sciences, à cultiver la vertu, à fuir le vice et à se défendre des passions. La vraie littérature à notre époque a le même but, elle s'inspire des mêmes tendances que les imagiers de nos vieilles cathédrales.

L'histoire naturelle, les emblèmes, les fables et les apologues, même les merveilles des terres lointaines citées par les voyageurs fourniront à l'imagination des artistes le sujet des autres médaillons. Beaucoup sont des symboles. L'*Éléphant portant une tour*, c'est la force unie à la patience, et le *Coq* la vigilance. Ainsi du *Griffon*, de la *Licorne* et autres animaux fantastiques dont le sens nous échappe aujourd'hui. Ailleurs enfin c'est un *Sciopode*, cette prétendue espèce d'hommes qui, n'ayant qu'un pied, mais gigantesque, s'en servaient, en se couchant sur le dos, comme d'un parasol pour se garantir des ardeurs du soleil.

D'autres sujets, en partie disparus, complétaient la décoration des deux soubassements. Ceux-ci portaient des colonnes entre lesquelles se dressaient une douzaine de statues, plus grandes que nature. Une seule échappa au marteau des Marseillais, celle de *saint Étienne*, patron de l'église. Elle est très-belle, du moins dans le sens qu'il faut attacher à la statuaire chrétienne, c'est-à-dire belle par l'expression et la pensée plutôt que par la forme.

Cette statue décore le pilier central, dont les côtés latéraux montrent une admirable décoration végétale ayant pour motif tantôt de jeunes pousses de fougère, tantôt une imitation bien sentie, et cherchant le naturel, de la feuille d'ancolie. Ces ornements d'un art jeune, et déjà à son apogée, sont fameux et connus de tous les ornementistes sous le nom des *Rinceaux de Sens.*

Les portiques latéraux ont moins d'importance. S'ils étonnent le regard au premier abord par le manque d'ampleur de leurs proportions, en revanche ils offrent, celui de gauche, un intéressant spécimen sculptural de la fin du XIIe siècle, celui de droite, une série de sujets sculptés au XIVe, et qui sont d'une rare finesse d'exécution. C'est l'art de cette époque parvenu à son plein épanouissement.

La largeur du portique central dépasse quatorze mètres; chacune des deux tours qui l'accompagnent mesure seize mètres et demi à leur base; soit une largeur totale de quarante-sept mètres.

Les cinq étages de la tour du nord, restée inachevée, sont une œuvre de même style, bien que le plein cintre et l'ogive y alternent successivement, et de la même époque. Le motif de leur décoration en est simple et l'exécution très-soignée. Mais on imagina de l'achever en décorant les derniers étages du système d'arcatures romanes qui orne le soubassement des collatéraux de la nef. Élever un soubassement à cent pieds du sol, l'idée était malheureuse, car les arcatures à jour de l'avant-dernier étage n'atténuent guère la lourdeur inévitable d'un pareil couronnement. Les arcatures supérieures, taillées dans l'épaisseur du mur, ont pour support des *Cariatides foulant aux pieds des lions*, mais cette décoration est à une hauteur telle qu'on l'aperçoit à peine du sol de la place. Une grande cage en charpente surmontait toute la construction. On la démolit vers 1842, sous le pretexte de terminer la tour. Elle était couverte en plomb; de là le nom de *tour de plomb* que cette tour décapitée porte encore.

Celle du sud, nommée *tour de pierre*, doit à la justesse de ses proportions un air d'élégance et de noblesse. De hautes colonnettes à jour décorent ses deux avant-derniers étages et dégagent celui du sommet. Terminée seulement en 1532, elle a 60 mètres de hauteur et 73 mètres avec le campanille gréco-romain qui surmonte l'un de ses angles. Des anciennes cloches, jadis célèbres, il n'en reste que deux, fondues en 1560 : *Savinienne* (15,585 kilog.) et *Potentienne* (13,865).

Le campanile contient trois cloches du XIVe siècle; c'était l'ancienne sonnerie de la commune. Elles furent montées là en 1777, lors de la démolition du beffroi municipal élevé au XIIIe siècle sur l'emplacement actuel de la porte Dauphine.

Un clocher en charpente, contemporain de la construction de l'église, se détachait des combles au-dessus de l'entrée du chœur. Reconstruit en 1398 et démoli en 1795, il était formé d'arcatures à jour supportant une flèche assez élancée.

Un mur droit dans l'épaisseur duquel on a simulé trois maigres arcades d'inégale largeur et d'un pauvre aspect, relie les épaulements de la tour nord aux pinacles de la tour sud. Bien que le gable de l'arcade centrale domine à peine la galerie de couronnement du mur, il ne remplit pas moins l'office de pignon.

S'il a été question, comme on l'a dit, d'affiler ce mur de manière à former un pignon véritable, c'est-à-dire reliant et dégageant les deux tours, puis d'en décorer le soubassement par un prolongement de l'élégante galerie de la tour du sud, on ne saurait trop y applaudir. La façade y gagnerait ce qui lui manque le plus : un semblant d'unité et un caractère de grandeur que ses vastes di-

mensions ne peuvent lui donner. Elle a l'ampleur; il lui manque la beauté!

IV.

LA NEF ET LE CHŒUR.

La nef se compose de sept travées, ou plutôt de trois travées et demi, c'est-à-dire que les colonnes et leurs arcs doubleaux n'existent que de deux en deux piles, les deux colonnes intermédiaires qui forment l'autre pile étant destinées seulement à recevoir les arcs doubleaux et retombées des voûtes des collatéraux. Dès lors, les nervures des arcs supportant les voûtes s'élancent et retombent en diagonale, non sur la pile correspondante de face, mais sur la suivante. Procédé de construction singulièrement hardi, eu égard à la largeur extraordinaire de la nef, qui n'est pas moindre de treize mètres et demi et dépasse celle de la cathédrale de Paris.

Chaque travée porte ainsi sur deux arcades dont les gros piliers, formés d'un assemblage de colonnes et de colonnettes, supportent presque seuls le poids de la voûte. L'épaisseur des murs est, en effet, relativement faible et les contreforts extérieurs peu importants.

Il est vrai que la voûte ne s'élève qu'à 23 mètres 50 du sol et l'œil le moins exercé désire une élévation plus grande. Mais l'exhaussement des voûtes marque, comme on sait, les gradations successives de l'architecture gothique. Œuvre de transition, et encore à moitié romane, cette nef marque les timidités du commencement comme le transept les exagérations de la fin. Et l'on ne peut douter que la construction de celui-ci aux dépens d'une double travée n'ait troublé la perspective originaire des lignes, lesquelles, dans le plan primitif, se prolongeaient sans interruption sur toute l'étendue du vaisseau.

C'est dire que la disposition des travées du chœur est identique à celles de la nef. Le chœur comprend deux doubles travées, suivies d'une travée simple et d'un chevet à cinq arcades. Celles-ci reposent sur des chapiteaux qui offrent, comme les chapiteaux de la nef et malgré leur simplicité, un intéressant spécimen du faire des premiers sculpteurs laïques. Leur ornementation est l'une des premières imitations de la flore naissante qu'ils s'appliquèrent à reproduire; le cresson, le plantin et de larges feuilles d'eau à crochets s'en détachent avec une fierté et une pureté d'exécution remarquable. La base des colonnes, — ce détail est à noter, — est tout à fait romane et ornée de griffes, la plupart d'un dessin ferme et varié.

Dans les collatéraux, comme dans la chapelle de Saint-Jean du transept, le roman règne sans partage. Les voûtes y sont à plein cintre et d'arêtes; les chapiteaux, encore cubiques ou peu évasés, portent des têtes de monstres accouplés, des animaux fantastiques, *innaturels*, comme dit M. Parker. Ils s'achevaient, les colonnes romanes de la nef et du chœur attendaient encore leurs chapiteaux, lorsque Guillaume, un fervent de l'art nouveau, un échappé sans doute du narthex de Vézelay, vint diriger les travaux de la cathédrale de Sens en pleine construction et y marquer l'empreinte de l'éclosion, des essais et du plein épanouissement de ses ingénieuses créations.

Triforium. — Tandis que l'Ile-de-France et la Champagne adoptaient dans leurs églises la tradition de galeries voûtées au-dessus des bas-côtés, la Bourgogne se bornait à les indiquer dans les pleins du mur et à en faire une étroite galerie de service, adossée au mur du comble des bas-côtés. Mais à Sens, l'architecte disposa le Triforium sur un mode nouveau alors; il en subordonna l'ordonnance à celle des anciennes fenêtres hautes remplacées au XIIIe siècle; c'est-à-dire qu'il divisa sa galerie en deux travées, avec pile intermédiaire, et inscrivit dans chacune de ces travées une arcature jumelle reposant sur une colonnette et deux pieds droits.

Les chapiteaux des arcatures du Triforium, moins ornés que ceux de la chapelle de Saint-Jean, sont absolument du même style et pour ainsi dire du même temps. Ainsi partout, dans cette grande structure du milieu du XIIe siècle, se retrouve la même uniformité; bases et chapiteaux sont les mêmes à tous les étages et dans toutes les parties du plan primitif qui ont été respectées.

V

LES CHAPELLES.

Presque seule en France, l'imposante cathédrale de Chartres échappa à la manie des chapelles latérales, qui commença à sévir au XIVe siècle. On sait qu'elles furent érigées par les corporations de métiers ou par des familles comme monuments funéraires et à leurs frais. C'est ainsi qu'aux XIVe et XVIe, la cathédrale de Sens vit s'élever successivement, entre les contreforts des bas-côtés, une série de constructions accessoires en discordance avec le style général de l'édifice et qui, tombant déjà de vétusté, furent abattues en 1859. L'émotion n'est pas encore oubliée que provoqua à Sens l'amputation de ces parasites, ni le souvenir des controverses qu'elle souleva dans la presse locale. Le mur extérieur des colla-

téraux fut rétabli conformément au plan primitif, à cela près qu'aux arcatures aveugles on substitua des arcatures à jour, ouvrant sur des chapelles basses dont le besoin se faisait peu sentir. Toutefois, comme elles ne dépassent pas la ligne d'appui des fenêtres, l'ordonnance générale n'en est point troublée. Semblables à celles du côté nord de la cathédrale de Reims, elles ne s'ouvrent dans le bas-côté que par de petites baies et elles ont, tout au moins, le mérite d'offrir au monument une échelle de proportion qui en fait valoir l'ensemble.

Il est, Messieurs, des opinions respectables avec lesquelles on gémit de se trouver en dissidence. Notre honorable président, auquel ce travail a été soumis, a eu l'indulgence de le déclarer « *bien fait, intéressant et complet;* » seulement, ajoute-il : « j'ai « regretté de voir que vous approuviez la démolition des cha- « pelles, etc..... »

Messieurs, je ne suis, à mon grand regret, ni archéologue, ni savant. Toute mon ambition est de m'efforcer de le devenir, un jour peut-être, à force de travail et d'études. Je me flatte seulement d'aimer l'art et de l'avoir pratiqué dès mon extrême jeunesse. Viollet-le-Duc, le grand architecte, qui était en même temps un grand artiste, un des maîtres du goût, tout en ayant la pratique du métier avec ses secrets les plus intimes, Viollet-le-Duc, qui fut mon professeur à l'École impériale de dessin, m'enseigna toujours qu'en fait d'art, la condition rigoureuse du beau, c'est le vrai. J'en suis venu ainsi à me demander si les chapelles dont la démolition a éveillé de généreuses sympathies, exprimaient réellement le vrai; si leur style et leurs dispositions ne dénaturaient point un monument type, l'un de ceux qui représentent le mieux la grande révolution artistique du milieu du XIIe siècle. Puisque tel est l'intérêt capital de la cathédrale de Sens, ne devait-il pas dominer toute autre considération?

Concevoir un plan aussi vaste, ordonner entre elles ses nombreuses parties, les embrasser constamment, afin que celles qui précèdent viennent s'harmoniser avec celles qui suivent, cette préoccupation constante du véritable architecte fait de son œuvre un livre ouvert, exprimant le style, la pensée et le sentiment des temps où il vécut. A ce titre, nos grands monuments n'ont-ils pas droit aux mêmes respects que l'œuvre des écrivains? Ne sont-ils pas, en un mot, des annales de pierre?

A cette occasion, je me permetterai d'évoquer un souvenir resprospectif et tout personnel.

J'ai passé, Messieurs, les meilleures années de ma vie au *mont Athos.* Cette montagne sacrée de la religion grecque est une longue

presqu'ile peuplée de monastères, et dont le séjour est interdit à tout laïque, homme ou femme, aux femmes surtout. Dans ces pieux asiles, la prière s'unit à la culture des arts et des lettres. Un de ces anachorètes admirait beaucoup ma faible esquisse du *Muletier grec* dont je viens de faire hommage au Musée d'Auxerre, et il me pria de le peindre également. J'étais là aux frais de l'*Académie des Beaux Arts* de Saint-Pétersbourg et chargé, avec les autres membres de l'Expédition, de copier les chefs-d'œuvre de l'art byzantin conservés au Mont-Athos. De son côté, mon moine avait mission de rétablir, dans son intégrité primitive, le texte de vieux écrits de l'Église d'Orient, qui avaient été abominablement altérés par des moines ignorants du moyen-âge.

La tâche était-elle ou n'était-elle pas à la hauteur de l'érudition du bon religieux? Je n'en sais rien, toujours est-il que ce labeur ingrat le mettait au désespoir. « Jamais je n'arriverai, me disait-il souvent, à effacer la souillure de ces sophistiqueurs. »

Loin de moi, Messieurs, la pensée d'appliquer à nos chapelles l'exclamation indignée de mon modèle improvisé; mais l'incident qui se présente l'a réveillée dans mon esprit. Si un monument est un véritable livre, s'il doit rester tel que son auteur l'a conçu, la question, semble-t-il, est bien près d'être résolue. Puisque l'on flétrit du nom d'interpollateur quiconque altère la pensée de l'écrivain, doit-on beaucoup plus d'indulgence à ceux qui altèrent la pensée première de l'architecte, qui s'emparent d'une œuvre qu'ils devraient respecter, d'un livre j'allai dire, pour en faire une macédoine, un assemblage de tous les styles et de tous les goûts?

L'unité est la condition première de la grandeur et de la beauté. On l'a rétablie dans la cathédrale de Sens, du moins dans la plus grande partie, et je ne puis croire qu'il y ait lieu de le regretter. Les chapelles abattues étaient « à peu près inutiles ». Victor Petit, leur ardent défenseur, l'avait reconnu lui-même bien avant leur démolition. Celles qui les ont remplacées ne le sont guère moins, je le reconnais. Seulement elles sont à peine visibles et ne détruisent pas l'ordonnance générale des lignes. Ici la mode a cédé le pas à la science; la nef de l'architecte Guillaume, dans son ensemble, a revu le jour telle qu'il l'avait exécutée et conçue (1).

(1) Tout en respectant les opinions de l'auteur, nous ne croyons pas devoir renoncer à notre critique, que partagent les principaux archéologues de notre Société.

C'est depuis longtemps et c'est encore un débat entre MM. les architectes chargés de restaurer les grands monuments du moyen-âge, c'est-à-dire de les consolider et de les conserver, mais non de les modifier, pour

Malgré le retranchement des chapelles de la nef, celles des transepts et du chœur, nombreuses encore, sont plus que suffisantes aux besoins du culte. En voici la liste d'après la date de leur construction :

XIIe siècle. — *Saint-Jean*, la plus intéressante de toutes. Elle a tous les caractères du style roman secondaire. Nous avons, à propos du plan primitif, signalé l'intérêt de son arcature à plein cintre et de ses chapiteaux, types curieux de la sculpture laïque à ses débuts. On les retrouve exactement reproduits dans le chœur de la cathédrale de Cantorbéry, dont Guillaume de Sens fut non-seulement l'architecte, mais peut-être encore le sculpteur, comme le rapporte Gervasius, historien anglais, sur la foi d'anciennes chroniques.

« Les chapiteaux de ses piliers et de ses colonnes, dit-il en « parlant de Guillaume, furent ornés de figures; ses arcs aussi « en furent couverts. Autant les sculptures de l'ancien édifice « étaient froides et grossières, autant les siennes étaient spiri« tuelles et animées. » (GERVASIUS, *Hist. Angl. Script. Deum*, t. II, p. 12-98.)

Certes, Guillaume n'exécuta pas de sa main toutes ces sculptures, mais il eut l'habileté de les concevoir et d'en diriger l'exécution. Parmi les parties primitives de la cathédrale de Sens, les chapiteaux de la chapelle de Saint-Jean peuvent avoir été ainsi conçus, sinon exécutés par Guillaume. C'est un des points que M. Roblot, on peut le croire, s'occupe le plus d'éclairer.

XIIIe siècle. — Chapelle absidiale, à longues baies et à lancettes géminées, construite vers 1206 et consacrée à *Saint Savinien*.

XIVe siècle. — *Saint-Martial*, fondée en 1320, par Pierre Roger, archevêque de Sens, et depuis pape sous le nom de Clément VI; remaniée au XVIe siècle.

XVe siècle. — *Chapelle de la Vierge*, très-grande et très-belle, à l'angle du transept sud, a remplacé la chapelle romane correspondant à celle de Saint-Jean. Le maitre-autel est un intéressant spécimen d'architecture et de sculpture.

y établir selon leurs idées l'unité du plan primitif, en démolissant ce que les siècles suivants de l'art ogival y avaient ajouté, ou en construisant de nouvelles chapelles d'une forme étrange, et que créée leur imagination. Ce débat vient de se produire encore à Reims, où l'Académie a vivement censuré l'architecte, et le conseil municipal a appuyé l'Académie. Mais là, comme chez nous, le mal était fait. Nous ne croyons pas que M. V. Petit ait jamais approuvé les suppressions et les additions dont parle l'auteur. Il a dit, au contraire, dans son *Guide* de 1847, *peut-être s'est-on trop hâté de démolir*. C.

XVIe siècle. — *Chapelle Saint-Mammès* et *chapelle de Saint-Thomas;* elles n'ont rien d'intérassant.

Les chapelles de *Notre Dame de Lorette* et de *Sainte Colombe*, toutes deux ovales, d'un style plat et vulgaire. La première, pourtant, date de la Renaissance, et l'autre fut reconstruite entièrement en 1845 et 1846.

En totalité, huit chapelles existent encore et le plan primitif en avait trois seulement. Mais de toutes les altérations qu'il subit, les plus graves, les plus regrettables, furent pratiquées dans l'ornementation du chœur.

Vers le milieu du siècle dernier, le goût du clinquant régnant en souverain maitre, le chapitre résolut d'y accommoder le chœur, dont les ornements riches et variés lui semblaient barbares! Voyons comment s'accomplit cette dernière concession au goût du jour, « *aussi meurtrière*, dit le docte abbé Chauveau, que les « absurdes fureurs du protestantisme ou le marteau révolution- « naire de 1793. (*Congrès archéologique* de Sens, 1849, p. 152.)

De riches accessoires, selon l'usage, entouraient le maitre-autel. Tels la *Table d'or*, précieux spécimen d'orfévrerie du Xe siècle, des châsses et des reliquaires placés sur le rétable, des statues en cuivre doré posées sur quatre colonnes de même matière et supportant des rideaux en tapisserie. C'était un souvenir liturgique de la primitive Église et que les hasards de ma vie m'ont permis de revoir dans les églises d'Orient. Ainsi, au moment de la consécration, les rideaux se ferment; le prêtre et l'autel disparaissent, et si indifférent que l'on soit aux choses religieuses, devant ce symbole mystique on se sent impressionné profondément. C'est comme un mystère nouveau qui s'ajoute au mystère du sacrifice de la messe. On enleva donc le maitre-autel et avec lui les clôtures et toute l'ornementation du chœur, notamment neuf tombeaux en cuivre qui seraient sans prix aujourd'hui, car il n'en existe plus que deux en France et ils font l'orgueil de la cathédrale d'Amiens, des pierres tombales, des épitaphes en cuivre à la fois précieuses pour l'art et pour l'histoire. Tout cela fut relégué au Trésor ou à la sacristie. Puis, sur l'emplacement ainsi rasé, on édifia un baldaquin dont l'ordonnance théâtrale contraste avec le style imposant du chœur et du chevet dont elle masque l'architecture.

Un gros mur relia ensuite les colonnes du chœur dont les antiques stalles boisées firent place à d'autres mieux en rapport avec le style contourné, maniéré, gracieux dans les détails, mais d'un effet monumental médiocre et qu'on a nommé *rocaille* ou *style Pompadour*. Ces prétendus embellissements furent l'œuvre d'un sculpteur nommé Barasset, lequel édifia en même temps, dans la

la nef, une chaire du même goût pour remplacer l'ancienne qui avait cessé de plaire. C'était cette même chaire d'où la voix de saint Bernard, le Bossuet du XIIe siècle, tonna contre Abeilard.

Enfin, comme couronnement de ce bel œuvre, on ferma l'entrée du chœur de deux murs carrés et lourds, couverts de stucs et portant des images de plâtre également enduites de stuc. En coupant les lignes de la perspective, leur masse ajoutait encore au défaut le plus apparent du vaisseau, qui semble manquer d'élévation et de profondeur, eu égard à sa largeur. Aussi parait-il réellement agrandi depuis la démolition récente de ces faux embellissements.

Le baldaquin masque encore les lignes architecturales du chevet, mais ses jours sont comptés. Si justice n'en a pas encore été faite, c'est faute d'argent pour lui substituer un maitre-autel en harmonie avec l'édifice. Les quatre grandes et belles colonnes qui le supportent firent partie du monument votif érigé à Louis XIV, encore vivant, par le maréchal de la Feuillade. On parle de les employer à la décoration du *Tapis vert* et des autres promenades qui entourent la ville. Elles y seraient là à leur place et formeraient un agréable motif de décoration. Déjà les grilles dorées qui entouraient le chœur, belle œuvre de serrurerie, du reste, décorent l'avant-cour du palais archiépiscopal, comme clôtures de jardins. Toutes les gloires de ce monde passent !

Des stigmates infligés à l'antique métropole par le faux goût du siècle dernier, il ne restera bientôt plus que les carreaux de salle à manger dont on pava l'aire de l'édifice en remplacement de l'ancien pavage, composé de mosaïques, de carrelages historiés et émaillés et que terminait un labyrinthe à l'entrée de l'église. D'après le dessin publié par M. de Caumont, c'était une vaste marqueterie circulaire, de trente pieds de diamètre, au milieu de laquelle des lames de plomb incrustées dans la pierre décrivaient des circuits interminables. En plan, ceux-ci rappelaient des gradins d'amphithéâtre, mais bifurquant l'un sur l'autre avec des détours tels, qu'il fallait, parait-il, deux mille pas et une heure de temps pour les parcourir.

Disposé à l'entrée de la nef, le labyrinthe en occupait toute la largeur. Le seul et unique monument de ce genre qui subsiste encore se voit dans l'église de Saint-Quentin.

VI.

LE TRANSEPT.

« Les façades extérieures du transept, ainsi que les baies et les « voûtes, accusent franchement la date de leur construction et de « leur achèvement, c'est-à-dire de 1495 à 1513. Elles expriment « les habitudes de tracés, d'appareils, de méthodes, d'école enfin, « qui caractérisent cette époque d'un art déjà en décadence. »

« Si, en général, les édifices de ce temps présentent des lignes « grêles, fuyantes, angulaires, trop cherchées; si l'œuvre du tail- « leur de pierre l'emporte souvent sur celle de l'architecte, il faut « reconnaitre une exception en faveur du maitre de l'œuvre du « transept. Sa construction nouvelle est rattachée à l'ancienne « avec un art infini; ses voûtes surélevées de six mètres s'y rac- « cordent habilement; les points d'appui en sont fermes et puis- « sants. L'ornementation répond à la construction: les rosaces, « les verrières, les portails comptent parmi les plus beaux spéci- « mens de l'art de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle.

« Mais tout en m'inclinant devant la supériorité d'exécution de « ce grand œuvre dans ses différentes parties, je dois constater, « non sans regret, combien son édification altère l'édifice primitif « bâti par Guillaume de Sens. »

A M. Roblot-Lefort, l'inspecteur des travaux de restauration du monument, je dois la note qu'on vient de lire, note sommaire, mais complète, tellement substantielle que nous ne trouvons pas un mot à ajouter sur le point qu'elle traite avec toute l'autorité d'un talent spécial. Je dois me borner, dès lors, à quelques indications historiques très-succinctes sur l'ornementation.

Les comptes du chapitre de Sens, mis en lumière par MM. Quantin et Chérest, nos savants et laborieux collègues, ont fait connaitre maints détails importants pour l'histoire de l'art dans la contrée. Tel est, entre autres, le nom ignoré jusque-là de Pierre Gramain, statuaire auxerrois. Les niches du portail extérieur du transept sud étaient décorées de huit statues, en grandeur naturelle, sorties de son ciseau (1491). Elles furent brisées en 1793, mais les voussures du portail montrent encore vingt-six sujets d'une bonne exécution et qui attestent le talent élégant et gracieux du statuaire auxerrois.

« On doit renoncer à décrire, dit M. Victor Petit, les statuettes délicieuses « et d'un fini précieux qui remplissent les niches délicatement ciselées « des grandes voussures. Leur incroyable délicatesse donne à l'ornemen-

« tation de ce portail une rare perfection d'exécution qui, nulle part, n'a « été surpassée. » (*Guide dans la ville de Sens*, p. 47.)

L'art, du reste, tenait autrefois à Auxerre une place infiniment plus large qu'aujourd'hui. Pierre Gramain, comme ses contemporains François Faulconnier et Jean Blondel (1521), aussi imagiers; comme Germain Michel, peintre-verrier; comme les peintres Thomas Duesme (1517), Félix Chrétien (1566) et Nicolas (1581), continuaient la grande école fondée par nos évêques, à l'origine du moyen-âge, école dont les œuvres connues ont fourni à l'histoire de l'art français l'une de ses pages les plus intéressantes.

Tout le luxe décoratif, toute l'imagination exhubérante des artistes de l'époque se produisent à profusion dans le réseau géométrique savamment conçu des deux roses du transept. Leurs verrières splendides, dont nous parlons plus loin, illustrent l'école de Troyes, qui était alors, avec Rouen et Toulouse, l'un des trois grands foyers de l'art national.

La construction du transept est de Martin Chambiges, qui éleva plus tard le portail principal des cathédrales de Beauvais et de Troyes (1). Il n'était donc plus le temps où la ville de Sens comptait parmi les siens des architectes éminents, comme Guillaume, l'un des créateurs, sinon le créateur principal, de l'architecture gothique. Bien déchue déjà de son antique splendeur, la ville de Jean Cousin se voyait réduite à demander un architecte à Paris, à Troyes des peintres-verriers, à Auxerre des sculpteurs et même un fondeur de cloches. Mangin Viard y fondit en effet, en 1560, les deux célèbres bourdons encore existants, *Savinien* et *Potentien*.

M. Roblot, il est vrai, ne partage point mon opinion sur ce déclin des arts à Sens au XVI[e] siècle :

« Le Chapitre, m'écrit-il, s'adressait aux artistes les plus en renom, sans « se préoccuper du lieu de leur origine. Mais je tiens pour certain qu'au « commencement du XVI[e] siècle il y avait une école de verriers de réelle « valeur, des peintres, des orfèvres, etc... Votre opinion contraire dé- « tonne au milieu de tant d'excellentes choses que votre travail contient, « et l'avenir pourra vous donner tort, car si mes loisirs me le permettent, « je traiterai cette question des artistes sénonais au moyen-âge à l'aide « des documents attestant leur valeur et leur influence. » (M. Roblot, *lettre particulière*.)

(1) Martin Chambiges habitait Paris en 1489, lorsque le chapitre de Sens le chargea de la construction du transept. Il paraît à Sens en 1497 et 1499, avec le titre de « *Maître de l'entreprise et conducteur de la croisée.* »

Cette affirmation catégorique, le savant sénonais l'étaie de faits sommaires dignes d'attention. Néanmoins, je maintiens la mienne et m'estimerai heureux si M. Roblot arrive à mettre en pleine lumière des faits de nature à la détruire.

VII.

STATUES ET TOMBEAUX.

L'auteur d'un poème latin, Pierre Lavenier, professeur au collége de Navarre, et depuis chanoine d'Auxerre, fait d'un rétable d'orfévrerie byzantine, nommé la *Table d'or*, et des « *fameux tombeaux qui l'avoisinent*, l'honneur et la gloire de la cathédrale de Sens. » Comme l'autel d'or de la cathédrale de Bâle qu'on voit au Musée de Cluny, mais beaucoup plus grande, car elle mesurait dix pieds, plus de trois mètres, la pièce était en or fin, travaillé au repoussé. Au milieu était représenté le *Christ bénissant*, et sur les côtés, les *Quatre Évangélistes*, *saint Jean* et *la Vierge*. C'était un travail du IXe siècle, d'origine grecque probablement, comme le précieux rétable du Musée de Cluny et la célèbre *Pala d'Oro*, qui est encore l'une des richesses de la célèbre église Saint-Marc de Venise. Comme eux, il décorait aux jours de fête le massif de l'autel.

Ce don de l'archevêque Sewin à l'église de Sens, Louis XV en demanda le sacrifice « *pour le bien de l'État* » (1759). Pour nos grands musées, il vaudrait aujourd'hui, au bas mot, 250,000 fr. En compensation, quatre des grandes colonnes rostrales entourant la statue de Louis XIV sur la place des Victoires, à Paris, échurent à la cathédrale de Sens, pour supporter le lourd baldaquin qui la dépare encore. Triste compensation!

A cette perte irréparable, d'autres allaient venir s'ajouter encore toujours « *pour le bien de l État.* » La cathédrale d'Amiens, je l'ai dit plus haut, est fière à juste titre des tombes en cuivre de deux de ses anciens évêques, Évrard de Fouilloy (1223) et Geoffroy d'Eu (1226). Six lions supportent chacun de ces monuments où les prélats sont représentés en habits pontificaux, les pieds appuyés sur deux dragons ailés. Ils sont tout ce qui nous reste en France des habiles bronziers du XIIIe siècle; leur valeur est incalculable, le Musée de Cluny les payerait au poids de l'or, s'ils étaient à vendre.

Le chœur de la cathédrale de Sens contenait neuf monuments

de ce genre (*Archives de l'Yonne*, G. 1135). Le 19 août 1793, Cossard et Mulot, artistes délégués par la *Commission conservatrice des monuments d'art*, récemment instituée par la Convention, vinrent à Sens pour dresser l'inventaire des monuments qui méritaient d'être conservés. Ils décidèrent que les neuf tombeaux en question *méritaient* d'être convertis en gros sous! Et l'exécution suivit de près la sentence.

En revanche, les citoyens commissaires appréciaient étrangement les chefs-d'œuvre que leur matière rendait impropre au creuset. Leur rapport à la Convention, toutefois, est peut-être la seule description arrivée jusqu'à nous des anciens trésors d'art de l'église métropolitaine. On lira donc avec intérêt ces courts extraits :

« A côté de l'autel est le tombeau, tout en marbre, du *chancelier Du-*
« *prat*, fait sur les dessins du Primatice. Aux quatre coins du socle, *ornés*
« *de bas-reliefs*, de grandes statues représentent les Vertus. Derrière ces
« statues, des colonnes de marbre noir supportent une table de marbre
« semblable sous laquelle est le cénotaphe. Le cardinal est couché nu....
« Au-dessus de la statue est le même cardinal à genoux et revêtu de ses
« habits. Cet ouvrage est le plus beau de cette église. Il mérite d'être
« conservé. »

Mais l'année suivante la populace le renversa. Il n'en reste plus que le soubassement et les bas-reltefs, l'une des pages les plus remarquables de la statuaire française. On y voit les deux *Entrées de Duprat à Paris* comme cardinal légat, et *à Sens* comme archevêque; l'*Assemblée du concile* qu'il présida et une *Séance de la chancellerie* où il siégeait. On y compte 155 figures dont beaucoup sont des portraits. Quelques restes, dignes d'un musée, des autres parties du tombeau, sont maintenant exposés, avec beaucoup d'autres splendides débris, au rez-de-chaussée de l'ancienne Salle Synodale. A peine les journaux ont ils signalé la récente création de cette collection importante et appelée, lorsqu'elle sera connue, à recevoir des visiteurs dignes d'elle (1).

(1) Je signalerai particulièrement deux œuvres capitales de l'époque de la Renaissance : la statue à genoux du père de *Tristan de Salazar*, qui est d'une grande beauté, et celle du *Cardinal Duprat*, superbe encore de vie et de mouvement, malgré les mutilations des Marseillais. Somme toute, le nouveau Musée de la cathédrale de Sens sert d'utile complément aux précieux objets d'art et d'archéologie, reliquaires, ivoires, orfèvrerie, tapisseries et émaux qui font du Trésor de Sens l'une des collections les plus intéressantes qu'on puisse citer en ce genre.

« A la porte du chœur, continue le *Rapport Cassard et Mulot*, est un « double mausolée, aussi en marbre. Il est formé de six colonnes portant « les statues de Duperron, archevêque de Sens, et de Jacques Duperron, « chancelier. Elles sont agenouillées devant un prie-Dieu, dont les tapis « sont chargés d'armoiries que l'on a pris soin de voiler. »

Le tombeau, avec sa riche architecture, partagea le sort de celui du cardinal Duprat. Les statues se voient encore, mais reléguées dans une chapelle ovale du chœur qui ressemble à l'atelier d'un marbrier. A côté est le soubassement du tombeau de Duprat, posé par terre, et au milieu le tombeau du Dauphin, par Coustou.

« Au chevet du chœur nous avons vu une épitaphe en cuivre, de 1518: « c'est celle de Salazar, dernier évêque (*sic*) élu de Sens. Elle était placée « dans le chœur au-dessus du tombeau gothique en marbre de cet évêque, « et elle fut ôtée quand on boisa le sanctuaire. »

Paris montre encore l'opulente habitation élevée sous le nom d'Hôtel de Sens, par l'archevêque Tristan de Salazar, et qui servit d'habitation à plusieurs personnages célèbres, parmi lesquels la reine Marguerite, première femme de Henri IV, et Louis de Bourbon, cardinal de Lorraine. Moins heureux, Sens n'a pu conserver ni son épitaphe, ni son tombeau, ni celui que sa piété filiale érigea à ses auteurs sous l'une des arcades gauches de la nef. Cette œuvre d'art est ainsi jugée par les artistes commissaires de la Convention :

« Nous avons trouvé dans la nef, à gauche, et porté par des colonnes « de marbre, un mausolée de marbre blanc, très-élevé, et porté par des « colonnes de marbre noir. C'est celui du père de Tristan de Salazar et « de son épouse. Ce n'est point un ouvrage très-précieux. »

Des débris de ce tombeau, recueillis avec ceux du cardinal Duprat, attestent tout le contraire. C'était une création exquise de l'art gothique à son déclin et déjà influencé par l'esprit de la Renaissance. Mais au dernier siècle et jusqu'à la première moitié du siècle actuel, le don d'apprécier l'ancien art français manquait à la plupart des artistes eux-mêmes. Ce sera l'éternel honneur de Viollet-le-Duc et de son école, d'avoir révélé pour ainsi dire à la France un de ses meilleurs titres de gloire.

Mais arrêtons ici cet inventaire navrant de tant de richesses à jamais perdues et que tout l'or du monde ne saurait nous rendre. Chose triste à dire, la destruction des tombeaux des archevêques fut l'œuvre de ce même peuple dont les ancêtres avaient aidé à l'exécution de plus d'un d'entre eux et qui détruisait ainsi, avec l'œuvre de ses sueurs, l'histoire sculptée de la ville.

Par un hasard singulier, une statue du XIVe siècle échappa presque seule aux coups du vandalisme, et c'est une statue de la Vierge! On la voit encore dans la chapelle sud du transept, mais défigurée par un grossier badigeon.

« Elle était remarquable, il y a peu d'années encore, écrivait Victor Petit « en 1847, par la peinture éclatante qui la couvrait et par les plaques de « verre historiées semées dans les bordures du vêtement. Un badigeon « grisâtre est venu s'étendre sur toutes les parties de cette brillante or- « nementation. Et ce badigeon souille non-seulement la statue, don du « chanoine Laporte en 1334, mais les sculptures de son soubassement. »

Ni cette statue, ni la *Lapidation de saint Étienne*, groupe en albâtre de la chapelle absidale, ne peuvent consoler des attentats révolutionnaires. Ce groupe pourtant n'est *ni raide, ni dur d'exécution*, comme on l'a écrit, mais plein de vie et de mouvement. Or, comme l'a dit justement à ce sujet un aimable écrivain, un dilettante de l'art, M. Montégut :

« Le mouvement est avant tout la qualité nécessaire à toute conception « qui cherche un but populaire. » (*Souv. de Bourgogne*, p. 17.)

C'est l'œuvre d'un artiste ignoré du dernier siècle, Hermann, sur la vie duquel les biographes sont muets. Citons enfin une œuvre considérable par ses dimensions et petite par la manière dont l'auteur, Coustou le jeune, l'a traitée. *Le Tombeau du Dauphin* et.... de la Dauphine, dont le souvenir fut longtemps populaire à Sens. Ce groupe, s'il était réduit à l'échelle des biscuits de Sèvres, ferait une jolie garniture de cheminée; mais traité comme il l'est, sur un plan colossal, les défauts saillants de cette composition théâtrale apparaissent pour choquer à la fois la pensée et le goût. Ce hors-d'œuvre serait plus propre à orner une promenade ou un musée qu'une église.

Dans beaucoup de grands édifices publics, il y a un détail, une chose sans valeur, le plus souvent, qui a le mérite d'exciter la curiosité de la foule. Dans la cathédrale de Sens, ce qu'elle veut contempler tout d'abord, sur la foi de la renommée populaire, ce n'est ni la hardiesse, ni l'élégante majesté de sa structure, ni le caractère des styles qui la composent; ce ne sont ni les vitraux, ni les richesses merveilleuses du Trésor, mais.... la figure de Jean du Coignot!

C'est une tête quelconque, détachée d'une figure d'ange, que jadis la fantaisie d'un sculpteur encastra, à environ six mètres du sol, dans un angle du premier pilier nord de la nef. On s'est

plu à y voir le portrait-charge d'un légiste, Pierre de Cugnières, adversaire, sous Philippe de Valois, de la puissance temporelle du clergé. Il est des erreurs qui, à force d'avoir vieilli et d'être répétées partout et toujours, ont acquis la force d'une vérité, et celle-ci est du nombre, à n'en pouvoir douter.

VIII.

LES VITRAUX.

La peinture sur verre procédait de l'architecture gothique et périt avec elle, après avoir participé à ses phases d'éclat et d'abaissement. C'est l'intérêt particulier de la cathédrale de Sens d'offrir et de permettre d'étudier les variations successives de cet art, de sa naissance à son déclin.

Le vitrail à petits sujets légendaires, de la fin du XIIe siècle, s'y montre avec la chaude intensité de ses tons, à côté de ceux des XIIIe et XIVe siècles, plus grands, d'une harmonie plus lumineuse, et non loin de la mosaïque éblouissante des grandes baies du transept (XVe et XVIe siècles). Arrive enfin le vitrail de la Renaissance, dans lequel le plus puissant des derniers maîtres de cet art, si français, Jean Cousin, se sépare absolument des règles qui le constituaient avant lui.

Ces règles veulent que toute partie d'un monument fasse corps avec le monument lui-même. Comme la sculpture, la peinture sur verre ne fut d'abord que l'ornement de l'architecture. Sa mission était de la faire valoir. Arrive le milieu du XVIe siècle, et elle s'en sépare absolument; le verrier fait une œuvre d'art distincte, un tableau plutôt qu'une verrière appelée à un effet architectural. Les barres ou tiges de plomb, qui donnent tant de solidité aux vitraux, il les supprime, ou il ne s'en sert plus que pour accentuer le dessin. Chacun de ces systèmes a ses adversaires et ses partisans. La cathédrale de Sens peut aider à les concilier, car les deux genres y ont chacun leur caractère distinct de beauté.

Trois de ces vitraux de l'art primitif se voient encore dans le bas-côté du chœur. Ils sont divisés chacun, par de fortes armatures de fer, en seize sujets ayant trait aux légendes des *saints Pierre* et *Paul* et *Jean l'évangéliste*. Aux premières heures du soleil levant, l'intensité de leur coloris fait vibrer en quelque sorte les couleurs et les tons; leur valeur est considérable, et l'on peut affirmer, sans crainte d'exagération, qu'aucun vitrail en France

ne leur est supérieur, pas même ceux de la basilique de Saint-Denis.

Beaucoup d'autres verrières du même temps décoraient les travées attenantes. Elles furent détruites, l'une après l'autre, lorsqu'on ouvrit le mur extérieur pour y accoler des chapelles. Les vitraux de celles-ci sont de toutes les époques, même du XVIIIe siècle, où l'art du verrier agonise et n'est plus qu'une tache au milieu de verres blancs. Tel le *Christ en croix* de la chapelle de Sainte-Colombe, singulier reste de vitalité d'un art éteint depuis un siècle.

Comme spécimen du XIIIe siècle, les verrières de la chapelle absidale, consacrée à *saint Savinien*, sont précieuses et importantes. Elles offrent des scènes de l'*Ancien et du Nouveau Testament*, de la vie de *saint Pierre et de saint Paul* avec des légendes explicatives; puis, dans les chapelles voisines, l'histoire de *Saint Thomas de Cantorbéry* en treize médaillons, la parabole de l'*Enfant prodigue* (12 médaillons), la *Samaritaine*, la *Création du monde*, l'histoire de *Moïse*, de *Joseph*, etc.... Plusieurs de ces verrières accusent le XIVe siècle.

Au siècle suivant le verrier s'affranchit de l'architecte. La fenêtre que celui-ci lui livre devient un champ à lui, animé de figures d'un beau dessin, d'un fini complet, mais sans autre effet à distance que celui d'un coloris magique et savant. Telle la rose du transept sud avec la claire-voie qui la supporte. C'est le chef-d'œuvre des artistes de Troyes, Liévin Varin, Jean Verrat et Baltazar Gondon, qui l'édifièrent de 1499 à 1501. Un littérateur aimable doublé d'un artiste, M. Émile Montégut, décrit en termes excellents l'impression profonde que donne l'aspect de cette grande composition.

« Le tour de force de l'artiste ingénieux qui a créé ces verrières a consisté à n'employer en quelque sorte que des couleurs pour peindre ces « deux spectacles du monde surnaturel, le *Paradis*, l'*Enfer*. N'ayant recours que le moins possible à la figure humaine et à l'élément dramatique, il a exprimé le paradis au moyen de toutes les nuances et teintes « de la couleur bleue, l'enfer au moyen de toutes les nuances et teintes « de la couleur rouge, harmonieusement assorties et combinées. De cette « musique de couleurs résulte une sensation singulière. La pensée flotte « indécise pendant que l'œil se baigne voluptueusement dans cette lumière « colorée d'une si harmonieuse abondance et d'une si douce clarté. » — (E. Montégut, *la Bourgogne*, p. 7.)

Cette page, belle et immense, apparaît, en effet, comme un astre lumineux vers lequel convergent des satellites, autres compositions moins vastes, mais appelées à compléter sa splendide et harmonieuse marqueterie. De celles-ci nous rappellerons seulement l'emplacement et le sujet.

Dans les arcs de la claire-voie, sous la rose : la *Légende de saint Étienne*, continuée dans les fenêtres hautes du côté de la nef.

1re fenêtre du côté du chœur : l'*Arbre de Jessé*.

2e id. id. légende de *saint Nicolas*, patron des gens de loi, donataires du vitrail, au bas duquel ils figurent agenouillés.

La rose du transept nord, œuvre des mêmes artistes, fut exécutée un peu plus tard et représente un *Concert céleste*. Le sujet paraît traité d'une manière moins grandiose que dans la rose du sud, mais la qualité des couleurs est aussi belle, aussi douce et harmonieuse. Toutes deux soutiendraient la comparaison avec les plus belles créations analogues du même temps.

Dans les arcs de la claire-voie : sujets de l'*Ancien et du nouveau Testament*, où figurent le donataire des vitraux présentés à la *Vierge* par l'*Ange Gabriel*, son patron.

1re fenêtre du côté de la nef : *Histoire d'Abraham et de Jacob*, qui se continue dans la fenêtre de face.

Ici s'arrête l'œuvre étincelante des verriers troyens. En 1516, le chapitre chargea deux verriers de Sens, Jean Hympe et Tassin Grassot d'orner la deuxième fenêtre du transept du côté du chœur et celle qui lui fait face. On y voit étagées sur trois rangs les effigies, plus fortes que nature, de vingt-six apôtres et archevêques sénonais canonisés.

Cela peut coûter à dire, mais l'esprit d'équité doit commander aux jugements du goût et il nous oblige à confesser la médiocrité générale de ces grandes effigies. Aucune ne supporte, comme tonalité et comme dessin, le voisinage de l'œuvre merveilleuse des verriers de Troyes.

Le catalogue du Louvre dit pourtant que Jean Cousin fut élève de Jehan Hympe et de Tassin Grassot, et que « il surpassa bientôt « ces *maîtres habiles!* » Nous n'avons aucune peine à le croire. Mais quant à *l'habileté* des maîtres de Jean Cousin, ou supposés tels, comme les vitraux du transept sont tout ce que l'on connait d'eux, il semble permis de ne pas en être absolument convaincu.

De l'illustre maître sénonais, on montre deux grandes verrières, l'une, la *Sibylle de Tibur*, expliquant à l'empereur Auguste une vision, et l'autre, la *Légende de saint Eutrope*, en neuf sujets dans le bas-côté nord de la nef. Cette dernière est à médaillons, c'est-à-dire d'un goût un peu antérieur au temps de Jean Cousin, mais elle paraît bien de son style, comme de sa manière, et la date de 1530, qu'on y lit, en ferait une œuvre de sa jeunesse.

La *Sibylle de Tibur* se distingue, au contraire, par l'ampleur et la dignité de la composition. C'est un véritable tableau, composé

de personnages grands comme nature et tous empreints du style élevé et du dessin magistral des grandes œuvres du maître. Toutefois celle-ci reproduit seulement, dit-on, un tableau du Parmesan gravé par Antoine de Trente. En 1814, un boulet wurtembergeois fracassa plusieurs de ses parties essentielles. Le dommage n'a pas été réparé. Espérons qu'il ne le sera jamais. Quel artiste aujourd'hui oserait se mesurer avec Jean Cousin!

Mais les fenêtres hautes du chœur contenaient d'anciennes verrières, tellement dégradées par le défaut d'entretien que leur restauration fut jugée impossible. On les a remplacées par de superbes grisailles à bordures coloriées, œuvre d'Alfred Gérente, qui avait fait ses preuves dans les restaurations de Notre-Dame de Paris, de Saint-Denis et d'Amiens.

Dans les collatéraux de la nef, des grisailles ont remplacé également quelques fragments de verrières fort mutilées du XVIe siècle. Les peintres italiens appelés en France par François Ier y apprirent l'art essentiellement français de la peinture sur verre. On leur attribuait plusieurs de ces verrières. Sens est si près de Fontainebleau que le fait n'a rien d'invraisemblable.

IX.

TABLEAUX.

Le primat d'Angleterre, *Thomas Becket* (1), archevêque de Kanterbury (Cantorbéry), réfugié à Sens en 1168, en même temps que le *pape Alexandre III*, qui y séjourna pendant un an et demi, le *mariage de Louis IX* avec Marguerite de Provence, célébré dans la cathédrale de Sens en 1234, le saint roi et son frère y apportant ensuite la *couronne d'épines* que venait de lui céder Beaudoin, empereur de Constantinople (2), tels étaient les faits mémorables retracés dans ces tableaux.

(1) Représentant dans son pays des idées de suprématie ecclésiastique qui prévalaient alors et protégeaient souvent la société civile contre la barbarie féodale, Becket lutta contre Heuri II, roi d'Angleterre, qui le fit condamner comme coupable de désobéissance. Thomas, échappé sous un déguisement, vint à Sens, où il fut reçu solennellement par le pape Alexandre III. Il se retira ensuite au monastère de Pontigny, illustré par saint Edme, son compatriote, puis à celui de Sainte-Colombe de Sens. Rappelé en Angleterre après deux ans d'exil, Henri II le fit assassiner (1170). Canonisé et proclamé martyr par Alexandre III, son meurtrier vint faire pénitence publique à son tombeau de Pontigny, en 1174.

(2) « C'est le 10 août 1239 que Louis, suivi de toute sa cour et d'un nom-

Mais les toiles de grande dimension sont rarement à leur place dans les églises ogivales. Le pire, quand elles ne reçoivent pas un faux jour, c'est d'être élevées à une hauteur où il est impossible de les distinguer et en face de verrières peintes dont le rayonnement fait de leur coloris une sorte de bigarrure. Et ces inconvénients sont peu de chose auprès des causes de destruction dont la multiplicité détruit journellement un grand nombre de chefs-d'œuvre.

Les tableaux en question, heureusement, n'en étaient pas! Ils avaient, paraît-il, été donnés par l'État il y a quarante ans et plus, en vue d'orner le chœur à l'instar de celui de Notre-Dame de Paris, où les *mai* de la corporation des peintres et orfèvres, comme aujourd'hui les grands tableaux de l'église de Pontigny, masquaient les arcatures des premières travées du chœur. Le mérite de ces tableaux étant beaucoup moindre que celui des lignes architecturales qu'ils cachaient, on les descendit en 1866, comme on venait de descendre ceux de Notre-Dame de Paris, et comme descendront probablement un jour les toiles médiocres dont le chœur de Pontigny est encore encombré. On les transféra dans les chapelles, où elles ne sont guère mieux à leur place.

Dans la chapelle de la Vierge est un tableau comme le dernier siècle savait les faire. C'est une grande *Assomption* de Restout et fortement empreinte de la manière molle et sensuelle de ce petit maître. La Vierge a presque l'air d'une marquise et les anges qui la portent figurent, à s'y méprendre, des amours. Ce tableau fut commandé à Restout par l'abbé de Vauluisant et l'État le donna à la Cathédrale pour la dédommager sans doute de tableaux anciens dont il s'empara en 93.

Sur ces derniers nous n'avons aucun renseignement, à part un *Rapport du citoyen Laire*, bibliothécaire, mentionnant à leur égard un fait inouï, la vente par la municipalité de vingt-cinq tableaux à moins de *vingt sols la pièce* et l'envoi à la fonte de ce qu'il nomme les *cuivres* de la cathédrale.

« On a eu la bonhomie, rapporte le savant bibliothécaire, d'en-

breux clergé, arriva à Sens, d'où il se rendit,accompagné de l'archevêque Gauthier Cornu, à Villeneuve-l'Archevêque, pour y recevoir et adorer la sainte conronne. Le saint roi voulut ensuite l'escorter jusqu'à l'église de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, où elle fut déposée. Le lendemain, lui et son frère Robert, comte d'Artois, prirent la châsse sur leurs épaules et la portèrent processionnellement dans la cathédrale, où elle ne demeura qu'une nuit. Tous deux étaient pieds nus et vêtus simplement. De Sens il la transporta à Paris et la déposa sur l'autel de la Sainte-Chapelle, qu'il venait de faire construire pour la recevoir. » (CHAILLOU DES BARRES, *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, 1853.)

« voyer à la fonderie de Paris, avec les *cuivres de la cathédrale*, « une superbe copie en bronze du *Christ*, de Girardon. J'étais à « Auxerre au moment de cet envoi, je n'ai pu l'empêcher... Quant « aux vingt-cinq tableaux vendus pour 23 francs, je ne puis pas « vous en parler, cette vente s'est faite sans que j'aie été appelé. « J'ai beaucoup crié là-dessus, mais le mal était fait. » (*Rapport du citoyen* LAIRE *au district de Sens*, 18 brumaire an III.)

« *Les cuivres de la cathédrale!* » c'est-à-dire les neuf tombeaux d'archevêque, cette perte irréparable pour l'art et son histoire. Quant aux vingt-cinq tableaux vendus, ou plutôt donnés, ils n'étaient pas assurément sans valeur. On peut en juger ainsi aux paroles de regrets du savant homme qui fut l'Alexandre Lenoir du département de l'Yonne, et parvint plus d'une fois, au péril de ses jours, à sauver les œuvres d'art des mains de nos modernes vandales.

X.

LA RESTAURATION.

A l'histoire et à la description de l'édifice se lie intimement l'œuvre de sa consolidation et de sa restauration. Elle dure depuis près d'un demi-siècle et n'est pas encore terminée. Œuvre difficile et délicate qui, si elle n'est conduite avec intelligence, fait plus de mal que de bien et laisse sur un édifice des plaies aussi cruelles que celles que le temps ou le vandalisme peuvent lui imprimer. De cette vérité la cathédrale de Sens fournit, hélas! plus d'une preuve!

Le premier projet de restauration fut conçu par l'architecte Robelin, qui avait attaché son nom à plusieurs des grands monuments de Paris. Le devis s'élevait à 309,798 fr. 30 cent., qui furent votés par les chambres en 1835 et en majeure partie mal employés. Le fait réclame quelques mots d'explication.

L'art de restaurer les monuments, c'est-à-dire de les consolider tout en conservant scrupuleusement l'*appareil*, avec ses dispositions primitives, et l'*ornementation* avec le style et le sentiment qui lui est propre, cet art depuis longtemps connu et pratiqué en Angleterre, la France l'ignorait encore. C'est ici le lieu de rendre un légitime hommage à M. de Caumont, le promoteur et l'instrument le plus actif d'un mouvement régénérateur qui fut pour notre pays une nouvelle Renaissance. Dès 1824, le savant archéologue publiait l'*Essai sur l'architecture du Moyen-Age*, point de départ d'autres publications successives, devenues aujourd'hui populaires. A la *Société des antiquaires de Normandie*, fondée par

lui, à la même époque, s'adjoignit, dix ans plus tard, la *Société française d'archéologie*, laquelle imprima à la province l'élan d'où surgirent dans tous nos département des sociétés du même genre, afin d'y répandre le goût et le sentiment de notre art ancien et historique, mieux compris et étudié,

En même temps quelques architectes, attirés par un sentiment de curiosité et d'admiration pour cet art méconnu, se pénétraient de son génie, de ses combinaisons à la fois hardies et savantes. L'heure sonna enfin des Lassus, des Questel et des Viollet-le-Duc, ces grands chirurgiens ou, pour mieux parler, ces bons Samaritains qui ont remis tant de membres à nos églises et pansé tant de plaies de nos cathédrales. Mais il n'était pas de ce ceux-là, M. Robelin, auteur du premier projet de la restauration qui nous occupe !

Et il y parut bien dès ses premiers travaux. Après les consolidations les plus urgentes du gros œuvre, son plan de restauration comprenait le grand portail auquel il voulait, avant tout, restituer sa riche statuaire d'autrefois. La tâche échut à M. Maindron. C'était un ciseau fin et gracieux que celui de M. Maindron. Tout Paris venait d'acclamer sa statue de *Velléda*, du jardin du Luxembourg, comme l'un des derniers coups portés à l'enseignement académique expirant. Aussi attendait-on monts et merveilles de l'œuvre monumentale confiée à un artiste aussi célèbre. Voici ce qu'il en advint :

Un groupe colossal décorait autrefois le grand mur plein qui relie les deux tours. C'était un *Christ bénissant* entouré d'anges. M. Maindron le rétablit. Des protestations intelligentes s'élevèrent. « C'est un travail *lourd* et *grossier*, » écrivit M. Quantin dans l'*Annuairs de l'Yonne* de 1851.

Tel devait être l'effet du groupe vu d'en bas, mais vue de près l'œuvre paraît irréprochable, sauf pourtant une chose qu'on ignorait encore du temps de M. Maindron, à savoir que les lignes d'une statue, d'un groupe, d'un bas-relief, doivent être combinées d'après une loi de proportion réglée par la perspective. De près, les statues de nos grandes cathédrales sont défectueuses, de loin elles sont admirables. Comme Phidias, qu'ils ne connaissaient guère, nos vieux imagiers avaient, par leur seul génie, créé la grande, la vraie statuaire ornementale, aussi inséparable de l'architecture que celle-ci elle-même l'était de la statuaire.

Sans se décourager, l'artiste en vogue continua la soi-disant ornementation du grand portail. Veuve depuis 93 des grandes statues d'archevêque qui décoraient ses galeries, la grande tour en reçut l'un après l'autre les simulacres. « Ces statues sont *trop*

maigres, » écrivait M. Quantin. Elles avaient pourtant quatre mètres de hauteur, comme les plus grandes statues de nos cathédrales. Si le statuaire était allé étudier les grands pignons de Vézelay et de Saint-Père, il eut sauvé son amour-propre d'échecs qui durent lui être pénibles. Mais comme M. Robelin, il avait étudié, grandi tout à fait en dehors des petits groupes d'architectes livrés à l'étude et à la restitution des règles d'un grand art oublié dans le pays même qui l'avait vu naître, et c'est par les savantes publications de M. Viollet-le-Duc que M. Maindron dut apprendre les conditions élémentaires de la sculpture décorative.

L'incendie de 1184, qui, comme on l'a vu, détruisit une grande partie de la ville, arrêta forcément le concours de la population à l'œuvre d'édification de la cathédrale. Telle est l'explication probable de l'inachèvement de la tour du nord, que l'archevèque Pierre de Charny, vers 1279, surmonta d'une charpente recouverte en plomb et d'un aspect assez pittoresque. Comme on venait de reconstruire le grand clocher de l'église de Saint-Denis, qu'il fallut bientôt abattre, M. Robelin imagina, de son côté, d'achever ce qu'on nommait la *tour de plomb*, du métal qui recouvrait sa charpente. Celle-ci fut donc abattue, sous prétexte qu'elle menaçait ruine et l'on se mit à édifier la construction appelée à la remplacer.

« Les assises inférieures sont élevées déjà à une certaine hauteur, » dit M. Quantin dans sa notice de 1851. Nous allons dire pourquoi et comment il fallut s'en tenir là.

Pendant qu'on s'appliquait à faire la caricature de l'ancienne décoration du grand portail, on n'oubliait pas l'intérieur de l'édifice. Deux des chapelles dont on flanqua les collatéraux du chœur à diverses époques, n'étant plus d'aplomb, menaçaient de s'écrouler. C'étaient celles de *Sainte-Colombe* et de *Notre-Dame-de-Lorette,* construites en ovale, disposées en salon voûté et parsemées de mauvais pilastres corinthiens. La première fut démolie et la seconde reprise en sous-œuvre seulement. Autant valait rétablir sur ce point, attenant à la chapelle absidale, la disposition primitive du plan ou, tout au moins, réédifier les deux chapelles dans le style général de l'édifice. Mais ni le goût, ni même le bon sens n'inspiraient le malheureux M. Robelin. « La chapelle abattue fut « reconstruite et l'autre *presqu'entièrement refaite*, dit Victor « Petit, toutes deux réédifiées sur l'ancien plan ovale, sans style « et sans goût. » (*Annuaire de l'Yonne*, 1847. p. 116).

Le passage à Sens, en 1847, de M. Viollet-le-Duc, chargé par le gouvernement de restaurer l'église de Vézelay, vint entraver, un peu tard malheureusement, l'œuvre du vandalisme administratif.

L'éminent architecte avisa le gouvernement de la façon dont l'architecte dépensait les deniers publics. Grâce à son influence, tous les travaux malencontreux, moins les chapelles ovales déjà achevées, furent suspendus. L'architecte Boivin, digne interprète de la pensée de M. Viollet-le-Duc, remplaca M. Robelin et formula le plan nouveau de la restauration (1848). On renonça à l'achèvement de la tour du nord, qui eût coûté près d'un demi million de francs, pour courir au plus pressé, l'épuration de la nef et du chœur.

Après M. Boivin, que la mort frappa à l'improviste (1855), vint M. Lance, architecte d'élite et écrivain d'art de premier ordre. On s'en aperçut à l'occasion de polémiques soulevées dans la presse locale par la suppression des chapelles de la nef. M. Lance, mort en 1874, a maintenant pour successeur M. Laisné, qui a fait ses preuves dans les restaurations des cathédrales d'Auch et de Gap, et dans celles de nombreux monuments historiques parmi lesquels le pont du Gard.

Ces maîtres de l'œuvre, comme on disait autrefois, trouvèrent un collaborateur digne d'eux en l'architecte Lefort qui, pendant trente ans, de 1848 jusqu'à sa mort, fut l'inspecteur des travaux. M. Benoni Roblot, son gendre et successeur, s'est formé à leurs leçons. C'est lui qui se dévoue aujourd'hui pour l'achèvement d'une œuvre dont les difficultés ne sont pas appréciées du vulgaire et dont la responsabilité a quelque chose d'effrayant, celle de restaurer, de consolider les parties faibles ou altérées de l'édifice sans en troubler la savante harmonie.

La restauration des vitraux s'accomplit aussi heureusement. Elle fut l'œuvre d'abord de M. Alfred Gérente, artiste d'un goût sûr et élevé, ensuite de MM. Didron et Hisch, les maîtres de notre époque.

M. Viollet-le-Duc avait fait l'épreuve du talent d'Alfred Gérente à Notre-Dame de Paris, à Saint-Denis et à Amiens, et l'avait recommandé à l'architecte Lance, qui lui fit les honneurs de la cathédrale de Sens. Les superbes grisailles à bordure coloriée des bas-côtés de la nef comme les vitraux à sujets légendaires d'une fenêtre haute du chœur, occupèrent d'abord cet habile artiste. Il restaura ces derniers avec tant d'art et tant d'adresse que, le travail terminé, l'œil si exercé de M. Viollet-le-Duc distinguait avec peine les parties anciennes des parties neuves, alors même qu'il ne lui arrivait pas de les confondre.

Gérente retoucha avec le même respect les fenêtres du XIII[e] siècle de la chapelle Saint-Savinien. Il restaura avec un bonheur égal le fameux vitrail de Saint-Eutrope, attribué à Jean Cousin. La

mort vint le surprendre en 1868, comme elle avait déjà surpris ou allait surprendre bientôt sur leur champ de bataille les artistes d'élite Boivin, Lance, Lefort et Viollet-le-Duc, qui tous, à des degrés divers, ont attaché leur nom au grand œuvre de la restauration véritable de la cathédrale. Alfred Gérente avait laissé, très avancés déjà, les cartons des grisailles des fenêtres hautes du chœur. Elles furent enfin terminées et placées en 1874.

L'œuvre attend encore, comme indispensable complément, un maître-autel digne d'un monument restauré avec tant de soins, et la restitution exacte de la riche statuaire qui ornait le grand portail, ceux du transept et les galeries de la tour. Mais au point où elle en est arrivée, l'édifice, consolidé à si grands frais dans toutes ses parties essentielles, pourra durer bien des siècles encore. A moins pourtant que des révolutions nouvelles, ce mal chronique de la France, n'éclatent avec les mêmes fureurs qu'en 1793 et ne s'en prennent, des fautes du gouvernement, à des joyaux de sculpture, à des pensées d'art inoffensives.

Espérons que de telles épreuves seront épargnées à la cathédrale de Sens, comme à tous nos grands monuments historiques. N'oublions point toutefois qu'à la fin du siècle dernier, on ne vit nulle part les populations s'acharner autant que dans l'Yonne à effacer la trace du génie de nos pères. Triste priorité et constatée avec douleur par Viollet-le-Duc, à propos de la belle statuaire du portail de Villeneuve-l'Archevêque et du grand pignon de Vézelay que respectèrent, on ne sait trop pourquoi, les briseurs d'images. Comme le dit, à cette occasion, ce grand et profond esprit : « L'homme, quelquefois, perd le sentiment de ses propres œuvres, « méconnaît son génie et détruit les monuments de sa grandeur. »

XI.

DIMENSIONS COMPARÉES.

Voici quelles sont les dimensions de la cathédrale de Sens, dans ses parties essentielles, comparée aux églises les plus vastes du département de l'Yonne :

	SENS.	AUXERRE.	PONTIGNY.	VÉZELAY.
Longueur dans œuvre.....	$111^{m}60$	$98^{m}50$	108^{m}»»	$119^{m}80$
Largeur de la nef..........	12 75	11 30	12 »»	10 44
— aux transepts ...	43 80	39 »»	50 »»	39 »»
— des bas côtés ...	8 »»	9 60	6 »»	»» »»
Hauteur des voûtes	24 40	29 50	21 »»	19 50
Tour principale, hauteur.	60 »»	68 »»	»» »»	37 50

L'église de Vézelay, on le voit, l'emporte sur toutes celles du

département par les dimensions de son vaisseau, comme Pontigny par l'étendue du transept. Celle d'Auxerre n'arrive, comme longueur, qu'au quatrième rang, mais cette infériorité, elle la rachète par l'élancement de sa haute voûte, qui dépasse de dix mètres la voûte de Vézelay et de cinq celle de Sens.

En revanche, cette dernière, si l'on retranche le narthex de Vézelay, long de 21 métres et formant une église distincte, devient la plus vaste du département. Aucune de nos églises, Notre-Dame de Paris elle-même, n'atteint à la largeur tout à fait exceptionnelle de sa nef centrale.

De là résulte, combinée avec l'harmonie générale du plan, cette impression d'ampleur que nous avons signalée comme caractérisant par dessus tout l'intérieur de l'église métropolitaine. Et M. Montégut le dit avec raison dans ses *Souvenirs de Bourgogne* : « On s'y sent plus à l'aise que dans aucune autre cathé-« drale; la vue n'y est gênée nulle part, et quelque point de « l'édifice que l'on occupe, l'œil en embrasse l'ensemble sans « effort. »

Des quatre édifices mis en parallèle, un seul a, dans toutes ses parties, le mérite si rare de l'unité absolue du style : c'est celui de Pontigny. Comme la cathédrale de Sens, il fut conçu d'un seul jet et exécuté aussitôt que conçu, mais plus heureux qu'elle il échappa à la contagion des remaniements disparates qui ont troublé l'harmonie du plan de l'architecte Guillaume.

Pour me résumer, messieurs, notre département possède quatre édifices religieux dont il est justement fier, car ils sont ou de premier ordre ou fameux, à des titres divers, dans l'histoire de l'art. Mon ambition serait de leur consacrer, tour à tour, une étude aussi complète, aussi consciencieuse, j'ose le dire, que celle dont vous venez d'entendre la lecture. — Elle se réalisera, je l'espère, si vous voulez bien me continuer votre faveur et vos encouragements.

CATALOGUE DES CARTULAIRES

QUI CONCERNENT LES PAYS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE,

Par M. Max. Quantin.

On appelle cartulaires, *cartularia*, des recueils de chartes d'un monastère, d'une église ou d'une ville, transcrits à des époques du moyen-âge plus ou moins reculées. L'origine de ce genre de recueils remonte, selon Dom Mabillon, au xe siècle. Ce docte écrivain en cite plusieurs.

En réunissant ainsi, dans un ou deux volumes, les titres les plus précieux des monastères, on pouvait les sauver très facilement des dangers qu'ils couraient par les invasions, les incendies et les autres fléaux. Tous les établissements religieux un peu importants eurent leurs cartulaires. C'est surtout depuis le xiie siècle qu'on rencontre ces monuments, ce qui a été cause quelquefois de la perte des chartes originales laissées avec indifférence dans le chartrier. Les rois ont fait aussi composer des cartulaires ; on connaît ceux de Philippe-Auguste. Le Trésor des chartes renferme sous le titre de *Registres de la chancellerie* une collection de volumes où ont été transcrits, à mesure qu'ils étaient édictés, les principaux actes émanés de l'autorité royale.

Les villes et les hôpitaux, à l'exemple des monastères, ont fait aussi transcrire leurs chartes et priviléges dans des registres en parchemin. On en voit encore dans les archives des villes de Sens et d'Auxerre, dans celles des Hôtels-Dieu de Saint-Florentin et de Sens.

Le plan et la disposition des cartulaires des églises qui méritent ce nom, étaient toujours raisonnés. Dans ces recueils, dit Baluze, on gardait ordinairement un certain ordre ; les uns mettaient, au commencement, les bulles des papes, ensuite les privi-

léges des empereurs et des rois, les concessions des évêques et des grands seigneurs, et enfin les donations des particuliers ; les autres, au contraire, mettaient en premier lieu les lettres qui regardaient les églises dépendant de leurs abbayes, les actes qui concernaient leur juridiction ecclésiastique et temporelle, et enfin les bulles des papes et les priviléges des rois et des comtes. D'autres rangeaient les chartes suivant l'ordre des matières ou bien selon l'ordre chronologique.

Les accusations de falsification n'ont pas plus manqué autrefois aux cartulaires qu'aux chartes elles-mêmes. Mais les Bénédictins n'ont pas laissé les attaques sans réponse et sans réfutation, et leur jugement sur cette matière y est resté, tandis que les critique des Lenglet, des P. Hardouin et autres sont tombées dans le mépris.

Il y a des cartulaires qui se composent de chartes transcrites les unes à la suite des autres et sans certificats signés par des personnes publiques ; ce sont les plus anciens. D'autres sont revêtus de signatures de notaires et font foi en justice comme les originaux. D'autres recueils, plus modestes, ne sont utiles que par les documents qu'ils renferment.

Les cartulaires, dont nous donnons dans ce Mémoire le catalogue et l'analyse, sont de ces diverses espèces. On remarque au nombre des plus importants le grand cartulaire de l'abbaye de Saint-Germain, celui des Templiers du Saulce, de la ville d'Auxerre, des abbayes de Crisenon, de Molesmes, de Pontigny, de l'archevêché de Sens, du prieuré de Michery, de la ville et des Célestins de Sens, du Popelin de la même ville, et les importants cartulaires de Saint-Michel de Tonnerre, composés par les soins de l'abbé Etienne de Nicey (XVI[e] siécle ;) enfin le cartulaire de l'abbaye de Vauluisant, qui est à la bibliothèque nationale.

L'importance des cartulaires pour l'histoire du moyen-âge a été proclamée depuis longtemps, et vous l'avez reconnue vous-même en publiant un recueil de chartes en trois volumes, qui fournissent aux travailleurs les documents les plus précieux. En parcourant notre catalogue, on est frappé de l'importance des cartulaires du département.

Les premières chartes remontent à l'an 634. Au IX[e] siècle, paraissent les chartes impériales et royales, puis à partir du commencement du XII[e] siècle, les documents se continuent sans interruption dans les siècles suivants. Le concours des rois, des évêques, des

(1) *Nouveau traité de Diplomatique*, par deux Bénédictins.

comtes et des seigneurs locaux est universel pour la dotation des nouveaux monastères des ordres de Citeaux, de Clairvaux, de Prémontré.

Les chartes de ces divers personnages nous présentent l'état et la constitution de la société judiciaire, féodale et religieuse, celui de l'agriculture et de l'industrie.

Au moyen des cartulaires on peut donc reconstituer l'état d'une contrée pendant la grande période des XII[e] et XIII[e] siècles.

Les vicissitudes qu'ont éprouvées nos cartulaires méritent d'être racontées.

Il est fait encore mention, dans les archives, de plusieurs cartulaires qui n'ont pas laissé de traces, tels que le cartulaire de l'abbaye Saint-Marien d'Auxerre, commençant par ces mots : « Incipiunt annotationes privilegiorum nostrorum et cartularium « quas habemus in possessionibus nostris. » (H 1269), celui du prieuré de Saint-Eusèbe d'Auxerre, dont parle un acte de 1274 qui y fut transcrit. (Archives du prieuré, rue Neuve).

Les archives de l'archevêché de Sens renfermaient encore au XVIII[e] siècle un cartulaire appelé *Cartulaire de Caillot Michel*, qui était, en 1747, entre les mains du sieur Chaillot, procureur du roi à Provins. Il avait au moins 205 feuillets, suivant les titres qui, au nombre de 12, en ont été tirés pour le prieuré de Buisson-les-Provins, et dans la première liasse de ceux du prieuré de Saint-Loup-du-No, dépendant aussi de Saint-Pierre-le-Vif. (G H 250, arch. de l'Yonne).

Le désordre causé par la suppression des maisons religieuses amena la disparition de leurs dépôts d'archives et de leurs bibliothèques de plusieurs cartulaires tels que ceux de l'archevêché et du chapitre de Sens; ceux des abbayes de Reigny et de Dilo, celui-ci ayant plus de 200 feuillets.

Ensuite, l'exécution des lois sur le brûlement des titres féodaux en 1793, fit détruire plusieurs de nos cartulaires, tels que celui de l'évêché d'Auxerre en deux volumes, l'un desquels était couvert d'ais de bois et de peau et fermé par deux fermillets d'argent doré. On l'appelait le *Pollyé* ou cartulaire de l'évêché. (Arch. de l'Yonne, G. 18-19.)

Celui du chapitre d'Auxerre fut lacéré, puisqu'il n'en reste plus qu'un petit fragment (G. 1797), et qu'il avait au moins 537 feuillets (1).

Un article du décret sur la formation des bibliothèques des districts (8-23 pluviôse an II) et de celui du 3 brumaire an IV sur

(1) Voir ci-après, p. 64.

la création des bibliothèques des écoles centrales, prescrivait de réunir dans ces dépôts les chartes et les cartulaires. C'est alors que le P. Laire, minime, savant bibliographe échoué à Sens, voulant enrichir la bibliothèque de l'école centrale du département, dont il était chargé, tira des archives des couvents supprimés tous les cartulaires qu'il put y rencontrer. Mais bientôt le ministre de l'intérieur ordonna d'envoyer à la Bibliothèque nationale ces cartulaires qui n'étaient, cependant, « que le fruit des siècles barbares. »

Mais laissons parler le ministre qui était, cependant, un homme éclairé :

Lettre du Ministre de l'Intérieur à l'Administration centrale du département de l'Yonne du 21 frim. an VII (12 déc. 1799.)

« Citoyens, tous les cartulaires des ci-devant instituts religieux qui se trouvent disséminés dans les divers dépôts littéraires, bibliothèques et archives de la République doivent être réunis à Paris. Ces titres, fruits des siècles barbares, se lient trop essentiellement à leur histoire pour pouvoir en être distraits. Il faut qu'ils attestent à la postérité ce que l'ambition et l'artifice des corporations privilégiées ont obtenu de la crédule ignorance de nos pères, et qu'ils lui fassent apprécier l'heureuse révolution qui s'est faite dans l'esprit humain.

« Vous voudrez donc bien faire rechercher tout ce que les dépôts de votre département possèdent en ce genre et l'adresser à Paris, aux conservateurs de la Bibliothèque nationale, rue de la Loi. Je m'en rapporte sur votre zèle pour l'exécution de cette mesure, et je suis persuadé que la confiance qu'il m'inspire ne sera pas déçue.

« *Signé :* FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU. »

Au reçu de cet ordre, le P. Laire n'avait plus qu'à s'exécuter. Il envoya, en conséquence, à Paris, les cartulaires suivants qui sont encore à la Bibliothèque nationale :

Abbaye de Crisenon,
Abbaye de Reigny,
Chapitre de Sens,
Abbaye de Vauluisant (1).

En faisant cet envoi, le P. Laire eut soin de conserver ici les cartulaires de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre.

(1) Voyez ci-après la description de ces cartulaires d'après l'inventaire



D'autres cartulaires, qui étaient confondus parmi les papiers en désordre des dépôts provisoires d'archives entassés dans les districts, échappèrent à la razzia administrative, et nous les avons trouvés sur les rayons lors du triage et du classement de nos archives départementales.

CATALOGUE

AUXERRE (chapitre cathédral). Fragment de cartulaire composé de 2 folios gr. in-8, sur parchemin d'une fine écriture cursive du XIII[e] siècle (Archives de l'Yonne, G. 1797) ; — Charte de Philippe-Auguste, confirmative d'un accord entre le comte de Nevers et le Chapitre, au sujet de leurs hommes respectifs (1210) ;

4 chartes de Pierre, comte de Nevers ;

1 charte d'Agnès, sa femme ; 1 charte de Thibaud, comte de Champagne : 2 chartes de Guillaume de Seignelay, évêque d'Auxerre, etc.

Le Cartulaire avait autrefois au moins 537 feuillets, d'après l'en-tête d'un acte de 1310, relatif aux bois de Varzy (fonds de l'évêché d'Auxerre).

AUXERRE (abbaye Saint-Germain). Le grand Cartulaire sur in-f° vélin (Bibliothèque d'Auxerre, n° 142, 216 feuillets), minuscule gothique du XIII[e] siècle jusqu'au 98[e] folio, sauf quelques interpolations cursives ; puis minuscule massive du XIV[e] siècle, et enfin la cursive du XV[e] siècle finissant remplit les 36 derniers feuillets.

On lit en tête : « *Quoniam procedente cursu temporis de die in* « *diem per universum orbem malicia intolerabiliter succrescere* « *dinoscitur...* »

Pourquoi l'abbé Jean fit, en l'an 1266, rassembler les chartes de l'abbaye par les soins de frère Gui de Munois, grenetier, et de Gui Bocon, préchantre, et les fit transcrire par Gautier, écrivain anglais, dans le présent volume.

Les chartes sont classées de la manière suivante :

Bulles des papes depuis Eugène III ;

Diplômes des empereurs et des rois carlovingiens ;

Chartes des comtes et des évêques d'Auxerre, des comtes de Champagne et de Bar, et des barons, selon leur rang (XIII[e]-XVI[e] siècles).

Dans la partie du XIII[e] siècle, chaque charte est précédée d'un titre ou rubrique en encre rouge, contenant l'analyse de la pièce.

des manuscrits latins de la bibliothèque nationale, publié par M. L. Delisle et le *Cabinet historique* de 1877.

Les lettres initiales sont quelquefois fleuronnées, mais ordinairement rouges ou bleues.

AUXERRE (abbaye Saint-Germain). Cartulaire du Pitancier, in-f° vel., 138 feuillets, parch. (bibliothèque d'Auxerre, n° 143), XIII° et XIV° siècles; chartes des comtes de Nevers. de Bailledard d'Auxerre, P. curé d'Irancy, etc.

AUXERRE (abbaye Saint-Germain). Recueil, in-f°, 28 feuillets papier (Archives de l'Yonne. H. 1010); copies des chartes des empereurs carlovingiens et des premiers rois de la troisième race, contenant des priviléges pour l'abbaye. Ces chartes, au nombre de 23, datent de l'an 835 à 1211, sont tirées des grands Cartulaires de l'abbaye (bibliothèque d'Auxerre, n° 142), et ont été vidimées en 1670).

AUXERRE (abbaye Saint-Germain). Recueil composé de copies de chartes tirées de différents monastères et relatives aux comtes d'Auxerre. Il a été communiqué à dom Mabillon. In-f° 40 feuillets pap., écriture du XVII° siècle; 26 chartes de l'an 1000 à 1257 (Arch. de l'Yonne, H.)

AUXERRE (abbaye Saint-Germain). Registre des concordats et transactions entre les religieux et leurs abbés et plusieurs communautés monastiques. In-f°, 137 folios pap. (Arch. de l'Yonne, H. 1011), pièces datant de 1556 à 1712.

AUXERRE (abbaye Saint-Germain). Recueils; 12 registres in-f° pap. (Arch. de l'Yonne, H. 1012 à 1023); transcriptions de tous les actes concernant les propriétés, droits et redevances dus à l'abbaye sur Auxerre et autres pays. 1489 à 1681.

AUXERRE (abbaye Saint-Germain). Copies de chartes concernant le prieuré de Saint-Florentin. Cahier in-f°, 13 feuillets, pap., écriture du XVII° siècle (Arch. de l'Yonne H. 1068); chartes de Thibaud et d'Henri, comtes de Champagne, 1045-1187, de Rahier, vicomte de Saint-Florentin (vers 1180), du pape Innocent II, etc. (de 1045 à 1570).

AUXERRE (abbaye Saint-Marien). Recueil de chartes et titres classés par ordre de pays; in-f° 400 pages papier (Arch. de l'Yonne, H. 1201); écriture du XVIII° siècle (XII°, XVII° siècles); chartes : Rois : Louis-le-Jeune, Philippe-Auguste, la reine Adèle (XII° siècle); archevêques de Sens du XII° siècle : Hugues, Gui, Michel;

Evêques d'Auxerre : Alain et Hugues (XII° siècle);

Comtes de Joigny : Rainard et Guillaume (XII° siècle);

Seigneurs de Seignelay (XII° et XIII° siècles); officiaux divers, etc.;

Lieux : Auxerre, Appoigny, Bassou, Bonnard, Cheny, Villeneuve-le-Roi et Valprofonde.

AUXERRE (abbaye Saint-Marien O. P.) Cartulaire in-f°, 12 feuillets, parch. (Arch. de l'Yonne, H. 1200).

Copie signée faite en 1545 ; 14 chartes datées de 1163 à 1423.

Guillaume, Alain, Henri, évêques d'Auxerre, Pierre, comte de Nevers, et Agnès, sa femme ; Jean I et Jean II de Chalon, comtes d'Auxerre.

AUXERRE (prieuré Saint-Gervais). Recueil de 16 chartres, in-4° pap., 31 folios (Arch. de l'Yonne, H. 1375), écrit vers 1500 ; chartes des comtes d'Auxerre (de 1123 à 1215), de Hugues, évêque de cette ville (1146), et de Guillaume, autre évêque (1217).

AUXERRE. Extraits d'archives et de cartulaires faits par ou pour Gaignères, et relatifs aux établissements religieux d'Auxerre (Bibl. nat., man. lat. 17048, 93 fol.).

AUXERRE (abbaye Saint-Julien).— Cartulaire in-f° vélin, cursive de la fin du XIIIe siècle, 9 f^{os} et 13 chartes de 634 à 1291 (Arch. de l'Yonne, H.). La plus ancienne est de saint Pallade, évêque d'Auxerre (634) ; c'est le monument le plus vieux qu'on connaisse sur le diocèse. Puis viennent deux chartes de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve, d'autres des comtes de Joigny des XIe, XIIe et XIIIe siècles, relatives aux terres de Migennes et de Bussy-en-Othe et de la forêt de ce nom.

AUXERRE (comté d'). Cartulaire des fiefs et arrière-fiefs du comté d'Auxerre. Pet. in-f°, 67 feuillets parch. (Arch. de la Côte-d'Or, B. 10435).

Dressé d'abord en 1515 par ordre de Blanchet Davy, lieutenant-général du baillage d'Auxerre, et copié « sur un gros cayer en papier fort gasté d'encre qui est cheutte sur le coffre qui le contenoit, durant la peste qui a eu cours en ceste ville d'Auxerre de neuf à dix mois qu'avons esté absent hors de ceste dicte ville d'Auxerre. »

Copie collationnée en 1562.

Les chartes remontent à 1221 et vont jusqu'en 1548.

Une copie du cartulaire transcrite en 1852, par M. Max. Quantin, archiviste de l'Yonne, existe à la préfecture de l'Yonne (A. 2), sur papier in-f° de 122 pages.

AUXERRE (comté d'). Cartulaire pet. in-f°, 15 feuillets parch. (Arch. de la Côte-d'Or, B. 10434). An 1315.

Actes de foi et hommages au comte d'Auxerre par les sires de Seignelay, d'Arcy, de Vincelles, de Courson, de Migé, etc.

AUXERRE (ville d'). Cartulaire in-f° vélin; minuscule datée de 1459, 81 f°s paginés où manquent les f°s 1, 2, 7 et 8 (archives de la ville).

En tête, table des 44 chartes contenues dans le volume, de 1194 à 1456, concernant les privilèges accordés à la ville par Pierre de Courtenay et d'autres comtes d'Auxerre, par les rois, etc.

A la première page, enluminée, est peint l'écusson des armes de la ville, qui sont d'*azur au lion d'or rampant et semé de billettes du second*. Un ange nimbé d'or aux ailes rouges, robe blanche et manteau vert, soutient l'écusson qui est inscrit dans un grand C, première lettre du mot Cartulaire.

CHABLIS (prévôté dépendant du chapitre Saint-Martin de Tours). Recueil de chartes in-f° pap., 23 folios (Arch. de l'Yonne, G. 2296); écriture du commencement du XVIe siècle. Copie de trente chartes du XIIe et surtout du XIIIe siècle, concernant presqu'exclusivement les droits du prévôt à Chablis et lieux voisins; chartes des comtes de Champagne, des sires de Montréal, de Noyers et de Maligny, 1128-1552.

CRISENON (abbaye de O. S. B. femmes). Cartulaire in-f°, 122 feuillets et 3 f°s préliminaires (bibl. nat., man. lat. 9885); écrit vers l'an 1291; 234 chartes datant de 1145 à 1249.

Bulles des papes depuis 1145; chartes des comtes d'Auxerre, des sires de Toucy, Arcy, Saint-Verain; charte française en 1249.

Lieux désignés : Auxerre, Arcy-sur-Cure, Bazarne, Crain, Escolives, Fontenay, Lucy-sur-Cure, Mailly-Château, Pierre-Pertuis, Prégilbert, Sainte-Pallaye, Vincelles.

DILO (abbaye de, O. P.). Copies de chartes, cahier in-4°, 7 feuillets papier, transcrites en 1691 par Fr. Du Bois-Lambert, prieur de Dilo (Arch. de l'Yonne, H. 634), « *in antiquo cartulario in archivis Deiloci existenti.* » 16 chartes datant de 1139 à 1184 et concernant la terre de Fosse-More ou de la Madelaine sur Theil; deux de Louis-le-Jeune (1139), et une troisième sans date donnée à Sens; 11 de Henri, Hugues, Guillaume et Gui, archevêques de Sens.

MICHERY (prieuré de la Cour-Notre-Dame, primitivement abbaye de femmes. O. C.). Cartulaire in-f° parch., couvert d'ais de bois, 222 f°s, écriture de la fin du XVe siècle; 324 chartes (Archives de l'Yonne, H. 787). Les pièces vont de l'an 1220 à 1495. Le cartulaire a été dressé, comme l'apprend une histoire de la maison qui est résumée en tête, par ordre de Jean de Cirey, abbé de Citeaux. Les chartes sont signées par un notaire public.

Bulles des papes Innocent IV, 1245, 1246, et Clément IV, 1277, et autres papes.

Privilége du roi Philippe-le-Bel (1304).

Chartes des comtes de Champagne, de Gauthier, archevêque de Sens, pour la fondation de l'abbaye (1225); des seigneurs des Barres, de Fleurigny, de Michery, de Sergines, de Traînel, sires de Foissy (XIIIe siècle), etc.

MOLESMES (office du Cellérier). Recueil de chartes in-f°. pap., 16 fos, XVIe siècle; 37 chartes datant de 1147 à 1238 (Archives de l'Yonne, H.).

Extraits du grand Cartulaire et concernant les droits du cellérier.

MOLESMES (abbaye de. O. S. B.). Cartulaire sur parch. (Arch. de la Côte-d'Or, H.). 2 vol. in-f°.

1er vol. 63 fos à longues lignes, minuscule du premier tiers du XIIe siècle en grande partie; rubriques et initiales des chartes rouges.

Les chartes sont en grande partie du XIe siècle et quelques-unes de la première moitié du XIIe, et la plupart sans dates précises. On y a mis au XVIIe siècle des dates en marge qui ne sont que des à peu près.

Elles concernent notamment le Tonnerrois.

2e vol, gr. in-f° à 2 col., 153 fos, intitulé : « *Hic sunt transcripta cartarum ecclesie Molismensis,* » minuscule gothique plus ou moins régulière de la fin du XIIIe siècle, rubriques rouges, initiales fleuronnées. Les pièces sont transcrites sans méthode et sans ordre chronologique, mais a peu près topographiquement. On y trouve des chartes remontant à l'origine même du monastère et d'autres en plus grand nombre des XIIe et XIIIe siècles. Les villages du Tonnerrois y sont souvent l'objet de chartes données par les comtes de Tonnerre et les autres seigneurs de la contrée.

POILLY-PRÈS-AILLANT (prieuré de Vieupou, O. G.). Recueil de copies de chartes et titres, in-f°, 121 feuillets pap.; 165 pièces datées de 1173 à 1617 (Arch. de l'Yonne, H. 814). On lit en tête : « Transcription de tous les titres du prieuré de N.-D. de Vieupou, déchiffrés par le R. P. Pierre Le Gay, prêtre profès de Saint-Etienne de Grandmont et transcrit par moy F. Louis Bertucat, religieux, ce 3 octobre 1740. »

Chartes des sires de Champlay et de Mello, seigneurs de Loches, de Saint-Maurice et de Saint-Bris; de Guillaume de Narbonne, de Louis, comte de Sancerre (XIIIe siècle).

POILLY-PRÈS-AILLANT (prieuré de Vieupou, annexes de Charnes et de Charbonnières). Recueil de copies de chartes, in-f°, 64 feuillets pap. (Archives de l'Yonne, H. 858); 180 pièces datées de 1217 à 1746, époque de la transcription. Chartes du chapitre d'Avallon et dés comtes de Sancerre, fondateurs du prieuré de Charnes.

PONTIGNY (abbaye de, O. C.). Ancien Cartulaire in-f° parch., 60 feuillets, XIIe siècle (Bibl. nat. man. lat. 9887). Ce recueil avait autrefois 62 feuillets. Il est divisé par ordre de matières : Priviléges des rois et des princes; chartes des rois de France et d'Angleterre, des comtes de Champagne, de Nevers, d'Auxerre et de Joigny, des archevêques de Sens et des évêques d'Auxerre; des sires de Brienne, de Montréal, de Noyers, de Saint-Verain, de Maligny, de Trainel, etc.

Les chartes sont classées par lieux ainsi qu'il suit : Bœurs, Villiers-la-Grange, Aigremont, Chailley, Pontigny, Crécy; et plus loin : Auxerre, Saint-Bris, Chablis, Tonnerre, Maligny, Troyes, Dijon, Mâlay, Sens.

Chartes des clercs, des abbés et des nobles contenant donations de redevances en argent, sur divers lieux, en monnaies d'Auxerre, de Provins et de Tours; donations en grains; exemptions de péage par les rois et les princes, par terre et par eau. Les chartes datent de l'an 1120 à la fin du XIIIe siècle et sont au nombre de 410.

Copie de ce Cartulaire est aux archives de l'Yonne, H. 1400, in-f° pap., 172 feuillets, écriture du XVIIIe siècle.

PONTIGNY (abbaye de). Grand Cartulaire in-f°, 310 p. (Bibl. nat., ms. lat. 5465); écriture de la fin du XIIIe siècle; 589 chartes datant de 1120 à 1315 ainsi divisées : 1er livre, chartes des rois; 2e livre, chartes des nobles; 3e livre, domaines. Il commence ainsi : *Incipit liber continens cartas de Pontiniaco universaliter*. Nombreuses chartes différentes de celles du précédent Cartulaire, et des rois, des archevêques de Sens, des évêques d'Auxerre et de Troyes et des seigneurs de la contrée.

Ce Cartulaire a disparu de l'abbaye pendant les guerres du XVIe siècle. Dubouchet, dans les preuves de la généalogie de la maison de Courtenay (1661), cite une charte du Cartulaire de Pontigny, « qui est dans la bibliothèque de M. le président Molé. »

En 1666, ce Cartulaire figure parmi les 93 manuscrits acquis par Colbert de M. de Sainte-Croix. A la mort du marquis de Seignelay, son fils, le roi envoya retenir tous les manuscrits de cette prodigieuse bibliothèque et les fit porter en 1732 dans sa bibliothèque de l'hôtel de Soissons, où elle est restée.

Copie de ce Cartulaire est aux archives de l'Yonne, H. 1401, gr. in-f° pap., 705 feuillets, écriture du XVIIIe siècle, avec table générale.

QUINCY (abbaye de, O. C.). Recueil in-4° pap., 31 f^os (Bibl. de Tonnerre); écriture du XVIe siècle, mélange de capitales gothiques dans une minuscule italique. Rubr. et cap. en couleur. Il ne contient que des bulles de quinze papes, et au nombre de 63, datées de 1135 à 1285, la plupart communes à l'ordre de Citeaux.

A la suite, 3 bulles générales, écriture du XVIIIe siècle.

REIGNY (abbaye de, O. S. B.). Recueil gr. in-f° relié en veau (Arch. nat., section judiciaire LL. 988 bis).

26 chartes depuis l'an 1100 environ à l'an 1523, des évêques d'Autun, d'Auxerre et de Langres, des sires d'Arcy, de Merry, de Noyers et de Tanlay, aux XIIe et XIIIe siècles, etc.

Fondation du monastère de Fontemoy. Terres de Sacy, d'Oudun, de Joux, de la Tour-du-Pré, de Mailly-le-Château, de Villiers-le-Bois..

Copie de la main de M. le comte Henri de Chastellux est aux archives de l'Yonne, F. Reigny I.

REIGNY (abbaye de, O. S. B.). Cartulaire écrit vers 1500, 37 f^os. (Bibl. nat., man. lat. 17725).

On lit dans Courtépée (*Description de la Bourgogne*, t. VII, 47) : « Dom Marlot, Dijonnois, mort prieur de Fontenoy, étant prieur de Reigny, rédigea les titres et chartes en un seul volume in-f°. que le prieur voulut bien me communiquer. »

Le Cartulaire de l'abbaye de Reigny a été emporté à Besançon par le dernier prieur; on ne sait ce qu'il est devenu.

REIGNY et MOLOSME (abbayes de). Extraits d'archives et de cartulaires faits par ou pour Gaignères, et relatifs à ces établissements. (Bibl. nat. ms. lat., 17048, coll. de Gaignères n° 181, pages 389 à 400).

Ces extraits sont tirés d'un petit Cartulaire en papier de l'abbaye de Reigny et se composent de 42 chartes datées de 1146 à 1387, et émanent des évêques d'Auxerre Hugues de Toucy, Alain et Guillaume; des comtes et comtesses de Nevers du XIIe et du XIIIe siècles; des sires d'Arcy, de Noyers, de Saint-Verain et de Toucy.

Copie de ces extraits est aux archives de l'Yonne, Fonds Reigny.

SAINT-FLORENTIN (hospice de). Cartulaire in-f°, 720 feuillets, papier (arch. de l'hospice, A. I.); chartes et pièces datant de 1207 à 1736.

Un 2e volume contient la copie des actes de 1736 à 1789.

LE SAULCE (commanderie des Templiers, près d'Auxerre). Manuscrit de la fin du XIIIe siècle, in-4° à 2 col., 70 fos vélin ; rubriques rouges (Arch. nat., S. 5235, sect. dom.).

Les chartes sont classées par sous-commanderies, savoir : Le Saulce, commune d'Escolives, chef-lieu, comprenant :

Saint-Bris, — Vallan, — Monéteau, — Auxerre et Tourbenay.

Dans chaque subdivision les pièces sont classées par donations, acquisitions, échanges, etc.

Les chartes sont en latin et émanent des comtes d'Auxerre et de Joigny, des sires de Mello, de Saint-Bris, de Noyers, d'Arcy et de divers particuliers, et vont de 1180 à 1260 environ, sauf 2 pièces de 1316 en français.

Les lieux qui concernent les chartes sont : Auxerre, Joigny, Saint-Bris, Coulanges, Gurgy, Monéteau, Montigny, Escolives, Val-de-Mercy, Vincelles, Billy, Vallan, Champigny, Dracy, Augy.

SENS (archevêché). Cartulaires écrits en 1391, sauf quelques additions ; 3 vol., 207, 163 et 174 fos (Bibl. nat., man. lat. 9895-9897).

Ces cartulaires ont été recueillis par Alexis Monteil, puis achetés après sa mort par la Bibliothèque nationale.

Cet écrivain a disposé dans l'état où il est ce cartulaire et en a formé trois registres qui sont interfoliés avec des copies des chartes en regard. Ils ne formaient dans l'origine qu'un seul volume.

On lit au verso du dernier folio du t. II actuel, en caractères du temps : « Cartulaire fait au mois d'aoust, l'an mil CCCIIIIxx onze, par ordre de Monseigneur G. de Dormans, archevêque de Sens. »

Ces volumes contiennent les chartes concernant les priviléges et les biens de l'archevêché, des actes de foi et hommages, etc.

SENS (archevêché). Recueil de chartes gr. in-4°, pap., 88 fos de la fin du XVe siècle (Arch. de l'Yonne, H. 183) ; 81 chartes datées de 1163 à 1486. Documents relatifs aux droits des archevêques sur leurs suffragants et sur les monastères de la province ecclésiastique.

SENS (archevêché). Copie d'un Cartulaire des archevêques, par Sirmond, XVIIe siècle (Bibl. nat., man. lat. 11478) ; 119 fos.

SENS (chapitre cathédral). Cartulaire du XVe siècle, 74 fos (Bibl. nat., man. lat. 9898).

SENS (chapitre cathédral). « Cartulaire original de l'an 1462, « 1 vol. in-f° mar. r. dentelles 600 fos. » Cité par A. Monteil dans

son livre intitulé : *Traité de matériaux manuscrits de divers genres d'histoire*, 2e éd., 1836, 1er vol. p. 199, et à la suite : ce Cartulaire est entier et rempli des plus riches documents ; plein de bulles des papes, lettres des rois, privilèges, etc., avec lesquels le chapitre de Sens, composé d'éléments si divers, d'éléments ecclésiastiques, *canonici prebendati ;* laïques, *donati*, *matricularii* ; d'éléments féminins, *sorores capituli*, se défendait contre les archevêques. — On ignore ce qu'est devenu ce manuscrit.

SENS (chapitre cathédral). Recueil extrait des Cartulaires appelés *Morellus* et *Rossellus*, in-f° pap., 67 feuillets d'une écriture de la fin du XVIe siècle. (Arch. de l'Yonne, G. 731.) Ce manuscrit est fort endommagé. Il y a un certain nombre de copies de chartes, puis une immense nomenclature de pièces divisées en séries alphabétiques et tirées du Cartulaire *Rossellus*. Il y a 159 actes entiers et les 733 autres sont analysés. Les documents les plus anciens sont du XIIe siècle, et les plus récents du XVIe.

SENS (chapitre cathédral). Petit cartulaire concernant la terre de Pont-sur-Yonne. In-f° 16 fos, pap., écriture du XVe siècle (arch. de l'Yonne, G. 1330). Chartes au nombre de 27, datant de 1181 à 1410. Plusieurs chartes des rois Philippe-Auguste (1190), saint Louis, Philippe VI, de Guillaume de Champagne, Gui et Gilon, archevêques de Sens, du maire de la commune de Sens (1189 et 1195).

SENS (chapitre cathédral). Cartulaire pour la terre de Saint-Aubin-Château-Neuf, in-4°, 31 feuillets, pap., écriture du commencement du XVIe siècle (arch. de l'Yonne, G. 1340), 20 chartes datant de 1207 à 1506. Les pièces sont tirées du Cartulaire *Rossellus*, à l'exception de l'acte de 1506.

SENS (abbaye Saint-Jean, O. S. A.). Cartulaire in-4°, 43 fos, parch. (arch. de l'Yonne, H. 376), écriture du XIIIe siècle, 25 chartes datées de 1111 à 1266. Fondation de l'abbaye par le prévôt Etienne (1111). Bulles des papes Innocent II et Alexandre II. Chartes de Louis-le-Jeune, de Philippe-Auguste et de saint Louis. Copie de la coutume de Lorris.

SENS (abbaye Sainte-Colombe, O. S. B.). Recueil d'actes concernant les terres des Bordes-l'Abbé et des Fossés, paroisse de Villeneuve-le-Comte et de la Chapelle-sur-Oreuse. In-f°, 170 feuillets, pap. (arch. de l'Yonne. H. 133), 1365 à 1715.

SENS (Célestins). Cartulaire in-f°, 465 feuillets, papier, écriture de la fin du XVe siècle, 262 pièces datées de 1348 à 1493 (arch. de l'Yonne, H. 492). Testament de Jean de Maizières. Fondation des

Célestins par l'archevêque G. de Dormans (1364). Donations : par Pierre, fils du roi de Navarre, par Isabeau-la-Pelletière, Jean de Vendôme, Jean de Viel-Chastel, etc.

SENS (léproserie du Popelin). Cartulaire petit in-4°, vél., 27 f[os], écriture minuscule très pure de l'an 1220 environ, rubr. rouges (arch. de l'Hôtel-Dieu de Sens, II A 2, n° 1). La charte la plus ancienne est de l'an 1155, et la plus récente de 1220 (51 pièces).

Privilége du pape Alexandre III ; deux chartes de Louis-le-Jeune et de Philippe-Auguste ;

Chartes des archevêques de Sens et de divers personnages ecclésiastiques et civils.

SENS (ville de). Cartulaire in-f°, 302 f[os] vélin, cursive de la fin du xvi[e] siècle (bibliothèque de Sens). Ce recueil a été écrit par Balthazar Taveau, procureur de la chambre de ville de Sens, en 1572, par ordre du prévôt, du maire et des échevins. Il est divisé en 30 chapitres et contient, savoir :

Priviléges accordés à la ville par les rois de France depuis Louis VIII (1225).

Actes établissant le mairat ;

Lettres-patentes pour la création de foires et marchés, l'établissement d'impôts. Pièces sur le ressort du bailliage, la fondation du collége, la police des métiers, la fortification et des propriétés de la ville ;

Copie aux archives de la préfecture, écrite par M. Max. Quantin, archiviste, en 1841.

TONNERRE (abbaye Saint-Michel). Recueils d'actes formant Cartulaires signés des notaires, 3 vol. in-4°, 337 feuillets, pap., écriture du xvi[e] siècle (arch. de l'Yonne, H.)

Actes de diverses natures, de 1503 à 1520 ; baux des terres de Coussegré. de Cheney. « Marché entre l'abbé Etienne de Nicey et Laurent Germain, maistre masson du comté de Tonnerre, pour reconstruire la tour et une partie de l'église de Saint-Michel (1503). »

TONNERRE (abbaye de Saint-Michel, O. S. B.). Cartulaires, 7 vol. gr. in-4°, rel. en bois (bibl. de Tonnerre), cotés irrégulièrement M. 1, I. 2, C. 3, H. 4, L. 5, G. sans n°, F. 7., écriture cursive gothique du premier tiers du xvi[e] siècle.

Vol. M. 1, commence par les lettres-patentes du 13 septembre 1520, pour la confection des terriers et des recueils d'actes de l'abbaye. Ces lettres sont publiées en tête de chacun des volumes de la collection. A la suite est le récit des travaux faits par l'abbé

Etienne de Nicey pour la restauration de l'abbaye et la composition des cartulaires : « *Dignum duxit plura cartularia de eis docentia componere.* »

Les chartes concernent les terres d'Athie et d'Epineuil. On y voit une pièce de Teutbold, évêque de Langres à la fin du IXe siècle, contenant concession de l'église d'Epineuil à l'abbaye Saint-Michel, et un marché pour la fonte d'une grosse cloche. Quelques chartes sont du XIIIe siècle, et la plus grande partie du XVe et du XVIe. 140 ff. paginés et 11 en tête non paginés.

Vol. I. 2. 173 fos, recueil contenant de nombreuses chartes des XIIe et XIIIe siècles, concernant les terres de Cheney, Avreul et Serrigny, Lignières et Vallières, Bar-sur-Seine, et les églises de Fresne et de la Chapelle-Vaupeltaine. On y remarque particulièrement des chartes des évêques de Langres, des comtes de Tonnerre et de Nevers.

Vol. C. 3, 211 ff., paginés en rouge. Les quatre premiers manquent. La fin du volume manque aussi. Il concerne Pimelles, Parron, Cruzy, Saint-Vinnemer et Tanlay, Ancy-le-Serveux. Chartes des évêques de Langres et des comtes de Tonnerre, XIIe-XIVe siècles.

Vol. H. 4, 143 folios, contient une relation succincte des travaux faits par l'abbé de Nicey dans le monastère. Il concerne spécialement la terre de Coussegré (Aube). Chartes des comtes de Tonnerre et des évêques de Langres du Xe siècle. Les chartes s'arrêtent à l'an 1528. Les derniers feuillets du volume manquent.

Vol. L. 5, 148 folios, les derniers manquent. Concerne les bois de Sorberay près Lignières. — Actes pour la plus grande partie des XVe et XVIe siècles.

Vol. G. sans no. Après le procès-verbal suit un morceau historique ainsi conçu :

« Tempore quo serenissimi principes Karolus octavus, Ludovicus duodecimus et Franciscus hujus nomini primus, Cristianissimi Francorum regum ceptra rexerunt (reverendis in Christo patribus Johanne de Ambasya, seniore, necnon Johanne etiam d'Ambasia, ejus nepote, Michaele Boudet et Claudio de Longo-Vico episcopalem Lingonensem sedem successive moderantibus) huic sacro Sancti-Michaelis Montis-Voluti prope Tornodorum prefuit cenobio, reverendus pater dominus Stephanus de Niceyo, venerabilis ac benemeritus abbas cui (si magis preesse quam predesse studuerit) ejus virtuosa testantur gesta ipse namque vetustate collapsam divi Michaelis archangeli celi satrape basilicam claustris prius per eum magnifice compositis) a fundatione restauravit, quam idem pie memorie Lingonensis presul Michael cum altaribus, capitulo, claustris et poliandris, dum viveret consecravit, et honorifice eodem domino Stephano

procurante benedixit. Quiquidem venerabilis abbas jandictum insigni Sancti-Michaelis cenobium quamplurimis sumptuosis structuris decoravit. Siquisque magnificis et ecclesiasticis ornamentis insignivit. Sed et ne ejusdem monasterii jura rodens devoravet oblivio dignum dixit plura cartularia de eis docenter componere, ut scripture ministerio servarentur, que regni firmavit auctoritas, interque presens volumen ordine quo sequitur capit exordium ad compotentis Dei laudem, cui est honor et gloria in secula seculorum. Amen. »

A la suite est la table intitulée : *Liber de Sancto-Michaele et de Tornodoro.* Donations des comtes de Tonnerre, des évêques de Langres depuis le xe siècle. Documents sur les foires de Saint-Michel, sur les travaux de l'église au xvie siècle ; sur la justice concernant les hommes de l'abbaye ; sur la fontaine Dyonne, etc. (xe-xvie siècle).

Vol. F. 7. Procès considérable pour le droit exclusif de cimetière à Tonnerre (fin du xve siècle), contre le curé de Notre-Dame. — Actes concernant les hommes de l'abbaye, les foires, les travaux de construction du cloitre et de l'église (1500 et 1506) ; d'autres pièces concernant les églises de Saint-Aignan, de Lignières et de Poilly ; les droits de l'abbaye à Serrigny, Ligny, Maligny, Béru et Tonnerre. A la fin du volume est un pouillé complet des paroisses et des bénéfices du diocèse de Langres, de l'année 1536. — Chartes des évêques de Langres et des comtes de Tonnerre (xiie-xiiie siècles). — Arrêt du parlement de Paris du 14 juillet 1491 qui confirme une sentence du juge de Saint-Michel condamnant pour vols un individu à avoir l'oreille coupée ; ce qui fut exécuté, et comme il était déjà privé de l'autre oreille, il fut *essorillé.*

TONNERRE (Cartulaire du comté). Archives de la Côte-d'Or, B. 10438, gr. in-f°, 132 feuillets, parch.

Contient : Arrêts du Parlement et autres pièces pour le droit de garde de la comtesse de Tonnerre sur l'abbaye de Pontigny (1288), même droit sur l'abbaye Saint-Michel de Tonnerre ;

Acquisition par le comte Guillaume de Châlon du château de Griselles (1293). Lettres diverses pour la protection des monastères du comté.

Actes de foi et hommage aux comtes de Tonnerre par les seigneurs du comté (xiiie et xive siècles). Dénombrement des revenus du comté (1343).

Liste des personnes qui doivent la dîme de vin à Tonnerre et dans les villages du comté.

Copie de ce cartulaire est aux archives de l'Yonne, E. 190, dressée par Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, en 1834, gr.in-f°, 234 p., pap.

VAULUISANT (abbaye de O. C.). Cartulaire du XIII[e] siècle, 103 f[os], parch. (bibl. nat., man. lat. 9901). Les chartes datent depuis l'an 1129 jusqu'à la fin du XII[e] siècle, et sont données par les archevêques de Sens, les comtes de Champagne, les seigneurs de Trainel, de Sormery, de Foissy, de Vareilles; les vicomtes de Joigny, etc.

VAULUISANT (abbaye de). *Codex cartaceus olim Rogerii de Gaignières cartularium monasterii de Vælle-lucente O. C., quod R. de Gaignières, partim ex chartis, partim ex cartulario ejusdem monasterii describi curavit. Codex* XVIII[e] siècle.

Publié Bibliothèque royale, catal. des man. latins, t. IV, p. 121, n° 5469.

Gaignières a copié un grand nombre de chartes du Fonds Vauluisant, qui est aux archives de l'Yonne. Suivant Léopold Delisle, il a marqué ces chartes d'un signe particulier, comme on peut le reconnaitre encore.

VILLEFRANCHE (abbaye des Escharlis, O. C.). Transcription de 15 chartes sur une peau de mouton, du commencement du XII[e] siècle (arch. de l'Yonne, H. 647).

Chartes de fondation du monastère par les seigneurs Vivien de La Ferté, Fromond de Charny, Guillaume de Montcorbon et autres. Belle minuscule presque sans abréviations.

LES CHRONIQUEURS SÉNONAIS DU MOYEN-AGE

ODORANNE, CLARIUS ET GEOFFROY DE COURLON.

DE LA VALEUR HISTORIQUE DE GEOFFROY DE COURLON.

Par M. Challe.

Dans la seconde moitié du xiii[e] siècle vivait à la riche et puissante abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, près Sens, un moine du nom de Geoffroy, frère, selon Th. Tarbé, cousin seulement, selon le *Gallia christiana*, mais en réalité, comme il l'a écrit lui-même dans un ouvrage dont nous parlerons tout-à-l'heure, neveu de l'abbé de ce grand monastère. Livré à l'étude, il avait, à l'aide, tant des manuscrits qu'il trouvait dans le chartrier de l'abbaye, que des traditions monastiques, entrepris une œuvre historique d'une grande étendue. C'était, à partir de la naissance de Jésus-Christ, l'histoire, à la fois, des empereurs romains, des papes, des rois de France, des archevêques de Sens et des abbés de Saint-Pierre-le-Vif. Cette chronique est venue jusqu'à nous sans être ni traduite, ni publiée. Le texte autographe paraît ne plus exister. Mais on en connait cinq copies de la fin du xiii[e] siècle ou du commencement du xiv[e]. Deux appartenaient à Th. Tarbé; elles ont passé à M. de Salis, ancien député de Metz, et à M. Potier, libraire, qui l'a cédée à la bibliothèque nationale; deux autres sont à la bibliothèque du Vatican, fonds de la reine Christine de Suède, et la dernière à la bibliothèque de Sens. Geoffroy de Courlon est, de plus, auteur d'un autre ouvrage intitulé : *Libellus super reliquiis sanctarum et sanctorum qui in monasterio Sancti-Petri-Vivi Senonensis continentur, et de fundatione dicti monasterii*, etc., etc., in-4° de 144 pages, qui se trouve dans la collection Ambroise-Firmin Didot, que l'on met en vente en ce moment. Bien

que cet écrit contienne des listes chronologiques des archevêques, des rois et des abbés, il est tout différent de l'œuvre historique dont nous voulons parler. Cette chronique, dont le père Lelong, dom Martenne et dom Mathoud, le chanoine Fenel, et M. Victor Leclerc dans l'*Histoire littéraire de France* se sont occupés, vient d'être publiée avec sa traduction, sous les auspices de la Société archéologique de Sens, d'après le manuscrit de la bibliothèque de cette ville, par M. Julliot, président de cette société savante. Cette traduction, exécutée avec une grande exactitude, est un travail aussi considérable que consciencieux, car le volume, in-8°, n'a pas moins de 582 pages. Son auteur avoue qu'il a été souvent découragé dans le cours de son œuvre par la quantité d'anachronismes et de fables, tellement mélangés au texte, qu'il est difficile d'y distinguer la vérité de l'erreur, et M. Victor Leclerc lui avait déjà reproché, en effet, une foule de défectuosités de ce genre. Il faut reconnaître que la plus grande partie du livre mérite tellement ces reproches, qu'on se demande, après l'avoir lu, s'il n'eût pas été à propos d'en supprimer les deux premiers tiers.

Nous avions déjà les chroniques de deux autres moines de la même abbaye pour l'histoire de Sens durant le moyen-âge, savoir: celle d'Odoranne, très courte, qui ne tient que sept à huit pages in-4° dans la *Bibliothèque Historique de l'Yonne*, par l'abbé Duru, et qui, commençant à l'année 675, et ayant seulement pour objet, comme le dit son auteur, de montrer en quels temps et par quelles personnes le monastère de Saint-Pierre-le-Vif a été enrichi de ses grands privilèges, et doté de ses nombreuses reliques de saints, s'arrête à l'année 1035, et celle de Clarius, beaucoup plus étendue, qui va de la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la mort de l'auteur, arrivée en 1179, dont les quatre-vingts dernières pages traitent de tous les évenements postérieurs à l'empereur Charlemagne, et qui a été continuée, mais très brièvement, par des écrivains anonymes jusqu'à l'année 1267. Celle-là, occupant cent pages dans l'abbé Duru, très complète et très précieuse, surtout à partir du xe siècle jusqu'au xiie. Voyons ce que Geoffroy de Courlon y a ajouté.

Il commence par un tableau de la quintuple série chronologique des empereurs romains, des papes, des rois de France, des archevêques de Sens et des abbés de Saint-Pierre-le-Vif.

La liste des empereurs, avec beaucoup d'autres confusions, mêle les empereurs de Byzance à ceux de Rome, puis donne Charlemagne et ses successeurs, dans l'empire d'Occident, pour successeurs des empereurs d'Orient, en intercalant, après le nom de Charles-le-Chauve, ceux de quatre seulement des trente empe-

reurs d'Orient qui ont régné après son époque ; puis, reprenant la liste des empereurs d'Occident, elle la finit à Frédéric II, excommunié en 1242, après quoi, ajoute-t-il, l'empire romain demeura sans empereur. Et il n'en cite plus aucun, quoiqu'il y en ait eu trois jusqu'à la fin de sa chronique, dont le dernier, Rodolphe de Hapsbourg, régnait alors depuis vingt-deux ans.

Sa chronologie des rois de France commence par Priam, Frigus, Francion, Torchot, Marcomir et Faramond, et, après ces rois imaginaires; la poursuivant tant bien que mal, il y introduit, dans la première race, à la place de ceux qu'il passe sous silence, un Ansbert, un Cernold, un Cernoult et un Anselde, dont l'histoire n'a jamais parlé.

Quand, ensuite, il passe aux archevêques, il place au Ier siècle, comme envoyés par Saint-Pierre, les saints Savinien, Potentien et Altin. Il est vrai que Clarius lui avait donné cet exemple, et que dom Mathoud, prieur de Saint-Pierre-le-Vif, a fait un livre en 1656 pour appuyer cette opinion. Mais elle a été rejetée par le *Gallia Christiana* et les bénédictins des deux derniers siècles, et elle l'est encore aujourd'hui par l'église de Troyes, dont saint Potentien a été évêque, avant de succéder à saint Savinien dans l'archevêché de Sens. On s'était accordé à placer l'arrivée de ces apôtres dans la Gaule à l'an 240, et à en faire des contemporains de notre saint Pèlerin. Il est vrai que nous avons vu, il y a quelques années, reparaître à Sens l'ancienne hypothèse. Nous ne prendrons pas part à ce débat sur une question qui, pour nous, n'est que purement historique, si ce n'est pour citer le passage suivant de Geoffroy de Courlon :

« Les six archevêques de Sens, ci-dessus dénommés, savoir : « Léonce, Séverin, Audat, Eracle Ier, Lunarius et Simplice, furent, « dans cet ordre, les successeurs immédiats de saint Savinien et « de saint Potentien, et gouvernèrent l'église de Sens. Leur vie, « leur pays et leurs mérites nous sont inconnus. Car les païens, « les Normands et les Vandales ont détruit les livres de leurs « actes et leurs sépultures en même temps que les églises du « Sénonais. *Cependant, nous savons qu'ils furent ensevelis entre « l'église de Saint-Savinien et la première basilique de Saint-Sérotin, comme on le voit dans certain privilége que Clovis, roi de « France, le premier des rois chrétiens, donna au monastère de « Saint-Pierre-le-Vif, en l'honneur desdits archevêques, qu'il « appelle Saints et Bienheureux.* » Or, cette prétendue charte de Clovis, unique souvenir écrit des premiers temps de l'église de Sens, était manifestement fausse, puisqu'il est constaté, aujourd'hui, que l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif n'a été fondée que long-

temps après sa mort, et par sa petite-fille Théodechilde, fille de son fils Thierry. M. Guérard a démontré cette fausseté dans le Polyptique d'Irminon, p. 179, et M. Quantin a confirmé son opinion en transcrivant pour première pièce de son *Cartulaire historique de l'Yonne* un prétendu testament de Théodechilde. où elle se dit fille de Clovis, pièce que tous deux disent avoir été fabriquée au IXe siècle dans le but d'assurer au monastère de Saint-Pierre-le-Vif la possession de ses biens.

Quand, ensuite, le chroniqueur entreprend de raconter l'histoire des quatre ou cinq cents empereurs, rois, archevêques et abbés qu'il a dénommés dans sa liste chronologique, on comprend qu'il ne peut guère, pour chacun d'eux, donner que des noms, des dates de naissance, de règnes ou de pontificats et de décès. Il lui faudrait, pour en dire davantage, non les cent-cinquante pages qu'il y emploie, mais plusieurs gros volumes. Aussi, est-il sobre de détails, et son récit, jusqu'au Xe siècle, ne nous apprend rien de nouveau. Il s'écarte pourtant, parfois, de cette sobriété, mais c'est pour nous débiter les fables les plus grossières et les naïvetés les plus étranges, qu'il a copiées dans les rêveries des romans du moyen-âge.

Voici, par exemple, ce qu'il nous dit de l'empereur Néron :

« Un jour qu'il était assis à la fenêtre d'une tour, il entend une « femme en mal d'enfant gémir et pousser de grands cris. Il s'ap« proche, et, l'accouchement terminé, il entend les rires et les « éclats de joie de cette même femme. Il interroge le médecin, « qui lui répond : C'est qu'une femme enfante dans la douleur et « qu'à la vue de son enfant elle est saisie d'un amour invincible « et d'une joie ineffable. Fais-moi donc accoucher, dit l'empereur, « afin que je me réjouisse, car, depuis la mort de saint Pierre et « saint Paul, j'ai perdu toute ma joie. Fais-moi accoucher ou tu « périras. Je ne veux point mourir, dit le médecin, et je ferai « mon possible, quoique cela soit contraire aux lois de la nature. « Alors, il lui prépare une potion qu'il lui donne à boire et dans « laquelle il glisse en cachette une petite grenouille ; puis, par un « artifice, il fait gonfler la grenouille dans l'estomac de l'empe« reur. Le ventre de l'insensé enfle au point qu'il se croit gros « d'un enfant, et bientôt, vaincu par l'excès de la douleur, il dit « au médecin : hâte le moment de ma délivrance, car je péris de « douleur. Le médecin lui fait prendre un vomitif et il rejette la « grenouille souillée de sang et horrible à voir. Il est saisi d'hor« reur. Alors, le médecin lui dit : C'est parce que tu as trop accé« léré l'enfantement, que tu es accouché d'une grenouille. Et, « dans sa démence, l'empereur fit déposer la grenouille sous des

« pierres. Plus tard, le peuple conspire, se jette sur l'empereur et « le force à se tuer. Alors, des enfants trouvèrent la grenouille « sous des pierres et la jetèrent au feu, et ce lieu, de *latente ranâ*, « reçut le nom de *Latran*. »

Il ne raconte pas, sur certains papes, des histoires moins fantastiques et moins absurdes. Ecoutons son récit sur le pape Léon Ier :

« Un jour de Pâques, le pape donna la communion à une « femme. En lui baisant la main, cette femme eut un tel désir de « la chair de la main du pontife, qu'elle paraissait devoir en « mourir. On le dit au pape, et à peine l'eût-il entendu, qu'il « coupe la chair de sa main, pour l'empêcher de mourir. »

Voici, maintenant, une histoire des *sept dormants :*

« Sous le règne de Dèce, les sept dormants entrèrent dans une « caverne, voulant encore faire des progrès dans la religion chré- « tienne. Dèce fit murer la caverne et ils s'y endormirent. Du « temps de Théodose, leurs corps se réveillèrent du sommeil dont « ils avaient dormi pendant trois cents ans. Ils apparurent vivants « à l'empereur et à beaucoup d'autres, et, en présence de l'em- « pereur Théodose et d'un grand nombre d'assistants, ils se ren- « dormirent dans le Christ. »

Il nous racontera, plus tard, une autre histoire de la même force :

« L'an du Seigneur 1139 mourut Jean des Temps (*de Tempo- « ribus*). Il avait vécu 361 ans depuis le temps de Charlemagne, « dont il avait été soldat. »

Un peu plus loin, il nous dit gravement comment, sous un autre règne, une jeune fille, après avoir reçu la sainte communion le jour de Pâques, s'abstint, sans éprouver aucun mal, pendant trois ans, de boire et de manger.

Arrivé à Charlemagne, il nous raconte, comme des faits historiques, ses prétendus pèlerinages à Jérusalem, qu'il a trouvés dans les romans du XIe siècle. »

« Donc, après avoir fait la guerre aux Orientaux, Charlemagne « se mit en route pour Jérusalem et fit la paix avec l'empereur de « Constantinople et avec l'empereur des Grecs, leur laissant « l'Orient à gouverner, mais retenant sous son empire Rome, « Jérusalem et l'Occident..... Dans un second voyage à Jérusalem, « à la tête d'une grande armée, il délivra la Terre-Sainte que les « Sarrazins avaient envahie. Il revint par Constantinople, où l'em- « pereur le reçut avec honneur. »

Enfin, arrive le roman de la papesse Jeanne, qu'il débite sous le titre solennel de *Déception de l'Eglise romaine*, et qu'il a trouvé,

probablement, dans la chronique fabuleuse de Martin de Pologne, ou dans la *légende dorée* de Jacques de Voragine, que les biographies qualifient comme « le triomphe de l'imbécillité et de l'extravagance. »

« L'an du Seigneur 854, une jeune femme vêtue d'habits « d'homme, vint d'Angleterre à Athènes, sous la conduite d'un « clerc, pour se livrer à l'étude, et elle fit de tels progrès dans les « diverses sciences, qu'on ne pouvait trouver son égale. Elle vint « ensuite à Rome avec son amant, et pendant trois ans, ensei- « gnant comme un maitre, elle eut les plus grands maitres pour « disciples et auditeurs. Et, comme elle passait à Rome pour un « maitre fameux, à la mort du saint confesseur Léon V, l'Eglise, « trompée, l'élut à l'unanimité comme pape et la consacra. Peu de « temps après, enceinte de son amant, mais ignorant l'époque de « ses couches, elle parcourait les rues étroites qui vont de Saint- « Pierre à Saint-Jean, lorsqu'elle accoucha entre le Colysée et « l'église Saint-Clément, et mourut misérablement à l'heure même, « et on l'ensevelit là. Et voilà pourquoi le seigneur pape se dé- « tourne toujours de cette rue. Pendant son pontificat, on l'appela « Jean. Elle siégea deux ans sept mois et quatre jours. On ne « l'inscrivit pas au nombre des autres papes, à cause de son « sexe. »

L'auteur, pour couronner l'œuvre, complète ce burlesque récit par la prodigieuse bourde que voici :

« C'est pourquoi l'on dit que les Romains établirent la coutume « de vérifier le sexe de l'élu *par l'ouverture d'un siége de pierre.* »

C'est avec la même intrépidité, qu'adoptant les contes ridicules des ennemis du grand Gerbert, qui, malgré ses connaissances profondes dans les mathématiques et les sciences les plus abstraites, ne pouvaient lui pardonner, ni d'avoir pris parti pour Hugues Capet contre Arnoul, archevêque de Reims, ni d'avoir ensuite été élevé à la papauté sous le nom de Silvestre II, et dénigraient, par rancune de parti, son vaste savoir, en disant qu'il ne l'avait obtenu qu'en donnant son âme au diable. Notre chroniqueur nous fait, à ce sujet, le récit le plus fantastique et le plus extravagant :

« L'an du Seigneur 1003, mourut Silvestre II. Avant d'être pape, « il s'appelait Gerbert. Il fut moine à Saint-Benoît, de Fleury-sur- « Loire, puis professeur, philosophe et nécromancien..... Il fit « hommage au diable et tout lui réussit à souhait, parce que le « diable avait promis de le satisfaire. Il fut archevêque de Reims, « puis évêque de Ravenne, enfin pape. Et alors il demanda au « diable combien de temps il vivrait, et il eut pour réponse jus- « qu'à ce qu'il célébrât dans Jérusalem..... Pendant le carême, il

« alla célébrer à l'église qu'à Rome on appelle Jérusalem. Et, lors-« qu'il fut dans cette église, ressentant, par le frémissement des « démons, que la mort était proche, il poussa des soupirs et des « gémissements. Et, bien qu'il fût un grand criminel, il ne déses-« péra pas de la miséricorde de Dieu; en demandant son pardon, « il fit une confession publique. Se reconnaissant coupable, il fit « à son propre sujet les recommandations suivantes: Coupez, « pendant que je vis encore, tous mes membres qui ont avec « complaisance obéi au diable, et jetez-les lui. Puis, lorsque je « serai mort, placez le tronc de mon corps sur des animaux qui « l'emporteront. Et, quel que soit l'endroit où ces animaux s'arrê-« teront avec mon corps, faites-y ma sépulture. Ce qui fut fait. Or, « les animaux, sans aucun guide, conduisirent son corps dans « l'église Saint-Jean de Latran et s'y arrêtèrent miraculeusement. « On l'y ensevelit, et sur son sépulcre on grava la miséricorde qui « lui avait été faite. »

Quittons, maintenant, ces billevésées, par trop niaises et stupides, et voyons ce que nous trouverons dans notre auteur sur des faits sérieusement historiques.

On ne connaît de l'histoire de la ville de Sens, avant le xe siècle, que deux grands faits, l'invasion des Sarrazins vers l'an 730, et les victoires que remporta sur eux l'archevêque Ebbon; puis le grand siége qu'elle soutint en 886 contres les pirates normands et qui ne dura pas moins de cinq mois.

Voici comment Geoffroy de Courlon parle du premier de ces deux grands événements :

« Par les prières de saint Ebbon la ville de Sens fut miraculeu-« sement délivrée des Vandales. Les Vandales (c'est le nom qu'il « donne aux Sarrazins) détruisirent dans les Gaules les monas-« tères, les églises, les chapelles, les cités, les châteaux, les vil-« lages, une multitude d'hommes, avec les sépultures d'un grand « nombre de fidèles. »

Et c'est, selon lui, par des prières que saint Ebbon en préserva la ville de Sens. C'est étrangement méconnaître le caractère et les actions du grand évêque. Parce que, dans son siècle, les évêques n'étaient que des hommes d'administration religieuse et de prières, le naïf chroniqueur juge qu'il en était de même dans les temps des grandes invasions du territoire. Etrange confusion. Dans ces époques de grandes calamités nationales, les populations élisaient leurs évêques, non pas seulement pour leurs vertus religieuses, mais aussi pour leurs vertus militaires, l'énergie du caractère, et l'expérience des combats. Au ve siècle, saint Germain, d'Auxerre; saint Loup, de Troyes; saint Aignan, d'Orléans, étaient des hommes

de guerre en même temps que des hommes d'église. Evêques et défenseurs de la cité, à la fois, ils étaient chargés de protéger au-dedans l'ordre, la civilisation et la religion, et au-dehors l'indépendance nationale. Ils portaient dans l'église la mitre et la crosse, mais dans les combats, la cuirasse et l'épée. L'histoire le dit, et les chroniques anglaises le confirment pour les deux premiers, et Sidoine Appollinaire, pour le troisième, dans ce magnifique éloge, GERMANO NON IMPAR. C'est pour cette double mission que furent élus dans l'église d'Auxerre, à l'approche de l'invasion des Sarrazins, Sawaric, qui abusa peut-être de la guerre, si, toutefois, la suprématie militaire qui lui avait soumis les pays de Troyes et d'Orléans, et l'expédition que, selon le *Gesta pontificum Autissiodorensium*, il dirigeait du côté de Lyon, au moment où il fut frappé de la foudre, n'avaient pas pour objet de repousser loin de ces diocèses et de celui d'Auxerre les horreurs de l'invasion qui s'avançait déjà du Midi vers le Nord; et, plus tard, en pleine invasion normande, Gerannus, qui la combattit si vigoureusement et aida si puissamment le duc Richard-le-Justicier à l'écraser auprès de Chartres. Il en fut de même d'Ebbon, qui était un homme de guerre renommé, et parent du comte de Tonnerre. Clarius, plus rapproché de son époque, l'a mieux jugé. Ecoutons ce qu'il en dit :

« A la vue des ravages causés par ces barbares, Ebbon se dévoua pour le salut de son troupeau. Sortant de la ville avec ses soldats et se confiant dans la protection divine, il se jeta sur les assiégeants et leur inspira une telle terreur, que, désespérant de leur vie, ils se retirèrent en toute hâte. Il les poursuivit jusqu'à ce qu'ils eussent disparu de son diocèse, et en tua une multitude immense. Le plus grand nombre d'entre eux périrent dans cette déroute et le reste ne reparut plus. C'est ainsi que le Dieu tout-puissant délivra la ville de Sens des attaques de ces barbares par les mérites de saint Ebbon. »

La tradition de ce grand événement subsistait encore au XVI[e] siècle et rapportait qu'Ebbon avait poursuivi les Sarrazins jusqu'à Seignelay, où il leur avait livré une dernière et décisive bataille, dont cette ville, disait un savant de cette époque, qui en cherchait la confirmation dans une étymologie assez ridicule, portait encore le nom, *Signum lætum*.

Quant au siége de Sens par les Normands, que raconte aussi Clarius, en excusant l'archevêque Evrard, qui se mourait alors d'une maladie de langueur, de n'avoir pas pris part à cette glorieuse défense, Geoffroy de Courlon le passe entièrement sous silence, et n'y fait même aucune allusion.

Tout ce qu'il a écrit jusqu'au X[e] siècle est donc sans profit, tant pour l'histoire générale que pour les annales sénonaises.

Mais, quand s'ouvre le xe siècle, une série d'événements graves se produit à Sens. Le duc de Bourgogne, Richard-le-Justicier, avait conquis cette ville, et l'importance qu'il y attachait se manifeste par le choix qu'il fit de sa sépulture à l'abbaye de Sainte-Colombe. Après lui, le Sénonais est gouverné par le vicomte Frotmund qu'il y a préposé. En 948, Sens est livré par trahison au comte de Reims qui, dans cette époque de grands troubles en Bourgogne, convoitait cette importante conquête. Elle est, après de vigoureux combats, reprise à force ouverte, par le vicomte Frotmund. Quand celui-ci vint à mourir, son fils Rainard, dit le *petit vieux*, lui succède, s'affranchit de la suzeraineté du duc de Bourgogne, prend le titre de comte, et étend ses domaines en s'emparant de l'abbaye de Sainte-Colombe et de celle de Sainte-Fare, en bâtissant sur les possessions de l'abbaye de Ferrières un château appelé de son nom Château-Renard, et en construisant sur les terres du couvent de Sainte-Marie une forteresse, à l'ombre de laquelle s'élèvera la ville de Joigny. Pour mieux assurer sa domination, il associe à sa puissance Archambaud, son proche parent et homme de guerre comme lui, en faisant élire par la terreur ce soudard vicieux et débauché, et, dans ce siècle de désordres, où le peuple de Rome, les seigneurs de la contrée et les empereurs d'Allemagne se disputaient et s'arrachaient la papauté, il trouve un pape assez facile pour approuver cette usurpation, Jean XII, qui, dit le chroniqueur, *tam lubricus fuit*, et grâce auquel, *iste lubricus fornicarius sedem indignè tenebat ecclesiæ Senonensis*. Tous deux eurent à combattre le duc Helpon, leur parent des bords du Rhin, qui avait été envoyé avec des troupes par l'empereur Othon pour assiéger la ville de Troyes, dont l'évêque Anségise avait chassé le comte Robert, et qui, alléché peut-être par l'état anarchique de la ville de Sens, avait juré qu'il planterait sa lance dans la porte de Saint-Léon. Mais Rainard et Archambaud vont au-devant de lui, lui livrent bataille à Villiers-Louis, mettent ses troupes en déroute et le tuent lui-même sur le champ de bataille, sauf à pleurer ensuite la mort de leur parent. Revenu dans Sens, Archambaud se livre avec frénésie à tous les genres de désordres et de débauches. C'est la lutte de la barbarie contre la civilisation. Il chasse les religieux de cette grande abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, en vend les biens, s'y installe avec ses chiens, ses faucons et son sérail de filles de joie, *cum meretricibus*, dit la chronique. Quinze des moines avaient persisté à y rester, mais, dans une nuit d'orgie, ils sont pourchassés et massacrés, et le lendemain douze étaient morts et les trois autres si maltraités, qu'ils moururent dans l'année. La vie déréglée que mène Archambaud avec ses compagnons de dé-

bauche dans le saint monastère, devenu un bouge infâme, finit par l'emporter lui-même, et un matin on l'y trouva mort. Alors, l'ordre et la civilisation reprennent le dessus, et le peuple, dans une heureuse réaction, appelle à lui succéder le saint évêque Anstaze. Quand celui-ci meurt, Rainard le *petit vieux* veut lui donner un successeur de son choix. On lui résiste, et, pour mieux réussir on élit le fils de sa sœur, Sewin, son propre neveu, mais estimé et vénéré pour la dignité de ses mœurs et de sa conduite. Furieux, Rainard le chasse de Sens. Mais il vient se faire sacrer à Auxerre; puis il excommunie son indigne oncle, frappe le diocèse entier d'interdit, et, homme de guerre lui-même, se présente à Sens avec une troupe de gens de guerre, car, dit la chronique, il était de noble race et plus brave encore, et Rainard, craignant de perdre sa ville, finit par se soumettre et l'y laisser entrer.

Rainard le Vieux mort, et son fils Frotmund ne lui ayant pas longtemps survécu, Rainard II, fils de Frotmund, devenu comte à son tour, recommence contre le nouvel archevêque Léothéric les luttes de son grand-père; il l'accable de persécutions et d'outrages, lui crache au visage et va jusque dans son église le braver à ce point, qu'au moment de la bénédiction il lui tournait le dos, et, selon le texte de la chronique, *in posterioribus ei pacem offerebat.* Le prélat, outré de tant d'offenses, entre en négociations avec le roi Robert, qui venait d'achever la conquête de la Bourgogne. La ville lui est livrée. Ses troupes y pénètrent de nuit et le comte Rainard s'enfuit à demi-nu. Mais tout ne finit pas là. Le comte va implorer le secours du comte de Champagne, en lui offrant la moitié de son comté s'il veut l'aider à le reconquérir, et, après bien des luttes, le roi consent à le lui laisser sa vie durant, à la condition d'en hériter après lui.

Dix ans après, nouvelle guerre, et Sens est encore assiégé. Le roi Henri, fils et successeur de Robert, rejetant le choix que font les habitants d'un digne prélat pour succéder à Léothéric, soutient un candidat qui a acheté sa faveur à prix d'argent, et il vient à Sens avec le comte d'Anjou, son allié, pour l'installer. On résiste; le pays est affreusement dévasté, et le siége de la ville, abandonné une première fois, est repris l'année suivante avec une armée plus considérable. Le comte de Champagne, qui était venu défendre son allié, est, cette fois, forcé de céder et de délaisser au roi la moitié qu'il s'attribuait dans le comté. Le comte de Sens en garde la jouissance jusqu'en 1055, où sa mort le met définitivement en la possession du roi.

Geoffroy de Courlon rend compte dans sa chronique de cet enchainement d'événements dramatiques. Mais il ne le fait qu'après

Clarius, que souvent même il cite textuellement, et dont le récit était à la fois plus détaillé, plus clair et plus complet. Il n'a donc, en cette partie, que le mérite de confirmer les assertions de son prédécesseur.

Au siècle suivant survient l'érection de la commune de Sens, dont M. Quantin nous a donné l'histoire dans le tome x du bulletin de notre Société. Le roi Louis VII l'accorde à cette ville sur le modèle de celle de Soissons, comme son père avait déjà accordé l'affranchissement à sa ville de Lorris. Mais trois ans après il la supprime. Alors les habitants se soulèvent, et imputant justement cette iniquité aux manœuvres de l'abbé de saint Pierre-le-Vif, ils massacrent dans l'abbaye lui et son neveu, le chevalier Herbert. Clarius avait déjà raconté ces tristes événements. Geoffroy les répète, mais en montrant plus d'aversion contre la commune que ne l'avait fait Clarius. Ni l'un ni l'autre n'ont signalé la répression qui suivit et que nous a racontée M. Quantin. Quelques-uns des meurtriers de l'abbé précipités du haut de la tour Saint-Pierre, probablement dans l'engagement qui suivit immédiatement le meurtre, et les autres condamnés et décapités à Paris, ce qui semble indiquer que c'étaient des personnages de distinction, car pour les vilains l'instrument de mort était toujours la potence. Ni l'un ni l'autre n'ont parlé non plus du rétablissement de cette commune, accordé par le roi Philippe-Auguste, en 1186.

Mais c'est à partir du commencement de ce siècle que la chronique de Geoffroy de Courlon est devenue d'un grand intérêt pour l'histoire générale, et pour celle de Sens en particulier.

On y trouve sur le caractère des grands archevêques qui, dans le douzième et le treizième siècle, furent l'honneur de l'église de cette ville, de précieux renseignements.

Daimbert, de 1095 à 1122, « personnage de noble origine, « non moins illustre par la pureté de ses mœurs que par sa « noblesse, de louable et bonne mémoire. »

Henri le Sanglier, de 1122 à 1144, « chaste, habile, généreux, « qui ne craignait personne que Dieu, inflexible pour les voleurs « et les perturbateurs, simple et doux pour les pauvres, les veuves « et les orphelins, accessible au pauvre comme au riche, et « affable en tout temps pour les fils de l'église. »

« Il commença en 1124 la reconstruction de la cathédrale. »

Hugues de Toucy, de 1144 à 1168, dont M. Ansault a écrit l'histoire dans le XIXe volume du bulletin de notre Société, « noble person- « nage, dont la renommée égale le mérite, mêlé aux plus grandes « affaires du royaume, qui alla, comme ambassadeur de Louis VII, « chercher en Espagne la reine Constance et fit la cérémonie de

« son mariage, qui maria de même le roi avec Adèle de Champagne, sa troisième femme, qui eut l'honneur de donner pendant dix-huit mois l'hospitalité au pape Alexandre III, et un peu plus tard à Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, et qui enfin acheva la cathédrale dans laquelle le pape Alexandre III consacra l'autel de saint Pierre et de saint Paul. »

Guillaume aux blanches mains, de la maison des comtes de Champagne, de 1168 à 1176, qui « brilla par ses splendides libéralités et sa prévoyance. »

Guy de Noyers, de 1178 à 1193, « de la grande famille des sires de Noyers, oncle de Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre, mais moins âpre et moins inflexible que lui. »

Michel de Corbeil, de 1193 à 1198, et Pierre de Corbeil, son frère, de 1198 à 1221, « hommes de science tous deux. Le dernier très célèbre dans les sciences, et brillant par l'honnêteté de ses mœurs, écouté volontiers par tous, et conversant fréquemment avec le roi en particulier de choses agréables et utiles. »

Puis plusieurs prélats de cette riche et puissante famille Cornu, qui tenait un si haut rang à Sens, « Gauthier Cornu, qui gouverna vingt ans, de 1221 à 1241, d'une manière digne d'éloge. »

Gilon Cornu, son frère, « de sainte mémoire, de 1241 à 1254. Et, de 1254 à 1258, Henry Cornu, « l'ennemi des usuriers, le flambeau de l'église de France, le soutien et l'âme des pauvres. »

Puis, de 1258 à 1268, Guillaume de Brosse, « d'une modeste origine, mais d'un esprit supérieur. »

De 1268 à 1274, Pierre de Charny, « d'une origine obscure, mais célèbre par son savoir, sa justice, la sainteté de sa vie et ses dehors aimables. » Il avait été précepteur de plusieurs membres de la famille Cornu, chanoine de Sens, et leur dut son élection. C'est lui qui fit construire le beau palais dit du Synode, qui a été restauré il y a peu d'années par Viollet-le-Duc.

De 1275 à 1292, Gilon Cornu, le quatrième archevêque de Sens de ce nom dans les quatre-vingt dernières années de ce siècle, « d'une noble origine, mais d'un esprit plus noble encore, et connu au loin par son éloquence, sa sagesse, sa piété, son humilité, sa modestie et sa vertu. »

« De son vivant, il avait dans la cathédrale cinq frères chanoines, dont trois furent archidiacres, et le quatrième préchantre. »

Si j'ai guillemété les magnifiques éloges donnés à ces grands archevêques, c'est que l'esprit du chroniqueur, presque toujours morose, et plutôt dénigrant que louangeur, atteste, quand il loue, la vérité de son langage. C'est là que Taveau a pris ce qu'il a écrit sur ces illustres prélats.

Geoffroy constate, au reste, que les quatre archevêques Henry Cornu, Guillaume de Brosse, Pierre de Charny et Gilon Cornu II, ont été portés le jour de leur intronisation, le premier par des barons, et les trois autres par des chevaliers de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. C'était une prétention nouvelle, à l'exemple de celle qui alors était réclamée par les évêques d'Auxerre. Auparavant c'était l'office des moines. Mais en 1291, Etienne Béquart, qui succédait au dernier des archevêques du nom de Cornu, n'obtient cet honneur, ni des chevaliers qui, à l'exemple de ce qui se faisait alors à Auxerre, se refusent à un hommage non dû, ni des moines de Saint-Pierre qui s'en prétendent peut-être libérés, et c'est par des chanoines qu'il est porté du monastère à la cathédrale.

Le chroniqueur donne aussi, dans ces deux derniers siècles, plus de renseignements sur les abbés de Saint-Pierre-le-Vif. Il raconte avec plus de détails les événements importants de la ville de Sens, les grands incendies qui l'affligent. Il y en a un qui détruit la moitié de cette ville, dont toutes les maisons étaient alors en bois; les longs séjours à Sens du pape Alexandre III et de Thomas de Cantorbéry; la tour de la cathédrale, bâtie par l'évêque Henry le Sanglier, qui était tant aimée et admirée de tous les habitants, tombant en 1255, chute effroyable, qui dure trois jours, et écrase le palais qu'avait construit Gauthier Comu; la construction du palais synodal par Pierre de Charny; puis les grands faits de l'histoire générale, les épreuves et la chute du royaume de Jérusalem, les efforts des papes pour le soutenir et le relever, les deux croisades de saint Louis, l'étrange épisode des Pastoureaux et de l'armée tumultueuse de ces paysans qui se lèvent et s'agitent sous le prétexte d'aller délivrer le roi de sa captivité en Egypte, et aboutissent à un tel brigandage, qu'on est forcé de les exterminer; les longues guerres qui suivent en partie l'investiture du royaume des deux Siciles à Charles d'Anjou par le pape Urbain IV, le supplice impolitique et odieux du prince Conradin, l'insurrection nationale des vêpres siciliennes contre l'oppression des étrangers; les conciles; les longs débats des empereurs d'Allemagne avec le Saint-Siége. Tous ces grands événements sont racontés par lui. Mais ils sont entremêlés parfois des puérilités les plus absurdes, et qui rappellent les énormes niaiseries dont il avait farci l'histoire des siècles antérieurs, et qu'il avait empruntées aux plus ridicules romans.

Pour en donner une idée, en voici deux que nous transcrivons textuellement.

« En ce temps-là, il arriva qu'un puissant seigneur, qui dînait à « la table de l'empereur, fut assiégé par les rats. Il ne put

« s'échapper ni par mer ni par terre, et même il fut mangé par « les envahisseurs. »

Et sous l'année 1239 :

« En ce temps-là il y eut un grand rassemblement de chiens « des diverses parties de la Gaule; et ailleurs il y eut un grand « rassemblement des oiseaux, qui s'entre-tuèrent, comme firent « les chiens. »

C'en est assez pour juger de la valeur historique de Geoffroy de Courlon. Chronologiste incomplet et plein de confusion, d'anachronismes et d'inepties pour tout ce qui est antérieur à la seconde moitié du dixième siècle, mais plus sérieux jusqu'à la fin du onzième siècle, et vraiment utile et très précieux pour l'histoire sénonaise et l'histoire générale du douzième et du treizième siècles.

ÉTUDE HISTORIQUE

LE PAYS SÉNONAIS, SON HISTOIRE AVANT ET APRÈS LA DOMINATION ROMAINE SES MONUMENTS ET SON DIOCÈSE

Par M. E. Vaudin.

INTRODUCTION.

De grands souvenirs, de grandes actions, de grands hommes et de grands monuments se coudoient dans cette contrée autrefois nommée la Sénonie et dont j'entreprends d'évoquer les fastes historiques, civils, artistiques et religieux. La nation des *Sénones*, ou habitants de la Sénonie, comprenait une grande partie du département de l'Yonne actuel, sauf l'Auxerrois, l'Avallonnais et le Tonnerrois, ceux de la Seine, de Seine-et-Marne et diverses portions limitrophes de l'Aube et du Loiret. Leur ville principale, *Agendicum* ou Sens, fut choisie par les Romains comme capitale d'une des XVII provinces de la Gaule, qu'ils nommèrent *la IVe Lyonnaise* et dont les limites étaient plus vastes encore. Elles comprenaient Lutèce (Paris), Chartres, Orléans, Meaux, Troyes, Auxerre et Nevers, qui, avec leur territoire, portaient seulement le titre de *cités*. Et lorsqu'un peuple nouveau sortit des ruines de la domination romaine, l'*Eglise de Sens*, « métropole de la Gaule et de la Germanie », perpétua sur toutes ces villes, la plupart considérables aujourd'hui, la suprématie religieuse de leur antique métropole politique.

Les grands évènements qui ont marqué cette longue période, ses phases successives de grandeur et d'affaissement vous sont connues, Messieurs, grâce aux recherches laborieuses des hommes d'étude et de science qui sont l'honneur de notre Société, de

MM. Challe et Quantin particulièrement. Mais il m'a paru qu'il pouvait être intéressant et utile, moins d'essayer d'écrire l'histoire de cette contrée, que de réunir, de grouper en un seul faisceau ses principaux fastes historiques. Leur souvenir est, en effet, de ceux qu'il y a toujours profit à raviver. Ce sont en majeure partie, pour nos contrées, des titres de gloire dignes d'exciter l'émulation de la jeunesse et l'intérêt de tous ceux qui ne sont point insensibles au souvenir et à l'histoire de nos origines.

Faire revivre un instant devant vous ce passé, qui ne fut pas sans gloire, telle est la tâche à laquelle m'ont convié plusieurs de nos maîtres et savants collègues et qu'ils m'ont facilitée par leurs conseils et leur appui. Telle est la raison d'être de ce travail modeste et dénué de toute prétention scientifique. Mais, comme l'a dit en pareille occasion M. le général Borson, historien de Vercingétorix (1) : « Je suis un volontaire sorti des rangs pour répondre à l'appel qui lui a été fait. »

CHAPITRE I.

LE PAYS SÉNONAIS AVANT LA DOMINATION ROMAINE.

A l'arrivée de Jules César dans la Gaule (58 ans avant notre ère), les Sénonais figuraient parmi les plus puissantes nations gauloises. Le plus grand capitaine de Rome en parle ainsi dans ses célèbres *Commentaires :*

« César, après la révolte ouverte des *Sénons*, l'un des premiers
« peuples de la Gaule par son importance et son crédit, transféra
« l'assemblée de la Gaule à Lutèce, ville des *Parisii.* Ceux-ci
« étaient leurs voisins et de tout temps leur allié. A une époque
« dont leurs pères pouvaient encore se rappeler, les deux cités
« avaient été réunies. » — (Liv. V et VI, ch. 54 et 6.)

Mais la puissance des Sénonais remonte plus haut encore. Associés à la grande entreprise de Bellovèse (592 ans avant J.-C.), ils franchirent les Alpes, soumirent tout le nord de l'Italie, puis, se détachant de l'expédition, ils pénètrent dans l'Ombrie, s'établissent le long de la mer Adriatique à *Arminium* (Rimini), *Pisaurum* (Pesaro), et fondent la ville de *Seno-Gallia,* aujourd'hui *Sini-*

(1) *Mémoire de l'Académie de Clermont,* 1879.

glia, près d'Ancône. Ainsi, la terre gauloise touchait à l'Italie méridionale ou grande Grèce, et le pouvoir de Rome se bornait encore au Latium et à l'Etrurie, qu'elle ne devait soumettre qu'après trois siècles d'efforts et de combats.

Au IVe siècle avant J.-C., les Sénonais d'Italie, ces turbulents voisins que l'expédition de Bellovèse avait donnés aux Romains, établis, on vient de le voir, entre le Rubicon et le Métaure, résolurent d'étendre encore ces limites. Brennus, leur chef, subjugue la région comprise entre Ravenne et la partie supérieure de l'Arno. Déjà maître d'Arezzo, il attaque *Clusium*.

Rome, menacée, lui envoie des ambassadeurs. C'était les frères Fabius :

« — De quel droit faites-vous la guerre aux Clusiens? » demandent-ils à Brennus ?

« — Du droit qui vous a rendu les maîtres des Sabins, des Albins et des Volsques, répond le chef sénonais, du droit du plus fort! »

Les trois frères se jettent dans la ville assiégée ; les Sénonais crient à la trahison, marchent sur Rome, et l'armée des consuls, forte de 40,000 hommes, venue à leur rencontre, est détruite au bord de l'Allia (16 juillet 390).

Brennus s'avance alors sur Rome. La ville est déserte, la population s'est enfuie. Il y entre et l'incendie. Ses soldats égorgent 80 sénateurs restés sur leurs chaises curules. C'était un crime inutile et un affront que rachètera plus tard l'asservissement de la Gaule.

Le Capitole résiste ; les Sénonais essaient d'une surprise de nuit ; le cri des oies réveille les défenseurs endormis ! L'entreprise échoue, mais le siége continue. Aucun secours n'arrive aux assiégés, et, au bout de sept mois, réduits à toutes les extrémités de la faim, ils capitulent. Mille livres d'or furent le prix de la rançon.

Une contestation s'élève sur la justesse des balances fournies par les Gaulois ; Brennus, posant son épée sur le plateau, dit ce mot fameux passé en proverbe : « *Væ victis !* » malheur aux vaincus ! Le *væ victis*, c'était le droit public des peuples et des individus, et la force le seul principe reconnu. Du reste, il en fut toujours un peu ainsi, même après que le Christ eût enseigné au monde la pitié du vaincu et le respect du malheur. De nos jours encore, la France, aux abois, n'entendit-elle pas retentir cette paraphrase impie du mot de Brennus : « La force prime le droit ! »

Entouré de voisins belliqueux, Rome devait en triompher ou

disparaître. Elle triompha. On sait au prix de quelles luttes et même de quelles humiliations! Pendant plus d'un siècle, il lui fallut subir dans le Latium, presqu'à ses portes, la présence des Gaulois de Brennus et leurs excursions jusque dans la grande Grèce. De leur côté, les Gaulois cisalpins avaient juré d'anéantir Rome, à peine sortie de ses cendres, et ils faillirent l'accabler pendant que les Samnites faisaient passer l'armée romaine sous le joug aux *Fourches caudines*.

Mais les revers effleurent l'âme de Rome sans jamais l'abattre. Sur la proposition du consul Flaminius, le Sénat ose prononcer l'expulsion des Sénonais, la réunion de leurs terres au domaine public et l'érection de *Seno-Gallia* en colonie romaine.

Tous les Gaulois d'Italie se soulevèrent, appelant à leur aide les Gaulois de la Gaule. L'effroi fut immense à Rome, mais il dura peu. Les alliés des Gaulois, les anciens ennemis de Rome maintenant, les combattent. « Ils avaient, enfin, compris, dit Polybe, qu'il s'agissait de leur propre salut. » (Liv. II, ch. 23). D'abord vainqueurs, les Gaulois succombèrent, les Sénonais disparurent de l'Italie. La guerre dura vingt-sept ans; elle coûta aux Gaulois, dit Tite-Live, 257,400 hommes, tués, pris ou transportés. (Liv. 32 à 42).

A la même époque, c'est-à-dire vers la moitié du IIIe siècle après notre ère, de graves événements troublaient la Sénonie gauloise, que le grand fléau de cette époque, l'invasion germaine, menaçait de toutes parts. Dès les siècles précédents, les Belges, peuples germains, s'étaient établis dans la Gaule, poussant devant eux les tribus gauloises qu'ils refoulèrent successivement derrière la Loire et la Marne. Les Sénonais, ainsi placés au premier rang du danger, devinrent l'avant-garde de la Gaule au Nord. D'après quelques historiens, ils continrent l'invasion au prix de véritables exploits. Toujours est-il que leurs frontières ne furent pas entamées, et qu'un siècle plus tard, à l'arrivée de César dans les Gaules, leur hostilité contre les Belges persistait encore.

Ce fut l'époque la plus brillante de la Sénonie et de sa grande prospérité.

« Tandis, nous apprend Tite-Live, que l'exploitation des mines
« de fer, dont la contrée abondait, concentrait en quelques mains
« d'énormes richesses, la Gaule tout entière reçut un tel dévelop-
« pement par la fertilité de son sol et le nombre de ses habitants,
« qu'il sembla impossible de contenir une population si nom-
« breuse. »

On y suppléa, comme on vient de le voir, par des expéditions et des colonies lointaines. L'or abondait et se recueillait par pail-

lettes dans les eaux des fleuves. Les compagnons de Brennus en étaient couverts.

Virgile, qui les dépeint dans l'*Eneïde*, est surtout frappé de la richesse de leurs vêtements : « Leur chevelure, dit-il, est d'or ; « leurs vêtements sont dorés ; leurs sayes rayées de bandes bril- « lantes, et à leur cou, blanc comme le lait, s'enlacent des colliers « d'or. » — (ENEÏDE, liv. VIII, vers 655 et suivants.)

Or, la richesse, par l'effet d'une loi naturelle, fatale, irrésistible, la richesse énerve les âmes, amollit les courages. Comme Annibal, qu'ils accompagnèrent probablement devant Rome, et, hélas ! aussi à Capoue, les Sénonais se laissent ravir, par le fer de peuples moins civilisés, cet or dont ils se paraient comme des femmes. Eux qui, trois siècles auparavant, avaient vaincu plusieurs fois les Romains et défendu leur territoire de l'invasion des Belges, tremblent, maintenant, devant Arioviste, roi des Germains. Déjà, les *Séquaniens* (Francs-Comtois) et les *Eduens* (Bourguignons) sont sur le point d'être subjugués. Les Sénonais vont l'être à leur tour. Ils n'ont même pas l'idée de faire appel aux autres peuples de la Gaule.

C'est à la générosité romaine que se confient les Sénonais comme les Eduens ; c'est de Rome qu'ils invoquent l'alliance, de Rome, avide de venger l'affront que lui avait infligé Brennus, et dont la sécurité, si souvent menacée, réclamait, comme une nécessité impérieuse, l'assujettissement de la Gaule. Ils sentirent donc bientôt, mais trop tard, qu'ils n'avaient échappé au joug des Germains barbares que pour subir celui des dangereux alliés qu'ils s'étaient choisis.

On peut dire, pour les justifier, qu'ils subirent l'entrainement des Eduens, leurs voisins. Tout puissants dans la Gaule centrale, les peuples du pays éduen aspiraient à la dominer, et leur ambition devint fatale à la cause commune. Vaincus par les Séquaniens, reduits à invoquer l'appui des Romains, ils les aident à subjuguer les Belges et les autres peuples de la Gaule. Ce fut seulement au cours de la 5e et dernière campagne, après l'échec subi par César devant Gergovie, défendu par Vercingétorix, qu'ils s'unirent à la ligue des peuples gaulois soulevés, adhésion tardive et vaine, car elle ne pouvait racheter le puissant appui qu'ils avaient donné jusque-là à l'armée envahissante.

C'est l'an 58 avant Jésus-Christ que commença cette terrible guerre, dont l'un des deux grands acteurs nous a laissé le remarquable récit, toujours vrai, mais enclin, comme tous les bulletins militaires, à laisser dans l'ombre ce qui pouvait grandir le vaincu, et, si concis, qu'on discute encore aujourd'hui sur plusieurs des lieux où s'accomplirent les événements qu'il rapporte.

La Sénonie, dans le récit des quatre premières campagnes, figure seulement comme l'alliée des Romains, auxquels elle fournit des contingents, d'abord contre Arioviste, puis contre les Belges. Surpris par ceux-ci sur les bords de la Sambre, un moment à deux doigts de sa perte, César finit par les battre.

Puis, deux années s'écoulent, au cours desquelles les Gaulois de l'Ouest sont subjugués, la Bretagne insulaire envahie, le Nord de la Gaule ravagé, et Moritasque, roi de la Sénonie, dépossédé et remplacé par Cavarinus, son frère, plus docile, sans doute, aux vues de César.

Alors, mais alors seulement, nos confiants ancêtres soupçonnent dans César les projets de conquête qu'il déguisait sous l'apparence d'un généreux protectorat.

Un souffle d'indépendance les anime ; ils élisent un chef, Accon, et ils s'allient aux Trévires et aux Carnutes. César raconte ainsi leur soulèvement :

« L'assemblée des Sénons mit en délibération la mort du chef « que César leur avait donné pour roi. Cavarinus, ayant pressenti « le coup et pris la fuite, ils le poursuivirent jusqu'aux limites de « leur territoire, puis envoyèrent des députés à César pour se « justifier. César ordonna que leur Sénat en corps comparut de- « vant lui, mais il n'obéit point. Les dispositions de ces peuples à « notre égard étaient tellement changées, qu'à l'exception des « *Eduens* et des *Rêmes* (Reims), toutes les cités nous étaient « hostiles...

« Et, vraiment, je ne sais trop si l'on doit beaucoup s'en éton- « ner, car il était bien dur à une nation qui, jadis, avait surpassé « toutes les autres en vertus guerrières, de se voir déchue de ce « haut rang au point d'être soumise à notre joug. » — (Liv. V., chap. 54.)

Cet hommage aux « vertus guerrières » de nos ancêtres les honore autant que celui par qui l'hommage leur est rendu. Ce sont là, en effet, de nobles et généreuses paroles dans la bouche d'un vainqueur, surtout à une époque où la force, s'érigeant en droit, répugnait à s'effacer devant la justice. Cet hommage à la grandeur des sentiments dont s'inspirait la Sénonie révoltée, devance les idées du temps ; il peint bien la grande âme de César. Pourquoi faut-il que la raison d'Etat l'ait sitôt amené à les démentir en ordonnant le supplice d'Accon, chef de la révolte sénonaise, et, plus tard, celui de Vercingétorix !

Pendant que tous les peuples gaulois, terrifiés, cèdent à l'injonction de César, d'envoyer leurs députés à Lutèce (Paris), où siégeait pour la première fois une assemblée politique, seuls avec

les Carnutes et les Trévires, les Sénonais organisèrent la résistance. Le moment était peu favorable, car le nouveau maître de la Gaule, campé à Lutèce avec son armée, étouffa sans peine l'insurrection dans son germe :

« César, nous dit-il, se rendit à marches forcées chez les Sénonais. Instruit de ce mouvement, Accon, leur chef, ordonna aux populations de se retirer dans leurs *Oppidum* (1). Mais à peine avaient-elles commencé d'exécuter cet ordre, qu'on annonce l'arrivée des Romains. Il fallut renoncer à ce projet et envoyer des députés pour fléchir César, qui leur pardonna, mais exigea d'eux cent otages qu'il donna à garder aux Eduens. Les Carnutes se soumirent également et aux mêmes conditions. Puis, César emmena Cavarinus avec la cavalerie sénonaise dans son expédition contre les Trévires, dans la crainte que les ressentiments de ce roi et la haine qu'il s'était attirée par son attachement aux Romains, n'occasionnassent de nouveaux troubles dans la Cité. — (*Commentaires*, liv. VI, ch. 4.)

« La campagne terminée, il convoqua à Reims l'assemblée de la Gaule pour juger l'affaire de la conjuration des Sénons et des Carnutes. *La peine capitale fut prononcée contre Accon*, l'instigateur de la révolte, qui subit le dernier supplice conformément à la vieille coutume romaine. Quelques autres fauteurs, dans la crainte d'être condamnés, avaient pris la fuite; César leur interdit *l'eau et le feu* (les Romains désignaient ainsi la peine de bannissement). César répartit ensuite ses troupes, pour la saison d'hiver, savoir : deux légions à *Agendicum* des Sénons (2), et, après les avoir approvisionnées de grains, il passa en Italie, comme il avait coutume, pour y tenir les comices. » — (Liv. VI, ch. 54.)

Par ordre de César, Accon avait été battu de verges avant d'être décapité. L'indignité d'un tel affront infligé à un homme dont le seul crime était d'avoir voulu rendre l'indépendance à son pays, souleva la Gaule entière (52 ans avant J.-C.)

« Les personnages les plus considérables de la Gaule se plaignent à César de la mort d'Accon ; ils convoquent des conciliabules dans les bois où ils montrent qu'un pareil malheur peut

(1) César ne mentionne pas ces *Oppidum*, qui étaient probablement : Médiolanum (Melun), Genabum (Orléans), Vellaudunum (?), Tricassinum (Troyes), et Eburobriga (Avrolles).

(2) *Agendicum* des Sénons. Voir page 31 : « *Villes et villages de la région sénonaise* », les controverses soulevées entre Sens et Provins par ce texte.

« les frapper eux-mêmes ; ils se déclarent prêts, eux aussi, à « payer de leur vie la liberté de la Gaule. Mieux vaut mourir les « armes à la main, disent-ils, que de renoncer à l'ancienne gloire « de la nation et à l'indépendance qui nous a été léguée par nos « pères. — (*Com.*, liv. VII, ch. 1.)

« Tout se réunissait, dit Plutarque, pour faire de cette guerre la « plus importante et la plus terrible de celles qui avaient ensan- « glanté la Gaule : une jeunesse nombreuse et brillante, des armes « rassemblées de toutes parts, des villes tout armées, des lieux « inaccessibles pour s'y défendre. On était au cœur de l'hiver ; les « sources et les fleuves étaient gelés, les routes impraticables, « tout faisait croire aux Gaulois que César ne pourrait les atta- « quer. » — (PLUTARQUE, *Vie de Jules César*.)

Vercingétorix apparaît ici pour la première fois dans l'histoire. Il venait d'être nommé roi des Arvernes. C'était un jeune homme de 28 ans ; César, Plutarque, Florus lui reconnaissent le caractère magnanime, le courage et le génie de l'homme d'Etat. Il eut aussi le don de l'éloquence.

« Dans les assemblées secrètes qui se tenaient dans les forêts « sacrées et aux fêtes solennelles, il prenait la parole, nous dit « Florus, et, par ses discours pleins de fierté et de véhémence, « excitait ses compatriotes à reconquérir les droits de leur an- « cienne liberté. Nous ferons, disait-il, une seule assemblée de « toute la Gaule et, une fois unie, le monde entier ne pourra lui « résister. » — (FLORUS, *Epitome de l'histoire romaine*.)

Un écrivain militaire de grand talent et d'un mâle langage, M. le général Borson, dans une conférence faite en 1879, à Clermont-Ferrand, a heureusement retracé les faits connus de la vie si courte et si bien remplie du héros gaulois.

« Ici, dit l'honorable général, les faits ont tout ce qui donne un « caractère de grandeur à l'histoire : l'importance des intérêts « engagés dans la lutte, le sang versé pour les défendre, la gloire « qui s'est attachée au nom du plus grand capitaine de Rome et à « celui du héros arverne, champion de l'indépendance gauloise, « gloire que n'a pu diminuer une longue suite de siècles... »

Des grands événements de la septième campagne, le plus glorieux, l'échec de César devant Gergovie, et le plus douloureux, la capitulation d'Alise, s'accomplirent en dehors de nos contrées, mais, s'il m'est ainsi interdit d'entrer dans tous les détails qu'ils comportent, ne voulant point sortir de la Sénonie, ma tâche reste intéressante encore, car la Sénonie, comme le déclare le général Borson « *fut la cause immédiate et le foyer de ce grand soulèvement.* » — (p. 224 et 227.)

La nouvelle de l'explosion surprit César, alors occupé des soins de l'Italie du Nord, la Gaule cisalpine. Suivi d'une simple escorte, il franchit les Alpes en plein hiver et arrive, presque seul, en présence de la plus grande partie de la Gaule insurgée. Ses légions sont dispersées au loin, sur la Moselle, la Marne et l'Yonne. Tant de périls excitent son ardeur loin de l'abattre. Entouré d'alliés devenus douteux, il ne savait, lui-même l'avoue, comment rejoindre le gros de l'armée cantonnée en Sénonie. Sa célérité accoutumée défie tous les obstacles :

« Sans s'arrêter, dit-il, ni jour ni nuit, il se rend, en traversant « le pays des Eduens, dans le pays des Lingons, où deux légions « étaient en quartier. Il avertit de son arrivée les *Boïens*, dont « Vercingétorix assiége l'*Oppidum*, et arrive à Sens où il réunit « ses dix légions. » — (*Commentaires*, VII, ch.)

Ainsi, une ironie amère du sort voulut qu'*Agendicum*, d'où le supplice d'Accon fit jaillir l'étincelle qui enflamma la Gaule, devient le point de concentration de l'armée qui allait la subjuguer. En l'absence de César, Labienus, son plus habile lieutenant, contenait la Sénonie frémissante. Toutefois, ses troupes, réparties dans les Oppidum, ne purent empêcher le départ des contingents courant se ranger sous les enseignes de Vercingétôrix.

Messieurs, ce n'est ni le lieu, ni le moment de mêler la politique à nos inoffensives discussions, mais le sujet m'amène à parler de la participation active et efficace de l'empereur Napoléon III à l'éclaircissement de nombre de faits encore obscurs de cette période dramatique de notre histoire. Son *Histoire de César* est plus qu'un monument littéraire, car beaucoup des indications qu'elle mentionne sur la géographie de la Gaule résultent de fouilles considérables et nombreuses. Toujours le terrain, lorsqu'il est profondément exploré, répond aux questions qu'on lui adresse et fixe d'une façon irrécusable les simples conjectures de la science.

Qui ne se rappelle de quelle émotion, émotion paisible mais générale parmi tous les hommes instruits, tressaillit la Bourgogne le jour où un architecte, M. Delacroix, vint contester le véritable emplacement d'Alise, ce dernier rempart de l'indépendance gauloise contre César, que tous les historiens, d'accord avec la tradition, placent à Alise Sainte-Reine, non loin de Montbard. M. Delacroix, et après lui des savants de premier ordre, tels que MM. Quicherat, Henri Martin et Castan, l'archiviste du Doubs, tiraient de la confrontation des localités et du texte des *Commentaires* la preuve péremptoire qu'Alise, ce centre si considérable autrefois de la Gaule, couvrit l'un des derniers contre-forts du Jura.

Une telle prétention dépossédait de son prestige l'Alise bourguignonne, mais comment en avoir raison ? De part et d'autre on discutait opiniâtrement, et hélas ! dans le vide, car la preuve, pour être concluante, exigeait des fouilles embrassant plusieurs lieues d'étendue. Or, la bourse terriblement plate des archéologues leur interdisait un contrôle aussi ruineux.

La cassette particulière de l'empereur y pourvut; elle fit à la France ce cadeau et aux archéologues ce plaisir, de confirmer les droits séculaires de l'Alise bourguignonne. Et comme pendant aux travaux immenses de déblaiement des lignes et des camps de César sous Alise, l'archéologue couronné fit fouiller, à nos portes également, le mont Beuvray, le grand oppidum des Eduens, et Triguères, près de Château-Renard. En outre, le plateau de Gergovie, celui de Saint-Pierre en Châtre, l'oppidum des *Bituriges*; Champlieu et Clairoix, dans la forêt de Compiègne; enfin Uxellodunum, défendu par le sénonais Drapès, furent explorés en tout sens et répondirent à une foule de points jusque-là douteux. Des plus belles pièces exhumées par milliers du sol, on enrichit les différents musées locaux et on en fonda d'autres, notamment à Alise et surtout à Saint-Germain-en-Laye, ce Louvre de nos antiquités nationales.

Eclairé par tant de milliers de vestiges dérobés aux profondeurs du sol et par un groupe d'officiers fort instruits, parmi lesquels le général Creuly, président de la commission de la carte des Gaules, Napoléon III put asseoir sur des bases aussi solides que possible son récit des campagnes de César. Et si l'archéologie n'en admet pas sans réserves toutes les conclusions, elle y loue du moins la profondeur des vues, la sagacité des aperçus. Telle est, entre autres, la concentration à Sens de l'armée qui allait comprimer l'insurrection, et que l'auteur de la *Vie de César* précise ainsi :

« César, tout en opérant la concentration de ses troupes, ne les « tint pas massées aux portes de Sens, mais il les échelonna pro- « bablement dans les environs de cette ville, le long de l'Yonne. « Lorsqu'ensuite il se décida à marcher au secours des *Boïens*, « on doit supposer que le premier jour fut employé à concentrer « toute l'armée à Sens même, à y laisser les bagages, peut-être « aussi à passer l'Yonne, opération longue pour une armée de plus « de 60,000 hommes. Le premier jour écoulé, l'armée continua sa « route le lendemain et arriva à *Vellaunodunum*, le surlendemain « (*altero die*), ayant fait deux étapes de vingt kilomètres cha- « cune. »

Mais si César laissa à Agendicum le bagage de ses dix légions,

on voit par son récit que l'armée dût traîner après elle les moyens de subsistance, ses équipages de siége, qu'on nommerait aujourd'hui la grosse artillerie, et qui étaient alors formés de tours en bois pour attaquer l'assiégé à couvert, d'onagres, de catapultes et de leurs boulets de pierre. Avec ce lourd attirail, chaque étape ne pouvait guère dépasser 20 kilomètres par jour. Le troisième jour, César mit le siége devant *Vellaunodunum*, « ville des Sénonais, » comme il la nomme, et qui capitula le surlendemain.

Je me garderai bien, messieurs, de continuer le récit de cette mémorable campagne que vous connaissez tous. Vous savez comment, ayant assiégé et pris *Vellaunodunum*, que notre savant Lebeuf plaçait à Auxerre et dont l'identité n'a pu encore être établie, *Genabum* (Gien ou plutôt Orléans), *Noviodunum* (Nevers), *Avaricum* (Bourges), furent pour César autant d'étapes victorieuses jusqu'au jour où son étoile pâlit devant le redoutable oppidum de Gergovie, défendu par Vercingétorix. Il lui fallut, en effet, après des attaques réitérées, songer à la retraite.

« César fut contraint de fuir, dit un historien latin, Paul Orose.
« Il tomba même un moment, ajoute Plutarque, aux mains des
« Gaulois, qui se bornèrent à lui enlever son épée. Les Arvernes
« suspendirent ce trophée dans un de leurs temples. César l'ayant
« revu plus tard ne voulut pas le reprendre. » (*Vie de César*).

L'échec fut si complet que les Eduens, jugeant sa cause désespérée, firent défection. Eux, sur lesquels César s'était appuyé jusques-là pour démanteler la Gaule, et dont l'alliance avec Rome paralysa les effets du mouvement national, se tournent maintenant contre lui, s'emparent de Nevers, enlèvent ou détruisent tous les approvisionnements de l'armée, délivrent les otages, incendient tous les ponts de la Loire pour lui couper la retraite et voient déjà César humilié et forcé de passer, avec ses soldats, sous de nouvelles *fourches caudines*.

Isolé au milieu d'un pays insurgé, César craint pour Labienus, dont il n'a pas de nouvelles depuis le jour où, victorieux à Bourges, il lui envoya quatre légions pour contenir les Sénonais révoltés. Il lui tarde de le rejoindre. Mais comment ? Le passage de la Loire, grossie par la fonte des neiges, semblait un obstacle invincible. Il la traverse néanmoins : « Les hommes ayant, dit-il, de l'eau jusqu'aux épaules et élevant leurs armes au-dessus de leurs têtes. » Il parvint ensuite, par la Haute-Yonne, à atteindre le pays sénonais.

Le général romain semblait ainsi à toute extrémité. Heureusement pour lui, son lieutenant Labienus venait de sauver la situation en écrasant l'armée des confédérés de l'ouest, concentrée

devant Paris et commandée par Camulogène, chef des Aulerques (Evreux). A son départ de Sens, Labienus, selon MM. de Saulcy et Quicherat, suivit la rive gauche de l'Yonne par une route dont on n'a pas encore retrouvé de vestiges. Et pourtant s'il eut pris l'autre rive, Labienus eût été arrêté, dès le lendemain, par le cours de la Seine et par la ville gauloise de *Condate* (Montereau), établie dans l'angle même des deux cours d'eau, au milieu de marais peut-être infranchissables.

C'est d'un obstacle de cette nature que Camulogène avait fait sa ligne de défense contre Labienus. Ce marais était la Bièvre, disent les uns, et la position qui le commandait serait le Mont Leucotius, aujourd'hui montagne Sainte-Geneviève à Paris, ou bien plutôt, suivant l'auteur de la *Vie de César*, l'Essone, dont le terrain environnant « compte encore d'innombrables tourbières. » Toujours est-il que la difficulté d'une attaque rebuta Labienus.

« Il décampa sans bruit, disent les *Commentaires*, et reprit la « route par laquelle il était venu. Il arriva ainsi devant *Melodunum* « (Melun), ville des Sénonais, bâtie alors comme Lutèce dans une « île de la Seine et s'empara de la place sans résistance, presque « tous ses habitants étant partis pour l'armée... Rétablissant alors « le pont que l'ennemi avait coupé les jours précédents, il fait « passer son armée et reprend sa marche vers Lutèce en descen- « dant le cours du fleuve. A la nouvelle de son approche apportée « par les fuyards de *Melodunum*, l'ennemi incendie Lutèce.... » (Livre VII, 37).

Surprise par Labienus, l'armée gauloise est taillée en pièces. On en est encore à connaître avec certitude en quel lieu se livra cette première bataille de Paris. Mais que Labienus ait vaincu Camulogène entre Ivry et Vitry, comme le prétend M. Quicherat, ou bien à Montrouge, comme le veut M. de Saulcy, qu'importe en somme à l'histoire. Le point dominant, c'est que Labienus sauvait la situation, compromise par l'échec de Gergovie, et allait pouvoir fortifier de ses quatre légions victorieuses le débris d'armée que ramenait César.

C'est vers Joigny, croit-on communément, que se rencontrèrent les deux généraux. Sur ce point, placé à proximité du confluent de l'Armançon et de l'Yonne, l'armée romaine pût recevoir facilement de nombreux et puissants renforts de cavalerie que César attendait de Germanie. Cette double jonction rétablissait en sa faveur les chances de la lutte.

Pendant que César refaisait son armée, Vercingétorix continuait, dans toute la Gaule, ses appels à l'indépendance. Une ardeur patriotique l'anime, ardeur qu'il communique à tous. Du

mont Beuvray, principal oppidum des Eduens, il court au-devant de César. L'ayant joint, il convoque les commandants de sa cavalerie et leur montre que le moment de la victoire est arrivé :

« Les Romains, leur dit-il, s'enfuient vers la province; ils abandonnent la Gaule. C'est sans doute assez pour la liberté présente, « mais pour une paix durable, c'est trop peu, car ils reviendront « avec des renforts et la lutte recommencera. Donc il faut les « assaillir dans les embarras de leur marche.... Un cri sortit « alors de toutes les bouches : Jurons par ce qu'il y a de plus « sacré de ne pas rentrer sous nos toits, de ne revoir ni enfants, « ni parents, ni épouses avant d'avoir deux fois lancé nos chevaux « à travers les rangs ennemis. » (*Commentaires* VII, ch. 66).

Sur quel point de notre département eut lieu cette bataille, dans laquelle, pour la première fois, César eut à combattre les Gaulois réunis, et dont l'indépendance nationale était l'enjeu?

A cet égard la tradition du pays tonnerrois est constante. Courtépée, qui la recueillit, place entre Buffon et Ravières le lieu de la bataille. La rivière sur laquelle Vercingétorix était campé, et qui n'est point nommée dans les *Commentaires*, est l'Armançon, « car elle passe sur les *confins du pays lingon*, » indiqués par César dans sa description trop sommaire de la bataille. Une étude spéciale des lieux faite par le colonel Goureau, et publiée en 1864 par la Société d'études d'Avallon, précise d'une façon qui a paru généralement concluante les lieux où la bataille a dû se livrer. Je ne puis mieux faire que d'emprunter à cette étude d'un stratégiste expérimenté quelques citations.

L'auteur, supposant que les voies romaines ont pris la place des chemins gaulois, fait arriver César par celle allant de Sens à Langres en passant par Tonnerre, Tanlay, Gland et *Vertilium*, ville aujourd'hui détruite, près de Molesmes, pendant que Vercingétorix, venant d'Autun, dut camper sur la Brenne, près de son embouchure dans l'Armançon. Cet itinéraire répondant aux exigences de la narration des *Commentaires*, M. Goureau expose ainsi, d'après la configuration du sol, les incidents de la bataille :

« César, ayant passé la nuit à Gland, en part le matin et débouche dans la plaine de Gigny, ayant à sa droite la colline de « Jully, distante de 2 kilomètres. Tandis qu'il était en marche, la « cavalerie gauloise paraît inopinément, deux corps sur ses « flancs, le troisième en tête pour l'empêcher d'avancer. A cette « nouvelle, il partage aussi sa cavalerie en trois corps et l'envoie « contre l'ennemi... »

Suit la description du combat que décide, comme le dit César, une habile manœuvre de la cavalerie germaine :

« Les Germains, ajoute notre savant compatriote, s'étant empa-
« rés de la colline de Jully et ayant ainsi coupé le chemin de
« Ravières, les Eduens, qui combattaient en avant de ce monti-
« cule, se sauvèrent comme ils purent et laissèrent trois de leurs
« généraux entre les mains de l'ennemi. Les deux autres corps,
« menacés d'être tournés, s'enfuirent aussi par les chemins qu'ils
« avaient pris en venant; ils n'éprouvèrent pas un désastre aussi
« grand que le premier, parce qu'ils étaient seulement suivis en
« queue.

« Vercingétorix, que je suppose campé sur la Brenne, s'était
« mis en bataille sur les collines situées devant lui à Rougemont,
« la droite s'étendant du côté de Montbard. C'est là qu'il re-
« cueillit sa cavalerie battue et que s'arrêtèrent les Germains qui
« les poursuivaient. »

Divers témoignages semblent confirmer l'opinion du colonel Goureau. Ainsi des armes et des ossements recueillis sur les territoires de Jully, d'Argenteuil, Nuits et Ravières; ainsi encore des noms significatifs que portent certains climats, écho lointain de la tradition. Tels sont la *Combe aux morts*, à Chassignelles; le *Vau du Carnage*, à Gland, le *Champ de la bataille*, à Sennevoy. Un officier supérieur du génie, M. R. de Coynard, qui a fait une étude particulière des campagnes de César, conclut dans le même sens (*Siége d'Alésia*, Paris 1857). Enfin M. Challe, dans sa remarquable *Histoire du comté de Tonnerre* (Auxerre 1875), MM. Quantin et Rossignol, archivistes, sont unanimes sur ce point (1).

C'était la conviction bien arrêtée des Gaulois, depuis leurs nombreuses défaites en rase campagne, qu'ils ne pouvaient résister aux Romains que dans leurs oppidum, et l'exemple de Gergovie fortifiait encore ce généreux espoir. L'armée et les cavaliers échappés au massacre de l'Armançon allèrent donc se réfugier dans Alise, située à environ trente kilomètres du champ de bataille.

Placé sur des hauteurs inaccessibles, l'oppidum ne pouvait être réduit que par la famine. Après quarante ou cinquante jours d'investissement, les contingents gaulois arrivent au secours de la

(1) L'auteur de la *Vie de César* adopte, au contraire, d'après l'opinion de M. Defay, de Langres, la vallée de la Vingeanne, dans laquelle s'élèvent de nombreux tumuli. Mais ce champ de bataille occupe le centre du pays des Lingons, alors que César le place à la frontière extrême de ce pays. M. Challe a bien voulu m'adresser cette remarque, non moins décisive que la distance séparant la Vingeanne d'Alise, devant laquelle le vainqueur de Vercingétorix campa le lendemain même de la bataille.

place. Celui des Sénonais était de douze mille hommes. Vains et courageux efforts ! Alise fut le tombeau de l'indépendance gauloise (52 ans avant Jésus-Christ.)

A son tour, le sang de Vercingétorix engendra des vengeurs. Les druides, sortant de leurs retraites, prêchent partout la guerre sacrée, raniment les vaincus et leur promettent la victoire. Un chef sénonais, Drapès, suivi d'une poignée d'hommes intrépides, fait la guerre de partisans et cause de grands dommages aux Romains.

« Il appela les esclaves à la liberté, nous apprend Aulus Hirtius, « auteur du VIII[e] livre des *Commentaires*, et même *enrôla des* « *voleurs*, à l'aide desquels il intercepta nos convois et nos vivres. « Il n'avait point recueilli plns de cinq mille hommes et, de concert avec Luctérius, il voulut soulever la Province. » (*Commentaires*, livre VIII, § 30).

Le lieutenant de César, s'il fallait l'en croire, n'aurait donc eu contre lui, à la fin de la guerre, que des bandits et des repris de justice : insulte ordinaire des oppresseurs qui ne se contentent pas d'écraser ceux qui leur résistent et veulent encore les deshonorer !

Drapès, ayant échoué dans sa tentative contre la Provence, se jette dans l'oppidum d'*Uxellodunum*, sur la rive droite de la Dordogne. Les provisions y manquaient ; de nombreux convois de vivres qu'il escortait allaient pénétrer dans la place lorsqu'il fut attaqué et pris par les Romains. Il se laissa mourir de faim, « soit, « dit Hurtius, par désespoir de se voir dans les fers, soit qu'il eut « craint un plus grand supplice. » L'une des places publiques de la ville de Sens a reçu le nom de ce dernier héros de l'indépendance gauloise.

Huit années avaient suffi à César, dit Plutarque, pour conquérir la Gaule. Sa conquête lui coûta trois cent mille de ses meilleurs soldats. Neuf cents villes avaient été subjuguées, un million peut-être de Gaulois furent tués ou réduits en esclavage. C'est au prix de tant de sang et de ruines qu'allait se dégager bientôt la civilisation de la Gaule, barbare jusque-là.

« Le service de César est d'avoir romanisé la Gaule, dit M. Littré. « Durant les six siècles qu'elle avait passé sous les yeux de l'histoire, rien ne sortit de cette vaste multitude, rien qui enrichit « la propriété de l'esprit humain. Ses aptitudes ne commencent à « s'exercer que sous la discipline romaine; l'autonomie fut sté- « rile. » — (M. Littré, *Les Barbares et le Moyen-Age*, Paris, 1867).

Elle devait l'être fatalement. Vaillants, mais indisciplinés, incapables de toute organisation, dépourvus de toute notion de la

patrie à laquelle ils substituaient une vague idée de fédéralisme, les Gaulois, toujours remuants, divisés, armés les uns contre les autres, n'eurent rien de ce qui fait la vie et la durée d'une nation, sauf pourtant à l'heure du péril commun où Vercingétorix put les liguer, mais trop tard pour vaincre.

Leur territoire, leur situation respective, leur régime intérieur, changeaient continuellement; les choses se passaient déjà chez les Gaulois comme en France aujourd'hui. Ils semblaient plus faits pour détruire que pour créer. Une nationalité aussi turbulente, aussi menaçante pour ses voisins, devait fatalement, comme le dit M. Littré, disparaître, sans compter, ajoute M. Henri Martin, « l'insuffisance d'une organisation sociale qui en accéléra la décadence. »

Quant à la race, aucune ne fut mieux douée. Loyale et chevaleresque, la ruse lui répugnait même à la guerre. Armés sans cesse les uns contre les autres, amis contre amis, même frère contre frère, ils ne respiraient que luttes et combats. Egarés par un faux point d'honneur, enclins à se montrer le plus brave, le plus vaillant, pour eux le principe de force et d'action était tout; la sympathie et l'esprit de charité rien. Dans leurs guerres intestines et continuelles, il n'y avait de victoires réelles qu'après l'extermination du vaincu. Les prisonniers qu'ils n'égorgeaient pas étaient réduits en esclavage et leur travail procurait de doux loisirs à leurs vainqueurs.

ES MONUMENTS GAULOIS DANS LA RÉGION SÉNONAISE.

On rencontre çà et là dans nos contrées, comme dans toute la France et le nord de l'Europe, des blocs de pierre non taillée, fichés en terre isolément ou disposés par groupes régulièrement alignés. Quelquefois ces blocs, au lieu d'être plantés en terre, sont posés en équilibre sur le sol, comme à la Pierre-qui-Vire, comme à Châtel-Censoir et à Villemanoche, et, suivant la croyance populaire, oscillent au moindre choc sans jamais quitter leur base. Ailleurs, des piliers bruts supportent une table composée d'une ou plusieurs pierres plates, et forment une espèce de grotte terminée en hémicycle.

Il est d'usage de nommer les premiers *menhirs*, en celtique, pierre longue. Les seconds *dolmens* (du celtique *tol*, table, et *men*, pierre) et les menhirs groupés en hémicycle, *cromlechs*, cercles sacrés. Ceux-ci servaient de lieux d'assemblée, les autres avaient une destination tantôt funéraire, tantôt monumentale; c'est-à-dire, qu'ils consacraient la mémoire d'un événement ou celle d'un héros.

Un grand nombre de ces monuments ont disparu du sol, victimes de la convoitise des riverains qui trouvaient profit à les réduire en pierre à bâtir. Mais, de même que la Commission des Monuments historiques prenant sous sa protection les édifices de l'antiquité romaine et ceux du moyen-âge, la *Société d'anthropologie* a pu obtenir que l'Etat les prit également sous son patronage. Un arrêté ministériel du 21 novembre 1879 institue une Commission des monuments mégalithiques et erratiques de France, deux termes récemment introduits dans la science et qu'il importe d'expliquer tout d'abord.

Attribuant à des peuples antérieurs aux Gaulois les dolmens, menhirs, cromlechs et autres monuments analogues, la Commission ministérielle rejette pour eux le terme de *druidique* ou de *celtique* et, ne voulant non plus rien préjuger sur leur origine, les appelle simplement mégalithiques (de deux mots grecs : (*grand*, *pierre*). Comme cette opinion, malgré les faits nombreux qui semblent la justifier, est encore bien loin d'avoir conquis les suffrages de tous les savants, j'ai cru pouvoir maintenir, sans prétendre trancher la question, les anciennes dénominations qui ont, du reste, l'avantage d'être aujourd'hui comprises de tout le monde.

Un inventaire sommaire, destiné à servir de base à ces travaux, figure un grand nombre de monuments attribués à notre département, qui était loin de se croire aussi riche en la matière. En effet, ce document publié dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie* du mois de janvier 1880, n' attribue pas au sénonais moins de 26 menhirs, 10 dolmens, 3 cromlechs, 6 pierres à bassins et 259 pierres diverses ; au total, 319 monuments dits mégalithiques !

Voici comment l'inventaire les répartit :

Menhirs. — Aillant 2, Baon, Bœurs, Champigny, Chigy, Collemiers, Courgenay, Michery, Montacher 2, Mont-Saint-Sulpice, Pont-sur-Vanne, Ravières, Saint-Julien-du-Sault, Sépeaux, Les Sièges, Sognes, Sommecaise, Soucy, Theil, Vaumort, Verlin 2, Villemanoche 2, Villeneuve-sur-Yonne, Villiers-Bonneux, Villethierry et Voutenay. Total 26.

Dolmens. — Michery, Pont-sur-Yonne, Saint-Martin-sur-Ouanne, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Villemanoche 2. Total 6.

Cromlechs. — Saint-Agnan et Voisines. Total 2.

A l'égard des lieux contenant les 259 *pierres diverses*, leur nomenclature serait bien longue à reproduire. M'est avis d'ailleurs, que la mention de ces monolithes, disposés au hasard d'érosions causées par les eaux dans les premières périodes géologiques,

serait absolument étrangère à mon sujet. Et pour ne point sortir des pierres druidiques, il est possible que l'inventaire semi-officiel en allonge singulièrement la liste. Ces monuments abondent dans nos départements de l'Ouest et surtout en Bretagne, d'ou le druidisme s'introduisit dans le pays chartrain, puis en Sénonie, mais sans beaucoup de succès, à en juger par le petit nombre et le peu d'importance des monuments qu'il y a laissés.

Ainsi, M. Quantin, dans son consciencieux *Répertoire archéologique de l'Yonne*, et M. Philippe Salomon (*Dictionnaire du département de l'Yonne à l'époque celtique*), n'en signalent qu'une vingtaine encore existant et plus d'un semblerait même avoir été isolé par les eaux aux époques géologiques les plus reculées. C'est l'opinion de M. Victor Petit, parcourant le bâton à la main toutes nos communes et écrivant ceci, à propos du menhir, ou supposé tel, de la Cour-Notre-Dame, commune de Michery :

« C'est, dit-il, une roche plate, posée du bout et semblable à « celles qu'on trouve par *milliers* dans les bois de la Chapelle-sur-« Oreuse. Ces roches, *on les trouve partout*, à fleur de terre, sur le « versant des vallées, et leur nature est semblable à celles de « la forêt de Fontainebleau. » — (*Annuaire de l'Yonne*, 1845, page 118).

Les profondes vallées de l'Avallonnais surabondent, elles aussi, en monolithes de dimensions colossales et dont la disposition paraît l'effet du hasard. Les Celtomanes y ont vu des autels druidiques ; l'un d'eux a même donné son nom au climat de la Pierre-qui-Vire, où s'élève le ci-devant monastère de ce nom. L'inventaire de la *Societé anthropologique* en compte six, sous le nom de *polissoirs*, dans la commune de Saint-Léger-Vauban, mais cet inventaire, à bon droit, ne paraît pas définitif, même à ses auteurs.

« C'est un premier essai, y est-il dit, et il y aura *un peu à retran-« cher*, beaucoup à ajouter et de nombreux changements à faire ; « aussi prions-nous les amis de la science de nous en signaler les « défauts et les omissions. » (Bulletin de la *Société d'anthropologie*, janvier 1880).

Je n'ai ni la science, ni l'autorité requise pour oser répondre à cet appel, mais je ne crois pas être seul parmi nous à croire que sur la liste publiée des monuments celtiques de notre département, il y a non un peu, mais beaucoup à retrancher. Le développement de la culture en a fait disparaître un bon nombre, dont le nom seulement est resté au lieu où ils s'élevaient. Telle est l'origine des noms encore existants de *pierre fiche*, de *pierre levée*, *de pierre droite* ou de *pierre tournante* que portent certains climats

dans beaucoup de nos communes. C'est donc probablement sur le *Dictionnaire des Hameaux* qu'aura été dressée l'ample liste qu'on vient de voir, de monuments dont le souvenir lui-même a disparu.

Depuis que l'âge de la pierre est devenu particulièrement à la mode, et qu'on en recueille partout les débris, une classification nouvelle est intervenue dans l'ordre chronologique de l'histoire de l'homme. L'âge d'or, dont on faisait jadis le point de départ de l'humanité, est tout au plus représenté maintenant par la découverte de la Californie ! Par les transitions naturelles qu'eût à traverser d'abord l'industrie humaine, le premier âge est donc celui de la pierre. Il remonte à ces temps primitifs indéterminés, où l'emploi des métaux fut à peu près inconnu, et où ses produits sont mêlés aux ossements d'animaux aujourd'hui éteints ou émigrés de France, comme l'éléphant, le rhinocéros, l'ours et le renne. Encore l'âge de pierre se divise-t-il lui-même, selon la nature de ses produits : d'abord en pierre brute non taillée, puis taillée, puis en pierre polie, après avoir été taillée, que l'on rencontre avec des débris d'animaux domestiques ou encore existant dans notre Europe occidentale. Enfin, comme chez tous les peuples connus, l'usage du bronze, et par conséquent le traitement du cuivre et de l'étain, doit avoir précédé de beaucoup l'emploi du fer, il est convenu aujourd'hui de placer à la suite l'un de l'autre dans l'ordre chronologique, l'âge de pierre, celui du bronze et celui du fer.

Je n'ai à m'occuper ici que de ces monuments extraordinaires, qui, dans la période celtique, et peut-être même auparavant, se rattachaient les uns au culte, les autres à la sépulture. Alors que les légendes rustiques les attribuaient à des êtres surnaturels, les hommes instruits se demandent avec étonnement si le monde primitif possédait tous les secrets de nos sciences mécaniques, pour avoir pu transporter de telles masses de grès ou de granit à des distances parfois très considérables, des gisements d'où on les a extraits. Ainsi, la *Roche branlante* de Villemanoche a *neuf* mètres de hauteur, et c'est le principal de nos menhirs ; mais dans l'Ouest, en Bretagne surtout, leurs proportions étonnent et confondent. Le *géant des menhirs*, celui de Lockmariaker, a 21 mèmètres de longueur. C'est presque la dimension de l'Obélisque ornant la place de la Concorde à Paris, et dont l'érection, par l'architecte Lebas, eut l'importance d'un événement scientifique.

Chose singulière, c'est dans la région sénonaise proprement dite, c'est-à-dire avoisinant l'Aube et Seine-et-Marne, qu'abondaient les monuments dits celtiques. « Il n'y a presque pas de dol-
« mens dans l'Est de la France, dit M. Al. Bertrand ; ils sont éga-

« lement rares dans le centre, et il n'en existe aucun dans la région qui constitua depuis la Bourgogne (1). » Là aussi se retrouvent, singulièrement importants et nombreux, notamment sur les territoires de Vaudeurs, Cerisiers, Coulours et Cérilly, des ateliers de fabrication d'instruments de pierres dures : haches, couteaux, aiguilles, perçoirs, tranchets, têtes de lances ou de flèches, en jade ou silex taillés et polis, avec une perfection qu'on a peine à comprendre de la part de peuples qui disposaient de si peu de moyens mécaniques.

POLISSOIRS.

On appropriait ces divers instruments sur d'immenses plaques de grès durs ou polissoirs, creusés d'entailles qui servaient à leur donner le tranchant et le poli. Un polissoir bien conservé se voyait récemment encore à Cérilly, d'où il a été transporté à Paris au musée Carnavalet. Il pesait cependant *7,000 kilogrammes* et mesure 2 mètres 45 sur 1 mètre 40. Sa partie supérieure à peu près plane, porte onze entailles ou cannelures, dont plusieurs ont près d'un mètre de longueur. Ce polissoir a du reste été décrit dans le Bulletin de la Société.

D'autres polissoirs qui existaient au même lieu ont été convertis en moëllons. Mais un de ces appareils, de dimensions gigantesques, celui de Courgenay, a lassé l'effort des carriers. La moitié seulement a été détruite par la mine. Il mesure encore 5 mètres sur 4. Son poids est évalué à *30,000 kilogrammes*.

La nature, pour ainsi indestructible des produits de l'âge de pierre, les préservait du ravage des siècles, plus heureux en cela que les objets en bronze et surtout en fer, dont un petit nombre nous est parvenu intact. Il faut en excepter les monnaies gauloises, conservées également dans les sépultures, et, parmi les plus anciennes, les statères macédoniens, rappelant la participation des *Sénones* aux expéditions gauloises en Grèce. Des médailles aux légendes des rois CAVARINUS, MORISTAGUS et ACCO, trouvées à Sens, se voient à Paris dans la collection de M. Saulcy. En 1862, en creusant les fondations d'une maison, en face la gare du chemin de fer, à Sens, un véritable trésor fut recueilli. Il ne comprenait pas moins de 300 monnaies gauloises, dont les principales, au nombre d'environ 200, furent acquises par la Société archéologique. Une vingtaine de communes au plus, dans le département, ont fourni des médailles de cette époque.

(1) Commission de la carte des Gaules.

DOLMENS.

Michery. — Ce monument fut détruit vers 1865 et converti en pierre à bâtir. On n'y a trouvé que des ossements et à peu de profondeur.

Pont-sur-Yonne. — Près la tuilerie de Beaujeu, entre le chemin de fer et la rivière d'Yonne, existait un dolmen qui fut fouillé en 1858. La couverture en a été enlevée et réduite en moëllons. Ses supports seuls existent encore. Une trentaine de squelettes y étaient renfermés pêle-mêle avec plusieurs couteaux en silex très tranchants, une hache de même nature et deux vases en terre noire. Longueur, 3 mètres 80 sur 3 mètres de large.

Saint-Maurice aux-Riches-Hommes. — On voit encore dans le bois de Traînel un dolmen sous lequel on a trouvé un grand nombre de squelettes. Au hameau de la *Pierre-Couverte*, non loin de Courgenay, existait un second dolmen. Il a été détruit en 1845. Il était recouvert d'une large dalle et surmonté d'un tertre.

Villethierry. — Dolmen signalé par M. Bardot dans l'*Annuaire de l'Yonne* 1845, p. 47.

Pailly. — Sorte de dolmen, creusé en forme arrondie dans une roche, mutilé en partie par la roche et la mine.

CROMLECHS.

Quelquefois les menhirs sont groupés en cercle et forment des *crom-lechs*, ou cercles sacrés. Ces enceintes étaient des temples ou lieux d'assemblée entourant des *tumulus* ou tertres funéraires, comme pour mettre les tombeaux sous la protection du cercle consacré.

Molinons. — Un seul monument de ce genre subsiste dans notre département. Il surmonte l'un des plus hauts sommets du bassin de la Vanne, sur le territoire de Molinons ; sa forme est celle d'un fer à cheval, ouvert du côté nord-ouest, il domine un vaste et riant horizon. On y a trouvé des ossements humains. Il a 10 m. de hauteur sur 25 de diamètre.

Voisines. — L'abbé Prunier a signalé sur le territoire de cette commune un ensemble de pierres qu'il considère comme pouvant être un cromlech.

MENHIRS.

Bœurs. — La *Pierre-Fritte*, au hameau de ce nom. Hauteur, 1 m. 40 sur 1 m. 07 de largeur.

Aillant-sur-Tholon. — La *Pierre-Fritte*, près de la forêt, dans une vigne. Hauteur, 2 m. sur 5 mètres de circonférence. La

Grande-Borne servant de limites aux communes d'Aillant, de Chassy et de la Ferté-Loupière. Prisme quadrangulaire de 0 m. 87 de haut sur 0 m. 35 de large.

Branches. — Monolithe connu sous le nom de *Pierre Saint-Martin.* D'après M. Quantin, il serait un monument celtique baptisé dès les premiers âges du Christianisme.

La *Pierre-Pointe*, au hameau de la Noue, recouverte de lichens et de mousse. Hauteur, 2 m. 60. D'après l'abbé Prunier, sept autres pierres rayonnantes l'entourent.

Grange-le-Bocage. — La *Pierre-qui-Tourne*, monolithe ovale, plus large en haut qu'à sa base. Hauteur, 2 m. 20 sur 2 m. de tour.

La Postolle. — La *Haute-Borne* et la *Roche-à Chevillon*, qui ont donné leur nom aux climats où elles s'élèvent. Ces deux monolithes ont été signalés par l'abbé Prunier.

Les Ormes. — Dans les bois de Bontin, la *Pierre-Fritte*, menhir en poudingue. Hauteur, 1 m. 60 sur 1 m. d'épaisseur. Des loustics de campagne le renversèrent il y a une vingtaine d'années sur le sol, où il git encore.

Michery. — A l'ancien prieuré de la Cour-Notre-Dame, menhir innommé, en grès et renversé. Hauteur, 3 m. 70, largeur à sa base, 2 m. 50. Il recouvrait des ossements humains.

Pont-sur-Vanne. — La *Pierre-au-Diable*, déjà mentionnée dans un titre de 1478. « Ce menhir, objet de légendes, inspire encore « une crainte superstitieuse aux habitants, » assure M. Salmon, lequel mentionne au même lieu deux autres monuments celtiques détruits, dont l'un assez récemment.

Saint-Julien-du-Sault. — A la limite de cette commune et de celle de Verlin, en défrichant un bois, a été reconnu un menhir de 2 m. de hauteur. Près la ferme des *Blins*, deux autres monolithes, dont l'un placé horizontalement, accuse une origine celtique.

Savigny. — La *Pierre-Aiguë*, près d'un étang au climat de ce nom, et la *Grande-Roche*, haute de 3 mètres, sous un vieux chêne.

Sépeaux. — La *Pierre-Fritte.* Longueur, 4 m. Pourtour, 8 m. Des fouilles faites à sa base ont amené sa chute sur le sol, où elle git encore.

Les Siéges. — La *Pierre-à-Colon*, à la limite des bois communaux de cette commune et de ceux de Vaudeurs.

Sognes — Le *Pas-de-Dieu.* Hauteur de 3 m. sur 2 de large et 0 m. 35 d'épaisseur. Il porte, tracé en creux, l'empreinte grossière d'un pied humain long de 15 centimètres.

Theil. — *Pierre-du-Sabbat*, dans la vallée Jamet. Hauteur, 2 m. 60, 13 m. de pourtour.

Vaumort. — Au milieu du village, la *Pierre-Enlevée*, nommée aussi la *Pierre-du-Sabbat*, haute d'environ 3 m. sur 2 m. de large. Le côté sud est taillé.

Villemanoche. — La *Pierre-de-Minuit*, la plus considérable de tout le département avec la *Pierre-qui-Tourne*, de Châtel-Censoir. Elle doit son nom à une légende d'après laquelle ce monolithe va se désaltérer, une fois l'an, pendant la messe de minuit, dans la rivière d'Yonne, qui cependant coule à une assez grande distance. Elle a 8 m. de haut sur 6 de large.

Villeneuve-sur-Yonne. — La *Pierre-Frille*, dans la plaine d'Egriselles. Hauteur, 2 m. 50.

Villiers-Bonneux. — La *Pierre-à-Jean-Leblanc*, signalée par l'abbé Prunier.

TUMULI.

La fosse commune n'est pas une invention d'hier. La masse est vouée à l'oubli. Comment pourrait-il en être autrement? Partout, dès les premiers âges de l'humanité, la sépulture des chefs, seuls, a reçu une importance souvent profitable d'ailleurs à l'archéologie, comme dans les temps les plus modernes aux progrès de l'architecture et de la sculpure.

Les rois d'Egypte se faisaient construire à grands frais d'immenses pyramides; de plus modestes potentats durent se contenter de simples pyramides en terre, comme sépulture d'honneur. On en trouve un peu partout, même chez les sauvages de la Nouvelle-Calédonie. Celles existant encore dans le département sont en petit nombre. Il faut les indiquer sommairement.

Michery. — Au climat dit le *Désert*, on trouva, il y a un demi siècle, une sorte de caveau que recouvrait une grosse pierre plate. C'était une sépulture contenant une vingtaine de squelettes et divers ustensiles qui ont été dispersés.

Pont-sur-Yonne. — En 1875, des ouvriers firent sauter à la mine une roche de forte dimension, supportée par quatre grosses pierres recouvrant une sorte de caveau semi-ovale et long de 3 à 4 mètres. On y trouva une trentaine de squelettes d'hommes, de femmes et d'enfants, accompagnés d'instruments en silex : haches, grattoirs et débris de poterie. Tout ce mobilier funéraire a été acquis par la Société archéologique de Sens.

Saint-Martin-du-Tertre. — En face de Sens, et sur la crête de la vallée de l'Yonne, s'élèvent deux amoncellements considérables de pierres et de terre dont la destination n'a pu être encore établie. Marquent-ils le tombeau d'anciens rois sénonais, comme l'ont fait supposer des couloirs en pierres convergeant au centre

du monument, à l'instar des pyramides d'Egypte ? Furent-ils des postes d'observation, des stations de télégraphie nocturne des Gaulois qui transmettaient les nouvelles, nous dit César, d'un bout à l'autre de la Gaule presque dans la même journée, ou bien plutôt le monument commémoratif d'une victoire ? Ce passage des *Commentaires* donne du poids à cette version :

« On peut voir dans un grand nombre de cités des tertres élevés « dans les lieux consacrés avec le produit du butin. » — (Livre VI, chapitre 17.)

Si ces conjectures sont encore pendantes, des fouilles ont pu établir, du moins, l'âge approximatif des deux tumulus de Sens. A défaut d'ossements, on y a trouvé des haches de silex, des cendres, des broches en fer et quelques débris de vases d'une fabrication rudimentaire, visiblement antérieure, de plusieurs siècles, à la conquête romaine.

Sainte-Colombe (près Sens). — Un bracelet en bronze creux, trouvé dans les fouilles de ce tumulus, est exposé au *Musée de Saint-Germain*, avec un bas-relief gallo-romain (n° 2440 et 23461).

Telle est la liste aussi complète que possible des monuments rattachés plus ou moins à la période celtique. La plupart des fouilles dont ils ont été l'objet, sans être abondantes, ont été fructueuses pour l'étude, car elles ont fourni des objets divers, des armes, des ustensiles domestiques révélant la vie intime de ces peuples primitifs, et permettant même parfois de dater approximativement le monument lui-même. Ainsi, des objets gallo-romains fournis par le tumulus de Sainte-Colombe, on a pu conclure que l'usage de ces monuments s'est continué même après la conquête des Romains.

On est encore arrivé à pouvoir constater le sens, longtemps conjectural, de ces diverses constructions, où l'homme s'était fait une loi de ne modifier en rien les formes de la nature et à reconnaître aussi qu'elles sont communes à la plupart des peuples primitifs. Strabon, voyageant en Egypte, près de *mille ans avant notre ère*, rencontra sur son chemin des temples de Mercure, composés de deux pierres brutes qui en soutenaient une troisième. Ne sont-ce pas là tous les caractères du dolmen ? De même les voyageurs modernes ont retrouvé dans les régions les plus diverses, même en Algérie, des aiguilles de pierre brute et des dolmen. Les commandements de Moïse, eux-mêmes, prescrivent la création de ces monuments :

« Tu élèveras un autel au seigneur ton Dieu, avec des roches « informes et non polies ; si tu y mets le fer il sera souillé... Tu « ne feras ni sculptures, ni images des choses qui sont dans le

« Ciel, sur la terre ou dans les eaux. » — (*Exode*, chapitre XX.)

Ces traits communs à tous les peuples primitifs, les Gaulois plus qu'aucun peuple, s'appliquèrent à les conserver, alors que l'antiquité grecque et romaine les délaissait pour sacrifier au culte de l'art et de la forme. Jamais, dans les monuments de la Bretagne et de la Gaule, une représentation figurée n'a été découverte. Aucune des idoles retrouvées sur notre sol n'appartient aux temps de l'indépendance gauloise. Le druidisme, en effet, adorait la puissance suprême au milieu des forêts, des eaux, des rochers. Il s'élevait ainsi à des conceptions plus hautes que le polythéïsme grec ou latin. Mais la conquête romaine, tout en les respectant, y introduisit le chaos. C'est d'eux-mêmes que les Gaulois, en se romanisant, empruntèrent aux vainqueurs leurs arts, leurs institutions et leurs Dieux.

On sait toutefois comment les Druides tinrent bon et bravèrent, même longtemps, le christianisme. Plusieurs conciles condamnèrent ceux qui honoraient les arbres, les fontaines, les pierres, et ils en ordonnaient la destruction. Certains écrivains annoncent que le roi Chilpéric prononça les peines les plus graves contre quiconque ne détruirait pas les pierres sacrées qui couvraient nos campagnes. mais la citation est à trouver. On éluda l'injonction en consacrant au culte chrétien les monuments auxquels le peuple restait attaché. Des menhirs furent surmontés de croix ou ornés de symboles pieux. Telle est l'emprunte d'un pied humain, nommé le *Pas-de-Dieu*, au sommet du menhir de Sognes, arrondissement de Sens.

Les dévotions aux sources, les ex-voto suspendus aux branches de certains arbres, les croyances aux fées bonnes ou méchantes, toutes ces superspitions populaires accréditées encore dans le Morvan, et surtout en Bretagne, sont autant de débris du culte de nos ancêtres. Essayons de nous en défaire, mais sans détruire ce qu'ils aimaient.

Depuis un quart de siècle déjà, les grands monuments celtiques de l'Ouest sont préservés de la dévastation par la vigilance louable de la Commission des monuments historiques. Ne serait-il pas temps d'étendre cette protection à ceux non moins importants et nombreux des autres régions, où, tout au moins, qu'une disposition administrative autorisât la plaque du garde-champêtre à en inspirer le respect, comme celui des jeunes couvées ?

On pourrait sauver ainsi de la dispersion et de l'anéantissement ces rares témoins d'âges qui ne sont plus, et les plus sûrs matériaux de l'histoire de l'homme.

CHAPITRE II.

LE PAYS SÉNONAIS APRÈS LA DOMINATION ROMAINE.

Une prospérité sans exemple fut le prix de la soumission de la Gaule à son antique ennemie. César, pour l'attacher à sa fortune, s'appliqua à lui faire oublier les impitoyables rigueurs de la guerre. Le peuple sénonais, à titre d'ancien allié du peuple romain, garde ses institutions, se gouverne lui-même, ne paye point de tribut, ne doit que le service militaire, et les portes du sénat romain lui sont ouvertes. Cette pacification de la Gaule grandit encore le prestige de César et lui donna le pouvoir suprême. C'est ainsi qu'à la fin du siècle dernier, Bonaparte se frayait, à travers l'Italie et l'Égypte, un chemin au trône.

A l'époque de la conquête romaine, la Gaule était divisée en trois parties; savoir : la Belgique, la Celtique et l'Aquitaine, indépendamment de la Province, déjà romaine, qui était riveraine de la Méditerranée. César maintint cette division, Auguste se borna à en changer deux noms; la Celtique devint la Lyonnaise, et la Province la Narbonnaise. Lyon fut ainsi comme la capitale de la Gaule et le point de réunion annuel de ses soixante nations. Cet état de chose subsista jusqu'à Dioclétien. La Gaule forma alors douze provinces qui furent portées à dix-sept sous Gratien. C'est la division que donne la *Notice des dignités de l'Empire* (ch. 46 et 48). L'ancienne Lyonnaise y est divisée en quatre provinces ayant pour capitales Lyon, Tours, Rouen et Sens (1). Dans sa remarquable *Histoire d'Auxerre*, M. Challe nous dit combien était exceptionnelle l'importance de cette dernière, pendant les quatre siècles de la domination romaine et jusqu'au ve siècle, où les populations de la Gaule opposèrent à l'effroyable désordre qui suivit les invasions, la *Ligue Armoricaine*, vaste confédération dont saint Germain fut le chef, et qui maintient pendant quelque temps son indépendance.

« La IVe Lyonnaise, dite aussi Sénonie, comprend les cités des « Sénonais, des Carnutes, de l'Auxerrois (*civitas Autissiodurum*), « de Troyes (*civitas Tricasses*), d'Orléans, qui était devenu une « cité distincte des Carnutes, de Paris (*civitas Parisiorum*) et de « Meaux (*civitas Meldorum*). Elle est sous le gouvernement d'un « *præses*, subordonné à la direction du préfet du prétoire des

(1) Les autres métropoles étaient : Arles, Narbonne, Vienne, Bordeaux, Toulouse, Bourges, Besançon, Reims, Trèves, Mayence et Cologne.

« Gaules, et pour le commandement militaire, au duc du *Tractus*
« *Armoricanus* et *Nervicanus*, lequel comprend la première et la
« seconde Aquitaine, les IIe, IIIe et IVe Lyonnaises, c'est-à-dire
« presque tout le littoral de l'Océan, avec les bassins des fleuves et
« des rivières qui s'y écoulent. Le territoire de ce commandement
« formait comme un vaste triangle, dont la mer était la base et
« dont la pointe remontait jusqu'aux sources de la Seine et de
« l'Yonne. » — (*Histoire de l'Auxerrois*, p. 41.)

Avec la conquête, le droit romain s'établit dans la Gaule, tout en respectant, sur beaucoup de points, la coutume de chaque cité et de chaque pays. Au *clan* gaulois se substitue le *municipe* qui se prolonge, plus ou moins altéré, jusqu'au VIIIe siècle, et plus longtemps dans les grandes villes du midi. Mais les municipes du Nord et du Centre, pour se préserver d'un naufrage absolu, s'inféodent; ils se font vassaux de la féodalité ecclésiastique ou militaire jusqu'à l'époque de l'affranchissement des communes, au XIe siècle.

L'ère gallo-romaine fit la splendeur de Sens, qui vit s'élever les grands édifices publics exigés par son rang de métropole. Déjà, sous Aurélien, nous apprend la *Chronique de Sainte Colombe*, on y construisit de magnifiques arènes, beaucoup plus vastes que celles de Nîmes. La nouvelle capitale dut recevoir, en outre, un palais impérial, des temples, des théâtres, des arcs-de-triomphe et tous les monuments dont la puissance romaine aimait à s'entourer. On en a recueilli des fragments nombreux, qui constituent aujourd'hui le Musée lapidaire. Presque tous sont intéressants. Quelques-uns, par leurs dimensions gigantesques, révèlent la grandeur et la richesse ornementale de l'architecture publique à cette époque.

Le savant Dureau de la Malle évalue à vingt millions d'âmes la population de la Gaule romaine. Les richesses y abondaient, le commerce et l'industrie avaient pénétré partout; les Romains étaient intéressés à favoriser l'agriculture, les champs de l'Italie ne suffisant plus à nourrir une population amollie par le luxe. Aussi, aux progrès de l'agriculture, empiétant sur les forêts qui couvraient la majeure partie du sol, s'ajoutèrent des inventions utiles, comme la charrue à roues, le crible de crin, l'emploi de la marne comme engrais, et les tonneaux à conserver le vin. Nos ancêtres lui préféraient la bière, mais le vin gaulois était renommé et s'exportait au loin.

Je trouve ces curieux détails et d'autres encore, dans la remarquable étude de M. l'abbé Denis, sur l'agriculture de Seine-et-Marne :

« Les contributions, ajoute-t-il, se payaient en grains, et furent « d'abord du dixième de la récolte...... Le gouvernement prenait « à sa charge le transport des grains, leur versement dans les « localités où leur distribution en était nécessaire et la vente du « superflu au profit du fisc, ce qui produisait un revenu considé- « rable. » — (*Histoire de l'Agriculture dans Seine-et-Marne*, p. 25.)

M. Denis rapporte des faits non moins intéressants sur la vigne qu'aucun auteur grec ou romain ne dit avoir été apportée de l'Asie, comme on l'a prétendu, et sur son impôt, dont la création est si ancienne qu'elle semblerait remonter au lendemain même des premières vendanges! Pourtant, un édit de Domitien en interdit la culture dans les terres propres aux céréales. De là, grande émotion à Rome, où l'opinion publique éclata dans ce distique, lequel, d'après Suétone, empêcha Domitien de faire procéder à l'arrachement des vignes frappées d'interdiction :

Va, coupe tous les ceps, tu n'empêcheras pas
Qu'on ait assez de vin pour boire à ton trépas!

Néanmoins, la défense d'en planter de nouvelles ne fut levée que par l'empereur Probus (281), qui fit replanter nos coteaux par ses légions, et dont le nom resta longtemps populaire dans les Gaules.

Mais l'épopée de leur grande prospérité matérielle et morale fut celle du IIe siècle :

« Jamais, dit un savant historien, on n'avait vu à la tête des « nations une succession d'hommes comparables à ceux qui gou- « vernèrent l'empire romain, depuis Nerva jusqu'à Marc-Aurèle. « Les rêves les plus brillants des écoles philosophiques sem- « blaient réalisés. Le sceptre appartenait aux plus dignes qui se « le transmettaient de mains en mains par voie d'adoption... La « gloire militaire était intacte; la gloire des lettres se soutenait « encore; les arts resplendissaient du plus vif éclat; la douceur et « l'équité des premiers reflétaient chez leurs officiers, qui crai- « gnaient d'abuser d'un pouvoir soumis à une constante sur- « veillance. Le monde antique, du moins en ce qui dépendait du « gouvernement, semblait avoir retrouvé dans sa veillesse, cet « âge d'or que les poètes placent autour de son berceau. » (Henri « Martin, *Histoire de France*.)

Les monuments encore debout de cet âge, et jusqu'à leurs débris, attestent, par des signes irrécusables, cette brillante civilisation, et, en même temps, les premières manifestations de l'art sur le sol gaulois, resté jusques là stérile. Ecoutons l'un de nos premiers écrivains d'art, M. Anatole de Montaiglon, caractérisant

de sa parole vive et colorée, les sculptures gallo-romaines de Sens :

« Leur caractère et leur surprise sont la grandeur matérielle,
« l'exubérance de la richesse, l'accumulation de la fantaisie orne-
« mentale, un parti-pris de franchise et de force; le maintien, par
« la valeur des saillies, de la puissance et de la suite des lignes
« générales, une préoccupation d'effet sculptural par le détache-
« ment des reliefs..... Le travail est sommaire et le ciseau aven-
« tureux; mais sa fierté et son accent donnent à ce qui ne serait
« sans cela que des entassements de détails et une broderie trop
« riche en fioritures, une grandeur et, malgré tout, une simplicité
« qui résultent de la dimension matérielle et de la force de l'exé-
« cution.

« C'est ce caractère spécial qu'il faut admirer et qu'il faut re-
« connaitre comme le trait distinctif de l'architecture de nos
« ancêtres Gaulois. Leurs portes, leurs arcs-de-triomphe étaient
« bien autrement grands que ceux de Rome. — (A. DE MONTAIGLON, *Gazette des Beaux Arts*, février 1880.)

Plusieurs bases de colonnes exhumées des fouilles de Sens ont souvent un mètre et demi de diamètre, comme celles de la Madeleine à Paris. La grande inscription attribuée à Tibère et restituée à Caïus, fils d'Agrippa, n'a pas moins de 12 mètres de longueur sur une hauteur de plus d'un mètre. Telle clef de voûte dont la courbe intérieure, mesurée par un architecte anglais, M. James Bell, accuse un cintre de *13 mètres d'ouverture!* Du reste, dans les autres anciennes métropoles de la Gaule, comme Autun, Poitiers, Trèves, Bordeaux, etc., etc., se retrouvent les mêmes tendances à la grandeur et à la richesse architecturale. Partout, les monuments antiques de l'Italie restent sobres, sévères, et de dimensions généralement ordinaires en présence de ceux de la Gaule romaine, spacieux, riches et ornés. C'est là un fait bien remarquable et tout à l'honneur du génie artistique gaulois formé aux sévères leçons de l'art romain.

Mais, dès le IIIe siècle, les vices du gouvernement impérial font succéder partout la misère à la richesse. La vénalité des fonctionnaires et même des juges, le trafic des élections, l'arbitraire d'un sénat avili, la tyrannie de la richesse qui opprimait le pauvre par l'usure et la rapacité du fisc qui le faisait vendre comme esclave, étaient autant de dissolvants pour la société gallo-romaine. Le commerce, l'industrie et l'agriculture, écrasés d'impôts, agonisent; les champs se dépeuplent, la culture cesse; les campagnes, demeurées incultes, se transforment en broussailles et par suite en véritables forêts. Désespérées, les populations rurales se ré-

voltent sous le nom de Bagaudes, du mot gaulois *bugad*, attroupement. La plupart étaient chrétiennes, d'après la tradition. Le Christianisme seul pouvait sauver, par la liberté, les restes d'une société en décadence. Les barbares furent son instrument et sa force d'expansion.

En réalité, le mouvement qui précipitait les tribus de la Germanie et du Nord sur la Gaule remontait à plusieurs siècles. Il commença par les Cimbres et les Teutons (113 ans avant J.-C.) et se poursuivit par Arioviste et les Suèves refoulés par César. Les guerres incessantes d'Auguste, de Trajan et de Marc-Aurèle le continrent. Mais, après eux, en 256, les Francs passent une première fois le Rhin, bientôt suivis par les Bourguignons, puis les Vandales, qui brûlent soixante-dix villes en Gaule et sont refoulés par Probus. En 310, les Francs obtiennent de s'établir dans le nord de la Belgique romaine; mais, en 356, les Germains envahissent le centre de la Gaule et attaquent Autun. Julien délivre la ville, arrive à Auxerre et de là à Troyes; puis, manœuvrant au milieu d'armées ennemies, il perce leurs lignes et les écrase tour à tour.

Comme il venait prendre ses quartiers d'hiver à Sens, l'empereur fut assailli, aux portes même de la ville, par les barbares. Il s'y renferma avec deux légions, « fit fortifier la partie faible des murs, » dit Ammien Marcellin, et s'y défendit pendant trente jours contre cette multitude d'ennemis qu'il força de lever eux-mêmes le siége. Parmi les officiers attachés à sa fortune figurait le champenois Jovin, général de sa cavalerie, auquel on a attribué la fondation de Joigny.

Murs d'enceinte.—Je ne regarde pas comme une hypothèse bien audacieuse d'avancer que le mur d'enceinte démoli de nos jours est le même que défendit l'empereur Julien contre les Francs et les Allemands. On y a trouvé un très-grand nombre d'inscriptions et aucune postérieure au IIIe siècle. Le soin apporté à sa construction, haute de 8 mètres sur 3 d'épaisseur à sa base, la dimension des blocs du soubassement dont beaucoup atteignent 2 mètres, leurs parements régulièrement ravalés, la symétrie des trois à quatre cordons en tuiles rouges qui en décoraient le pourtour, tout cela éloigne la pensée d'une construction improvisée et hâtive.

Les Romains ont dû l'élever dès que les premières invasions montrèrent la nécessité de prémunir contre elles tout d'abord les métropoles. Puis, lorsqu'il fut démontré que les invasions étaient le mal chronique de l'empire romain, la mesure se généralisa. On a divers édits d'empereurs chrétiens ordonnant à toutes les villes ouvertes de se clore de murs et d'y employer les matériaux des

temples. Au lieu de laisser le paganisme s'éteindre tranquillement, Gratien et Théodore précipitèrent sa ruine par des mesures qui excitèrent des révoltes, car elles atteignaient les prêtres païens dans leur fortune et leur sûreté. Arcadius entra avec ardeur dans la même voie; le faible Honorius l'y suivit. L'intolérance politique et religieuse fut de tous les temps et de tous les pays. On s'explique, dès-lors, qu'on n'ait retrouvé dans les murs de Sens aucun monument chrétien.

L'enceinte, de forme ovale, a plus de 3 kilomètres de circonférence, étendue triple de celle de *Lutèce* (Paris), alors contenue dans une ile de la Seine. Toutefois les arènes et les thermes de Lutèce étaient en dehors de l'enceinte. De même à *Agendicum* (Sens), où les arènes s'élevaient dans le faubourg Saint-Savinien et la Motte-du-Ciar dans celui de Saint-Paul, tout plein encore de débris romains.

A Sens comme dans toutes les villes de la Gaule, tout le côté gravé ou sculpté des pierres fut tourné à l'intérieur du mur et noyé dans le mortier, ce qui en assura la conservation. Aussi les retrouva-t-on intactes lors de la démolition, presque générale, des portes et du mur d'enceinte. Une ordonnance du 2 décembre 1836 avait autorisé cette aliénation par la ville, sous la seule réserve des antiquités en faveur du Musée. Vingt ans plus tard, des mesures préservatrices furent prises pour en sauver les derniers restes. De ceux-ci la masse imposante s'élève encore à gauche de la porte Dauphine et sur le boulevard du Sud.

La partie supérieure, formée en blocages de petit appareil et traversée de distance en distance par trois rangs de tuiles plates, ne donna que des matériaux. Il en fut autrement du soubassement, composé de blocs énormes arrachés aux grands édifices publics, et dont le très-grand nombre portait à l'intérieur des inscriptions, des débris d'architecture et de sculpture du plus haut intérêt. M. de Montaiglon, un bon juge en la matière, les apprécie ainsi :

« D'après leur caractère épigraphique, les inscriptions sont sur-
« tout du IIe siècle et ne descendent pas au-delà du IIIe. Sauf pour
« les monuments funéraires qui, par leur condition même et leur
« nature privée, sont forcément moins soignés et plus inégaux,
« la sculpture est invariablement d'un grand air et d'une bonne
« époque, de celle où la civilisation romaine était dans toute sa
« force et dans toute la fleur de sa richesse et de son expansion...
« Rien ne sent la barbarie des bas temps, et l'on arrive toujours à
« reconnaître que ce qui n'est pas du IIe siècle en est bien près et
« ne s'en éloigne que peu. » — (*Gaz. des Beaux-Arts*, février 1881.)

Le malheur voulut que l'insouciance des autorités locales laissa se perdre une grande partie de ces restes précieux. Les témoignages abondent des dégradations qu'ils eurent à subir de l'indifférence et du défaut de soins. En voici quelques-uns et ils embrassent une période de trente ans!

« M. de Caumont a rappelé combien, en 1838, il fut profondé-« ment peiné de voir *scier et débiter une multitude de pierres* « *sculptées* provenant des murs et déposées sur la promenade, et « les réclamations énergiques qu'il fit à ce sujet près de M. Darcy, « alors sous-préfet de Sens. » — (*Congrès arch. de France*, 1847, p. 35.)

Neuf ans après!!! l'éminent archéologue rend ainsi compte d'une promenade faite autour de la ville :

« Un assez grand nombre de pierres sculptées, très-importantes, « ont été remarquées par les membres du Congrès. Ne pourrait-on « pas s'entendre avec les propriétaires *pour les sauver de la des-* « *truction* en les leur achetant? » — (*Congrès de 1847*, p. 39.)

Puis cette interpellation d'un artiste, sculpteur distingué, à l'occasion du beau bas-relief d'*Oreste* et d'*Iphigénie* :

« M. Deligand jeune regrette que ce bas-relief, quoique mieux « abrité, comme il l'est dans le jardin de la mairie, soit encore « tous les jours exposé à des mutilations qui, à la longue et sou-« vent répétées, le rendront méconnaissable. » — (*Id.*, p. 44.)

Et ces deux lignes cueillies dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1869, décrivant, page 295, le tombeau de Bellicus, l'un des rares spécimens complets de toute la collection :

« Lors de son exhumation, dont je suivis tous les détails, *il était* « *de la plus parfaite conservation.* Le transport et l'aménagement « dans la collection ont seuls produit les mutilations qu'on y re-« marque.... » — (Eug. Daudin.)

Et finalement, ces observations, qui sont d'hier, d'un fin connaisseur et érudit :

« Gisant sur le sol du jardin de la mairie, dont ils pompent « l'humidité, ces trésors sont dans des conditions déplorables et « fatalement dévastatrices... Si l'on n'avise pas, et il n'est que « temps, avant vingt ans il ne restera pas une pierre intacte, et « toutes ces merveilles ne seront plus bonnes qu'à être jetées. » — (M. A. de Montaiglon, *Gazette des Beaux-Arts*, février 1880.)

Peut-être se fut-on comporté autrement au siècle dernier, alors que Fenel, le spirituel correspondant de l'abbé Lebeuf, écrivait :

« On a donné des combats de gladiateurs à Sens, autrefois, et « nous n'en savons rien; il y a eu des prêtres d'Auguste à Sens, « et nous l'ignorons. Il y avait encore bien d'autres choses plus

« belles que celles-là, que nous ne savons pas et que nous ne « saurons jamais, mais *nos petits-neveux en sauront peut-être quel- « que chose*, pourvu qu'on renverse la ville de fond en comble « pour en retourner toutes les pierres. C'est le seul moyen, que « je sache, pour faire l'histoire ancienne de cette ville ; mais le « moyen est un peu tragique. » — (Lettre à l'abbé Lebeuf, 1736.)

La riche moisson rêvée par Fenel s'est faite en grande partie de nos jours, et nous n'en savons guère plus long que de son temps. C'est que le docte chanoine de Sens ne pouvait prévoir qu'un jour viendrait où l'administration des villes tomberait en des mains insouciantes des grandeurs du passé. C'est l'avis de beaucoüp de bons esprits, que si la loi du 18 juillet 1837 sur la responsabilité des fonctionnaires était sérieusement appliquée, on ne verrait plus autant de gens solliciter du suffrage universel un poste que leur incapacité pourrait leur rendre moins honorable qu'onéreux.

La Motte du Ciar — De tous les monuments romains de la ville, aucun n'égalait celui dont les débris gigantesques portent le nom énigmatique de *Motte du Ciar* ou *Cierre*. Etait-ce un temple de Cérès ? ou ce mot de *Ciar* ne serait-il pas plutôt la corruption du nom générique de César ? On l'ignore absolument ; mais la désignation de *Motte* provient, on ne peut en douter, des amas de ruines, accumulées pendant le moyen-âge, de ce monument qui dominait la plaine basse où il fut construit.

On y voit encore, près de la Vanne, un fragment important et bien conservé de l'ancienne enceinte. Tout le reste, sauf les masses de béton sur lesquelles portait l'édifice central, a disparu, le conseil municipal l'ayant, autrefois, transformé en carrière ! (1) Je ne puis mieux faire que de reproduire la description, ferme et précise de ces restes, tracée par la plume alerte et compétente de M. de Montaiglon :

« Il existe encore les traces d'une immense enceinte carrée. Elle « est formée par un mur de petit appareil, très beau, plus régu- « lier qu'aux remparts et exactement orientés de l'est à l'ouest. « Sa largeur est de 396 mètres sur un axe de 362, alors que l'en- « semble des Thermes de Dioclétien, à Rome, n'a que 4 mètres « de plus de largeur..... Après 198 mètres, les côtés se retournent

(1) « La ville de Sens, qui est propriétaire du massif de la Motte du Ciar, a cédé à un particulier, moyennant une redevance, le droit d'en extraire les pierres ; et, à l'époque où nous commencions notre exploration, le cessionnaire, dans l'espoir que le chemin de fer emploierait les matériaux, redoublait d'activité dans sa démolition. » (M. Lallier, *Congrès archéologique de France*. 1847, p. 51.)

« à angle droit et se courbent ensuite pour former une immense « demi-cercle, en quelque sorte absidal, de 112 mètres de rayon.

« Au centre de ce demi-cercle sont les substructions d'un édi- « fice énorme, de 65 mètres dans sa plus grande largeur sur un « axe de 75. Tout l'espace est une masse colossale de béton de « 4 mètres de profondeur, au centre de laquelle il y avait douze « piles de fondation en pierre, posées en ligne trois par trois. « C'est de 1844 à 1846, la ville ayant vendu le droit d'en extraire « les pierres, qu'ont été détruites les substructions de la presque « totalité des murs d'enceinte. Ce qu'on a trouvé de débris, de « plaques de marbre, de revêtement dans le sol intérieur est « incalculable. Toutes les variétés de marbres antiques y étaient « représentées.

« Qu'était-ce que cet énorme édifice central ? Quelles autres « constructions y avait-il dans cette enceinte immense ? A cause « de la richesse des matériaux et de la solidité des fondations, « ainsi protégées par une carrière de ciment contre les infil- « trations de la rivière voisine, il ne peut être question d'un « camp. Le bâtiment central était un temple avec douze colonnes « intérieures ? Etait-ce une basilique ? Etait-ce le prétoire du gou- « verneur de la province, puisque Sens était la capitale de la « Lyonnaise septentrionale? » — (*Gazette des Beaux-Arts.*)

Autant d'hypothèses successivement et vainement débattues et dont on ne peut retenir qu'une chose : l'importance matérielle de cette construction grandiose.

Une gravure de Sébastien Leclerc, de petite proportion malheureusement, prouve qu'il en restait encore, au XVIIe siècle, des restes importants, notamment une tour à quatre étages. C'était, apparemment, comme la *Tour Magne*, à Nimes, un édifice à signaux. Il existait encore debout au siècle dernier, témoin ce passage de l'abbé Lebeuf lui-même, écrivant en 1736 à son ami Fenel :

« On démolit, on désincruste votre *Tour du Ciar*, comme à « Auxerre, où l'on voit encore de ces anciennes tours qui n'ont « plus que les os. »

Arènes. — Les arènes de Sens qui ont été reconnues dans le faubourg Saint-Savinien, étaient, par leur masse imposante, le digne pendant de l'édifice dont je viens de parler, et il en reste moins encore, le sol lui-même ayant été fouillé pour en extraire les fondations. Leur grand axe mesurait 71m 40, quatorze mètres de moins seulement que l'édifice fameux dont le nom lui-même rappelle les proportions colossales : *le Colysée de Rome.*

« On peut suivre encore, écrit un de nos anciens collègues,

« M. Eugène Daudin, — presque mon' homonyme — le pourtour « de l'amphithéâtre de Sens, en parcourant la rue des Arènes, « dont les maisons occupent l'emplacement des galeries supé- « rieures, tandis que leurs jardins conservent l'inclinaison natu- « relle des gradins. Le lieu a conservé, dans les traditions popu- « laires, les noms de *Clos des Arènes* et de *Champ des Martyrs*. « Des vestiges encore fréquents de débris des animaux employés « dans les combats du cirque ne laissent aucun doute sur la desti- « nation d'un monument dont la forme existe encore sur le sol. » — (*Annuaire de l'Yonne*, 1869, p. 285.)

Mosaïques. — Le hasard des fouilles entreprises dans un autre but, a fait découvrir, de tout temps, différentes mosaïques attestant la riche décoration architecturale des édifices publics et privés de Sens à l'époque gallo-romaine. Elles ont été trouvées, çà et là, dans la ville comme dans ses faubourgs, à de longs intervalles, notamment en 1549, en 1620, en 1645, en 1791, en 1840 et en 1876.

Toutes ont disparu, à l'exception de la dernière, qui est encore en place à 8 pieds sous terre, — profondeur de l'ancien sol romain à Sens, — dans le jardin de la maison de M. Adrien Hardy, près de la rue Champfeuillard, à proximité de la Grande-Rue. C'est un parallélogramme mesurant environ 5 mètres sur 3, et ayant pour motif central un vase à deux anses rempli de feuillages que broûtent deux cerfs de grandeur naturelle. Le cadre est formé de torsades et de méandres ; le fond et toutes les couleurs sont en cubes de marbre, à l'exception des parties rouges qui se composent de cubes en terre cuite.

Ce beau monument est à vendre. Bientôt, sans doute, le souvenir seul en restera, à Sens du moins. Il n'est encore venu à la pensée de personne d'ouvrir une souscription publique pour assurer à la ville la conservation de ce témoignage de son ancienne splendeur.

Aqueducs. — Un savant sénonais, M. Julliot, a reconnu et étudié les restes de l'aqueduc romain qui alimentait *Agendicum*. Force m'est de renvoyer le lecteur érudit à l'intéressant mémoire de M. Julliot, publié par la *Société archéologique de Sens*, et décrivant certaines parties assez bien conservées. Ainsi, à Mâlay-le-Vicomte, un fragment de l'aqueduc amenant l'eau de la fontaine Saint-Philibert, affluent de la Vanne ; sa hauteur, sous clef, est de 1^{m} 30 sur 0^{m} 60 de large. Les premières assises sont en pierres de taille et le reste en blocage. L'aqueduc traversait la Vanne sur une seule arche dont M. Victor Petit a dessiné les débris.

A Noé, le bassin de la fontaine publique est partagé en deux

par un mur romain qui devait supporter cet aqueduc. Sur la rive gauche, entre Paron et Gron, en amont de Sens, on a constaté l'existence d'un autre aqueduc, mais de petite proportion, et paraissant se diriger sur la *Motte du Ciar*.

Enfin, des aqueducs d'égoût sont fréquemment retrouvés à Sens, à la *Motte du Ciar* et dans les faubourgs, lesquels auraient été compris à l'origine, croit M. de Caumont, dans la ville gallo-romaine.

Voies romaines. — D'autres témoins imposants de la grandeur romaine, ce sont les routes. D'ordinaire, c'était seulement en cas d'absence des voies fluviales que les Gaulois se servaient de routes de terre pour leurs transports. Le commerce se faisant surtout par eau, les petits bâtiments des Phéniciens, des Carthaginois et des Marseillais remontaient volontiers le Rhône jusqu'à Lyon et même la Saône jusqu'à Châlon, où s'arrêtait la grande route fluviale du sud au nord de la Gaule. Une lacune de 40 lieues séparait Châlon du point où l'Yonne, affluent de la Seine, devenait navigable. Ce point, siége obligé, inévitable de magasins et de comptoirs commerciaux, occupait le cours inférieur du ruisseau de Vallan à son débouché dans l'Yonne. On le nommait *Autric*, il se nomme aujourd'hui Auxerre. Notre époque a vu sa dépossession, par la voie ferrée, des avantages vingt fois séculaires qu'il devait à sa situation topographique.

Le chemin reliant Autric au bassin de la Saône et du Rhône, ne fut d'abord, on peut le croire, qu'un simple passage établi à travers les terres et qui, à force d'être battu et suivi, prit l'aspect d'un véritable chemin. Tel est encore l'état des choses dans les contrées de l'Amérique, et même pour les chemins ruraux de nos campagnes. A ces chemins naturels, foulés par César dans ses courses victorieuses, les vainqueurs substituèrent bientôt un système immense de grandes voies soigneusement étudiées pour asseoir leur autorité sur tous les lieux importants.

Ces routes n'étaient, en réalité, que le prolongement de celles qui reliaient déjà Rome à toutes les villes de l'Italie et du midi de la Gaule. Les généraux y employaient leurs soldats comme le fait la France aux routes de l'Algérie. Celles-là, en consolidant l'autorité du vainqueur, romanisaient la Gaule, comme celles-ci francisent l'Algérie. Les voies romaines rattachaient, en outre, par des besoins communs, les villes de chaque province à leur métropole.

C'est ainsi que sept routes affluèrent à Sens de toutes parts : d'Orléans, de Paris, de Meaux, de Troyes, d'Alise et d'Auxerre. De ce dernier point, deux autres se dirigeaient, l'une vers la Loire à

Mesves, l'autre sur Langres par Tonnerre. En outre, la voie dite d'Agrippa, venant d'Autun et desservant Avallon, Auxerre, Avrolles et Troyes, traversait le Sénonais du sud au nord. C'étaient là les voies principales.

Çà et là, des embranchements s'en détachaient et leurs ramifications aidaient puissamment à l'exploitation du sol. A ces embranchements, nommés *compendia*, aboutisssaient des voies *secondaires* d'une construction moins robuste et dont la trace a disparu. D'où l'on a pu dire qu'à l'époque des Antonins, cet âge d'or de la Rome impériale, la viabilité de nos contrées le cédait peu à celle dont nous jouissions avant la création des chemins de fer.

Sur les routes principales existaient des stations et, comme naguère encore sur beaucoup de routes, une *stèle* ou borne milliaire haute de 2 mètres environ, indiquait au voyageur la distance du chemin de tel point à tel autre. Presque toutes ayant été détruites et converties en pierre à bâtir, ces annexes des voies romaines sont devenues d'une telle rareté, qu'on n'en connaît qu'un petit nombre dans toute la France.

On comprend donc l'importance de la trouvaille faite en 1878, à Prégilbert, d'une borne avec une inscription, mutilée malheureusement, du temps de Posthumus (an 258 ou 259), depuis empereur.

D'après la traduction de l'inscription par M. Héron de Villefosse, attaché au musée des antiques du Louvre, la borne de Prégilbert marquait, de ce côté la frontière du pays des Eduens. Les chiffres LXXII qu'on y lit encore, indiquent en milles romains la distance réelle séparant Autun du point où la voie d'Agrippa franchissait l'Yonne.

On comprend qu'il suffisait de relever ces indications lapidaires pour dresser un tableau donnant l'étendue, la direction et le parcours des voies de l'Empire. On arriva ainsi à composer des *Itinéraires*, véritables livres de poste dont se servaient les voyageurs en vue de régler leur route et leurs étapes. Tels aujourd'hui les *Indicateurs* de chemins de fer.

Deux seulement de ces itinéraires nous sont parvenus au complet : l'un porte le nom d'*Antonin*, parce que sa rédaction date de ce règne ; l'autre, plus récent, est appelé *Table de Peutinger*, du nom du savant allemand qui en fut un des possesseurs. Nous savons par eux le monde connu des Romains.

Leur comparaison accuse des changements notables opérés dans le parcours des voies du IIe au Ve siècle. On avait pu, dans cet intervalle, mesurer plus exactement les distances, rectifier

des passages trop longs ou difficiles. Néanmoins, ils sont loin de concorder toujours. Les copistes ayant commis de nombreuses erreurs, une discussion sérieuse, attentive seule, peut aider à éclairer les nombreux problèmes géographiques qu'ils soulèvent.

Ainsi procéda la commission instituée en 1858 par l'empereur Napoléon III en vue de dresser la carte des Gaules qui accompagna sa *Vie de César*. Secondée dans toute la France par les agents-voyers, cette commission put avoir raison d'erreurs nombreuses, établir un tracé des voies romaines, sinon complet, plus rigoureux, du moins, que ceux dressés jusque-là (1).

A la grande joie des archéologues, ce grand travail s'accomplit parmi nous et dans les meilleures conditions. M. Boucheron, agent-voyer chef, qui venait d'organiser solidement son personnel, put obtenir de son zèle et de son dévouement tout ce qu'il était en droit d'en attendre. La Commission de la Carte des Gaules lui adjoignit notre éminent collègue M. Quantin, pour diriger cette vaste opération. Tous deux en ont consigné les résultats dans un Mémoire que les documents officiels et le Bulletin de notre Société ont publiés. Je n'ai donc pas à y revenir, sinon pour en tirer les conclusions générales.

Si les premiers rois francs, comme ceux du moyen-âge, se servirent des voies romaines, bien peu songèrent à leur entretien. La dépense en incombait aux communes et elles y échappèrent généralement. Si l'on exécutait des réparations, c'était à l'entrée des ponts et des villes. Le reste, c'est-à-dire la presque totalité des voies, était livré sans défense aux rapacités des riverains, qui y prirent les pierres dont ils avaient besoin pour bâtir, ou prolon-

(1) La voie de *Sens à Genabum* (Orléans), la mieux conservée de toutes. Points traversés : Saint-Valérien, Montacher, Villegardin, Jouy, Sceaux et Beaune-la-Montagne.

Sens à Troyes; Saligny, Fontaines, Foissy, Molinons, Villeneuve-l'Archevêque et *Clanum* (Vullaine ou Villemaur).

Sens à Meaux, par Noslon, Sergines, Compigny, Jaulne, *Riobe* (Châteaubleau) et *Fixtuinum* (Meaux).

Sens à Alise; Vaumort, Cerisiers, Arces, *Eburobriga* (Avrolles), Chéu, Villiers-Vineux, *Tornodurum* (Tonnerre), Lézinnes, *Mérula* (Fulvy), Perrigny et Montbard.

Sens à Autissiodorum (Auxerre), Paron, Etigny, Rousson, Saint-Julien, hameau de Longueron, Charmoy et *Bandritum* (Bonnard ou Bassou).

Sens à Gien; Courtenay, *Aquæ-Segeste* (Montbouy, Chenevières).

Sens à Paris, par *Condate* (Montereau). On ignore encore si la route gagnait cette ville par la rive droite ou la rive gauche de l'Yonne.



geaient leurs sillons, d'abord sur les accotements, puis sur la route elle-même, qui disparut ainsi partout où elle s'étendait au niveau du sol.

Aussi les agents-voyers de notre département, sur plus d'un point, n'ont pu en reconnaître le tracé. D'ordinaire ils procédaient par d'innombrables sondages et en creusant des tranchées dans les lieux où le sol moderne recouvrait les voies. Il faut dire en passant qu'ils n'ont retrouvé presque nulle part cette succession de couches régulières et systématiques décrites par Vitruve. D'où il résulte que les ingénieurs romains utilisaient le terrain tel qu'ils le rencontraient. Seulement, lorsque la voie devait traverser une vallée humide, ils bâtissaient une levée pour la soutenir.

« Cet empierrement, disent MM. Boucheron et Quantin, reposait « sur une couche quelquefois double de maçonnerie et de béton. « Sur les plateaux à sol résistant, la fondation ou blocage dispa- « raît et l'empierrement ne se compose, outre les matières « d'agrégation, que d'une couche de pierre d'un mètre et plus « d'épaisseur. Ailleurs, on trouve entre les deux premières cou- « ches un lit de marne destiné à les consolider. » — (Mémoire précité, p. 36.)

Le plus grand obstacle était de retrouver l'ancien tracé que le sol actuel recouvrait à travers les champs cultivés. A cet égard, les agents avaient un point de repère assuré, car, à l'époque de la moisson, la maigre végétation des terres rapportées s'étendant en longueur dans une même direction, leur révélait la présence de voies anciennes. Ensuite, les paysans leur rappelaient volontiers les noms sous lesquels ils les avaient toujours entendu nommer. Telle s'appelait encore le *chemin de César;* telle autre le chemin *Levé* ou *Perré*, ou bien encore la *Haute-Voie*, le *chemin des Romains*, sur d'autres enfin, les pierres arrêtaient à chaque instant le soc de la charrue. Sur la foi de ces indications, les ouvriers creusaient, fouillaient et en reconnaissaient généralement l'exactitude.

« Pendant ces recherches, racontent MM. Boucheron et Quantin, « des épisodes se produisaient qui déridaient les agents. Un « paysan leur demandait : — Est-ce que César va rétablir son « chemin?

« — Oui.

« — Alors, il nous prendra donc *notre* terrain; j'espère qu'il « nous en indemnisera !

« Un autre craignait non-seulement d'être obligé de restituer à « l'État le chemin usurpé, mais encore de payer la jouissance « indue du terrain. »

Chose étrange, tandis que le principe de la corvée apparait dans une foule de servitudes féodales, il ne fut jamais appliqué aux grands chemins, qui l'auraient pour ainsi dire légitimé. Sans doute le seigneur pouvait obliger son vassal à faire réparer ou entretenir son chemin privé, l'avenue d'un château; mais ces réquisitions passagères ne constituèrent jamais un système de travaux réguliers. Même sous Charlemagne, aucune mesure d'ensemble ne pourvut à l'application des capitulaires prescrivant l'entretien du magnifique patrimoine que les Romains avaient légué à notre pays.

Aussi les communications, pendant tout le moyen-âge, devinrent-elles difficiles et périlleuses. Celles des voies qui n'avaient pas tout à fait disparu devinrent à travers champs, fondrières et marécages. On revint alors forcément au système des chemins primitifs des anciens Gaulois, puis finalement à un retour général aux transports par eau. La navigation du Rhône, de la Saône, de la Loire et de l'Yonne, ainsi que de la Seine, reprirent une nouvelle activité. Ce fut l'époque de la création des coches d'Auxerre, de Sens et d'ailleurs. Les rois et les plus grands seigneurs ne voyageaient guère autrement, et beaucoup même, parmi nous, ont fait le voyage de Paris en compagnie de futailles, de soldats, et d'un nombre infini de nourrices!

J'arrive à la carte intéressante des voies romaines du département, sur laquelle MM. Quantin et Boucheron ont consigné le résultat de leurs investigations laborieuses. Des lacunes nombreuses, je viens de le dire, ont résisté, çà et là, à toutes les recherches; bien des doutes sont restés, quant à l'emplacement de telle ou telle station romaine, et au nom de tel ou tel lieu moderne qui doit lui avoir succédé. A un autre point de vue, on est frappé, en jetant les yeux sur cette carte, du nombre de voies aboutissant à Sens, comme pour attester l'importance alors considérable de cette métropole. Sept routes y affluaient, alors qu'Auxerre est un simple point de croisement, comme Avrolles.

On remarque aussi que là où les voies se rapprochaient, la civilisation se développait davantage. Ainsi, la partie ouest du département, le Gâtinais, la Puisaye, en étaient absolument dépourvues. Couvertes de forêts impénétrables, coupées par des marécages, les Romains les laissèrent à l'écart. Aussi furent-elles de toutes nos régions les moins riches, les moins peuplées. Aujourd'hui même, malgré des progrès incontestables, malgré les routes nombreuses mais récentes qu'elles possèdent, la proportion des illettrés y est encore la plus forte de tout le département.

Ce rapprochement suffit à expliquer le rôle élevé et civilisateur

de ces grands travaux de viabilité, qui portèrent aux extrémités du grand Empire l'activité et les lumières dont Rome était le foyer. Car, il faut le dire, si le moyen-âge ne sut ni les réparer ni les entretenir, ils n'en furent pas moins, jusqu'au XVIe siècle, les seuls itinéraires fréquentés, ceux que suivaient les armées, les pèlerins et les marchands. On les appelait les *chemins ferrés* ou de *grande chevauchée*. En Bretagne, on les attribuait à la main des fées. Dans le nord de la France, on les disait l'œuvre d'un certain Brunehaut, qui était tenu pour un grand magicien, parce qu'ils semblaient dépasser la puissance des forces humaines. Et comme la reine Brunehaut avait fait construire force églises et monastères pour expier ses crimes, elle fut regardée comme l'auteur de voies auxquelles le populaire avait attaché le nom du magicien.

Ces prétendues *chaussées Brunehaut*, encore ainsi nommées sur les cartes du commencement de ce siècle, paraissent être l'ouvrage des Romains; on a reconnu depuis que la plupart figuraient dans l'*Itinéraire d'Antonin* et sur la *Table de Peutinger*.

VILLES ET VILLAGES DE LA RÉGION SÉNONAISE.

Sur le parcours des voies romaines, au fur et à mesure de leur achèvement, s'élevèrent les habitations nécessaires à leur service. Elles différaient beaucoup, on peut le croire, des maisons gauloises, dont les plus belles, les plus riches, nous dit Strabon (t. II, liv. VI), étaient construites avec des planches et des claies enduites d'argile, couvertes en chaume, « et où l'on ne trouvait d'autres meubles que des bottes de foin pour s'asseoir! » Les routes devinrent, tout naturellement, les grandes artères du commerce et de l'activité sociale; les populations voisines, jusque-là éparses, vivant au milieu des bois, finirent par s'en rapprocher, et les plus entreprenants, les plus industrieux y fixèrent leur demeure.

Les itinéraires ne font connaitre qu'un petit nombre de villes, bourgs ou stations, dans l'étendue de notre département; mais M. Quantin a constaté, par des documents historiques, l'existence, au Ve siècle, d'une trentaine d'autres villages, notamment : *Colosenagus* (Saint-Cydroine), *Guarchiacus* (Guerchy), *Pauliacus* (Poilly-sur-Tholon), *Cotiacus* (Saints), *Cutiacus* (Cussy, hameau de Ouanne), *Eponiacus* (Appoigny), *Fontanetum* (Fontenay), *Molinis* (Moulins), *Miciglia* (Mézilles), *Patriniacus* (Perrigny, près Auxerre), *Scolivæ* (Escolives), *Sanctus Priscus* (Saint-Bris), *Strada* (Estrée), et *Tociacus* (Toucy).

Plus tard, grâce aux immunités ecclésiastiques, au protectorat, aux largesses des ordres religieux, les populations se groupèrent rapidement autour des monastères. Nombre de villes, de bourgs

et de villages de la région doivent leur origine à cette circonstance. On substitua, dès lors, le nom des saints aux anciens noms gallo-romains, et ce fut là, en quelque sorte, le baptême de ces diverses localités.

Les invasions des barbares détruisirent un certain nombre d'anciennes villes ou villages gaulois et romains que la terre recouvre aujourd'hui. Tels étaient *Autric*, l'ancien Auxerre gaulois, traversé par le ruisseau de Vallan; *Erdona*, près Sens; *Dulliacus*, près Pont-sur-Yonne, peut-être même, *Vellaunodunum*, assiégé par César, et dont on a cherché en vain l'emplacement.

Moins parcimonieuse de détails que sur les bourgs et villages gallo-romains, l'histoire nous a laissé du moins sur les principaux centres de population quelques indications sommaires, à l'aide desquelles je puis compléter cette nomenclature des lieux habités de l'ancien pays sénonais. Je commencerai, grâce au hasard de l'ordre alphabétique que j'adopte pour arriver à plus de précision, par notre antique métropole.

Agendicum (Sens), ou plutôt *Agiedicum*. — Les *Commentaires* ne sont pas une histoire proprement dite, mais un admirable journal des campagnes de César. Dans leur « brièvété concise et lumineuse » vantée par Cicéron, les descriptions topographiques y tiennent si peu de place, qu'à dix-neuf siècles de distance beaucoup sont devenues inintelligibles, et que même on a pu discuter l'identité d'*Agendicum* (Sens) avec Provins.

Du texte latin *in Senonum finibus Agendici*, autrement dire: *frontière du pays sénonais*, des historiens ont conclu que Provins, dont l'existence n'est point établie au-delà du XI[e] siècle, doit être l'*Agendicum* des *Commentaires*. Or, le texte, pour être peu précis, ne contredit point qu'*Agendicum* soit Sens. D'après César lui-même (livre I), la Seine et la Marne séparaient les Belges des Sénonais, dont Melun était au nord la ville frontière. Or, Sens est seulement à quinze lieues en arrière de Melun. Par la vaste étendue de la province Sénonaise, sa métropole touchait donc relativement aux frontières du pays.

Au surplus, deux passages des *Annales de Saint-Bertin*, que je citerai plus loin, accolent l'un à l'autre les deux noms. L'un d'eux, en 859, nomme Guenilon évêque métropolitain, *Agendici Senonum*. Ces mots concernent évidemment Sens, puisque Provins n'a jamais eu d'évêque, et que Guenilon, le fameux Guenilon des légendes carlovingiennes, siégea réellement à l'époque indiquée comme archevêque de Sens.

Quant à l'orthographe du nom latin de Sens, chaque auteur an-

cien ou moderne a, pour ainsi dire, sa version. L'un écrit *Agendicum*, celui-là *Agetincum*, et tel autre *Agiedicum*. C'est la version de César, selon le général Creuly, et des traducteurs peu attentifs l'auraient transformé en *Agendicum*. Ce fait est confirmé par une inscription en bronze découverte à Sens en 1847 et consacrée à *Caïo Amatio*, qu'elle qualifie édile d'*Agiedicum*.

Or, des édiles, mieux que personne, doivent connaître le nom réel de leur ville. C'est l'opinion arrêtée de M. de Saulcy :

« Les monnaies gauloises et les inscriptions ne permettent pas, « dit cet éminent archéologue, de conserver de doute à cet égard. « Sens a pris aujourd'hui la place d'*Agiedicum*. » — (DE SAULCY, *Jules César dans les Gaules*.)

Les fouilles faites par Napoléon III dans la plaine d'Alise ont exhumé sept monnaies à l'effigie d'Accon, de Cavarinus, qui régnait sur le Sénonais avant l'arrivée de César, et de Moristague, qui fut, dit-on, le fondateur de Montargis. On les voit au musée du château de Saint-Germain.

Aquæ Segestæ (Montbouy), près Châtillon-sur-Loing. — Des fouilles entreprises de 1840 à 1851, par M. Dupuis, président de la *Société archéologique du Loiret*, exhumèrent les ruines d'un grand établissement thermal, au moment même où notre savant compatriote, M. Jollois, déblayait, à proximité de là, l'amphithéâtre de *Chenevières*, l'un des plus précieux monuments antiques du centre de la France.

L'arène, de forme elliptique, est entourée de murs, excepté du côté du levant. Son grand axe mesure à l'intérieur 48 mètres, et son petit 32, dimensions infiniment moindres que celles des arènes de Sens. En revanche, la salle du nouvel opéra de Paris est bien petite auprès des arènes du village de Chennevières ! Des restes importants annoncent qu'elles servaient principalement aux combats des gladiateurs et des bêtes féroces. Dans le pays on le nomme la *Fosse aux Lions*. A en juger par ses proportions, l'arène pouvait contenir 4,000 spectateurs. Des fouilles ont produit quelques objets d'art, des bronzes, des statuettes en terre cuite et en bronze, des médailles, etc., etc.

Il y avait donc là une ville sénonaise de second ordre, mais riche et prospère, et qui, de l'assentiment unanime, cette fois, des savants, était *Aquæ Segestæ*, station de la route de Sens à Gien, inscrite sur tous les itinéraires.

Bandritum. — C'est encore un problème à résoudre que l'emplacement de cette station fixée par la *Table de Peutinger* sur la route de Sens à Auxerre et à huit lieues de cette dernière ville. Or, quelle était la valeur exacte de la lieue gauloise ? C'est un mille et

demi, soit 2,209 mètres suivant d'Anville, 2,222 mètres suivant Guérard.

Or, d'Auxerre au village de Bassou on compte seulement 14,600 mètres. Aussi d'Anville croit à l'impossibilité de trouver *Bandritum* entre Auxerre et Sens, et soupçonne une erreur de chiffre dans les itinéraires. Lepic le place à Charmoy, et l'abbé Pierre aux Baudières, commune d'Héry, dans l'hypothèse peu admissible de la voie romaine suivant la rive droite de l'Yonne au lieu de la rive gauche et faisant un coude sur *Eburobriga* (Avrolles) pour arriver à Sens.

Toutes les discussions entamées sur ce point n'ont pu le résoudre encore. Puisse celle qui est pendante en ce moment devant la Société des Sciences, avoir un sort meilleur! A cet égard, M. Quantin pourrait bien trancher la question par ce jugement plausible et renouvelé de celui de Salomon :

« *Bandritum*, dit notre éminent collègue, était peut-être un « lieu assis sur la voie romaine aux environs de Bassou et qui « aura disparu dans les invasions de Barbares, comme beau- « coup d'autres villages dont on n'a pu déterminer la position en « même temps qu'on en constatait la disparition. » — (*Les Voies « romaines du département de l'Yonne*, par MM. QUANTIN et BOU- « CHERON, p. 66.)

Clanum. — L'itinéraire d'Antonin place cette station entre Sens et Troyes, à 17 milles de la première, à 13 ou 17 de la seconde. D'après d'Anville, Vulaines, village de l'Aube, riverain du département, doit avoir été *Clanum*, moyennant que le chiffre 17 de l'itinéraire, altéré par une erreur de copiste, soit réellement un 13.

Cette rectification, si elle est admise, tranche la question en faveur de Vulaines; mais M. Bertrand, secrétaire de la *Commission impériale de la Carte des Gaules*, se prononce pour Villemaur. — (*Voies romaines en Gaule*, in-8°, 1859.) Les deux villages sont sur la voie romaine, tous deux contiennent des débris antiques; ils sont très-rapprochés l'un de l'autre. Le débat n'a donc qu'un intérêt local et très-restreint.

Condate (Montereau). — L'itinéraire d'Antonin mentionne l'existence de cette ville au confluent de la Seine et de l'Yonne. Vers 1026, Reynard II, comte de Sens, éleva une forteresse sur ce point, qui était un domaine de l'archevêque contre lequel il guerroyait.

Eburobriga (Avrolles). — D'Anville, Lebeuf et Walckenaer plaçaient à Saint-Florentin cette localité, qui marquait le croisement de la grande voie d'Agrippa avec celle d'Alise. Mais l'abbé Pierre, curé de Champlost, plus familiarisé que ces auteurs avec la con-

figuration des localités, se prononça pour Avrolles, qui est situé sur le ruisseau d'Ebvre, et ses raisons, dans l'*Almanach de Sens* de 1783, ont rallié tous les suffrages.

Eburobriga est figuré sur la *Table de Peutinger* par deux maisons, signe indicateur d'un point important. Ses vestiges ne confirment nullement cette indication. C'était, semble-t-il, une simple bourgade, qui tirait toute son importance du camp de *Barcena* établi sur le Mont-Avrolo, point dominant toute la contrée. On y a trouvé des tombeaux, des monnaies, des armes et des armures, parmi lesquelles le casque d'un légionnaire, conservé par M. Hermelin, ancien conseiller général à Saint-Florentin.

Melodunum (Melun) existait du temps de César, qui rapporte l'entreprise de son lieutenant Labienus sur cette ville. « Elle est, dit-il, située comme Lutèce dans une ile de la Seine. » Melun était bien déchu au temps de la conquête Franque, car Grégoire de Tours ne lui donne que le titre de *castrum*.

Morita Regulo (Montargis), dont la fondation est attribuée à Moritasgus, qui était roi des *Sénones* avant l'arrivée de César dans les Gaules.

Vellaunodunum (?). — « On a tour à tour placé cette ville, dit Walckenaer (*Géographie de la Gaule*), à Beaune en Gâtinais, à Avallon, à Auxerre, à Sceaux et à Château-Landon; mais il faut peneher pour Chennevières, entre Château-Renard et Châtillon-sur-Loing. »

M. Quantin, lui, émet une opinion plus radicale :

« Nous croirions volontiers, dit-il, que *Vellaunodunum* a été « démantelé par le vainqueur et qu'il a complétement disparu. »

CHAPITRE III.

L'ÉGLISE DE SENS.

L'antique métropole de la Sénonie résista aux coups des barbares « envoyés de Dieu, » si l'on en croit d'imposants témoignages contemporains (1). Comme la plupart étaient ou se firent chrétiens, l'église de Sens substitua son autorité à celle qui venait d'abandonner la contrée.

Le Christianisme naissant en fit une sorte de Mésopotamie nou-

(1) Salvien, *de Providentia dei*, liv. VII, Priscus, *Bibliothèque grecque*. Firmin Didot, Jornandès et d'autres encore. Attila avait pris le surnom de *Gotte*, *Ghizel*, fléau de Dieu.



velle, d'où les lumières évangéliques rayonnèrent sur toute la province. Comme les branches d'un arbre robuste, on la vit étendre ses bras en tous sens, protéger de leur ombre les zélateurs de la foi nouvelle dans la contrée, puis, toute force publique ayant disparu, érigée par la nécessité en *défensor* des cités contre les mœurs violentes, la rage des supplices et le goût du sang qui dominait les envahisseurs. Ce fut aussi dès le commencement du ve siècle, le rôle de saint Germain à Auxerre, de saint Aignan à Orléans, de saint Loup à Troyes, et de l'archevêque Ebbon, vainqueur des Sarrasins.

Plus d'un siècle et demi avant la grande invasion de l'an 406, rapportent les martyrologes d'Occident, l'église de Lyon envoya à Sens deux hommes au cœur ferme, de courage inébranlable : Savinien et Potentien. Un des principaux magistrats de la ville, Victorien, les reçut chez lui et ils le convertirent, lui et plusieurs de ses amis. L'un d'eux était Sérotin ; il se joignit à Potentien pour aller évangéliser les contrées de l'Aube et de la Marne, pendant qu'Eodald et Altin, sénonais également, allaient porter la foi nouvelle à Orléans et à Paris (1).

Leur prédication porta ses fruits. Une hiérarchie sacerdotale s'établit ; de modestes oratoires s'élèvent dans les villes sous le nom d'*églises*. Celles de Troyes, Orléans, Chartres et Paris se rattachent ainsi à l'église mère dont elles émanent.

Tout grand fait historique a sa légende. L'Évangéliaire du Sénonais eut la sienne, qui tient une large place dans la vie des *Saints*. Était réputé *saint*, à cette époque, tout homme dont le talent, les pensées et les vertus excédaient la mesure de l'humanité. Cette consécration, plus de vingt archevêques sénonais des premiers siècles la reçurent, et avec eux plusieurs évêques suffragants, parmi lesquels Loup, évêque de Troyes, et Germain, évêque d'Auxerre, illustrés tous deux par les faits historiques auxquels leur nom s'est trouvé mêlé.

Le druidisme, persécuté par plusieurs empereurs comme un dernier regain de la nationalité vaincue, dut céder le pas aux doctrines nouvelles. Celles-ci n'obtinrent longtemps, du reste, des suppôts du paganisme, qu'indifférence et dédain. Leur quiétude cessa lorsqu'ils virent les nouveaux sectaires se multiplier, même parmi les gens éclairés et influents. Alors la persécution éclate ;

(1) Taveau, le docte historien des archevêques de Sens, rapporte, d'après les chroniques, que ces apôtres allèrent évangéliser aussi le Nivernais, prétention contestable, Nevers, ayant été seulement érigé en évêché sous Clovis.

les apôtres se dispersent. S'ils prêchent encore. c'est dans l'ombre, et la plupart scellent leur apostolat par le martyre, flambeau de leur foi. Victorien, le premier, meurt victime de son zèle ; Savinien est immolé dans l'oratoire d'un faubourg de Sens, dont l'emplacement reçut ensuite l'antique église qui porte son nom et où on l'inhuma. Telle était sa réputation de sainteté, que pendant quinze siècles, et avant le temps présent peu enclin à vénérer les choses religieuses, toutes les contrées de l'ancien Sénonais venaient en pèlerinage sur son tombeau.

Les deux évangélistes de la Champagne, Sérotin et Potentien, durent s'en éloigner. Retirés au milieu des bois, non loin de Pont-sur-Yonne, ils y furent massacrés. Une chapelle s'éleva au lieu où s'accomplit le meurtre, puis des maisons. C'est aujourd'hui le village de Saint-Sérotin.

La persécution dura peu. Ce mouvement fébrile d'une civilisation usée échoua devant la constance d'une barbarie qui visait à s'humaniser. Les chefs barbares eux-mêmes s'inclinent devant les chefs de la nouvelle doctrine. Clovis reçoit le baptême à Reims, avec ses compagnons, et l'évènement retentit partout. Ses fils fondent à Sens deux monastères devenus célèbres : Sainte-Colombe et Saint-Pierre-le-Vif.

Avec le christianisme était apparu, en effet, le monachisme, qui avait pour fin l'application des principes évangéliques élevés à leur plus haute puissance. Vivante antithèse du paganisme, la foi nouvelle déclarait la guerre à la matière terrestre. Considérant l'âme humaine comme une émanation de l'éternel et de l'infini, où elle devait retourner, ses fervents méprisaient le corps, « cette prison de chair », cette misérable image du fini et du temps; ils visaient, par une vie d'anachorètes, à en dégager l'esprit, comme seul capable d'envisager la beauté divine.

Ces hommes austères, du reste, ne faisaient que pratiquer à la lettre les rigoureuses maximes des stoïciens de l'antiquité. Sénèque, entr'autres, s'abstenait volontairement de la chair des animaux. — « Mon âme, dit-il, dans sa *108e lettre à Lucilius*, en devient plus légère et plus agile. » Ce passage du célèbre philosophe, M. de Sévastianoff, le digne chef de la mission artistique organisée par la Russie au Mont-Athos, nous le citait volontiers à l'époque de mon séjour dans les monastères grecs, où l'usage de la viande est absolument inconnu. Et il nous faisait remarquer, à l'appui, les physionomies si intelligentes, aux lignes si pures, si expressives et la haute valeur morale des habitants de ces monastères. Presque tous, en effet, éveillaient en nos jeunes imaginations d'artistes, le souvenir des prophètes sculptés par Michel-

Ange, au regard ferme, lumineux et inspiré. Dans d'autres, au contraire, d'une règle moins austère, où nous avions séjourné également et dont le régime était plus substantiel, la physionomie des moines rappelait à s'y méprendre les formes joufflues et souvent triviales sous lesquelles on est convenu aujourd'hui de représenter les moines d'autrefois.

Eh bien! si étrange que cela puisse paraître, messieurs, nous préférions tous le séjour des premiers monastères que nous nommions les *monastères maigres*, au séjour des autres, les *monastères gras*. Leurs habitants nous semblaient meilleurs, plus graves, plus réfléchis, et leur alimentation en légumes et poissons plus *distinguée*, si je puis parler ainsi, et tout aussi substantielle. Ce fait peut-il contrarier les données de la science? je l'ignore, mais là-dessus il n'y avait qu'une voix parmi nous, et la mission comptait une douzaine de membres, de cinq à six nations différentes.

D'où j'ai dû arriver à conclure que l'abstinence de viande, cette règle fondamentale des associations religieuses, comme des stoïciens de l'antiquité, n'était pas une privation dans le sens vrai du mot. Toujours est-il qu'en donnant à la physionomie humaine plus d'élévation et d'accent, l'ascétisme créa les formes nouvelles dont l'art s'inspira pendant tout le moyen-âge, formes dont le divin Lesueur, le peintre des Chartreux, et, de nos jours, Hippolyte Flandrin, ont été les derniers représentants. L'ascétisme n'était, ni ne pouvait devenir la loi de la multitude vouée à des soins, à des préoccupations matériels, mais il prenait les âmes ferventes, les natures bien trempées, qui, alors que la barbarie régnait de nouveau en Gaule, y personnifièrent la civilisation et les grandes vertus antiques.

Les monastères n'étaient pas consacrés seulement à la prière; la plupart furent, à l'origine, de vastes exploitations rurales et industrielles qne le malheur des temps rendait plus utiles encore à la France qu'à l'Église.

Après les dévastations d'Attila, des Normands, des Sarrazins, des Hongrois; après les guerres civiles épouvantables qui remplirent tout le XIe siècle, nos campagnes étaient devenues désertes et les terres incultes. Envahies par les broussailles, elles s'étaient transformées en solitudes ou en forêts. Le monachisme contint la barbarie qui allait renaître. Des moines se rencontrent qui défrichent le sol, abattent les forêts, dessèchent les marécages, fabriquent le fer, replantent les vignes et se constituent les pionniers de la civilisation. Le sol, ainsi rendu à la culture, retrouva, de nouveau, cette population nombreuse et

robuste qui lui manquait depuis longtemps. Viollet-le-Duc, qui eut toujours le courage de son opinion, caractérise ainsi cette renaissance de la vie sociale, œuvre des moines du moyen-âge :

« En se répandant dans la Germanie, dans les Gaules, ils « entraînent avec eux une multitude de travailleurs, défrichent « les forêts, rétablissent les cours d'eau, élèvent des monastères, « des usines autour desquelles les populations des campagnes « viennent se grouper, trouvant dans ces centres une protection « morale plus efficace que celle accordée par des conquérants « rusés et cupides. Ces nouveaux apôtres ne songent pas seule- « ment aux besoins matériels qui doivent assurer leur existence « et celle de leurs nombreux colons, mais ils cultivent et ensei- « gnent les lettres, les sciences et les arts ; ils fortifient les âmes, « leur donnent l'exemple de l'abnégation, leur apprennent à « aimer et à protéger les pauvres, à expier des fautes, à pratiquer « les vertus chrétiennes, à respecter leurs semblables ; ce sont « eux qui jettent au milieu des peuples avilis les premiers germes « de liberté, d'indépendance, et qui leur donnent l'exemple de la « résistance morale à la force brutale ; qui, enfin, leur ouvrent, « comme dernier refuge contre les maux de l'âme et du corps, un « asile de prière inviolable et sacré.

« Et dire, ajoute ailleurs l'éminent artiste doublé d'un penseur, « que cette gloire des ordres religieux fut tellement oubliée par « des siècles ingrats, qu'en 1790, aucune voix ne s'éleva pour « rappeler que ces vastes propriétés de moines avaient été des « déserts arides, des forêts sauvages ou des marais insalubres « qu'ils avaient su fertiliser. » — (VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire d'Arch.* t. I, p. 256).

Il faut donc avoir le courage de l'avouer, au risque de froisser les idées communes. Oui, après les longs siècles d'invasion et de ruines qui avaient plongé dans les ténèbres non-seulement la France, mais toute l'Europe, les moines furent les premiers initiateurs de cette civilisation dont nous sommes justement fiers ! C'est à la vue de leurs efforts et de leurs succès que les populations découragées reprirent confiance, qu'elles s'animèrent à de semblables entreprises. Le fait est patent, et aveugle quiconque essaie de le nier. Parce que la société actuelle voyage en chemin de fer, est-elle fondée à mépriser le coche et la diligence, à nier les services qu'ils nous rendirent autrefois et qu'ils rendent même encore, en certains cas, plus nombreux qu'on ne le croit communément ?

Dès le XIIe siècle, les institutions monastiques se multiplient dans la région du Sénonais, comme partout. Ne pouvant les citer toutes, rappelons seulement :

Clairvaux, que saint Bernard fonda, en 1112, en un lieu désert et sauvage. Défriché, rendu à la culture, le nom de *Val d'Absinthe* qu'il portait se changea en celui de *Claire-Vallée* (Clairvaux); *Ferrières*, en Gâtinais, dont Loup, le savant ami d'Eginhard, fut abbé; *Le Paraclet*, près Nogent, illustré par les doctes assemblées d'Abeilard, qui le fonda après sa condamnation par le concile de Sens (1140),puis par Héloïse, qui y mourut abbesse et chef d'ordre; *La Pommeraye*, dépendance du Paraclet, fondée par la comtesse Mathilde, veuve de Thibaut IV, de Champagne, et où les deux époux furent inhumés, assure Piganiol de la Force; l'abbaye *Saint-Germain* d'Auxerre; *Molesmes*, autre institut agricole que fonda saint Robert; *Dilo*, dont les religieux furent les premiers pionniers de la forêt d'Othe; *Quercy*, *Fontenay*, aux limites du Tonnerrois, où le fer était fabriqué comme à Vauluisant (1); enfin *Preuilly-en-Brie*, fondée en même temps que *Pontigny* (1114-1118), et célèbre également par son église vaste et spacieuse, aujourd'hui démolie, alors que celle de l'abbaye, notre voisine, précieux type de l'architecture de transition, existe encore. Comme toutes les autres fondations de l'ordre de Citeaux, les moines de Pontigny furent les trappistes du Moyen-Age, à cela près que ceux-ci ne cultivent que les alentours de leur monastère et que leurs devanciers du pays auxerrois étendaient au loin leurs exploitations, donnant la vie aux déserts, aux landes et aux marécages qu'ils devaient aux libéralités peu coûteuses des rois, des seigneurs et des grands.

Pendant que ces associations rendent l'essor à l'agriculture, d'autres s'étaient établies, comme à Vézelay, au milieu des ruines que l'invasion barbare avait laissées, et rendent la vie à des localités abandonnées. D'autres enfin ouvrent des écoles publiques, ou ecclésiastiques et laïques, serfs et seigneurs pouvaient venir puiser des connaissances, peu étendues il est vrai, mais que les moines seuls avaient sauvées du naufrage de la civilisation romaine. Et ces connaissances, ils cherchèrent à les répandre autant qu'ils le purent, quoi qu'en disent leurs adversaires passionnés.

A cet égard, Cluny et Saint-Gall eurent leurs émules dans les monastères sénonais, notamment à Saint-Pierre-le-Vif, à Sainte-Colombe et à Auxerre. Notre ville, en effet, à partir de l'évêque Guy sculptant lui-même, au XI[e] siècle, les figures du portail de la

(1) Un acte particulier, conservé aux archives d'Auxerre, autorise les religieux de Vauluisant à couper du bois dans la forêt des Siéges « pour chauffer leurs fourneaux à fondre le fer » (1188).

cathédrale, jusqu'à Guillaume de Seignelay qui commença, au XIIIe siècle, la construction de l'édifice actuel, Auxerre, stimulé par le zèle de ses évêques, devint un foyer d'art aussi fécond, aussi renommé que celui créé par les moines de Saint-Pierre-le-Vif et de Sainte-Colombe. Et ce n'est pas peu dire, ces deux monastères ayant eu la gloire de former quatre artistes célèbres et d'une notoriété historique : Betton, à la fois architecte, orfèvre, sculpteur et, finalement, abbé de Sainte-Colombe ; Bernouin et Bernelin, chanoines de l'église de Sens, auteurs de la fameuse *Table d'or*, en argent doré et orné de pierreries, qui fut fondue en 1760 (1) ; enfin le celèbre Odoranne, à la fois sculpteur, historien et orfèvre, que le roi Robert et la reine Constance chargèrent d'exécuter, en 1006, la châsse des saints Savinien et Potentien, qui se voyait encore dans l'église de Sens au XVIIe siècle (2). Ses chroniques figurent, avec celles de Clarius et de Godefroy de Courlon, du même monastère, parmi les monuments de l'histoire de France.

Emeric David, le docte écrivain d'art, rapporte qu'en 1094, Bernard, abbé de Quercy, dans le Tonnerrois, institua à Saint-Sauveur (diocèse de Chartres), une communauté de peintres, d'architectes et de sculpteurs. Peut-être fut-il formé à cette école, l'architecte Guillaume, constructeur de la cathédrale de Sens, et si renommé qu'on l'appela en Angleterre pour y relever la magnifique cathédrale de Cantorbéry, détruite par un incendie.

Mais le premier rang de ces initiateurs de l'art et de la science revient aux disciples de Saint-Benoit, voués au travail par la règle de leur Ordre; les Bénédictins, après avoir conquis à la culture les landes et les bruyères de l'ancienne Gaule, s'imposèrent la tâche, non moins pénible, de défricher le champ de notre vieille littérature. C'est à la fin du XVIIe siècle que commença leur patriotique entreprise. Interrompue par la Révolution, l'œuvre menaçait de rester inachevée lorsqu'en 1807 l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres revendiqua l'héritage des Bénédictins. Depuis elle l'a noblement continuée. Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Pierre-le-Vif, Saint-Remy et Sainte-Colombe à Sens, et Saint-Michel à Tonnerre ont tenu une place honorable parmi les établissements

(1) L'abbé Lebeuf, le premier, décrivit cette merveille d'art (*Recueil de divers écrits*, t. II, p. 157), qu'on confond souvent avec le retable donné par l'archevêque Sewin, lequel, dit Geoffroy de Courlon, « fut vendu pour élever devant la grande église une tour d'une hauteur étonnante et fameuse. » Il s'agit de la tour écroulée en 1267.

(2) Odoranne de Sens, par M. Challe, t. 12 du *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne.*

bénédictins. Non moins utiles à la science furent les Oratoriens fondés à la même époque par le célèbre cardinal de Bérulle, né à Cérilly près Sens (1574).

L'art musical fleurit également dans les cloîtres sénonais. Aux maîtrises de la cathédrale et de Saint-Pierre, les élèves recevaient un enseignement complet. Ce distique, connu dès le XIIe siècle :

Li chanteor de Sens,
Li buveor d'Auxerre.

justifie leur réputation musicale, non moins que le manuscrit fameux, connu sous le nom de *Messe des Fous* ou de *Messe de l Ane*, précieux spécimen de l'art musical au moyen-âge, et attribuée à Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, savant distingué, qui avait été le premier abbé du monastère du Jard, près Melun. On trouve dans cette *Messe de l'Ane* des morceaux admirés des musicologues et qu'un éditeur de Paris, M. Félix Clément, publia en 1859, sous ce titre : *Chants de la sainte Chapelle*, parce qu'ils venaient d'y être exécutés à la messe de rentrée de la magistrature. Pour les amis de l'art musical, l'exécution de ces œuvres de l'art harmonique au XIIIe siècle, fut une véritable révélation. Tous admirèrent à l'envi l'ampleur de leur facture, la grâce et le sentiment élevé de leur mélodie.

Trop souvent, il est vrai, au cours des siècles, l'esprit évangélique déserta ces asiles de la prière, de la science et du travail. Comme il est dans la nature de l'ivraie de se mêler au bon grain, on vit beaucoup de monastères, subissant l'influence fatale des richesses et de l'oisiveté, éluder la règle austère de leurs premiers fondateurs. Bien peu, dans les derniers siècles, s'étaient relevés de cette décadence, lorsque les persécutions de 1793, retrempèrent par la prison et l'échafaud une foi qu'avaient éteinte les séductions de la prospérité. A la voix des Lacordaire, des Gratry et des Ravignan, glorieux successeurs du grand apôtre de Clairvaux, notre époque a vu se relever et tomber de nouvelles corporations religieuses. Leurs ennemis leur reprochaient, bien injustement, selon nous, de rompre les barrières de la vie claustrale et de se mêler aux affaires du siècle.

Sous Charlemagne, qui y fit divers séjours, Sens fut l'un des quatre-vingt districts du vaste empire. Trois ans avant sa mort, il légua à son église, comme à chacune des vingt-quatre métropoles de ses Etats, des objets d'art et tous ses bijoux. Paris, qui n'était encore qu'une petite ville, n'eut aucune part dans ses largesses. L'ancien Trésor de Sens montrait plusieurs de ces objets précieux que la Révolution dispersa.

L'église de France, pendant ce règne à jamais glorieux, offrit cela de remarquable, qu'elle vécut et qu'elle agit sous l'autorité du pouvoir temporel, sans rien perdre de son indépendance ou de sa dignité. Sous le régime romain, les évêques étaient élus par le clergé et par le peuple ; sous la domination franque, ils furent nommés directement par les chefs des monarchies barbares, dont ils étaient, du reste, les modérateurs et même les conseillers. Mais après, comme avant Charlemagne, éclatèrent souvent entre les deux pouvoirs des luttes soulevées par les élections canoniques, luttes auxquelles participa l'Eglise de Sens, et qu'il serait aujourd'hui sans intérêt pour le lecteur, de rappeler.

Je ne puis omettre pourtant de rappeler un fait considérable et bien connu : l'Eglise de Sens accueillant et honorant deux primats d'Angleterre, victimes de leur adhésion au mouvement d'idées qui allait doter ce pays de la *Grande Charte* et l'organiser constitutionnellement près de six siècles avant la France.

Henri II, fils de Mathilde, tenta le premier de limiter la puissance du clergé et vit son règne troublé par l'énergique résistance du primat d'Angleterre, Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Vaincu, le prélat s'enfuit, déguisé en moine, et il vint à Sens se jeter aux pieds du pape Alexandre III, qui lui-même fuyant l'anti-pape Benoit, créature de l'empereur d'Allemagne, était venu demander asile à l'archevêque Hugues de Toucy.

Tous les évêques s'étant réunis en concile à Sens, sous la présidence du Pape, sanctionnèrent la conduite de Thomas Becket, qui s'était retiré depuis deux ans à Pontigny, sous l'habit d'un simple moine. Ainsi rétabli officiellement dans ses dignités, il officia à Sens, où l'on montre encore ses vêtements sacerdotaux, le plus précieux spécimen qui existe du costume ecclésiastique au XII[e] siècle. Le primat anglais habitait le monastère de Sainte-Colombe ; il y séjournait depuis quatre ans lorsque, feignant une réconciliation, Henri II le rappela en Angleterre, mais peu après son débarquemeut, comme il célébrait l'office du soir dans sa cathédrale, quatre affidés du roi l'égorgèrent :

— Où est l'archevêque ? demanda Reginald, l'un d'eux.

— Le voici, répond Becket, d'un ton calme. Vous voulez mon sang, versez-le. Puisse-t-il rendre la paix à l'Eglise !

Un premier coup de massue l'abattit. Alors le prélat se remettant à genoux offrit sa tête aux meurtriers qui l'achevèrent à coups d'épée. Toute la catholicité retentit de ce crime audacieux. Rentré à Rome, le Pape Alexandre III proclama Becket saint et martyr. Pour lever l'excommunication lancée contre lui, Henri II dut venir s'humilier devant le tombeau élevé à sa victime dans la cathé-

drale de Cantorbéry et se laisser fouetter. Moins d'un siècle plus tard, Edmond, autre primat d'Angleterre, victime, lui aussi, des idées d'indépendance ecclésiastique qui prévalaient alors, vint se réfugier également à Pontigny, où ses restes mortels sont vénérés sous le nom de Saint-Edme. L'un et l'autre luttèrent en vain pour un régime excessif que Saint-Louis, lui-même, allait ramener bientôt à de plus justes limites.

Je ne puis non plus passer sous silence, ne fut-ce qu'à titre de curiosité historique, Wénilon ou Guénilon, titulaire du siége de Sens, de 842 jusqu'à sa mort, en 859, qui fut atteint et convaincu par les légendes carlovingiennes d'un crime qu'il n'a point commis, car il eût pu répondre, s'il eut été accusé de son vivant, comme l'Agneau de la Fable à maitre Loup :

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né !

Néanmoins, parmi les personnages épiques du temps de Charlemagne, Guénilon, sous le nom de Gannelon, est demeuré le type de la trahison personnifiée, comme Roland le type de la bravoure chevaleresque. Les traitres étaient appelés pendant le moyen-âge « race de Gannelon. »

Le seul, le vrai traitre envers Charlemagne, d'après l'histoire, c'est « Lope, duc des Gascons, vrai loup de fait comme de nom, « dit Charles-Chauve, dans une charte de 845, et qui finit miséra- « blement ses jours au bout d'une corde, l'an de notre seigneur « Jésus-Christ, 778. » Au lieu de cette potence, qui apparemment ne satisfit pas encore l'indignation populaire, la légende fait périr l'archevêque de Sens écartelé !

Bien autre est son histoire réelle. D'abord simple clerc de la chapelle royale, Guénilon est élevé à l'épiscopat par la faveur de Charles-le-Chauve. « C'est même lui qui me sacra dans la cathé- « drale de Sens, » dit ce roi dans sa *dénonciation* contre Wénilon, au concile de Savonnières, près Toul.

Il était arrivé que parmi les compétitions des petits-fils de Charlemagne se disputant l'empire, Wénilon, un moment, prit fait et cause pour Louis. Du reste, la même année vit naitre et se terminer la querelle. On lit dans l'*Annaliste de Saint-Bertin*, 859. « L'évêque de Sens, Wénilon, sans avoir comparu devant les évêques du synode, se réconcilie avec le roi Charles. » Il était de naissance « très noble et d'esprit très fin. » Wénilon devait être très avancé en âge, lorsqu'il mourut paisiblement à Sens, le 18 juillet 865. Il fut inhumé au monastère de Saint-Pierre-le-Vif.

Ce fut l'un des personnages les plus considérables de ce temps, où les évêques étaient devenus plus puissants que les rois, où Hinc-

mar, archevêque de Reims, fut vraiment le pape et le roi de France. Mais les ecclésiastiques furent impuissants à défendre la France contre les Normands. Alors revint l'ère des guerriers et la féodalité commence. Les circonstances en avaient besoin pour opposer une digue au torrent des invasions et constituer définitivement un Etat dans la France.

A la tête des communautés religieuses du Sénonais, partageant leurs grandeurs et leurs défaillances, planait l'autorité des archevêques. Lorsque Constantin permit aux chrétiens de proclamer leur foi, l'Eglise constitua sur les anciennes limites administratives ses divisions diocésaines ; Sens devint ainsi métropole religieuse de la contrée dont Rome l'avait faite métropole politique. Les archevêques portaient le titre de primats des Gaules et de la Germanie, en dépit de la prétention à ce rang des archevêques de Reims. Leur suprématie comprenait sept diocèses, *Chartres, Auxerre. Meaux, Paris, Orléans, Nevers et Troyes*, villes dont les lettres initiales réunies forment le mot CAMPONT, que portaient leurs armoiries.

Cette vaste juridiction, les archevêques l'exercèrent, non souvent sans débats. La Brie ayant réclamé contre la configuration du diocèse de Meaux, Melun, Corbeil et Etampes en furent détachés et réunis au diocèse de Sens, et Lagny à celui de Paris. Chartres eut pour premier évêque Aventin, prêtre druide, converti suivant la tradition, par Savinien. Mais plus d'un de ses successeurs, contestant la suprématie de l'Eglise de Sens, subirent les foudres alors toutes puissantes de l'excommunication.

Moins résignés encore étaient souvent les évêques siégeant à côté du trône de France. Une fois, notamment au XVI[e] siècle, le chapitre Notre-Dame de Paris ayant entravé la juridiction de l'archevêque Tristan de Salazar. celui-ci porta ses griefs devant le Parlement qui condamna le Chapitre à une grosse amende. Cette amende, le prélat, fervent ami des arts, l'appliqua à la fabrication de riches tapisseries qu'il donna à sa cathédrale. On les voit encore, bien que le cardinal de Bourbon en ait dit-on démarqué une en y faisant appliquer une bordure portant ses armoiries. Représentant d une ère artistiqne brillante, Tristan de Salazar édifia à Paris le superbe hôtel de Sens, qui existe encore rue du Roi de Sicile. Un atelier de tapisserie de haute-lice y fonctionnait (1). Le tombeau qu'il édifia dans sa cathédrale à la mémoire

(1) M. Jules Guiffrey signale ce fait curieux dans sa remarquable *Histoire de la Tapisserie française* (Paris 1876), et cite, à l'appui, un acte daté de 1507 portant : « Allardin de Souyn, maître tapissier de haulte lice, demeurant à Paris à l'*hostel de monseigneur l'archevêque de Sens*.

de ses père et mère, et la grande galerie du Palais archiépiscopal qu'il fit reconstruire étaient des œuvres exquises, à en juger par leurs débris.

Les siècles se succédant, le bâton pastoral des Savinien et des Potentien s'était, pour ainsi dire, transformé en sceptre. Investis de droits seigneuriaux considérables à la suite de donations des grands à l'église de Sens, les archevêques, bien que soumis à l'élection du clergé et du peuple, jouissaient de droits qui de nos jours n'appartiennent qu'aux pouvoirs publics, comme de rendre la justice, de battre monnaie ou de lever des impôts. Il est vrai que la loi féodale décernait ces droits à tout propriétaire du sol, mais, trop souvent exercés sans mesure par les procureurs de l'archevêché, il excitèrent parfois le soulèvement de la population. Et la rébellion se terminait comme toujours, par des supplices qui ne guérissent rien, mais appellent la vengeance.

Comme trait caractéristique des mœurs et des idées du temps, la rébellion de 1314 et 1315 mérite une mention. L'archevêque Philippe de Marigny n'ayant pas de forces à lui opposer, employa les armes spirituelles et excommunia les bourgeois de Sens en masse. Alors ceux-ci se choisirent des chefs auxquels ils donnèrent les titres de roi, de pape, de cardinal et qui, de leur propre autorité, levèrent les excommunications lancées par l'archevêque, forcèrent le clergé à dire la messe aux excommuniés, à leur administrer les sacrements. Le roi Louis X intervint et condamna au gibet, comme sacriléges, le pape et les cardinaux improvisés.

Une prérogative des archevêques, bien innocente celle-là, était le droit qu'ils avaient d'être portés solennellement lors de la prise de possession de leur siége, par leurs grands vassaux. Parmi ceux-ci figurèrent, jusqu'au xve siècle, les rois de France eux-mêmes, qui leur devaient *foi et hommage* pour les territoires de Bray-sur-Seine et Montereau, longtemps terres sénonaises. Avec les représentants du roi, étaient astreints au portage, les sires de Courtenay, ceux de Trainel, comme barons de Sergines, et les comtes de Joigny.

Dans leurs voyages, leur suite ne comptait jamais moins de soixante personnages de tout rang, et de quarante chevaux. Le palais qu'ils s'étaient fait bâtir à Paris, et que l'on y voit encore sous le nom d'"*Hôtel de Sens*, rivalisait comme grandeur et éclat avec les résidences royales d'alors. Celui de Sens, bien que démoli en grande partie, donne encore une haute idée de leur puissance temporelle.

Beaucoup d'entr'eux appartenaient d'ailleurs, à la haute féodalité. Tel Henri Aper, ou le Sanglier, d'abord puissant seigneur

laïque de la cour de Louis-le-Gros, et qui entreprit la construction de la cathédrale actuelle (1122), et Guillaume, frère du puissant comte de Champagne (1169). L'austère Saint-Bernard lui-même, le dernier père de l'Eglise, l'oracle de son siècle, n'écrivit-il pas à Henri Aper de sa retraite de Clairvaux :

« A qui n'inspirerait pas quelque orgueil votre naissance, votre « mérite ; le siége que vous occupez et plus que tout cela, la pri- « matie des Gaules. » (*Saint-Bernard, épitre 42.*)

Ce grand homme présida le concile de Sens (1140), appelé à trancher sa fameuse discussion métaphysique contre Abeilard. L'amant d'Héloïse se reconnut vaincu ; l'esprit d'examen recula pour plusieurs siècles encore devant l'esprit d'autorité. Hugues de Toucy couronna à Orléans la reine Constance, femme de Louis VII, reçut dans son palais le Pape Alexandre III et Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. L'un de ses successeurs, qui affranchit plusieurs de ses bourgs et villages, notamment Villeneuve-l'Archevêque, était l'oncle du roi Philippe-Auguste. Michel et Pierre de Corbeil (1193-1221), étaient de la famille des comtes de cette ville ; Gaultier Cornu célébra dans la cathédrale de Sens le mariage de Saint-Louis avec Blanche de Castille (1236) ; Pierre Roger, fut le Pape Clément VI, loué par Pétrarque; Guillaume de Brosses (1330), triompha au Parlement de Paris de l'avocat général Pierre de Cugnières, l'ardent adversaire des justices ecclésiastiques, enfin, Guillaume de Melun (1335), accompagna le roi Jean à la bataille de Poitiers et fut pris comme lui par les Anglais.

Ce n'était point un batailleur que Guillaume de Melun, plein de dévotion envers Dieu, dit l'honnête Taveau, et, chose rare, selon lui « en ceulx qui sont de grande maison, lesquels communément, « font leur Dieu de leur grandeur. » Mais on sait qu'en leur qualité de seigneurs temporels et de grands vassaux du roi de France, les princes de l-Église lui devaient le service militaire, et pour avoir voulu s'affranchir de cette obligation, Robert Cornu, un des prédécesseurs de Guillaume, fut cité par saint Louis à Chinon (1244) et reprimandé.

Tristan de Salazar, dont il a été parlé ci-dessus, marqua, par son goût des arts, la brillante période de la Renaissance. Pendant quarante-quatre ans, de 1475 à 1518, il occupa le siége de Sens, réservé jusqu'alors à l'élection du chapitre. Puis Etienne de Poncher, chancelier de Louis XII, évêque de Paris, *nommé* en vertu du nouveau Concordat archevêque de Sens, le 14 mars 1519 ; et, après lui Duprat, chancelier de François Ier, grand ministre comme Richelieu, et, comme lui, l'un des fondateurs de l'unité française (1535) ; Louis de Bourbon (1556), et Duperron, également cardinal

et fameux par son éloquence, qui lui valut d'être désigné pour préparer l'abjuration d'Henri IV.

Ces noms disent assez l'activité du rôle réservé aux chefs du clergé sénonais dans les événements de leur pays ; tous marquent comme des jalons la marche progressive de la France vers cette unité qui fut le germe de sa grandeur ; ils rappellent la royauté cherchant l'appui du peuple et du clergé pour la formation des communes, et comme préoccupée de préparer, six siècles à l'avance et dans les ténèbres du Moyen-Age, la grande émancipation de 1791, car ce furent les communes qui constituèrent le Tiers-Etat et les Assemblées nationales dans les Etats-Généraux.

On sait comment la plaie du servage avait atteint son dernier degré d'intensité lorsque surgirent les Croisades. Dès lors, la société marche vers un état meilleur ; l'ère des franchises communales est ouverte. Ce fut l'origine des *Villes-Neuves*, des *Villes-Franches*... sans redevances féodales qui s'élevèrent presque simultanément d'un bout à l'autre de la France. La région sénonaise vit bâtir ainsi :

La Ville-Neuve de Louis-le-Jeune (Louis VII), en 1163 ;

Ville-Neuve-la-Guyard, fondée, dit-on, par Guillaume des Barres ;

La Ville-Neuve-aux-Riches-Hommes ;

Ville-Neuve-la-Dondagre ;

Ville-Neuve-l'Archevêque, que fonda l'archevêque Guillaume de Champagne (1173), et d'autres encore qui ne se développèrent point ou furent détruites par les guerres. Mais trois d'entre elles devinrent, et elles sont encore des villes d'une certaine importance et qui étonnent singulièrement les personnes étrangères à l'archéologie. Édifiées en plein Moyen-Age, elles présentent des rues larges, régulières, coupées à angles droits avec des places publiques tracées sur un même plan uniforme. La grande rue de Villeneuve-le-Roi, par exemple, longue de près d'un kilomètre, n'a guère moins de quatorze mètres de largeur.

Le Moyen-Age n'était donc pas, — comme beaucoup d'esprits légers l'affirment, — systématiquement dédaigneux de la symétrie. Et si nos vieilles villes se distinguent par leurs rues étroites et tortueuses, c'est qu'elles ont remplacé d'anciens chemins gaulois, le long desquels, en l'absence de toute administration régulière, chacun était libre de bâtir à sa guise et sans préoccupation aucune de l'hygiène ou de l'utilité publique.

A la faveur de leurs franchises et surtout de leurs fortes murailles, les *Villes-Neuves* du pays sénonais se peuplèrent rapidement. Le commerce y fleurit, l'esprit d'industrie s'y développa,

mais au détriment de Sens dont les habitants aidèrent en majeure partie au peuplement de ces libres colonies. L'antique métropole désolée aux XIe et XIIe siècles par la guerre civile, et en 1560 par la peste qui la fit abandonner par la plupart de ses habitants, vit ainsi décliner d'autant son importance et sa population. Siége d'un baillage dont le ressort embrassait d'abord presque toute la Champagne avec Troyes, Châlons, Chaumont et Langres, la Brie avec Melun, le Gâtinais avec Montargis, et enfin tout le comté d'Auxerre, cette vaste juridiction que les premiers rois capétiens lui avaient attribuée, comme un dédommagement de ses pertes, lui fut enlevée successivement.

Il ne lui restait plus que la suprématie ecclésiastique, et ce débris de cette ancienne puissance lui échappe encore. Sous Louis XIII, les évêchés de Paris, de Chartres, d'Orléans et de Meaux en sont détachés pour former le nouvel archevêché de Paris (1621).

La Révolution n'éclate, en 1789, que pour l'accabler et rouvrir la persécution contre les catholiques. L'archevêque Loménie de Brienne, dans l'espoir de sauver sa tête, avait accepté le titre d'*Evêque constitutionnel de l'Yonne* (1790). Décrété bientôt d'accusation, gardé à vue dans son palais, livré sans défense à ses géoliers, le prélat succombe aux suites d'une indigestion, disent les uns, ou par le poison qu'il avait pris, disent les autres (février 1794). Au même moment, son frère, l'ancien ministre de la guerre, son neveu et coadjuteur, la mère et les sœurs de ce dernier étaient réduits à se cacher au monastère de la Pommeraye. Un domestique les dénonce, ils sont ramenés à Sens, conduits à Paris et décapités (mai 1794).

Lorsqu'ensuite les Eglises se rouvrirent, Sens ne retrouva point son siége archiépiscopal. Aux termes du Concordat (1801), l'archevêché de Sens et l'évêché d'Auxerre restent supprimés et le département de l'Yonne tout entier relève du diocèse de Troyes, comme celui de la Marne du diocèse de Meaux.

En compensation, l'ancienne capitale du Sénonais pùt espérer d'être chef-lieu de l'une des 83 divisions formées du fractionnement des provinces, et qu'on nomma départements. Celui de Paris, tout d'abord, devait avoir une étendue égale aux autres et comprendre au sud, Melun, Fontainebleau, Corbeil, ce qui eut fait de Sens le centre d'un autre département, dont Montereau, Joigny, Tonnerre et Auxerre eussent marqué la circonférence, Avallon étant rattaché à celui de la Nièvre.

Saillant, lieutenant criminel à Sens, et Marie de la Forge, d'Auxerre, tous deux députés à l'Assemblée nationale, ne négligèrent rien de ce qui pouvait faire triompher leurs villes respectives.

Marie, le représentant d'Auxerre, imagina d'effrayer l'Assemblée du danger de l'influence qu'un territoire si étendu donnerait à la population immense et déjà remuante de Paris. L'argument parut décisif et l'Assemblée convaincue. Le département de la Seine ne comprit ainsi que la petite banlieue de Paris ; la ville de Montereau s'attendait à devenir chef-lieu de district : elle fut à la tête d'un modeste canton ! Et comme compensation de sa gloire passée, Sens obtint l'honneur d'être la résidence d'un sous-préfet !

D'ailleurs, d'un bout à l'autre de la France, des prétentions beaucoup moins naturelles que celles de la ville de Sens se produisirent. Toutes les villes demandaient à être chef-lieu de quelque chose, d'un département, d'un district ou d'un tribunal, et la plupart des villages d'un canton et d'une justice de paix.

« Il n'est pas un recensement fait à cette époque qui n'ait subi « l'influence de l'esprit de clocher, dit un écrivain de l'époque. La « crainte des impôts n'arrêtait pas ; c'était le moment où l'on per- « suadait au peuple qu'il ne paierait plus rien. » — (Dupin. *Statistique des Deux-Sèvres*, an XII).

Le nouveau département de l'Yonne compta soixante cantons et sept arrondissements, mais en 1795 deux de ceux-ci, Mont-Armance (Saint-Florentin) et Lepelletier (Saint-Fargeau), furent supprimés et avec eux vingt-trois des nouveaux cantons.

L'herbe croissait pour ainsi dire dans les rues de la ville de Sens, déshéritée de toute importance judiciaire, administrative et religieuse. De 11,000 âmes qu'elle comptait encore à la fin du siècle, sa population s'était réduite à 7,000. Ce chiffre s'est relevé depuis, mais pour comble de maux, des conseils municipaux peu éclairés, imaginèrent de détruire ce que la Révolution lui avait laissé de richesses monumentales. J'ai raconté plus haut la démolition des murailles gallo-romaines, avec leurs tours et leurs portes, et celle des derniers restes du palais présumé des César, transformé en carrière.

Le palais archiépiscopal, depuis longtemps désert, fut à son tour condamné. La pelle et la pioche abattirent la Grande Galerie, œuvre splendide de l'archevêque Tristan de Salazar. La démolition était arrivée déjà presque au niveau du sol, lorsque cette surabondance inouïe de pierres à bâtir en ayant avili le prix, l'œuvre de nos modernes Vandales s'arrêta forcément.

La superbe cathédrale que M. Challe a proclamé, pièces en mains, « *la première en date des grandes églises ogivales de France*, » resta longtemps à l'état de simple église paroissiale. En 1823, cependant, le siége archiépiscopal fut rétabli et son ressort étendu à quatre départements : l'Aube et l'Yonne qui dépendaient de la métropole de Paris, la Nièvre et l'Allier de celle de Bourges.

Mais le temps n'est plus où les hautes dignités ecclésiastiques provoquaient le prestige et le concours des peuples. Depuis des siècles, la ville, dont les armoiries portaient cette devise : *Urbs antiqua Senonum nullâ expugnabilis arte*, a dû accepter peu à peu son sort d'une fortune tombée et d'une grandeur déchue. Elle n'a, pendant plusieurs années, cessé de décroître alors qu'autour d'elle tout grandissait. De sa splendeur d'autrefois, elle n'a gardé que le souvenir, souvenir impérissable, il est vrai, et que l'histoire transmettra aux âges futurs, en leur apprenant à vénérer en elle l'une des vieilles gloires de la patrie, l'un des vestiges sacrés des ancêtres.

M. LOUIS-ALFRED BARDIN

ANCIEN PROFESSEUR AU COLLÉGE D'AVALLON

Par M. Prot.

(*L'Annuaire de l'Yonne* ayant reproduit dans son entier l'intéressante notice biographique que M. Prot a consacrée à son éminent ami, M. Bardin, nous n'en donnerons ici que quelques extraits.)

Le 13 novembre dernier s'éteignait, à Avallon, M. Bardin, professeur pendant plus de 45 ans au collége de cette ville, membre de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, de la Société éduenne et de la Société d'Études d'Avallon. Le lendemain, tous les rangs de la population se réunissaient pour rendre un suprême hommage au citoyen irréprochable, digne de tous regrets, au professeur habile et dévoué, au savant autorisé, qu'une sévère et excessive modestie a toujours tenu sous une loi trop fidèlement observée.

Le mérite réel, s'il est réellement humble, recueille quelquefois, sans trop de contradiction, la justice qui lui est due, parce que l'envie, n'ayant point reçu de blessures, n'a rien à disputer et à venger. Aussi, plusieurs des feuilles publiques du département, et, notamment, celles qui se publient à Avallon, se sont-elles faites avec empressement les échos de l'opinion publique en payant



un sincère tribut de regrets à l'homme de bien, au maître distingué, à l'érudit sûr, dont chacun déplorait la perte. Mais, aussi honorables pour ceux qui les reçoivent que pour ceux qui les rendent, de semblables témoignages n'ont pourtant rien que de fugitif et de passager, qui ne satisfait pas complétement la justice. Vous, Messieurs, vous avez la touchante habitude de consigner dans vos Mémoires un mot d'adieu à ceux de vos membres que la mort vous enlève successivement, et de rappeler sommairement les services qu'ils ont rendus à la science et au pays. Le collègue que nous avons perdu à Avallon nous fournit un exemple parfait de tout le bien que peut faire, même sur un théâtre restreint, un homme d'intelligence, de cœur et d'action ; de l'honneur qu'il y peut recueillir, et aussi, ce qui vaut bien mieux, du bonheur qu'il y peut goûter. Redire en termes convenables la vie de M. Bardin, ce serait prononcer un véritable *éloge*, et ma plume se montrerait par trop insuffisante ; mais il s'agit de remplir un devoir et je vous remercie de tout cœur, Messieurs, de m'avoir désigné pour une tâche qui me procure l'heureuse occasion de me montrer publiquement reconnaissant de l'amitié très intime et très confiante dont m'honora ce bon, ce simple, cet excellent homme.

Louis-Alfred Bardin est né à Châlons-sur-Marne, le 4 mai 1806, d'une honnête et très laborieuse famille d'artisans, dont il était le quatrième enfant. Il étudia au collége de sa ville natale, où un de ses frères aînés l'avait précédé, et où il fit de bonnes études. Il avait 19 ans, lorsque M. l'abbé Janson, un de ses maîtres de Châlons, récemment nommé principal du collége d'Avallon, lui proposa un emploi de maître d'études dans son établissement.

Ici, l'auteur raconte comment, devenu successivement professeur de classes élémentaires, puis professeur de quatrième, et ayant constamment refusé tout autre avancement, la classe de troisième, celle de seconde, et même la direction du collége, épousa, c'est le terme dont il se servait, la ville et le collége, se voua à ses diverses fonctions avec une intelligence, un zèle, un dévouement et un succès admirables.

Il n'avait point d'écoliers, il avait *des enfants*, une famille. Au commencement de chaque année, sans éclat, sans bruit, sans même que cela pût être remarqué des enfants ou de personne, il se livrait à l'étude des caractères et des intelligences sur lesquels il allait avoir à agir ; puis, usant de sa science variée et féconde, puisant sans mesure dans une expérience souvent renouvelée et descendant au fond d'un cœur épris du devoir, il faisait appel à

toutes ses facultés pour parler à l'ensemble de la classe de manière à être compris de chacun, et à chacun de manière à profiter à tous. Il savait dégager et rendre accessible le principe qui éclaire, il savait mettre la main sur le détail intéressant qui séduit la mémoire. Dans nos entretiens sur le choix des devoirs, sur les méthodes, sur les procédés d'enseignement, j'ai recueilli de sa bouche bien des pensées profondes exprimées avec simplicité; j'ai toujours admiré en lui une vaste expérience, éclairée par la science et vivifiée par le sentiment du devoir.

Il fallait voir M. Bardin, et je l'ai vu, transporter dans des leçons particulières la méthode dont il usait en classe. Quelle souplesse d'expression, mais surtout quelle persévérance et quelle ténacité! Pas d'éclats de voix, pas de reproches inutiles, mais une imperturbable volonté à mener et à ramener l'élève dans le sentier où il devait trouver la lumière. L'indifférence, la paresse même ou le parti-pris chez l'enfant ne faisaient rien perdre au maître de sa sérénité; au contraire, la mauvaise volonté aiguisait sa force et l'affermissait dans le calme; c'était toujours lui, toujours lui-même, avec la qualité maîtresse du maître, le *suî compos* du philosophe.

L'auteur, après d'autres développements, poursuit ainsi :

Le professeur de quatrième du collége d'Avallon mettait déjà en pratique, il y a plus de trente ans, des idées qui ont eu, plus récemment, de puissants vulgarisateurs. En enseignant l'histoire, M. Bardin sentait le besoin de s'appuyer, d'éclairer sa marche, de donner à ses auditeurs de saines notions qui dépassassent en solidité le simple récit du manuel ou qui en fissent oublier la sécheresse; il sentait le besoin d'ouvrir un horizon aux élèves laborieux. Les bibliothèques de quartier, heureuse innovation des lycées, étaient bien loin d'être alors, même en germe, dans les classes des colléges. Eh bien! grâce à l'initiative du maître, grâce au concours souvent bénévole des élèves, certaines circonstances convenues entraînaient le dépôt d'un sou, d'un seul petit sou d'amende. Les petits sous accumulés et souvent fournis de bien bonne grâce, eu égard à leur future destination, ont permis, à la longue, de faire l'acquisition d'une trentaine de volumes qui servaient à la fois aux recherches des élèves ou fournissaient au maître la matière d'une lecture substantielle. Ces volumes, je les ai encore vus dans le petit placard de coin qui les contenait, — pardon pour ce détail que je ne signale que parce que, dans ce temps-là, le placard, lui aussi, avait dû être commandé aux frais de la souscription. On doit faire des vœux pour que ces ouvrages

restent encore bien longtemps dans la classe de quatrième, au moins comme un témoignage des efforts tentés dans un temps déjà bien éloigné !

C'est encore une idée de l'ordre pédagogique qui mit au jour, chez M. Bardin, une vocation latente et donna naissance à l'archéologue, au savant numismate que tous ont connu depuis. Le cours d'histoire, ai-je noté déjà, attirait plus spécialement son attention et tous ses efforts tendaient à lui faire produire les bons fruits qu'on en doit attendre sous une habile direction. Quelques médailles de bonne conservation avaient pu être étudiées, analysées et admirées par le professeur, dont l'œil, incertain ou insuffisant, — M. Bardin était atteint de myopie — pour les objets éloignés, était, pour les détails ou les infiniment petits, une véritable loupe de graveur. Une bonne médaille, s'est-il dit, est un portrait, et un portrait exact. étudié dans son relief et bien analysé, donne une idée du caractère de l'homme, de son tempérament, de ses tendances morales, il se fixe dans la mémoire : ainsi, la médaille viendra au secours de l'historien, ou, plus exactement, du professeur d'histoire. Les revers graveront dans l'esprit des faits et des dates ; ils montreront aux élèves tantôt les transports d'une admiration réelle, tantôt et trop souvent les bassesses d'une vile adulation.

Et le maître se mit à l'œuvre, et les amis personnels, et les anciens élèves, et les amis du collége, et ceux de la science furent tour à tour sollicités ; le petit sou même vit son domaine s'étendre et il continua à jouer son rôle utile dans la classe de quatrième, où quelques médailles commencèrent, vers 1845 ou 1848, à *s'étaler* et à *s'aligner* bien modestement sur le large appui de la fenêtre de la classe. Plus tard, de si humbles commencements furent un titre d'honneur pour le beau médailler acquis maintenant, grâce à la libéralité du collectionneur, à la ville d'Avallon et à la Société d'Études qui y fut fondée.

L'auteur continue le cours de son intéressant exposé, puis il reprend plus loin :

L'autorité, qui suivait les efforts de M. Bardin, n'est point restée indifférente à ses travaux et à ses succès, s'inspirant, en cela, des vœux de la population tout entière. La chaire de troisième et même celle de seconde lui furent conférées en 1843 ; à chaque fois il supplia qu'on le laissât à sa classe de quatrième, où sa modestie tenait à se confiner. La direction même de l'établissement lui fut offerte, mais il déclina cet honneur bien plus énergiquement encore. — Un arrêté ministériel du 16 mars 1847 lui conféra les

palmes d'officier d'académie, et un autre, du 29 décembre 1866, celles d'officier de l'instruction publique, distinction rare, alors, dans les petits colléges.

La fondation de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne causa une véritable joie à M. Bardin et à ses collègues et amis, M. l'abbé Michel Gally, qui fut plus tard président de la Société d'Études, et à M. F. Moreau, président actuel ; ils en suivirent le développement avec un intérêt toujours croissant. Le mouvement scientifique auquel ils assistent, séduit nos professeurs, qui relèvent, chacun dans sa ligne, les progrès rapides accomplis sur les théâtres les plus élevés et aussi chez vous, Messieurs. Dans leur ardeur, ils projettent de grouper un certain nombre d'hommes studieux sous une appellation modeste. Ce n'était pas sans une certaine chaleur que M. Bardin racontait à ses amis qui n'avaient point assisté à la naissance de ses collections, aux débuts de la Société Avallonnaise, les longs entretiens préparatoires et les plans que débattaient les promoteurs du mouvement local, les démarches à tenter, les conversions à opérer, les discussions à soutenir. Pour M. Bardin, Auxerre était un exemple, un modèle, un encouragement, mais il répétait sans cesse : N'empiétons pas, ne visons pas trop haut. Toujours modeste, toujours humble et toujours pratique surtout, il conseillait de restreindre le champ des études, de rester Avallonnais, de circonscrire les recherches dans un rayon limité. De fait, un article des statuts de la Société d'Études exige que ses membres titulaires aient leur domicile dans l'arrondissement d'Avallon.

Vers cette époque, la réputation de notre collègue s'était déjà fait jour; quelques-uns des membres les plus en vue de la Société Eduenne avaient su l'apprécier. Les savants attirés à Avallon se faisaient renseigner par lui sur les questions locales; sa science en numismatique devenait évidente, malgré les efforts qu'il tentait pour la dissimuler. Son amabilité extrême, sa complaisance sans bornes, la sagacité de ses questions, la précision de ses réponses, la lucidité de ses aperçus — je l'ai vu bien souvent — charmaient tous ses visiteurs, dont aucun ne le quittait sans s'applaudir de le connaitre, sans emporter une connaissance nouvelle ou un renseignement utile.

Elu membre de votre Société dès 1857, M. Bardin vous est resté fidèle jusqu'à sa mort. Il n'a rien laissé dans vos mémoires, il se refusait à écrire, mais vous n'avez pas cessé un moment de l'inspirer et de lui servir de modèle. Je l'ai vu jusque dans ses derniers instants, lire et relire la partie historique de vos Bulletins et de ceux des Sociétés correspondantes, année par année; je l'ai vu

comparer des données ou des affirmations plus récentes avec les découvertes plus anciennes, dont sa fidèle mémoire lui rappelait l'existence. Son esprit, prompt aux rapprochements, savait tirer d'un fait qui se produisait loin de nous une démonstration ou un éclaircissement pour des données restées obscures chez nous.

La Société d'Études d'Avallon s'est fondée en 1859. Sans ostentation, sans éclat, sans même paraitre officiellement, notre collègue a pris la part la plus active à cet évènement scientifique local. Ce fut dans ce temps que M. Bardin prit une grande et généreuse résolution. Son médailler était déjà riche et, de plus, il possédait un noyau d'objets d'archéologie. Il offrit le tout à la ville en échange de la salle du second étage de la tour de l'Horloge, qui devait recevoir les collections, ne se réservant, sa vie durant, que le droit de conserver et d'enrichir son précieux trésor. Ce fut là l'origine et le noyau du petit musée d'Avallon, dont M. Bardin a été, dans la plus grande mesure, le créateur, et dont il est resté le soigneux et savant conservateur. Il ne refusait rien de ce qui était offert à *son Musée*, mais il ne recherchait que ce qui avait été découvert dans l'Avallonnais, ou par un Avallonnais, ou donné par un Avallonnais. Le reste avait une place spéciale. Avec quelle précaution, avec quel soin, avec quelle fierté, — oui, lui si humble, si réservé, il avait de la fierté pour *sa ville* — ne mettait-il pas en évidence les objets réellement curieux pour l'archéologue !

Combien ne me faut-il pas regretter, messieurs, de ne pouvoir vous parler avec quelque compétence de ce beau médaillier, œuvre de tant de jours, de tant d'études, de tant de soins, de tant de démarches, de tant de négociations habiles, de tant de désirs, de tant de regrets et aussi de tant de jouissances ! Quel triomphe à la suite d'une acquisition importante qui comblait une lacune ! quelle satisfaction d'avoir mené à bien toute une série d'interventions destinées à fléchir un détenteur trop amoureux de sa trouvaille ! Comme notre savant se réjouissait, l'excellent homme, en inscrivant de temps en temps en marge de son premier et bien modeste catalogue : ***Feliciter evenit*** ! — ***Felicius !*** — ***Adsunt tandem*** ! Sa passion, ou, pour mieux parler, sa science des médailles, ne lui fit pas un instant naître l'ambition de généraliser. Comme en archéologie, et peut-être un peu plus largement, il recueillait tout ce qui lui était offert ayant quelque valeur ; mais il ne recherchait, mais il *n'achetait*, en dehors des médailles tout à fait rares, que des pièces qui éclairaient des faits d'histoire romaine ou d'histoire de France, et surtout les pièces découvertes dans la contrée ou frappées dans la contrée. Sa collection presque com-

plète des jetons des États de Bourgogne et celle des maires de Dijon avait, à ses yeux, un haut intérêt, une grande valeur. Avec le temps, ses soins assidus, ses constantes préoccupations, son adresse insinuante, son amabilité inaltérable, les relations excellentes qu'il avait conservées avec tous ses anciens élèves sans exception, personnages aujourd'hui bien disséminés et occupant bien des situations diverses, lui permirent de réunir près de huit mille pièces ! Il semble que s'étant personnellemeut détaché de sa collection, il devenait encore plus habile, plus hardi, plus tenace dans les démarches qu'il faisait tenter ou qu'il tentait lui-même pour l'accroître et l'enrichir. Se trouvait-il à *son Musée*, près de son médaillier, en présence d'auditeurs et de visiteurs tels qu'il les souhaitait, il ne manquait jamais de rappeler les dons de Messieurs tels ou tels, l'envoi de tels ou tels anciens élèves, sans jamais parler une fois de ses nombreux sacrifices personnels. Il a pourtant voulu que sa mémoire ne pût être séparée de son œuvre principale, et il a détaché de son modeste patrimoine une rente de 53 fr. 3 0/0, destinée à l'entretien et à l'accroissement de la collection. Ah ! ce serait une bien intéressante histoire que l'histoire de la naissance et des développements du médaillier avallonnais, et plût à Dieu que M. Bardin, qui en a inséré les traits principaux dans les bulletins successifs de la Société d'Études et surtout dans les premières années, l'eût écrite en détail. En faisant un tout de son travail, il eût raconté sa vie. Mais on ne pouvait pas lui demander ce sacrifice, car il lui eût fallu parler de lui-même, et de quelques précautions qu'il eût entouré son langage, toutes les belles qualités de l'homme et celles du savant eussent dû ressortir malgré lui. Il ne le voulait pas, je dirai plus, il ne le pouvait pas, tant sa modestie était profonde et son humilité sincère ! Car c'est dans toute la droiture de son âme qu'il écrivait : *Feci quod potui, faciant meliora sequentes.* Et encore, empruntant la parole d'un auteur du XVIe siècle : *Exorietur, spero, aliquis qui meo exemplo excitatus id præstabit, aut fiet ut ætas ventura demat eis tenebras.*

Nous supprimons ici quelques détails, qu'on retrouvera avec intérêt dans l'*Annuaire de l'Yonne.* L'auteur termine ainsi sa précieuse étude :

En montrant le professeur émérite et le savant modeste, ai-je assez fait connaître l'homme privé ? Ai-je fait remarquer quel esprit fin se cachait sous son apparente bonhomie, et quels fonds de sagesse, d'indulgence, de tolérance, de véritable amour du pays et des hommes en général se manifestait dans ses discours ? Comme professeur, il avait la science qui éclaire et l'amour des

enfants qui force les volontés; comme érudit, il couvrait d'une humilité excessive son savoir étendu ; comme homme privé, il était conciliant, indulgent, tolérant, dis-je, et, de plus, il avait pour les relations sociales le talent qui fait les hommes forts, *il savait se taire* ! Certes, M. Bardin avait des principes bien arrêtés en religion, en morale, en philosophie, en politique, et toutes ses actions, toutes ses démarches dénotaient la fermeté de ses convictions, mais il était persuadé que les discussions souvent vives de petit comité ont peu d'influence sur les esprits et qu'elles brouillent quelquefois les meilleurs amis.

Les écoles, la Société de secours mutuels, dont il était membre honoraire, toutes les œuvres de bienfaisance ou moralisatrices étaient assurées de trouver un appui dans M. Bardin, qui s'excusait toujours de participer à leur administration, mais qui les appuyait de sa parole, et, au besoin, de sa bourse. Dans l'expression de ses dernières volontés, après avoir manifesté le désir que les « grosses cloches, qui n'avaient point sonné à sa naissance, ne sonnassent point à son décès, » il a laissé à divers établissements des souvenirs proportionnés à la modicité de sa fortune.

Comme toute sa vie, sa fin fut un modèle, modèle de confiance et de résignation. Dieu, disait-il, m'a accordé plus de biens, plus de faveurs qu'à beaucoup d'autres, je n'ai pas le droit de me plaindre et j'ai le devoir de le remercier. Le 4 mai 1879, jour anniversaire de sa naissance, un peu plus d'un an avant sa mort, il répète avec le docteur Parr, cette belle action de grâces : *Summe Deus, grates a me tibi semper agendæ, quid bona librorum et provisæ frugis inanum est copia ; mente fruor quòd sana in corpore sano, natales lætè numerans et carus amicis ; discendi quòd amor viget, atque, instante, senectâ, spes vita melioris inhæret pectore in imo.*

Peut être que parmi ceux qui n'ont point personnellement connu M. Bardin, quelques-uns seraient-ils disposés à me taxer de trop de facilité dans la louange, mais il me reste à citer deux faits qui mettront ma conscience à l'aise et qui honore bien mieux que je ne l'ai pu faire, la mémoire de notre collègue.

Au lendemain même du décès de M. Bardin, le Conseil municipal d'Avallon a pris à l'unanimité la délibération suivante :

« M. le président expose au Conseil que M. Bardin, ancien professeur, officier de l'Université, décédé le 13 de ce mois, laisse une mémoire digne d'être honorée non-seulement par ses concitoyens et ses nombreux élèves, demeurés la plupart ses amis, mais aussi, à divers titres, par la ville d'Avallon elle-même ;

« Qu'en effet, M. Bardin a rendu de grands services au Collége

de cette ville, par le succès de son enseignement et le dévouement exemplaire qu'il n'a cessé d'apporter, pendant près de cinquante ans, dans l'exercice de ses fonctions ;

« Que c'est par son amour de la science, ses recherches persévérantes et ses sacrifices personnels qu'il est parvenu à doter le Musée archéologique de la ville d'Avallon d'une notable partie des objets qu'il renferme, et surtout d'un médaillier relativement très riche et très méthodiquement classé ;

« Il propose donc au Conseil de décider que la ville d'Avallon, à titre d'hommage rendu à la mémoire de M. Bardin, concède à perpétuité le terrain dans lequel il vient d'être inhumé ;

« Le Conseil,

« S'associant, à l'unanimité, aux sentiments exprimés par M. le président, concède à perpétuité, dans le cimetière d'Avallon, la sépulture où repose M. Bardin. »

D'autre part, il m'a été rapporté que les anciens élèves de M. Bardin ont pris la résolution de souscrire entre eux la somme nécessaire soit pour un buste, soit pour un médaillon qui leur rappelerait les traits du bon maître qui les a formés et du savant qu'ils ont aimé.

Est-il éloge plus complet, plus touchant ? Est-il beaucoup de vies aussi simples, aussi modestes qui se soient éteintes au milieu d'une plus sincère et d'une plus universelle estime ?

LES TRÉSORS D'ART DE SENS

PAR M. VAUDIN.

Si Sens le pourrait disputer, pour l'intérêt, l'importance et la beauté des œuvres d'art, à plusieurs grandes villes, elle ne le doit pas uniquement à son ancien rang de métropole politique, car des œuvres splendides du Moyen-Age y coudoient celles de l'antiquité romaine et byzantine. C'est que, du jour où disparut sa suprématie politique, elle imposa aussitôt sa suprématie religieuse. Paris, Meaux, Orléans et Chartres n'en ayant été détachés que sous Louis XIII, l'Église de Sens resta, douze siècles durant, la tête et la capitale ecclésiastique de toute une partie de la France. Dès lors, la richesse suivit l'importance.

A défaut de musée officiel, Sens possède trois collections importantes dont l'étude laisse une sorte de regret, celui de rencontrer séparés des objets liés si naturellement les uns aux autres que leur réunion permettrait presque de suivre le développement de l'art depuis les temps antérieurs jusqu'à la Renaissance. J'ai nommé la riche collection de pierres gallo-romaines accumulées dans le jardin de la Mairie et exposées à toutes les intempéries; celle qu'on vient d'installer dans les deux grandes salles du rez-de-chaussée de l'édifice nommé la Salle Synodale et formée, comme à Vézelay, des pierres anciennes qu'il a fallu remplacer dans la restauration de l'église; puis enfin le Trésor, collections auxquelles il faut joindre divers objets d'art annexés à la Bibliothèque.

J'ai entrepris de caractériser ces diverses collections et d'en faire sentir l'importance, peu connue en dehors du petit monde des artistes et des archéologues.

I

LES PIERRES GALLO-ROMAINES.

On sait comment, dès 1837, c'est-à-dire dès les premières démolitions, des murailles leur partie inférieure offrit des fragments d'édifices somptueux, des bas-reliefs, des épitaphes et des inscrip-

tions absolument intacts, le côté sculpté ayant été encastré dans l'intérieur. La Société Archéologique, avec son zèle accoutumé, ne cessa d'étudier et de publier, au fur et à mesure, le résultat des découvertes, sollicitant toujours, mais en vain, des diverses municipalités, une installation décente pour ces vieux restes de l'ancien *Agiedicum*.

Ceux que le sujet intéresse pourront donc se reporter aux publications de la Société. Elles ont été tirées à part, en bien petit nombre malheureusement. Tout récemment, viennent d'être publiés, parle savant M. Julliot, la description et la reproduction très habile, très-soignée, des principaux morceaux de sculpture. Une trentaine de photogravures excellentes, éclairées par un texte peut-être trop sommaire, ont déjà paru. Beaucoup sont la représentation de pièces appartenant, quoiqu'en ait dit M. Daudin dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1859, à la belle époque de l'art, celle où la civilisation romaine atteignit son plein épanouissement.

Ainsi des débris du grand bas-relief d'*Endymion* et de *Phœbé*, dont les personnages sont plus grands que nature, de celui d'*Oreste* et d'*Iphigénie*, le chef-d'œuvre de la collection (1), deux *Figures d'hommes assis*, personnages détachés d'une frise et dont il faut admirer la fine exécution et la fière tournure, et plusieurs encore que je ne puis citer de mémoire. Beaucoup d'autres débris de monuments funéraires sont, il est vrai, exécutés plus rapidement et par des artistes médiocres, mais aurait-on bonne grâce à exiger des marbriers romains plus d'art et d'habileté que de nos marbriers d'aujourd'hui ? Même dans ces œuvres secondaires, il y a encore à louer le grand air des poses, et on trouve des draperies :

« Malgré la promptitude grossière du ciseau et les négligences « de la taille, dit la remarquable étude sur les *Antiquités de Sens*, « plus d'une de ces effigies est si bien conçue, si bien campée et « si bien drapée, qu'il suffirait de la reprendre en la grandissant « et de l'exécuter pour en faire une belle statue. » (M. DE MONTAIGLON, *Antiquités de Sens*, p. 11.)

En outre, beaucoup sont précieux pour l'étude des industries de l'antiquité, sur lesquelles, à l'exception des peintures de Pompéï, on a si peu de détails. Tel *le forgeron Bellicus*, vêtu de la tunique de laine, habillement ordinaire des gens du métier (2).

(1) « On regrette que ce beau bas-relief, quoique mieux abrité que les « autres dans le jardin de la Mairie, soit encore tous les jours exposé à « des mutilations qui finiront par le rendre méconnaissable. » (Extrait du *Congrès scientifique de France*, 1847, p. 44.)

(2) « Lors de l'exhumation de ce bas-relief, dont je suivis tous les détails,

Ailleurs, un ouvrier foulon, foulant avec ses pieds le drap dans une cuve; puis un *tondeur*, armé de forces (*forfex*) de grandes dimensions et emportant l'idée de l'existence à *Agiedicum* de fabriques de drap. Ici c'est un *cordonnier;* là, un *oiseleur* ou bien des *peintres* montés sur un tréteau, appliquent sur le mur l'enduit sur lequel ils vont peindre, ou encore une sorte de cabriolet traîné par un cheval et dans lequel se trouve un homme armé d'un fouet.

Parmi les inscriptions du catalogue publié par M. Julliot, plusieurs ont des dimensions colossales. Ainsi de celle de Caïus César, fils adoptif d'Auguste, qui n'a pas moins de *douze mètres de longueur* sur plus d'un mètre de haut. Ce monument votif fut érigé par Marcus Magelius Flaminius, qui se qualifie *Augustal des Sénonais*, est consacré à Sextus Julius Termianus, autre Sénonais, son beau-père, et prêtre du fameux autel élevé à Lyon, en l'honneur d'Auguste, par les soixante peuples de la Gaule. C'est donc une dédicace de famille.

Le caractère épigraphique de toutes ces inscriptions les fait remonter à la meilleure époque, comme du reste les autres pierres de l'enceinte; elles sont surtout du IIe Siècle et ne descendent pas au-delà du IIIe.

Combien n'est-il pas regrettable de voir le soin de ces richesses attribué, de par la loi, à des mains inexpérimentées et peu à même d'en sentir la valeur ! Et, pourtant, je l'ai dit plus haut, des voix très éloquentes et très autorisées ont cent fois protesté depuis bientôt un demi-siècle, contre l'incurie absolument impardonnable des conseils municipaux de Sens à leur égard. Ces protestations, on les retrouve, pour ainsi dire, à chaque page des *Annales archéologiques* de M. Didron, des sessions annuelles du *Congrès archéologique de France*, comme dans l'*Annnaire de l'Yonne* et, en dernier lieu, dans les *Antiquités de Sens* de M. de Montaiglon.

Il y a, pourtant, à Sens des amateurs enthousiastes, des érudits et même de véritables artistes ; mais, de par les arrêts du suffrage universel, ils n'ont pas voix au chapitre. C'est à d'honnêtes commerçants, ou à des légistes généralement peu initiés à l'art et à ses manifestations, qu'incombe cette tâche délicate et disproportionnée à leurs moyens. De là, tant de désastres artistiques irréparables, non-seulement à Sens, mais dans presque toutes les

« il était de la plus parfaite conservation. Le transport et l'aménagement « dans la collection ont seuls produit les mutilations que l'on y remarque. » (E. Daudin, *Ann. de l'Yonne*, 1869, p. 295.)

villes auxquelles le hasard a refusé ce dont il a libéralement doté la ville d'Auxerre. J'ai nommé le vénérable M. Challe, ce promoteur infatigable du Musée municipal qui, depuis douze ans et plus, offre un exemple et une leçon dont les municipaux sénonais n'ont point profité.

Serait-ce par insuffisance de ressources? Nullement, le budget municipal est relativement riche. La ville de Paris lui versait, naguère encore, plusieurs centaines de mille francs, en dédommagement de prises d'eau dans la vallée de la Vanne. Ce que fait le conseil municipal de Sens du surcroît de ses revenus, une publication parisienne importante, la revue l'*Art*, va nous l'apprendre par la plume autorisée d'un honorable écrivain auxerrois, M. J. Lobet, disant, à propos de l'inauguration de la statue de Jean Cousin :

« Une collection, que Paris logerait somptueusement, gît encore « sous d'informes hangars dans une des cours de la mairie. On « posait, la veille, la première pierre de trois édifices publics : « d'un *nouveau théâtre*, celui qui existe étant jugé insuffisant par « les troupes nomades qui le visitent de loin en loin ; d'un *marché* « *couvert*, et, enfin, d'un *château d'eau*. Au milieu des discours « officiels et officieux, pas une voix ne s'est élevée réclamant, au « nom de la décence, un abri définitif en faveur de tant d'œuvres « précieuses pour l'art, pour l'histoire, pour l'étude. Voilà l'esprit « de la province, ou, du moins, des corps institués avant et « depuis le suffrage universel. » (L'*Art*, 24 octobre 1880.)

La moralité de tout cela, l'auteur des *Antiquités de Sens*, dont les jugements font autorité dans toute la France artistique et savante, la dégage en ces termes :

« Quand une ville a un musée romain qui se vient mettre à côté « de ceux d'Arles, de Lyon, de Vienne et de Narbonne, elle se « doit à elle-même de garder son rang. »

II

MUSÉE DE LA SALLE SYNODALE.

On attend encore un catalogue complet et raisonné de ce Musée, entrepris par l'architecte Lefort, de regrettable mémoire, et M. Roblot, son gendre, qui l'a conduit à bonne fin. L'étude que j'en avais faite en passant était si sommaire et incomplète, qu'il m'eût fallu ajourner ce qu'il y avait à en dire; mais j'ai mieux aimé m'en rapporter à ce qu'en dit M. de Montaiglon, avec sa compétence bien connue, à la fin de son précieux travail :

« Ce qui fait le plus grand intérêt de ces deux grandes salles

« (rez-de-chaussée de la Salle Synodale), c'est d'être le magasin de « l'œuvre. Bien peu de cathédrales ont recueilli un semblable « Musée, que toutes devraient avoir. Celui-ci est fait avec le plus « grand soin et mérite d'être imité. Ce ne sont que des fragments, « mais du plus grand intérêt. Il y a là des gargouilles, des chapi- « teaux, des culs-de-lampe, des frises, des clefs de voûte, des « moulures de toutes les époques, et il est bien utile de voir de « près, et en coupe réelle, le calibre de ces dernières. Tous ces « morceaux sont instructifs; quelques-uns sont très beaux.

« Tels sont les fragments de sculpture du vieux jubé, de goût « encore roman, à arcades cintrées, qu'on a retrouvés en démo- « lissant l'horrible jubé à l'antique construit en 1762... M. de « Luynes (l'archevêque) a détruit là une véritable merveille. C'était « à l'autel Saint-Martin, à gauche de ce vieux jubé, que saint « Louis avait été marié, et nous voyons par ses débris toute sa « valeur d'art.

« Il n'y a pas de sculpture d'ornement plus ferme et plus serrée, « et la pierre, qui a le grain doux, aussi bien que le poids de la « pierre lithographique, a conservé, avec son poli, la vivacité de « ses arêtes et toutes les délicatesses du ciselé. Ce ne sont que « des rinceaux, des grappes, des feuilles, inspirées de celles du « chêne et du lierre, et qui masquent les nervures.... L'exécution « en est étonnante avec ses repercements et ses détachements « hardis et sans tenons. Dans l'un des morceaux, il y a même des « parties sculptées à part et qui s'emboîtent de la façon la plus « précise et la plus solide. C'était un véritable chef-d'œuvre de « sculpture dont on citerait peu d'équivalents. »

Me sera-t-il permis de faire remarquer ici combien le grand caractère de ces sculptures ajoute de poids à l'hypothèse que Guillaume de Sens, l'architecte de la cathédrale, en fut aussi le sculpteur. « Ses sculptures sont spirituelles et animées, » dit Gervasius, moine de Cantorbéry, vantant le savoir faire de Guillaume (1), et tel est bien le trait caractéristique de celles de l'ancien jubé. Du reste, une remarque applicable à tout le cours du Moyen-Age, c'est que la plupart des architectes cultivaient en même temps la sculpture. L'on a pu en douter d'après une fausse traduction accréditée du mot latin *latomus*, appliqué seulement aux architectes et désignant en même temps les sculpteurs (2).

Beaucoup d'autres débris intéressants ont trouvé asile au Musée de la Salle Synodale. Telles, plusieurs des cariatides, posées sur

(1) Gervasius, *Hist. Angl. script. Decem*, t. II, C., 1298.
(2) Voir plus haut *Cathédrale de Sens*, p. .

des lions, décorant l'étage supérieur de la tour du nord et que leur état de dégradation a obligé de remplacer, une curieuse margelle de puits du XVIe Siècle, venant de la ville et acquise par M. Lefort; un bas-relief de pierre, « riche, mais sans goût, et « dont l'invention est dans le goût des titres de livres de Jean « Cousin. » C'est le monument funéraire du chanoine Hodoard, mort en 1557, dont l'épitaphe existe encore, malgré l'assertion contraire de l'éminent auteur des *Antiquités de Sens*, et enfin le grand retable en pierre, « fin et du meilleur goût, » dont les chanoines Richer et Frittard, en 1531, firent décorer l'ancienne chapelle de Saint-Eutrope, aujourd'hui démolie.

A son occasion, M. de Montaiglon rompt une lance contre les sectateurs de l'unité de style dans les œuvres d'architecture, et je voudrais pouvoir accepter l'avis d'un si bon juge. Il blâme non-seulement la démolition des chapelles, mais aussi la suppression des pinacles et culs-de-lampe en pierre que le XVIe siècle avait accolés aux colonnes de la nef et du chœur.

Une grande variété de style distingue ces hors-d'œuvre; leurs pyramides de tourelles étagées, leurs galeries circulaires, leurs lanternes à jour et leurs pinacles fleuronnés attestent la riche imagination de leur auteur. Mais tout cela, et notre éminent contradicteur le reconnaît de la meilleure grâce du monde, tout cela « a le défaut de sentir la menuiserie, d'avoir des colonnettes qui « semblent des quilles de bois, des contrecourbures en apparence « moins taillées que pliées. » Les fantaisies de cette garniture choquaient surtout, vues du sol de l'église; elles troublaient singulièrement la noble sévérité des lignes du vaisseau. Aussi, quelque fréquentes que soient les variations du goût, y a-t-il peu à craindre qu'elles quittent jamais le Musée pour aller réoccuper l'emplacement qu'on imagina tout d'abord de leur donner?

Enfin, le Musée a recueilli les débris encore existants des tombeaux brisés en 1793. L'un d'eux est presque intact; c'est le double mausolée de Jacques et de Jean Duperron, tous deux archevêques de Sens. M. de Montaiglon l'attribue à Gilles Guérin, auteur du monument de Vallery, et il est bien dans la manière solide et un peu lourde de ce sculpteur. Une question de convenance et de goût, et qui aurait l'assentiment unanime de tous les artistes et des fervents de nos antiquités nationales, serait la reconstitution, d'ailleurs facile, de ces débris. A cet égard, laissons la parole au docte et spirituel professeur à l'École des Chartes :

« Pendant que les graves statues et le groupe des deux angelets « enfantins et pleureurs, qui s'essuient les yeux avec un bout

« de leur courte draperie, sont dans la chapelle du Tombeau « du Dauphin, les bases, les chapiteaux et les fûts de cinq des « colonnes sont en morceaux dans la seconde partie du rez-de-« chaussée de la Salle synodale. La sixième colonne, également « complète, a été dressée entre les deux fenêtres de l'escalier de « la Mairie. Comme on a l'inscription dans Burigny et ailleurs, « rien ne serait si facile que de remonter ce tombeau, dont on a « toute la statuaire et presque toute la décoration. On ne pourrait « pas réédifier le tombeau du cardinal Duprat; il en manque « trop. »

De ce dernier monument d'architecture et de sculpture, comprenant en tout six statues, il n'en subsiste, en effet, outre son admirable soubassement bien connu, que les quatre colonnes en marbre noir et très-endommagées qui le soutenaient, et la statue, horriblement dégradée, du Cardinal couché nu sur le sarcophage. Cette statue est d'ailleurs bien inférieure aux bas-reliefs du soubassement.

Le curieux mausolée du père et de la mère de son prédécesseur, l'archevêque Tristan de Salazar, a plus souffert encore. Des quatre colonnes élancées qui, à une hauteur de cinq mètres, portaient le sarcophage, en marbre noir et blanc, et dont il ne reste rien, deux seulement sont intactes avec la table du couronnement. Quant à la statue de Jean de Salazar, la seule qui ait été conservée, à la tête près, M. de Montaiglon écrit :

« Le marbre est d'une blancheur admirable, qui devait faire le « plus beau contraste avec la noirceur du monument qui lui ser-« vait de piédestal. Elle est dans le plus triste état de dégradation. « La tête a disparu et toute la surface du marbre a été rongée, « pendant de longues années, par l'eau d'une *gargouille sous* « *laquelle on l'avait abandonnée*. Elle est plus grande que nature, « ayant encore, avec le coussin et la plinthe, 1m35 sans la tête, et « l'on voit qu'elle devait être fort belle. Elle se sent du goût déjà « italien, et si l'on se souvient que ce tombeau est antérieur à « celui de Louis XII, il faut constater l'importance antérieure et « exceptionnelle du monument des Salazar. Quand il a été fait, la « basilique royale de Saint-Denis n'avait pas encore un seul mo-« nument aussi considérable. »

C'était donc l'œuvre d'un génie précoce et hardi que ce tombeau, dont les commissaires de la Convention, Cassard et Mulot, disaient dans leur rapport : « *Ce n'est point un ouvrage très-pré-* « *cieux.* » Le fin connaisseur d'art doublé d'un érudit, qui vient de le décrire, établit tout le contraire. Il suffit d'ailleurs d'en examiner les restes, surtout si on les rapproche des sculptures

merveilleuses du retable de l'autel établi pour lui faire face sous l'un des entrecolonnements de la nef, pour se convaincre qu'un monument d'art véritablement unique avait été légué par Tristan de Salazar à son église. Grâce au dessin de ses parties principales que donne le nouvel historien des *Antiquités de Sens*, tout œil un peu exercé se verra en présence d'une œuvre singulièrement belle et précieuse et dont la conception, aussi originale que puissante, ne constituait que l'un de ses mérites.

Plusieurs des anciens tombeaux de Sens furent dessinés au XVII[e] siècle par un célèbre amateur d'art, Gaignères, dont la collection forme aujourd'hui l'une des richesses de la Bibliothèque nationale. C'est là, que M. de Montaiglon les a fait reproduire pour en enrichir son texte. D'un crayon médiocre, ces dessins, sont précieux néanmoins, car plus d'un étaient restés jusqu'à ce jour absolument inédits. Et comme ils donnent une idée nette de l'ensemble, tout esprit un peu exercé, en s'aidant des précieux restes conservés au Musée, rendra facilement aux détails leur véritable caractère.

III

BIBLIOTHÈQUE ET TABLEAUX.

10,000 volumes, 150 manuscrits et 4,000 pièces d'archives ne donneraient à la Bibliothèque de Sens qu'une importance secondaire, sans deux épaves de l'ancien trésor de la cathédrale, dont elle s'est enrichie et qui ont leur place dans l'histoire de l'art.

La première est une reliure de manuscrit en cuivre doré, décorée de losanges fleurdelisés et dont la face antérieure porte une mince plaque d'argent représentant saint Pierre et saint Paul, gravée au trait. Ce travail, du XIII[e] Siècle, est l'un des rares exemplaires de gravure au Moyen-Age. Il n'y aurait qu'à l'encrer, puis à y appliquer une feuille de papier, pour en tirer des épreuves. Toutefois, c'est dans l'apparition de la feuille volante et du graveur mettant son travail à l'encre que consiste l'intérêt réel de la grande découverte du XV[e] siècle, et son intérêt pour l'histoire de l'art.

Ce travail d'orfévrerie est cantonné à ses angles d'émaux en taille d'épargne, d'ailleurs peu remarquables et représentant huit figures de personnages de la Bible et d'un caractère tout byzantin.

L'autre reliure a plus d'importance encore. C'était, à l'origine, nous disent les savants, un de ces dyptiques d'ivoire qu'à leur nomination les consuls envoyaient aux hauts fonctionnaires, en

quelque sorte comme une carte de visite. Les uns portaient des inscriptions; les autres, divers sujets sculptés et rappelant diverses particularités du monde antique. Sous ce rapport, les deux ivoires de Sens ne manquent pas d'intérêt.

Dans l'un, on voit, à la partie supérieure, trois hommes nus qui foulent le raisin dans une cuve; le vin coule d'un muffle de lion pour tomber dans une grande jarre. Au pied d'une vigne, deux enfants mettent des grappes dans deux paniers. Deux bœufs tirent une voiture portant une tonne de vendange, tandis qu'en face un charretier amène une charrette pleine de grappes et attelée de deux ânes. Du centre de la composition, *Bacchus*, un sceptre à la main, s'avance sur son char traîné par deux centaures, auquel font cortége deux divinités marines.

L'autre plaque est consacrée à Diane. En haut, est *Vénus dans une coquille*, emblême de l'étoile du soir. Sur un char traîné par deux taureaux, *Diane* s'avance tenant à la main une torche enflammée. Au bas, la déesse de la mer et des monstres marins.

Ces ivoires, bien connus dans le monde archéologique, ont été souvent gravés, mais d'une manière peu fidèle, sauf dans deux hélio-gravures publiées par un éminent artiste de notre département, M. Amand Durand, et dans la *Gazette des Beaux-Arts*, d'après les dessins de M. Laurent, qui accompagnent le précieux travail de M. de Montaiglon.

C'est au XIIIe siècle que ce dyptique fut appliqué sur le fameux manuscrit de « *La Messe des Fous* ». A la fin du dernier siècle, l'un portant l'autre, ont quitté le Trésor qu'on dispersait et trouvé un asile à la Bibliothèque publique de la ville.

Celle-ci contient, en outre, dans des armoires vitrées, quelques bronzes antiques, diverses statuettes, parmi lesquelles un Mercure, des lampes, des poteries, une urne et des émaux. On voit encore dans les armoires, les maquettes en plâtre des huit médaillons qui devaient décorer la porte Dauphine, enfin, le dessin d'une grande mosaïque découverte à Sens en 1791.

Un très petit nombre de toiles, dons du gouvernement, et c'est tout dire, composent ce qu'on nomme à Sens le *Musée de Tableaux*. Bien peu d'entre elles méritent une mention, à part quelques épaves de la célèbre collection Campana, intéressantes, surtout, pour l'archéologie artistique.

En fait de tableaux véritables, c'est en dehors de la Bibliothèque, à l'intérieur de la ville, qu'on peut en rencontrer deux très beaux et importants : Un Van Dick et un Jean Cousin.

Rien n'est comparable à l'œuvre de Jean Cousin conservée depuis des siècles par la famille Fauvelet de Bourrienne, de Sens.

C'est un panneau représentant une femme tenant à la main une branche de pommier, qui appuie un bras sur une tête de mort et porte l'autre sur un vase entouré d'un serpent.

« *Eva prima Pandora* », écrivit Jean Cousin dans le ciel du tableau, et ces trois mots en indiquent la portée morale. C'est la science du bien et du mal, comme le comprenait l'antiquité. Telle est du moins la version de M. Arsène Houssaye, et qu'il formula à Sens, en 1861, lors de l'inauguration de la statue du grand chimiste Thénard, œuvre en bronze de M. Droz. Mais d'autres moins idéalistes, veulent s'en tenir aux trois mots. *Eva prima Pandora*, inscrits par Jean Cousin dans le fond de son tableau. En ce cas, l'allégorie aurait un sens tout différent: le serpent comme les génies malfaisants que dégage le grand vase placé en dehors de la grotte, symbolisent tout bonnement les maux qu'à déchaîné sur le monde l'attrait du fruit défendu, cette pomme fameuse à laquelle, malgré la défense de Dieu, mordit notre première mère.

Mais quel que soit le sens du tableau, l'œuvre est fameuse dans les fastes de l'art, non seulement par la beauté singulière de l'exécution, mais comme premier jet de l'esprit novateur de la Renaissance, luttant contre la routine du Moyen-Age. Le grand peintre sénonais entrait ainsi dans la voie que Raphaël venait d'ouvrir en peignant l'*Ecole d'Athènes*; il fut le premier lien établi entre le courant italien et l'art français, qui le proclama son chef.

Ce rare et précieux chef-d'œuvre n'avait jamais été gravé lorsque M. J. Lobet a pu en obtenir une reproduction pour son intéressant ouvrage des *Preuves sur Jean Cousin*. Je dois à sa parfaite obligeance de pouvoir la placer sous les yeux de mes lecteurs.

La *Pandore* n'a point la coloration chaude et la manière grasse du *Jugement dernier*, du Musée du Louvre. L'exécution en est très fine, mais le modelé, ferme et large, lui donne un relief puissant. Un troisième tableau, du même, l'*Artémise*, qu'on voit à Auxerre chez M. Poncelet, est d'un sentiment tout autre; le Primatice parait l'avoir inspiré, alors que le souffle puissant de Léonard de Vinci anime la *Pandore*, comme celui de Michel-Ange le *Jugement dernier*. L'*Artémise* n'est pas une œuvre authentique de Jean Cousin. Cependant, elle lui est généralement attribuée.

L'autre chef-d'œuvre est un *Christ en croix*, de grande dimension et de la plus belle manière de Van Dyck, auquel l'attribue un vrai connaisseur, M. Léon Lagrange. Du reste, on sait qu'il appartenait autrefois à l'archevêché, où il passait pour l'œuvre du grand élève de Rubens. Peut-être figura-t-il à la vente fameuse faite en l'an III par la municipalité et dont les vingt-cinq tableaux furent vendus, comme nous l'avons dit, *vingt-trois francs*.

On assure qu'en butte à des embarras financiers, la communauté des Dames de Nevers, à laquelle donation a été faite du tableau, songerait à le vendre. Une fabrique d'église ne peut disposer d'une donation quelconque sans être soumise au *veto* de la municipalité et de l'Etat ; mais les communautés, paraît-il, échappent à cette prescription conservatrice. Propriétaire, en vertu d'une donation faite à leur établissement, elles peuvent en disposer comme de leur chose propre, à moins qu'on ne prouve qu'il leur a été donné avec interdiction de l'aliéner. Le départ de ce magnifique tableau serait, du reste, pour la ville de Sens, une perte profondément regrettable.

IV

LE TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE.

La plupart des pièces : ivoires, orfévreries, étoffes, tapisseries ou émaux qui le composent sont fameuses dans le monde de l'archéologie qui les a gravées et décrites longuement. Aussi, beaucoup ont servi de modèle aux objets que fit fabriquer M. Didron, pour en orner et meubler nos grandes cathédrales. Je ne puis, faute d'espace, que caractériser sommairement les plus importantes, d'après les grandes et importantes publications qui les ont gravées et décrites.

Ivoires. — Le superbe dyptique consulaire qui est à la Bibliothèque appartenait au Trésor, qui ne possède plus que deux ivoires antiques, dont l'un seulement a de l'intérêt. C'est un grand anneau coupé dans une défense d'éléphant qui a dû être employé soit comme pyxide, soit comme reliquaire. Il représente des *Sujets de chasse* aux bêtes fauves, mouvementés, mais d'un travail assez sommaire.

La pièce en ce genre la plus considérable est un superbe coffret byzantin avec son couvercle (1). Il est composé de douze plaques d'ivoire assemblées sur un bâtis de bois et portant chacune deux sujets superposés, dont la suite se développe circulairement. Le rang d'en bas comprend l'*Histoire de David*, celui d'en haut l'*His-*

(1) Ce précieux objet, comme les pièces principales du Trésor, se trouve reproduit dans les grandes publications d'archéologie, voir notamment *Portefeuille archéologique* de Gaussen, les *Annales* de M. Didron, *Dictionnaire du Mobilier* de M. Viollet-le-Duc, *Recherches sur la peinture en émail*, de M. J. Labarte, la *Gazette des Beaux-Arts*, les *Nouveaux Mélanges d'Archéologie* du P. Cahier, et les *Mélanges d'Archéologie* du P. Martin.

toire de Joseph sculptée avec une sobriété sculpturale qui en fait une œuvre artistique de premier ordre. Sur le couvercle, divers sujets énigmatiques, parmi lesquels on reconnaît le *Triomphe de Joseph*. Un moulage de cette œuvre, petite par ses dimensions, mais grande par la valeur de l'exécution, se voit au musée d'Auxerre.

Une autre boîte d'ivoire, ronde et à dessins repercés à jour, est un curieux travail arabe, avec une inscription publiée par Millin.

Le fameux *Peigne de saint Loup*, travail byzantin, est honoré à l'état de souvenir et de relique de ce Saint, qui fut archevêque de Sens (612-623) et dont la mémoire, transmise par les légendes, y est resté longtemps populaire.

Les peignes (*pelten*) faisaient partie du symbolisme de l'ancienne liturgie. En montant à l'autel, le prêtre faisait le simulacre de s'en servir, comme symbole de pureté. Ainsi que j'ai pu le voir en Orient, cette cérémonie est encore usitée dans l'église grecque, où le port de la barbe et des longs cheveux s'est maintenu dans le clergé.

Parmi les ivoires modernes on peut citer une statuette de Saint-Michel, et un Christ, œuvre excellente de Girardon.

Orfèvrerie. — L'un des plus actifs foyers de l'ancienne orfèvrerie française, le pays sénonais, lui avait fourni plusieurs de monuments fameux. Telle la célèbre *Table d'or*, sculptée par Bernelin et Bernuin (1), l'un et l'autre chanoines de l'église de Sens, une merveille à faire pâlir celle de Bâle, que conserve précieusement le musée de Cluny, à Paris. On la fondit en 1760, pour subvenir aux frais de la guerre, comme avait été fondue celle de l'archevêque Sewin (977-999), « pour élever devant la grande « église, si l'on en croit Geoffroy de Courlon, une tour d'une hau- « teur étonnante et fameuse. » C'était la tour Sud du grand portail qui s'écroula en 1267 et écrasa la Salle Synodale de ses débris.

Non moins célèbre était dans l'histoire de l'art la châsse en argent de sainte Colombe, fondue par les Huguenots, et que le roi Robert commanda en 1006, à Odoranne, moine, sculpteur et orfévre, celle des saints Savinien et Potentien, œuvre du même artiste et que Saint-Pierre-le-Vif montrait encore au XVIIe siècle. L'inventaire des trésors d'art des grandes églises de Sens fut dressé en 1653 et 1660. Il a été publié en 1877, et l'âme s'afflige, à sa lecture,

(1) On trouve une lithographie de la *Table d'Or*, d'après un dessin du XVIIIe siècle, dans les *Arts au Moyen-Age*, d'Al. Dusommerard.

de tant d'œuvres détruites de l'ancienne orfèvrerie française, et dont la valeur serait inestimable aujourd'hui.

Il ne reste du naufrage que quelques épaves, peu importantes, relativement. La châsse de saint Denis, en cuivre émaillé du XII[e] siècle, que l'on croyait à tort représenter le meurtre de Thomas Becket, est une acquisition encore récente. Le fonds seul et les ornements sont en émail et les personnages, dessinés au trait, avec des têtes rapportées.

Un reliquaire de voyage, en forme de châsse, est seulement remarquable par sa forme peu usitée. Cette châsse est plate, étroite, un peu plus large en bas qu'en haut et décorée sur un seul côté par neuf bosses, posées trois par trois et reliées par des lignes saillantes. Elle porte le nom de *Reliquaire des Croisés* et paraît remonter, en effet, au XII[e] siècle.

A la même série appartiennent le *Reliquaire*, à trois branches, de Guillaume de Melun, archevêque de Sens, et la pièce curieuse nommée la *Sainte Coupe*.

Des nombreux objets mobiliers en or, argent ou vermeil : pixides, candélabres, croix processionnelles, burettes, encensoirs et calices, portés auxdits inventaires, il ne reste rien ou presque rien. La seule pièce d'un intérêt réel est un *ciboire en vermeil*, orné de feuillages en repoussé, œuvre d'orfèvrerie remarquable, surtout par sa forme exceptionnelle.

Ce petit monument a son histoire. Volé en 1541, par un jeune vaurien, Jean Pagnard, qui fut brûlé vif, quoiqu'on eût retrouvé le ciboire, on érigea, en commémoration du fait, une chapelle contre l'ancien Hôtel-Dieu qui s'élevait au fond de la place, dans l'axe de la cathédrale. Depuis que Sens a imaginé de faire peau neuve, Hôtel-Dieu et chapelle ont été abattus; les lignes froides et symétriques d'un marché couvert vont se substituer à leur silhouette pittoresque.

Il faut citer encore trois calices intéressants à divers titres : ceux de Guillaume de Melun (1330), du cardinal de Bourbon, et le calice du chapitre; ces deux derniers du XVI[e] siècle, ainsi que l'Anneau de Pierre Roger, archidiacre de Sens, élu pape, en 1370, sous le nom de Grégoire XI.

Parmi les autres pièces échappées au naufrage figure un cercle d'or entourant une étoile, don du roi Robert et nommé *Reliquaire de saint Potentien*, l'*Anneau de saint Loup*, en or fin avec un beau saphir, et la *Croix* dite de *Charlemagne*, contenant un morceau de la vraie croix. A n'en pouvoir douter, plusieurs des pièces détruites étaient, comme celle-ci, des dons de Charlemagne. Voici ce que rapporte Eginhard, son secrétaire :

« Tous les objets et tous les meubles, tant en or qu'en argent, « toutes les pierres précieuses, tous les ornements royaux ont « été, par lui, divisés d'abord en trois grands lots, dont les deux « premiers ont été subdivisés ensuite en vingt-et-une parts, « basées sur un pareil nombre de villes métropolitaines existant, « comme on sait, dans son royaume. Chacune de ces parts a été « renfermée dans un coffre séparé, avec une étiquette qui porte « le nom de la ville à laquelle cette aumône ou largesse doit être « distribuée. » (EGINHARD, *Vie de l'Empereur Charles*, chap. 34 et dernier.)

On comptait vingt et une métropoles dans l'empire des Francs. dont Eginhard donne la liste, et, sur cette liste, figure le nom de la ville de Sens.

L'orfèvrerie du XVIIe siècle est bien représentée par une sorte de dais en cuivre, que l'on croyait d'argent massif, alors qu'il est revêtu seulement d'une forte épaisseur de ce métal. C'est un don de l'archevêque de Gondrin, et qui fut longtemps attaché au plafond du baldaquin servant encore de maître-autel.

Bronzes. — Des bronzes assez nombreux, possédés par l'ancien trésor, un très petit nombre existent encore. Les principaux sont; un *Chandelier primitif* de l'église cathédrale, un *Crucifix* orné d'agathes du XIIe siècle et une *Sainte Famille*, du XVIe.

Les étoffes. — Les étoffes du Trésor sont une des richesses les plus rares et les plus curieuses de l'archéologie. Le *Portefeuille archéologique de la Champagne*, de Gaussen, le P. Martin, dans ses *Mélanges*, M. de Linas, dans son *Rapport au Ministère de l'Instruction publique*, en 1857, en ont fait l'objet de dissertations savantes et étendues, et dont il faut me borner à indiquer la substance.

Plusieurs, qui ont servi à entourer des reliques, ont pu, grâce à leur petit volume, être mises à l'abri des révolutions et arriver jusqu'à nous. La plus ancienne est le *Suaire* dit de *Saint Victor*, réduit à quatre grands médaillons ovales, probablement des fabriques de Byzance, du VIe siècle. Chaque médaillon a pour sujet un personnage dont la force contient, sans effort apparent, la rage de deux lions. Le fond de l'étoffe, en soie, est chamois, noir dans les parties foncées et d'un jaune blanchâtre dans les parties claires. Il fut apporté à Sens au VIIe siècle.

Le *Suaire de Saint Savinien* est du IXe ou Xe siècle. Les dessins d'animaux et d'oiseaux, d'un caractère oriental très prononcé, semblent une imitation de la fabrication byzantine, venant, croit-on, de la Sicile. C'est, peut-être, un présent du roi Robert et de la

reine Constance qui, en 1029, assistèrent à la translation du corps du Saint, cérémonie dont Odoranne nous a laissé le récit.

Le *Suaire de Saint Potentien*, à médaillons ronds, de ton violet, avec dessins bleuâtres, piqués de rouge. Comme le précédent, sa fabrication, si elle n'est pas byzantine, serait une imitation sicilienne.

Le *Suaire des Saints-Innocents* est analogue aux deux précédents ; des lions alternent avec des oiseaux et des feuillages.

Un fragment de toile lisse du XIIIe siècle, ornée de dessins tissés, offre des rangées de dessins octogones avec des oiseaux rouges. C'était, d'après Viollet-le-Duc, qui en a donné une chromo-lithographie dans son *Dictionnaire du Mobilier*, un de ces *épistoliers* dont on couvrait le lutrin portatif qui portait l'Évangéliaire.

Les vêtements sacerdotaux de Thomas Becket complètent, avec divers fragments d'un intérêt moindre, la riche série des étoffes du Trésor. Ils sont connus et cités partout comme le plus précieux exemple du costume ecclésiastique au XIIe siècle.

Les Tapisseries. — Il nous reste à mentionner dans cette énumération rapide des richesses d'art du Trésor, les tapisseries de haute-lice, ces splendides ornements des temples ou des palais, dont les plus grands peintres, Raphaël, Titien, Rubens, fournissaient aussi volontiers les *cartons* que ceux des fresques et des mosaïques. Le Trésor n'en possède plus qu'un petit nombre; ce sont autant de chefs-d'œuvre du genre « qui valent des tableaux « et qui, ajoute M. de Montaiglon, se pourraient encadrer et accro- « cher dans la plus belle galerie du monde, à côté des meilleurs « maîtres flamands de la fin du XVe siècle. »

L'imitation flamande régnait alors dans toute l'Europe occidentale et surtout en France par les riches et opulents ducs de Bourgogne; mais ici son sentiment naturaliste semble atténué par l'art du Moyen-Age à son déclin. D'après M. Guiffrey, ces tapisseries, la plupart tout au moins, auraient toujours été à Sens et faites pour la cathédrale. Très luxueux en fait d'art, l'archevêque Tristan de Salazar logeait dans son vaste hôtel de Paris, comme on l'a vu plus haut, un tapissier de haute-lice, Allardin de Souyn, qui travaillait pour d'autres, mais que son mécène devait employer fréquemment. Tristan appliqua même à cet usage, comme on l'a vu, l'amende à laquelle l'évêque de Paris, son suffragant, avait été condamné pour une atteinte portée à ses prérogatives.

La plus ancienne des tapisseries du Trésor a 3 m. 25 de large sur 1 m. 35 de haut. Elle représente l'*Adoration des Mages*, et servait de rétable d'autel aux jours fériés. A gauche, est un dona-

taire agenouillé, peut-être Jean de Salazar, père de l'archevêque, et qui sauva la vie à Louis XI à la bataille de Montléry. Plus tard, une bordure d'une seule pièce fut cousue à la tapisserie. Comme elle porte les armes d'un cardinal de Bourbon, du nom de Charles, et que celui qui fut archevêque de Sens se nommait Louis, M. de Montaiglon suppose qu'il s'agirait ici du cardinal oncle de Henri IV, dont la Ligue fit un fantôme du roi et qu'elle nomma Charles X.

La plus belle des tapisseries a pour sujet : les *Couronnements d'Esther et de Bethsabée*, rapprochés de celui de la *Vierge*. Elle a 3 m. 68 de largeur et se posait sur l'autel, derrière les cierges, également en guise de retable. De toutes les tapisseries connues, bien peu, aucune peut-être, ne pourrait le disputer à cette œuvre unique, incomparable pour le sentiment des têtes, pour l'harmonie et la science du coloris :

« Ce n'est ni de Van Eyeik, ni de Memling, ni de Stuerbout, ni « de Roger van der Weyden, dit l'éminent auteur des *Curiosités* « *de Sens*, mais cela vient à leur suite et ne serait pas éclipsé par « eux. Dans le sens de la richesse et de la grâce, c'est une pure « merveille de tapisserie, et, à part celles de Raphaël, qui sont « d'un autre ordre, on n'en citerait ni de supérieure ni même « d'égale. » (*M. de Montaiglon*, page 53).

Et plus loin :

« Les couleurs dominantes dans les vêtements, ramagés de « feuillages et de fruits, sont le rouge et le jaune, partout mélan- « gés de fils de soie et de fils d'or... C'est le bleu pur et franc, sans « addition de broderies ni de pierres, qui est la note la plus haute « et brille doucement avec une intensité qui reste délicate ; ce « sont des bords de blanches fourrures herminées qui sont la « partie claire et le repos au milieu de toutes cette richesse. Et ce « qui prouve l'habileté de l'artiste, c'est l'importance que con- « servent les têtes et les mains. Mais la merveille comme grâce, « c'est la tête de Salomon ; elle l'emporte sur toutes les autres. »

Une troisième tapisserie représente la *Vierge agenouillée devant le corps du Christ*, étendu à terre sur un linceul, dont Saint-Jean et la Madeleine, tous deux en manteaux rouges, tiennent les extrémités. A gauche, saint Etienne lapidé. L'œuvre est aussi d'une beauté suprême. Après quatre siècles, elle est encore, comme les autres, du reste, étonnante de fraîcheur, de jeunesse et d'éclat.

Deux tapisseries, qui ne doivent peut-être leur infériorité relative qu'à la supériorité hors ligne des précédentes, sont encore à citer. L'une représente une *Descente de croix*, l'autre une *Gloire avec des anges*. Toutes deux sont du XVIe siècle et probablement

d'*Allardin de Souyn*, le tapissier de « l'hostel de Monseigneur l'ar-« chevêque de Sens. »

Émaux. — Les émaux de l'ancien Trésor étaient importants et beaucoup de premier ordre. Il y avait des crucifix, des croix pastorales, des coffrets, des couvertures de livres et autres objets, dont beaucoup de la série des émaux, connus sous le terme de *cloisonnés*, d'après le procédé de leur fabrication, qui prévalut jusqu'à la fin du XIIe siècle. C'étaient les plus anciens et, par conséquent, les plus rares.

La révolution, qui dispersa ces richesses, les gaspilla. Achetées à vil prix par des brocanteurs, l'Angleterre surtout en profita. Depuis bientôt un siècle et jusqu'en 1852, époque où le goût des collections se répandit en France, la plupart des objets d'art de quelque valeur mis dans le commerce ont passé le détroit. A la grande exposition de Manchester de 1858, on a pu en admirer un très-grand nombre de cette provenance.

Je ne me rappelle pas avoir vu dans le Trésor de Sens, ni d'émaux *cloisonnés*, ni *champlevés*, c'est-à-dire fabriqués à Limoges jusqu'à la fin du XIIIe siècle. On y trouve, en revanche, un certain nombre d'émaux dit des *peintres*, considérés comme les plus beaux échantillons de l'émaillerie ancienne et moderne. Quelques-uns sont importants et ils gagneraient à être débarrassés d'un entourage parfois médiocre. Presque tous appartenaient à la collection de l'abbé Chauveau, vicaire général de Sens, qui les a légués au Trésor en 1858.

Les principaux représentent : Le *Christ portant sa croix* (XVe siècle), la *Naissance du Christ*, l'*Adoration des Bergers*, l'*Annonciation*, l'*Adoration des Mages*, la *Vierge et l'Enfant Jésus*, les *Vendeurs chassés du Temple*, deux plaques d'aumonière, l'une représentant *saint Louis*, l'autre *saint Benoît*, et un grand nombre d'images de saints, d'apôtres et d'évangélistes, œuvres de l'émaillerie du XVIe siècle, et un *saint Charles Borromée* du siècle suivant, attribué à Jean Laudin.

Albâtres. — Deux statuettes du XIIIe siècle, *saint Pierre* et *saint Paul*.

La collection était, naguère encore, fort mal disposée ; la richesse du contenu contrastait avec la pauvreté du contenant :

« Malgré ses dimensions et sa hauteur, la salle avait presque « l'air d'un grenier ; les objets étaient confusément entassés, mal « éclairés et un peu comme abandonnés... De nouvelles disposi-« tions ont enlevé le désordre ; elles ont apporté la convenance et « la netteté ; les murailles et la voûte ont été réchauffées par une « peinture dont la chaleur fait valoir les objets, maintenant placés

« dans de belles et hautes vitrines bien ajourées. Ce nouvel ar-
« angement, dû aux soins pieux et à l'intelligente initiative de
« l'archevêque actuel, est non-seulement méritoire, mais excel-
« lent. »

« Ce serait trop peu, toutefois, que le nouvel arrangement du
« Trésor vaille mieux que l'ancien ; il est bon, il est excellent ; il
« suffirait, pour le rendre parfait, de redonner une armoire aux
« tapisseries, qui ne sont, d'ailleurs, pas faites pour êtres vues au
« travers des miroitements d'un vitrage. Il faut veiller avec soin,
« pour ne pas éteindre l'éclat de cette flamme que rien ne ravi-
« verait. »

Conclusion. — Tels sont les restes, précieux encore, des richesses d'art de la ville de Sens. Consacrées par l'estime de plusieurs générations, rien n'est plus beau et plus connu que bon nombre d'entre elles. Aussi nous a-t-il paru qu'à une époque, où l'enseignement des arts du dessin fait de si grands progrès, était venu le moment de signaler en détail et d'apprécier ces trésors, devant lesquels chacun peut aller puiser une intelligente distraction et les plus utiles enseignements.

Par une rare bonne fortune, un érudit d'art éminent, M. de Montaiglon, m'a préparé la voie à cette étude sommaire. Et quant aux développements qu'elle comporte, les érudits ne peuvent manquer d'aller les consulter dans l'œuvre si complète et si remarquable que vient de publier le savant professeur de l'école des Chartes. Ils pourront ainsi se convaincre que bien peu de villes en France possèdent des joyaux d'art supérieurs aux ivoires de la bibliothèque, aux bijoux, encore rehaussés par le prestige de l'histoire, aux étoffes et tapisseries du Trésor, aux débris occupant le rez-de-chaussée de la Salle Synodale et enfin aux sculptures gallo-romaines exhumées des vieux remparts, si le conseil municipal, toutefois, daigne les arracher aux causes de destruction qui les entourent depuis près d'un demi siècle.

LES VOIES PUBLIQUES EN FRANCE

ET SPÉCIALEMENT EN BOURGOGNE JUSQU'E 1790

Extrait du livre intitulé Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France aux XVIIe *et* XVIIIe *siècles, par M. Vignon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur du dépôt des cartes et plans et des archives au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.*

Par M. CHALLE.

Les trois premiers volumes de l'important ouvrage dont nous avons transcrit le titre ont paru en 1860. Le quatrième a été publié en 1880, et il doit se continuer plus tard par un cinquième et dernier volume. L'auteur était, il y a trente ans, ingénieur dans le département de l'Yonne, et y a laissé les plus excellents souvenirs. C'est au bon souvenir qu'il en a gardé lui-même que nous devons attribuer l'envoi qu'il a bien voulu nous faire de son travail si savant et si précieux. Il a été rendu compte des trois premiers volumes à une de nos séances, il y a près de vingt ans, par un de nos collègues, notre ancien ingénieur en chef, M. Mondot de Lagorce, mais verbalement seulement, et dans un rapport très succinct. La matière semblait dépasser la spécialité historique de nos travaux ordinaires. Le dernier volume, qui a paru il y a deux ans, est en assez grande partie consacré à l'histoire des voies publiques dans la Bourgogne pendant les deux derniers siècles. Il rentre, sous ce rapport, dans le cercle de nos études habituelles; et il m'a semblé à propos de reprendre à cette occasion l'examen entier de cette grande publication, d'un intérêt si éminent et si général.

Les Romains avaient sillonné la Gaule de grandes voies mili-

taires, qu'ils développèrent pendant la durée de leur domination, en vue du gouvernement comme des relations commerciales des diverses provinces de cette contrée. Mais, à partir du milieu du IIIe siècle, pendant cette longue période où, sous les invasions réitérées des barbares, s'accomplit la ruine de l'ancienne civilisation, l'usage et l'entretien des voies romaines tombent nécessairement en oubli. La barbarie des vainqueurs et la misère des vaincus les font délaisser comme des instruments inutiles. On peut considérer d'ailleurs leur étendue et l'unité du système de leur établissement comme des motifs de plus d'abandon, au milieu des démembrements du territoire et de l'instabilité des dominations locales et éphémères qui se le disputent.

On a, au VIe siècle, la tradition de la restauration des routes romaines par une reine venue de l'Aquitaine, où vivaient encore les souvenirs de l'administration romaine, dans la dénomination de chaussées Brunehaut, tradition, qu'en dépit de diverses objections, il est bien difficile de repousser; au VIIe siècle, un capitulaire de Dagobert Ier, qui punit les entreprises et usurpations sur les chemins, partagés en trois classes, *via publica, via convicinalis et semita*; au VIIIe et au IXe siècle, des capitulaires de Charlemagne, de son fils, Louis le Débonnaire, et de son petit-fils Charles le Chauve, pour la réparation et la reconstruction des ponts par les populations locales, selon l'ancienne coutume, sous la surveillance des *missi dominici*, et puis c'est tout. L'anéantissement graduel du pouvoir central, l'usurpation des droits régaliens par les seigneurs féodaux, l'anarchie universelle, ont ensuite fait disparaître les relations communes, anéanti le commerce général, et détruit ou laissé périr la viabilité des grands chemins, interceptés par des anticipations riveraines, ou barrés pour motifs de rapines, d'exactions et de péages, ou laissés absolument sans usage, faute d'intérêts généraux à desservir. C'est ainsi qu'un plan de 1674, qui nous a été dernièrement apporté, nous montrait l'ancienne voie d'Auxerre à Autun et à Lyon, la voie romaine, fermée aux deux extrémités du bourg de Vincelles par des portes qui l'interceptaient complétement. Ailleurs ils sont envahis et recouverts par la végétation qui s'attache à toutes les ruines, et même par d'épaisses forêts. Bientôt, à l'exception des avenues de quelques châteaux et de chaussées aux abords de quelques villes et de riches abbayes, il ne reste guère que des voies locales, tracées au hasard par les pas du serf cultivateur et de ses bêtes de somme, les roues de ses chariots, et l'équipage du seigneur allant en guerre avec ses vassaux. Quelques siècles plus tard, lorsque les croisades eurent porté au dehors toute l'activité guerroyante et ruineuse, le déve-

loppement des besoins et des idées, l'allégement des charges féodales, l'affranchissement des communes, multiplièrent les relations sociales, étendirent le commerce et rendirent de plus en plus indispensable le rétablissement des communications lointaines. Là les ordres monastiques, aidés du concours pieux et des aumônes des fidèles, créent des ordres de frères constructeurs de ponts, sous le nom de *fréres pontifes*. Ailleurs, des seigneurs intéressés à voir grossir le produit des péages qu'ils ont imposés où des foires qu'ils ont créées, les villes émancipées, les compagnies de marchands, avisent à l'établissement de bacs, au rétablissement de ponts écroulés. Les rois, surtout, donnent l'exemple dans leurs domaines. D'abord tous ces efforts sont individuels, locaux et discordants. La royauté, qui n'administrait pas les voies publiques, et dont l'action était bornée à la repression des abus, tente vainement, pendant longtemps, d'y introduire, avec l'aide impuissante de ses *Trésoriers de France*, quelque ordre et quelque ensemble, ou au moins de réprimer les exactions et de corriger les coutumes vicieuses qui souvent paralysent les bons effets des ouvrages entrepris et exécutés; mais, après plusieurs siècles, la persévérance finira par abattre les obstacles, par réunir et centraliser tous les intérêts. Ses efforts seront enfin couronnés de succès et elle soumettra à son action unique cette partie de l'administration, comme toutes les autres. Ce sera l'œuvre du XVIIe siècle, préparée par un grand et important acte de la dernière année du XVIe, sous Henri IV et Sully, son grand ministre. C'est un édit du mois de mai 1599, qui, selon son texte, crée « un état de Grand voyer, ayant l'autorité et « la superintendance sur tous les voyers établis et qui le pour- « raient être ci-après en toutes et chacune des villes de notre dit « royaume et pays de notre obéissance, pour la conservation de « nos droits et l'observation des règlements établis pour le fait « desdits voyers. »

Sully était nommé Grand voyer, et dès les années suivantes il faisait proclamer des règlements pour faire réprimer les usurpations et faire entretenir et reconstruire les voies, ponts et chaussées. Ce n'est pas sans un grand étonnement qu'il m'arriva un jour de trouver dans les archives de l'Yonne un procès-verbal dressé, en 1605, à la diligence de M. le Grand-voyer de France, contre un habitant de Saint-Martin-sur-Ouanne, pour une anticipation commise sur un chemin, qui ne paraîssait être pourtant alors qu'un simple chemin vicinal.

Ce qui restait de routes conservées était fort rare alors. Un livre publié en 1553, et, à ce qu'on croit, par Henri Estienne, sous le titre de : *La guide des chemins de France*, ne mentionne comme

chemins notables dans tout le territoire actuel du département de l'Yonne, que celui de Paris à Auxerre, par Essone, Fontainebleau, Sens et Joigny; et, chose singulière, celui de Montargis à Saint-Fargeau. Je donnerai l'explication probable de ce dernier fait. C'est que les deux seigneuries de Montargis et de Saint-Fargeau appartenaient alors à de très grands seignenrs : Montargis à Renée de France, fille du roi Louis XII et veuve du prince de Ferron et de Modène ; et Saint-Fargeau à Nicolas d'Anjou, baron de Mézières et gouverneur du Dauphiné, descendant de Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis et roi de Naples, et que pour la facilité de leurs communications, ces deux hauts personnages avaient fait de grands travaux sur la route qui allait de l'une à l'autre de leurs résidences. Quatre-vingts ans après, en 1632, la *Carte géographique des postes*, par Sanson, prolonge le grand chemin de Paris à Auxerre jusqu'à Lyon, par Lichères, Tonnerre, Montbard, Dijon, Châlons et Mâcon, mais n'en indique pas d'autre dans l'Yonne que celui-là.

Administration et juridiction en matière de chemins, tout était, avant Sully, d'une confusion inextricable. Il tenta de débrouiller ce chaos, mais ses efforts n'en eurent guère le temps. Un règlement général, qui fut dressé en 1605, resta à peu près sans exécution. Peu d'années après, Henri IV mourait et l'office du Grand-voyer de France était supprimé. La surveillance des chemins, l'emploi des ressources retombèrent entre les mains des *Trésoriers de France*, qui ne pouvaient ou ne voulaient guère s'en occuper. Jusqu'à l'avènement de Colbert au Contrôle général des finances, tout resta dans le même état. Mais c'est de ce grand ministre que datent l'ordre, l'organisation et la lumière dans cette branche si importante de l'administration. Développements progressifs des ouvrages publics concernant les grands chemins, attention qu'il y apporte, instructions spéciales aux Intendants qui entrent en fonctions, circulaires périodiques, mesures à prendre aux diverses époques de l'année, réparations à faire aux frais du roi, autres à imputer sur les ressourees locales, choix des chemins les plus importants pour y exécuter les travaux, marchés pour l'entretien, règles établies pour les adjudications, principes et prescriptions sur les rabais, mesures coërcitives, tout cela naît, s'organise et se poursuit avec une régularité inflexible sous son ministère. Les principes s'établissent et resteront dorénavant la règle de l'administration francaise. C'est lui qui crée, nomme et place partout des ingénieurs. Il exige de tous, trésoriers et ingénieurs, des comptes réguliers, complets et périodiques, pour qu'il puisse tout voir et tout apprécier. L'auteur donne sur ces divers sujets, et sur tous les

grands travaux alors entrepris et exécutés, les détails les plus complets, qu'il puise surtout dans la correspondance de Colbert que l'on a imprimée dans ces dernières années, et qu'il reproduit textuellement, et en grande abondance, dans les pièces justificatives qui terminent son premier volume. Mais cette œuvre de reconstruction était immense. Colbert en accomplit une grande partie; après lui, il en reste beaucoup plus à faire. Quand il meurt, le progrès s'arrête, et est suivi de décadence. L'œuvre dépérit et, d'abord au milieu des vicissitudés et des dépenses formidables de la guerre, puis de difficultés nombreuses pendant les vingt dernières années de ce siècle et les vingt premières du suivant. Dans le livre de Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France*, 1712, on ne trouve toujours qu'un seul grand chemin traversant le département de l'Yonne, et il s'arrête à Auxerre, et ne se poursuit plus tard jusqu'à Dijon. Quoi qu'il en soit, un grand fait, le soin des grandes voies de communication, a définitivement pris place dans l'administration française. Le service, sinon déjà le corps des ponts et chaussées, est institué, et finira par triompher de l'indifférence et de l'apathie des ministres qui se succéderont.

En 1715 est créé, puis disparait, et ensuite se relève sous un autre titre, un directeur général des ponts et chaussées. L'époque qui suit, illustrée par les noms de Trudaine et de Perronet, est celle de la création de l'école des ponts et chaussées, celle des grandes entreprises et des grands travaux. Les turcies ou levées de la Loire, les ponts des grandes rivières, les longues et belles routes nouvelles, les grands travaux de canalisation surgissent de toutes parts. M. Vignon en donne, dans son second volume, un récit et des tableaux des plus intéressants. Mais avec quelles ressources se suivait cette grande impulsion ? C'est le côté le moins satisfaisant de ces importantes questions.

Il fallait distinguer entre les quatre provinces dites pays d'Etats, la Bourgogne, la Bretagne, le Languedoc et la Provence, dans lesquelles nul impôt ne pouvait être établi, s'il n'avait été librement voté par les Etats, qui, par leurs élus ou délégués, en réglaient la perception et en dirigeaient l'emploi, et les pays d'Elections royales, soumis au bon plaisir et à toutes les taxes créées au nom du roi, et même les provinces annexées pendant les XVI[e] et XVII[e] siécles, savoir la Flandre, l'Artois, la Lorraine et la Franche-Comté, où les petits Etats n'avaient que des attributions fort restreintes.

Nous parlerons plus tard de ce qui se fit en Bourgogne. Mais dans les pays non protégés par des Etats libres, c'était d'abord par un fonds peu considérable pris sur les tailles ordinaires et les finances royales, ajouté au produit des péages créés, soit au profit

de la couronne, soit à celui des divers seigneurs, que s'alimentaient les travaux ordonnés pour réparer les parties des chaussées devenues absolument impraticables ou les ponts écroulés, et on y ajoutait parfois pour chaque travail, des cotisations imposées aux villes et aux localités environnantes. Plus tard, les tailles furent accrues d'une somme spécialement destinée aux travaux des voies publiques, mais souvent cotisations et tailles étaient détournées de leur destination par les guerres ou autres causes de dépenses. En avançant, la disproportion entre les besoins et les ressources paraissait de plus en plus énorme. Quelques Intendants eurent alors la pensée d'établir une corvée en nature sur les populations. Colbert, en la tolérant sur un point et dans une province où elle n'avait pas soulevé de plaintes, et en adoucissant d'ailleurs ses conditions, l'interdit partout ailleurs. On vécut un demi-siècle après lui sous ce régime. Mais, en 1737, on en arriva à établir partout la corvée royale, sans diminution des tailles et charges ordinaires, non pas seulement pour la réparation des chemins vicinaux, où l'intérêt des cultivateurs pouvait conseiller de faire contribuer en travaux les pauvres gens qui manquaient d'argent pour exécuter ceux qui leur étaient le plus nécessaires, mais aussi et surtout pour la réparation de grandes routes anciennes et la construction de routes nouvelles, dont le commerce profitait largement, mais dont l'agriculture ne ressentait pas le besoin, et on l'imposa dans une proportion accablante sur toutes les populations rurales, jusqu'à tomber dans des excès d'oppression à peine compréhensibles aujourd'hui. Par une contradiction étrange, les villes en étaient exemptes. Mais dans les campagnes on faisait venir de plusieurs lieues, et parfois jusqu'à sept lieues de distance, hommes, chevaux et voitures. On nourrissait seulement les chevaux. Quant aux hommes, on ne leur donnait que le couvert, en infligeant, aux habitants des localités où l'on travaillait, la charge de loger comme ils le pouvaient, c'est-à-dire très mal, les corvéables, auxquels on fournissait seulement la paille pour le coucher des hommes venus de si loin, et la litière pour leurs bêtes, et ces malheureux étaient tenus d'apporter, de fournir ou de chercher leur nourriture. Et l'on imposait jusqu'à quatorze jours, par an, de corvée au minimum, mais très souvent beaucoup plus, vingt, trente et jusqu'à quarante jours, en mettant, en cas de résistance, l'amende et la prison au service de cet odieux régime. L'auteur donne sur ce sujet, dans son troisième volume, les détails les plus révoltants. Cela dura plus de quarante ans. C'est à Turgot, à ses efforts prolongés pendant plusieurs années, qu'on en dut, enfin, l'abolition. Ses lettres et ses rapports sur cette question, pendant qu'il était Intendant de Limoges, se

succédèrent longtemps en pure perte. Enfin, de lui-même, il prit le parti de substituer dans les villages une prestation en argent à des corvées en nature, et de démontrer, par le succès d'une pratique que l'administration supérieure eut d'abord peine à tolérer, et qui réussit, pourtant, au-delà de ses prévisions, que la répartition, dans les localités traversées, d'une taxe en argent, était à la fois mieux accueillie par la population et plus profitable aux travaux, que le régime tyrannique du travail imposé. Aussi, quand il devint ministre, il fit partout suspendre la corvée, et il voulut même l'abolir entièrement par un édit. Mais la cabale de la routine, de l'ignorance et de l'envie, contre cette salutaire mesure, aussi bien que contre d'autres réformes non moins utiles dans le commerce et l'industrie, appuyée par l'hostilité des Parlements, l'emporta. La faiblesse de Louis XVI céda, Turgot fut congédié du ministère en 1776, et la corvée pour les grands chemins reparut. On n'osa plus, pourtant, l'étendre à plus de trois ou quatre journées par an, et, en 1787, l'assemblée des notables la fit décidément abolir. On trouve dans le livre de M. Vignon, non-seulement un long et lumineux historique des diverses vicissitudes de cette importante question, mais une abondante transcription, dans ses pièces justificatives, de tout ce qui fut alors écrit sur ce sujet par la direction générale, par les intendants, par les ingénieurs les plus éminents, et, enfin, par Turgot et par ses adversaires.

Les trois premiers volumes de son savant ouvrage concernaient seulement les provinces régies par l'administration centrale, sous le nom de Pays d'Élections, ce qui comprenait les deux tiers ou les trois quarts de la France. Avec le quatrième volume commence l'histoire du régime des voies publiques dans le pays d'États, pour laquelle l'auteur a patiemment exploré les archives des villes et les actes, délibérations et registres des États. Il traite de la Bourgogne et de la Bretagne. La première de ces deux provinces est la seule dont les souvenirs ont pour nous un assez puissant intérêt pour que nous en rendions compte.

Avant le XVIIe siècle, ce régime, en Bourgogne, ne différait pas de celui des provinces qui, par des causes et à des dates diverses, furent plus étroitement unies au pouvoir royal. Dans les unes, comme dans les autres, les grands chemins, ponts et chaussées ne relevaient guère que des pouvoirs et des intérêts locaux. On cite, pourtant, des lettres-patentes de Charles VI, de l'année 1397, qui chargent le bailli de Mâcon « de s'informer de ceux qui sont « tenus de réparer les anciennes chaussées aboutissant à cette « ville, et de les y contraindre rigoureusement », et d'autres du roi Charles VIII, de l'année 1486, portant mandement et pouvoir

au bailli de Dijon « de commander à tous les manants et habitants, « à deux lieues à la ronde autour de cette ville, de faire deux « journées par an pendant quatre ans pour la réparation des « chemins et passages étant à l'environ et autour de ladite ville », et, enfin, une ordonnance du roi Louis XII, de l'année 1501, portant « commandement aux concessionnaires des péages et routes « d'acquitter les charges d'entretien des abords, chemins et rues « de cette même ville. » Il paraît que, dans la première moitié du XVIe siècle, des taxes avaient été levées en Bourgogne pour ces réparations, car on a deux déclarations royales, de 1558 à 1563, qui maintiennent à la Chambre des comptes, contre le Parlement et tous baillis et autres juges, l'examen et la clôture des comptes de ces impositions. Les États de Bourgogne s'occupent pour la première fois de cet objet en 1581. Les bénéficiers de la province se disaient exempts de cette imposition, et, sur leurs plaintes, la Chambre du clergé nomme trois de ses membres pour appuyer leurs protestations contre cette violation des priviléges ecclésiastiques. Ils songent aussi à rendre navigables certaines rivières, notamment celle d'Armançon, et ils donnent commission à des délégués d'examiner des projets qui, malheureusement, devaient être longtemps encore oubliés. Ils décident, en attendant, que « chaque communauté devra tenir la main à la réparation des « chemins, chacune en son finage et territoire » et prescrivent au syndic « d'obliger ceux qui font des levées de deniers pour ce « sujet, d'en rendre compte, en recette et en dépense, devant les « élus. » Mais ces règlements n'obligeaient spécialement aucune personne, et ils restèrent sans exécution.

En 1605, Sully ayant établi son budget général de la Grande Voyerie, le roi, à son instigation, envoie aux États de Bourgogne un mandement de faire lever sur cette province et de mettre à la disposition de ce haut fonctionnaire « certaine somme de deniers pour « raccommoder ses ponts et chemins. » Les États s'y refusent et prient le roi « de ne rien innover à la forme ancienne et accou« tumée de la réparation des ponts et chaussées, qui se fait par « les soins des officiers des lieux et aux frais de ceux qui prennent « des péages. » Cependant, quelques années plus tard, en 1610, ils se ravisent, et considérant l'état de ruine des grandes voies, ils demandent à lever dans les différents baillages, tant sur les ecclésiastiques et les nobles que sur les communautés, une imposition spéciale de vingt mille livres, pour l'employer aux travaux de réparation. Mais l'année suivante, la noblesse revient sur ce qu'elle regarde comme une surprise, et elle réclame son exemption, comme le clergé l'avait déjà fait.

En 1613, le budget de Sully porte une somme de douze mille livres destinée aux travaux de la Bourgogne, à la condition que les États en voteront la moitié, qui sera versée au trésor royal et employée par les agents royaux des ponts et chaussées. Les États s'y refusent encore. Pourtant l'année suivante ils l'accordent, mais pour être versée aux receveurs de la province et qu'elle ne soit mandatée que par les Élus, pour les travaux qu'ils auront ordonnés ou approuvés. Cela n'est point accepté, et, pendant une certaine durée, le trésor royal et la province contribuent chacun pour moitié dans certaines dépenses réciproquement convenues, mais non sans de grandes défiances de part et d'autre, qui restreignent de chaque côté les ouvertures de crédits les plus nécessaires. Enfin, en 1651, les États obtiennent de rester maîtres absolus de l'emploi des fonds qu'ils auront votés, à la condition de pourvoir à eux seuls aux besoins des réparations et constructions.

De cette époque jusqu'à l'année 1665, leur vote annuel pour cette dépense reste fixé à 6,000 livres. Mais, de ce moment jusques et y compris 1573, il est élevé à 16,000 livres. En 1674, il monte à 30,000 livres, dont 15,000 livres à employer sur la route d'Auxerre à Châlon, sur la demande et les observations de Nigot et Thierriat, *maitres des coches*, c'est-à-dire ayant monté un service de diligences entre ces deux villes et passant par Dijon. (1) On commençait à comprendre les avantages d'un service régulier de voitures publiques. Le chiffre de 30,000 livres est maintenu les années suivantes, « dont 10,000 livres d'Auxerre à Châlon pour les mauvais « pas, sur *les indications des maîtres des coches.* »

Cette même année 1673, il est question, pour la première fois, dans la délibération, de faire travailler les habitants, pour arriver à la réparation des grands chemins. La question est posée, mais n'aura sa solution que beaucoup plus tard.

En 1682, il est ajouté aux 30,000 livres annuelles une imposition extraordinaire pour les réparations du chemin de Seignelay à Auxerre (c'est peut-être un hommage à Colbert, propriétaire du

(1) Ces deux personnages s'étaient élevés par leur industrie, à une grande fortune. Nigot acheta la seigneurie de Saint-Sauveur, bâtit à Auxerre le grand hôtel qui appartient aujourd'hui à M. Bonneville, et fut pourvu, par l'appui de Colbert, d'une charge de président à la cour des comptes, que ses descendants ont conservée, ainsi que le château de Saint-Sauveur, jusqu'à la révolution. Thierriat, resté dans son pays natal, y a laissé, en mourant, une riche famille, qui ne s'est éteinte qu'il y a peu d'années.

château de Seignelay ; mais la correspondance du grand ministre prouve que, non-seulement cet hommage n'était pas sollicité, et que ce n'est pas sans hésitation qu'il fut accepté), et pour celles du *pont de pierre*, sur la route de Paris à Auxerre, et, enfin, pour la moitié des dépenses de la restauration du pont d'Auxerre sur l'Yonne, l'autre moitié devant être imposée sur le comté.

Quelques années après, on porte le crédit à 36,000 livres. Mais, en 1691, on revient au chiffre de 30,000 livres, en se disant obligés par la misère des temps de se montrer plus économes! C'est que les impositions de guerre devenaient écrasantes. Cependant, en 1694, on remonte à 36,000 livres, et la moyenne des vingt-six années suivantes est, selon le témoignage des comptes que M. Vignon a vérifiés, de 32,180 livres. En dépit de ces grands sacrifices, qui ne pesaient que sur le commerce et l'agriculture, et dont le clergé et la noblesse restaient exempts, on n'arrivait pas encore à créer des routes praticables, et c'est à cette époque, 1696, qu'une statue équestre de Louis XIV, que les États voulaient ériger à Dijon, envoyée par eau à Auxerre, et chargée là sur une solide voiture, s'embourbe et s'enfonce en terre à une lieue de cette ville, où elle reste vingt-un ans, sans que l'état de la route permette de l'en tirer. On paie, en attendant, quarante francs par an pour location du hangar sous lequel on l'a abritée.

Ce triste accident ayant ouvert les yeux sur l'insuffisance des ressources, on décrétait, en 1700, un emprunt de 120,000 livres pour y subvenir, et, quatre ans après, un nouvel emprunt de 96,000 livres, et, en 1712, après une dépense extraordinaire de 74,000 livres, pour réparer les dommages causés par les inondations, on élevait définitivement le crédit annuel à 50,000 livres, tant pour réparations que pour travaux neufs.

On s'était, en même temps, occupé des chemins vicinaux, que l'on appelait alors les *chemins finerots*. Un règlement était promulgué en 1688 pour les mettre en bon état, et le procureur-syndic était autorisé à envoyer sur les lieux des ouvriers, pour faire, aux frais des communautés retardataires, les réparations omises.

Les routes créées ayant accru la richesse du pays par le débouché qu'elles offraient aux produits de l'agriculture et de l'industrie, et le besoin d'activer les travaux se faisant de plus en plus sentir, on avait, dès l'année 1716, porté à 30,000 livres le vote des fonds destinés aux réparations des routes, et à pareille somme celui des travaux nouveaux. Mais, cela paraissant encore très insuffisant, on décrète, en 1727, sur la proposition des commissaires alcades, qu'aux fonds votés annuellement on ajoutera des corvées, que

l'on fixe d'abord à vingt journées par habitant valide pour chaque année, et qui, plus tard, furent réduites à douze. On admet, toutefois, le système des tâches, substituées, autant que possible, à celui des journées, et l'on ajoute que des exemptions pourront, en certains cas, être accordées. Quoique ce régime nouveau fût plus adouci en Bourgogne que dans les pays d'Élections, on évaluait son produit, quand on le supprima définitivement, pour y substituer une taxe en argent, à 400,000 livres par année.

Les impositions avaient rendu, de 1728 à 1758, une somme annuelle de 60,502 francs. En 1759, elle s'éleva à 105,495 francs ; en 1783, à 150,000 francs, et en 1784, à 200,000 francs. La progression continue les années suivantes. En 1786, c'était 175,594 francs ; en 1787, c'était, y compris les taxes substituées en partie aux corvées, 324,939 francs ; en 1788, 622,939 francs. Du 11 décembre 1787 au 21 juillet 1790 la dépense totale n'était pas moindre de 1,696,956 francs.

Grâce à tant de sacrifices, on avait, quand les troubles et les guerres de la Révolution arrêtèrent cet élan, accompli déjà de grands et magnifiques résultats. De nouvelles routes avaient été partout ou construites ou commencées. La navigation des rivières avait été aidée et perfectionnée ; on avait racheté et éteint successivement tous les péages sur les ponts et rivières ; des ponts d'une grande importance avaient été construits ailleurs ; trois grands canaux, ceux de Bourgogne, du Charolais et de Franche-Comté, étaient assez avancés pour que l'on y eût déjà dépensé 2,278,462 fr. sur le premier, 476,570 sur le second, et 255,497sur le troisième. Et, enfin, après de longues hésitations, et malgré des difficultés et des embarras de tout genre, la Bourgogne avait donné à tout le royaume de remarquables exemples d'activité, d'énergie, d'intelligence et d'esprit public.

M. Vignon a consacré la seconde moitié de son quatrième volume à la province de Bretagne. Il complétera son œuvre, si instructive et si précieuse, par un cinquième volume consacré au Languedoc et à la Provence.

NUMISMATIQUE TONNERROISE

Par M. C. JOLIVOT.

En 1876 (1), nous avons déjà signalé à nos confrères les trouvailles archéologiques faites par M. Hérard-Bruand, horloger à Tonnerre, sur l'emplacement de l'ancien *castrum Tornodorense*. Ayant eu l'occasion d'examiner cet été un certain nombre des monnaies qu'il a recueillies depuis lors, nous en adressons la description à la Société des sciences historiques et naturelles, à titre de contribution à l'histoire locale.

MONNAIES DE TONNERRE.

Nos regards ont été frappés, tout d'abord, par deux petites monnaies baronales d'argent, qui nous semblèrent avoir une physionomie tonnerroise. Les caractères de la légende paraissent remonter au XIIIe ou plus probablement au XIVe siècle ; ce sont, si nous ne nous trompons, des deniers de la maison de Châlon, qui ont beaucoup d'analogie avec ceux que la même famille émettait alors dans ses comtés de Nevers et d'Auxerre.

L'une de ces pièces, du poids de 50 centigrammes et du diamètre de 0^{m} 014, porte une croix patée et aiguisée, cantonnée d'une molette à six rayons au premier quartier et entourée d'un grènetis.

La légende, entamée en partie, est peu lisible. Nous avons cru déchiffrer **DENAR** croisette (DENAR ius croisette) denier. M. Hérard nous écrit qu'il distingue les mots : TONAR. croisette MONET. A distance, il nous est difficilé de vérifier cette leçon. Mais elle nous paraît peu conforme à l'usage et contredite par le revers même de la pièce.

Ce revers porte, au centre, une croix pattée et aiguisée, et, autour des grènetis, en caractères très nets : **TOR. MON** (TOR nodori

(1) 30e vol., p. 334.

MON eta), monnaie de Tonnerre. C'est la légende et la croix que nous trouvons sur les pièces de Jean Ier et d'Aliénor de Savoie, sa mère, qui ont été publiées par Duby sous les nos 5,867 et 5,864. Une pièce de Robert de Dampierre, comte de Nevers, de 1271 à 1296 (id. pl. 89), porte la même croix pattée et aiguisée.

Marguerite de Bourgogne, reine des Deux-Siciles et comtesse de Tonnerre, de 1262 à 1293, employait, sur ses monnaies, la croix simplement pattée.

Détail caractéristique : l'étoile (c'est une molette) est figurée sur la planche de Duby au 2e quartier, tandis que sur la pièce de M. Hérard elle est au 1er. Mais l'analogie est telle, que nous n'hésitons pas à attribuer au comte Jean Ier (Jean II à Auxerre) le denier que nous venons de décrire, dont la forme et la dimension rappellent ceux de sa grand'tante Marguerite.

La pièce suivante, dont le poids et la dimension indiquent une époque postérieure, a pu être frappée, soit dans les dernières années de Jean Ier, soit plutôt par sa sœur Jeanne (1321-1356) ou par son fils Jean II (1356-1372).

Poids : 0 gr. 90 ; diamètre : 0m 019. — Croix pattée entourée d'un grènetis. Légende : TORNOD. MON. IO. (TORNOD ori. MON eta. IO annes croisette) *Monnaie de Tonnerre. Jean.* Croisette pattée.

R : La même croix patée entourée du même grènetis, et, en guise de légende, deux S alternant avec deux croisettes pattées, un grènetis autour.

Quelle est la signification de ces deux S ? Il est difficile, à cette époque, c'est-à-dire pendant la guerre de cent ans très probablement, d'y voir, comme le suggère Lelewel, un témoignage de participation aux croisades. Nous étions tenté, tout d'abord, de prendre cette lettre pour l'anagramme de *Sabaudia* (Savoie), en souvenir de la mère de Jean Ier et de Jeanne de Châlon. Mais Duby atteste qu'il a trouvé le même signe sur d'autres monnaies, particulièrement à Mâcon. Il faut donc chercher une autre explication.

CHRONOLOGIE DES COMTES DE TONNERRE DE LA MAISON DE CHALON.

A propos de l'attribution de ces monnaies, nous croyons devoir appeler l'attention sur la chronologie que nous a révélée l'étude des chartes tonnerroises et que nous avons déjà mentionnée en 1876 (vol. 30, p. 334). Ce n'est pas celle qu'a suivie Duby.

La plupart des auteurs ont, en effet, été induits en erreur par l'*Art de vérifier les dates* et par la Chronologie auxerroise, qui diffère de la nôtre en certains points, la dévolution des deux fiefs n'ayant pas eu lieu simultanément aux seigneurs, même lorsque ceux-ci les ont possédés l'un et l'autre. Ainsi, Jean Ier d'Auxerre

est demeuré complétement étranger au comté de Tonnerre, dans lequel son petit-fils Jean (II[e] à Auxerre) est premier du nom. Il en est de même de Jean IV d'Auxerre.

C'est en 1293 que le comté de Tonnerre entre dans la maison de Châlon, par la cession qu'en fait la reine Marguerite de Bourgogne à son neveu Guillaume de Châlon, déjà comte d'Auxerre depuis dix ans.

En 1304, il passe, par voie de succession, au fils de celui-ci, Jean I[er], sous la garde-noble de sa mère, Aliénor de Savoie.

En 1321, Jean I[er] cède le comté de Tonnerre à sa sœur Jeanne, en la mariant à Robert de Bourgogne. Il conserve le comté d'Auxerre.

En 1356, Jean II, fils de Jean I[er], succède à sa tante Jeanne. Il était troisième du nom à Auxerre (1). Pendant sa captivité, sa sœur Marguerite, mariée, à dix ans, à Jean de Savoie, qui avait reçu en dot les fiefs de Corcoran, Lantage et Chesley, lui intenta une action en partage du comté de Tonnerre. Ce n'est qu'en 1376 que le Parlement de Paris, devant lequel la contestation était portée, donna acte à Marguerite de Savoie de sa renonciation en faveur de Jean II. Celui-ci était déjà interdit et, depuis quatre ans, le comté était administré par son fils Louis I[er], curateur à l'interdiction. Ce dernier devient comte de Tonnerre la même année.

MONNAIES ROMAINES.

Cerveau cite un certain nombre de monnaies romaines trouvées à Tonnerre au XVIII[e] siècle. Depuis lors, un grand nombre d'autres ont été ramassées par des gens qui ne se rendaient pas compte de l'intérêt qu'elles présentent au point de vue local et ont été dis-

(1) L'erreur que suppose l'auteur n'est qu'apparente. Il n'y a pas eu de Jean I[er], comte d'Auxerre. Le premier comte d'Auxerre du nom de Jean est le fils de Guillaume de Châlon et Aliénor de Savoie. On l'appela Jean II, parce que son grand-père était Jean I[er], comte de Châlon, dit Jean le Sage. Jean II fut comte d'Auxerre et comte de Tonnerre après la mort de sa sœur, survenue non en 1356, mais en 1346, et fut tué, en 1346, à la bataille de Crécy. Son fils Jean III, blessé et fait prisonnier à Poitiers, en 1356, est celui qui, en 1371, vendit le comté d'Auxerre au roi Charles V. Jean IV, son fils, mourut avant lui, au château de Poligny, en 1369, et ne fut ni comte d'Auxerre, ni comte de Tonnerre, quoique la chronique de du Guesclin lui donne le titre de comte d'Auxerre, en 1365, après l'interdiction de son père. Ce fut Louis, second fils de Jean III, qui lui succéda dans le comté de Tonnerre. Voir sur cette chronologie l'*Histoire du comté de Tonnerre*, par M. Challe. C.

persées. Parmi celles qu'a recueillies M. Hérard, nous avons distingué les suivantes, qui proviennent vraisemblablement de la garnison du *Castrum Tornodorense* et ne laissent aucun doute sur l'importance de la colonie.

1. — M. B. de l'empereur Claude (37 à 54 de l'ère chrétienne) :
TI. CLAVDIVS. CÆSAR. AVG. TR. P. IMP. Sa tête nue à gauche.
R : S. C. Pallas debout à droite lançant un javelot et tenant de la main gauche un bouclier.

2. — M. B. de Néron (54 à 68) :
IMP. NERO. CÆSAR. AVG. P. MAX. TR. POT. Sa tête laurée à droite.
R : S. C. femme debout à gauche.

3. — M. B. id. :
NERO. CLAVD. CÆSAR AVG. GERM. P. M. TR. P. IMP. Sa tête laurée à droite.
R : GENIO. AVGVSTI. S. C. Génie debout à droite versant une patère sur un autel et tenant une corne d'abondance. (V. COHEN, 136.)

4. — M. B. de Trajan (98 à 117) :
NERVÆ. TRAIANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. CO... Sa tête laurée à droite.
R : S. P. Q. R. OPTIMO. PRINCIPI. S. C. Dace assis devant un trophée et tenant de la main gauche un bouclier.

5. — Monnaie d'argent d'Adrien (117 à 138) :
HADRIANVS. AVGVSTVS. Sa tête laurée à droite.
R : COS. III. Rome assise, la tête radiée à gauche, tenant une victoire et une corne d'abondance. Poids : 2 gr. 70.

6. — G. B. d'Antonin le Pieux (138 à 161) :
ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TRI. P. Sa tête laurée à droite.
R : S... COS. IIII. S. C. La Sécurité debout à gauche versant une patère sur un autel et tenant un sceptre.

7. — G. B. de Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle et fille d'Antonin.
FAVSTINA. AVGVSTA. Son buste à droite.
R : DIANA. LVCIF. S. C. Diane debout à gauche, tenant une haste transversale.

8 — M. B. de Crispine, femme de Commode :
CRISPINA. AVGVSTA. Son buste à droite.
R : S. C. Diane debout à droite, tenant une torche allumée et... à ses pieds...

9. — Monnaie d'argent de Julia Mœsa, belle-sœur de Septime Sévère et grand'mère d'Elagabale.

IVLIA. MÆSA. AVG. Son buste à droite.
R : SÆCVLI. FELICITAS. La Félicité debout à gauche, appuyée sur une haste et sacrifiant sur un autel.

10. — Monnaie d'argent de Sévère Alexandre (222-234) :
IMP. C. M. AVR. SEV. ALEX. Sa tête laurée à droite.
R : IOVI. CONS. Jupiter assis à gauche, tenant une victoire et appuyé sur un sceptre.

11. — Monnaie d'argent de Gordien le Pieux (vers 238) :
IMP. CÆS. M. ANT. GORDIANVS. AVG. Sa tête radiée à droite.
R : P. M. TR. P. I. COS... La Valeur debout à gauche, tenant un globe et un sceptre.

12. — Monnaie d'argent (potin) de Philippe père (239-249) :
IMP. MAR. PHILIPPVS. AVG. Sa tête radiée à droite.
R : LIBERALITAS. AVGGII. La Libéralité debout à gauche, tenant une tessère et une corne d'abondance.

13. — Id. de Volusien (254) :
IMP. CÆ. C. VIB. VOLVSIANO. AVG. Sa tête radiée à droite.
R: P. M. TR. P. IIII. COS. II. Volusien debout à gauche, tenant un rameau d'oliver et un sceptre.

14. — Id. de Postume (267) :
POSTVMVS... La tête radiée à droite.
R : HERC. PACIFERO. Hercule debout à gauche, tenant une massue.

15. — G. B. du même.
IMP. C. POSTVMVS. P. F. AVG. Son buste radié à droite avec le paludamentum.
R : PROVIDENTIA. AVG.

16. — M. B. de Probus (276) ;
M. AVR. PROBVS. AVG. Son buste (ou celui d'Aurélien ?) à droite.
R : CONSERVAT. AVG. Soleil nu debout, la tête radiée, marchant à gauche, la main droite levée, la gauche tenant un fouet.

17. — Plusieurs petits bronzes de Claude II, Tetricus, Constantin le Grand, Constantin le Jeune, Constance II. Nous avons remarqué celui de Claude le Gothique, portant au revers : VICTORIA AVG. Pallas debout; et un autre saussé de Constantin Ier : VRBS. ROMA. Buste casqué de Rome à gauche.
R. La Louve à gauche allaitant Romulus et Rémus et les regardant. Deux étoiles au-dessus.

UN

MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE TONNERRE

Par M. C. Jolivot.

Parmi les trésors inconnus qui gisent dans les bibliothèques publiques à l'insu des amateurs, on doit compter un très beau manuscrit sur vélin du xve siècle, avec ornements en or et couleurs (fleurs, arabesques, lettres, tirets). C'est un in-8° gothique, sans titre, de 142 feuillets, dont plusieurs sont tachés, notamment les 21e, 22e et 72e. D'autres sont coupés, le 16e et le 115e. La reliure, en cuir brun, est piquée et déchirée. Les instruments de la Passion et un filet sont frappés en or sur les plats.

Ce volume fatigué et qui, à Paris, serait digne d'une restauration artistique, devrait être intitulé : HORÆ BEATÆ MARIÆ VIRGINIS. Il a été donné, en 1850, à la bibliothèque de Tonnerre, par Mlle Nelly Gouré de Villemontée, qui l'avait recueilli dans la succession de M. l'abbé Lesecq, curé de Commissey, et provient de l'abbaye de Saint-Martin de Molosmes.

Il est à croire que ces Heures sont *à l'usage de Sens*, si l'on en juge d'après le calendrier qui commence au recto du premier feuillet et qui, au milieu de nombreuses lacunes, mentionne divers saints particulièrement honorés dans ce diocèse. Mais il serait nécessaire d'avoir des éléments de comparaison pour reconnaitre si ce calendrier est celui de Sens ou celui de Langres et pour fixer la date du manuscrit. Ces éléments nous faisant défaut, ous nous bornons à mentionner les remarques suivantes.

Le calendrien (Grégorien) commence au 1er janvier, dit le *iour de lan*. Il indique le nombre des jours du mois et de la lune, ainsi que la concordance du calendrier romain. Nombreuses lacunes

quant aux saints fêtés. Les *Vigiles* sont notées, mais non les *Quatre-Temps*.

Il porte :

7	janvier :	Reliques de Cens.
13	—	S. Remi, s. Hylayre.
24	—	S. Sauenien.
24	février :	S. Mathieu. Reproduit au 21 septembre.
6	mai :	S. Iehan (abbé).
9	—	S. Melplas.
11	—	S. Gendulphe. Répété le 17 juin.
28	—	S. Germain. Se retrouve le 30 octobre.
1er	juin :	S. Michomer.
30	juillet :	S. Loup.
1er	août :	S. Pere.
2	—	S. Estienne. Le 30 août et le 26 décembre le même nom est écrit en lettres rouges.
25	—	S. Cauenne de Cens.
27	—	S. Ebbon.
1er	septembre :	S. Lou, s. Léger.

Au 13e feuillet, le commencement de l'évangile selon saint Jean ; au 14e, la suite de l'évangile selon saint Luc ; l'Annonciation, au 15e ; la Passion selon saint Jean, au 29e *Deus in adjutorium* sont très ornés.

LES ŒUVRES DE MICHEL LEPELETIER

PUBLIÉES EN BELGIQUE, EN 1826, PAR SON FRÈRE,

Par M. CHALLE.

Quand on lit jusqu'au bout un livre parfaitement oublié, on y fait parfois des découvertes singulières. C'est ainsi qu'en parcourant dernièrement le volume publié à Bruxelles en 1825 par Félix Lepeletier, en plein règne de Charles X, sous le titre d'*Œuvres de Michel Lepeletier*, pour justifier et exalter les opinions et les actes politiques de son frère, je suis tombé sur la description d'un phénomène glaciaire très étrange, qui s'est reproduit il y a deux ans, que tout le monde avait cru nouveau et sans précédents, et et qui avait alors tant ému le monde savant, que l'Académie des sciences, par l'organe d'un de ses membres les plus autorisés, avait cru devoir en donner l'explication scientifique. C'est le bizarre accident de gelée qui avait causé tant de désastres dans les arbres et les forêts du centre de la France, et notamment dans la forêt de Fontainebleau, dans l'Orléanais, la Sologne, l'Anjou et une grande partie du littoral de la Loire. Là, une pluie abondante, en tombant d'une région supérieure moins froide, avait trouvé une couche inférieure d'un froid assez intense pour se congeler sur la surface des arbres et y être subitement convertie en verglas qui, s'attachant aux branches, grosses et petites, les avait recouvertes d'un manchon de glace de plus en plus épais, et d'un poids si énorme que, cédant à leur masse écrasante, les arbres de toute taille, les gros surtout, penchés d'abord, puis accablés et entraînés, se fendaient, se brisaient avec un fracas effroyable et avaient couvert de leurs débris la surface des futaies et des taillis. Les bois, les parcs de cette région avaient tous perdu dans cette calamité dont on ne connaissait pas d'exemple, les arbres qui faisaient

leur gloire et leur valeur, et l'on n'évaluait pas à moins d'un tiers de la valeur de la superficie totale, les pertes de la forêt de Fontainebleau.

Or, ce phénomène si désastreux s'était déjà manifesté dans une région moins étendue, mais avec les mêmes caractères et la même dévastation, pendant l'hiver de 1788, dans les forêts du Morvand, mais le souvenir en était complétement perdu, ou tout au moins dénaturé. Voici comme il est écrit dans les notes de la vie de Michel Lepeletier, livre qui, proscrit en France à l'époque de sa publication, y a peu pénétré et y est très peu connu.

« Il faut avoir vu à cette époque les effets de la glace sur les bois « des environs d'Autun, et particulièrement dans la forêt de « Montjeu, qui appartenait à Michel Lepeletier, pour se faire une « idée de ce phénomène. Dans une nuit, il s'accumula sur les tiges « et les branches des arbres jusqu'à six à huit pouces de glace. « L'eau gelait à mesure qu'elle tombait. Toutes les branches « étaient brisées, partagées, beaucoup d'arbres aussi, par le milieu « du corps. Enfin ces futaies, quelques jours après, ressemblaient « à un champ de blé ravagé par la grêle. Dans la nuit où ce fléau « épouvantable exerça ses ravages, on entendait, tout à la ronde, « des détonations très fortes occasionnées par les arbres qui se « rompaient. »

Il est probable que cet étrange et désastreux phénomène n'a pas été ressenti seulement dans le Morvand, et que les forêts de notre Puisaie en ont eu leur part. J'ai souvent entendu dans ma jeunesse le récit des dévastations causées par l'hiver de 1788 aux bois de la Puisaie et ce singulier effet des gros arbres qui se fendaient avec un bruit que l'on comparait à des coups de canon. Mais on attribuait ce phénomène à la congélation de la sève intérieure dans le corps de cet arbre, congélation qui, disait-on, s'y distendait comme la glace dans un bassin. Nous avons eu il y a deux ans de plus fortes gelées qu'en 1788. Le thermomètre est, en certains lieux, descendu de 6 à 7 degrés plus bas qu'à cette époque, et bien des arbres y ont péri. Je n'ai pas perdu pour mon compte, à Saint-Martin-sur-Ouanne, moins de trois cents pieds de gros arbres, tant fruitiers que forestiers. Mais on n'a entendu nulle part les coups de canon de 1788, fracas qui ne provenait que du brisement et de la chute des arbres qui s'affaissaient et éclataient sous l'énorme poids de leurs manchons de glace. Ceux de 1879 gelaient sur pied silencieusement, n'éclataient pas, mais restaient debout, et parfaitement intacts.

Puisque j'ai commencé à citer ce livre, on m'excusera d'en dire autre chose, après la notice si remarquable de M. Pinard, dans

l'*Annuaire* de 1843, sur le contraste entre la moralité de sa vie privée et ses doctrines révolutionnaires, en ce qui touche Michel Lepeletier, et ses rapports avec le département de l'Yonne.

Son père, président à mortier au Parlement de Paris, quoique irréprochable aussi dans la vie intérieure, était cité déjà pour son caractère exalté et violent et pour la sévérité inexorable des jugements qu'il rendait comme président de la Tournelle criminelle. C'était lui, disait-on, qui avait condamné à mort le chevalier de Labarre pour des impiétés et des polissonneries d'écolier. Son fils conteste le fait et dit que son père était absent lors de ce procès, mais il est démenti par le texte de l'arrêt, qui, sous la plume de Voltaire, a tant indigné le monde entier. Et, dans les grandes querelles du Parlement, qui firent exiler en 1772 tous ses membres, pour les remplacer par un autre Parlement, il était si notoirement le grand meneur de cette guerre, que le chancelier Maupou put dire à Louis XV : *Sire, faites couper la tête au président de Saint-Fargeau, et je réponds du reste.* Il éleva dans ses principes d'austérité son fils Michel qui, d'une intelligence très précoce, écrivait à huit ans et demi une vie d'Epaminondas, que publia son frère dans le livre dont j'ai parlé, et à douze ans, lisait couramment Perse et Juvénal. A dix-huit ans, il était avocat du roi au Châtelet, et, peu d'années après, avocat-général au Parlement, où, à vingt cinq ans il remplaçait, comme président à mortier, son père décédé. Son précepteur, Moutonet-Clairfons, a écrit de lui qu'il était doux, humain, bienfaisant, sans ambition, sans fiel, ennemi de la dispute, qu'il réunissait enfin toutes les qualités de l'esprit et du cœur. Tout cela était vrai dans sa vie privée. Mais ces dons heureux s'associaient chez lui à une austérité excessive, fruit peut-être des leçons et des exemples de son père. Félix Lepeletier parle vaguement et à mots couverts d'un serment semblable à celui d'Annibal, sous le nom de haine à l'arbitraire, que son père lui aurait fait prêter solennellement lors du grand exil du Parlement. Son portrait ne dément pas ce caractère. Son œil rigide et ses traits anguleux, la compression de ses lèvres, semblent déceler un esprit où, malgré le sentiment inné de justice, l'austérité est poussée à l'exagération, à l'inflexibilité dans l'étroitesse de ses idées, à l'intransigeance dans les convictions les plus fausses. Il avait hérité de son pére une admiration mal raisonnée pour ce que son frère Félix appelle la liberté romaine, et qui était plutôt la liberté sauvage des Spartiates. Nommé à l'Assemblée constituante par la noblesse de la banlieue de Paris, il n'avait pas voté la réunion des trois ordres, mais un peu plus tard il y adhéra. Après le 14 juillet et le décret du 4 août, qui abolissait les droits féodaux, il se

déclara ouvertement pour la Révolution, et bien que cette mesure lui enlevât quatre-vingt mille francs de son revenu, il adressa au doyen de la collégiale de Saint-Fargeau une lettre d'approbation empressée de la suppression de tous les priviléges seigneuriaux. Il est vrai que, comme le dit son frère, il lui restait encore trois cents mille francs de rente. Il parla peu à l'Assemblée constituante, mais il donna la mesure de la confusion étrange de ses idées dans son rapport sur un projet du code pénal. Pour introduire l'humanité dans le chaos de l'ancienne législation criminelle, il supprimait la peine de mort. Mais voici ce qu'il y substituait. Le cachot, la gêne, la prison et l'exposition publique avec carcan, même pour les femmes, puis la dégradation civique.

Le cachot, sans jour ni lumière, avec une chaîne et une ceinture de fer, des fers aux pieds et aux mains, du pain et de l'eau pour nourriture, de la paille pour le coucher et une solitude absolue. Cette peine était subie pour trente-trois espèces de crimes. Elle était de douze ans au moins, et pouvait aller jusqu'à vingt-quatre ans.

La gêne, avec solitude, dans un lieu éclairé, une chaîne et une ceinture de fer, mais les pieds et les mains libres, du pain et de l'eau pour nourriture, de la paille pour le coucher, sauf adoucissement par le produit du travail. Une fois par mois le lieu de la gêne devait être ouvert, et le condamné exposé aux regards du public avec ses chaînes. La durée de cette peine était de quatre ans à six ans.

La prison, avec solitude, et du pain et de l'eau, sauf aussi le produit du travail. Deux ans au moins de durée, six ans au plus, avec exposition aux regards du public une fois par mois.

L'exposition, avec les chaînes du cachot et de la gêne, pendant trois jours, et, à chaque fois, six heures consécutives, et, successivement, dans la ville où le jury d'accusation aura été convoqué, puis dans celle où la peine serait subie.

La dégradation civique, avec deux heures d'exposition publique et de carcan.

Tout cela était justifié, dans son projet et son rapport, comme une amélioration des rigueurs de l'ancienne législation. Ajoutons, enfin, que, pour couronner l'œuvre, les lettres de grâce, de rémission, d'abolition, de pardon, de commutation de peines, étaient inexorablement abolies. Et notons, pour dernier trait, que dans ce code draconien, la peine de chaque crime ou délit est rigoureusement tarifée, sans qu'il soit permis en aucun cas au juge d'en retrancher un seul jour.

Hâtons-nous de dire que l'Assemblée rejeta, avec une sorte

d'horreur, cette œuvre monstrueuse comme une peine plus cruelle et plus hideuse que la mort même.

Michel Lepeletier fut ensuite nommé, par l'élection, membre du Conseil général du département de l'Yonne, qui le choisit pour son président, et il est juste de dire que dans cette administration, il montra toujours des sentiments de justice et de sagesse. Ce n'est pas, qu'en entrant dans cette Assemblée, il s'empreignit des idées de modération essentielles à un administrateur. Son discours d'ouverture repousse cette idée.

« Loin de nous, disait-il, cet engourdissement politique, ce poi-
« son destructeur de toute énergie, le froid modérantisme, alliage
« monstrueux de la servitude et de la liberté, ce sentiment mixte
« que Solon punissait de mort dans Athènes, qu'en France tous
« les partis flétrissent par le mépris, impuissant pour la chose
« publique, fatal à celui-là même qui l'adopte, et dont les demi-
« moyens, épuisés bien avant le terme de la carrière, nous la font
« voir toute jonchée des débris de tant de réputations échouées,
« de tant de héros avortés, qui n'ont pu fournir la carrière de la
« révolution tout entière. »

Ainsi cette modération, qui était incontestablement dans son caractère privé, et qu'il apportait dans la pratique des affaires ordinaires, devenait à ses yeux un crime, lorsqu'il s'agissait du gouvernement de la France, de sa forme, et de la discussion de ses intérêts politiques.

Au mois de septembre 1792, il fut élu, dans l'Assemblée électorale qui se tenait à Sens, membre de la Convention. Un événement sinistre marquait cette élection. Un habitant de Sens avait été assassiné par des furieux à la porte du bureau électoral.

A la Convention il courut bien des bruits sur ses rapports secrets avec le duc d'Orléans, Philippe-Egalité. Son frère les nie. Mais ce qu'en a dit M. Chaillou des Barres, dans la notice sur le château de Saint-Fargeau, dans l'*Annuaire de l'Yonne*, donne à croire que sa famille avait, dans des documents privés, de fortes raisons de croire le contraire.

Pendant les premiers mois de cette Assemblée, il s'occupait de ce qu'il appelait un plan d'éducation nationale, que lui inspiraient, en faisant remonter la civilisation de vingt-cinq siècles en arrière, les souvenirs de la République spartiate.

Il avait écrit le rapport de présentation et le projet de décret qu'il voulait remettre à la Convention. Son frère a publié dans son livre cette étrange et presque incroyable élucubration.

Tous les enfants, filles et garçons, devaient être, dès l'âge de six ans, enlevés à leurs parents et, dans chaque canton, réunis

dans le même local, en santé comme en maladie, pour y être soumis au nombre de 5 à 600 au même régime,aux mêmes vêtements, à la même éducation, au même travail. On trouverait, pour cette agglomération, quelque monastère abandonné, quelque château d'émigré, dont on s'emparerait. Il y en aurait deux, l'un pour les filles et l'autre pour les garçons. Les garçons seraient exercés à travailler à la terre, à ramasser et répandre des matériaux sur les routes, ou à des ouvrages qui pourraient s'exercer dans l'intérieur de la maison. Les filles, à filer, à coudre et à blanchir. Près de là seraient placés, autant que possible, les vieillards pauvres ou infirmes du canton, et les enfants seraient employés à leur service et assistance. Aucun domestique ne serait employé dans ces maisons. Les enfants les plus âgés, chacun à son tour, rempliraient les diverses fonctions du service journalier. On leur apprendrait aussi à lire, à écrire et à compter. Ils y resteraient, les garçons jusqu'à douze ans, les filles jusqu'à onze ans. On pourvoierait aux dépenses de ces grandes maisons cantonales, par le produit du travail de ces enfants, et subsidiairement par un impôt progressif, selon la fortune des parents. Cet accaparement universel de l'enfance, qui la dérobait violemment aux affections et aux traditions de la famille, aux soins souvent si précieux et si indispensables des mères, cette promiscuité grossière, qui condamnait pendant cinq ou six ans au même travail manuel les forts et les faibles, les précoces et les tardifs, les intelligents et les idiots, c'était, selon les rêves étranges de cet esprit malade, qui avait monstrueusement exagéré les institutions que Lycurgue avait imaginées pour faire un peuple de soldats toujours prêt à défendre sa ville de Sparte contre les Ilotes, ses esclaves, et les peuplades voisines, ses ennemis, était, à ses yeux, « le moyen de régénérer « l'espèce humaine et de donner aux enfants les qualités physi- « ques et morales, les habitudes et les connaissances qui, pour « tous, ont une commune utilité. »

Il allait présenter cette œuvre à la Convention, lorsqu'elle interrompit ses séances pour le jugement de Louis XVI. Lui, qui s'était toujours déclaré l'adversaire de la peine de mort, y prononça, pour l'application de cette peine, un long discours d'un froid et sombre fanatisme sanguinaire, dont Durand de Maillane a dit, qu'il avait gagné deux cents voix pour la mort du roi.

Le 20 janvier, le roi était condamné par la majorité de la Convention. Lepeletier allait, après la séance, dîner dans un restaurant de la Cour des Fontaines, où il fut assassiné.

La déposition de l'unique témoin oculaire de ce fait porte :

« Qu'étant à dîner chez le citoyen Février, à la table voisine de

« celle du citoyen Saint-Fargeau, et en face de lui, sans le con-
« naître, que lui déclarant était à lire les affiches, lorsqu'un parti-
« culier à lui inconnu est arrivé, et a dit à Saint-Fargeau : Vous
« avez donc voté la mort du Roi ; que lui déclarant a continué sa
« lecture sans aucun soupçon ; qu'il a vu aussitôt ce particulier
« porter un soufflet audit citoyen Saint-Fargeau et l'a attrapé au
« front ; que ledit citoyen Saint-Fargeau s'est levé vivement et
« s'est trouvé en face du particulier dont il s'agit ; que lui décla-
« rant a vu le sabre à la main dudit particulier, lequel était levé
« en l'air, mais qu'il n'a pas vu porter le coup qui a blessé ledit
« citoyen Saint-Fargeau ; que le citoyen Février est arrivé et a
« saisi les bras par derrière du particulier dont il s'agit, mais que
« ce particulier s'est débattu et s'est enfui. «

Le meurtrier, reconnu par Février, était un ancien garde du corps, appelé Pâris. Lepeletier, transporté chez son frère, y expirait à une heure du matin.

L'émotion fut grande dans Paris et dans toute la France. La Convention ordonna pour ses obsèques des cérémonies extraordinaires. Ses restes furent portés au Panthéon. Son frère, Barrère, Vergniaud et d'autres encore y portèrent la parole. La nation adopta sa fille. Robespierre et Joseph Chénier célébrèrent sa mémoire à la société des Jacobins, et Marat dans son journal. David le représenta sur son lit de mort, dans un tableau, qu'il ne put vendre, et qu'il garda toute sa vie, mais qui, après sa mort, allait être mis en vente publique, lorsque la famille, pour prévenir cette spéculation de scandale, consentit à le payer cent mille francs, et que depuis personne n'a vu.

Le département de l'Yonne ne resta pas en arrière. Un arrêté du Conseil général ordonna que la mémoire de Michel Lepeletier serait célébrée dans l'église de Saint-Etienne par le procureur général de cette assemblée, que son buste serait placé dans la salle de ses séances, que tous les districts et toutes les communes du département seraient invités à célébrer par des cérémonies particulières cette fête funèbre, ce qui fut exécuté partout. On vit même, dans le premier moment d'enthousiasme pour cette illustre mémoire, plusieurs républicains donner le prénom de Lepeletier à leurs enfants nouveaux nés. J'en ai connu un, un notaire, qui s'appelait Peletier Manigot. La ville d'Auxerre se signala en plaçant son buste et en faisant sculpter une inscription à la façade de la maison qu'il habitait. Cette maison était, sur la place aux Liens, celle qui est entre la maison Simon et celle des dames Gagnard. Cela ne dura guère. La façade de la maison fut démolie peu après, et la pierre de l'inscription transportée et incrustée dans le mur d'une

maison de la rue du Bois, chez M. Marcilly père, où elle est encore. La place aux Liens reçut aussi alors le nom de place Lepeletier, qu'elle garda jusqu'au 18 brumaire. Le Conseil municipal d'Auxerre ignorait ce fait, lorsque, jugeant à propos dernièrement de changer les noms de plusieurs de nos rues, il a donné le nom de Lepeletier à la rue des Ursulines. S'il l'eût connu, il eût sans doute rendu à la place aux Liens son nom de la Révolution, et laissé le sien à la rue qui nous rappelait les vertus et les services des sœurs de Sainte-Ursule, venues là au commencement du XVIIe siècle pour continuer, dans leur pensionnat, les traditions des grandes écoles de la ville, transférées alors au collège fondé par Amyot. C'eût été à la fois, au moins, deux souvenirs historiques.

Michel Lepeletier avait avec lui, le jour où il fut assassiné, son plan d'éducation nationale. Robespierre le présenta à la Convention en disant qu'il semblait avoir été tracé par le génie de l'humanité. Mais ce fut tout, et personne ne s'en occupa plus. Ce qui n'empêcha pas son frère de dire, dans son livre, qu'on y reviendra un jour, ou que jamais la France n'aura de vrais citoyens.

Une épisode étrange que cite le livre de Michel Lepeletier, c'est l'incertitude sur le sort de l'assassin de son frère. L'ordre de le rechercher avait été donné dans toute la France. Le 31 janvier arriva à Forges-les-Eaux, près de Rouen, un étranger dont les allures parurent suspectes. Sur l'ordre de se rendre à la mairie, il dit qu'il allait y aller, et prenant un pistolet à deux coups, il se brûla la cervelle. Sous ses vêtements, on trouva l'acte de naissance de Pâris et son congé de licenciement de la garde du roi, puis un écrit signé de Pâris l'aîné, garde du roi, et portant : « Qu'on « n'inquiète personne, personne n'a été mon complice dans la « mort heureuse du scélérat Saint-Fargeau. » Deux commissaires de la Convention, Tallien et Legendre, déclarèrent dans un procès-verbal, qu'ils avaient reconnu dans le cadavre, quoique beaucoup défiguré, celui de Pâris. Cependant Félix Lepeletier dit qu'il avait des raisons pour penser que Pâris n'était pas mort, et qu'il en avait parlé à Regnaud de Saint-Jean d'Angely. Un an après, en 1804, étant à Genève, il reçut deux lettres successives qui lui disaient : « Prenez garde à vous, l'assassin de votre frère est ici, logé chez « un tailleur de cette ville. » En l'absence du préfet, un conseiller de préfecture averti, écrivit à Paris et reçut l'ordre de l'arrêter. Mais, informé à temps, l'homme était décampé, et le préfet, de retour, dit à Félix Lepeletier : « Il est certain que l'assassin de votre frère

« était ici. Je le savais depuis un an. Un officier du génie, son an-
« cien camarade, l'avait vu et me l'avait dit. » Enfin, en 1814, un parent de Félix Lepeletier, revenant en France d'où il était depuis longtemps absent, lui déclara qu'il était à sa connaissance personnelle que Pâris était mort en 1813, en Angleterre.

OBJETS ANTIQUES TROUVÉS A CHATEL-CENSOIR

Par M. E. Pallier.

Dans le courant de l'année dernière, j'ai eu l'honneur de vous présenter différents objets antiques, trouvés à Châtel-Censoir, sans pouvoir vous renseigner exactement sur leur usage ni sur leur valeur. Je crois être, aujourd'hui, en mesure de vous les faire connaître très complétement.

Ces objets consistent : 1° Dans une lame en fer, très bien conservée, longue de 58 centimètres, large de 5 centimètres, avec forte douille destinée à recevoir un manche, et coupant d'un seul côté; ce qui distingue cette lame, c'est une petite fourche, également en fer, qui en termine la pointe. Quelques dessins d'ornementation en lignes croisées s'aperçoivent encore sur les deux faces plates de cette lame et indiquent qu'on avait apporté un certain soin dans sa confection;

2° Dans une petite pièce de monnaie en plomb.

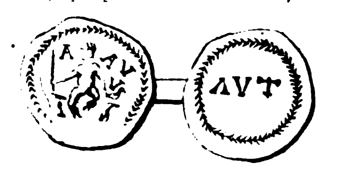
La lame de fer a été trouvée par notre collègue, M. Maison, à une profondeur d'environ 80 centimètres; il a été déterré, en même temps, une petite lampe romaine, en terre cuite, très bien conservée, portant le nom du potier. Ces fouilles étaient exécutées dans un verger appelé *Bastière*, près du sommet de la montagne, au bord des anciens fossés du castrum, en face de la vieille tour qui subsiste encore.

Quelle était l'époque de cette lame ? Quels étaient l'usage et la destination de sa fourche terminale ? Etait-ce une arme de guerre, un instrument de pêche ou un outil de culture ? Sa simple inspection ne pouvait donner une solution satisfaisante.

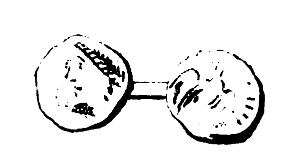
Dans un voyage que j'ai fait à Paris, l'été dernier, notre très

MONNAIE AUXERROISE EN PLOMP

(Époque Gallo-romaine)



MONNAIE GAULOISE



FAUCHARD DU XIIe SIÈCLE



Réduite au 1/3

Imp. Becquet Paris.

affable collègue, M. Salmon, a bien voulu me mettre en rapport avec un illustre savant, pour lequel les objets antiques n'ont, pour ainsi dire, plus de mystères, M. de Longpérier.

A la vue du dessin de cette lame, M. de Longpérier a immédiatement reconnu une arme du XII[e] siècle, qui se nommait un *fauchard*.

Le fauchard servait, aux fantassins, à attaquer le cavalier en cherchant à le piquer à travers sa cotte de maille, soit à l'aisselle, soit au cou, et, plus tard, aux défauts de la cuirasse plate, quand la cotte de mailles n'a plus été suffisante.

On a ensuite ajouté comme perfectionnement, sur le dos du fauchard, un ou deux forts crochets. qui servaient à tirer le cavalier et à le désarçonner; dès qu'il était à bas, quatre ou cinq fantassins se jetaient sur lui, le coiffaient comme un sanglier et le tuaient à coups de couteau.

M. de Longpérier m'a montré, dans ses panoplies, deux fauchards ainsi armés de crochets, qui sont du XIII[e] siècle. L'absence de crochets sur notre lame indique qu'elle est plus primitive, plus ancienne; elle remonterait au XII[e] siècle.

La seconde trouvaille que j'ai soumise à M. de Longpérier est plus intéressante, spécialement pour la ville d'Auxerre, que la première.

Elle consiste dans une petite pièce en plomb, portant une petite figure d'enfant nu, assis sur un banc, tenant de la main droite un filet à manche, de la gauche un oiseau avec une légende composée des caractères AV placés en relief. AV, qui sont les initiales d'Auxerre, sur le haut de la pièce; le tout enfermé dans un petit cordon circulaire de feuillage aussi en relief.

Au revers on lit, au centre du champ, les lettres AVT.

Cette pièce, très nette, très lisible et très bien conservée, a été trouvée, avec d'autres pièces en bronze, à l'emplacement de la maison d'école des filles, à peu près à la même profondeur que tous les autres objets dont je vous ai soumis les dessins, c'est-à-dire à 80 centimètres, profondeur qui paraît être la surface générale du sol gallo-romain de Châtel-Censoir.

Parmi ces pièces, il s'en trouve une en bronze que M. de Longpérier croit être gauloise; mais pour plus de certitude, il m'a adressé à M. Ernest Muret, conservateur du cabinet des médailles de la biblothèque de la rue Richelieu, qui en a gardé l'empreinte et l'étudie dans ce moment.

Quant à la pièce en plomb, MM. de Longpérier et Muret m'ont déclaré qu'elle était unique dans le classement qu'on en doit faire parmi les petites monnaies de plomb romaines.

Voici comment :

Les petites monnaies de plomb sont classées en trois catégories : 1° Les monnaies dites *Alisienses*; les *Pertenses*; 3° et les *Mediolanenses*; d'après les noms des localités dans lesquelles elles étaient frappées. Plusieurs savants articles ont été publiés par M. de Longpérier sur ces pièces, dans la *Revue numismatique* de 1861, t. VI, p. 153, et 1866, t. XI, p. 1.

« Ces petites monnaies, dit-il, étaient d'une très minime valeur; « elles sortaient rarement du territoire dans lequel elles avaient « cours; *elles sont donc originaires du pays où elles ont été « enfouies.* »

M. de Longpérier, dans une note qu'il m'a laissée sur cette pièce, dit : Il me semble que M. Pallier est tout-à-fait autorisé à y voir le nom d'*Autissiodorenses.*

Elle ressemble, pour la fabrication, à la pièce des *Mediolanenses* qui porte les lettres MED (t. 1866, p. 3 de la *Revue numismatique*), pièce que j'ai pu comparer à la mienne, grâce à M. Muret, qui a bien voulu la tirer des vitrines de la bibliothèque de la rue Richelieu.

D''après ces renseignements, *notre petite pièce formera donc une 4° catégorie dans les monnaies de plomb et sera la première des* AUTISSIODORENSES. Elle remonte à l'époque des premiers empereurs romains.

En même temps, j'ai soumis à M. de Longpérier le dessin de ces caricatures en plomb, que M. Quantin a reconnues fausses il y a une trentaine d'années.

M. de Longpérier en avait eu connaissance et les avait aussi déclarées fausses. Il m'a dit, à ce sujet, que l'individu qui les fabriquait se plaçait ordinairement près d'un pont à Paris, et que dès qu'il voyait venir quelque personnage lui paraissant disposé à l'écouter et à acheter, il courait avec un seau plein d'eau à sa rencontre, en retirait ses statuettes et s'écriait : Voyez, monsieur, ce que je viens de trouver dans la Seine, là, à cet endroit, à l'instant même, sous le pont. Cet individu demeurait à Paris, rue de la Huchette. M. de Longpérier ajoutait que, comme bien d'autres, il s'y était laissé prendre.

Celles que je vous présente sont en plomb; j'en ai vu récemment une autre qui est en cuivre.

Ce faussaire allait dans les départements, enfouissait ses statuettes dans les décombres des vieux châteaux et s'arrangeait de façon à les déterrer devant quelque curieux pour les lui vendre; celles-ci ont été trouvées dans les ruines du château de la Tour, au-dessus de Merry-sur-Yonne.

Que de faux de toute nature ont été faits pour les antiquités, me disait M. de Longpérier. Je possède, ajoutait-il, des documents très nombreux et les plus précis sur une foule de pièces fausses, qui figurent comme authentiques dans les musées les plus riches; le nombre en est effrayant. Mais je me garderai bien de publier mes notes; si je le faisais, disait-il en riant, je me ferais certainement assassiner.

Il riait, et cependant ce digne savant, pour me recevoir, s'était levé du lit, où le retenait un asthme violent; à chaque phrase de la conversation, il se renversait sur son fauteuil, s'arrêtait pour reprendre haleine et ne pouvait continuer que par des efforts énergiques. J'étais confus de ma visite dans de telles circonstances. Mais M. de Longpérier, par le simple espoir d'encourager des recherches, par son dévouement à toute épreuve pour la science. par son inépuisable bienveillance, m'engageait à prolonger l'entretien, ce que je ne fis pas.

Je saisis ici l'occasion de lui témoigner devant vous, messieurs, auxquels il n'est pas étranger, tous mes remerciements et ma profonde reconnaissance.

LE COMTÉ D'AUXERRE AU XV[e] SIÈCLE.

Par M. Max. Quantin.

Le comté d'Auxerre, après avoir eu ses comtes suzerains de la maison de Nevers, puis de celle de Châlon, fut vendu à Charles V par le pauvre comte Jean III, affaibli d'esprit, à l'instigation de sa femme, en 1271 (1). Depuis ce temps-là jusqu'en 1424, les baillis de Sens le furent en même temps d'Auxerre, et gouvernèrent le pays pour le roi. Mais l'anarchie qui s'éleva à la fin du règne de Charles VI, l'envahissement du pouvoir royal par les Anglais, à la faveur des menées de la reine Isabeau et l'appui du duc de Bourgogne, amenèrent un changement complet dans le régime du comté. Le duc de Bourgogne réclamait du roi de France des sommes considérables. Alors le jeune Henri V, qui se qualifiait roi de France et d'Angleterre et qui n'avait rien à lui refuser, lui abandonna, par lettres-patentes du 21 juin 1423, le deuxième de son règne, de l'avis de son oncle Jean, duc de Bedfort (2), la jouissance des comtés d'Auxerre, de Mâcon et de Bar-sur-Seine. Le duc prit possession du comté d'Auxerre le 13 juillet 1424. Au bout des deux années qu'il devait garder le comté, le duc ne se trouva pas suffisamment payé, car on voit ses receveurs continuer les années suivantes à en percevoir les revenus. Le traité de paix de 1435 confirma l'union du comté à la Bourgogne, et ce n'est qu'à la mort du dernier duc, en 1476, que la séparation s'opéra, et encore fût-elle plus politique qu'administrative, car le ressort des administrations du comté continua d'exister avec les autorités du duché établies à Dijon.

Les recherches auxquelles nous nous sommes livré sur l'état du comté d'Auxerre au xv[e] siècle ont eu lieu dans les comptes des

(1) A. Challe, *Histoire de l'Auxerrois*, t. I, p. 326.

(2) Inventaire Peincedé, I. 551, B 11926, Arch. de la Côte-d'Or.

recettes et dépenses de ce comté, conservées aux archives de la Côte-d'Or, au rang d'innombrables matériaux du même genre sur les différentes contrées qui composaient autrefois le duché de Bourgogne. Nous avons essayé de faire connaître l'état du domaine et des revenus du comté, la liste exacte des fonctionnaires, les redevances dues aux maisons religieuses, le château d'Auxerre et la garde de Saint-Gervais. Viennent ensuite les impôts, tels que la cense d'Auxerre, les aides et gabelles ; puis les évènements des guerres anglo-bourguignonnes et avec Louis XI, où le comté fut plusieurs fois ravagé par les bandes militaires ; les confiscations, les exécutions criminelles et le bourreau, les amendes pour délits, la peste, etc.

Ce travail est donc une sorte de mosaïque et une compilation de matériaux qui serviront à des études historiques générales quand on voudra les faire. Il s'étend de l'an 1424 à la fin du xve siècle, et emprunte même quelques faits au commencement du xvie siècle. J'ai indiqué les dates des comptes qui sont classés aux archives de la Côte-d'Or dans la série B, et vont du n° 2566 à 2600 (1). Au moyen de ces dates on pourra toujours retrouver les comptes eux-mêmes. Les documents en petit nombre cités en dehors des comptes ont leurs cotes spéciales.

Entre les deux dates, 1435 et 1476, le comté avait changé de maître. En 1437, 7 août, le duc Philippe-le-Hardi avait cédé à Jean de Bourgogne, comte d'Auxerre, son neveu, l'usufruit du comté d'Auxerre, pour s'acquitter de 6,000 livres de rentes qu'il lui devait. Le roi approuva cet accord le 4 juillet 1466 (2).

Le nouveau comte, qui jouissait encore du comté d'Auxerre en 1455, fit don à Jehan Bondault et à damoiselle Anthoine, sa femme, « du chastel, ville, terres et seigneurie de Coulanges-sur-Yonne pour en jouir leur vie durant. » Le don fut approuvé par lettres du duc du 20 septembre 1455, et par d'autres lettres du 8 septembre 1469, confirmées par le roi le 24 mars 1476. (B 2580 et 2583).

I.

DOMAINE DUCAL. — REDEVANCES DIVERSES DUES AU DUC.

Le duc de Bourgogne, en prenant possession du comté d'Auverre, fit dresser un état général des biens, droits et redevances qui composaient le domaine utile du comté.

(1) Le premier compte commence à la Saint-Jean-Baptiste 1424 et finit le même jour de l'an 1425.

(2) Lebeuf, II, p. 293, in-4°.

Les comptes des receveurs nous renseignent utilement sur cette matière. En 1424, on trouve les détails suivants :

DOMAINES FONCIERS ET REDEVANCES A AUXERRE. — Le duc possédait le vieux château des comtes où nous siégeons aujourd'hui ; une petite chambre assise devant la porte du « chastel, lez la tour, qui pieca fut arce et accensée à Jean Robiqueau et à ses hoirs, 4 s. par. » ;

Une place appelée « la place aux Pots, » près la fontaine où l'on vend encore la poterie ;

Le bois de Bar, qui s'élève sur la rive droite de l'Yonne, au-dessus de Monéteau ;

Redevances diverses. Exploits de la prévôté, 10 liv. 5 s. t.

Droits sur les changeurs, 6 liv. 20 s.

Exploits de la mairie de Saint-Gervais, 25 liv.

Des pannetiers d'Auxerre, au nombre de 35, qui doivent chacun an 1 d. au jour des brandons ;

Des menus cens à la Saint-Remy, le dimanche au soir de Noël et le lendemain, 53 s. ;

Plusieurs pièces des terres en désert en la Garde de Saint-Gervais ;

Taille appelée la Cense sur les bourgeois du duc demeurant en la cité et faubourgs de la ville, 74 liv. 12 s. ;

Coutume du salage, pour le sixième, 8 liv. 15 s. ;

Coutume des cordes, poulains et vins de sac, 37 liv. 10 s. ;

Coutume des ais et futailles. 31 s. 3 d. ;

Coutume du lin et du chanvre, 66 s. 8 d. ;

Coutume de la vicorne aux noix (?)

Coutume du nappage, « qui est telle que les bouchers doivent chacun an à celui qui tient ledit nappage certaines coustumes, et lui est deu à chascunes nopces faites à Aucerre ung mes. Et il doit livres nappes et touailles au comte quand il est à Aucerre. » Néant, non affermé ;

Coutume des avoines du bourg Saint-Gervais, le jour de Saint-Rémy, 57 s. 3 d. ;

Minages d'Auxerre, « auxquels Jean d'Escrinelles a droit avec Monseigneur, » 34 liv.

COULANGE-SUR-YONNE. — Les comtes d'Auxerre possédaient à Coulange un vieux manoir dans lequel la comtesse Mathilde a souvent habité. Ils jouissaient aussi de la pêcherie sur l'Yonne ; des droits de minage et de rouage ; du tabellionnage ; des cens sur les bourgeois. Tous ces droits sont fort amoindris ou nuls en 1424. Les seigneurs de Crain devaient aussi, sur les cens de ce lieu, 20 s. t. à la Saint-Rémy.

Mailly-la-Ville. — Le revenu portait sur les cens et festages appelés bourgeoisies; 24 personnes payaient 5 s.

Il y avait aussi les grands cens, dus le dimanche après la Saint-Rémy; 105 personnes les payent; enfin le moulin d'Avril et l'Ile qui en dépend.

Mailly-le-Chatel. — Le bois de Frétoy; les prés, le four dit de dame Ozanne. Puis les cens et festages appelés bourgeoisies dûs par chaque bourgeois, tenant feu et lieu à Mailly, s'il n'est chevalier ou clerc; 20 personnes payent le cens: droit de jarlage; le quart du minage; droits de cens sur terres, prés et vignes: 81 personnes paient ce droit.

Montigny. — Vignes et terres arables (sans produit).

Vermanton. — Les forestages des habitants de Joux et de Lucy-le-Bois, de 4 d. par feu (95 feux).

Bourgeoisies. — Menus cens, lods et ventes; cerclerie des bois d'Ervault; droits de ventes et étalages.

Voutenay. — Des habitants, pour droit d'usage des bois et de la rivière, 15s.

Prévôtés. — Des exploits des prévôtés d'Auxerre, Saint-Georges, Soulaines, Baulche, Montigny, Vermanton, Mailly-la-Ville et le Château, Coulange-sur-Yonne. Outre le produit en argent, peu élevé, chacune donne une redevance en cire.

II.

LES OFFICIERS DU DUC DE BOURGOGNE.

Lorsqu'en 1424, le duc Jean-sans-Peur prit possession du comté d'Auxerre, il choisit son pannetier, messire Jehan Régnier, pour bailli de ce pays, aux gages de 100 liv. t. par an, ou 4,200 fr., monnaie actuelle.

Jehan Régnier était Auxerrois; il connaissait le pays et sa population (1). A son arrivée à Auxerre, il descend au vieux palais des comtes pour y habiter. Bientôt il convoque les officiers et les agents du duc pour recevoir leur serment et les confirmer dans leurs fonctions et leurs gages.

L'huissier les appelle par rang d'importance :

M[e] Jean Lusurier, avocat. . . , , . . , ... , .	30 liv.
Guillaume Driat, licencié ez lois, procureur. . .	20
Etienne Baudouin, receveur du comté	40
Pierre de Branay, écuyer, gruyer des bois. . .	20

(1) V. Lebeuf, II, 291, détails sur J. Régnier.

Jacquot Hurassin, forestier et garde des bois..	4
Jehan Vermillat, dit de Bar, sergent	10
Jean Seurot, avocat de Monseigneur au siége de Villeneuve-le-Roi. . , ...	10
Châtelains : Yvonnet Vincent à Mailly-le-Châtel	10
— N. Chatelain et garde du château de Coulange-sur-Yonne.	20

Le prêvôt d'Auxerre et son lieutenant; ceux de Baulche, Montigny, Soulaines, Vermanton (1), Coulange-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, Mailly-le-Château et Saint-Georges, prêtent serment à leur tour.

Le bourg de Saint-Gervais d'Auxerre était gouverné par un maire relevant du duc.

Il y avait encore d'autres fonctionnaires du duché, mais en dehors du service ordinaire : ainsi Perrinet de Boye, monnoyeur à Auxerre (1427), J. Rechigné, messager de pied.

Quarante ans après, le nombre des fonctionnaires est encore le même.

En 1466, Philibert de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoul, est nommé gouverneur des ville, comté et pays d'Auxerre, avec 300 liv. de gages. Il avait reçu cette charge à vie, mais il n'en jouit pas longtemps, car il mourut le 7 septembre 1467, laissant d'Agnès de la Trémoille, sa veuve, un fils, Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul et de Ruère, qui demeura fidèle au drapeau bourguignon à la mort de Charles-le-Téméraire.

Philibert de Jaucourt avait la suprématie sur tous les officiers du comté en fait de justice, domaines, aides, gabelles ordinaires et extraordinaires, et représentait la personne du duc.

Après lui paraît, en 1468, messire Tristan de Toulongeon, chevalier, seigneur de Soucy, conseiller et chambellan du duc, en qualité de gouverneur et capitaine-général des ville et comté d'Auxerre, tant pour la garde d'icelles que pour le fait de la justice des aides, domaines, et autrement pour présider au-dessus de tous autres officiers, aux mêmes gages de 300 liv. par an.

Raymonnet Bourg de Jardres, lieutenant général de Charles de Visan, capitaine de Cravan ; En 1474, Jean de Jaucourt paraît comme gouverneur du comté ;

(1) En 1477, Gilles Lamy, seigneur de Guerchy, et sa femme Antoinette, fille de feu Jean Regnier, écuyer, seigneur de Guerchy, tuteur de Pierre Regnier, fils mineur dudit Jean, reçoit 60 s. pour prix de location de leur maison de Vermanton, en laquelle se tient la juridiction royale.

Messire Jehan Régnier, écuyer, seigneur de Montmercy, est bailli d'Auxerre; il a, comme son père, 100 liv. de gages.

Puis figurent, dans les comptes du receveur :

Blaise Tribolé, avocat du roi	30 liv.
Pierre Gontier, licencié, procureur.,................	20
Jean Thiard, seigneur du Mont-Saint-Sulpice (1), lieutenant-général de Mgr le gouverneur d'Auxerre...	20
Jehan de Chigny, lieutenant-général de la gruerie de la Conté	100 s.
Huguet Arnoul, forestier et garde de la gruerie du comté..	4 liv.
Le receveur, Claude Labbé	60

Philibert Charrault, capitaine de Mailly-Châtel, nommé par lettres ducales du 12 juin 1473, avec 24 liv. de gages.

Jehan de Sermoise, sergent du duc, est nommé crieur-juré par tout le comté, avec 40 s. de gages par an.

Les ducs donnaient souvent à leurs officiers et à d'autres personnes des marques de leur générosité. En 1424, Guillaume Lombart, capitaine de Saint-Bris, qui avait été fait prisonnier par les adversaires du duc de Bourgogne, à Vaucouleurs, reçut la somme importante de 60 liv. de ce prince pour l'aider à payer sa rançon.

La même année, Symon Lemoine, capitaine d'Auxerre, reçut en don, du duc, la somme de 100 liv.

Claude Labbé, dans son compte de 1475, nous a conservé un souvenir intéressant, dont nous avons déjà parlé dans le *Bulletin* de 1874, mais que nous rapporterons ici plus en détail.

La femme de messire Pierre Gontier, procureur général du comté, étant devenue enceinte, le duc Charles, au milieu des grandes affaires qui devaient cependant le préoccuper, trouva le moment de mander à son bailli, Jehan Régnier (2), « que quand la femme dudit Me Pierre Gontier se délivreroit et accoucheroit de l'enffent dont elle estoit lors ensainte, ledit J. Régnier levast, de par Monseigneur le duc, ledit enffent sur sains fons de baptesme, et lui faire donner le nom de monseigneur. » Le parrain généreux

(1) Jean Thiart avait acheté en 1476, de Jean Coignet, seigneur de Chambon, Jean Bailli, seigneur de Sicuelle, et de demoiselle Jeanne Coignet, sa femme, tous leurs droits en la succession de feu Me Simon Coignet, leur oncle, dans les terres de Villefargeau, Crin, Maillot, Soulaines et Saint-Vinnemer, ses vignes d'Irancy et sa maison d'Auxerre, au bourg Saint-Eusèbe, où demeurait la veuve du défunt, le tout pour 500 liv. t.

(2) Lettres du 30 août 1476.

ordonna que Jehan Régnier fît présent ensuite à l'accouchée de quatre tasses d'argent du poids total de 4 marcs (1).

Le nouveau-né était un garçon, dont le baptême eut lieu le 1er octobre 1476. Les deux parrains furent messire Jehan Régnier et messire Aubert, fils de Jean de Jaucourt, gouverneur de l'Auxerrois; la marraine était damoiselle Laurence Trouvé, femme de Me Jean de la Porte, licencié en lois.

Le changement de gouvernement amené en Bourgogne par la mort du pauvre duc Charles-le-Téméraire, tué dans les marais de Nancy, n'en apporta presqu'aucun dans les fonctionnaires publics.

Noble Jean Rapine, un Auxerrois qui était conseiller du roi, avait été envoyé par Louis XI en qualité de gouverneur et capitaine à Auxerre, nommé par lettres-patentes du 24 mai 1478, « en recongnoissance des bons, grans et agréables, continuels et recommandables services qu'il lui a faiz. » Il remplaçait Jean de Jaucourt, sire de Villarnoul, demeuré fidèle à la jeune duchesse Marie. Mais il n'occupa pas longtemps sa charge, car il mourut le 12 novembre 1480, laissant d'Anne de Cuise, sa femme, une fille nommée Claude. Le roi, dans ses lettres reproduites au compte des aides de 1478, qualifie durement Jean de Jaucourt, « lequel a fait et commis à l'encontre de lui et de Sa Majesté roïal et de la chose publique du royaulme, plusieurs grans trahisons, machinacions, conspiracions et crimes de lèze-majesté; c'est absenté de son service depuis le serment de fidélité qu'il lui avoit fait (2), et demourer ou parti de ses adversaires, rebelles et désobéissans subgectz, et à ceste cause a diverty de son obéissance aucunes des villes de ses pays de Bourgongne. »

Il y eut encore Hugues Grasset, « élu sur le fait des aides qui fit défection et s'en ala demorer en pays contraire au roy. » Aussi ce prince, par lettres datées du Quesnoy, le 6 mai 1478, nomma-t-il à sa place Me Jean Regnauldin, licencié en lois, bourgeois d'Avallon.

Nous croyons utile d'ajouter quelques détails sur les fonctionnaires royaux dans le comté.

Le roi, par lettres-patentes datées du Plessis-du-Parc, le 14 décembre 1477, créa une place d'élu extraordinaire au comté

(1) Le prix de ces quatre marcs monta à 36 liv. t., environ 1,000 francs de notre monnaie.

(2) Il figure au compte des aides de 1478 comme gouverneur et capitaine-général de l'Auxerrois et capitaine particulier de Cravan depuis le 1er octobre 1477.

d'Auxerre en faveur de Thomas de Corguilleray. écuyer (1). Louis XI fait ainsi le portrait de ce personnage :

« Dès son jeune âge, il a esté au service de feu le roi Charles, son père, au ciége de Pontoise, Normandie et en Guienne et aultres voyaiges, jusqu'au trespas d'icellui, jusques à présent qu'il vient sur son aage, dont il n'a eu aucune rémunéracion. Et aussi en faveur de ce que Cristofle et Petitjean de Corguilleray. ses frères et un sien neveu, ont esté tuez en son service à ses derrenières guères de Bourgogne, pendant lequel temps leurs terres ont été destruites, gastées et sont cheuz en ruyne. » (1478).

Aussitôt après la mort de Jean Rapine, noble Olivier de Quoartmen, comte de Guise, nommé gouverneur le 15 novembre 1480, prêta serment le 17 entre les mains du grand-chancelier. Le roi était alors à Tours (2).

Jean Thiart, lieutenant du gouverneur, fut remplacé au mois d'avril 1481 par Guillaume de Lesormet, écuyer, son maître d'hôtel, jusqu'au 16 janvier 1483.

Un Auxerrois, Etienne de Charmoy, apothicaire et valet de chambre du roi, obtint l'office d'élu pour les aides, en remplacement de Guillaume Guenin, qui fut en fonctions jusqu'au 26 décembre 1480.

Louis de Gaillard, écuyer, seigneur de Mont-saint-Sulpice, figure comme lieutenant du gouverneur au compte des aides du mois d'octobre 1482, et, d'après les autres comptes, au moins jusqu'en 1487.

Jean Thiart reparait, en 1487, comme lieutenant de Jean de Sandonville, écuyer, gouverneur du comté (compte des aides de 1487-88). Il occupa encore la même charge en 1493.

Pierre de Chandio, qui succéda à Jean de Sandonville, étant mort en 1490, le roi, par lettres-patentes données au Montil-lez-Tours, le 27 juin 1490, nomma gouverneur Henri le Rotier, son valet de chambre. Voici comment il le qualifie : « Le roi, confiant à plain de sa personne et de ses sens, loyaulté, vaillance, preudhommye et bonne dilligence, et pour recommandacion des bons, agréables et recommandables services à luy par ledit Rotier, illec en arrier faiz, et qu'il continue journellement près et à l'entour de sa personne en grande intelligence. le nomme, etc. » Rotier, après avoir prêté serment entre les mains du chancelier de France, fut mis en possession le 29 juin 1490.

(1) Thomas de Corguilleray figure encore au compte des aides de 1482-1483.

(2) Selon Lebeuf, II, 464, in-4°, il fut accusé de crime de lèse-majesté en 1487.

Henri le Rotier fut, dit Lebeuf, très peu de temps gouverneur et mourut en 1493.

En feuilletant les comptes du xv[e] siècle, on est frappé d'une chose, c'est que le traitement des divers fonctionnaires, depuis 1424 à 1478, n'a pas augmenté. Seuls, le receveur voit s'élever ses gages de 40 liv. à 60 liv., en 1474; et le châtelain de Mailly-Château, les siens de 10 liv. à 20 liv.

La nomenclature des fonctionnaires, que nous avons donnée plus haut, montre que les hommes du xv[e] siècle avaient le sens pratique des affaires aussi bien que nous. Depuis le gouverneur, qui est le représentant suprême du duc, le chef des hommes de guerre, en passant par le bailli, qui représente la justice, accompagné des agents nécessaires; le procureur et l'avocat du duc, qui poursuivent les crimes et délits et veillent aux intérêts du domaine, on rencontre le receveur des deniers qui fait recette et dépense de tout ce qui touche au domaine ducal, et qui rend ses comptes à la Chambre des comptes du duc, constituée à Dijon, et sur des bases parfaitement réguliéres, dès le xiii[e] siècle.

Les justices inférieures sont des prévôtés dont les sentences vont en appel devant le bailli ducal. Les châtelains commandent dans les forteresses et administrent les biens du duc dans la châtellenie. Enfin les agents forestiers régissent les forêts et en dirigent les coupes.

Les sergents, le crieur public et quelques subalternes complètent les fonctionnaires dépendant de l'autorité ducale. On remarquera que le roi n'a aucun agent dans l'étendue du comté.

III.

CHATEAU D'AUXERRE.

Le vieux manoir des comtes d'Auxerre continua, au xv[e] siècle, à recevoir une destination officielle et à loger le gouverneur du comté. C'est dans une des salles de ce château qu'on rendait la justice, et dans la tour Gaillarde qu'existaient les prisons.

Pendant les guerres du xv[e] siècle, le gouverneur, M. de Toulongeon, s'était logé, on ne sait pourquoi, à l'évêché, et avait abandonné le château, qui était tombé en ruines. Après sa mort, son successeur, Jean de Jaucourt, le fit réparer pour y habiter (1475-76), La chambre du conseil avait des fenêtres aux armes du roi et de la reine. Il en était de même dans la chambre du gouverneur. Une galerie couverte desservait le logement du gouverneur et les chambres voisines. Une chapelle s'élevait dans l'intérieur du château. La cuisine et un four en étaient voisins.

La chambre du conseil servait aux assemblées ordonnées par le gouverneur, le bailli et autres officiers royaux, pour traiter les affaires. En 1479-80, le receveur achète 12 moules de bois et 150 fagots pour chauffer cette chambre, au prix de 36 s. 8 d. t.

Les prisons du château occupaient surtout la tour Gaillarde.

La solidité de ces prisons n'était pas grande, ou les détenus étaient bien audacieux, car on voit souvent des tentatives d'évasion par effraction, qu'il faut réparer.

C'est ainsi qu'en 1427, un individu appelé Guillaume Perrot, dit le gros Guillaume, qui fut exécuté « pour ses démérites, » avait enlevé les planches de sa prison dans la Tour Gaillarde et les siéges des « chambres coyes pour luy cuyder eschapper. »

D'autres prisonniers avaient rompu la porte de la prison de dessus le Crot. Il y avait dans la tour Gaillarde les prisons du haut de la tour, celle de la chambre aux bourgeois, ainsi nommée peut-être à cause de sa destination ; la chambre au Muletat; la chambre qui est au-dessous, appelée la Cuotte, et la prison de dessus le Crot, c'est-à-dire sur l'espèce de cave obscure qui formait la base de la tour.

IV

LA GARDE-DE-SAINT-GERVAIS.

Il existait autrefois à Auxerre un bourg appelé Saint-Gervais, dont les ducs de Bourgogne s'étaient réservé la mouvance féodale (1). Ils avaient là une sorte de pied-à-terre dans le cœur même du comté d'Auxerre. Ce territoire était nommé la Garde-de-Saint-Gervais, et était régi par un maire sous l'autorité du comte. Les habitants jouissaient de priviléges spéciaux et notamment de droits dans la forêt du Bar. Les évêques avaient érigé le bourg en paroisse, et un prieur dépendant de l'abbaye de Molême y exerçait l'autorité ecclésiastique. En 1220, l'abbaye de Pontigny y possédait des maisons près du puits dit de Saint-Gervais. (H. 1436, Arch. de l'Yonne.)

Au commencement du xv[e] siècle, les terres dépendant du domaine avaient été baillées à cens et rentes en avoine. En 1424, la coutume des avoines, payables le jour de Saint-Remy, produisait 57 s. 3 d. t, Plusieurs pièces de terre étaient en « désert. »

Franchissons un demi-siècle pendant lequel la Bourgogne fut

(1) Le 13 mai 1367, Jean III, comte d'Auxerre, fit hommage au duc de Bourgogne de la Garde de Pothières et du bourg de Saint-Gervais (Inventaire Peincedé, II, 309, B 10481, Arch. de la Côte-d'Or.).



ravagée par la guerre. En 1474, le receveur des aides du comté déclare qu'il n'a rien reçu des redevances en avoine dues au bourg Saint-Gervais depuis qu'il est receveur, c'est-à-dire depuis 1466, et il ajoute « qu'on ne congnoist pas les personnes qui tiegnent les héritages, au moyen des guerres et divisions qui ont eu cours longuement et encore ont pour le présent, lesdiz héritages sont tournez en ruyne et sont de nulle valeur. » Il donne la liste de vingt-huit clos avec les noms de leurs possesseurs, et le *néant* à la recette

Il existait encore, au même bourg, un *lieudit* appelé Chaumont, d'une contenance de cent arpents, lequel était en friches depuis 60 ans, sans que personne en jouit. Les officiers du roi en poursuivirent la vente à raison de ce que ces terres étaient dans la censive royale, et qu'elles étaient vacantes. Elles furent vendues malgré l'opposition de l'abbé de Saint-Marien, qui y prétendait des droits.

En 1479, la paix est rétablie dans l'Auxerrois, aussi voit-on les terres de Saint-Gervais et de Saint-Nitasse bien cultivées et divisées en arpents et demi-arpents entre près de cent possesseurs. Le cens est de 6 deniers par arpent; il n'y a plus de non-valeurs.

Cependant, en 1505, beaucoup de propriétaires des clos sont devenus insolvables.

V

REDEVANCES DUES A DIVERS.

Les anciens comtes d'Auxerre avaient fait des fondations pieuses dans plusieurs monastères, et en avaient imputé le payement sur leur domaine. En voici la liste d'après le compte de 1424-25 :

L'évêque d'Auxerre, sur les changes, 4 livres;

Chapitre d'Auxerre, 29 livres;

Prieur de la Charité-sur-Loire, 40 livres;

Maladrerie Saint-Siméon d'Auxerre, sur la coutume des cordes et poulains, 40 sols;

Abbaye Saint-Marien, sur le liage et le criage d'Auxerre (1), 60 sols;

(1) Le *Liage* était un droit sur le vin vendu en détail, et le *criage*, le salaire du crieur public, et aussi une taxe pour vendre le vin. En 1383, les lieux où l'on avait coutume de « faire criz en la ville » étaient la place devant le Pilory, au coin des Changes, au coin de la Draperie et près de la Fenerie, au lieu dit l'Ormot qui est au coing de la grant rue Saint-Germain ; en la Boucherie (H. Arch. des Frères Prêcheurs d'Auxerre.).

A l'abbesse des Isles, sur la cense, 15 livres;
Idem sur les liages et le criage, 5 livres;
L'abbesse du Reconfort, 40 livres;
Au doyen et chapitre de Sens, sur la cense, 10 livres;
Couvent de Reigny sur la prévôté de Vermenton, 10 livres;
Vermenton. — A Étienne Lorin, chapelain de la chapelle de Bétry, « dont le service divin est de présent fait en l'église paroissiale de Vermenton, » 15 livres;
L'abbesse de Crisenon, sur les halles, 14 livres;
Le curé de Prégilbert, pour l'entretien d'une lampe, 20 sols;
Le chapitre Notre-Dame de la Cité, 40 sols.

En 1428, la redevance due à l'abbaye des Isles d'Auxerre n'avait pas été payée par ordre de la chambre des comptes de Dijon. Alors l'abbesse employa un singulier moyen pour contraindre le receveur à s'exécuter. Sur son refus de lui payer dans les trois jours une livre tournois qu'elle disait avoir droit de prendre sur sa recette, elle le fit excommunier par l'official de Sens. Aussitôt le receveur s'exécuta, et alla à Sens pour obtenir main-levée de l'excommunication. Son voyage lui coûta 6 livres et il paya aussi les frais de la sentence.

Une fondation bien plus considérable que toutes les précédentes est celle de 1,200 livres faite par Louis XI à l'abbaye de Pontigny, dont parle le compte de 1478-79, sur le revenu de son domaine des pays et bailliages de Sens, Auxerre, Troyes, Vitry et ailleurs; les menus cens d'Auxerre y étaient compris. La charte de cette donation montrait bien les préoccupations de ce prince pour sa santé, car il y disait donner cette rente « pour la santé de son estomac afin de prier pour que vin et viandes y digèrent bien. » Après la mort du roi, en 1483, la chambre des comptes de Dijon annula cette libéralité qui lui paraissait exorbitante.

VI

LA TAILLE BOURGEOISE A AUXERRE ET AUTRES LIEUX. DROIT DE MAIN-MORTE.

Les habitants d'Auxerre étaient, au moyen-âge, divisés entre plusieurs seigneurs au point de vue de la justice et des redevances, selon que le territoire appartenait au comte, à l'évêque, au chapitre ou à l'abbaye Saint-Germain. On sait comment l'initiative du comte Gui, qui voulut ériger une commune dans cette ville, souleva contre lui la résistance de l'évêque et des autres seigneurs ecclésiastiques, qui firent casser la commune par le roi

Louis-le-Jeune. Les comtes continuèrent à favoriser cette tendance à l'affranchissement, et donnèrent successivement des chartes à leurs bourgeois en 1188, 1194 et 1223. Il faut remarquer, à ce propos, que les bourgeois des autres seigneurs ne participèrent point au bénéfice de ces chartes : ce n'est qu'en 1204 que le chapitre cathédral affranchit les siens, et en 1256 que l'abbaye Saint-Germain suivit le même exemple.

Mais le rachat de la main-morte en faveur des bourgeois des comtes ne les dispensait pas d'autres charges, et spécialement de l'impôt de la taille ou de la cense, payable en argent et par feu.

Le document le plus ancien qui fasse mention de la taille est le compte de 1424-1425.

Les douze bourgeois jurés et leur clerc s'assemblent à la chambre de ville en présence du bailli, messire Jehan Regnier, de l'avocat, du procureur et autres officiers du duc, ainsi que de bourgeois notables, et dressent par paroisses le rôle de la taille. Le taux du plus riche habitant est de 20 sous, et celui du plus pauvre de 12 deniers. Ces chiffres correspondraient, le premier, à 41 fr. 25 c., et le second à 2 fr. de notre monnaie.

Le nombre des bourgeois du duc était alors de 1018, répartis dans les paroisses de la manière suivante :

Notre-Dame-la-d'Hors	216
Saint-Loup	178
Saint-Pèlerin	70
Saint-Père	171
Saint-Eusèbe	195
Saint-Mamert	95
Saint-Regnobert	68
Saint-Père-en-Château	24
Saint-Julien	1
Total	1018

Le produit total de la cense monta à 74 livres 12 s. 7 d. t.

Dans le chiffre de 1018 bourgeois ne sont pas compris les nobles, les clercs et les bourgeois des églises appelés « bourgeois à sains, » et les mendiants.

En 1474-75, le chiffre de l'impôt n'est que de 62 liv. 19 s. t. Il fut dépensé en frais, c'est-à-dire en dîner auquel prirent part tous les personnages ci-dessus mentionnés, 7 liv. 8 s. 10 d.

En 1476-77, lors de la prise de possession du comté par le roi, un nouveau recensement des habitants d'Auxerre fut fait par Humbert Maignen, sergent royal. Trois copies du rôle furent déli-

vrées, savoir : au receveur du comté, aux bourgeois et au sergent pour lever la cense.

Le diner accoutumé à l'occasion de la composition du rôle coûta 8 liv. 12 s. 5 d.

En 1478, 33 individus ont été déchargés à cause de leur pauvreté, et un à titre de clerc.

En 1504, la cense s'éleva à 99 liv. 14 s.

L'année suivante, les frais faits pour le diner habituel montèrent à 27 liv. 15 s. Ce chiffre parut trop élevé à la cour des comptes qui voulut bien encore l'admettre pour cette fois, « mais à condition qu'à l'avenir le receveur ne passera pas 15 livres de dépense, et même moins, sous peine de réduction du surplus. » Les convives paraissent plus nombreux qu'à l'ordinaire : on y voit, outre les jurés et les officiers du roi et les bourgeois notables, le gouverneur du fait commun, le procureur et le receveur de la ville.

Nous terminerons par le rôle de 1515, qui montre que la population d'Auxerre était beaucoup plus considérable qu'en 1424. En voici le dénombrement fait dans les mêmes conditions, c'est-à-dire bourgeois et bourgeoises du roi, dans lesquels ne sont pas compris les nobles, les clercs, les jurés et les « bourgeois et bourgeoises à saints, » c'est-à-dire dépendant des églises :

Bourg Notre-Dame-la-Dhors.	366	bourgeois.
Bourg Saint-Loup	305	—
Saint-Pèlerin.	114	—
Saint-Père	405	—
Bourg Saint-Eusèbe	342	—
Saint-Mamert.	121	—
Saint-Regnobert	80	—
Saint-Père-en-Château.	57	—
Saint-Amatre.	16	—
Saint-Gervais.	27	—
Le bourg Saint-Martin.	19	—
Le bourg Saint-Marien.	3	—
Total.	1755	—
En 1424, il n'y avait que.	1018	bourgeois.
Différence en plus, en 1515. . .	737	—

Ces divers chiffres de feux multipliés par *cinq*, qui est la moyenne adoptée pour le nombre d'individus dont se compose un feu, donnent, pour l'an 1424, 5,090 bourgeois du duc, et pour l'an 1515, 8,775.

A la suite de la rédaction du rôle eut lieu le dîner d'usage. Le receveur en consigna le détail au pied du rôle en ces termes :

« Sensuit les menues parties de la despense faicte par le recepveur en faisant ladite cense, par les gens et officiers du Roy nostre seigneur, douze bourgeois jurez et autres notables de la ville d'Auxerre.

Et premièrement :

Pour 15 chappons, au prix de chacun chappon 2 s. 6 d.	37 s. 6 d.
Item pour 15 polles, au prix de 2 s. la polle. .	30
Item pour 2 cochons.	10
Item pour trois oysons	10
Item pour 2 longes de veau.	10
Item en perdrix, bécaces et petitz oyseaulx . .	24
Item pour 15 cognins (lapins).	60
Item en pastez à la saulce chaude	30
Item en tartres.	24
Item en ypocras, amendres, pouldres et autres epiceries.	40
Item en pain.	20
Item en vin.	4 liv.
En lard et belle chère.	40
Total.	20 liv. 15 s. 6 d. (1)

Signé : TRICOTET. »

Il faut espérer que cette fois la cour des comptes fut plus indulgente qu'en 1504, et qu'elle approuva une dépense aussi bien justifiée.

Dans plusieurs bourgs et villages du comté, le duc percevait aussi des droits de bourgeoisie. Ainsi à Beaulche, Lavilotte, Servan et Montifaut, lieux aujourd'hui commune de Chevannes. La taille était de 5 s. t. pour le plus haut imposé, et au-dessous selon les facultés des habitants. En 1504, l'impôt produit 35 s. 9 d. t., sur lesquels la dame de Beaulche prend la moitié.

Les bourgeois de Mailly-Château, de Mailly-la-Ville et de Coulanges-sur-Yonne payent, l'homme tenant feu, 5 sous t., la femme, 2 s. 6 d.

En 1504-1505, Mailly-Château rapporte 7 liv. 7 s.; Mailly-la-Ville, 8 liv. 17 s., et Coulanges, 6 liv. 5 s.

MAIN-MORTE. — En 1428, Jean Fouchier, vigneron, rachète, moyen-

(1) Cette somme représente au *pouvoir* actuel de l'argent 561 francs. Une livre vaudrait 27 francs, et un sou 1 fr. 35.

nant 15 livres, les biens de feu Jean Fouchier, son fils, « advenus et eschus à Mgr comme biens vacans, par défaut de hoir. »

En 1429, le receveur fait recette d'un droit de main-morte sur les biens de feu Lorin Dubois, « décédé sans hoirs de son corps à Auxerre. » Il compose avec sa veuve à la somme de 10 livres.

C'est probablement les seules fois qu'un semblable droit est exercé à Auxerre, d'où la servitude avait disparu depuis longtemps.

VII

IMPOTS INDIRECTS OU DES AIDES.

Les Aides, formées des impôts sur les objets de consommation et de commerce, tiraient leur nom de ce qu'elles avaient été créées sous Philippe-le-Bel pour aider à la guerre. Les ducs de Bourgogne, à l'exemple des rois de France, avaient établi cet impôt dans leurs États. Le comté d'Auxerre n'en était pas exempt.

En 1439, Jean Du Vaul était receveur « sur le fait des aides ordonnées pour la guerre en l'élection d'Auxerre, pour Mgr le duc de Bourgogne, comte d'Auxerre. »

Le compte donne l'énumération succincte de marchandises sujettes à l'impôt, à Auxerre et autres lieux. Nous la donnerons très-détaillée plus loin.

L'impôt du 8e du vin s'élève à 278 liv. parisis. Puis vienneut les villes, bourgs et villages du comté. Le total de la recette monte à 804 liv. t., 31,165 francs actuels.

Les élus sont au nombre de deux. Ils siégent en l'auditoire, et Jean Le Maçonnat et Jean Rose ont fait un tableau devant lequel prêtent serment les gens qui sont ajournés devant eux.

Le duc de Bourgogne avait cédé, en 1437, à son neveu Jean, comte d'Étampes, la jouissance du comté d'Auxerre, et celui-ci avait nommé Guillaume de Troyes son receveur général des aides de ce pays; mais comme le comte Jean n'avait pas encore pris possession du comté en 1441, le bailli et les autres officiers refusèrent de mettre le nouveau receveur en possession de sa charge. Celui-ci recourut au duc, qui lui adressa ses lettres de nomination le 29 décembre 1441. Les recettes de cette année montèrent à 1391 liv. t.

Le compte de Guillaume de Troyes, de la Saint-Remy 1443 à la même date 1444, contient les détails complets des matières soumises à l'impôt et de leur produit. En voici les parties les plus saillantes et le résumé :

1° *Impôts à Auxerre.*

Impôt du bois ouvré et non ouvré pour un an. .	33 l.	10 s. par.
De Jean de Candolle, pour l'imposition du poisson de mer.	6 l.	12 s.
De Jean Vivien, pour l'imposition du poisson d'eau douce	17 l.	13 s.
De G. Lusurier, pour l'imposition des blés et grains	10 l.	»
Imposition de la panneterie et farines.	31 l.	10 s.
— de l'épicerie et mercerie	»	100 s.
— de la draperie.	31 l.	»
— des bêtes à pieds fendus	24 l.	»
— des bêtes à pieds ronds.	6 l.	»
De Jeannin de Tangy, pour l'imposition de la boucherie	36 l.	»
De Jean de Dieu-le-Gard, pour l'imposition de la tannerie.	28 l.	»
— pour la pelleterie	6 l.	10 s.
— pour l'imposition des scelliers, armuriers et potiers d'étain.	»	60 s.
— pour l'imposition de la cordonnerie.. . . .	8 l.	»
— — de la ferronnerie.	7 l.	14 s.
— — de la graisse	»	100 s.
— — de la fripperie	6 l.	»
— de l'imposition des cordes vendues à menu.	(néant.)	
— pour l'imposition des plâtres, pierres taillées « et choses adjointes. »	»	100 s.
— pour l'impôt du foin et estram	»	40 s.
Total.	275 l.	10 s. par.

Viennent ensuite les lieux les plus importants du comté où les impôts sont détaillés par espèces de marchandises, savoir : Appoigny, Coulanges-les-Vineuses, Chitry, Saint-Bris et Goix; Cravan, Vermanton.

Puis les « villes non baillées par membres, » ou sans détail des marchandises imposées, et qui comprennent tout le reste du comté, et ne produisent que 31 livres 2 sous parisis.

2° *Impôt du vin vendu en gros.*

A Auxerre.	40 liv. parisis.
Saint-Bris.	30 liv.
Coulanges-les-Vineuses.	32 liv. 10 s.

Chitry . . . . 30 liv. 10 s.
Vermanton . . . . 10 liv. 10 s.

et huit autres villages où l'impôt ne monte pas à 1 livre 10 s. — Pour les autres lieux, *néant*.

3° *Impôt des huitièmes.*

De Jean Baron, fermier de l'imposition du vin vendu en détail à Auxerre . . . . 390 liv. p.

Total avec le reste du comté : 576 liv. 8 s. p.

Le total général de ces divers impôts indirects s'élève, pour l'année 1443-1444, à 1,120 liv. 7 s. 10 d. parisis, ou 1,400 liv. 9 s. 9 d. tournois, et, au pouvoir actuel de l'argent, à la somme de 57,760 francs.

Les deniers provenant des aides sont dépensés diversement. Il y a d'abord les gages des officiers du service, puis les dépenses de divers voyages dont nous parlerons aux chapitres qu'ils concernent.

Le receveur général des finances du comte d'Étampes reçut en deux fois pour son maître, 888 livres t. sur les aides montant à 1,400 livres.

Une dépense qui mérite d'être signalée. Les Élus voyant que « les fermes du vin en gros vendu en la ville de Saint-Bris et à Chitry fussent demorées à vil pris, se pourvu n'y eust esté, » donnèrent à Me Guillaume Bouguereau et à Jehan de Kandalle, fermiers pour un an, « afin de mettre enchères sur lesdites fermes pour les faire venir à pris raisonnable. » (1443-44.)

La question des limites de juridiction entre l'élection de Tonnerre et le comté d'Auxerre soulevait de fréquents débats. En 1447, Jean Dapoigny, substitut du procureur du duc, était allé à Tonnerre signifier aux élus la surséance accordée par le roi au duc jusqu'au 1er septembre 1448, sur le fait des questions des limites et enclaves des villes et des lieux du comté d'Auxerre, et pour requérir la cessation des contraintes contre les habitants de ces lieux. Mais ceux-ci refusèrent entièrement d'accueillir ses propositions; sur quoi le substitut en appella. Alors les élus de Tonnerre le firent arrêter prisonnier « à l'occasion d'autres appellations qu'ils disoient avoir esté interjettées, » et condamnèrent le procureur du roi d'Auxerre à 20 marcs d'argent d'amende.

En 1444, messire Pierre de Longueil, doyen du chapitre d'Auxerre, fut envoyé à Dijon, auprès du chancelier de Bourgogne et des autres membres du conseil ducal, afin de débattre et s'entendre sur la question des aides du comté. Il alla ensuite à Bruxelles

« parler au comte Jean d'Étampes d'aucunes affaires du comté d'Auxerre. »

Les officiers du roi interviennent en 1469-1470, et, sous prétexte d'ordres supérieurs, ils empêchent la perception des taxes dans les villages. Le duc, voulant avoir de l'argent promptement, avait, par lettres patentes du 20 août 1470, fait remise aux habitants du comté du quart de toutes les aides et impositions qui pourraient être assises dans le pays, en payant les trois autres quarts.

A la Saint-Remy suivante, les impositions, aides et huitièmes « avaient été renchéries à grandes sommes de deniers. » Mais, bientôt après, le roi fit défense, sous peine de confiscation, de mener des marchandises dans les pays du duché de Bourgogne. A cette nouvelle, les habitants adressèrent requête au duc, expositive qu'ils n'avaient d'autres ressources que leurs vins; qu'ils n'avaient pas vendu leur récolte de l'année précédente « et que leurs vignes sont en grande partie ès pays du Roy, que les François ont fait vendanger à force d'armes; » enfin que la gelée a détruit cette année les deux tiers de la récolte. La vente des vins était devenue impossible, alors le duc fit remise des impositions encore dues depuis la Saint-Remy 1470 à la même date 1471, et depuis lors jusqu'à la date de ses lettres (1470-71).

Le roi ayant pris possession du comté en 1477, la perception des aides continue à avoir lieu comme auparavant, et sans changements dans la nature des impôts jusqu'à la fin du xve siècle.

Des lettres patentes, datées d'Arras le 12 juin 1478, ayant ordonné au gouverneur général de Bourgogne d'imposer 600 livres sur les habitants du comté pour l'artillerie de la province, les élus firent la répartition de cette somme entre les villes et paroisses : Auxerre, 300 livres (1); Coulanges, 54 liv. 10 s.; Cravan, 52 liv.; Saint-Bris et Goix, 44 liv.; Vermanton, 27 liv., et ainsi des autres en décroissant.

Voici un jugement qui prouve que la fraude en matière d'exercice sur le vin n'est pas nouvelle. Dans la visite faite par les fermiers du 8e du vin vendu en détail pour l'année 1481-82, chez Noël Bersant, tavernier à Auxerre, il avait été marqué deux muids de vin rouge, à vendre au prix de 20 d. la pinte; mais Bersant, « à leur desceu » et trouvant l'occasion bonne, avait vendu une partie de ce vin aux Allemands qui étaient alors en garnison à Auxerre, au prix de deux onzains la pinte, sans en avertir les fermiers. La fraude ayant été découverte, Bersant, poursuivi à la

(1) Une livre de ce temps représente, au pouvoir actuel de l'argent, 30 francs.

requête du procureur du roi sur le fait des aides, fut condamné à une amende arbitraire taxée, « veu ses facultés, » à la somme de 50 s. t. (1481-82, aides.)

Un fait par lequel nous terminerons cet article est celui-ci :

Les ordonnanees du roi sur le fait des aides, tailles et gabelles avaient bien reçu la publication habituelle, mais, en 1507, les élus, pour les mettre continuellement sous les yeux du public, les firent écrire par Jean Leseurre, procureur du roi, « et mettre en forme en six peaulx de parchemin en grant forme, riglé, enluminé et mis en tableau fermé et couvert, fait à ouvrage de menuiserie. » Leseurre reçut pour sa peine 12 liv. 10 s. t.

VIII

GABELLES ET GRÈNIER A SEL.

L'impôt sur le sel ou la Gabelle (du provençal *gabella*) était, au xive siècle, un des monopoles que les suzerains des grands fiefs se réservaient à l'exemple du roi Philippe de Valois, qui l'établit en 1342. A la suite du traité d'Arras, en 1435, qui fit passer le comte d'Auxerre sous l'autorité Bourguignonne, le duc Philippe nomma, le 7 octobre, Pierre de la Plote, grenetier du grenier à sel d'Auxerre, et le présenta ensuite au roi pour être installé. Ce prince ordonna en conséquence à ses conseillers sur le fait des finances de recevoir le serment de la Plote et son cautionnement de 500 livres.

Le duc présenta ensuite au roi, Jean Mauduit, comme contrôleur du grenier, et le prince le confirma.

Jean la Plote rendit d'abord compte de sa gestion depuis le 22 septembre au 31 décembre 1435, en faisant remarquer que le 22 septembre fut le jour où le duc ou ses officiers prirent possession de la ville et du comté d'Auxerre.

On voit d'abord que le grenetier et le contrôleur reçoivent pour leurs gages chacun 100 livres t. par an

Le muid de sel était vendu, en 1435.		77 liv. 5 s. t
Savoir : Pour le duc (droit ancien de gabelle)	30 liv.	77 liv. 5 s. t
Pour les marchands. . . .	47 liv. 5 s.	

ce qui était un tiers plus que le prix ancien.

Le muid, qui était celui de Paris, contenait 12 setiers;
Le setier, — — 2 mines;
La mine, — — 2 minots;
Le minot, — — 2 demi-minots, qui était la plus petite mesure et coûtait 16 s. 1 d., au prix ci-dessus

du muid. Le minot pesait cent livres. Les trois premiers n'étaient que des mesures de compte.

Le prix du sel était fort élevé, puisque le minot de 100 livres coûtait, en 1435, 32 s. 2 d., ce qui mettait le sel à 3 d. 3/4 la livre. Et, dit Leber, tel était le poids de cette charge, que dans un siècle (le XIVe) où l'on avait un mouton pour 10 sous, revenant à 11 francs, et un pain ordinaire de deux livres un quart pour un denier valant 24 centimes, on payait le minot ou 100 livres de sel blanc 24 s. 8 d., représentant 60 fr. 33 c., c'est-à-dire plus de 12 de nos sous la livre (1).

Le grenier d'Auxerre, situé « sous une voûte sous la halle au cuir, au bourg Saint-Eusèbe, » appartenait à Me Germain Trouvé. On y recevait en dépôt les sels amenés par l'Yonne et d'autres voies, par les marchands de Paris, de Gien, de Cosne, de Langres et d'Orléans. Le comte d'Étampes, l'évêque et les héritiers de Pierre Regnier avaient droit de ban sur le grenier à sel (2), huit jours avant et huit jours après Noël, à raison du minot de sel qu'ils avaient droit de prendre sur chaque muid vendu au grenier.

L'évêque avait aussi, dans son palais, un grenier à sel où étaient déposés les produits de son droit de salage. C'était sous la prison appelée la « chambre aux coestes » (1458-1459). L'emplacement de ce grenier changea plus tard. En 1479, il était « en une voulte estant soubz la grant esglise de Saint-Estienne; et en 1483 on dit dans une voûte soubz le trésor de l'église Saint-Estienne, où sont les reliques. » En 1449, on y met 6 setiers de sel prélevés sur certaine quantité de sel que Nicolas Fauleau, marchand à Paris « faisoit monter pardessous le pont d'Auxerre pour mener à Vezelay. » Ces termes indiquent bien que la navigation était alors pratiquée sur l'Yonne au-dessus d'Auxerre et probablement sur la Cure jusqu'à Vézelay, comme on le voit encore dans des documents du XVIe siècle.

Le droit de salage de l'évêque consistait en un minot par muid. Il le pratiquait sur l'Yonne depuis Bassou, au lieudit le Saule-Blanc jusqu'au-dessus du pont d'Auxerre.

Depuis le 1er janvier 1449 au 6 août 1450, on vend plus de 40

(1) Leber, *Essai sur les appréciations de la fortune privée au Moyen-Age;* Paris, 1847, in-8°, p. 284.

(2) Le droit de *ban* consistait dans le privilége de vendre telle ou telle marchandise, à l'exclusion des marchands ordinaires et pendant un nombre de jours déterminé par an. C'était ordinairement le seigneur qui jouissait de ce droit, lequel pouvait être accordé aussi à d'autres personnes.



muids de sel, ce qui rapporte plus de 848 livres, soit 25,440 francs, au comte d'Étampes. Le prix du muid était seulement de 58 livres, réduit pour le marchand à 37 livres; mais le droit de gabelle de 21 livres au lieu de 30 qu'il était avant 1435, avait été diminué en 1445, sur l'avis des officiers du grenier, par le comte Jean d'Étampes, ce qu'il continua par de nouvelles lettres patentes pendant un certain nombre d'années.

Le 22 août 1457, le comte de Nevers étant venu à Auxerre, le grenetier délivra à son écuyer de cuisine, Louis Cholet, un minot de sel pour la dépense de sa maison, « sans gabeller, » c'est-à-dire sans payer le droit de gabelle.

Les habitants d'Auxerre avaient obtenu, en 1466, le privilége d'approvisionner le grenier de sel et de le vendre ensuite. Ils y amenaient « du sel de mer » acheté à Paris et remonté par la rivière. Le bénéfice était destiné à la réparation des fortifications. En 1479, maitre Jean Johannis et Guillaume Voulant, gouverneurs, et J. Landry, procureur du fait commun, font plusieurs fois déposer des sels « en une chambre de la maison de ville, du costé de l'ostel de Fr. Vivien. »

Jean Lebreton, marchand de Paris, et d'autres, en envoient au port de Cravan dans des magasins que l'on connait encore sous le nom du Grenier à sel. Ces sels et d'autres sont ensuite transportés aux greniers à sel de Beaune, Mont-Saint-Vincent, Paray-le-Monial et Charolles, ou encore à Avallon et Noyers, Vézelay et Clamecy.

Jean Marchant, valet de chambre ordinaire du roi, grenetier du grenier à sel, reçoit, en 1480, par ordre de ce prince, outre ses gages de 120 livres, la somme de 320 livres t. J. Marchant étant mort, le roi donne à Guillaume Mabille, seigneur des Candes, l'office de grenetier du grenier à sel d'Auxerre, le 11 février 1481 (82).

Guillaume Mabille ne parait pas avoir bien géré son office, car il fut arrêté au mois de mars 1483 et détenu à la Conciergerie où il mourut. Il devait, d'après le compte rendu par Étienne Roy, marchand bourgeois de Paris, envoyé à Dijon pour cela, 500 livres de plus qu'il n'avait dépensé. Le roi en dégreva sa succession (1482-83). En 1486, un autre Guillaume Mabille occupe la charge de grenetier, qui avait été remplie, par lettres du roi du 6 octobre 1483, par Jean Ancelot, argentier de son cousin le prince d'Orange. Il demeure en fonctions au moins jusqu'en 1492, où il est qualifié de maitre d'hôtel du roi.

En 1483, le prix du muid de sel est presque le même qu'en 1435, savoir : 30 livres de droit pour le roi et 37 livres pour les habitants d'Auxerre, comme marchands. A mesure que la sécurité se rétablit en France, on voit s'accroître les quantités de sel amenées

à Auxerre et, par suite, le produit des ventes. En 1484, les recettes montent à 1,843 livres; en 1486, à 2,370 livres; en 1495, à 3,858 livres, ou 107,740 francs.

IX

MESSAGERS.

Avant l'établissement des postes royales par Louis XI et même après, il existait, dans les villes et auprès des grandes administrations publiques, des messagers-jurés qui portaient les dépêches aux lieux où cela était nécessaire, ou voyageaient pour rendre compte de l'état du pays en temps de guerre et autrement. Les comptes que nous analysons contiennent sur ce sujet des détails intéressants.

En 1426-27, Jean Rechignié, messager-juré demeurant à Auxerre, est envoyé deux fois à Dijon « porter aux gens du conseil du duc des lettres touchant l'estat des ennemis. » Il s'agit dans cette phrase des troupes de Charles VII.

Dans le même temps, le receveur du comté envoie à Sens deux femmes pour chercher la copie du dernier compte rendu au roi par Dreux de Vieil-Chastel, receveur de Sens, et qui l'était précédemment d'Auxerre, c'est-à-dire avant que le comté fût remis au pouvoir du duc, « pour voir l'état de la dépense et se régler dessus. » Les frais de cette copie s'élevèrent à 60 s. t.

Jean Rechignié, « messager de pié, » fut envoyé à Paris au mois de décembre 1428, pour chercher deux ajournements au Parlement.

En 1444, le bruit se répandit à Auxerre que le dauphin, qui devait être Louis XI, allait venir dans cette ville. Les officiers du duc, bien embarrassés « pour savoir comment ils devoient se gouverner à la venue duquel prince il estoit grans nouvelles, » envoyèrent auprès du duc Perrin Proteau, qui rapporta des lettres contenant ses instructions dans cette circonstance. Le duc était fort loin, car ce voyage coûta 8 liv. 2 s. par. ou 425 francs de notre monnaie.

Pendant les dernières guerres du duc Charles-le-Téméraire avec Louis XI, l'envoi des messagers est incessant. Le compte de 1474-1475 est rempli de mentions de ce genre. Il y a d'abord un Pierre Lucas, « poursuivant portant les armes de M. le gouverneur d'Auxerre, qui est chargé des missions les plus importantes, soit auprès du maréchal de Bourgogne qui est dans l'Avallonnais, soit à Dijon auprès du conseil ducal auquel il porte copie des trêves

faites entre les rois de France et d'Angleterre, lesquelles avaient été criées à Sens et à Troyes.

Un autre messager, c'est un prêtre nommé Jacques Desloge qui, sous son costume respecté, va en missions fréquentes à Dijon, auprès du maréchal, puis à Paris et ailleurs. Ce messager paraît très-hardi.

La ville d'Auxerre avait aussi son messager, Pierre Bourgeois, qualifié « poursuivant portant les armes de la ville d'Auxerre. » En 1475-76, il reçoit 15 s. pour avoir porté et publié dans toutes les villes du comté d'Auxerre les trèves établies entre le roi et le duc de Bourgogne.

On emploie aussi souvent, en 1474-75, des femmes pour aller quérir des nouvelles de la marche des armées royales. Elles partent d'Auxerre ordinairement deux ensemble (1).

Une fois on envoie la femme Rameru et la Rogières à Chablis, pour s'assurer si « les garnisons du Roy y estoient, et aussi le seigneur de Charenton; lesquelles rapportèrent qui n'y avoient nulles gens de guerre, mais qu'on les y actendoit. » Deux autres femmes sont encore envoyées à Noyers « pour savoir au vray de l'estat de Mgr le duc, le serviteur du capitaine de Noyers étant arrivé du siége de Nusse.

La ville d'Avallon envoie son trompette à Auxerre pour porter au gouverneur des lettres du lieutenant du bailli d'Auxois relatant que le maréchal de Bourgogne et toute l'armée « tiroient à Fouvans, » et contenant des nouvelles de Mgr le duc.

M. de Chastellux avait un « poursuivant de pyé nommé Courtaut, qui reçoit 5 s. pour avoir porté copie de lettres du Conseil à Dijon, au gouverneur d'Auxerre, touchant la venue du bâtard de Bourgogne qui réunissait des soldats pour résister aux ennemis.

On voit que le rôle de ces messagers était extrêmement utile à cette époque, où les moyens modernes de communications étaient inconnus.

Il y avait encore une autre classe de messagers, c'étaient les sergents du duc qui, sous les ordres du gouverneur, se rendaient dans toutes les villes et places du comté « crier et publier que tous nobles, féaulx, vassaulx, francs-archiers et autres subjectz de Mgr, qui tenuz y sont et ont acoustumé de servir les armes, incontinant et sans délay, leur fust fait exprès commandement de par iceluy seigneur qu'ilz allassent à la plus grant dilligence que

(1) V. *Un épisode de l'Histoire de l'Auxerrois au* XVI[e] *siècle*, *Bulletin de la Société des sciences* de 1874, p. 506, pour plus de détails.



possible devers Mgr le duc pour le servir, sur peine d'estre pugnis. » Pendant les années 1474 à 1476, ils firent de fréquents appels aux vassaux dù comté.

X

GUERRES ANGLO-BOURGUIGNONNES.

Les Bourguignons, alliés aux Anglais à la mort de Charles VI, dont le roi Henri V s'attribuait la succession, occupèrent la capitale et les places fortes de l'Auxerrois. Après la bataille de Cravan perdue par les soldats du Dauphin devenu Charles VII, la vallée d'Yonne fut ouverte aux Anglais. Mailly-Château fut souvent pris et repris par les deux partis. En 1424-25, les revenus de cette châtellenie sont réduits à rien. Les droits de four, du jarlage, des estellages et ventes, du quart du minage ne produisent plus rien. En 1426, Yvonnet Vincent, capitaine de Mailly-le-Châtel, lieutenant de Jean de Digoine, bailli d'Auxois, gardait la place pour le duc de Bourgogne. Il se fait délivrer en deux fois 25 livres pour lui et ses gens. En 1427, la place fut prise « par les ennemis de Mgr. » Les habitans s'étaient enfuis du pays et étaient allés chercher asile ailleurs.

A Mailly-la-Ville, la recette des grands cens fut nulle en 1427-28, « obstant la guerre, et que les héritages sont tous en friches et déserts. Les habitans s'en sont allés demeurer hors. » — Mêmes observations au compte de 1428-29.

A Coulanges-sur-Yonne, en 1424-25, à propos du droit de tabellionnage, le rédacteur du compte met *néant*, et ajoute : « pour ce que ladite ville est toute dépopulée à l'occasion des guerres. »

La veille de la fête de la Madelaine 1428, Thevenin Boursier, maître de la monnaie d'Auxerre, qui se rendait à Vézelay, étant près de Lucy-sur-Cure, fut pris par des coureurs ennemis; mais auparavant, il jeta dans un champ un sac de cuir plein d'or, « pour le cuider sauver. » Des femmes de Vermenton, dont l'une s'appelle Maitrejean, ramassèrent le sac et le gardèrent. Elles furent punies d'une amende de 60 s. pour ce délit.

La paix de 1435 avait bien rétabli l'ordre dans les sphères politiques, mais les pays de Basse-Bourgogne étaient trop profondément ruinés pour se relever du jour au lendemain. En 1466, tout était encore détruit à Mailly-Château « par le fait de la guerre; » les deux foires de Saint-André et du Mercredi-Saint étaient sans produits.

Bientôt après, la guerre se ralluma entre Charles-le-Téméraire et Louis XI. Auxerre était bloqué par les royalistes de Seignelay

et d'autres places voisines qui tenaient la campagne aux environs et venaient ravager les faubourgs. Le danger était si grand, que le receveur des aides, allant porter à Dijon 1,000 livres, produit des aides, à la fin de mars 1469 (70), se fit accompagner par deux gardes jusqu'à Noyers « pour doubte des gens de guerre du Roy qui lors estoient ès environs d'Aucerre. »

Les revenus du domaine des deux Maillys et de Vermanton ne purent être amodiés. Philibert Charrault, capitaine de Mailly-Château, y fut envoyé pour mettre enchères sur les fermes; mais personne n'osa les prendre « pour doubte des dangiers des chemins qu'il falloit passer par le pays du Roy. » (1474-75).

Depuis 1472, le moulin et l'étang de la Couldre étaient en grande partie en ruines. Ils n'avaient pu être amodiés. Ils étaient assis « sur les frontières de France, et n'y oseroit-on encore pour le présent aller, obstant le dangier de la guerre, et que les François ont désolé le molin. »

A Mailly-la-Ville, le moulin d'Avril, que tient Philibert Charraut, capitaine, est en ruines et désert. Tout est détruit dans ce village, dit le comptable, et y est comme en ruine par les guerres. Les Français, qu'il appelle « les ennemis, » avaient pris Mailly-la-Ville au mois de juillet 1475 et l'avaient pillé et brûlé. La plupart des habitants avaient été faits prisonniers et rançonnés; et pour se racheter ils avaient vendu leurs héritages à vil prix et avaient abandonné le pays, les uns étant allés demeurer à Avallon, les autres à Mailly-le-Château ou à Auxerre (1475).

La guerre sévissait donc de tous côtés. Les petites villes du comté d'Auxerre étaient menacées par les « François » qui entouraient ce pays, du côté du Nivernais et du côté de l'Ile-de-France.

Le compte de la Saint-Jean-Baptiste 1474 à la même date 1475, est rempli de dépenses faites pour la guerre, pour l'envoi de messagers aux officiers du duc, pour la levée des hommes d'armes et autres nécessités de la défense.

Nous avons déjà raconté en détail l'histoire générale de ces trois dernières années 1474, 1475 et 1476 de notre comté, dans le *Bulletin* de 1874. Nous y renverrons donc pour ne pas nous répéter, nous contentant de glaner encore dans les comptes quelques faits intéressants.

Les partisans de la duchesse Marie, fille du duc défunt, n'avaient pas perdu tout espoir, et le sire Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, capitaine d'Auxerre, qui conspirait en dessous main contre le roi, vit ses gages saisis.

Après quelque temps d'hésitation, le sire de Jaucourt se déclara

tout à fait pour la duchesse Marie et fut destitué et remplacé par Jean Rapine, le 24 mai 1478. Le roi écrivit ensuite, le 29 mai, de sa main au receveur Jean Labbé, de venir le trouver incontinent à Arras. Celui-ci s'empressa d'obéir et partit le 12 juin. Arrivé devant Louis XI, le roi « lui déclara son bon vouloir et plaisir et lui toucha fort du fait du sieur de Villarnoul qui de nouvel s'estoit réduit contre luy en party contraire. » Le roi lui parla aussi d'autres grandes choses « qui ne sont, dit-il, à déclarer. » On voit bien là le caractère populaire de Louis XI qui aimait à se confier à des subalternes. Labbé raconte qu'il y avait alors à Arras des ambassadeurs du duc d'Autriche, avec lesquels le roi traita « les trèves marchandes et communicatives, » ce qui fit qu'il séjourna à Arras, en attendant son congé, 25 jours, sans compter 12 jours pour l'aller et le retour. Il compte modestement 27 liv. 15 s. pour ce voyage, lesquels vaudraient 832 francs de notre monnaie.

Jean de Blanchefort, maire de Bordeaux, était, en 1476, commissaire du roi en la ville et comté d'Auxerre, et il remplaça pendant quelque temps, comme capitaine, Jean de Jaucourt (1). Après la défection de ce dernier, il fit arrêter plusieurs de ses gens et les fit conduire en prison au château d'Auxerre. Le compte donne les noms de ces officiers ou partisans : Jean Volon, clerc du sire de Villarnoul, le prévôt d'Avallon, et plusieurs autres, dit-il, dont partie ont été menés vers le roi et ensuite mis en liberté, et d'autres retenus en prison (1477-78).

Il se passa alors un événement tragique, suite de l'occupation de la Bourgogne. Un nommé Bernard Baloce, de Cravan, avait comploté de s'emparer de cette ville pour le parti bourguignon, et de se venger de certains habitants; mais son coup échoua. Il fut arrêté par Jean de Blanchefort, et son procès lui fut bientôt fait par le lieutenant du prévôt royal des maréchaux. Il fut condamné à être décapité et écartelé, et ses biens furent confisqués au profit de Jean de Blanchefort et de Jean Rapine. Jean le Lavandier, valet de Bernard Baloce, fut décapité. (Ibid.)

La conduite du sire de Jaucourt inquièta beaucoup les officiers du roi à Auxerre. Il envoyèrent dans tout le comté un agent pour recommander de faire bonne garde. Le sire de Seignelay reçut même des recommandations particulières. Il était reconnu pour un fidèle partisan du roi et son château était une des meilleures places du comté.

Les répressions sévères appliquées contre les ennemis du roi

(1) Lebeuf, II, 386 et 404.

arrêtèrent de nouvelles tentatives de résistance; mais la promesse que ce prince avait faite, pour se rendre populaire, d'exempter des impôts que le duc de Bourgogne avait mis sur les aides dans le comté, fut bientôt rendue vaine quand il ordonna, pour aider à la réparation du château de Dijon, la levée *d'un manœuvre* par chaque mois, sur chaque feu de son duché de Bourgogne, des comtés d'Auxerre et autres, ou l'équivalent de six blancs en argent (1). Les gens du peuple, irrités, refusèrent de payer, avec force injures. Guillaume Aubery, vigneron à Coulanges-les-Vineuses, répondit au collecteur qui lui réclamait 7 gros, « que ceux qui ont fait l'impost l'avoient fait sans commission et puissance, et que n'y avoient point esté appelez les gens de bien dudit Coulanges. » Il attrapa 70 s. d'amende.

Germain Belaine et Jean Bardin, vignerons à Auxerre, ont dit des injures au collecteur « et que le roi ne savoit rien de l'impost; que M. du Mont (2), gouverneur d'Auxerre, et le receveur l'avoient mis pour marier la fille dudit sieur du Mont. » — Le bailli leur inflige également 70 s. d'amende, soit 105 francs de nos jours. Jean Guiard, marinier à Auxerre, répond aux collecteurs et aux sergents que sa cote de 32 sous est excessive (3), « et que fussent de Dieu maudits ceux qui l'ont imposé. » Et il s'écrie ensuite : Viens, viens! levant la main sur le collecteur et jurant le sang-Dieu que le premier qui entreroit en sa maison jamais n'en sortiroit! » Le juge fut moins sévère que pour les précédents et ne lui appliqua que 60 s. d'amende (1478-1479).

XI

CONFISCATIONS.

La guerre anglo-bourguignonne divisa les seigneurs de l'Auxerrois : les uns suivirent la bannière du Dauphin, les autres celle du duc de Bourgogne, leur suzerain féodal. Le triomphe de ce dernier amena des confiscations de plusieurs domaines « pour cause de forfaiture. » L'hôtel des Lombards, à Auxerre, « appartenant à ceux de Vaudetar, » fut saisi et donné à bail à Jean Faron, pour 10 livres.

L'hôtel de Pierre Cousinot, situé au bourg Notre-Dame, à Auxerre, fut confisqué sur ses enfants « qui tenoient le parti con-

(1) 3 fr. 75 c.
(2) Jean Thiard, seigneur du Mont.
(3) Elle représentait 48 francs de notre monnaie.



traire du Roy et de Monseigneur, » et donné par le duc à madame de Maligny, le jour qu'il prit possession du comté.

Le compte de 1424-25 énumère encore comme confisqués : l'hôtel de feu Jean de Hangest, seigneur d'Égriselles-les-Auxerre;

La terre que la femme et les héritiers de feu M. Bureau de la Rivière possédaient à Vincelles;

L'hôtel de feu Jean Coignet, situé au bourg Saint-Pèlerin, à Auxerre. A ce sujet, le comptable entre dans les détails suivants. Cet hôtel ne rapporte rien parce qu'il a été donné « par lettres du Roy nostre sire Henry, par la grâce de Dieu Roy de France et d'Angleterre, du 15 mars 1424, pour les causes contenues en icelles à toujours-mais, à messire Glaude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, avec les chastel, terre et revenus de Saint-Fargeau-en-Puisaye, qui est au cardinal de Bar; le quart de la terre de Dracey en Châlonnois à messire Antoine de Vichy, et la terre de Jean Coignet, assis aux bailliages de Troyes et d'Auxerre, jusqu'à la valeur de 1500 liv. t. de revenu, au temps de l'an 1410; lesquelles terres et revenus sont escheuz, forfaiz et confisquez au Roy par la rébellion et désobéissance desdits cardinal de Bar, Anthoine de Vichy et Jean Coignet. » (1424-1425.)

En 1474, il y avait à Mailly-Château des terres confisquées sur messire Lancelot du Boguat, chevalier, qui était du parti du roi et n'avait pas fait l'hommage dû au duc.

XII

EXÉCUTIONS CRIMINELLES.

Nos pères n'étaient pas tendres à l'endroit des criminels : la fustigation, la torture, l'essorillement, enfin la pendaison et, dans des cas extraordinaires, l'écartélement et le feu, étaient les peines en usage avec la prison préventive et afflictive dans les dépendances du château des comtes.

Le receveur des domaines était, au moyen-âge comme aujourd'hui, chargé de payer les frais de justice, et les comptes nous ont conservé des détails curieux sur ce sujet.

En 1427-28, un valet de guerre de la compagnie du fameux capitaine Fortespice, nommé Perrot, de Montigny-sur-Cosne (?), au comté de Nevers, fut exécuté à Auxerre.

Un vol sacrilége de deux croix d'argent, commis en l'église Saint-Étienne à Auxerre, attira sur son auteur, J. Le Lièvre, cordonnier, une condamnation à mort, d'après le même compte de 1427-1428.

On sait que le lieu des exécutions capitales était à Auxerre, au haut de la place des Grandes-Fontaines. On y marquait, on y pendait les condamnés à mort par le bailli ducal, après ratification de la sentence par le Parlement. Après l'application de la peine, les corps des suppliciés étaient descendus de la potence et menés aux Fourches-Brelon, lieudit situé hors de la ville au sud et au-dessus du faubourg Saint-Martin-lès-Saint-Julien. Là, ils étaient accrochés à une potence jusqu'à ce que, par vétusté, ils tombassent dans la fosse inférieure, ou que, par besoin de place, on les décrochât.

Au milieu du xve siècle, il n'y avait pas d' « exécuteur de la haute justice » à demeure à Auxerre, mais ceux des villes voisines ne manquaient pas d'y venir offrir leurs services. Pour faire connaître les pratiques en usage à cette époque en matière de justice criminelle, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les termes mêmes des comptes. Ils ont beaucoup de couleur locale.

En 1476, c'est Gilbert Charbot, exécuteur de la haute justice à Troyes, qui fustige par les carrefours de la ville d'Auxerre un nommé Letort, par ordre du bailli et des officiers du roi, pour certain larcin qu'il avait commis en l'hôtel de la Souche. (Rue Saint-Regnobert.)

Les bourreaux en quête de besogne visitaient les villes où ils savaient qu'ils n'avaient pas de confrères. Celui de Châlons, Jean Leroux, passa trois fois à Auxerre, en 1477-78, pour voir « s'il auroit aucunes choses à besogner. Il reçoit 10 s. d'indemnité.

L'année suivante, les trois maîtres des hautes-œuvres de Troyes, de Sens et de l'hôtel du roi viennent offrir leurs services et reçoivent une légère indemnité.

Au mois de mars 1479-80, G. Durup, exécuteur de la haute justice de Sens, vient faire œuvre de son métier, ainsi décrite :

« Pour une paire de gans et de cousteaux pour faire justice, 6 deniers.

« Pour ses peines d'avoir fustigé et batu par tous les carrefours d'Auxerre, le 15 avril, un nommé Martin, de Valvain, l'oreille coupée et marqué d'un fer chaud en la joue et banny pour ses démérites de la baillie et conté d'Auxerre; lequel estoit un pauvre malfaicteur et n'avoit rien. » En conséquence, le receveur paya ses frais d'emprisonnement montant à 32 s. 6 d.

En 1504, il y a un maître des hautes-œuvres à Auxerre. Il est fort occupé à fustiger des voleurs par la ville et les carrefours, et il reçoit 10 sous par chaque opération. Les voleurs sont au nombre de onze.

Le même bourreau met à la question et applique à la torture

Jean Blandin, de Ruères en Morvan, et d'autres malfaiteurs condamnés à cette peine pour « larcins et maléfices. »

La même année on conduit à Paris Giles Chevalier et Simon Mastron, appelant de la sentence de mort prononcée contre eux par le bailli d'Auxerre.

Voici une punition singulière qui annonce les mesures prises plus tard contre les hérétiques.

En 1478-79, le prévôt de Mailly-Château fait faire « un collier de fer assis en une potence de bois afin de corriger les malfaicteurs regnieurs et malgraieurs du nom de Nostre-Seigneur. » Il s'agissait de punir les blasphémateurs par l'exposition, le carcan au cou.

Il est encore parlé d'une paire de grands fers pour « enferrer deux prisonniers. » (1479.)

XIII

AMENDES POUR DÉLITS.

Les receveurs du comté, en inscrivant dans leurs comptes les produits des amendes auxquelles ont été condamnés certains délinquants, nous ont conservé la peinture la plus vraie des mœurs de leur temps, soit en montrant l'application de certaines lois, soit en racontant les causes des délits. Nous extrairons encore de ces pièces quelques détails, en leur laissant autant que possible leur couleur.

La femme de Guillaume Bardin avait, « au préjudice de la chose publique, » mis le blé à 19 blancs le bichet, tandis que, d'après les ordonnances, il n'était qu'à 17. Le prévôt la condamna à 30 s. d'amende. (An 1424-25.)

Un nommé Guillon, de Cheny, impotent et mendiant, avait dit, le samedi 20 avril 1426, en plein marché public, « que l'un de ses pieds qu'il avoit perdu, ce avoit esté par les Armignaz qui le prindrent et emprisonnèrent le propre jour que Jehan Guyot avoit vendu la ville d'Auxerre. » Cette injure, portée sans cause contre Jehan Guyot, amena la condamnation de Guillon à un bannissement du bailliage d'Auxerre pour six ans.

L'office de maire était bien différent de la fonction actuelle. Les maires étaient des officiers de police qui avaient, entre autres services, la garde des portes des villes. Pomert Mignart, cordonnier à Auxerre, s'étant pris de querelle avec Julien Chaluz, maire de la porte du Temple, et l'ayant frappé, fut condamné à 20 s. d'amende.

Un portier et garde à la porte de Saint-Siméon, appelé Jean Godin, et ses compagnons, virent un jour passer près de la ville l'abbesse des Isles près Auxerre, accompagnée d'autres femmes et en habit séculier, « pour doubte d'être cogneue et d'avoir empeschement sur le chemin, » qui s'en allait hors du couvent « quérir ses bœufs qui lui avoient esté amblez par nuict et recelez dans une ville à trois lieues d'Auxerre. » Godin et ses compagnons, s'imaginant que l'abbesse avait volé son église, l'arrêtèrent, l'injurièrent et la forcèrent de retourner à son couvent, malgré qu'elle se nommât et se déclarât en la garde du duc. Une telle violence attira au délinquant 4 livres d'amende (1424-25).

Des compagnons peu scrupuleux, G. Marchais, vigneron, clerc tonsuré, et ses complices, ayant volé une jeune chèvre qu'ils mangèrent chez la Bouinote, à Auxerre, le jour de Saint-Jean-Baptiste 1426, furent condamnés, Marchais, à 10 s. d'amende, un autre à un mois de prison, au pain et à l'eau et à 40 s. d'amende.

Vingt-cinq pêcheurs ayant pêché dans l'étendue de la justice ducale avec engins prohibés, sont condamnés à 5 s. d'amende chacun.

Perrin le Raynuat, boucher à Auxerre, « meu de courroux contre Estienne Lebrun, le traita d'*Armignac*, *faux et triste*, pourtant qu'il estoit né de Saint-Florentin. » Ces paroles, considérées comme « séditieuses, » valent à Le Raynuat 20 s. d'amende. (An 1428-29.)

UNE SCÈNE D'ENLÈVEMENT. — Guillaume le Damptu avait enlevé avec ses complices, pendant la nuit, la fille de la femme de Guiot Chevillart, qui était couchée avec d'autres femmes en la maison du curé de Saint-Regnobert, « pour estre espousée au point du jour à Guillaume Cuderne, son fiancé. » Il avait été favorisé dans son coup par Jean de Nevers, pêcheur à Auxerre : celui-ci fut condamné à 60 sous d'amende, le 8 novembre 1429.

Le compte de 1475-76 est rempli de récits de délits qui se traduisent par des condamnations à l'amende ou à la prison.

Noël Malteste, laboureur, pour avoir battu Jean Coutereau et lui avoir lancé un coup de couteau à la tête qui l'avait grièvement blessé, est condamné à 40 s. d'amende ou 60 francs de nos jours.

Voici qu'Etienne Thevenin et Guillaume Baudoin, de Mailly-Château, injurient et maltraitent Philibert Charrault, capitaine dudit lieu : ils attrapent 11 livres d'amende, en raison de l'importance du personnage.

Jeannette Adam, demeurant à Auxerre, ayant frappé Humbert Maignen, sergent du duc, fut condamnée à 40 s. d'amende.

Un sergent opérant une saisie chez la mère de G. Radigot,



vigneron à Auxerre, celui-ci l'attaqua, le menaçant d'un coup de dague, et lui arracha des mains les meubles saisis. Il fut longtemps en prison, en considération de quoi il ne fut condamné qu'à 20 s. d'amende.

Messire Didier Gentot, prêtre à Vermanton, avait pris, dans les vêtements d'un marchand étranger mort à l'Hôtel-Dieu de cette ville, une certaine quantité de pièces d'or qu'il avait gardées. Dénoncé pour ce fait, le bailli l'avait condamné à une amende arbitraire dont il avait appelé au Parlement siégeant à Beaune. La cour avait renvoyé la cause devant le bailli, qui réduisit l'amende à 40 s.

Voici un curé de Coulanges-les-Vineuses bien turbulent. Le prévôt d'Auxerre, P. Chacheré, était allé dans ce bourg assisté d'un sergent royal, et lui avait ordonné de saisir un cheval, pour des motifs que le compte ne dit pas. Mais il raconte que le curé, messire Jehan Guillaut, avec son neveu et Nicolas le Verrier, enlevèrent le cheval des mains du sergent et « boutèrent hors de l'hostel » où était la bête, le prévòt déconcerté. Une telle rébellion valut au curé 20 livres d'amende (1) et 100 sous à chacun de ses compagnons (1476-77).

Guillaume Jacquetat, prévôt à Saint-Bris, ayant maltraité Claude Joly, fut frappé de 60 s. d'amende. — Perrin Pain, sergent de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, ayant exercé illégalement la justice sur la seigneurie du comte, fut condamné à 40 s. d'amende. (Ibidem.)

Voici la relation d'une affaire où figure messire Jehan Garnier, trésorier de l'église collégiale Sainte-Eugénie de Varzy et official dudit lieu pour l'évêque d'Auxerre, qui fut condamné à 9 livres d'amende pour avoir outrepassé ses droits de justice, qui ne s'étendaient pas en dehors du parquet de l'officialité, en voulant l'exercer sur le chantre de ladite collégiale. Le compte entre dans des détails curieux.

Le samedi avant la Saint-Jean-Baptiste 1478, messire Jehan Garnier, étant au chapitre, eut une discussion au sujet d'un accord fait entre lui et messire Jehan Charrier, prêtre, chantre et chanoine dudit corps, et Jehan des Chesnes, Guy Dubois, Étienne Balesme et Adam de Ville, aussi chanoines. Un sieur André Rétif, assistant au chapitre, tenait la minute de cet acte, « lequel ledit chantre, de sa volonté désordonnée et par force et violence, » lui arracha des mains. L'official, voulant recouvrer la pièce, mit la

(1) 600 francs de notre monnaie.

main au collet du chantre et le constitua prisonnier de par l'évêque, aux mains des autres chanoines, ce qu'ils acceptèrent.

Mais comme le chantre ne voulait pas se rendre en prison, messire Garnier le fit saisir et « porter violemmeut par la ville de Varzy jusques devant l'église Saint-Pierre, et d'illecque le fist mener et metre dedans les estuves dudit lieu où il le laissa, pour ce qu'il estoit fort travaillé et malade à l'occasion dudit empeschement. » (1477-1478.)

Philippe Lecomte, marchand à Coulanges-les-Vineuses, ayant vendu à un marchand de Paris 6 muids de vin, 4 de blanc et 2 de rouge, il était convenu que ces vins seraient jaugés avant livraison. Le jaugeur commis, après avoir prêté serment, déclara que les 6 muids de vin ne contenaient chacun que 30 setiers au plus (1), « tant en lye que clere. » Sur ce rapport de contenance insuffisante, Lecomte fut condamné à 10 livres d'amende, ou 300 francs d'aujourd'hui.

Jean Chevreuse, boulanger à Auxerre, avait battu Pierre Bolenne, portier, un certain jour, à la porte Saint-Siméon. Il fut mis en prison et condamné à 4 liv. d'amende. (1478).

Perrenot Musnier et trois autres individus d'Auxerre, ayant enfreint la défense de chasser à l'arbalète et aux chiens, « aux lièvres et autres menues bestes, » fut condamné à la requête du procureur du roi à la prison et à 4 livres d'amende.

Perrin Putuin, franc-archer demeurant à Chevannes, avec Jacques Viart, autre franc-archer, agissant en vrais soudards, étaient entrés de vive force, la nuit, au mois de décembre 1478, dans la maison de J. Cosne, barbier à Auxerre, et y avaient trouvé une jeune femme mariée à Guion de Jalix, à laquelle ils dirent plusieurs injures et vilenies, et la voulurent emmener contre son gré. Poursuivis et mis en prison, ils furent condamnés en outre chacun à 4 livres d'amende.

Voici un délit commis par des agents municipaux en matière d'impôt. Par mandement du gouverneur d'Auxerre, Jean Pogin, Colinet Dautin, Jean Bertin et Jean Bondonnat avaient été élus par les habitants de Cravan pour dresser le rôle de l'impôt de 6 blancs ordonné « pour manœuvres de par le Roi pour faire des

(1) Selon l'ordonnance royale de 1557, qui consacrait assurément l'état antérieur des poids et mesures, le muids de vin devait contenir 36 setiers sans marc ni lie, soit 288 pintes ou 267 litres 95. Le setier était l'étalon servant à mesurer la capacité des futailles. Il contenait 7 litres 44 c. (V. *Tableaux des poids et mesures anciens*, etc., par M. Quantin; Auxerre. 1839, in-12, p. 7 et 16.

travaux au château de Dijon. » En conséquence, dès le 22 février 1478 (79), l'opération était exécutée et le rôle montait à 36 francs un blanc. Mais peu de temps après, le 28 mars, les commissaires, à l'instigation de Bondonnat, procureur des habitants, et de Ramonnet de la Cour, dressèrent un nouveau rôle, sans commission du gouverneur. Ils y avaient imposé les habitants inégalement, à des taux différents de la première fois, en ayant bien soin de ne pas se charger.

Le bailli les condamne sévèrement à l'amende, savoir : Ramonnet à 12 livres, Bondonnat à 8 livres et les autres à 4 livres.

En 1479, il y avait à Vermanton un coquin fieffé, nommé G. Quincy, qui, avec trois autres individus, avait, quatre ans auparavant, assommé à coups de maillets de plomb « et aultres bastons ferrez, » devant l'église de cette ville, un nommé Michel Bardot. Non content de cela, en 1478, Quincy et sa bande s'était transporté à Sacy où il avait arrêté un compagnon appelé Michel Seururin, puis l'avait emmené prisonnier à Vermanton dans sa cave, « après lui avoir ôté plusieurs bagues comme joyaux, seintures, bources de soye ferrées d'argent monnoyé et à monnoyer. » Après ce coup, Quincy donna congé secrétement à Michel, afin de s'approprier les objets volés (1).

Poursuivi de ce chef, Quincy rendit les bagues et se soumit à la volonté du roi. Le compte porte qu'il fut condamné à 25 livres d'amende.

Olivier Fleurenceau, de Saint-Georges, avait porté trois coups de bâton sur la tête de Pierre Calabre; il le blessa énormément et lui fit trois grandes plaies. Il fut condamné à la prison et à 3 livres d'amende, dont moitié pour le roi et moitié pour l'abbé de Saint-Germain, parce que la justice était commune entre les deux seigneurs. (Ibid.)

XIV

PESTE.

Les maladies épidémiques éclataient souvent au moyen-âge. Les comptes du xve siècle en font mention en 1478. Lebeuf (2) rapporte qu'à cette époque le gouverneur et les échevins d'Auxerre firent venir d'Abbeville, à cette occasion, des religieuses qu'on appelait les Béguines, au grand Hôtel-Dieu du Mont-Artre, au

(1) Jean Calart, argentier à Auxerre, a estimé ces objets 16 liv. 13 s. 9 d. t.

(2) T. II. 337, in-4°.

commencement de l'été. Une procession fut faite, sur l'invitation du roi, à Saint-Edme de Pontigny, pour implorer son intercession. Les jurés et les bourgeois offrirent deux cierges chacun du poids de trente livres.

En 1478, Guillaume d'Orgevol, condamné pour délit de chasse à 20 s. d'amende, « étant mort durant la pestilence dernière, » le comptable demande la remise de cette somme.

Il en est de même de Perrin Chindé, boiteux, carreleur à Auxerre, « mort de ladite pestillance et deslaissant une pauvre femme et enfans très pauvres. »

Le bailli d'Auxerre, ému de l'état de la santé publique, avait défendu « que durant la pestillence courant dans la ville, nul ne fust si hardy de jouer ne dancer à instrumens, sous peine d'amende. »

Deux taborins (1), Denis Milli et Louis Luart, ayant enfreint cette ordonnance, furent condamnés à la prison et à 40 s. d'amende. (An 1479-1480.)

Les défenses du bailli s'étendirent même jusqu'à interdire de jouer aux dés dans les tavernes; sur quoi J. Regnauldin, sergent royal, brava l'ordonnance et emmena des compagnons en la taverne de Louis Raoul, à Auxerre, jouer aux dés. Les gens du guet étant entrés dans l'hôtel, lui firent sommation de cesser de jouer. Regnauldin retourna plusieurs fois à la taverne et brava les défenses de jouer. Arrêté et mené devant le bailli en l'auditoire, il voulut se justifier en disant « que quant on empescheroit les compaignons de jouer, que on feroit grant dommage en la ville d'Auxerre, et mesmement à ceux qui tenoient la ferme de la pinte de blé et la petite pinte; et qu'il falloit passer le temps à jouer puisque l'on ne savoit faire autre chose. Et que pour luy on ne laisseroit pas à jouer. »

Le bailli, mécontent, fit conduire Regnauldin en prison. Celui-ci en appela, puis renonça à son appel, et en fut quitte pour une amende de 60 s.

Messire Étienne Paulmoy, prêtre et vicaire en l'église Saint-Regnobert, s'était révolté contre la défense faite par Guillaume Volant et Jean Landry, substituts du procureur du roi, à lui et aux paroissiens de Saint-Regnobert, de danser le jour de leur fête « pour la peste qui lors avoit cours. » Il leur avait dit des injures et force jurements : le bailli le condamna à la prison et à 100 s. d'amende (1479-80).

(1) Taborins (joueurs de).

La peste sévit de nouveau en 1515. Lebeuf en parle dans son Histoire (1). Le compte de cette année confirme son récit. Le receveur n'avait pu recouvrer qu'une partie du montant de la cense, « pour ce que en l'année de ce présent compte la peste a eu cours à Auxerre. » Personne ne voulut lever la taille. La plus grande partie des habitants avaient fui de la ville et étaient restés dehors l'année suivante (1516). Et pendant ce temps, plusieurs personnes moururent à Auxerre et d'autres aux lieux où elles s'étaient retirées.

XV

CONVOCATION DES VASSAUX.

Les dernières guerres du duc Charles-le-Téméraire avec Louis XI nécessitèrent de fréquentes convocations du ban et de l'arrière-ban des vassaux du duc. Les comptes sont remplis de détails à ce sujet.

Pierre Griffon, sergent du duc, va porter au sire de Seignelay, de la part du gouverneur du comté d'Auxerre, des lettres du duc portant mandement de l'aller servir en armes, sous les peines contenues en icelles. Le même sergent va dans les villes et places du comté pour convoquer les nobles et vassaux afin d'aller au service du duc.

G. Germain, sergent au bailliage, va dans tout le comté publier que le Parlement de Beaune s'était ouvert dès le 6 novembre 1475, « affin que ceulx qui y auroient à besongner y allassent si bon leur sembloient. »

Il visite ensuite tout le comté pour publier le mandement du duc portant « que ceux qui auroient acoustumé de servir les armes se tirassent devers luy à l'entour de Nozeroy (2), sur peine d'estre mis au dernier supplice. »

Jean Bourdin, sergent de Mgr le duc, reçoit 40 s. pour plusieurs voyages qu'il a fait dans toutes les villes et places du comté pour le même objet.

Après la mort du duc Charles, le roi continue de faire convoquer ses nouveaux vassaux. Un sergent va dans tout le comté sommer les nobles d'avoir à se trouver, le 30 avril 1479, pardevant le gouverneur d'Auxerre qui, après une revue ou *monstre*, devait les envoyer au gouverneur de Bourgogne.

(1) *Mémoires*, I, p. 361, in-4°.

(2) Nozeroys est une petite ville à 6 lieues 1/2 de Poligny (Jura), dont le château-fort passait pour imprenable.

En 1480, Jean de Sermoise, sergent et crieur juré à Auxerre, est envoyé pour convoquer le ban et l'arrière-ban du comté, dans cette ville, pour le 9 février de la même année.

XVI

FAITS DIVERS.

Nous grouperons sous ce titre certains articles dont la brièveté ne permet pas de faire un chapitre spécial, mais qui présentent cependant de l'intérêt.

Navigation de l'Yonne. — Guiot Bejon, charpentier à Auxerre, « sergent de la marchandise de l'eau, » c'est-à-dire inspecteur de la navigation, ayant dressé un procès-verbal dans les limites de la justice ducale, à Auxerre, sans avoir appelé les agents du duc, fut condamné par le bailli à 50 s. d'amende (1426).

En 1476, « le chemin de la rivière pour le fait de la marchandise » au droit des prés du roi à Mailly-Château, fut nettoyé par Michaut Labbé, qui reçut 8 s. 4 d. pour ses peines.

Libéralités. — Le comte d'Étampes, usufruitier du comté d'Auxerre, étant à Lille le 8 avril 1445 avant Pâques, donna à deux jeunes gens, messire Guillaume Labbé, bachelier en lois, et Hugues de Troyes, étudiant à Paris, à chacun 20 écus d'or. Les 40 écus valant 55 livres tournois ou 2,325 francs d'à présent, « pour les causes plus à plain déclarées dans ses lettres. » Cette somme était payable sur le receveur d'Auxerre, Guillaume de Troyes, probablement le père de l'un des deux protégés; l'autre était sans doute aussi de la maison du comte, car on voit plus tard un Labbé receveur du comté.

Copie d'un compte. — Voici le détail des frais qu'a coûtés le compte des recettes et dépenses de 1427-1428 : « Pour escrire ce présent compte, minuer et doubler (la minute et le double) en parchemin qui est bien chier, contenant 48 feuillets, qui au fur d'un gros par feuillet, valent 48 gros, et pour le double en papier contenant environ 48 feuillets au feur de 10 d. t. le feuillet, valent 24 gros, ainsi pour le tout 72 gros valent 6 liv. t. »

Les étaux de la boucherie d'Auxerre étaient d'une certaine valeur et possédés par des bourgeois. En 1477, Me Pierre Gontier, procureur du roi en son comté d'Auxerre, en achète deux qui provenaient de Jean Foucault, bourgeois de Paris, et qui appartenaient auparavant à messire Guillaume Gauthier, official de Besançon, et relevant du roi comme comte d'Auxerre. Ils furent vendus 400 liv. t., et le droit de quint denier payé fut de 80 livres.

Le même P. Gontier paya 20 livres de quint denier pour toute la terre et seigneurie de Villeneuve-Saint-Salve, avec les maisons, le four banal, les hommes et femmes taillables et exploitables à volonté, achetée pour 120 livres de noble Jean Tinchet, écuyer, seigneur de Turny en partie, et de Françoise de Canthevanne, sa femme, fille de feu noble Huguenin de Canthevanne, demeurant à Vénizy. (Ibid.)

Amende de 15 s. contre Jean Cordier, charretier à Auxerre, qui, passant avec son charroy par la porte du pont, chargé de fagots, en refusa un avec menaces de le frapper, à Philippe Caron, portier, qui voulait le prendre, « disant que c'estoist le droit des portiers de chascun charroy chargé de bois une bûche. » (1479.)

Amende de 100 s. contre Laurent Fauleau et six autres mariniers d'Auxerre, qui, malgré la défense faite de par le roi de faire bateaux, nacelles et autres ouvrages de leur métier près de la muraille et fortification de ladite ville, à peine de confiscation, avaient commencé à construire une nacelle au-dessous des moulins de Sous-Murs (1). (Ibid.)

Sceaux. — Lors de la prise de possession du comté d'Auxerre par le duc de Bourgogne en 1424, ses officiers firent graver à ses armes, par Jaquinot, orfèvre, des sceaux et contre-sceaux pour Auxerre, Vermanton et Mailly-Château; ce graveur reçut 4 liv. 12 s. 6 d. t. pour sa peine.

Il en fut fait de même en 1476. Le bailli fit faire à Paris un scel et contre-scel de laiton armoyés des armes du roi, pour sceller ses ordonnances et remplacer les sceaux de Bourgogne.

(1) En face de la terrasse de la préfecture.

UN ROMAN D'AVENTURES DE SAINT JÉROME

Par M. le Dr C. Ricque.

Le roman de voyages et d'aventures si brillamment inauguré par Fenimore Cooper, a atteint, pendant ces dernières années, une prodigieuse recrudescence de succès sous la plume féconde et érudite de Jules Verne. Quelle a été ma surprise, lorsqu'en parcourant l'œuvre immense de saint Jérôme, pour y puiser les matériaux d'un mémoire que je préparais en réponse à cette question mise au concours par l'Académie des inscriptions et belles lettres : « Étudier la lexicographie et la latinité de saint Jérôme, » d'y rencontrer une curieuse histoire qui ne serait pas déplacée dans un des livres de ces deux écrivains ! Puisse cet épisode offrir au lecteur un peu de l'intérêt et du charme que j'y ai trouvés !..

Jérôme, fils d'Eusèbe, naquit l'an 331 de notre ère, à Stridonia en Pannonie, aujourd'hui Strygau dans le comitat de Szalad (Hongrie). Sa famille était puissante et de race ancienne.

Après de sérieuses études préliminaires dans sa ville natale, il fut envoyé à Rome ponr y perfectionner son instruction. Là, au milieu des plaisirs que pouvait offrir la capitale du monde à un jeune homme riche et passionné, il suivit les leçons du rhéteur Ælius Donatus, le premier grammairien de son temps. A cette école, il acquit ce respect constant de la syntaxe, cette recherche incessante de l'harmonie et cette profonde horreur des néologismes, qui ont imprimé à son œuvre ce cachet de purisme antique, qui le met à la hauteur des productions littéraires de la grande époque.

Mais l'influence primitive des leçons du rhéteur n'en persista pas moins chez saint Jérôme. C'est à ces réminiscences que sont dues ces exagérations mélangées d'emphase et de puérilité, ce maniérisme plein de subtilités et d'afféterie, qui contrastent si étrangement avec la dureté âpre et même parfois brutale de la

pensée, que la phraséologie correcte et même recherchée est impuissante à voiler lorsqu'il se laisse emporter par l'amertume de ses doléances contre ses ennemis ou par la fougue de son zèle de prosélytisme. Alors, comme chez presque tous les puissants génies, le goût et la mesure lui font défaut.

Mais ce génie si extraordinaire était doué d'une telle souplesse, que la plume de saint Jérôme pouvait traiter avec un égal succès les sujets les plus divers : on en jugera par l'histoire suivante, véritable roman d'aventures, que j'ai eu la bonne fortune de trouver parmi les lettres de saint Jérôme :

Me trouvant un jour près du bourg de Maronia, non loin d'Antioche, je fis la rencontre d'un vieillard nommé Malek, qui me pria d'accepter l'hospitalité dans sa pauvre demeure. J'y consentis et je le suivis jusqu'à une hutte de branchages et de terre, sur le seuil de laquelle se tenait une vieille femme décrépite et cassée qui me souhaita la bienvenue et m'offrit de partager leur frugal repas. Après avoir apaisé ma faim et ma soif, j'interrogeai Malek sur son passé, et le bon vieillard me fit le récit de sa vie :

Je suis natif de Béroé de Syrie (1), ville célèbre par ses mines de fer, qui lui ont fait donner le surnom de Chalybon. Mes parents, honnêtes marchands enrichis par le commerce de l'acier, m'ayant eu dans leur vieillesse, me pressèrent de bonne heure de me marier et de continuer leur négoce. Mais moi, depuis ma première enfance, je m'étais consacré au Seigneur, et dès que leurs instances devinrent trop urgentes, craignant de ne pouvoir y résister, je m'enfuis dans le désert de Chalcis, chez des moines dont je demandai à être le serviteur.

Depuis plusieurs années, ma vie s'écoulait dans cette retraite, calme et recueillie, lorsque m'arriva la nouvelle de la mort simultanée de mes parents. Je revins au pays pour entrer en possession de l'héritage qu'ils m'avaient laissé et qui était considérable. J'en fis trois parts : la première que je distribuai aux pauvres de la ville ; la seconde, que je destinai au monastère qui m'avait donné asile. Quant à la troisième, je rougis de l'avouer, je l'enfouis dans un coin de mon jardin, au pied d'un sycomore. Cette somme était réservée pour subvenir à mes propres dépenses.

J'allai porter au vénérable abbé la part que je lui avais destinée, et je lui fis mes adieux en pleurant. Il tenta de me retenir, mais moi, aveugle et inconscient, j'étais résolu à le quitter. Il me reconduisit jusqu'à la porte du monastère et me bénit.

Une fois libre, je résolus de voyager, et après être retourné à Béroé

(1) Aujourd'hui Alep.

pour recueillir mon trésor, j'allai me joindre à une caravane composée de soixante-dix personnes environ, hommes, femmes et enfants. Nous devions traverser le désert de Chalcis, pour nous rendre à Antioche.

A trois journées de marche nous fîmes la rencontre d'une bande d'Arabes nomades et pillards. Mes compagnons de route et moi nous préparâmes nos armes pour nous défendre contre ces cavaliers vêtus de longs manteaux de laine, ayant la tête ceinte de bandelettes en poil de chameau, et portant à la main de longues lances, mais en peu d'instant, nous fûmes entourés, enlevés et dispersés. Une jeune femme de la caravane et moi nous tombâmes entre les mains du même maitre.

L'on me donna pour emploi de conduire les troupeaux au pâturage. Ma compagne de servitude fût attachée au service domestique des femmes de notre maître.

Malgré ma captivité, mon sort n'était pas trop à plaindre : je jouissais d'une liberté relative et j'avais pour me nourrir le lait et le fromage des brebis.

Au bout de quelques mois, mon maître me fit appeler : je suis satisfait de tes services, me dit-il, tu es probe, soumis et diligent. Aussi, pour te récompenser, je te garderai dorénavant auprès de moi, non plus comme captif, mais comme serviteur, et pour gage de ma promesse, je veux te marier avec la jeune femme qui a été prise avec toi.

Maître, répondis-je, je suis contraint de refuser : ma conscience et ma religion me défendent d'épouser une femme dont le mari est encore vivant.

La colère de mon maître fut terrible : il tira son épée et se précipita sur moi pour me tuer, mais la jeune femme, se jetant dans mes bras couvrit mon corps avec le sien, de telle sorte que le fer nous eut percés tous deux. Mais ces Arabes, si barbares et si féroces qu'ils soient, répugnent à verser le sang d'une femme ; aussi mon maître laissa-t-il tomber son arme et se retira en disant qu'il m'accordait trois jours pour réfléchir.

A peine était-il parti, que je versai des larmes amères : « Infortuné, m'écriai-je, qui n'a d'autre alternative qu'un sacrilège ou la mort ! Mieux vaut cependant mourir que souiller mon âme d'un crime irrémissible ? »

Et ramassant l'épée, j'en appliquais la pointe sur ma poitrine, quand la jeune femme se jetant à mes pieds, me supplia de la tuer auparavant. « J'ai juré à mon époux de lui rester fidèle jusqu'à la mort, s'écria-t-elle. » Le maître voudra me marier à un autre de ses serviteurs après que tu te seras ôté la vie, ou même m'admettre

au nombre de ses femmes. Je suis prête à mourir plutôt que de faillir à mes serments, mais il est un sûr moyen de concilier tes scrupules et ma fidélité à l'époux que j'ai librement choisi, et qui m'a confié le dépôt de son honneur conjugal. Feignons de consentir aux volontés de notre maître, et nous vivrons comme frère et sœur dans ce mariage qui n'aura pour nous aucun caractère légitime ni obligatoire.

Je cédai à ce raisonnement, et notre maître, ravi de notre obéissance et de notre soumission, célébra nos noces avec faste et splendeur.

Alors commença pour nous un nouveau genre de vie en commun, mais hélas! les charmes de la douceur et de la beauté de cette femme finirent par impressionner mon cœur et mes sens! Je crains de ne pouvoir résister à la séduction qui m'obsède, et je ne tarde pas à m'apercevoir que cette femme elle-même est, de son côté, près de céder à l'entrainement qui l'envahit. Nous allons devenir coupables, mais faisant un violent effort pour rompre cet enivrement qui nous gagne, je vais trouver mon maître et je lui demande à reprendre mon emploi de pasteur, sous le prétexte que la vie sédentaire de la tente exerce sur ma santé une influence pernicieuse. Il y consent et je retourne aux champs.

La solitude et l'absence ne ramènent pas le calme dans mon cœur, qui est partagé entre la crainte de commettre un sacrilége et l'attachement irrésistible que la beauté et la vertu de cette femme m'ont inpiré! Après plusieurs jours de lutte avec moi-même, je suis vaincu: je ne puis résister, et abandonnant les troupeaux confiés à ma garde, je rentre au domicile conjugal.

La pauvre femme a les yeux rougis de larmes, elle me reçoit avec un triste sourire et me demande les motifs de mon retour. Je lui expose les angoisses qui oppressent mon âme et elle me répond:

Cette vie est en effet intolérable pour tous les deux: les forces de l'homme et de la femme ont des limites que leur misérable et faible nature leur impose. J'ai juré à mon époux de lui rester fidèle jusqu'à la mort, mais la mort délie les serments du mariage. Il nous faut fuir et aller nous informer si celui qui a reçu ma foi conjugale est encore vivant. S'il n'existe plus, nous pourrons nous unir et nous aimer sans crime; s'il vit, tu rentreras dans le cloître y chercher l'oubli dans la prière et les macérations. Quant à moi, je me retirerai daus une de ces saintes maisons fondées pour recueillir les veuves et les abandonnées.

Ces paroles inondent mon âme d'une espérance ineffable: je retourne au pâturage, je tue deux boucs, et de leur peau je prépare

deux outres pour conserver les provisions nécessaires à notre voyage. A la nuit tombante, la jeune femme vient me rejoindre, et nous partons à la clarté de la lune. Une rivière se présente à nous, ma compagne ne sait pas nager, je vide les outres, et les ayant gonflées d'air j'en forme une sorte de radeau sur lequel je la fais asseoir et je la passe ainsi de l'autre côté. Dès qu'elle est sur la rive en sûreté, je me remets à l'eau avec une des outres que je vais remplir des vivres laissés sur le bord de la rivière, puis je renouvelle ce trajet avec la seconde outre. Nous continuons notre route sans prendre de repos, mais hélas! au point du jour nous découvrons à l'horizon deux Arabes montés sur des chameaux. Une caverne s'offre à notre vue. mais nous n'osons y pénétrer de crainte des reptiles venimeux et des bêtes féroces. Nous nous blottissons dans une anfractuosité de l'entrée, après nous être couverts de notre mieux avec des branchages arrachés à la hâte, en nous disant: Si Dieu veut notre salut, cet abri suffira, mais s'il rejette notre prière ce tombeau sera le notre! Quelles sont notre terreur et notre surprise quand nous reconnaissons notre maître suivi d'un de nos compagnons de servitude qu'il a emmené à notre poursuite! Ils ont découvert notre piste, car j'entends l'esclave recevoir l'ordre de descendre de sa monture et d'entrer dans la caverne, pendant que le maître, l'épée à la main, se tient prêt à nous recevoir et à nous immoler.

L'esclave penètre dans la grotte : nous le voyons sans qu'il nous aperçoive, à cause de l'obscurité qui donne à ses yeux, qui viennent de quitter la lumière du soleil, un aveuglement momentané. « Sortez, misérables, s'écrie-t-il, venez recevoir la mort que vous avez méritée. » A peine a-t-il parlé qu'une lionne s'élance du sein des ténèbres, le saisït et l'emporte dans sa gueule ensanglantée. Quelle épouvante est la nôtre, mais cependant, quel bonheur que le maitre n'ait rien vu!

Lassé d'attendre et craignant sans doute qu'à nous deux nous ne soyons venus à bout d'un seul, le maitre s'avance à son tour en gourmandant l'esclave. Une seconde fois la lionne bondit et l'entraîne.

Nous rendons au Seigneur de ferventes actions de grâce! Qui eut pu penser qu'une bête féroce combattrait pour notre défense! Et cependant nous ne sommes pas hors de danger! Nous n'osons ni parler ni bouger, de crainte de subir le même sort. Le reste de la journée se passe dans ces transes terribles. Le soir venu, nous apercevons la lionne portant dans sa gueule un de ses petits; elle craint les embûches, et nous cède son domicile. Après qu'elle a disparu avec le dernier de ses lionceaux, nous quittons notre

cachette et nous trouvons les montures du maître et de l'esclave, Ce sont de ces chameaux de course appelés dromadaires à cause de la vélocité de leur allure. Tous deux sont chargés de vivres en abondance. Ma compagne et moi nous les faisons agenouiller, nous montons sur leur bât, et nous nous dirigeons vers l'Occident, guidés par les étoiles.

Je ne vous raconterai pas les incidents de notre voyage, pendant lequel la pauvre femme montra un courage et une résignation à toute épreuve. Les effroyables dangers que nous avions traversés ensemble resserraient les liens que nos cœurs avaient noués pendant notre captivité commune. Le dixième jour nous trouvons sur notre route un camp de soldats romains. On nous arrête et l'on nous mène au tribun, qui ne voulant nous traiter ni comme amis ni comme espions, nous fait conduire auprès de Sabinus, prêteur de la Mésopotamie.

Le général écoute avec intérêt le récit de nos souffrances, il admire la protection divine qui a couvert notre fuite et promet à ma compagne de mettre toute son autorité à la recherche de son époux. Hélas! une semaine ne s'était pas écoulée que j'étais séparé d'elle! Ce dernier, s'étant racheté d'esclavage, était retourné dans son pays natal, d'où il avait expédié des émissaires de tous côtés pour retrouver celle qu'il avait perdue.

Je pris alors mon parti : je vendis les dromadaires, et avec leur prix je me remis en voyage pour regagner le cloître qui m'avait accueilli une première fois. J'y passai quarante années dans la prière et dans les macérations. Un jour, une femme âgée vint, malgré la défense faite à son sexe, frapper à la porte du monastère... C'était ma compagne de servitude, celle dont l'image venait hanter mes rêves, et qui avait laissé dans mon âme une impression ineffaçable. Quand je sus que c'était elle, j'allai me jeter aux pieds du Supérieur. O mon fils, me dit-il, quitte cet asile où il n'y a pas place, dans le cœur de ceux qui l'habitent, pour les souvenirs du monde ! Consacre, dans le service du Seigneur et dans la vertu, les derniers jours qu'il t'accorde à celle que tu n'as pu oublier.

C'est ainsi, dit Malek en terminant son récit, que nous attendons l'heure où il plaira à Dieu de nous rappeler à lui, offrant chaque jour, en expiation de nos fautes, les terribles souffrances et les épreuves cruelles qu'il lui a plu de nous infliger.



Gastebois lith. E. Vaudin Ph.

VASE SÉPULCRAL
trouvé dans une vigne
lieu dit la Moquette
à Auxerre



Imp. Lemercier & Cie Paris

COURDE PÉLERINE du Moyen Âge
présumée d'origine Espagnole usitée encore aujourd'hui
chez les voyageurs algériens trouvée dans une tombe
calcaire de l'ancien cimetière St Gervais d'Auxerre

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

DEUXIÈME PARTIE.

SCIENCES NATURELLES

TRENTE-CINQUIÈME VOLUME

TOME III DE LA 3e SÉRIE.

1881

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1881.

II

SCIENCES NATURELLES

CONGRÈS INTERNATIONAL

D'ANTHROPOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUES

SESSION DE LISBONNE

Par M. Gustave COTTEAU.

I

Je quittai Paris le 1er septembre, à huit heures du matin, et après un trajet de plus de trente-six heures, le lendemain soir, à huit heures et demie, j'arrivais à Barcelone, où devait me rejoindre mon frère, accompagné d'un de ses amis, M. Girod.

Barcelone est la seconde ville d'Espagne par son étendue et l'importance de sa population ; c'est assurément la moins espagnole de toutes. Ville essentiellement industrieuse et commerçante, elle est aussi, depuis quelques années, le centre d'un mouvement scientifique qui tend à se propager de plus en plus. Au Congrès de Reims, j'avais fait la connaissance de M. Roig y Torrès, directeur de la *Cronica cientifica*, revue bi-mensuelle répandue non-seulement dans la Catalogne, mais dans toute l'Espagne, et appelée à exercer une influence scientifique très salutaire. Une de mes premières visites fut pour M. Torrès ; il me présenta à quelques-uns de ses collaborateurs et notamment à M. Bofill, plus spécialement chargé de la partie géologique. Je vis souvent ces messieurs pendant mon séjour, et leur obligeance fut extrême. C'est en compagnie de M. Roig y Torrès que je visitai l'Université, magnifique construction à peine achevée et qui s'élève dans la ville moderne. L'édifice, avec son entrée monumentale, son large vestibule, ses cours spacieuses, ses galeries

soutenues par des colonnes, est d'un aspect grandiose A l'intérieur l'organisation semble parfaite : le grand amphithéâtre, les salles d'examen sont décorés avec un luxe inouï; les salles de cours et les laboratoires annexés sont partout établis avec un soin exceptionnel. Rien ne manque au professeur pas plus qu'à son élève. De vastes salles sont organisées pour les bibliothèques et pour les collections spéciales et générales; malheureusement les vitrines sont vides en grande partie, et ce qui manque, ce sont les livres et les objets de collection. L'Université de Barcelone fait le plus grand honneur à l'architecte qui l'a construite. C'est un palais comme celui-là qu'il nous faudrait à la place de notre vieille Sorbonne aux amphithéâtres insuffisants, aux salles obscures, aux couloirs étroits et dont les collections et les laboratoires sont le plus souvent si mal installés.

L'une des collections géologiques particulières les plus complètes est celle de M. Vidal, ingénieur des mines et mon collègue à la Société géologique de France; je l'examinai en détail; la série des Echinides crétacés et tertiaires contient un grand nombre de types précieux.

J'aurais bien désiré profiter de mon séjour pour visiter, aux environs de Barcelone, le massif du Mont-Serrat, aussi intéressant au point de vue pittoresque que sous le rapport géologique, et dont certaines couches nummulitiques renferment un grand nombre d'oursins, mais la chaleur était accablante, les moyens de transports assez difficiles et deux grandes journées au moins étaient nécessaires. Je dus renoncer à cette excursion et me borner à visiter, sur les bords de la mer, en compagnie de MM. Bofill et Roig y Torrès, aux portes mêmes de Barcelone, le terrain miocène qui atteint une puissance de plus de 200 mètres et constitue la montagne sur laquelle est bâti le château de Monjuich. Composé de couches marneuses et sableuses alternant avec des bancs de calcaire compacte, ce terrain offre sur certains points des effets de glissement très remarquables. Les fossiles sont rares dans ce vaste ensemble; M. Bofill, qui l'a étudié d'une manière spéciale, y a recueilli certaines espèces bien connues et parfaitement caractéristiques du terrain miocène.

J'étais depuis quatre jours à Barcelone; mon frère était arrivé, et notre itinéraire nous obligeait à partir. Barcelone me plaît beaucoup; la vie y est agréable et facile; les habitants sont pleins de bienveillance et de sympathie pour les Français dont ils connaissent presque tous la langue. La Rambla, cette large allée ombreuse qui, bordée à droite et à gauche de beaux hôtels, de cafés splendides, de riches magasins, traverse la vieille ville dans toute son étendue, mérite bien sa réputation. Quelle délicieuse promenade,

qu'on y vienne dans la matinée, lorsque les marchands de fleurs et d'oiseaux occupent les deux côtés de l'avenue, ou qu'on s'y rende le soir avec la foule des promeneurs, pour entendre la musique militaire et respirer la fraîcheur jusqu'à une heure bien avancée de la nuit !

Une journée entière est nécessaire pour se rendre de Barcelone à Valence. La route est ravissante : au sortir de la ville elle traverse une vaste plaine que la mer borde à l'horizon et qui ressemble à un jardin parsemé de maisons de campagne, planté d'orangers, de caroubiers, de pêchers, d'oliviers, de figuiers, de vignes vigoureuses rampant sur le sol et chargées d'énormes raisins noirs ou dorés. Les haies sont formées d'agaves, dont les fleurs gigantesques s'élèvent à plusieurs mètres, en forme de candélabres et donnent au paysage un caractère tout à fait nouveau pour moi; puis la vallée se resserre, les collines se rapprochent, la voie s'élève peu à peu, et le massif du Mont-Serrat, dont l'altitude est d'environ 1,300 mètres, se profile à l'horizon qu'il domine pendant longtemps de ses cimes abruptes et dentelées. Tout en s'engageant dans la montagne, la voie s'éloigne peu de la mer qu'on aperçoit à chaque instant par de rapides échappées.

On arrive à Tarragone : la vieille cité est très pittoresquement située sur une colline qui s'avance dans la mer. De Tarragone à Valence la route suit presque toujours les bords de la Méditerranée; la campagne est admirablement cultivée : les orangers, les vignes, les oliviers se succèdent, suivant que le terrain est plus ou moins facile à irriguer. Les champs sont bordés de grenadiers, dont les branches flexibles et chargées de fruits mûrs, s'étendent jusque sur la voie. Çà et là, dans les jardins entourant les habitations, s'élèvent d'élégants palmiers qui croissent en pleine terre.

Valence, avec ses rues étroites et tortueuses, a bien le caractère d'une ville espagnole. J'y restai un jour et demi; c'est plus qu'il n'en faut pour visiter sa cathédrale fort intéressante, bien que sa construction date de plusieurs époques et présente un mélange des styles les plus opposés ; la Lonja ou marché des soies, remarquable par sa façade gothique et ses hautes colonnes tordues en spirales; la place du marché et les rues qui l'avoisinent, si bruyantes, si animées, et où se rencontrent tant de types variés ; le jardin botanique qui renferme une nombreuse série de plantes grasses; la belle promenade de l'Alameda, un peu déserte dans cette saison de l'année, et le port de Grao, où l'on se rend en tramway par une route ombreuse, au milieu d'une végétation luxuriante.

C'est à Valence que je fis la connaissance de M. Sipière, de

Toulouse, homme charmant et savant distingué, qui se rendait avec son fils au congrès de Lisbonne, et visitait comme nous le Midi de l'Espagne.

De Valence, notre itinéraire nous conduisait à Cordoue. Le chemin de fer, après avoir traversé la vaste et magnifique plaine de Valence, s'élève à plus de 700 mètres par des pentes abruptes et profondément ravinées. A Almanza, le paysage est vraiment splendide : la ville étage ses maisons blanches sur le flanc d'un mamelon isolé, appartenant au trias, et que couronne un vieux château arabe en ruine ; à l'horizon se dessinent de hautes montagnes formées par les couches redressées du terrain crétacé, et découpées de la manière la plus bizarre. La voie remonte vers le nord dans la direction de Madrid, passe près d'Albacete où se fabriquent ces grands couteaux espagnols, ces *navajas*, dont le manche est incrusté d'ivoire et d'écaille, ces poignards aux formes étranges, qu'on vend aux voyageurs comme objets de curiosité.

C'est seulement à Alcazar de Saint-Juan, que nous prenons la ligne d'Andalousie. Nous passons successivement à Manzanarès, au milieu des plaines monotones et desséchées de la Manche, à Val de Penas, célèbre par ses vins ; nous franchissons le massif montagneux de la *Sierra-Morena*, puis nous redescendons dans la vallée du Guadalquivir, qu'on traverse sur un pont en tôle de 200 mètres. Les eaux du fleuve, distribuées dans des milliers de canaux à l'aide de travaux d'art, remontant à l'époque de la domination des rois maures, répandent dans toute la vallée une fertilité inépuisable, et c'est au milieu des riches plantations d'orangers, de grenadiers et de palmiers que nous arrivons à Cordoue, un peu fatigués de ce long trajet et surtout de la chaleur, qui dans le jour ne varie guère entre trente et trente-deux degrés.

Adossée à l'un des contreforts de la *Sierra-Morena*, Cordoue est bâtie sur les bords ombragés du Guadalquivir. A l'époque des rois maures, c'était une grande et populeuse cité, et on rencontre à chaque pas les vestiges de sa splendeur passée. Ses rues étroites, tortueuses, presque solitaires, ses places publiques abandonnées, ses marchés déserts lui donnent, dans la journée, lorsque la chaleur force les habitants à rester dans leur demeure, l'aspect d'une ville presque morte, et lui impriment un caractère particulier que je n'ai retrouvé dans aucune des villes d'Espagne.

Le principal monument de Cordoue, c'est la Mosquée, magnifique spécimen de l'architecture arabe. Sa forme est celle d'un vaste quadrilatère qu'enferme une ceinture de hautes murailles crénelées. On entre par une porte monumentale ; puis après avoir

traversé une cour plantée d'orangers séculaires, on pénètre dans le temple, et aussitôt l'œil se perd dans une forêt de colonnes disposées en avenues régulières, s'entre-croisant de tous côtés. Ces colonnes, formées des marbres les plus rares, de porphyres éclatants, de bréches aux couleurs variées, sont au nombre de huit cent cinquante; couronnées de chapiteaux d'ordre corinthien, elles supportent des arcades légères et du plus gracieux effet. L'avenue principale, plus large, plus élevée et décorée avec plus de soin que les autres, aboutit au sanctuaire mauresque ou vestibule du *mihrab*; l'art arabe s'y développe dans toute sa richesse; les murailles sont revêtues de marbre blanc sculpté alternant avec des mosaïques dorées et émaillées. La voûte, admirablement conservée, est garnie partout d'élégants pendentifs. Au fond s'ouvre un petit réduit en marbre blanc soutenu par seize colonnes, et dont le plafond est une coquille également en marbre blanc d'un seul morceau, c'est le *mihrab*, le sanctuaire où était déposé le Coran. Les pèlerins qui étaient admis à y pénétrer, devaient en faire le tour à genoux, et les dalles de marbre blanc sont usées circulairement par le frottement.

Au moment de la conquête chrétienne, le temple arabe fut approprié au culte catholique; des modifications importantes eurent lieu; tout autour s'élevèrent des chapelles, et vers le commencement du seizième siècle, on détruisit une centaine de colonnes pour bâtir aumilieu une véritable église avec son chœur. Assurément quelques-unes de ces constructions gothiques ne manquent pas de caractère, mais elles forment avec l'ensemble du monument un contraste si regrettable, qu'on reste profondément froid devant des détails qu'on admirerait peut-être ailleurs; combien il était plus intéressant pour moi de m'enfoncer de nouveau dans ce dédale de colonnes! Je me représentais par la pensée ce que devait être ce temple au temps de la prospérité arabe, quand les avenues de colonnes fermées aujourd'hui par les chapelles, étaient ouvertes et communiquaient avec les allées d'oranger, dont elles ne sont que le prolongement, lorsque la foule des pèlerins accourait de tous les points de l'Espagne pour admirer le livre sacré, lorsque dix mille lampes ou candélabres projetaient leurs lumières dans l'édifice et faisaient étinceler de mille feux les mosaïques du sanctuaire!

Le soir on célébrait, à quelque distance de Cordoue, une fête populaire près d'une petite chapelle très renommée, le sanctuaire de la Fuenta. C'était bien le cas de voir les habitants de Cordoue que nous avions à peine aperçus dans la journée. Plus de deux mille personnes appartenant à toutes les classes, assistaient à

cette *feria*, qui avait à la fois un caractère mondain et religieux. Le site est des plus pittoresques : sur un point un peu élevé s'étend une large esplanade plantée d'arbres et dont les allées sont garnies de chaises ; un kiosque est occupé par la musique ; une avenue bordée de petites boutiques conduit à la chapelle ; le tout est éclairé par des lanternes de couleur disposées en cordons ou suspendues dans le feuillage. A dix heures la fête est en pleine animation : toutes les chaises sont occupées ; les allées sont remplies de promeneurs et de promeneuses. Parmi les femmes, que de types charmants ! Comme elles sont élégamment drapées dans leur mantille, le plus souvent retenues sur le front par une fleur naturelle ! Comme elles savent se servir de leur éventail et justifient bien cette réputation de grâce et de beauté qu'on donne aux Andalouses !

Quelle différence avec nos fêtes populaires ! Pas de cris, pas de disputes, pas d'hommes ivres, pas de marchands de vins ou de liqueurs ! De petites boutiques de jouets, de mercerie, de couteaux ; des marchands de médailles et de chapelets ; des fruits de toute espèce, de l'eau glacée et des boissons rafraichissantes ; pour toute distraction, la promenade et la musique, et à la fin un feu d'artifice très bien réussi ! A minuit nous étions de retour à l'hôtel.

Le lendemain nous partions pour Séville, où l'on arrive après un trajet de quelques heures. Séville, comme Cordoue, a la physionomie d'une ville arabe ; mais autant la première est morne et silencieuse, autant la capitale de l'Andalousie est bruyante et animée. Plusieurs rues, bien qu'étroites, sinueuses et impraticables aux voitures, sont bordées de riches magasins et couvertes, dans la journée, de toiles qu'on tend d'une maison à l'autre et qui permettent à la foule de circuler à l'abri des rayons brûlants du soleil.

Notre première visite fut pour la cathédrale, près de laquelle s'élève la magnifique tour de la Giralda. La cathédrale de Séville est sans contredit la plus belle de l'Espagne et l'une des plus belles du monde. Quand on pénètre dans cet immense vaisseau, dont la longueur est de près de 200 mètres et que partagent cinq grandes nefs, quand on contemple ces piliers gigantesques d'une hauteur vertigineuse, et paraissant, malgré leur volume énorme, d'une incomparable légèreté, grâce à la multiplicité des colonnes qui s'élancent et s'épanouissent à la voûte, on éprouve une émotion indéfinissable ; l'esprit demeure écrasé devant cette colossale expression de l'art gothique. Les détails du monument ne sont pas moins intéressants que l'ensemble. Nous n'avions que quel-

ques heures à y consacrer ; il eut fallu des journées entières pour examiner les œuvres d'art qu'on rencontre à chaque pas, le rétable de l'autel construit en bois de mélèze, l'un des plus grands et des plus finement sculptés qu'on connaisse, le tabernacle en argent doré ciselé avec un art infini, les grilles en fer forgé, remarquables par la légèreté et la richesse de leurs ornements, les stalles du chœur, le lutrin d'un travail admirable, une foule de tableaux de maitre disséminés dans les chapelles ; je n'en citerai qu'un seul, le *Saint Antoine de Padoue*, un des chefs-d'œuvre de Murillo.

A Séville, il faut aussi visiter l'Alcazar, cet ancien palais des rois maures et les jardins qui en sont la dépendance. Partout les murailles sont revêtues de carreaux aux couleurs éclatantes ou d'arabesques délicatement fouillées. Qu'on parcoure la salle des ambassadeurs, le salon de Charles-Quint ou la galerie des portraits, on est émerveillé de la richesse et de la variété des ornements. Dans ces derniers temps, l'Alcazar a été l'objet d'importantes restaurations. Des faïences modernes ont remplacé les anciennes qui avaient disparu ; les lambris sont recouverts d'ornements en stuc tout récents. Le coup d'œil général y gagne assurément, mais bien que ces restaurations soient faites, je le crois, avec beaucoup de soin et d'exactitude, l'impression qu'on éprouve, en visitant ces nouvelles salles, n'est plus la même. Derrière l'Alcazar s'étendent de vastes jardins arrosés d'eaux vives, plantés de buis et d'ifs auxquels l'art du jardinier a donné les formes les plus bizarres.

Le Musée provincial est intéressant et renferme de magnifiques toiles de Murillo, de Zurbaran et autres peintres espagnols.

C'est à Séville que je vis pour la première fois une course de taureaux. Je ne puis résister au désir de vous raconter ce spectacle émouvant. La *Plaza de toros* de Séville, bien qu'inachevée, est l'une des plus vastes de l'Espagne, et les courses qu'on y donne ont une grande réputation. Convenablement installé à la première galerie, dans une place d'ombre louée à l'avance, j'ai pu suivre toutes les péripéties du drame. La course commence à deux heures par le défilé devant l'alcade de tous les *toreros* vêtus de costumes éclatants, brodés d'or et d'argent ; puis ils se retirent et l'arène reste vide. Le moment le plus saisissant est celui où les portes du *toril* s'ouvrent à deux battants et livrent passage au taureau qui se précipite au milieu de l'arène, s'arrête tout à coup, ébloui par la lumière du soleil qu'il n'a pas vu depuis longtemps, frémissant devant la foule immense des spectateurs qui l'accueille par ses hourras. Les *chulos* l'excitent d'abord avec leur cape

multicolore ; puis viennent les *picadores* montés sur des chevaux dont les yeux sont bandés, armés de piques dont ils menacent et frappent le taureau qui s'anime, s'élance sur les chevaux et les éventre à coups de cornes. Les *banderilleros* arrivent ensuite ; ils abordent le taureau de face ; avec une adresse et une agilité sans égale, ils lui enfoncent successivement, de chaque côte du cou, des harpons garnis de bandelettes de papier de couleur ; le sang coule et ruisselle sur le poil noir et luisant de l'animal qui court sauvage et furieux au travers de l'arène.

Le dénouement du drame approche et l'*espada* parait. C'est le personnage le plus important ; son costume est encore plus riche et plus orné que celui des autres ; il tient d'une main une épée et de l'autre un bâton recouvert d'une pièce d'étoffe écarlate ; il s'agit d'enfoncer l'épée entre les deux épaules du taureau et de l'abattre d'un seul coup. Si l'*espada* réussit, si l'épée pénètre jusqu'à la garde et que le taureau, mortellement frappé, s'agenouille et tombe sans perdre une goutte de sang, l'enthousiasme est à son comble ; ce sont des cris, des applaudissements dont on ne peut se faire une idée. Les femmes jettent leurs bouquets, leurs éventails ; les hommes lancent leur chapeau, des paquets de cigares, des oranges, tout ce qu'ils ont sous la main. Mais aussi lorsque l'*espada*, qui cependant risque sa vie, manque son coup, lorsqu'il est obligé de retirer à plusieurs reprises du cou du taureau son épée sanglante, lorsque le *cachetero* achève le taureau avec son poignard, les huées et les sifflets de la foule remplacent les applaudissements.

Ce jour-là, aux courses de Séville, huit taureaux furent tués et vingt chevaux éventrés. C'était une véritable boucherie que je commençais à trouver un peu monotone. Les taureaux, du reste, ne sont pas tous furieux et redoutables au même degré. Il en est qui, malgré les excitations dont ils sont l'objet, malgré les injures dont la foule les accable, ne demanderaient pas mieux que de s'en aller et jettent un regard d'envie sur les portes du *toril*. Quoiqu'il en soit, une course de taureaux est un spectacle curieux et qu'il est nécessaire de voir quand on vient à Séville. Assurément nous autres étrangers, nous ne pouvons prendre à ces luttes la même part que les Espagnols habitués à juger les coups, à apprécier l'adresse, l'agilité, le sang-froid, le courage des *toreros* et surtout de l'*espada* ; mais ce qui m'a principalement frappé, c'est cette foule si impressionnable et si ardente dans ses manifestations, c'est l'aspect de cette vaste arène remplie de monde, éclairée par un magnifique soleil et laissant voir à l'horizon, par une brèche qu'on aurait dit faite exprès, la haute tour de la Giralda dont les

fenètres mauresques découpées à jour se détachent si nettement sur l'azur du ciel!

Rien d'intéressant comme une promenade faite, au hasard, dans les rues de Séville. Les palais anciens, les constructions élégantes attirent à chaque pas l'attention. Presque toutes les maisons possèdent un *patio* : c'est une cour intérieure entourée de colonnes, rafraîchie par des fontaines d'eau vive, garnie de plantes rares, de statues, de tableaux et de meubles précieux, recouverte d'un velum qui la protége du soleil, et fermée du côté de la rue par une grille en fer, ouvragée avec beaucoup d'art et toujours très variée dans la disposition de ses ornements. En été les habitants passent toute leur journée dans cette partie de leur demeure; le soir, le *patio*, éclairé par des lustres et des lanternes de couleur, sert de salon de réception.

Je serais bien resté quelques jours encore à Séville, mais notre temps était compté, et il fallait partir. Avant d'arriver à Lisbonne j'avais encore trois villes à voir, Cadix, Grenade et Malaga. Cadix est à quatre heures de Séville : le chemin de fer traverse de magnifiques plantations de vignes, passe devant Jerès, puis s'engage sur une étroite bande de terre que la mer borde à droite et à gauche, et atteint le promontoire rocheux sur lequel la ville est bâtie. Cadix avec son ciel bleu d'une inaltérable pureté, ses jolies promenades, ses jardins plantés d'orangers et de palmiers, ses rues droites, ouvertes souvent sur la mer à chacune de leurs extrémités, ses maisons blanches, ses balcons remplis d'arbustes et de fleurs, offre un aspect des plus séduisants. C'est une ville de plaisir, cosmopolite, presque moderne et qui passe pour une des plus agréables de l'Andalousie.

A Grenade nous retrouvons partout, comme à Séville et à Cordoue, les traces de la domination arabe. La situation de la ville est délicieuse : d'un côté s'étend une plaine fertile couverte d'une végétation luxuriante, de l'autre, s'élève le massif imposant de la *Sierra-Nevada*, dont les cimes neigeuses étincellent au soleil. Traversée par les eaux torrentueuses du Darro, Grenade s'étage sur trois collines; celle du milieu, la plus haute, est occupée presque tout entière par les vastes constructions de l'Alhambra, cet antique et splendide palais des rois maures, et par les jardins du Généralife, qui en sont la dépendance.

Une route ombreuse, rafraîchie par des eaux limpides qui descendent en cascades, bordée d'arbres séculaires dont les branches s'entre-croisent et forment une voûte impénétrable, conduit au palais par une pente assez rapide, La première impression que l'éprouvai, en arrivant, fut presque une désillusion. J'avais devant

moi de hautes tours massives, des murailles de briques sans aucun caractère architectural; à l'intérieur, ce fut à peu près de même; rien de monumental et de grandiose, point de perspective, point de coup-d'œil d'ensemble. Mais que de détails merveilleux et admirablement conservés! Comme ces salles, ces galeries, ces cours intérieures sont intéressantes à parcourir! Partout, que d'ornements variés et d'un effet ravissant! Ici, c'est la salle des Ambassadeurs, la plus grande de toutes: le plafond, en bois de cèdre, est fouillé avec un art infini; les murailles sont recouvertes d'arabesques entrelacées qui ne sont autres que les versets du Coran en caractères arabes. Là, c'est la salle des Lions avec ses colonnes de marbre blanc si légères, ses deux élégants portiques et, au centre, sa fontaine supportée par douze lions fantastiques; plus loin, c'est la salle de justice, ornée de peintures remontant à la plus haute antiquité arabe; c'est la salle des Deux-Sœurs dont les portes, en bois de mélèze, sont de véritables chefs-d'œuvre de marqueterie; c'est la salle du harem; c'est la salle du secret. Partout, l'ornementation change et rivalise de grâce et de délicatesse; quand les arabesques font défaut, elles sont remplacées par des carreaux émaillés et cloisonnés aux couleurs les plus éclatantes et aux dessins les plus variés. C'est dans une de ces salles que se trouve le fameux vase en faïence de l'Alhambra, à reflets métalliques, et certainement le plus beau spécimen de la céramique hispano-arabe.

Un peu plus loin que l'Alhambra se trouvent les bâtiments du Généralife, maison de campagne des rois maures, et dont quelques parties sont décorées comme l'Alhambra; ce qui mérite surtout d'être visité, ce sont les jardins pleins d'ombre et de fraîcheur, arrosés d'eaux vives, plantés d'orangers et d'ifs plusieurs fois centenaires.

Une vallée étroite, au fond de laquelle coule le Darro, sépare l'Alhambra du village des bohémiens qui s'étage sur le flanc de la colline opposée. Tout étranger, surtout s'il s'occupe un peu de questions ethnologiques, doit une visite à cette curieuse population, mais il ne serait peut-être pas toujours prudent de s'y aventurer seul. Heureusement notre guide connaissait un des chefs de la tribu. Après avoir traversé les rues sales et tortueuses du plus misérable faubourg de Grenade, on arrive au milieu des bohémiens qui, pour la plupart, comme des troglodytes, vivent avec leur famille dans des habitations taillées et creusées dans le roc, sur un sol brûlé par le soleil et où croissent çà et là des agaves et des opuntias gigantesques. Le chef nous fit visiter plusieurs demeures, la sienne d'abord. L'unique chambre se

prolongeait assez avant sous la montagne, contenait deux ou trois lits et était ornée de quelques images de sainteté suspendues aux parois du rocher. Rien de curieux comme les types de ces bohémiens. Les hommes sont, en général, grands, bruns et bien découplés ; les femmes sont relativement plus petites. Quelques jeunes filles, couvertes de haillons, sont assises devant leur demeure; sans être jolies, elles sont remarquables par leurs traits expressifs, leur teint basané, leurs yeux grands et limpides, leurs dents blanches, leur épaisse chevelure noire. Les hommes travaillent, pour la plupart, de leur état de forgeron; les enfants, nus, ou à peu près, se roulent pêle-mêle sur le sable. Cette tribu de bohémiens habite ce faubourg de Grenade depuis une époque très reculée. Ils sont catholiques, mais se marient toujours entre eux et leur race s'est conservée dans toute sa pureté. La visite terminée, notre guide remit au chef une modeste *peseta*; il parut fort satisfait et nous adressa ses remerciements en bon espagnol.

La route de Grenade à Malaga, surtout à partir de Bobadilla, est des plus accidentées, et des travaux d'art vraiment gigantesques se succèdent à chaque pas. Le massif qu'elle traverse est formé de roches jurassiques et crétacées fortement tourmentées et malheureusement peu consistantes. Le chemin de fer suit presque partout le cours du Guadalhorce qui s'est frayé un passage dans ces gorges sauvages. Par moments, le site est réellement grandiose; au milieu du tunnel de Tajo, s'ouvre une crevasse dont les parois s'élèvent à une hauteur vertigineuse et plongent à plus de 25 mètres sous la voie; au fond, gronde le Guadalhorce; un pont, de 40 mètres de longueur, traverse cette crevasse ; c'est splendide et effrayant à la fois !

A partir d'Alora, le massif montagneux s'abaisse : il existe bien encore quelques tunnels, quelques profondes tranchées, quelques ponts jetés sur le Guadalhorce. Mais on atteint bientôt la plaine fertile, verdoyante et admirablement irriguée qui conduit à Malaga.

Ville essentiellement commerçante, Malaga est surtout remarquable par son climat presque tropical qui a permis, dans ces derniers temps, d'y cultiver la canne à sucre. La ville est vivante et animée. Ses rues, bien qu'étroites, à cause de la chaleur, sont remplies de monde, garnies de magasins et éclairées jusqu'à une heure avancée de la nuit. Les promenades sont ravissantes et plantées, ainsi que les jardins publics, de bananiers aux larges feuilles, de palmiers, de pandanus, etc., etc. La cathédrale, de l'époque de la Renaissance, mérite d'être visitée; la façade, notamment, est d'un beau caractère. La Guadalmedina traverse

la partie basse de la ville, avant de se jeter à la mer. Son lit, à cette époque de l'année, était complètement à sec et servait de route aux piétons et même aux voitures.

De Malaga je me rendis d'une seule traite à Lisbonne, passant seulement la nuit à Cordoue, où l'on prend, au lever du jour, l'embranchement de Belmez qui rejoint, à la station d'Almorchon, la voie de Madrid à Lisbonne. Le chemin de fer s'élève rapidement sur les contreforts abrupts de la *Sierra-Morena*, traverse plusieurs tunnels et des ponts d'une grande hardiesse, et bientôt on jouit d'une vue splendide et d'une immense étendue sur la campagne de Cordoue et sur la ville entière, qu'on domine à une altitude de plus de 300 mètres. C'était un dernier regard jeté sur l'Andalousie, que nous avions parcourue bien rapidement, mais dont nous emportions, cependant, un souvenir charmant et ineffaçable.

La voie s'engage de plus en plus dans les gorges de la *Sierra-Morena* et atteint au point culminant l'altitude de 578 mètres; puis elle arrive à Belmez, célèbre par ses mines de fer, de cuivre et de houille. Le bassin houiller, notamment, est d'une grande richesse et très largement développé. Ce qui en rend l'exploitation d'autant plus facile et profitable, c'est que le charbon se montre à fleur de sol et est extrait partout à ciel ouvert.

Nous étions au 18 septembre; deux jours à peine nous séparaient de l'ouverture du congrès. Aussi, à Almorchon, en prenant le train de Madrid à Lisbonne, nous trouvons un grand nombre de membres du congrès que je connaissais déjà pour la plupart et auxquels je serrai la main avec grand plaisir. A Merida, où existent encore de très belles ruines de l'époque romaine, je laissai mon frère, M. Girod et MM. Sipière, moins pressés que moi de se rendre à destination. Je brûlai Badajoz, et le 19 septembre, à 6 heures du matin, j'arrivais à Lisbonne. Une heure après, j'étais parfaitement installé à l'*Hôtel central*. De mes fenêtres, je dominais le Tage sillonné de bateaux et tellement large en cet endroit, que la rive opposée se distinguait à peine.

II

La séance d'ouverture du congrès a lieu, à dix heures, dans la grande et belle salle de la bibliothèque de l'Académie royale des sciences. L'inauguration se fait avec beaucoup de pompe : S. M. le roi de Portugal, don Luiz, protecteur du congrès. S. M. le roi don Fernando, son père, président d'honneur, prennent place, au fond

de la salle, sur un trône richement décoré. Les ministres, les membres du corps diplomatique, les principaux fonctionnaires de l'État assistent à la séance en grand costume. Des siéges spéciaux sont réservés pour les membres du congrès. Les galeries supérieures sont garnies de dames en toilettes élégantes. L'orchestre joue l'hymne national et la marche triomphale de Camoëns. M. Joao de Andrade Corvo, président du congrès, ouvre la séance par un discours très applaudi.

Dans un langage élevé, il nous dit combien l'étude de l'anthropologie et de l'archéologie préhistorique est intéressante, et démontre que ces deux sciences sont appelées à jeter une vive lumière sur les évolutions successives de l'humanité ; il termine en souhaitant la bienvenue aux savants étrangers, et remercie le roi don Luiz et le roi père du haut patronage dont ils ont bien voulu honorer le congrès.

M. Carlos Ribeiro, secrétaire général, prend ensuite la parole. Promoteur et organisateur du congrès de Lisbonne, M. Ribeiro est un savant des plus distingués. Depuis longtemps chef de la section des travaux géologiques, il a contribué, dans une très large mesure, à faire connaître la géologie si intéressante de son pays. M. Ribeiro rappelle que c'est à Paris, en 1878, au congrès des sciences anthropologiques, que la ville de Lisbonne a été choisie pour la session actuelle. Il donne, avec émotion, quelques paroles de regret au professeur Broca, dont le monde scientifique tout entier déplore la perte ; puis il passe rapidement en revue les questions principales dont le Congrès aura à s'occuper ; il insiste sur l'existence de l'homme aux époques miocène, pliocène et quaternaire, sur la faune des cavernes, sur les débris de cuisine de Salvaterra et de Mugen, sur les dolmen, si nombreux en Portugal. Nous sommes certain, dit M. Ribeiro, que le congrès de Lisbonne, en même temps qu'il jettera le jour sur beaucoup de questions douteuses, contribuera puissamment à développer, dans le Portugal, l'intérêt pour les études de la paléontologie humaine, de l'anatomie comparée et de l'archéologie préhistorique ! De chaleureux applaudissements accueillent ces paroles.

Le congrès procède ensuite à la formation du bureau et s'ajourne au lendemain, à 10 heures.

Jamais, je crois, les membres étrangers n'ont été plus nombreux ; de tous les pays, des hommes compétents ont répondu à l'appel. Je reconnais M. Evans, toujours si aimable et si sympathique ; M. Hildebrand, directeur du Musée royal de Stockholm ; M. van Beneden, professeur à Louvain ; MM. Washer, Blome, de Ceuleneer, de Belgique ; M. Virchow, président de la Société alle-

mande d'anthropologie; le professeur Schaffausen, de Bonn; l'évêque Rœmer, ancien secrétaire général du congrès de Budapesth; M. Zawisza, de Russie; M. Chauffat, de Suisse; M. Capellini, professeur à l'Université de Bologne; MM. Pigorini, de Rome, et Belucci, de Pérouse; M. de Villanova, professeur à l'Université de Madrid, etc. Les Français, plus nombreux que d'habitude, sont, comme toujours, en majorité. Je ne citerai que M. Henri Martin, si plein d'entrain et de verdeur, malgré ses 70 ans; M. de Quatrefages, le savant professeur du jardin des plantes; M. de Mortillet, si compétent dans toutes les questions préhistoriques; M. Cartailhac, directeur des *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, l'âme de tous les congrès; M. Chantre, de Lyon; M. Cazalis de Fondouce, de Montpellier; M. Alglave, l'ancien et spirituel directeur de la *Revue scientifique*; M. Guimet, l'éminent orientaliste; M. Poix, président de la Société anthropologique de Paris; M. le docteur Magitot; M. Giard, le professeur de la faculté de Lille; M. Pouchet, professeur au muséum de Paris; M. Oppert, professeur au collége de France; M. le baron de Baye, l'heureux explorateur des sépultures de la Marne, et M. l'abbé Bordé, son ancien précepteur devenu son ami; M. de Laurière; M. Morin, de Dieulefit; MM. Robineau, de Paris; M. le baron d'Espous, de Montpellier, etc., etc. Plusieurs dames étrangères font également partie du congrès. Qu'il me soit permis de citer, parmi les plus assidues aux séances et aux excursions, Mme et Mlles Evans, que j'avais déjà rencontrées à Stockholm et à Budapest, et Mme la baronne de Baye, qui, quelques semaines auparavant, lors du congrès de Reims, nous avait reçus au château de Baye et nous avait fait avec tant d'amabilité les honneurs de la magnifique collection de son mari.

Les excursions, les séances, les visites aux musées, les réceptions, ont occupé les instants du congrès, et les huit jours qu'il a duré ont été bien employés.

Je parlerai d'abord des excursions.

La première avait pour but de visiter le terrain tertiaire d'Otta, où M. Ribeiro avait, à plusieurs reprises, signalé la présence de silex taillés. Le terrain était-il tertiaire? Les silex recueillis étaient-ils le résultat du travail de l'homme? Avaient-ils été rencontrés à la surface du sol ou provenaient-ils de l'intérieur même de ces couches? Toutes ces questions devaient être discutées au congrès, mais il était tout d'abord nécessaire de visiter le gisement.

A 6 heures du matin, dans un train spécial et express, nous partons de Lisbonne, au nombre de 150, et nous franchissons en une

heure les 40 kilomètres qui conduisent à la station de Carregado. Là nous attendent des voitures tout attelées en nombre suffisant, et nous voilà bientôt, par un temps splendide, roulant à toute vitesse sur une jolie route un peu poussiéreuse, à travers un pays bien cultivé et très accidenté.

J'ai eu la bonne fortune de me trouver, en chemin de fer et en voiture, à côté de M. Choffat, de Zurich, qui, depuis plusieurs années, attaché à la section géologique du Portugal, connaissait admirablement le pays, et, chemin faisant, il me signalait les dépôts tertiaires, les collines jurassiques et crétacées qui bordaient l'horizon, toujours faciles à reconnaître soit à leur couleur, soit à leur disposition.

Nous passons près d'Alamquer, située au fond d'un vallon plein d'ombre et de fraîcheur, que domine une vieille citadelle mauresque. Nous arrivons à Otta : Deux ou trois mules s'ajoutent à chacune de nos voitures, et nous quittons la route pour prendre un chemin difficile, à peine tracé au milieu des bruyères, des palmiers nains et des chênes rabougris; c'est le désert (la *charneca* d'Otta) qui conduit au gisement que nous devons visiter. Après un trajet de 2 ou 3 kilomètres, les premières voitures s'arrêtent et nous descendons tous.

A gauche s'élève le mont *Redondo*, aux pentes escarpées et qui fait partie du terrain jurassique ; en face et à droite s'étend une vaste plaine inégale, ravinée, composée d'un conglomérat de sables et de cailloux roulés, tantôt friables, tantôt plus ou moins solidement agglutinés par un grès ferrugineux et formant poudingue ; à l'horizon s'élèvent des collines composées de marnes blanchâtres de l'époque miocène, paraissant supérieures au conglomérat de sables et de poudingues. Ce conglomérat est le gisement à explorer : il y a grande importance à constater la place positive que les silex taillés occupent dans le dépôt. Une commission, dont j'avais l'honneur de faire partie, avait été désignée à Lisbonne pour étudier,dans les collections, tous les éléments de la question. Cette même commission doit continuer ses observations sur place, et les membres du Congrès sont invités, lorsqu'ils rencontreront quelques silex leur paraissant taillés, à ne point y toucher sans appeler les membres de la commission.

Nous voici tous répandus sur la plaine, cherchant et fouillant dans les excavations, dans les ravins, partout où le sol déchiré ou dénudé laisse apercevoir les sables et les poudingues. Plusieurs trouvailles sont successivement signalées : M. de Quatrefages fils recueille à la surface un grand racloir ; M. de Villanova, moi-même et d'autres encore nous rencontrons, toujours à la surface,

des instruments grossiers, incomplets, mais qui paraissent, cependant, présenter la trace de cassures intentionnelles. La pièce la plus importante est recueillie par M. Belucci ; c'est un petit grattoir certainement taillé, et les membres de la commission constatent qu'il est en place, sur le bord d'une fissure, qu'il fait bien corps avec le conglomérat et qu'il présente encore des grains de sable ferrugineux adhérents solidement à sa surface. Le silex est mis soigneusement de côté, et, dans la séance, le champ sera ouvert à la discussion.

Le temps s'écoulait vite à ces recherches intéressantes ; il était près de midi ; la chaleur, que ne tempérait pas un souffle d'air, était accablante, et ce fut avec un vif plaisir que chacun de nous se dirigea vers la tente qui s'élevait à l'horizon et abritait un magnifique déjeuner. Vingt toasts furent portés, ce qui n'a rien d'étonnant, si l'on considère avec quelle profusion coulaient le porto et le champagne frappé.

Autour de la tente s'était groupée toute une population curieuse et sympathique accourue des environs ; nous examinons leurs types, leurs costumes et leur grand bâton garni à l'extrémité de cuivre ciselé.

Dans l'après-midi, malgré la chaleur, les membres du congrès visitèrent un second gisement de poudingues qui ne renfermait pas de silex taillés, mais qui, sur ce point, paraît recouvert par les couches à *Hipparion gracile*. A huit heures du soir, notre train spécial nous ramenait à Lisbonne.

La seconde excursion, celle de Mugem, est extrêmement intéressante, au point de vue du savant comme à celui du touriste. Un train spécial nous conduit en deux heures à Santarem. En arrivant, nous trouvons toute la ville sur pied. Le conseil municipal, en costume et grands bâtons cuivrés à la main, est à la gare ; des discours sont échangés ; puis, escortés par la population qui nous acclame, et par la musique locale jouant la marche de Camoëns, au milieu d'une double ligne d'oriflammes aux couleurs de toutes les nations et se prolongeant pendant près d'un kilomètre, nous rejoignons les bords du Tage qu'on traverse sur un pont en fer d'une immense étendue. En ce moment, le spectacle qui s'offre à nos regards est vraiment féerique. Le Tage, à l'entrée du pont, est dominé par une colline que couronne un vieux château arabe aux murailles crénelées. Les pentes de la montagne sont partout couvertes de monde, et, çà et là, s'élancent des fusées volantes, des pièces d'artifice qu'on entend pour ainsi dire sans les voir, et dont le bruit se mêle aux accords de la musique et aux cris de la foule. A droite et à gauche, à 30 ou 40

mètres au-dessous de nous, coule le grand fleuve dont les eaux sont basses à cette époque de l'année et que passent à gué les voitures qui doivent nous emmener et les cavaliers destinés à nous servir d'escorte. Ajoutez à cela un ciel d'un bleu limpide et transparent, et vous comprendrez l'émotion indéfinissable que nous ressentons tous.

En descendant du pont, encore inachevé, nous montons dans des voitures attelées de six et quelquefois huit mules avec postillon, et nous suivons d'abord une belle et large route bordée de hauts peupliers. De chaque côté s'étendent des vignes plantureuses rampant sur le sol et chargées de gros raisins mûrs qu'on est en train de vendanger. Nous traversons successivement les villages d'Almeirim et de Bemfica. Partout, les municipalités viennent nous recevoir ; ce sont des arcs de triomphe, des drapeaux, des oriflammes. Les populations accourent sur notre passage dans leurs costumes aux couleurs voyantes et des plus pittoresques. Ce n'est pas seulement la ville de Santarem qui est debout, c'est la province tout entière. A chaque pas, notre cortége grossit, et bientôt plus de quatre cents cavaliers, montés, la plupart, sur de beaux chevaux noirs, caracolent et font la fantasia autour de nous. Des voitures plus ou moins élégantes, des véhicules de toute sorte à ânes et même à bœufs, des piétons, se mêlent aux cavaliers, et, en arrivant à Mugem, sur l'emplacement des fouilles, nous avons certainement avec nous plus de 2,000 personnes appartenant à toutes les classes de la société.

Notre but était de visiter une de ces collines artificielles récemment découvertes en Portugal, composée de débris de cuisine, véritables *kjoekenmoeddings* qui ne diffèrent de ceux de la Suède et du Danemarck que par la nature des coquilles dont ils sont formés. La colline de Mugem a 100 mètres de longueur sur 40 ou 50 de largeur ; ces amas de cuisine étaient aussi des sépultures, et on y trouve fréquemment des squelettes.

Une profonde tranchée avait été pratiquée dans l'intérieur de la colline. Les squelettes, assez nombreux, rencontrés en fouillant avaient été laissés en place, dans la position même qu'ils occupaient, avec cette particularité que les jambes sont repliées de la même manière. Tout est parfaitement disposé pour étudier dans son ensemble et ses détails ce gisement curieux. Les membres seuls du congrès sont admis à descendre dans la tranchée. Quel tableau vraiment saisissant et que je n'oublierai jamais ! D'un côté, les membres du congrès répandus dans les fouilles, les uns examinant cette masse énorme de coquilles accumulées (*Lutraria compressa et Cardium edule*) et cherchant à en extraire quelques

rares ossements ou quelques silex taillés, plus rares encore ; les autres, portant toute leur attention sur les squelettes et sur leurs caractères anthropologiques, mesurant leur crâne, leur taille et notant la position qu'ils occupent, et puis, debout, tout autour de la tranchée, une foule pressée, silencieuse, attentive et dont les types et les costumes sont également très intéressants à étudier.

A quelle époque faut-il placer l'origine de ces *kjoekenmoeddings ?* Il a fallu, sans aucun doute, un laps de temps très long pour que les hommes, qui en faisaient leur nourriture, aient produit cette accumulation incalculable de coquilles. La présence de nombreux squelettes épars dans l'ensemble du dépôt indique que ces populations ensevelissaient leurs morts au milieu des débris de leur cuisine. De l'absence de poteries et de haches polies on peut conclure que ces *kjækkenmoddings* remontent au commencement de la période néolithique, peut-être même à la fin de l'époque paléolithique. Des cailloux roulés et des lits onduleux de coquilles sont la preuve qu'à de certains intervalles les eaux du Tage, alors beaucoup plus rapprochées de la mer qu'elles ne le sont aujourd'hui, ont envahi ces dépôts et les ont un peu remaniés sur place.

Il était midi ; l'heure était venue de gagner la tente du déjeuner vers laquelle depuis quelque temps se tournaient nos regards anxieux. On eût dit qu'une baguette magique l'avait transportée du désert d'Otta sur la colline de Mugen. C'était le même festin et les mêmes vins délicieux et glacés.

Un autre amas de coquilles, formé dans des conditions identiques, se trouvait à quelques kilomètres. Des fouilles y avaient été pratiquées, mettant à découvert, comme à Mugem, un certain nombre de squelettes. La chaleur était de plus en plus forte, et, avec beaucoup d'autres, je laissai les jeunes et les intrépides, sous la conduite de M. Cartailhac, le plus ardent de nos archéologues, visiter ces secondes fouilles.

Nous reprîmes le chemin suivi le matin. A la gare, où nous attendait depuis longtemps notre train spécial, de chaleureux adieux furent adressés aux habitants de Santarem et du district, qui nous avaient si bien accueillis, et à neuf heures nous étions de retour à Lisbonne, un peu fatigués de la chaleur et de la poussière, mais ravis de ce que nous avions vu.

La troisième excursion, moins scientifique que les autres, se distingue de toutes celles qu'on fait d'ordinaire dans les congrès. Le matin, de bonne heure, de petites barques nous conduisent au navire l'*Africa*, vaisseau de l'État mouillé, à notre intention, dans les eaux du Tage. Tout respire un air de fête : le navire est pavoisé

de drapeaux et d'oriflammes; la musique salue notre arrivée à bord, le temps est superbe, et bientôt nous descendons le fleuve. Sur la rive droite se déroule le magnifique panorama de Lisbonne, qu'on peut comparer à celui de Naples et de Constantinople et qui se dessine si nettement à l'horizon. Les maisons dont la façade est le plus souvent recouverte de carreaux de faïence aux dessins les plus variés, étincellent au soleil. Nous reconnaissons le palais d'Ajuda, où le roi nous avait fait, quelques jours auparavant, une réception somptueuse; l'abbaye de Belem et son portail garni d'élégantes sculptures, et un peu plus loin la vieille tour de Belem qui s'avance dans le Tage. C'est pendant longtemps une succession ravissante de maisons de campagne, de jardins et d'usines.

La structure géologique des collines qui bordent le fleuve frappe mon attention; mon aimable et savant collègue, M. Choffat, me signale d'abord des dépôts miocènes caractérisés par de nombreux fossiles, des épanchements basaltiques reconnaissables à leur couleur noirâtre; et enfin, près de l'embouchure du fleuve, des calcaires crétacés à rudistes, plus ou moins modifiés et formant des falaises escarpées.

Nous entrons dans la mer, aussi calme en ce moment qu'un lac, et nous arrivons à Cascaès, ville de bains et séjour d'été de la reine du Portugal qui, le soir même, pour fêter l'anniversaire de la naissance du prince royal, donnait, sous une tente improvisée, un bal auquel nous étions invités. L'escadre cuirassée française, qui venait de passer quelques jours à Lisbonne, dans le Tage, mouillait devant Cascaès en l'honneur de la fête. On descend à terre pour visiter près de la ville des grottes de l'âge de la pierre polie, explorées par M. Ribeiro et maintenant tout à fait vides. Les trésors archéologiques qu'elles renfermaient sont au musée de Lisbonne; le Congrès se borne à examiner leur situation et leur disposition et retourne déjeuner à bord de l'*Africa*.

A midi nous revenons à Cascaès; de nombreuses voitures nous attendent, et nous partons pour Cintra. Pendant longtemps la route est difficile et montueuse; bordée d'opuntias et d'agaves gigantesques, elle traverse une contrée aride, desséchée, à peine cultivée. Aux approches de Cintra, l'aspect du sol change; la verdure reparaît, et bientôt devant nous s'élève une haute montagne, couverte d'une végétation luxuriante, au milieu de laquelle se montrent çà et là d'énormes roches de granite grisâtre et que domine le château royal de la Penha.

Nous franchissons en voiture les premiers contreforts de la montagne; chemin faisant, j'examine les blocs de granite qui jonchent de tous côtés le sol, d'autant plus intéressants à étudier qu'ils sont

d'origine relativement récente et appartiennent à l'époque tertiaire. Au premier aspect, on croirait que ces roches ont été entassées ainsi pêle-mêle, à la suite de quelque violent cataclysme; mais il n'en est rien; leurs formes bizarres et leurs dispositions variées sont dues simplement aux influences atmosphériques.

A mi-côte à peu près, nous laissons nos voitures et nous traversons à pied des jardins remplis de fleurs qui atteignent des dimensions que je n'avais vues nulle part : les hortensias bleus et roses forment de véritables buissons; les héliotropes, les fuchsias sont grands comme des arbres; puis nous entrons dans le parc royal; pendant près de deux heures, toujours en montant, nous marchons au milieu d'une végétation splendide. Les arbres les plus rares croissent avec une vigueur extraordinaire. Ici ce sont des groupes d'*Araucaria imbricata*, *excelsa* et *brasiliensis* gigantesques, des *Eucalyptus* énormes, des pins de toute espèce; là ce sont des *Leucodendron* qui font briller au soleil leurs feuilles d'un aspect métallique; plus loin c'est un véritable bois de camélias, dont la hauteur dépasse plusieurs mètres; au milieu de tout cela circulent des eaux vives et tombent des cascades qu'on franchit sur des ponts d'un aspect des plus pittoresques. Les pentes deviennent plus rapides, et avant d'arriver au château, nous grimpons sur des ânes, préparés pour faire cette dernière partie de l'ascension.

Le château de la Penha fait corps pour ainsi dire avec le rocher de granite qui termine la montagne. Ses tours crénelées, son architecture appartenant à tous les styles, ses portes garnies de sculptures, ses murailles revêtues de carreaux émaillés, ses terrasses d'où l'on découvre une vue magnifique sur le parc, les roches de granite et au loin sur la mer, lui donnent un caractère étrange et séduisant à la fois. Le roi Fernando en a fait sa résidence d'été et l'a remplie d'objets d'art, de meubles anciens, de tableaux, de faïences précieuses. Nous n'oublierons jamais l'amabilité parfaite avec laquelle il nous en fit les honneurs.

La journée avançait; nous rejoignons nos voitures qui, après un long circuit, étaient venues nous attendre, et par une avenue qu'ombragent des arbres séculaires, nous arrivons à Cintra. La ville était en fête et attendait le congrès. Sous une tente construite exprès pour nous, un splendide festin était préparé. Les dames de la ville avaient mis au pillage tous les jardins de Cintra. La salle était littéralement tapissée des fleurs les plus éclatantes et les plus rares; le coup-d'œil était saisissant. Aussi, lorsqu'à la fin du banquet, l'un de nous porta un toast aux dames de Cintra, ce toast fut-il accueilli par d'enthousiastes applaudissements!

Il était près de huit heures et nous étions loin de Cascaès, où

avait lieu le bal donné par la reine. Chacun de nous avait apporté dans sa petite valise l'habit noir et la cravate blanche de rigueur. Quelques minutes suffirent pour transformer les archéologues plus ou moins préhistoriques en gentlemen accomplis. Nos voitures étaient prêtes; nous repartons immédiatement, et, à dix heures et demie, nous faisons notre entrée dans le bal : La fête était fort belle et très animée; de la terrasse qui domine la mer on apercevait les vaisseaux, portugais et français, illuminés, pavoisés et lançant par intervalle des jets de lumière électrique qui sillonnaient au loin les flots; c'était féerique. A trois heures du matin nous quittions le bal et à sept heures l'*Africa* nous ramenait à Lisbonne.

Je mentionnerai encore ici une excursion géologique que je fis, en compagnie de M. Choffat, aux portes mêmes de Lisbonne, derrière le cimetière. Notre but était de voir le terrain crétacé mis à découvert dans quelques petites carrières creusées sur les talus de la route. Je pus recueillir des huîtres et un *Hemiaster*, probablement l'*Hemiaster Verneuilli*, partout caractéristique de l'étage turonien. Les collines environnantes sont tertiaires et la plupart affectent une couleur brune due à des épanchements basaltiques.

III

Les séances du congrès ont été très occupées. Parmi les questions discutées, celle de l'existence de l'homme à l'époque tertiaire offrait surtout un grand intérêt. L'excursion d'Otta avait eu lieu; la commission chargée d'examiner les silex avait tenu plusieurs séances et n'était point d'accord sur tous les points; le rapport avait été confié à M. Choffat. Au jour indiqué, l'affluence était nombreuse. Le roi de Portugal et le roi père assistaient à la séance. Après la lecture du rapport, M. de Mortillet prend la parole. Pour lui la question n'est pas douteuse : le terrain est évidemment tertiaire; les silex portent les traces d'un travail intentionnel parfaitement établi par des plans de frappe très nets et des conchoïdes de percussion bien développés. Le silex recueilli par M. Belucci était en place et adhérait si fortement à la roche qu'il a fallu employer le marteau pour l'extraire; sa position date bien de l'origine même du dépôt. Grâce aux patientes et savantes recherches de M. Ribeiro, dit en terminant M. de Mortillet, le congrès a donc pu constater qu'à l'époque miocène supérieure, existait dans le Portugal un être intelligent, éclatant le silex tout comme un homme quaternaire.

M. Capellini, M. Cartailhac, M. Belucci sont à peu près aussi affirmatifs; M. Evans l'est beaucoup moins. Suivant lui, les silex recueillis et observés par la commission proviennent presque tous de la surface, et le gisement de ceux qu'on prétend avoir été rencontrés dans l'intérieur du dépôt n'a rien de bien certain. Ce sont du reste des fragments très incomplets, et pour démontrer que l'homme existait à l'époque tertiaire, il faut des preuves plus sérieuses qu'un fragment de silex, qu'un simple bulbe de percussion.

M. Virchow va plus loin encore; il pense que les silex ne sont pas taillés; les bulbes de percussion peuvent se faire naturellement, dans un courant d'eau, sur des pentes. Comment admettre d'ailleurs que les pierres qu'on dit taillées par l'homme et qui, nécessairement, à cette époque étaient sur les rivages du lac, loin de l'endroit où on les rencontre aujourd'hui, n'aient pas été roulées et usées par les eaux.

M. de Villanova, M. Cazalis de Fondouce font part de leur doute sur le gisement et la taille du silex. Mon opinion différait un peu de celle de mes collègues et je crus devoir la développer à peu près dans ces termes :

« Le gisement tertiaire n'est pas douteux; les observations de « MM. Ribeiro, Delgado, Choffat ont parfaitement établi la stratigraphie de cette région, et les couches à poudingues surmontées, « en certains points, par les marnes à ossements et à végétaux, « appartiennent au terrain miocène. Parmi les silex provenant de « ces couches et que la commission a examinés, plusieurs pré- « sentent certainement les marques du travail de l'homme; mais « la véritable question est de connaître le gisement stratigra- « phique de ces silex et de savoir s'Ils ont été recueillis à la sur- « face ou s'ils proviennent de l'intérieur du dépôt. J'éprouve à ce « sujet une grande incertitude. Rien ne me démontre que les « silex taillés soient contemporains du dépôt tertiaire, et dans « l'état actuel des observations, il me semble plus naturel de les « considérer comme appartenant à la surface et par conséquent « comme quaternaires. Ce ne sont que des haches à peine ébau- « chées, des grattoirs informes et par conséquent des déchets « d'atelier, ne paraissent pas avoir servi, et dont en tout cas il est « difficile de préciser l'usage. Les rares silex qui ont été trouvés « engagés dans la roche ne diffèrent en rien des autres et ne sont « pas suffisants pour démontrer leur communauté d'origine avec « le dépôt tertiaire. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un terrain « de sables et de poudingues qui a subi, à diverses époques, de « puissantes dénudations, d'un sol inégal, meuble, raviné chaque

« année par des pluies torrentielles. Quand on se reporte au laps « de temps considérable qui s'est écoulé depuis la période qua- « ternaire, ne peut-on supposer qu'à une époque plus ou moins « reculée, quelques-uns de ces silex ont été entrainés dans des « fissures et qu'en y séjournant pendant des milliers d'années peut- « être, ils ont fait pour ainsi dire corps avec la roche, qu'ils ont « pris cette teinte rougeâtre qui les caractérise et se sont couverts « sur certains points de grains de sable agglutinés. Ne voit-on pas « des faits de cette nature se produire tous les jours sous nos « yeux ?

« C'est à titre de géologue, ai-je ajouté, que vous m'avez appelé « à faire partie de la commission, et c'est comme géologue que « j'examine la question. Lorsque je visite une carrière et que « j'étudie les différentes couches du sol, je ne tiens que bien peu « de compte des fossiles qu'on rencontre roulés et mélangés à la « base. Pour qu'une coquille ait de la valeur au point de vue « stratigraphique, il faut qu'elle soit trouvée en place et retirée « de la zône même qu'elle caractérise; il en est de même des « silex : si vous voulez que leur gisement soit hors de conteste, ne « les prenez pas près de la surface, dans des fissures plus ou « moins récentes où ils auront pu glisser. Pratiquez au milieu du « dépôt une coupe bien nette et bien tranchée, et si vous trou- « vez un silex dans la masse compacte et non remaniée du terrain, « vous n'aurez plus de doute sur son âge. Malheureusemeut aucun « des silex que nous avons eu à examiner n'a été recueilli dans de « pareilles conditions.

« Rien ne s'oppose assurément, ai-je dit en terminant, à l'exis- « tence de l'homme tertiaire, mais cependant, dans une question « de cette importance, il ne faut rien décider sans une preuve « positive et matérielle, et quant à présent, tout en reconnaissant « que l'opinion de MM. Ribeiro, de Mortillet, Capellini, etc., est « infiniment respectable et qu'elle sera peut-être la vérité demain, « je voudrais, comme géologue, pour me ranger à leur avis, des « faits plus précis. »

M. de Quatrefages, dont la parole, en cette matière, a une si grande importance, hésite à se prononcer sur l'origine tertiaire des silex d'Otta. Il croit à l'homme miocène de Thénay, à l'homme pliocène de Toscane, mais en ce qui touche le Portugal, il reste dans le doute, estimant qu'en pareille matière, on ne risque rien en se renvoyant soi-même à plus ample informé. Les doutes de l'éminent professeur m'ont paru partagés par la plupart des membres assistant au Congrès.

Les plantes tertiaires du Portugal ont été étudiées par M. Oswald

Heer et font l'objet d'une très intéressante communication. Le célèbre botaniste suisse a reconnu 36 espèces. 22 sont communes avec la flore de la molasse supérieure de la Suisse, et 18 avec celle d'Œningen; 14 se retrouvent parmi les plantes des argiles bleues et brûlées du Val d'Arno, 12 dans les gypses de Sinigaglia; 8 espèces seulement sont communes avec la France, ce qui s'explique parfaitement, quand on sait que la flore miocène supérieure, celle d'Œningen, n'a pas encore été constatée en France. A cette époque une végétation subtropicale se développait dans le centre de l'Europe; la flore, se composant principalement de lauriers, de camphriers, de chênes, de figuiers, de palmiers, était à peu près la même en Portugal, plus prononcée encore par suite de la situation méridionale du pays. M. le comte de Ficaho s'est rendu compte de la température qui régnait alors en Portugal. D'après la nature de la flore, il évalue à 20 degrés la température moyenne du miocène supérieur, dépassant de 5 degrés celle d'aujourd'hui.

M. Delgado rend compte des fouilles importantes qu'il a fait exécuter dans la grotte de Peniche, de l'époque néolithique. Des ossements humains presque toujours brisés ont été recueillis en très grande abondance, et présentent cela de particulier, que certains os sont beaucoup plus nombreux les uns que les autres, 140 maxillaires inférieurs et 22 supérieurs seulement. Les humerus, les radius, les cubitus, les tibias et les péronés sont en nombre très inégal : pour les uns, c'est l'extrémité inférieure qui fait défaut; pour les autres, c'est la partie supérieure. Les animaux sont rares et appartiennent à des espèces de petite taille. M. Delgado signale cependant quelques débris d'ours, de cerf, de bœuf et de loup. Associés à ces ossements se sont trouvés des vases en terre plus ou moins grossiers, lisses ou ornés de points et de sillons, des éclats de silex indiquant un atelier de fabrication, des haches polies formées des roches les plus variées, de très beaux couteaux en silex dentés sur les côtés, de nombreuses pointes de flèche et de javelot, et deux plaques trapézoïdales en schiste noir percées d'un trou et ornées de dessins géométriques, des perles en os, en schiste et en callaïs. L'inégalité qui existe dans le nombre des ossements fait penser à M. Degaldo que les cadavres, trop lourds pour être transportés à la grotte par le sentier difficile qui y conduit, étaient dépecés avant d'être introduits. La plupart de ces os lui paraissent cassés intentionnellement, pour en extraire la moelle, et quelques-uns présentent la trace de petites incisions faites par des silex, afin de détacher les chairs. M. Degaldo en conclut que les habitants de la grotte de Peniche étaient anthropophages.

Cette question de l'anthropophagie à l'époque préhistorique a déjà été discutée aux précédents Congrès. M. Delgado, appuyé par MM. Virchow et Schaffausen, l'a reprise avec beaucoup d'énergie; elle est combattue avec non moins de vigueur et par des raisons tout à fait décisives, par MM. Cartailhac et de Mortillet. La meilleure de ces raisons, c'est qu'une tribu n'est anthropophage que par nécessité, lorsque les animaux sont rares et que la nourriture manque, et ce n'était pas le cas à cette époque où la faune était si abondante et si variée.

M. Oliveira de Paula a étudié les ossements humains préhistoriques de la section de géologie. Il signale un crâne recueilli dans le terrain quaternaire du Valle do Arieiro et insiste sur la présence d'une dépression occipitale qui le rapproche du crâne de Furfooz. Il énumère ensuite les crânes de Mugen et ceux du Cabeco d'Arruda et leur trouve, en raison de leur forme dolichocéphale, des ressemblances avec ceux de la race de Cro-Magnon. M. de Quatrefages, tout en adoptant en partie les opinions de M. Oliveira de Paula, trouve à ces crânes beaucoup plus de rapports avec quelques types basques qu'il a eu l'occasion d'observer dans les environs de Cambo. Il lui parait évident que les habitants de ces montagnes du versant pyrénéen français se rattachent à l'ancienne race qui a laissé ses débris de cuisine et ses squelettes sur les bords du Tage.

Le Congrès a eu à s'occuper d'un cas curieux de microcéphalie. M. Oliveira Feijao a amené devant l'assemblée une femme de Benvida, âgée de 34 ans, reçue à l'hospice des enfants trouvés de la ville d'Abrantès (Portugal). La tête, très petite, n'a que 13 centimètres de diamètre et 7 de hauteur. Le prognathisme est très prononcé; le nez est proéminent et le cuir chevelu facile à rider. L'arrêt de développement du crâne dans la région frontale, pendant la vie embryonnaire, est certaine. Cette femme est idiote; elle ne parle pas et pousse seulement des cris inarticulés. Malgré l'exiguité de sa tête, elle paraît jouir d'une bonne santé. Sa position habituelle est d'être assise, les membres inférieurs fléchis et embrassés par les membres supérieurs.

L'examen de cette femme peut donner lieu à une question anthropologique très importante. La microcéphalie, comme le prétend M. Carl Vogt, est-elle un retour par atavisme vers l'organisation du singe. M. Virchow ne le pense pas : la microcéphalie est pour lui un cas pathologique; si l'apparence extérieure de la tête des microcéphales les rapproche du singe, ils en diffèrent essentiellement par leur organisation. Chez les singes, les caractères sont normaux, tandis que chez les microcéphales, les

mêmes caractères sont anormaux ; les différences les plus sensibles se montrent surtout dans la région frontale. A l'appui de son opinion, M. Virchow présente des crânes qu'il a empruntés au cabinet polytechnique et insiste en particulier sur un crâne de microcéphale adulte, dont la région occipitale est bien développée comme chez l'homme sain.

Signalons encore, en dehors de la contrée où siège le congrès, plusieurs autres communications. M. Chantre, en son nom et au nom de M. Falsan, a présenté l'ouvrage considérable qu'ils viennent de publier sur les anciens glaciers du bassin du Rhône. Il démontre l'interêt qui résulte, au point de vue anthropologique, de la distribution des moraines. L'homme arrivé dans le bassin du Rhône pendant l'époque glaciaire ne pouvait demeurer sur la région même occupée par les glaciers; aussi ses plus anciens vestiges, ceux qui remontent à l'époque quaternaire, se retrouvent-ils au-delà des moraines les plus avancées, à Grenoble et à Solutré en Bourgogne; puis au fur et à mesure que la nappe des glaciers se retire vers son point de départ et se rapproche des Alpes, l'homme vient habiter les grottes du Dauphiné et de la Savoie qui ne renferment plus que des débris de l'époque de la Magdelaine, c'est-à-dire de la fin de la période quaternaire. La même distribution géographique s'applique aux animaux: c'est vers la région que les glaciers ont atteinte au moment de leur plus grand développement que se trouvent les espèces les plus anciennes, tandis que dans la partie voisine des Alpes, la faune change et n'est plus représentée que par des animaux qui caractérisent la fin de la période quaternaire.

M. de Quatrefages fait part des nouvelles et importantes découvertes du docteur Prunières. Les faits constatés dans la Lozère par cet infatigable chercheur ont cela de particulier qu'ils nous montrent la race dolichocéphale de Cro-Magnon en lutte avec les brachiocéphales constructeurs de dolmen, qui finissent par triompher, et ensuite l'union des deux races malgré la prédominance des brachiocéphales. Il y a déjà plusieurs années que ces faits ont été mis hors de doute par les découvertes de M. Prunières et notamment par l'existence, dans les cavernes, d'ossements humains au travers desquels sont enfoncés des pointes de flèches néolithiques. M. Prunières a ajouté de nouveaux documents à ceux qu'on connaissait déjà, et de plus a découvert une nouvelle et immense caverne à *Ursus spelæus* et haches du type de Saint-Acheul.

M. J. de Baye a indiqué les traits caractéristiques que présente l'époque néolithique dans la Champagne; il insiste sur les faits

qui démontrent, suivant lui, la transition de l'âge de la pierre polie et de l'âge du bronze, et cherche à expliquer la présence accidentelle de silex taillés dans les tombes franques.

M. le docteur Magitot nous a présenté des considérations générales extrêmement intéressantes sur les mutilations éthniques et leur répartition géographique. La face, les lèvres, le nez, les oreilles, les dents, les pieds, les mains, etc., ont été, dans tous les pays, l'objet de mutilations plus ou moins profondes dont la pratique paraît soumise, dans la série des temps et sur les diverses parties du globe, à certaines lois générales. L'auteur énumère, rapidement et par groupes, ces mutilations aussi étranges que variées, et annonce la publication d'un ouvrage complet sur ce sujet nouveau.

Citons encore la communication de M. Belucci sur les amulettes dont il a réuni, en Italie, la collection la plus nombreuse qui existe au monde ; le travail de M. Pigorini sur les populations des *Terramares* et sur la découverte d'ossements humains et de silex peints en rouge dans une sépulture de l'âge de la pierre polie ; et enfin les observations de M. Chantre sur les nécropoles du premier âge du fer du Caucase, renfermant des crânes microcéphales.

IV

Le congrès était terminé ; ces huit jours d'excursions, de séances et de réceptions se prolongeant souvent fort avant dans la nuit m'avaient un peu fatigué. Je laissai, à mon grand regret, les plus intrépides des membres du congrès partir pour l'excursion de Porto et des Citanias, et je me reposai quelques jours à Lisbonne ; j'en profitai pour examiner les collections de géologie et d'archéologie préhistoriques que je n'avais fait qu'entrevoir.

Les plus importantes sont celles de la section de géologie. Parfaitement installées à l'Académie royale des sciences, elles occupent deux vastes et longues galeries, l'une consacrée à la géologie, la seconde à la paléontologie quaternaire et à l'archéologie préhistorique. La collection de géologie a été classée, sous la direction de M. Ribeiro, par M. Choffat, qui me la fit voir dans tous ses détails. En quelques heures je pus me rendre compte des divers terrains qui constituent le sol du Portugal et des richesses paléontologiques qu'il renferme. J'examinai surtout les échinides et je fus heureux de reconnaitre, mêlés à un certain nombre de types nouveaux, un grand nombre d'espèces identiques à celles qui se trouvent en France, à peu près au même niveau. Je remarquai

surtout plusieurs exemplaires admirablement conservés du *Pileus hemisphericus*, espèce corallienne, si rare encore dans nos collections.

Je parcourus aussi avec beaucoup d'intérêt la galerie préhistorique. Je revis les silex d'Otta, dont l'origine tertiaire est pour moi bien incertaine; j'examinai en détail tous les débris recueillis dans les *Kjoekenmoeddings*: coquilles marines, ossements de cerf, de bœuf, de sanglier, de chien, os et silex taillés, fragments de charbon, cailloux roulés et de nombreux crânes humains. Je passai en revue, classés par cavernes et parfaitement disposés dans des vitrines, les objets préhistoriques de toute nature provenant des fouilles importantes exécutées dans ces dernières années : ici c'est la caverne de Furninha de l'époque néolithique, avec ses haches en pierre polie, ses silex finement taillés, ses coquilles percées, ses vases grossièrement ornementés et absolument semblables par leur couleur, leur aspect, la forme de leurs anses, à ceux que nous rencontrons dans la vallée de la Cure, à la grotte de Nermont; c'est la Casa da Moura, remarquable par ses pointes triangulaires d'un type nouveau; c'est la caverne de Cœsareda, si riche en ossements et dans laquelle plus de 5,000 dents humaines ont été recueillies, et qui renferme en outre, associées aux haches polies, aux silex taillés, aux poteries, de très curieuses amulettes en schiste noir ornées de dessins bizarres; ce sont les cavernes de Palmella, de Cascaès, d'Alcobucas, contenant tant d'objets précieux, de magnifiques silex, des séries de vases de toutes les formes et de toutes les dimensions, dont l'un a l'aspect d'un animal, probablement d'un sanglier, des coquilles perforées servant d'ornement, des instruments en cristal de roche, des perles en callaïs et des séries de crânes dont quelques-uns présentent des traces de trépanation et démontrent que cette coutume bizarre, répandue dans le centre de l'Europe, existait également dans le Portugal.

Je visitai l'École polytechnique, vaste et superbe établissement dirigé par un savant éminent, M. Barbosa du Bocage. Les collections générales et locales d'histoire naturelle sont riches et classées avec beaucoup de soin et de méthode. La géologie et la paléontologie sont largement représentées. M. Pereira da Costa, le doyen des géologues portugais, voulut m'en faire lui-même les honneurs, et dans la salle de géologie locale, je trouvai plusieurs espèces précieuses à noter.

Je n'oubliai pas le Musée des Carmes installé par M. Possidonio da Silva dans les ruines très pittoresques d'une église écroulée à la suite du fameux tremblement de terre de Lisbonne. Cette

collection est plutôt archéologique et artistique que préhistorique; elle renferme cependant quelques haches en pierre polie et en bronze d'un type curieux.

Le 2 octobre, je quittai Lisbonne, emportant un bien agréable souvenir des dix jours que je venais d'y passer, et plein de reconnaissance pour l'accueil aimable et sympathique que j'avais reçu de tous les Portugais avec lesquels le congrès m'avait mis en relation.

Nous devions nous rendre, sans arrêt, de Lisbonne à Madrid; mais c'était compter sans la lenteur des chemins de fer portugais. En arrivant à Badajoz, nous avions une heure et demie de retard. Le train de Madrid nous avait attendu une heure, puis était parti, et force nous fut de rester quelques heures à Badajoz. La ville, située sur une colline élevée, au confluent du Rivillas et du Guadiana, est dominée par les ruines d'un vieux château mauresque. A cinq heures nous reprenions le train de Madrid; nous revoyons Merida et ses monuments romains, Almaden célèbre par ses mines de cinabre; nous déjeunons près de la petite ville de Ciudad Real. Nous traversons d'interminables plateaux monotones et dénudés; nous passons à quelque distance de Tolède dont la cathédrale profile au loin sa masse imposante, et enfin nous arrivons à Madrid, après un trajet de près de quarante-huit heures.

A Madrid je retrouvai plusieurs membres du Congrès et notamment M. de Villanova, professeur à l'Université, l'un de mes vieux et bons amis. Je visitai avec lui la collection d'histoire naturelle de l'Académie assez mal installée et presque nulle au point de vue local. Le Musée archéologique situé à l'extrémité sud de la ville est beaucoup plus riche et plus intéressant. M. Tubino, dont j'avais fait la connaissance à Paris, lors de l'Exposition, m'y conduisit: un petit pavillon renferme les objets préhistoriques; je remarquai des haches du type de Saint-Acheul, de longues et belles lames de silex provenant de l'Aragon, un instrument en corne de cerf recueilli dans les mines de cuivre des Asturies très anciennement exploitées, tout à fait semblable à ceux qu'on a trouvés dans les mines de sel de l'Autriche et que j'avais vus, il y a quelques années, au musée de Saltzbourg, des haches polies, des gouges en basalte et une série très remarquable de vases. Les autres salles du musée, parfaitement disposées dans l'ordre chronologique, sont consacrées à l'archéologie proprement dite, à l'ethnographie et contiennent un grand nombre d'objets précieux.

Je fis à Madrid la connaissance de MM. Mac Pherson et de

Botilla, auxquels me présenta M. de Villanova et j'assistai en leur compagnie à une séance de la Société zoologique de Madrid. M. de Botilla voulut bien m'offrir un exemplaire de l'importante carte géologique d'Espagne et de Portugal qu'il venait de publier. Je fus aussi présenté à M. Canova, alors président du conseil des ministres, homme aussi distingué que sympathique et qui me fit le plus gracieux accueil.

Le véritable trésor que possède Madrid, c'est le musée de peinture du Prado, qui renferme une des plus admirables collections de tableaux de l'Europe. Les écoles espagnoles, italiennes, flamandes, hollandaises, y sont aussi brillamment représentées que possible. Quelle profusion de toiles précieuses ! Plus de soixante Velasquez dont quelques-uns, tels que le *Christ en croix*, les *Buveurs*, les *Fileuses*, sont de véritables chefs-d'œuvre, près de cinquante Murillo, presque tous remarquables, des Moralès, des Ribeira, des Zurbaran, une salle tout entière consacrée aux peintures fantaisistes de Goya. Dans l'école italienne, une *Flagellation* de Michel Ange, dix Raphaël, dont plusieurs sont des œuvres capitales, des Paul Veronèse, des Gorgione, des Andrea del Sarto, une centaine de Titien parmi lesquels l'*Offrande à Vénus*, la *Salomé*, la *Vénus couchée* sont peut-être les toiles les plus importantes de l'artiste, et parmi les peintres du Nord, des Albert Durer, des Holbein, des Memmling, plus de quarante Teniers, plus de soixante Rubens remplissant des salles entières et faisant connaître ce puissant coloriste sous les aspects les plus inattendus, des Ruydsael, des Breughel de Velours, etc., etc. Il eut fallu des semaines entières pour tout voir et je ne pus y faire que deux visites de quelques heures.

Il est également fort intéressant, après avoir vu, sur un des points les plus élevés de la ville, le palais royal, d'un aspect monumental, de visiter, dans le voisinage, le musée des Armures (*real armeria*) ; il contient une très nombreuse collection d'armures anciennes et ciselées, de boucliers d'un grand prix, d'épées et de poignards ayant appartenu pour la plupart aux rois d'Espagne ou à d'illustres guerriers.

Madrid est une des villes les plus agréables et les plus animées que je connaisse. Ses belles promenades, ses places publiques décorées de fontaines et de statues, ses rues sillonnées de tramways et bordées de riches magasins, ses théâtres nombreux et variés en font rechercher le séjour aux étrangers, et lorsque l'on se promène le soir, même à une heure avancée de la nuit, sur les larges trottoirs de la *Puerta del Sol*, à voir la foule qui circule, le mouvement des voitures, les cafés étincelants de lumière et

remplis de monde, on se croirait transporté dans un des quartiers les plus vivants de Paris.

J'assistai à Madrid à une seconde course de taureaux. J'avoue que l'impression que j'éprouvai ne fut pas aussi forte qu'à Séville, et cependant Madrid est renommé pour ses courses ; le temps était magnifique ; les arènes étaient garnies de la base au sommet ; le roi et la cour y assistaient et l'espada était un des plus renommés de toutes les Espagnes.

Je consacrai une journée à la ville de Tolède. Rien de curieux comme cette antique cité s'étageant sur le sommet d'un massif granitique. Une route sinueuse et escarpée conduit de la station à la ville. Du vieux pont d'Elcantara la vue est fort belle : à droite s'étend une campagne brûlée par le soleil ; devant vous s'élèvent de hautes murailles crénelées, implantées dans le granite ; à gauche, sous vos pieds, dans une gorge profonde, au milieu de rochers noirs et escarpés, gronde le Tage, bien différent de ce que je l'avais vu quelques jours auparavant à Lisbonne.

M. Sipière, mon collègue au Congrès, m'accompagnait dans cette excursion. Après un assez mauvais déjeuner fait à la hâte à la *fonda de Lino*, nous prîmes un guide indispensable pour se reconnaître au milieu de ces rues étroites qui montent et descendent continuellement et s'entre-croisent en tous sens. Quelques heures nous suffirent pour visiter un peu en courant, il est vrai, mais de manière cependant à bien nous en faire une idée, l'Alcazar, qui domine la ville de sa masse imposante, et malgré les restaurations nombreuses dont il a été l'objet, conserve encore, avec son splendide escalier, son immense cour intérieure et les galeries qui l'entourent, un caractère vraiment grandiose ; l'église *San Juan de la Penitencia* offrant un mélange de tous les styles et dont les voûtes lambrissées sont d'un si grand effet ; la cathédrale, l'une des plus belles et des plus vastes de l'Espagne, dans laquelle on pénètre par des portes d'un aspect monumental et qui renferme des objets d'art si précieux, des grilles en fer admirablement travaillées, un rétable en bois de mélèze sculpté avec un art infini, etc., etc. ; l'église gothique de *San Juan de los Reyes* (Saint-Martin), dont les voûtes hardies sont si élégantes, dont le cloître ruiné est encore une merveille, avec ses arcs élancés, ses doubles guirlandes de feuillages et de fleurs entremêlés d'oiseaux et d'animaux fantastiques, ses fines colonnettes, ses statues de saints abrités sous des dais de pierre découpés comme des dentelles. Attenant à l'église Saint-Martin se trouve le musée provincial ; les tableaux qu'il contient ne paraissent pas d'une grande valeur, mais la série des sculptures, des monuments votifs, des inscrip-

tions, des carreaux émaillés, des anciennes armes, etc., mérite toute l'attention.

Ce qu'il y a de curieux à Tolède, ce ne sont pas seulement ses monuments, c'est la ville elle-même, c'est la physionomie de ses rues, ce sont les vestiges de l'art mauresque ou gothique qu'on rencontre à chaque pas, souvent dans les ruelles les plus désertes; ces portes épaisses garnies de clous énormes en fer forgé, de marteaux gothiques, de serrures bizarres, ces sculptures toujours si fines et si délicates, ces fresques qui disparaissent sous le badigeon qui les recouvre, ces balcons ouvragés, ces grilles en fer dont quelques-unes sont des chefs-d'œuvre, ces anciens carreaux de faïence émaillée, etc.

J'aurais voulu voir, à quelque distance de Tolède, la fabrique d'armes blanches dont la réputation date de plusieurs siècles, mais le temps nous manquait; nous dûmes nous contenter de l'apercevoir de loin dans la plaine et d'acheter au départ un de ces spécimens qu'on rapporte comme souvenir. A neuf heures nous étions de retour à Madrid.

Le 9 octobre, je quittais Madrid. Mon frère, qui connaissait Tolède, l'Escurial, Burgos, m'avait laissé pour parcourir rapidement quelques villes du Nord de l'Espagne, et j'allai seul à Burgos en passant par l'Escurial. C'est un monument étrange, colossal, construit de granite grisâtre, triste comme la pierre dont il est bâti, comme la campagne qui l'environne, bien approprié du reste à sa destination, car il devait servir de monastère et de tombeau plutôt que de palais. Placé sous le patronage de Saint-Laurent, cet édifice, auquel l'architecte a donné la forme générale d'un gril, ne manque pas de grandeur et de beauté, et quelques parties sont très intéressantes à visiter : la galerie des batailles, ornée de peintures à fresques fort anciennes; les petites chambres ou plutôt les cellules qu'habitait Philippe II et dans lesquelles il s'est éteint lentement, au milieu des meubles vulgaires et grossiers qui, aujourd'hui, sont encore les mêmes; la bibliothèque, décorée avec beaucoup de magnificence, et renfermant plus de 35.000 volumes, la plupart avec des reliures de l'époque, et plus de 4,500 manuscrits dont quelques-uns, couverts de riches enluminures, sont d'un très grand prix; l'église, fort belle malgré la sobriété de ses ornements; le panthéon, qui sert de sépulture aux rois d'Espagne, placé sous le chœur de l'église et partout revêtu de jaspe, de porphyre et des marbres les plus rares; et enfin la partie de l'Escurial, actuellement habitée par le roi d'Espagne et dont les salles sont garnies de précieuses tapisseries, presque toutes de la fabrique de *Sancta Barbara*, de Madrid, d'après les cartons de Goya qui, depuis, ont été placés au palais du Prado.

A trois heures et demie du matin j'arrivai à Burgos. Je fus très heureux de trouver à la gare M. Sipière, qui venait de Salamanca. Je passai avec lui la journée entière. M. Sipière avait un excellent appareil photographique, et tout en parcourant la ville et les environs, favorisé par un beau soleil, il put emporter le souvenir matériel de tout ce que nous voyions et plus tard en faire part très gracieusement à son compagnon de route.

Notre première visite fut pour la cathédrale, qui date du XIIIe siècle. La façade principale, avec son portail orné de statues, sa rosace d'une délicatesse incomparable, ses deux flèches élancées et percées à jour, est remarquablement belle; l'intérieur n'est pas moins curieux. Indépendamment du dôme construit audessus du chœur à la fin du XVIe siècle, s'élevant à une prodigieuse hauteur et formant au centre de l'édifice comme une seconde église, d'une richesse d'ornementation inouïe, ce sont partout de merveilleux objets d'art, la porte en bois sculpté ouvrant sur le cloître, les stalles du chœur d'un travail si délicat, les grilles en fer repoussé, et dans la plupart des chapelles des tableaux, des statues, des tombeaux d'un grand intérêt.

Dans l'après-midi, nous allâmes en voiture à la *Cartuja* (chartreuse) de *Miraflores*, bâtie à la fin du XVe siècle et que quelques religieux habitent encore. L'église contient les tombeaux très finement sculptés de Jean II et de sa femme Isabelle et une très remarquable statue en bois peint de saint Bruno, œuvre du sculpteur portugais Pereira.

Il nous restait quelques heures encore; nous en profitâmes pour visiter, tout près de Burgos, le célèbre couvent de *Las Huelgas*, dont la fondation remonte au XIIe siècle et qui offre un curieux mélange d'architecture mauresque et byzantine. Propriété royale et très richement doté, ce couvent est destiné aux religieuses nobles des premières familles de l'Espagne; elles sont très sévèrement cloîtrées, ne sortent jamais et ne reçoivent aucune visite. Le roi d'Espagne seul, lorsqu'il vient à Burgos, a le droit de pénétrer dans ce monastère. Après chacune de ses visites, la porte par laquelle il est entré et sorti, est murée. L'église, remarquable par l'élévation de sa voûte et la légèreté de ses colonnes, se divise en deux parties, l'une réservée aux religieuses, l'autre destinée au public. Ces deux parties sont séparées par une double grille qui ne s'ouvre jamais, mais à travers laquelle on peut quelquefois apercevoir les religieuses et leurs servantes cloîtrées comme elles.

Nous allâmes le soir à *l'Espolon* (Éperon), promenade à la mode à Burgos. On y entend une musique militaire excellente; la soirée était délicieuse et il y avait foule. Je remarquai le même calme



des promeneurs, la même attitude silencieuse qui m'avaient frappé à la fête de Cordoue, et la régularité monotone de leur marche toujours dirigée dans le même sens.

Le lendemain je partais pour Saint-Sébastien, où mon frère, venant de Sarragosse et de Bilbao, ne tarda pas à me rejoindre. Nous fîmes ensemble une charmante promenade au Monte-Orgollo, d'où l'on jouit d'une vue superbe sur la ville, sur le port et sur la mer. A mi-côte, au milieu des roches, se trouvent les tombes des Anglais tués en défendant la ville contre les carlistes.

Le 15 octobre, après une absence de six semaines, nous étions de retour à Paris.

BIOGRAPHIE AUTOGRAPHE

DU COLONEL GOUREAU

Par M. A. Challe.

Nous avons publié dans notre 33e volume une excellente notice biographique de M. Ern. Petit sur le colonel Goureau, qui a légué à notre Société les manuscrits de ses travaux entomologiques. En recevant ce don précieux, nous y avons trouvé une autre notice que ce savant naturaliste avait écrite lui-même sur ce sujet à l'âge de soixante-dix ans, et où il raconte comment il avait été amené un peu tard à s'occuper d'études sur l'histoire naturelle, et comment ces travaux devinrent la passion de son âge mûr et de sa vieillesse. Ce travail nous a paru, même après la notice de M. Petit, offrir un assez sérieux intérêt pour nos lecteurs, et nous le publions ici, en le faisant suivre du catalogue des nombreux mémoires que contiennent les dix volumes qui nous ont été légués. Le dernier de ces volumes se compose de mémoires écrits depuis la biographie autographe, dans laquelle le colonel disait que son âge avancé ne lui promettait plus d'observer et de décrire les mœurs des insectes, et ce ne sont certainement ni les moins savants, ni les moins intéressants de ses doctes travaux.

Plusieurs personnes, en prenant un livre pour le lire, l'ouvrent curieusement à la première page pour voir si le portrait de l'auteur s'y trouve, et lorsqu'il y est, elles le regardent attentivement et font connaissance avec ce personnage. Alors il leur semble, en lisant, qu'elles le voient devant elles, qu'elles l'entendent parler; il devient un professeur qui les instruit, et presqu'un ami lorsqu'elles adoptent ses idées.

Non-seulement elles sont bien aise de voir les traits de son visage, mais encore elles désirent connaître ce que le portrait ne montre pas, c'est-à-dire sa taille, sa tournure, son caractère, jus-

qu'à ses habitudes et ses défauts; car elles espèrent trouver de l'analogie entre le physique de l'homme et son moral, sur quoi elles sont souvent trompées.

C'est pour ces motifs que l'on place ici le portrait du colonel Goureau, photographié par le docteur Signoret, son collègue à la Société entomologique de France; il a été fait en 1859, lorsque le colonel était dans sa soixante-dixième année (1).

Claude-Charles Goureau est né le 15 avril 1790, de Ch. Goureau et de Marguerite Lemaire, petits propriétaires demeurant à Pisy, département de l'Yonne, arrondissement d'Avallon. Son père, en vivant d'une extrême économie, trouva le moyen de faire les frais de son éducation et celle de son autre fils Abraham. A l'âge de douze ans, c'est-à-dire en 1802, il mit Charles à Avallon où il le laissa pendant cinq ans, tant dans une pension particulière que dans le collége appelé alors école secondaire. A cette époque, les études classiques étaient très-faibles, dans des écoles qui venaient d'être réorganisées après dix ans d'interruption; on n'y enseignait pas encore le grec. Soit par défaut d'intelligence, soit par inhabileté des professeurs, soit par vice de la méthode d'enseignement, le jeune élève en sortit à seize ans sachant par cœur le rudiment de Lhomond qu'il ne comprenait pas, pouvant démontrer les propositions de la géométrie de Bezout sans les comprendre, ne sachant pas un mot de français, n'étant pas capable d'écrire deux mots sans faire une faute d'ortographe et n'étant qu'en cinquième.

Son oncle, Louis Goureau, qui était prêtre, mais qui n'exerçait plus, qui avait passé sa vie dans l'instruction publique, forcé de quitter ses fonctions de professeur à Strasbourg à cause de sa mauvaise santé, vint se retirer à Santigny dans une petite maison qu'il avait fait bâtir. Après avoir interrogé son neveu, il fit comprendre à son frère qu'il perdrait son argent, et l'élève son temps, au collége d'Avallon, et qu'il fallait suivre une autre direction. Il lui représenta que pour éviter la conscription et l'inconvénient de voir son fils simple soldat, il fallait le faire entrer à l'École polytechnique, où il pourrait se faire une carrière honorable. Son père se rendit à cet avis et il fut convenu qu'on le placerait à Dijon, chez M. Berthot, célèbre professeur de mathématiques, et que, sans suivre les cours du Lycée, il recevrait son instruction chez lui.

Il passa deux ans chez cet habile et savant professeur, se livrant à l'étude des mathématiques avec une ardeur incroyable, occupant ses courts instants de loisir à l'étude du latin et un peu au dessin, et une partie de ses nuits à la lecture.

(1) Ce portrait a été publié dans le dernier volume du Bulletin de la Société.



Il dévora la boutique entière d'un libraire, loueur de livres, qui demeurait dans son voisinage. Il ne prenait qu'une demi-heure de loisir par jour, qu'il employait à faire le tour du rempart d'un pas rapide.

Au mois d'août 1808, il passa son examen d'admission à l'École polytechnique par devant Francœur, savant distingué, et le 29 septembre suivant il reçut une lettre du comte de Cessac, (général Lacuée), ministre d'État, gouverneur de cette école, lui annonçant son admission sous le n° 2. Ce succès éclatant doit être attribué à M. Berthot.

Ce qui précède conduit à faire cette réflexion, savoir, qu'il est un âge où l'intelligence se développe, où l'élève est apte à apprendre telle ou telle chose, et qu'avant ce temps, tout en montrant de la vivacité et de l'esprit, il est trop léger de tête pour profiter d'une instruction sérieuse.

Maintenant que nous l'avons conduit à cette école célèbre, nous nous contenterons de donner l'état de ses services jusqu'à l'époque de sa retraite :

A l'École polytechnique, du 1er novembre 1808 au 30 septembre 1810;

Élève sous-lieutenant du génie, du 1er octobre 1810 au 12 février 1812;

Lieutenant en 1er de mineurs, du 13 février 1812 au 30 août 1812;

Lieutenant en 1er d'état-major, du 31 août 1812 au 1er juillet 1813;

Capitaine au 2e de sapeurs, du 2 juillet 1813 au 1er août 1814;

Depuis sa sortie de Metz jusqu'au mois de mai 1814, il fut employé dans la place de Magdebourg, qui fut étroitement bloquée depuis la bataille de Leipsick (18-19 octobre 1813) jusqu'à la paix de 1814, conclue à Paris après la chute de Napoléon Ier;

Capitaine au 2e d'état-major, du 2 août 1814 au 1er juillet 1821;

Capitaine au 1er d'état-major, du 2 juillet 1821 au 30 décembre 1835;

Chef de bataillon, du 31 décembre 1835 au 26 novembre 1840;

Lieutenant-colonel, du 27 novembre 1840 au 29 juin 1845;

Colonel, du 30 juin 1845 au 16 juillet 1850.

Depuis sa rentrée en France en 1814, Charles Goureau a toujours été employé dans les places à leur restauration, leur amélioration et leur achèvement, ainsi qu'à la construction des bâtiments militaires neufs et la réparation des anciens. Ses principaux travaux sont : la construction d'une grande partie du fort de Brégille, à Besançon, de 1828 à 1854, comme capitaine chef d'atelier; la construction du fort de l'Écluse supérieur, de 1834 à 1838, comme chef du génie; une partie de l'enceinte de Paris (rive gauche) depuis la

Haute-Seine vis-à-vis Bercy jusqu'à la mire de l'Observatoire, de 1840 à 1845, en qualité de chef du génie. Étant colonel, il a été chargé de la direction de Cherbourg, qui comprenait les départements de la Manche, d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, les places, forts, batteries de côtes qui s'étendent depuis l'embouchure des Weiss jusqu'au cap Trellec, les îles fortifiées qui en dépendent et toutes les casernes et autres bâtiments militaires compris dans cette direction. Admis à faire valoir ses droits à la retraite le 15 avril 1850, il n'a remis le service à son remplaçant que le 16 juillet de la même année.

Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 27 octobre 1814; chevalier de Saint-Louis le 29 octobre 1828; officier de la Légion d'honneur le 15 avril 1846; il reçut la médaille de Sainte-Hélène en 1857.

Il fut membre fondateur de la Société philomatique de Verdun-sur-Meuse, le 22 octobre 1822;

Membre de l'Académie de Besançon le 10 mai 1833;

Membre de la Société entomologique de France le 6 août 1835.

Après avoir parlé de la carrière du colonel Goureau comme officier du génie, nous allons faire connaître ses travaux entomologiques et ses autres études scientifiques.

En 1822, il était employé à Verdun-sur-Meuse comme capitaine et occupé à la réparation des fortifications de cette place, lorsque M. Doisy, passementier et naturaliste, proposa à plusieurs personnes de la ville de former une société pour la lecture de quelques brochures périodiques sur les sciences et les arts, qui se publiaient alors, avec le concours de M. Godin, maire, qui alloua un subside de 300 fr. par an, et à l'aide d'une cotisation mensuelle de 1 fr. 50 c. par mois d'une trentaine de membres. On mit en état trois petites pièces attenant à la bibliothèque de la ville, et l'on organisa une société, sous le nom de Philomatique, qui devait embrasser l'étude des sciences, de l'agriculture et particulièrement de l'histoire naturelle, dont s'occupait M. Doisy, ainsi que d'autres estimables habitants, MM. Collin, Sacar, Pierron, etc. On résolut de former un cabinet de l'histoire naturelle renfermant les productions du pays. On pensait que des dons seraient faits pour remplir les armoires et que les recherches que feraient les membres amèneraient en quelques années une partie des richesses naturelles des environs de la ville. Ce cabinet, ainsi que tous les livres et brochures acquis ou reçus par la Société, demeuraient la propriété de la ville, en retour de son concours et de son allocation.

Le capitaine Goureau fut chargé par cette Société de ramasser tous les insectes qu'il rencontrerait et de les apporter au cabinet, ce qui lui donna l'idée de lire l'*Histoire des Insectes des environs de Paris*, par Geoffroy, le seul ouvrage d'entomologie que possédait la bibliothèque de la ville, riche d'ailleurs en ouvrages anciens. Il fut tellement charmé de cette lecture qu'il fit sur-le-champ un extrait de la partie qui traite des coléoptères et des lépidoptères, et qu'il se mit avec ardeur à ramasser des insectes de tous les ordres non-seulement pour la Société, mais encore pour lui-même. Il employait à cet amusement tout le temps que lui laissaient ses occupations officielles, qui ne souffraient jamais de cette distraction. Personne de la Société ne savait conserver les insectes, on les mettait dans les tiroirs mal ajustés d'un meuble ou dans des boîtes en sapin très-mal fermées.

M. Doîsy les piquait sur une couche de cire, M. Collin sur des rondelles de bouchons de liége; on n'avait pour guide et pour maître que Geoffroy et le catalogue de Fourcroy, qui en est un simple extrait; on était à la première enfance de la science. Le capitaine Goureau était incapable de nommer la majeure partie des insectes qu'il récoltait, et commettait une multitude d'erreurs de nomenclature dans ceux qu'il étiquetait, croyant les reconnaître. M. Doisy n'était nullement communicatif et gardait pour lui ce qu'il avait acquis avec une peine infinie; peut-être qu'il n'était pas très-sûr lui-même des noms qu'il avait donnés à ses insectes. Le capitaine resta dans cette voie jusqu'en 1832, sans avoir fait aucun progrès dans la science, mais en en conservant le goût, et en récoltant des insectes dans toutes ses résidences. A cette époque, dans l'une de ses chasses le long des rives du Doubs, au-dessous du fort de Bregille, à Besançon, dont la construction lui était confiée, il remarqua un grand nombre d'insectes ressemblant à des guêpes, qui voltigeaient le long du rivage, dont les uns entraient dans des trous pratiqués dans la terre, dont les autres sortaient de ces trous, et enfin il en vit d'autres qui en creusaient. Ce spectacle excita sa curiosité et il fit une longue station dans ce lieu; il y revint les jours suivants, observant attentivement tout ce qui se passait au dehors des galeries et au dedans, en déblayant graduellement avec son couteau jusqu'à ce qu'il fut arrivé au nid de l'insecte. Il parvint à recueillir des observations qui lui permirent de rédiger son premier mémoire sur l'entomologie, celui qui est relatif aux mœurs du *Cerceris ornata*.

La même année il avait remarqué avec étonnement que tous les frênes plantés sur les remparts de la place, vers la promenade de Chaman, étaient dépouillés de leurs feuilles au printemps et

mis à nu comme en hiver, et que ce ravage était causé par une sorte de petite chenille ou plutôt une petite larve prodigieusement multipliée. Il suivit son développement sur place pendant cette année, et l'année suivante il fut en état de rédiger un mémoire sur la *Salandria fraxini*, dont il ne connut le véritable nom que plusieurs années après.

Ces deux observations le décidèrent à s'occuper de l'étude des mœurs et de l'industrie des insectes, partie de la science fort négligée alors, et à ne pas s'épuiser inutilement à la recherche des noms des espèces qu'il récoltait, travail qu'il lui était impossible d'accomplir, parce qu'il manquait des ouvrages nécessaires. Tout en reconnaissant l'importance d'une bonne nomenclature comme base de la science entomologique, il n'y voyait, dans les recherches qu'il aurait à faire, qu'un travail aride de synonymie et de bibliographie, dont les résultats ne seraient pas certains, et seraient peu en rapport avec la peine qu'ils lui auraient donnée. Il résolut donc de se contenter de faire ces recherches pour les insectes qu'il aurait l'occasion d'observer. Il est, en effet, indispensable, lorsqu'on écrit l'histoire d'un insecte, de dire son nom, s'il y en a un dans les catalogues, ou de lui en donner un s'il est nouveau. Il ne possédait en ouvrages d'entomologie que le catalogue de Fourcroy, la faune parisienne de Walkenaër, le manuel de Boitard, 1re édition; il y joignit le règne animal de Cuvier et les mémoires de Réaumur sur les insectes. Ce dernier ouvrage acheva de l'affermir dans son goût pour l'étude des mœurs de ces petits animaux, et l'avant-dernier lui servit de guide pour la méthode et la classification. Les déplacements fréquents qu'il était obligé de faire, s'ils étaient avantageux sous le rapport de la récolte des insectes, avaient un grave inconvénient quant au transport d'une collection et d'une bibliothèque, aussi se vit-il dans la nécessité de se restreindre sur les deux points.

En embrassant l'entomologie dans sa généralité, il a dû nécessairement se restreindre aux insectes de la France, et même à ceux des provinces qu'il a parcourues, et même, en se restreignant ainsi, il n'a pu acquérir une connaissance bien exacte des noms de cette multitude de petits animaux, par la raison qu'il n'avait pas une bibliothèque assez riche pour les déterminer lui-même, qu'il n'avait pas de correspondants à Paris pour se les faire nommer, et qu'il n'avait pas assez de temps à donner à ce travail. Pendant cette période qui se continue depuis Latreille, il s'est fait de grands changements dans la science entomologique. On a créé de nouvelles familles en démembrant les anciennes; on les a rangées dans un autre ordre; on a placé différemment beaucoup de tribus

dans leurs familles; on a institué beaucoup de nouveaux genres, et l'on a changé beaucoup de noms d'espèces adoptés depuis longtemps. Peut-être qu'après tous ces bouleversements on ne connait pas mieux les insectes qu'àuparavant. Je doute même qu'aujourd'hui les nouveaux entomologistes sachent en combien d'ordres on doit diviser les insectes et en combien de familles chaque ordre se partage, et il se pourrait bien qu'aucun d'eux ne fût en état de dresser un tableau de classification comprenant les ordres et les familles.

Le capitaine Goureau ne pouvant suivre tous ces mouvements de la science, se contenta d'étudier le développement de quelques insectes et d'observer leurs mœurs; de les nommer par lui-même lorsqu'il ne pouvait consulter personne, et de les nommer à l'aide de quelques-uns de ses collègues plus habiles que lui qui voulaient bien l'aider; et de mettre en ordre chaque année le résultat de ses observations.

Pendant tout le temps de son service actif, l'entomologie a été pour lui une occupation secondaire, un amusement qui remplaçait le café, où il n'allait jamais, et les sociétés du monde, qu'il n'a fréquentées qu'après avoir été nommé directeur des fortifications à Cherbourg. Mais, dans sa retraite, cette étude est devenue l'affaire principale de sa vie; elle est venue remplacer les travaux des fonctions officielles; elle l'a préservé de l'oisiveté et de l'ennui qui l'accompagne, cette plaie qui ronge l'existence de la plupart des officiers en retraite et les conduit quelquefois au désordre. Étant célibataire et privé de parents rapprochés, nullement adonné aux plaisirs de la table ni aux autres jouissances de la vie, il a pu mener une existence douce, paisible, exempte de regrets et d'envie.

Mis à la retraite à l'âge de soixante ans, il se retira à Santigny dans la petite maison bâtie par son oncle l'abbé, que son père avait achetée, et y passa l'été occupé à élever et observer les insectes, à tenir un journal de ses observations, qu'il rassemblait en petits mémoires et rédigeait pendant l'hiver.

Il passait à Paris cette saison, intolérable dans un aussi triste village que Santigny, suivant assidûment les séances de la Société entomologique, prenant part à ses travaux, et consultant ses collègues sur les noms d'insectes dont il n'était pas sûr. C'est ainsi qu'il est parvenu à composer quatre volumes manuscrits d'observations sur divers sujets entomologigues.

Le 1er	renferme	35	mémoires,	609	p.,	34	pl.	et	1	préface.
Le 2e	—	45	—	473	—	43	—		1	—
Le 3e	—	52	—	470	—	46	—		1	—
Le 4e	—	51	—	432	—	36	—		1	—

Le 4e volume n'est pas terminé; il renfermera en outre les observations faites en 1859, qui ne sont pas encore rédigées. Il est probable qu'il ajoutera peu à ces travaux, car, étant arrivé à sa soixante-dixième année, il n'est plus guère en état de faire de l'entomologie active, d'effectuer les courses qu'elle exige; d'ailleurs la main n'est plus propre à dessiner les petits objets, et les yeux affaiblis ne sont plus capables de découvrir les insectes et leurs traces dans la campagne et les bois.

Il y a beaucoup de choses inutiles dans ces mémoires, soit parce qu'elles étaient déjà connues, soit parce qu'elles ont été publiées par des entomologistes postérieurement aux observations du colonel, qui sont restées pour la plupart en manuscrit. Quelques mémoires sont insérés dans les annales de la Société entomologique de France, d'autres y sont en substance dans des notes très-courtes insérées dans le Bulletin. Tout ce travail, dont les défauts sont signalés à diverses reprises dans les préfaces, doit être considéré comme une collection de matériaux à consulter pour la rédaction d'une entomologie française.

La chasse aux insectes et l'observation de leurs mœurs laissent des moments de libres pendant l'automne, et la rédaction des mémoires en laisse aussi de vacants à la mauvaise saison; ce temps était employé à d'autres études, telles que des recherches historiques et archéologiques sur Santigny et ses environs, sur Alise et Sainte-Reine, qui ont été l'objet de quelques notices.

L'étude du somnambulisme a aussi absorbé quelques instants et a donné lieu à des faits consignés dans un journal embrassant trois à quatre ans. Cette étude a conduit à la rédaction d'un mémoire dans lequel ou cherche à ramener les faits de visions, d'apparitions miraculeuses, de révélations consignés dans les livres anciens et modernes, aux phénomènes du magnétisme animal (1).

Outre les ouvrages indiqués ci-dessus, le colonel a dessiné trois petits volumes de lépidoptères de sa collection, rendus d'après nature le mieux qu'il a pu, avec un texte descriptif des espèces et des généralités sur les familles. Ce travail, commencé à Verdun, a été achevé à Besançon. Il a en outre rédigé un traité d'entomologie appliqué à l'agriculture et à l'économie domestique, en un fort volume manuscrit qui l'a occupé pendant deux ans à Cherbourg. Cet ouvrage, fait avec des documents insuffisants et des connaissances trop restreintes, est d'une bien faible valeur.

Il a encore rédigé un dictionnaire des mots techniques employés en entomologie, dans lequel il a compris tous les termes dont se

(1) Ce mémoire ne s'est pas trouvé, à la mort du colonel, dans ses manuscrits, quoiqu'il en ait fait mention dans le legs en faveur de la Société.

sont servis les auteurs qu'il a été à même de consulter, afin d'en fixer le sens. Avec cet ouvrage on ne doit pas être arrêté dans la lecture des livres d'entomologie, mais ce travail est incomplet en ce qu'il manque de dessins représentant pour chaque article ce que dit le texte, il a manqué de matériaux nécessaires pour la confection de ces dessins.

Enfin il a écrit des recherches sur l'origine de la langue française, dans lesquelles il cherche à établir que tous les mots qui ne viennent pas du latin, du grec et de l'allemand, sont celtiques ou d'origine celtique, et que la vieille langue des gaulois différait beaucoup du breton actuel, parce que tous les noms de montagnes, de rivières, de forêts, de nations, de villes et d'hommes qui nous ont été transmis par César, ne peuvent, pour la plus grande partie, s'interpréter pour le breton, mais quelques-uns y trouvent une étymologie naturelle.

On peut ajouter que, dans sa jeunesse, il a écrit un assez grand nombre d'opuscules sur l'art militaire, la fortification, sur divers sujets littéraires; des fascicules de toutes ces petites feuilles ont été brûlées en 1856 comme étant sans valeur ou devant disparaître. Il n'en regrette que le mémoire sur les lignes d'Alise, où se trouvait un calcul des déblais et des remblais exécutés par l'armée de César avec l'évaluation du nombre des travailleurs qu'il a dû employer chaque jour pour accomplir cet immense ouvrage, Il aurait pu servir dans la discussion qui s'est élevée il y a deux ans sur l'emplacement de l'Alise assiégée par ce conquérant romain.

Sous le rapport des principes politiques si divers dans le temps de révolution où il a vécu, il s'est rallié au gouvernement monarchique, constitutionnel et parlementaire, tout en condamnant une presse effrénée et une opposition aveugle et passionnée, et il n'a pas varié sur ce point,

Quant à ses principes philosophiques, il s'est efforcé de se défaire de tout sentiment d'ambition et de vanité, et de traiter tout homme qui lui est inconnu comme s'il était honnête homme, laissant à la conduite de cet homme le soin de justifier cette opinion ou de la réformer.

Il s'est conduit d'après ces règles, et il n'a jamais fait une démarche ni écrit une lettre pour obtenir un grade ou une décoration, et n'a guère rendu son estime aux personnes qui l'ont trompé une fois, sans du reste leur vouloir aucun mal et sans en médire, sachant combien il faut accorder d'indulgence à la faiblesse humaine, et que la tolérance est nécessaire en religion, en politique et dans les actes de la conduite privée.

Paris, 17 février 1859.



LISTE DES OUVRAGES DU COLONEL GOUREAU :

Mémoires pour servir à l'histoire des Insectes. 8 vol. in-8° avec planches et fig. au trait (manuscrit) (1).
Les Insectes nuisibles aux arbres fruitiers, aux plantes potagères, aux céréales et aux plantes fourragères. 1 vol. in-8° (imprimé), 366 p.
Id. 1er supplément, brochure (imprimé), 88 p.
Id. 2e supplément, brochure (imprimé), 147 p.
Les Insectes nuisibles à l'homme, aux animaux et à l'économie domestique. Brochure in-8° (imprimé), 258 p.
Les Insectes nuisibles aux forêts et aux arbres d'avenue. 1 vol. in-3° (imprimé), 375 p.
Les Insectes nuisibles aux arbustes et plantes de parterre. Brochure in-8° (imprimé), 144 p.
Les Insectes utiles à l'homme. Brochure in-8° (imprimé), 147 p.
Recherches sur les Insectes mentionnés dans la Bible. Brochure in-8° (imprimé), 37 p. (2).
Recherche du lieu où s'est livré le grand combat de cavalerie entre les Gaulois et les Romains, qui a précédé le blocus d'Àlise. Brochure in-8° (imprimé dans le Bulletin de la Société d'Études d'Àvallon), 26 p.
Recherches sur les étymologies celtiques. Brochure in-8° (imprimé), 62 p.
Apparitions, révélations rattachées au somnambulisme. Ouvrage manuscrit, (qui ne s'est pas trouvé après le décès de M. Goureau), 262 p.
Notice historique sur Santigny. In-8° (imprimé dans le Bulletin de la Soc. d'Études d'Avallon), 93 p.
Notice historique sur la forêt de Saint-Jean et le bois des Dix-Sept-Communes. (Imprimé dans le Bull. de la Soc. d'Études d'Avallon, mars 1867.)
Recherches sur l'origine des noms de quelques localités dans les environs de Santigny. (Imprimé dans le Bull. de la Soc. d'Études d'Avallon), 19 p.
Notices historiques et archéologiques. (Manuscrit), 77 p.
Notices généalogiques et biographiques sur la famille Goureau. 71 p.
Notices généalogiques et biographiques sur la famille Lemaire. 35 p.
Notice biographique sur le général Habert. (Imprimé dans le Bull. de la Soc. d'Études d'Avallon.)
Notice sur le général Noizet et indication de ses ouvrages. (Manuscrit.)
Notice biographique sur Soupey (sans date) et recueil de ses poésies. (Manuscrit.)
Notice biographique sur Rochet (J.-B.) et recueil de quelques-uns de ses ouvrages. (Manuscrit.)
Notice biographique sur Delhoste et catalogue de ses manuscrits. (Man.)
Dictionnaire entomologique, précédé d'une préface et de notions sommaires d'entomologie. (Manuscrit.)
Suit le Catalogue des Mémoires entomologiques contenus dans les huit

(1) In-8°, vol. commencé, 240 p.
(2) Les huit ouvrages qui précèdent ont paru successivement dans le Bulletin de notre Société.



volumes légués par Ch. Goureau à la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

CATALOGUE

DES

COLÉOPTÈRES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Par MM. Loriferne et Poulain.

AVANT-PROPOS.

Depuis une trentaine d'années, l'étude de l'histoire-naturelle et surtout celle de l'entomologie s'est beaucoup développée en France; presque toutes les régions ont été explorées avec soin, et plusieurs sociétés savantes ont déjà publié des catalogues partiels de la faune insectologique de leurs départements; aussi est-il permis d'espérer que l'on pourra bientôt, en réunissant tous ces travaux particuliers, dresser un catalogue général des insectes qui vivent dans notre pays.

Le département de l'Yonne a suivi ce mouvement scientifique et plusieurs travaux entomologiques importants ont paru, à différentes époques, dans le bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles. Passons-les rapidement en revue.

Nous citerons d'abord ceux du docteur Robineau-Desvoidy, naturaliste ardent et infatigable qui, en 1853, a donné le catalogue descriptif des insectes de la famille des Longicornes et une partie de celle des Phytophages recueillis par lui dans le canton de Saint-Sauveur.

En 1863, qnelques années après sa mort, sa famille publia, sous l'habile direction de notre collégue, M. H. Monceaux, la belle monographie des Diptères des environs de Paris, immense travail de trente-cinq années, interrompu par la mort.

Le bulletin de 1860 renferme le catalogue d'un certain nombre de Coléoptères recueillis par M. Cotteau, notre savant géologue, aux environs d'Auxerre et de Châtel-Censoir; ce catalogue a été dressé par M. Ogier de Baulny.

Pendant son court séjour à Auxerre, M. Mabile, professeur au collége, a fait insérer dans le bulletin de 1864 deux listes des Lépidoptères qu'il avait capturés dans le département ; cette publication a été continuée par l'un de nous.

Le colonel Goureau, l'observateur attentif et patient que la science vient de perdre, a fait sur les insectes utiles et nuisibles de savantes recherches qui rappellent celles de Réaumur et de Léon Dufour ; il en a fait connaître les résultats dans le bulletin de 1861 à 1872.

M. le docteur Populus a publié en 1874 le catalogue des Hémiptères-Hétéroptères de l'Yonne, et, en ce moment, il en donne, dans le bulletin de 1880, une seconde édition augmentée du catalogue des Hémiptères-Homoptères.

Notre regretté collègue et ami, Ch. Piochard de la Brûlerie, encore sur les bancs du lycée de Sens, s'était livré avec ardeur à l'étude de l'entomologie. Après plusieurs années de recherches fructueuses à Sens et à Saint-Florentin, son pays natal, il avait formé le projet de publier le catalogue des Coléoptères trouvés dans l'Yonne. En 1865, il fit paraître, dans votre bulletin, les deux premières familles, les Cicindélides et les Carabides ; mais les travaux plus étendus qu'il avait entrepris après ses voyages en Espagne et en Orient, et une mort prématurée ne lui ont pas permis de mettre son dessein à exécution.

C'est pour continuer son œuvre, si bien commencée, que, malgré notre insuffisance et les rares loisirs de nos professions, nous avons entrepris une tâche que nous a rendu plus facile le concours empressé et bienveillant de plusieurs de nos collègues.

Sans entrer dans les détails d'une synonymie souvent compliquée, que donnent d'ailleurs les catalogues généraux comme celui de Jacquelin du Val, par exemple, nous avons fait suivre le nom de chaque espèce de celui de l'auteur qui l'a créée ; puis nous avons ajouté l'indication de l'époque, des localités et des conditions où elle a été trouvée, et enfin le nom de la personne qui l'a capturée. Nous renvoyons aux savants traités du colonel Goureau toutes les personnes qui désireront s'occuper d'entomologie appliquée.

Nous donnons aujourd'hui la première partie de notre travail, la seconde partie suivra la première dans le plus bref délai possible.

Sans doute, la liste que nous avons dressée après vingt années de recherches est loin d'être complète ; mais une liste de ce genre peut-elle l'être jamais ?

Il nous a été impossible de parcourir toutes les parties du dé-

partement, et, bien que le généreux concours de ceux de nos collégues qui s'occupent, comme nous, de cet ordre si nombreux et si varié, nous ait permis de combler des lacunes importantes, il reste encore une riche moisson à faire derrière nous. Puissions-nous inspirer à d'autres le désir de compléter notre œuvre!

Nous avons exploré personnellement les environs de Sens, de Pont-sur-Yonne, d'Auxerre, de Guillon, de Villiers-Saint-Benoît.

Ch. de la Brûlerie avait beaucoup chassé à Saint-Florentin; malheureusement il n'a pas laissé de notes écrites, et aujourd'hui les matériaux qu'il a rassemblés ne peuvent plus être classés par localités, rien ne faisant connaitre leur provenance. Nous serons réduits à indiquer seulement les insectes dont il a enrichi nos collections.

M. le docteur Populus, tout en se livrant à la chasse des Hémiptères, a recueilli bon nombre d'espèces rares et curieuses à Coulanges-la-Vineuse et dans les environs.

M. Dillon, capitaine en retraite, qui a obtenu plusieurs récompenses aux Expositions pour sa belle collection d'insectes utiles et nuisibles, nous a communiqué quelques espèces intéressantes du Tonnerrois.

M. le docteur Grenet a recueilli à Joigny un certain nombre de Coléoptères, dont quelques-uns sont très rares dans nos contrées.

M. Nicolas, étant juge à Auxerre, a trouvé dans les environs de cette ville et dans l'Avallonnais bon nombre d'espèces intéressantes.

M. Designolle nous a communiqué la liste des Coléoptères qu'il a pris à Bléneau et nous a signalé quelques bonnes espèces.

Enfin, MM. E. Deschamps, Ed. Feineux, de Sens, et Tavoillot, instituteur à Villemanoche, nous ont communiqué le résultat de leurs chasses et nous y avons rencontré de bonnes captures.

En réunissant à nos recherches les travaux de nos devanciers et les communications de nos collègues, nous constatons que presque toutes les parties du département ont fourni un certain contingent au catalogue que nous publions. Mais combien de localités n'ont pas été explorées, pas même visitées; combien n'ont été parcourues qu'une fois, à la hâte, et ne nous ont pas donné tout ce que nous en pouvions attendre?

Ce n'est que lorsqu'un grand nombre d'explorateurs fouilleront, à toutes les époques de l'année, toutes les régions naturelles du département, que les vallées granitiques de l'Avallonnais, les prairies et les bois humides de la Puysaie et du Gâtinais, et les terrains calcaires du Tonnerois, de l'Auxerrois et du Sénonais nous livreront les secrets de leur faune si variée.

Aujourd'hui que l'étude des sciences naturelles est entrée dans le programme de l'enseignement primaire, que les inspecteurs des écoles créent de toutes parts des musées pédagogiques où les collections de plantes, d'insectes, de minéraux doivent figurer au premier rang, et que les élèves des écoles normales sont appelés à former ces collections, les hommes de bonne volonté ne manqueront pas pour la tâche que nous indiquons. Beaucoup d'instituteurs ont déjà fait des collections de botanique, et si l'entomologie compte parmi eux moins d'adeptes, ce n'est pas qu'elle leur offre moins d'attraits ; mais les débuts en sont plus arides et plus difficiles, et puis les livres et les maitres font également défaut. Qu'une direction habile leur aplanisse les premières difficultés, et cette phalange d'explorateurs que nous demandions tout à l'heure sera formée.

En terminant ces lignes, il est de notre devoir d'offrir nos plus sincères remerciements à tous nos collègues que nous avons nommés précédemment; grâce à leurs bienveillantes communications, notre travail est moins incomplet et plus intéressant. Mais nous devons remercier tout particulièrement MM. Lethierry, de Lille, et Fauvel, de Caen, qui nous ont aidés dans la détermination de nos insectes, et ont puissamment contribué, par le secours de leurs lumières et de leur expérience, à rendre notre tâche plus facile.

Versailles, le 16 avril 1881. Sens, le 18 avril 1881.

POULAIN. LORIFERNE.

EXPLICATION DES ABBRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS LE CATALOGUE.

! — Signe de certitude après le nom d'une localité. Ce signe indique que l'insecte a été trouvé par l'un de nous.

CC. — Très commun.
C. — Commun.
AC. — Assez commun.
AR. — Assez rare.
R. — Rare.
RR. — Très rare.

CICINDÉLIDES.

G. CICINDELA, Linné.

1. — 1. **C. germanica,** L. — Dans les sentiers des prairies après la fauchaison, dans les champs de blé coupés et les clairières des bois. Juin à août. Saint-Sauveur (Rob-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie). Sens! Joigny (Grenet); Arcy-sur-Cure (Nicolas); Bléneau (Designolle). AC.

Variété bleue. — Joigny (Grenet); Villemanoche (Tavoillot); Bléneau (Designolle). R.

2. — 2. **C. sylvatica,** L. — Dans les grands bois sablonneux de Lainsecq et de Thury, près Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy. R.

3. — 3. **C. campestris,** L. — Dans les sentiers au milieu des prés, les clairières des bois, pendant toute la belle saison. Partout. C.

4. — 4. **C. hybrida,** L. — Dans les endroits sablonneux, surtout dans les bois; Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Branches, Fleury (Grenet). CC.

5. — 5. **C. litterata,** Sulzer. — **C. Lugdunensis,** Dej. — Un seul individu capturé près des bords de l'Yonne. Sens! RR.

CARABIQUES.

ELAPHRIDES.

G. OMOPHRON, Latreille.

6. — 1. **O. limbatum,** Latr. — Cet insecte vit enterré dans le sable, au bord des eaux courantes; on l'en fait sortir en piétinant longtemps le sol. On le prend surtout au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R.

G. NOTIOPHILUS, Duméril.

7. — 1. **N. quadripunctatus,** Dej. — Dans les bois, sous la mousse humide. Bois de Chéu, près Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

8. — 2. **N. biguttatus,** Fab. — Sous les feuilles mortes, dans les endroits secs et humides. Mars à octobre. Partout. CC.

9. — 3. **N. punctulatus,** Wesm. — Dans les bois, sous la mousse humide. Bois de Chéu (de la Brûlerie). AC.

10. — 4. **N. aquaticus,** L. — Sous les débris végétaux dans les endroits humides. Mars à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy)! Sens! Cravant! Guillon! Escolives (Populus); Joigny (Grenet). AC.

11. — 5. **N. palustris,** Duft. — Sous la mousse dans les bois. Mai à octobre. Partout. C.

12. — 6. **N. rufipes,** Curtis. — Sous la mousse, dans les bois. Août et septembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse! Toucy (Populus). AR.

G. ELAPHRUS, Fabricius.

13. — 1. **E. uliginosus,** L. — Dans les grands marécages, au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). C. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

14. — 2. **E. cupreus,** Duft. — Mêmes endroits que le précédent. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (De la Brûlerie). CC.

15. — 3. **E. riparius,** L — Sur les bords des rivières, sur le sable humide, parfois dans les marais. Mars à Août. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Joigny (Grenet). C.

CARABIDES.

G. NEBRIA, Latreille.

16. — 1. **N. brevicollis,** Fab. — Dans les endroits humides, sous les pierres ou la mousse, au pied des arbres dans les bois et les prés. Toute l'année. Partout. CC.

G. LEISTUS, Frœhlich.

17. — 1. **L. spinibarbis,** Fab. — Dans les endroits frais, sous les pierres, les feuilles mortes. Toute l'année. Partout. C.

18. — 2. **L. fulvibarbis,** Dej. — Au pied des peupliers et des saules dans les prés, sous les feuilles mortes dans les bois humides. Avril à septembre. Sens, Saint-Florentin (de la Brûlerie); Joigny (Grenet); Arcy-sur-Cure (Nicolas). AR.

19. — 3. **L. ferrugineus,** L. — Dans les bois humides, sous les feuilles mortes et dans les vieux fagots, quelquefois au pied des arbres dans les prés. Sens! Saint-Florentin (de la Brûlerie)! Joigny (Grenet)! Auxerre (Nicolas); Bléneau (Designolle); Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Feineux). AR.

G. PROCRUSTES, Bonelli.

20. — 1. **P. coriaceus,** L. — Dans les terrains calcaires, surtout dans les vignes, où cette espèce fait une guerre acharnée aux limaces. Mars à octobre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Joigny (Grenet). AC.

G. CARABUS, Linné.

21. — 1. **C. catenulatus,** Scop. — Dans les bois, sous les mousses et dans les vieilles souches. Toute l'année.Saint-Sauveur (Rob- Desvoidy); Saint-Florentin, Saint-Julien-du-Sault, Seignelay (de la Brûlerie); Sens! Joigny (Grenet). C.

22. — 2. **C. monilis,** Fab. — Dans les champs, les prés et sur les collines argilo-calcaires. Avril à octobre. Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse! Auxerre (Populus); Joigny (Grenet). AR.



Variété : **C. consitus,** Fab. — Avec le type, mais beaucoup plus commun.

23. — 3. **C. cancellatus,** Fab. — Dans les prés humides et les jardins. Mai à octobre. Saint-Sauveur (Rob. Desvoidy) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Arces ! Auxerre (Nicolas) ; Joigny (Grenet). AC.

24. — 4. **C. granulatus,** L. — Sous les détritus dans les endroits marécageux et au pied des arbres dans les prés et les bois. L'hiver, on le prend dans les souches pourries du saule. Toute l'année. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Auxerre (Nicolas); Joigny (Grenet). C.

25. — 5. **C. auratus,** L. — Dans les jardins et les prés, rarement dans les bois. Toute l'année. Partout. CC.

26. — 6. **C. auronitens,** Fab. — Dans les bois, sous la mousse et dans les vieilles souches. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). AC. Forêt d'Othe (Grenet). RR.

27. — 7. **C. purpurascens,** Fab. — Sous les pierres, dans les endroits secs et calcaires et dans les prairies. Avril à octobre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Seignelay, Saint-Florentin, Tonnerre, Coulanges-sur-Yonne de la Brûlerie), Sens ! Pont-sur-Yonne ! Joigny (Grenet). AC.

28. — 8. **C. glabratus,** Payk. — Dans les bois, terrain granitique. Pierre-Perthuis (Nicolas). RR.

29. — 9. **C. convexus,** Fab. — Sous les pierres dans les terrains calcaires et au pied des peupliers dans les marais. Février à octobre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Joigny (Grenet). AR.

30. — 10. **C. nemoralis,** Illig. — **C. hortensis,** Fab. — Sous la mousse dans les bois, dans les jardins humides et dans les vignes. Avril à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Saint-Florentin, Seignelay (de la Brûlerie) ; Sens ! Arces ! Villemanoche ! forêt d'Othe (Grenet). C.

31. — 11. **C. intricatus,** L. — **C. cyaneus,** Fab. — Sous la mousse dans les grands bois. Châtel-Censoir (Cotteau); Pierre-Perthuis (Nicolas) ; forêt d'Othe (Grenet). RR.

G. CALOSOMA, Weber.

32. — 1. **C. sycophanta,** L. — Dans les bois, sur différents arbres, surtout sur le chêne. On l'a pris aussi sur le saule, le peuplier, le pin et même en quantité sur des dahlias, dans un jardin d'Auxerre. Mai à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Saint-Julien-du-Sault (de la Brûlerie); Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus) ; forêt d'Othe (Grenet). Commun certaines années, quelquefois assez rare.

33. — 2. **C. inquisitor,** L. — Dans les bois, sur les chênes. Juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Sens (Julliot). R.

34. — 3. **C. sericeum,** Fab. — **C. auropunctatum,** Dej. — Cette espèce est nocturne ; on la prend ordinairement dans les prairies humides et tourbeuses. Sens (de la Brûlerie) ; Villemanoche (Tavoillot). RR.



G. CYCHRUS, Fabricius.

35. — 1. **C. rostratus,** L. — Sous les feuilles mortes, la mousse, les pierres, dans les bois humides et froids, souvent en compagnie des fourmis. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; bois de Chéu (de la Brûlerie). R.

36. — 2. **C. attenuatus,** Fab. — Dans les bois humides, sous les feuilles. Joigny (Grenet). RR.

DRYPTIDES.

G. ODACANTHA, Paykull.

37. — 1. **O. melanura,** L. — Sous les détritus végétaux et sur les bords des mares. Mars à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Pont-sur-Yonne ! Escolives (Populus). AR.

G. DRYPTA, Fabricius.

38. — 1. **D. emarginata,** Oliv. — Au pied des peupliers et sous les débris végétaux dans les marécages. Toute l'année. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; bois de Chéu (de la Brûlerie) ; Cravant ! Bléneau (Designolle). AC.

G. POLYSTICHUS, Bonelli.

39. — 1. **P. vittatus,** Brullé. — Dans les détritus des inondations, au printemps et à l'automne. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Villemanoche (Tavoillot) ; Pierre-Perthuis (Nicolas).

BRACHINIDES.

G. BRACHINUS, Weber.

40. — 1. **B. sclopeta,** Fab. — Sous les pierres, au printemps et à l'automne. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Joigny (Grenet). AC.

41. — 2. **B. crepitans,** L. — Sous les pierres, en colonies nombreuses. Toute l'année. Partout. CC.

42. — 3. **B. explodens,** Duft. — Avec le précédent. Toute l'année. Partout. CC.

DROMIDES.

G. CYMINDIS, Latreille.

43. — 1. **C. humeralis,** Fab. — Sous les pierres et sous des détritus des inondations. Septembre. Sens ! Guillon ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

44. — 2. **C. axillaris,** Fab. — **C. homagrica,** Duft. — Sous les pierres sur les collines calcaires. Tonnerre (de la Brûlerie); Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Feineux). R.

45. — 3. **C. miliaris,** Fab. — Sous les pierres sur une colline calcaire. Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Feineux). RR.



G. AETOPHORUS, SCHMIDT.

46. — 1. **A. imperialis,** Germ. — Sous les détritus des marais, au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Joigny (Grenet). RR.

G. DEMETRIAS, BONELLI.

47. — 1. **D. unipunctatus,** Germ. — Sous les débris de roseaux dans les marais. Au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R.

48. — 2. **D. atricapillus,** L. — Sous les fagots pourris, les détritus des marécages; on le prend souvent aussi en fauchant sur les herbes. Toute l'année. Partout. CC.

G. DROMIUS, BONELLI.

49. — 1. **D. linearis,** Oliv. — Sous les fagots, les détritus dans les marais; sous la mousse dans les bois, et sur les arbustes en battant avec le parapluie. Toute l'année. Partout. CC.

50. — 2. **D. agilis,** Fab. — Sous les écorces des sapins, des pommiers et des platanes. Toute l'année. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Pont-sur-Yonne! AC.

Variété : **D. fenestratus,** Dej. — Dans les bois, sous la mousse au pied des arbres. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

51. — 3. **D. 4-maculatus,** L. — Sous les écorces des arbres et sous la mousse au pied des arbres. Toute l'année. Partout. CC.

52. — 4. **D. 4-notatus,** Panz. — Mêmes endroits et époques que le précédent. Partout. CC.

53. — 5. **D. 4-signatus,** Dej. — Sous les écorces de platanes, au pied des chênes et des pins. Mars à novembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

54. — 6. **D. bifasciatus,** Dej. — Sous la mousse des chênes et les écorces de pommiers. Septembre. Forêt d'Othe! Saint-Julien-du-Sault (de la Brûlerie), Butteaux! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

55. — 7. **D. melanocephalus,** Dej. — Sous les fagots, les débris végétaux, au pied des arbres dans les endroits humides. Toute l'année. Partout. C.

G. BLECHRUS, MOTSCHULSKY.

56. — 1. **B. glabratus,** Duft. — Sous les écorces, la mousse au pied des arbres, les détritus végétaux. Toute l'année. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Tonnerre (Dillon); Sens! Pont-sur-Yonne! Santigny! C.

57. — 2. **B. maurus,** Sturm. — Mêmes endroits et époques que le précédent. Toute l'année. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Escolives! Val-de-Mercy! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. METABLETUS, SCHMIDT.

58. — 1. **M. obscuroguttatus,** Duft. — Sous la mousse au pied des



arbres. Avril à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Saint-Julien-du-Sault (de la Brûlerie); Guillon ! Sens (Deschamps). R.

59. — 2. **M. foveola,** Gyll. — Sous les détritus dans les marais et dans les endroits secs et chauds, courant à terre. Mars à octobre. Partout. C.

G. LIONYCHUS, Wisman.

60. — 1. **L. quadrillum,** Duft. — Sur les grèves des bords de l'Armançon. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie). C.

G. LEBIA, Latreille.

61. — 1. **L. cyanocephala,** L. — Sous la mousse au pied des arbres. Toute l'année. Sens ! Saint-Florentin ! Pont-sur-Yonne ! C. Joigny (Grenet). AR. Bléneau (Designolle). R.

62. — 2. **L. chlorocephala,** Hoffm. — Sous les pierres dans les terrains sablonneux. Au printemps. Saint-Sauveur (Rob. Desvoidy); Auxerre (Nicolas). R.

63. — 3. **L. crux-minor,** L. — Sous les pierres et les mousses, parfois dans les fagots. Auxerre (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus); forêt d'Othe, Branches (Grenet). R.

64. — 4. **L. cyathigera,** Rossi. — Trois individus trouvés en octobre à Saint-Florentin sur une colline sablonneuse, l'un au pied d'un peuplier, les deux autres entre les feuilles d'un verbascum (de la Brûlerie); (Gouré de Villemontée). Bords de la Cure, Pierre-Perthuis (Nicolas). RR.

65. — 5. **L. hœmorrhoidalis,** Fab. — Sur les feuilles de certains arbres, l'aubépine, le chêne et particulièrement le saule ; sur les fleurs de bruyère. Mai à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Joigny (Grenet) ; Avallon (Nicolas); Bléneau (Designolle). AC.

G. MASOREUS, Dejean.

66. — 1. **M. Wetterhalli,** Gyll. — Sous les pierres dans les endroits sablonneux et chauds. Saint-Florentin (de la Brûlerie). RR.

DITOMIDES.

G. ARISTUS, Latreille.

67. — 1. **A. clypeatus,** Rossi. — Sous les détritus des inondations, sur une route en septembre. Tonnerre (Dillon); Pont-sur-Yonne ! Saint-Clément ! Auxerre (Nicolas). AR. Joigny (Grenet). C.

G. DITOMUS, Bonelli.

68. — 1. **D. fulvipes,** Dej. — Sous les détritus des inondations, sur une route en septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie); Vincelles (Populus); Saint-Clément ! Auxerre (Nicolas). R. Joigny (Grenet). C.



SCARITIDES.

G. CLIVINA, Latreille.

69. — 1. **C. fossor,** L. — Sous les détritus dans les marais et sur les bords des rivières. Toute l'année. Partout. C.

70. — 2. **C. collaris,** Herbst. — Mêmes endroits et époques que la précédente. Sens! Noues Bouchard, embouchure de la Vanne. R.

G. DYSCHIRIUS, Bonelli.

71. — 1. **D. globosus,** Herbst. — Dans les endroits sablonneux et humides, sur les bords des eaux courantes et au fond des mares desséchées. Avril à octobre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! C.

72. — 2. **D. œneus,** Dej. — Bords de l'Armançon. Au printemps. Saint-Florentin (de la Brûlerie). AR.

CHLÆNIDES.

G. LORICERA, Latreille.

73. — 1. **L. pilicornis,** Fab. — Dans les endroits marécageux où il court sur la vase, sous les pierres et les détritus. Mars à octobre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens, Saint-Florentin (de la Brûlerie). AR.

G. PANAGÆUS, Latreille.

74. — 1. **P. crux major,** L. — Dans les prés, sous la mousse, au pied des saules et des peupliers. Octobre à avril. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Pont-sur-Yonne! Joigny (Grenet). AC.

75. — 2. **P. 4 pustulatus,** Sturm. — Sous les feuilles mortes, dans les bois sablonneux. Au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

G. CALLISTUS, Bonelli.

76. — 1. **C. lunatus,** Fab. — Dans les endroits chauds, sablonneux ou calcaires, sous les pierres, dans les larges feuilles du verbascum, parfois au pied des arbres ou sous les détritus des inondations. Mai à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Auxerre, Châtel-Censoir (Cotteau); Tanlay, Saint-Florentin, Joigny (de la Brûlerie); Sens! Pont-sur-Yonne! AR. Forêt d'Othe, chemins herbeux (Grenet). AC. M. Designolle l'a pris en grand nombre à Bléneau, au printemps de 1879, courant au soleil dans les allées des bois.

G. CHLÆNIUS, Bonelli.

77. — 1. **C. spoliatus,** Rossi. — Sur les bords sablonneux des vastes étangs des Blondeaux. Bléneau (Designolle). AC.

78. — 2. **C. velutinus,** Duft. — Sur les bords des rivières. Auxerre (Cotteau). RR.

79. — 3. **C. agrorum**, Oliv. — **C. marginatus**, L. — Sous les pierres au bord de l'eau, sous les feuilles dans les fossés. Au printemps. Sens (de la Brûlerie) ; Tonnerre (Gouré de Villemontée) ; Joigny (Grenet) ; Villemanoche (Tavoillot) ; Bléneau (Designolle). C.

80. — 4. **C. vestitus**, Payk. — Sous les pierres dans les endroits humides et dans les fossés. Au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Sens ! Saint-Florentin de la Brûlerie) ; Villemanoche (Tavoillot) ; Joigny ; (Grenet) ; Bléneau (Designolle). C.

81. — 5. **C. Schranki**, Duft. — Sur les bords des rivières et des étangs. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Bléneau (Designolle). AR.

82. — 6. **C. nigricornis**, Fab. — Dans les fossés marécageux et sur le bord des rivières. Avril à juillet. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Villemanoche (Tavoillot). AR.

Variété : **C. melanocornis**, Dej. — Mêmes endroits et époques que le type. Saint-Sauveur, Tonnerre, Saint-Florentin, Sens, Villemanoche, Joigny, Bléneau. C.

83. — 7. **C. tibialis**, Dej. — Sur les bords de l'Yonne et de l'Armançon. Au printemps. Sens ! Saint-Florentin (de la Brûlerie). AC.

84. — 8. **C. holosericeus**, Fab. — Dans les fossés humides, sous les pierres et au pied des arbres, dès le premier printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Sens, Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Neuilly, près Joigny (Grenet). AR. Capturé en nombre au bord d'un étang, près du cadavre d'un poisson. Septembre. Bléneau (Designolle).

G. OODES, Bonelli.

85. — 1. **O. helopioides**, Fab. — Dans les marais, sur la vase, sous les détritus des inondations. Mars à octobre. Sous la mousse au pied des peupliers en hiver. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Sens, Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Escolives (Populus) ; Auxerre (Nicolas) ; Branches (Grenet) ; Bléneau (Designolle). C.

G. LICINUS, Latreille.

86. — 1. **L. silphoides**, Rossi. — Sous les pierres dans les endroits secs et calcaires. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Tonnerre (Gouré de Villemontée). AC. Plus rare dans les localités sablonneuses. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie).

87. — 2. **L. cassideus**, Fab. — Dans les terrains calcaires. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

88. — 3. **L. depressus**, Payk. — Dans les endroits sablonneux. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Joigny (Grenet). R.

G. BADISTER, Clairville.

89. — 1. **B. unipustulatus**, Bon. — Sous les pierres dans les marais. Mai, septembre. Sens ! Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Escolives (Populus) ; Joigny (Grenet) ; Bléneau (Designolle). AR.



90. — 2. **B. bipustulatus,** Fab. -- Sous les débris végétaux dans les marécages et sous les détritus des inondations. Toute l'année. Partout. CC. On le trouve aussi dans les endroits secs, mais rarement.

91. — 3. **B. peltatus,** Panz. — Dans les marais, sous les détritus. Au printemps. Sens ! Saint-Florentin (de la Brûlerie); Escolives (Populus). AC.

92. — 4. **B. humeralis,** Bon. — Sous les pierres dans les endroits humides et dans les détritus des inondations. Mars à septembre. Sens! Saint-Florentin (de la Brûlerie); Tonnerre (Gouré de Villemontée); Escolives (Populus); Bléneau (Designolle). AR.

STOMIDES.

G. BROSCUS, PANZER.

93. — 1. **B. cephalotes,** L. — Sous les pierres dans les terrains sablonneux et calcaires. Septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin, Coulanges-sur-Yonne (de la Brûlerie). AC.

G. STOMIS, CLAIRVILLE.

94. — 1. **S. pumicatus,** Panz. — Dans les endroits humides, sous les pierres et au pied des arbres. On le trouve quelquefois abondamment sous les détritus des inondations et au bord des étangs. Mars à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Saint-Florentin (de la Brûlerie); Bléneau (Designolle). AC. Joigny (Grenet). R.

HARPALIDES.

G. ACINOPUS, DEJEAN.

95. — 1. **A. tenebrioides,** Duft. — Sous les pierres dans les terrains secs et calcaires. Juillet, septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Coulanges-sur-Yonne (de la Brûlerie); Pont-sur-Yonne! Voisines (Deschamps); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Auxerre (Nicolas); Joigny (Grenet); Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Feineux). AC.

G. ANISODACTYLUS, DEJEAN.

96. — 1. **A. signatus,** Illig. — Dans les endroits humides, assez rare. Plus commun dans les détritus des inondations. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Julien-du-Sault, Saint-Florentin (de la Brûlerie).

97. — 2. **A. binotatus,** Fab. — Dans les endroits humides et les détritus des inondations. Toute l'année. Partout. CC.

Variété : **A. spurcaticornis,** Dej. — Mêmes endroits que le type et aussi commun que lui.

98. — 3. **A. nemorivagus,** Duft. — Dans les bois humides. Mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Bléneau (Designolle). R.

G. DIACHROMUS, Erichson.

99. — 1. **D. germanus,** L. — Sous les pierres dans les endroits humides et sous les détritus des inondations. On le prend aussi le soir en fauchant sur les graminées. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Auxerre (Nicolas); Bléneau (Designolle). AC. Joigny (Grenet). R.

G. BRADYCELLUS, Erichson.

100. — 1. **B. verbasci,** Duft.— Sous les roseaux dans les marécages. Avril. Guillon ! RR.

101. — 2. **B. harpalinus,** Dej. — Sous les feuilles pourries au fond des fossés dans les bois humides. On le prend aussi le soir sur les hautes graminées avec le filet à faucher. Mars à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie). C. Sens (Deschamps); Bléneau (Designolle). AR.

102. — 3. **B. similis,** Dej. — Sous les débris végétaux dans les endroits humides. Avril. Pont-sur-Yonne ! Guillon ! R.

G. HARPALUS, Latreille.

Sous-Genre OPHONUS, Dejean.

103. — 1. **H. sabulicola,** Panz. — **H. colombinus,** Germ. —Sous les pierres des collines calcaires et sèches et dans les terrains sablonneux. Avril à septembre. Coulanges-sur-Yonne (de la Brûlerie). CC. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Tonnerre, Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Villemanoche (Tavoillot); Bléneau (Designolle). C.

104. — 2. **H. diffinis,** Dej. — **H. rotundicollis,** Fairm. — Dans les mêmes endroits que le précédent. Septembre. Coulanges-sur-Yonne, Tonnerre (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Sens ! Villemanoche (Tavoillot). AC.

105. — 3. **H. azureus,** Illig. — Dans les champs, sur les routes, sous les pierres, surtout dans les endroits secs Avril à octobre. Partout. CC.

106. — 4. **H. cordatus,** Duft. — Sur les collines calcaires et dans les détritus des inondations. Mai à septembre. Coulanges-sur-Yonne (de la Brûlerie); Tonnerre (Gouré de Villemontée); Sens ! Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Feineux). AR.

107. — 5. **H. rupicola,** Sturm. — **H. subcordatus,** Dej. — Sur les collines calcaires ou sablonneuses, sous les détritus des inondations. Avril à octobre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Sens ! C. Joigny (Grenet). RR.

108. — 6. **H. rufibarbis,** Fab. — Dans les bois secs, sous les pierres. Septembre. Val-de-Mercy (Populus). R.

Variété : **H. puncticollis,** Payk. — Sur les collines calcaires et dans



les endroits un peu humides. Septembre. Vincelles (Populus); Voisines (Deschamps). C.

109. — 7. **H. maculicornis**, Dej. — Sur les collines calcaires. Août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Voisines (Deschamps). R.

110. — 8. **H. signaticornis**, Duft. — Sous les pierres sur les collines calcaires et sèches. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

111. — 9. **H. mendax**, Rossi. — Dans les prairies, les bois humides et sous les détritus des inondations. Mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Auxerre (Nicolas); Joigny (Grenet). R.

112. — 10. **H. complanatus**, Dej. — Dans les bois secs. Septembre. Coulanges-la-Vineuse, bois de Maupertuis (Populus). RR.

Sous-Genre HARPALUS, Dejean.

113. — 11. **H. ruficornis**, Fab. — Sous les pierres dans les champs, les bois et les marais. Toute l'année. Partout. CC.

114. — 12. **H. griseus**, Panz.— Mêmes endroits que le précédent, surtout dans les localités sablonneuses et chaudes. Saint-Florentin(de la Brûlerie); Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C. Joigny (Grenet). RR.

115. — 13. **H. calceatus**, Duft. — Sur les collines calcaires. Avril à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Coulanges-sur-Yonne, Tonnerre (de la Brûlerie); Voisines (Deschamps). CC. Saint-Florentin (de la Brûlerie), Joigny (Grenet). R.

116. — 14. **H. œneus**, Fab. — Toute l'année. Partout. CC.

117. — 15. **H. distinguendus**, Duft. — Sur les chemins, sous les pierres et les détritus. Toute l'année. Partout. CC.

118. — 16. **H. cupreus**, Dej. — Pris une fois en certain nombre dans les détritus d'une inondation de l'Armançon. Saint-Florentin (de la Brûlerie).

119. — 17. **H. rubripes**, Duft. — Sur les collines calcaires ou sablonneuses et dans les détritus des inondations. Apporté par milliers dans les détritus des inondations de l'Armançon à Saint-Florentin (de la Brûlerie). Mars à juillet. Partout. CC.

120. — 18. **H. latus**, L. — **H. fulvipes**, Fab. — Dans les bois humides. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin, Seignelay (de la Brûlerie). AR.

121. — 19. **H. luteicornis**, Duft. — Pris une fois en abondance dans les détritus d'une inondation de l'Armançon à Saint-Florentin (de la Brûlerie). Sens! R.

122. — 20. **H. discoideus**, Fab. — Dans les endroits sablonneux et chauds. Juillet à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Joigny (Grenet). AR.

123. — 21. **H. honestus**, Duft. — **H. ignavus**, Duft. — Sous les



pierres dans les endroits secs et chauds. Mai à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Avallon! Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Villemanoche (Tavoillot); Joigny (Grenet); Bléneau (Designolle). AC.

124. — 22. **H. decipiens,** Dej. — Terrains granitiques. Septembre. Avallon! R.

125. — 23. **H. neglectus,** Dej. — Dans une sablière. Août. Saint-Florentin (Gouré de Villemontée); Joigny (Grenet). R.

126. — 24. **H. consentaneus,** Dej. — **H. attenuatus,** Steph. — Dans les endroits sablonneux et les détritus des inondations. Septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin, Coulanges-sur-Yonne (de la Brûlerie); Bléneau (Designolle). AR.

127. — 25. **H. sulphuripes,** Germ. — Sous les pierres dans les terrains granitiques et calcaires. Septembre. Avallon! Pierre-Perthuis! Joigny (Grenet); Bléneau (Designolle). AR.

128. — 26. **H. melancholicus,** Dej. — Dans les terrains sablonneux. Saint-Florentin (de la Brûlerie). AR. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); AC.

129. — 27. **H. litigiosus,** Dej. — Dans une sablière. Saint-Florentin (de la Brûlerie). RR.

130. — 28. **H. tenebrosus,** Dej. — Sous les pierres dans les terrains secs, sablonneux ou calcaires. Juin à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin, Coulanges-sur-Yonne, Tonnerre (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Sens! AR.

131. — 29. **H. hottentota,** Duft. — Sous les pierres dans les bois un peu humides. Août, septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Tonnerre (Gouré de Villemontée); Sens! AC.

132. — 30. **H. ferrugineus,** Fab. — Dans les bois sablonneux. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

133. — 31. **H. hirtipes,** Illig. — Collines calcaires, sous les pierres. Septembre. Voisines (Deschamps). RR.

134. — 32. **H. caspius,** Stev. — **H. semiviolaceus,** Dej. — Sous les pierres. Toute l'année. Partout. CC.

135. — 33. **H. tardus,** Panz. — Dans les endroits secs, surtout sablonneux, quelquefois dans les détritus des inondations. Avril à octobre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); CC. Coulanges-la-Vineuse (Populus); Sens! AC. Joigny (Grenet). R.

136. — 34. **H. picipennis,** Duft. — Dans les terrains sablonnenx. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie). AR.

137. — 35. **H. flavitarsis,** Dej. — Terrains sablonneux (Saint-Florentin (de la Brûlerie). AR.

138. — 36. **H. anxius,** Duft. — Sous les pierres dans les terrains sablonneux et calcaires. Mai à Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Joigny (Grenet); Bléneau (Designolle). CC.

Variété : **H. servus**, Duft. — Avec le type, mais plus rare. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy).

139. — 37. **H. serripes**, Schaum. — Endroits secs, sous les pierres. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Joigny (Grenet) ; Bléneau (Designolle). AC.

G. APATELUS, Schaum.

140. — 1. **A. oblongiusculus**, Dej. — Sous les pierres dans les terrains calcaires et dans les détritus des inondations. Avril à Septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Tonnerre, Saint-Florentin (de la Brûlerie); Villemanoche (Tavoillot) ; Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Feineux). AC.

G. STENOLOPHUS, Dejean.

141. — 1. **S. teutonus**, Schrank. — **S. vaporariarum**, Fab. — Sous les pierres dans les endroits humides et sous les détritus des marécages. Toute l'année. Partout. CC.

142. — 2. **S. skrimshiranus**, Steph. — Sous les détritus dans les marais. Août. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Bléneau, Moutiers (Designolle). R.

143. — 3. **S. vespertinus**, Illig. — Au pied des arbres dans les endroits humides. Mars à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens, Saint-Florentin, Saint-Julien-du-Sault (de la Brûlerie). C.

G. ACUPALPUS, Latreille.

144. — 1. **A. consputus**, Duft. — Dans les bois marécageux. Août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin, bois de Chéu (de la Brûlerie). R.

145. — 2. **A. meridianus**, L. — Dans les endroits humides et sous les détritus des inondations. Mars à octobre. Partout. CC.

146. — 3. **A. dorsalis**, Fab. — Dans les détritus des inondations et sur le bord des étangs. Août. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Bléneau (Designolle). AR.

147. — 4. **A. brunnipes**, Sturm. — Dans les détritus végétaux des mares desséchées, surtout dans les bois. Septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin, Chéu (de la Brûlerie); Pontigny ! C.

148. — 5. **A. flavicollis**, Sturm. — **A. nigriceps**, Dej. — Sous les mousses, les détritus dans les marais. Septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie); Guillon ! R.

149. — 6. **A. exiguus**, Dej. — Dans tous les marécages. Mars à octobre. Partout. CC.

Variété : **A. luridus**, Dej. — Avec le type. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Bléneau (Designolle). C.

G. AMBLYSTOMUS, Erichson.

150. — 1. **A. metallescens**, Dej. — Dans les détritus des inondations. Mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! R.

FÉRONIDES.

G. PLATYDERUS, Stephens.

151. — 1. **P. ruficollis**, Marsh. — Sous les pierres et la mousse dans les bois ombragés. Septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Coulanges-sur-Yonne, Seignelay (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

G. FERONIA, Latreille.

Sous-Genre PŒCILUS, Bonelli.

152. — 1. **F. punctulata**, Fab. — Sous les pierres dans les prairies un peu humides. Au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

153. — 2. **F. cuprea**, L. — Sous les pierres, sur les chemins, courant au soleil. Toute l'année. Partout. CC.

154. — 3. **F. dimidiata**, Oliv. — Sous la mousse dans les bois, au pied des arbres dans les prairies. Mai, août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Pont-sur-Yonne! Bléneau (Designolle). AR. Joigny (Grenet). C.

155. — 4. **F. Koyi**, Germ. — Sous les pierres dans les endroits bien exposés au soleil; on la trouve aussi dans les prairies humides. Avril à septembre. Coulanges-sur-Yonne, Tonnerre (de la Brûlerie). C. Saint-Florentin! Sens! Pont-sur-Yonne! Joigny (Grenet). R.

156. — 5. **F. lepida**, Fab. — Dans les terrains sablonneux. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie). AC.

Sous-Genre ADELOSIA, Stephens.

157. — 6. **F. picimana**, Duft. — Dans les prairies voisines des rivières, les vieilles souches de saule et les détritus des grandes inondations. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Bléneau (Designolle). AR.

Sous-genre LAGARUS, Chaudoir.

158. — 7. **F. vernalis**, Panz. — Sous les détritus végétaux, sur les bords des mares et dans les étangs desséchés. Toute l'année. Partout. CC.

159. — 8. **F. inæqualis**, Marsh. — Sur les bords des rivières où elle vit profondément cachée. R. Prise une fois en abondance, au mois d'octobre, dans les détritus d'une grande inondation à Saint-Florentin (de la Brûlerie).

Sous-Genre LYPERUS, Chaudoir.

160. — 9. **F. aterrima**, Fab. — Dans les bois marécageux. Mai, Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R.



Sous-genre OMASEUS, Dejean.

161. — 10. **F. nigra**, Schal. — Dans les bois humides, sous les pierres et dans les souches pourries. Au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); bois de Chéu (de la Brûlerie). AC.

162. — 11. **F. vulgaris**, L. — **F. melanaria**, Illig. — Sous les pierres dans les bois, les marais, les champs et dans les crottins de cheval. Toute l'année. Partout. CC.

163. — 12. **F. nigrita**, Fab. — Dans les endroits secs et marécageux, sous les pierres et les débris de roseaux. Mars à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Feineux). C.

164. — 13. **F. anthracina**, Illig. — Dans les marais et les bois humides. Toute l'année. Partout. CC.

165. — 14. **F. gracilis**, Dej. — Mêmes endroits que le précédent. Sens! Saint-Florentin (de la Brûlerie). RR.

166. — 15. **F. minor**, Gyll. — Dans les détritus végétaux, sur les bords des mares. Au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens, Saint-Florentin (de la Brûlerie); Joigny (Grenet). AR.

Sous-Genre ARGUTOR, Dejean.

167. — 16. **F. interstincta**, Sturm. — **F. ovoïdea**, Sturm. — Dans les détritus au bord des rivières et des étangs. Septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Joigny (Grenet). AR.

168. — 17. **F. strenua**, Panz. — **F. erythropa**, Marsh. — Dans les bois et les prairies humides. Mars à octobre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Bléneau (Designolle). C.

169. — 18. **F. diligens**, Sturm. — **F. pulla**, Gyl. — Dans les bois et sous les feuilles pourries au fond des mares desséchées. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! AC.

Sous-Genre PLATYSMA, Bonelli.

170. — 19. **F. oblongopunctata**, Fab. — Dans les bois, sous les pierres, la mousse, les feuilles sèches. Septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); bois de Chéu, forêt d'Othe (de la Brûlerie); Auxerre! dans une cour. AC.

Sous-Genre STEROPUS, Dejean.

171. — 20. **F. madida**, Fab. — Le type n'a pas encore été pris dans le département.

Variété : **F. concinna**, Sturm. — Sous les pierres et les mousses dans les bois montueux. Avril à octobre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Coulanges-sur-Yonne, Tonnerre (de la Brûlerie); forêt d'Othe! (Grenet); Sens (Deschamps). C.



Sous-Genre PTEROSTICHUS, Bonelli.

172. — 21. **F. parumpunctata**, Germ. — Dans les grands bois, sous les pierres. Forêt de Frétoy, Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Joigny (Grenet). R.

Sous-Genre ABAX, Bonelli.

173. — 22. **F. striola**, Fab. — Dans les bois, sous les pierres et les feuilles sèches. Mars à octobre. Partout. CC.

174. — 23. **F. ovalis**, Duft. — **F. frigida**, Fab. — Mêmes endroits et époques que le précédent. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Cure, près de Pierre-Perthuis (Nicolas); Joigny (Grenet). R.

175. — 24. **F. parallela**, Duft. — Avec les précédents. Pierre-Perthuis (Nicolas); Joigny (Grenet). C.

Sous-Genre MOLOPS, Bonelli.

176. — 25. **F. terricola**, Fab. — Sous les pierres et les feuilles mortes dans les bois. Mars à novembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Châtel-Censoir (Cotteau); Tonnerre (Gouré de Villemontée); Sens! Joigny (Grenet); Bléneau (Designolle); Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Feineux). AC.

G. ZABRUS, Clairville.

177. — 1. **Z. curtus**, Dej. — Dans les endroits sablonneux. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

178. — 2. **Z. gibbus**, Clairv. — Dans les champs, sous les pierres. Toute l'année. Partout. C.

G. AMARA, Bonelli.

Sous-Genre TRICENA, Leconte.

179. — 1. **A. striatopunctata**, Dej. — Dans les endroits sablonneux, les bois humides et les détritus. Saint-Florentin, bois de Chéu (de la Brûlerie). RR.

180. — 2. **A. lepida**, Zimm. — Dans un bois sablonneux, sous une pierre, un seul individu. Saint-Florentin (de la Brûlerie). RR.

181. — 3. **A. tricuspidata**, Dej. — Daus les endroits humides. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie). AC. Sens! R.

182. — 4. **A. strenua**, Zim. — Sous les feuilles dans les endroits humides. Sens (de la Brûlerie). RR.

183. — 5. **A. plebeja**, Gyll. — Sous les pierres dans les terrains sablonneux et dans les détritus des inondations. Avril, août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoisdy); Saint-Florentin (de la Brûlerie). AC.

Sous-Genre AMARA, Zimmermann.

184. — 6. **A. similata**, Zim. — Dans les détritus des inondations. Mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! AR. Joigny (Grenet). R.



185. — 7. **A. ovata,** Fisch. — **A. obsoleta,** Dej. — Endroits humides et détritus des inondations. Presque toute l'année. Partout. CC.

186. — 8. **A. montivaga,** Sturm. — Dans les détritus des inondations. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Escolives (Populus). CC.

187. — 9. **A. communis,** Panz. — Lieux humides et détritus des inondations. Toute l'année. Partout. CC.

188. — 10. **A. vulgaris,** Panz. — Sous la mousse dans les bois. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

189. — 11. **A. trivialis,** Gyll. — Sous les pierres, les mousses, les détritus. Presque toute l'année. Partout. CC.

190. — 12. **A. acuminata,** Payk. — Sous la mousse et les pierres dans les bois et les marais. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Joigny (Grenet); Villemanoche (Tavoillot). R.

191. — 13. **A. familiaris,** Duft. — Sous les pierres dans les terrains sablonneux, dans les détritus des inondations et sous les feuilles mortes dans les marais. Juin à octobre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Joigny (Grenet); Escolives (Populus); Bléneau (Designolle). AC.

192. — 14. **A. tibialis,** Payk. — Un seul individu pris dans les détritus d'une inondation de l'Armançon. Saint-Florentin (de la Brûlerie). RR.

Sous-Genre CŒLIA, Zimm.

193. — 15. **A. municipalis,** Duft. — Un seul individu pris au vol sur la lisière de la forêt d'Othe près de Chailley (de la Brûlerie). RR.

194. — 16. **A. bifrons,** Gyll. — Dans les endroits sablonneux. Août. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

195. — 17. **A. rufocincta,** Sahlb. — Dans les endroits humides des terrains granitiques, sablonneux et argileux. Avallon, Saint-Florentin, Sens (de la Brûlerie). RR.

Sous-Genre LIOCNEMIS, Zimm.

196. — 18. **A. eximia,** Dej. — Sous les pierres dans les endroits secs et chauds. Août. Coulanges-sur-Yonne (de la Brûlerie); Voisines (Deschamps). RR.

197. — 19. **A. sabulosa,** Dej. — Sous les pierres sur les collines sèches et exposées au soleil. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

Sous-Genre CURTONOTUS, Stephens.

198. — 20. **A. aulica,** Panz. — **A. picea,** Fab. — Sous les pierres sur les collines argilo-calcaires. Septembre. Saint-Sauveur (Robineau-Desvoidy); Tonnerre (Gouré de Villemontée); Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC. Bléneau (Designolle). R.

199. — 21. **A. convexiuscula,** Marsh. — Environs de Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

Sous-Genre BRADYTUS, STEPHENS.

200. — 22. **A. consularis**, Duft. — Sous les pierres sur les collines calcaires. Septémbre. Coulanges-sur-Yonne. C. Saint-Florentin, Tonnerre (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Voisines (Deschamps). AC.

201. — 23. **A. fulva**, de Geer. — **A. ferruginea**, Payk. — Dans les endroits sablonneux, principalement sur le bord des rivières, parfois aussi dans des sablières sèches. Mai à septemhre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Auxerre (Nicolas); Champlay, près Joigny (Grenet). AC.

202. — 24. **A. apricaria**, Payk. — Dans les bois, les marais et les détritus des inondations. Avril à septembre. Saint-Sauveur (Robineau-Desvoidy); Tonnerre, Saint-Florentin, Coulanges-sur-Yonne (de la Brûlerie); Forêt d'Othe ! Sens! Villemanoche (Tavoillot). AC.

Sous-Genre PERCOSIA, ZIMM.

203. — 25. **A. patricia**, Duft. — Sous les pierres sur les collines calcaires. Mai à septembre. Sens, Tonnerre, Coulanges-sur-Yonne (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Voisines (Deschamps). AR.

G. SPHODRUS, CLAIRVILLE.

204. — 1. **S. leucophthalmus**, L. — Dans les caves, les serres et les hangars un peu humides, où il fait la chasse aux cloportes. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Pont-sur-Yonne! Joigny (Grenet). AR.

G. PRISTONYCHUS, DEJEAN.

205. — 1. **P. terricola**, Herbst. — Dans les caves un peu humides, où il fait, comme le précédent, la chasse aux cloportes. Presque toute l'année. Partout. C. Joigny (Grenet). RR.

G. CALATHUS, BONELLI.

206. — 1. **C. cisteloïdes**, Illig. — **C. latus**, L. — Sous les pierres dans les endroits secs. Toute l'année. Partout. CC.

207. — 2. **C. fulvipes**, Gyll. — Sous les pierres dans les endroits sablonneux. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Joigny (Grenet). C.

208. — 3. **C. fuscus**, Fab. — **C. ambiguus**, Payk. — Sous les pierres dans les terrains calcaires. Juillet à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Coulanges-sur-Yonne, Tonnerre (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus). C. Seignelay! Sens! R.

209. — 4. **C. melanocephalus**, L. — Sous les pierres dans les endroits secs. Toute l'année. Partout. CC.

210. — 5. **C. piceus**, Marsh. — Sous les pierres et les feuilles mortes dans les bois ombragés. Bois de Chéu (de la Brûlerie). R.



G. TAPHRIA, Bonelli.

211. — 1. **T. nivalis**, Panz. — Dans les bois humides sous les pierres et les mousses. Mai à septembre. Sens, Coulanges-sur-Yonne (de la Brûlerie); Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Feineux). AR.

G. ANCHOMENUS, Bonelli.

212. — 1. **A. angusticollis**, Fab. — **A. junceus**, Scop. — Sous les mousses au pied des peupliers et des saules, dans les prés et les bois humides. Mars à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! C.

213. — 2. **A. livens**, Gyll. — Sous les mousses des peupliers et dans les détritus des inondations. Saint-Florentin, Saint-Julien-du-Sault, Sens (de la Brûlerie). AR.

214. — 3. **A. prasinus**, Thunb. — **A. dorsalis**, Mull. — Sous les pierres et les détritus végétaux. Toute l'année. Partout. CC.

215. — 4. **A. albipes**, Fab. — **A. pallipes**, Dej. — Dans les marécages, sous les mousses et les détritus. Presque toute l'année. Partout. CC.

216. — 5. **A. oblongus**, Fab. — Mêmes endroits que le précédent. Partout. CC. Très-rare dans les bois. Forêt d'Othe (Grenet).

Sous-Genre AGONUM, Bonelli.

217. — 6. **A. marginatus**, L. — Sous les pierres dans les endroits humides. Mars et septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin, Sens (de la Brûlerie); Joigny (Grenet). AC.

218. — 7. **A. sexpunctatus**, L. — Dans les bois, sous les mousses au pied des arbres et dans les souches pourries. Avril à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens, Saint-Florentin (de la Brûlerie); Joigny (Grenet); Bléneau (Designolle). AC.

219. — 8. **A. parumpunctatus**, Fab. — Dans les endroits humides, sous les pierres et les détritus. Presque toute l'année. Partout. C.

220. — 9. **A. Austriacus**, Fab. — Le type n'a pas encore été pris dans le département.

Variété : **A. modestus**, Sturm. — Sous les pierres et les feuilles mortes dans les marais et sous les écorces dans les bois. Au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Bois de Chéu, Sens (de la Brûlerie); Cure, près de Pierre-Perthuis (Nicolas); Joigny (Grenet); Bléneau (Designolle). AC.

221. — 10. **A. lugens**, Duft. — Dans les marécages. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R.

222. — 11. **A. viduus**, Panz. — Sous les débris végétaux dans les marais. Mars à octobre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Joigny (Grenet). AC.

Variété : **A. mæstus**, Duft. — Mêmes endroits et époques que le type, mais beaucoup plus commun.



223. — 12. **A. versutus**, Sturm. — Sur la vase dans les marécages. Mai. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! AR.

224. — 13. **A. dolens**, Sahlb. — **A. tristis**, Dej. — Un individu pris aux environs de Châtel-Censoir par M. Cotteau. RR.

225. — 14. **A. atratus**, Duft. — **A. lucidus**, Fairm. — Sous les débris végétaux dans les endroits marécagenx. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Julien-du-Sault (de la Brûlerie); Sens, la Fouille ! R.

226. — 15. **A. micans**, Nicol. — Sur la vase dans les marais et sous la mousse au pied des arbres dans les prés humides. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R. Saint-Florentin (de la Brûlerie). C.

227. — 16. **A. scitulus**, Dej. — Marais de Saint-Sauveur (Robineau-Desvoidy). R.

228. — 17. **A. piceus**, L. — **A. picipes**, Fab. — Sur la vase des marécages et dans les détritus végétaux. Avril. Saint-Sauveur (Robineau-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie). Sens ! R.

229. — 18 **A. gracilis**, Sturm. — Marais de Saint-Sauveur (Robineau-Desvoidy). R.

230. — 19. **A. fuliginosus**, Panz. — Sous les débris végétaux au bord des mares dans les bois. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

231. — 20. **A. puellus**, Dej. — Sous les débris végétaux dans les marais. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

232. — 21. **A. Thoreyi**, Dej. — Un seul individu pris sous la mousse au pied d'un peuplier. Saint-Florentin (de la Brûlerie). RR.

G. OLISTHOPUS, Dejean.

233. — 1. **O. rotundatus**, Payk. — Sous les pierres, dans les endroits secs, surtout sablonneux. Mars à septembre. Saint-Sauveur (Robineau-Desvoidy); Saint-Florentin, Coulanges-sur-Yonne, Sens (de la Brûlerie); Pont-sur-Yonne ! Arces ! Bléneau (Designolle). AC.

POGONIDES.

G. PATROBUS, Dejean.

234. — 1. **P. excavatus**, Payk. — Sous les pierres, sur les bords des rivières, dans les terrains argileux. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Tonnerre (Gouré de Villemontée); Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Feineux). AR.

TRÉCHIDES.

G. TRECHUS, Clairville.

235. — 1. **T. micros**, Herbst. — Dans les détritus des inondations de l'Armançon. Saint-Florentin (de la Brûlerie). RR.



236. — 2. **T. minutus,** Fab. — Sous les pierres, les mousses, les détritus; dans les maisons, où il entre le soir en volant. Toute l'année. Partout. CC.

237. — 3. **T. obtusus,** Er. — Dans les endroits humides. Saint-Florentin (de la Brûlerie). AC.

G. BLEMUS, Dejean.

238. — 1. **B. areolatus,** Creutz. — Sur l'extrême bord de l'eau, où il s'enterre dans le sable fin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin, bords de l'Armançon (de la Brûlerie). C.

G. TACHYPUS, Dejean.

239. — 1. **T. flavipes,** L. — Dans les endroits humides, courant sur la terre. Toute l'année. Partout. CC.

240. — 2. **T. pallipes,** Duft. — Au bord des eaux dans les terrains sablonneux. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

241. — 3. **T. caraboïdes,** Schrk. — Avec le précédent. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

G. BEMBIDIUM, Latreille.

242. — 1. **B. paludosum,** Panz. — Dans les endroits marécageux. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R.

243. — 2. **B. impressum,** Panz. — Marais de Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). C.

244. — 3. **B. striatum,** Fab. — Dans les marais de Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). AC.

245. — 4. **B. punctulatum,** Drap. — Sur le sable humide, au bord des rivières. Avril à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Vincelles (Populus); Joigny (Grenet); C.

Sous Genre LEJA, Dejean.

246. — 5. **B. pygmœum,** Fab. — Dans les bois humides et sur les bords de l'Armançon. Saint-Florentin (de la Brûlerie). AR.

247. — 6. **B. lampros,** Herbst. — Dans les marécages et sous les détritus. Toute l'année. Partout. CC.

248. — 7. **B. pusillum,** Gyll. — **B. Normannum,** Dej. — Sur la vase des marécages et le sable au bord des rivières. Saint-Sauveur (Rob. Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie). AR.

249. — 8. **B. tenellum,** Er. — Mêmes endroits que le précédent. Août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! AR.

250. — 9. **B. doris,** Panz. — Marais de Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R.

251. — 10. **B. maculatum,** Dej. — Marais de Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.



252. — 11. **B. sturmi,** Panz. — Sur les bords des rivières et des étangs. Avril à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Bléneau (Designolle). AR.

253. — 12. **B. articulatum,** Panz. — Sous les détritus, dans les marais et au bord des rivières et des étangs. Presque toute l'année. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Joigny (Grenet); Bléneau (Designolle). C.

Sous-Genre LOPHA, Dejean.

254. — 13. **B. 4-guttatum,** Fab. — Dans les endroits humides et au bord des étangs. Juin, septembre. Saint-Sauveur (Rôb.-Desvoidy; Saint-Florentin (de la Brûlerie); Villemanoche (Tavoillot); Bléneau (Designolle). AR. Joigny (Grenet). C.

255. — 14. **B. callosum,** Kust. — Dans les marais. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Tonnerre (de la Brûlerie). R.

256. — 15. **B. 4-pustulatum,** Dej. — Dans les marais et sous les détritus des inondations. Mai. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens, embouchure de la Vanne! R.

257. — 16. **B. 4-maculatum,** Dej. — Sous les écorces et sur le bord des rivières et des étangs. Mars à septembre. Saint-Sauveur (Rob-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Bléneau (Designolle). AC.

258. — 17. **B. nitidulum,** Marsh. — Sur le sable et sous les pierres au bord de l'eau. Avril à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin, Tonnerre, Sens (de la Brûlerie). C.

Variété : **B. deletum,** Dej. — Sur les bords d'une mare. Arces! R.

259. — 18. **B. decorum,** Panz. — Sur le sable au bord des rivières et des étangs. Septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie). C.

260. — 19. **B. fasciolatum,** Duft. — Mêmes endroits que le précédent. Mars à septembre. Saint-Sauveur (Rob-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie). AC.

Variété : **B. cœruleum,** Dej. — Avec le type, mais plus commun.

261. — 20. **B. ripicola,** Duft. — Le type habite le bord des torrents du midi de la France.

Variété : **B. obsoletum,** Dej. — Sur le bord des rivières et des étangs. Saint-Sauveur (Rob-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie). C.

262. — 21. **B. femoratum,** Sturm. — **B. Andreæ,** Fab. — Sous des écorces de platane et sur le sable, au bord des rivières et des étangs. Mars à novembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie). Sens! C.

263. — 22. **B. ustulatum,** L. — Dans les marécages, sur les bords des rivières et sous les écorces de platane. Presque toute l'année. Partout. C.



Sous-Genre, NOTAPHUS, Dejean.

264. — 23. **B. varium,** Oliv. — Sous les débris végétaux, dans les endroits humides. Avril à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin, Sens (de la Brûlerie); Joigny (Grenet). AC.

265. — 24. **B. flammulatum,** Clairv. — Dans les marécages et sur les bords des rivières. Toute l'année. Partout. CC.

266. — 25. **B. assimile,** Gyll. — Sous les détritus, dans les marais. Presque toute l'année. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie). Sens ! C.

Sous-Genre, PHILOCHTHUS, Stephens.

267. — 26 **B. biguttatum,** Fab. — Dans les endroits marécageux. Toute l'année. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Pont-sur-Yonne! Escolives (Populus). AC.

Variété : **B. vulneratum,** Dej. — Avec le type, plus commun que lui.

268. — 27. **B. guttula,** Fab — Dans les marais et sous la mousse, au pied des arbres. Mars à septembre. Partout. C.

269. — 28. **B. obtusum,** Sturm. — Au bord des rivières et sous les débris végétaux, dans les marais. Mars à octobre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Guillon ! Escolives (Populus). C.

Sous-Genre, OCYS, Stephens.

270. — 29. **B. 5-striatum,** Gyll. — Sous les écorces et les détritus végétaux. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens ! AR.

271. — 30. **B. rufescens,** Dej. — Sous les écorces des vieux saules et dans les détritus des inondations. Saint-Florentin (de la Brûlerie). AR.

G. TACHYS, Dejean.

272. — 1. **T. 4-signata,** Duft. — Sur les sables des bords de l'Armançon. Saint-Florentin (de la Brûlerie). CC.

273. — 2. **T. parvula,** Dej. — Dans les détritus végétaux et sur les bords de l'Armançon. Saint-Florentin (de la Brûlerie). AR.

274. — 3. **T. bistriata,** Duft. — Sous les écorces, les détritus, sur le bord de l'eau et dans les sablières les plus sèches. Toute l'année. Partout. CC.

HYDROCANTHARES

DYTISCIDES

G. CYBISTER, Curtis.

275. — 1. **C. Rœseli,** Fab. — Dans les marais et les eaux stagnantes. Août, septembre. Pris une fois en quantité dans une chambre d'emprunt,

la Fouille, près du chemin de fer de Lyon. Sens! Saint-Julien-du-Sault! Bléneau (Designolle). C.

G. DYTISCUS, Linné.

276. — 1. **D. marginalis**, L. — Dans toutes les eaux stagnantes. Mars à octobre. Partout. CC.

Variété : **D. conformis**, Kunz. — Avec le type, mais beaucoup plus rare. Sens! Pont-sur-Yonne! Escolives!

277. — 2. **D. circumflexus**, Fab. — Dans les eaux des fossés. Villemanoche (Tavoillot). AR.

278. — 3. **D. dimidiatus**, Bergst. — Dans les mares, les fossés et les eaux stagnantes. Septembre. Sens ! Guillon ! Butteaux ! Escolives (Populus). AC.

279. — 4. **D. punctulatus**, Fab. — Dans les eaux marécageuses. Avril à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Escolives (Populus). AC.

G. ACILIUS, Leach.

280. — 1. **A. sulcatus**, L. — Dans toutes les eaux stagnantes. Avril à septembre. Partout. CC.

G. HYDATICUS, Leach.

281. — 1. **H. transversalis**, Fab. — Dans les mares, les fossés des prés, parfois enfoncé dans la vase Avril à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Montréal! Guillon! Escolives (Populus ; Bléneau (Designolle). C.

282. — 2. **H. Hybneri**, Fab. — Avec le précédent. Mai à septembre. Escolives (Populus). AR. Bléneau (Designolle). AC.

283. — 3. **H. cinereus**, Fab. — Dans les fossés des prés et les mares. Août, septembre. Sens ! Arces ! AC.

G. COLYMBETES, Clairville.

284. — 1. **C. fuscus**, L. — Dans toutes les eaux stagnantes. Toute l'année. Partout. CC.

285. — 2. **C. pulverosus**, Sturm. — Dans les fossés des prés. Septembre. Sens! Escolives (Populus). AR.

286. — 3. **C. collaris**, Payk. — Dans les eaux stagnantes des marais. Septembre. Sens! AC.

G. ILYBIUS, Erichson.

287. — 1. **I. ater**, de Geer. — Dans les eaux stagnantes. Mars à octobre. Partout. CC.

288. — 2. **I. obscurus**, Marsh. — Avec le précédent. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie; Sens! Pont-sur-Yonne! Guillon! Escolives (Populus) ; Bléneau (Designolle). C.



289. — 3. **I. fenestratus,** Fab. — Mêmes endroits et époques que les précédents. Partout. CC.

290. — 4. **I. fuliginosus,** Fab. — Dans les eaux courantes et stagnantes. Avril à octobre. Partout. CC.

G. AGABUS, Leach.

291. — 1. **A. agilis,** Fab. — Dans les fossés des prés et les étangs. Août, septembre. Les Siéges ! Escolives (Populus). C.

292. — 2. **A. Sturmi,** Gyll. — Dans les eaux stagnantes des mares et des fossés. Sens ! Les Siéges ! Escolives (Populus). C.

293. — 3. **A. maculatus,** L. — Dans toutes les eaux. Toute l'année. Sens ! Guillon ! Montréal ! Vincelles (Populus). C.

294. — 4. **A abbreviatus,** Fab. — Un seul individu trouvé sous la mousse, en septembre, dans un fossé desséché. Sens, Noues Bouchard ! RR.

295. — 5. **A. didymus,** Oliv. — Dans les eaux stagnantes des marais et les fossés. Avril à septembre. Sens ! Escolives, Val-de-Mercy (Populus); Villemanoche (Tavoillot); Bléneau (Designolle). C.

296. — 6. **A. brunneus,** Fab. — Eaux stagnantes des étangs. Septembre. Bléneau (Designolle). RR.

297. — 7. **A. paludosus,** Fab. — Dans les eaux marécageuses et les fossés. Septembre. Sens ! Escolives (Populus). R.

298. — 8. **A. bipunctatus,** Fab. — Dans les mares et les fossés. Avril à septembre. Sens ! Arces ! Montréal ! Villemanoche (Tavoillot). C.

299. — 9. **A guttatus,** Payk. — Dans les eaux courantes. Avril. Val-de-Mercy, rû de Genotte (Populus). AC.

300. — 10. **A. biguttatus,** Oliv. — Avec le précédent. Avril. Val-de-Mercy, rû de Genotte (Populus). AC.

301. — 11. **A. bipustulatus,** L. — Dans toutes les eaux stagnantes. Mars à octobre. Partout. CC.

G. NOTERUS, Clairville.

302. — 1. **N. sparsus,** Marsh. — **N. semipunctatus,** Fab. — Dans toutes les eaux stagnantes. Mars à octobre. Partout. CC.

303. — 2. **N. crassicornis,** Fab. — Avec le précédent. Mars à octobre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! C.

G. LACCOPHILUS, Leach.

304. — 1. **L. hyalinus,** de Geer. — Dans les marais, les ruisseaux et les fossés. Mars à octobre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Guillon ! Bléneau (Designolle). C.

305. — 2. **L. minutus,** L. — Mêmes endroits et époques que le précédent. Partout. CC.



G. HYPHYDRUS, Illiger.

306. — 1. **H. ferrugineus,** L. — **H. ovatus,** L. — Dans toutes les eaux marécageuses. Mars à octobre. Partout. CC.

G. HYDROPORUS, Clairville.

307. — 1. **H. geminus,** Fab. — Dans les marais et les fossés. Septembre. Sens! Chigy! Charentenay (Populus). AC.

308. — 2. **H. flavipes,** Oliv. — Eaux stagnantes des fossés et des marais. Juin, septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Escolives (Populus). AR.

309. — 3. **H. granularis,** L. — Dans les fossés, les marais et les étangs. Septembre. Sens! Escolives (Populus). AR. Bléneau (Designolle). AC.

310. — 4. **H. dorsalis,** Fab. — Dans les mares, au milieu des détritus végétaux. Au printemps et à l'automne. Pont-sur-Yonne! R. Bléneau (Designolle). AC.

311. — 5. **H. angustatus,** Sturm. — Dans les eaux stagnantes. Septembre. Sens, la Fouille! R.

312. — 6. **H. pubescens,** Gyll. — Dans une mare près de la forêt d'Othe. Août. Arces! R.

313. — 7. **H. planus,** Fab. — Dans les fossés et les eaux stagnantes des marais. Mars à septembre. Sens! Arces! Guillon! Escolives (Populus). C.

314. — 8. **H. erythrocephalus,** L. — Eaux stagnantes des fossés. Septembre, octobre. Sens, Saint-Paul! Escolives (Populus). R.

315. — 9. **H. palustris,** L. — Dans toutes les eaux marécageuses. Toute l'année. Partout. CC.

316. — 10 **H. incognitus,** Sharp. — Dans les eaux stagnantes. Septembre. Sens! R.

317. — 11. **H. Gyllenhali,** Schiodt. — Un seul individu pris en avril dans un fossé sur les bords du Serein. Guillon! RR.

318. — 12. **H. depressus,** Fab. — Dans les eaux stagnantes des fossés. Septembre. Sens, Noues Bouchard! AR.

319. — 13. **H. halensis,** Fab. — Dans les mares. Août, septembre. Charentenay (Populus). C.

320. — 14. **H. picipes,** Fab. — Dans les eaux bourbeuses des marais et des étangs. Septembre. Pont-sur-Yonne! Sens, la Fouille! Bléneau (Designolle). RR.

321. — 15. **H. lineatus,** Fab. — Eaux stagnantes des marais et des fossés. Mars à octobre. Sens! Pont-sur-Yonne! Escolives (Populus). AC.

322. — 16. **H. confluens,** Fab. — Dans les fossés et les mares. Septembre. Sens (Deschamps); Escolives (Populus). R. Butteaux! C.



323. — 17. **H. inæqualis**, Fab. — Dans les fossés, les marais et les étangs. Août, septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Les Siéges! Bléneau (Désignolle). C.

324. — 18. **H. reticulatus**, Fab. — Eaux stagnantes des marais et des étangs. Août, septembre. Pont-sur-Yonne! R. Bléneau (Designolle). AC.

325. — 19. **H. bicarinatus**, Clairv. — Dans les étangs. Septembre. Bléneau (Designolle). AC.

326. — 20. **H. unistriatus**, Schrank. — Avec le précédent.Septembre. Bléneau (Designolle). R.

327. — 21. **H. pictus**, Fab. — Dans les eaux stagnantes des marais et des fossés. Mars à octobre. Sens! Pont-sur-Yonne! Auxerre, Escolives (Populus). C.

G. PELOBIUS, Schœnherr.

328. — 1. **P. Hermanni**, Fab. — Dans les mares des bois, les fossés et les marais; parfois enfoncé dans la vase. Juillet à septembre. Sens! Arces! Butteaux! Saint-Julien-du-Sault! C.

G. HALIPLUS, Latreille.

329. — 1. **H. confinis**, Steph. — Eaux stagnantes des marais et des étangs. Août, septembre. Pont-sur-Yonne! R. Bléneau (Designolle). AC.

330. — 2. **H. lineaticollis**, Marsh. — Dans les eaux stagnantes et courantes. On prend quelquefois cette espèce, ainsi que les suivantes en fauchant, sur les herbes, au bord des fossés. Mars à octobre. Partout. CC.

331. 3. **H. ruficollis**, de Geer. — Eaux stagnantes des marais. Avril à septembre. Partout. CC.

332. — 4. **H. fluviatilis**, Aubé. — Dans les eaux stagnantes et les fossés. Août. Sens, la Fouille! Escolives (Populus). R.

333. — 5. **H. obliquus**, Fab. — Dans les marais et les fossés. Septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Les Siéges! Châtel-Censoir (Cotteau). AR.

334. — 6. **flavicollis**, Sturm. — Dans les marais et les étangs. Avril à Septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Bléneau (Designolle). AC.

335. — 7. **H. fulvus**, Fab. — Dans les eaux stagnantes des marais et des fossés. Juillet, septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Escolives (Populus). AR.

336. — 8. **H. variegatus**, Sturm. — Dans les eaux marécageuses Août. Sens! R.

337. — 9. **H. affinis**, Steph. — Dans les marais. Juillet, septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Avallon (Populus). AR.

G. CNEMIDOTUS, Illiger.

338. — 1. **C. cæsus**, Duft. — Dans toutes les eaux stagnantes. Mai à octobre. Sens! Pont-sur-Yonne! Guillon! Escolives (Populus). C.

339. — 2. **C. rotundatus**, Aubé. — Dans les étangs. Septembre. Bléneau (Designolle). RR.

GYRINIDES

G. GYRINUS, Geoffroy.

340. — 1. **G. bicolor**, Fab. — Sur les eaux claires, courantes ou stagnantes. Septembre. Sens, la Fouille ! R.

341. — 2. **G. natator**, L. — Sur toutes les eaux. Avril à septembre. Partout. CC.

342. — 3. **G. marinus**, Gyll. — Sur les eaux claires des marais et des étangs. Septembre. Sens, la Fouille ! R. Bléneau (Designolle). CC.

343. — 4. **G. minutus**, Fab. — Avec le précédent. Septembre. Sens, la Fouille ! Bléneau (Designolle). R.

PALPICORNES

HYDROPHILIDES

G. HYDROPHILUS, Geoffroy.

344. — 1. **H. piceus**, Fab. — Dans les fossés, les mares et toutes les eaux stagnantes pourvues de plantes aquatiques. Mars à octobre. Partout. C.

G. HYDROUS, Brullé.

345. — 1. **H. caraboïdes**, L. — Eaux stagnantes des marais et des fossés. Mai à septembre. Partout. CC.

G. HYDROBIUS, Leach.

346. — 1. **H. oblongus**, Herbst. — Dans les eaux stagnantes des marais et des étangs. Août, septembre. Sens ! Arces ! Les Siéges! Charentenay, Escolives (Populus). C. Bléneau (Designolle). AR.

347. — 2. **H. fuscipes**, L. — Avec le précédent. Avril à septembre. Partout. CC.

348. — 3. **H. bicolor**, Payk. — Dans les fossés et les marais. Septembre. Sens ! Guillon ! R.

349. — 4. **H. æneus**, Germ. — Dans les eaux stagnantes des fossés. Juillet. Escolives (Populus). R.

350. — 5. **H. globulus**, Payk. — Dans les eaux stagnantes et sur les plantes au bord de l'eau. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Chigy ! Escolives (Populus). AR.



G. ANACÆNA, Sharp.

351. — 1. **A. variabilis,** Sharp. — En compagnie d'**Hydrobius globulus,** avec lequel il a été longtemps confondu. Avril à septembre. Partout. CC.

G. PHILHYDRUS, Solier.

352. — 1. **P. testaceus,** Fab. — Dans les eaux stagnantes des marais et des fossés. Septembre. Sens ! Escolives ! AR.

353. — 2. **P. melanocephalus,** Oliv. — Avec le précédent. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Arces ! Pont-sur-Yonne (Populus). C.

354. — 3. **P. marginellus,** Fab. — Dans les eaux marécageuses et les fossés. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Arces ! Escolives (Populus). C.

355. — 4. **P. ovalis,** Thoms. — Avec le précédent. Septembre. Sens ! Escolives (Populus). AR.

G. HELOCHARES, Mulsant.

356. — 1. **H. lividus,** Muls. — **H. dilutus,** Er. — Eaux stagnantes des marais et des fossés. Avril à septembre. Partout. CC.

G. LACCOBIUS, Erichson.

357. — 1. **L. minutus,** L. — Dans les fossés, les marais et sous les détritus humides des fossés mis à sec. Avril à septembre. Partout. CC.

358. — 2. **L. nigriceps,** Thoms. — Avec le précédent. Septembre. Sens (Deschamps); Escolives (Populus). RR.

G. BEROSUS, Leach.

359. — 1. **B. signaticollis,** Charp. — **B. æriceps,** Curt. — Dans les marais. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Escolives (Populus). R.

360. — 2. **B. luridus,** L. — Dans toutes les eaux stagnantes. Avril à septembre. Partout. C.

361. — 3. **B. affinis,** Brul. — Dans les mares et les fossés. Août, septembre. Sens ! Arces ! Les Siéges ! R.

G. LIMNEBIUS, Leach.

362. — 1. **L. truncatellus,** Thunb. — Eaux stagnantes des marais et des fossés. Septembre. Sens ! Escolives (Populus). AR.

363. — 2. **L. papposus,** Muls. — Dans les marais et sous les détritus humides au pied d'un peuplier. Septembre. Sens ! Chigy ! AC.

364. — 3. **L. atomus,** Duft. — Dans les eaux stagnantes des marais. Septembre. Sens ! R.

G. CYLLIDIUM, Erichson.

365. — 1. **C. seminulum**, Payk. — Dans les mares et sous les détritus humides au fond des fossés desséchés. Août. Sens ! R.

M. le docteur Populus a pris un individu de cette espèce, au mois de décembre, sous la mousse au pied d'un chêne, dans le bois des Brosses, à Coulanges-la-Vineuse.

G. HELOPHORUS, Fabricius.

366. — 1. **H. rugosus**, Oliv. — Sous les détritus des inondations. Avril. Sens ! R.

367. — 2. **H. nubilus**, Fab. — Sur les herbes des prés humides, parfois au vol. Août, septembre. Sens ! Toucy ! Escolives (Populus). C.

368. — 3. **H. aquaticus**, L. — Dans les eaux stagnantes des marais et sur les plantes aquatiques. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Villemanoche (Tavoillot). AC.

369. — 4. **H. obscurus**, Mull. — Dans les eaux marécageuses. Juillet, septembre. Sens ! Escolives (Populus). AR.

370. — 5. **H. granularis**, L. — Sur les plantes aquatiques et dans les marais. Avril à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Arces ! Chigy ! Escolives (Populus). C.

371. — 6. **H. griseus**, Herbst. — Eaux stagnantes des marais. Septembre. Sens ! AR.

G. HYDROCHUS, Leach.

372. — 1. **H. elongatus**, Schall. — Dans les eaux marécageuses et sur les plantes aquatiques. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Escolives (Populus) ; Bléneau (Designolle). C.

373. — 2. **H. carinatus**, Germ. — Avec le précédent. Septembre. Sens, Noues Bouchard ! R.

374. — 3. **H. brevis**, Herbst. — Dans les marais. Août. Pont-sur-Yonne ! R.

375. — 4. **H. angustatus**, Germ. — Avec les précédents. Septembre. Sens ! Villiers-Saint-Benoît ! R.

G. OCHTHEBIUS, Leach.

376. — 1. **O. margipallens**, Latr. — Un individu trouvé dans une mare, sur les bords du Serein. Avril. Guillon ! RR.

377. — 2. **O. pygmæus**, Fab. — Dans les fossés et les eaux stagnantes des marais. Septembre. Sens, la Fouille ! Fontaine-la-Gaillarde ! C.

SPHÆRIDIDES.

G. CYCLONOTUM, Erichson.

378. — 1. **C. orbiculare**, Fab. — Sous les détritus végétaux, dans



les prés humides et les marais. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Chigy! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Bléneau (Designolle). C.

G. SPHÆRIDIUM, Fabricius.

379. — 1. **S. scarabæoides,** L. — Dans les bouses des prairies. Mai à octobre. Partout. CC.

380. — 2. **S. bipustulatum,** Fab. — Dans les bouses. Mai à novembre. Partout. CC.

Variété : **S. marginatum,** Fab. — Avec le type, aussi commun que lui.

G. CERCYON, Leach.

381. — 1. **C. laterale,** Marsh. — Dans les bouses des prairies. Juillet, septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Vincelles (Populus). AC.

382. — 2. **C. anale,** Payk. — Dans les détritus d'une inondation de l'Armançon. Mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

383. — 3. **C. terminatum,** Men. — **G. plagiatum,** Er. — Dans les bouses. — Septembre. Sens, prés de Saint-Paul! R.

384. — 4. **C. quisquilium,** L. -- Dans les bouses, les fumiers; le soir, il vole autour des lumières dans les maisons. Mai à septembre. Partout. CC.

385. — 5. **C. unipunctatum,** L. — Dans les bouses et le crottin de cheval. Septembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

386. — 6. **C. centrimaculatum,** Sturm. — Dans les bouses des prairies. Juillet. Sens! R.

387. — 7. **C. flavipes,** Fab. — Dans les bouses et les matières végétales en décomposition. Mai à septembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. CRYPTOPLEURUM, Mulsant.

388. — 1. **C. atomarium,** Fab. — Dans les bouses et sous les détritus végétaux. Mai à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

BRACHÉLYTRES.

ALÉOCHARIDES.

G. AUTALIA, Stephens.

389. — 1. **A. impressa,** Oliv. — Dans les champignons. Septembre. Villiers Saint-Benoît! C.

G. FALAGRIA, Stephens.

390. — 1. **F. sulcata,** Payk. — Sous les pierres, les débris végétaux au pied des arbres. Février à Juillet. Sens ! C.

391. — 2. **F. obscura,** Grav. — Sous les pierres, les feuilles mortes, les détritus et dans les champignons. Presque toute l'année. Partout. CC.

G. SILUSA, Erichson.

392. — 1. **S. rubiginosa,** Er. — Sous les détritus dans les marécages. Avril. Pont-sur-Yonne ! R.

G. ALEOCHARA, Gravenhorst.

393. — 1. **A. fuscipes,** Fab. Dans les champignons, sous les cadavres et dans une fleur d'Arum Dracunculus. Juillet à Septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

394. — 2. **A. brevipennis,** Grav. — Dans les bouses des prairies. Octobre. Escolives (Populus). RR.

395. — 3. **A. bipunctata,** Oliv. — Dans les bouses des prairies. Septembre. Vincelles (Populus) ; Sens (Deschamps). R.

396. — 4. **A. tristis,** Grav. — Dans les bouses des prairies. Août, Septembre. Sens ! Vincelles (Populus). C.

397. — 5. **A. bisignata,** Er. — Dans les bouses. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

397 *bis*. — 6. **A. lanuginosa,** Grav. — Sous les détritus végétaux dans les endroits humides. Mai. Sens ! R.

398. — 7. **A. mæsta,** Grav. — Dans les prés humides, en fauchant. Juillet. Sens, Noues Bouchard ! R.

399. — 8. **A. nitida,** Grav. — Dans les bouses et les matières végétales en décomposition. Septembre. Sens ! Villiers-Saint-Benoît ! Vincelles (Populus). C.

G. LOMECHUSA, Gravenhorst.

400. — 1. **L. paradoxa,** Steph. — Dans les fourmilières avec la Formica flava. Septembre. Sens ! AR.

G. MYRMEDONIA, Erichson.

401. — 1. **M. limbata,** Payk. — Dans les détritus des inondations et au pied des arbres dans les marais. Avril. Sens ! AR.

402. — 2. **M. canaliculata,** Fab. — Dans les endroits humides, sous les feuilles sèches, les détritus végétaux, les mousses. Mars à Octobre. Partout. CC.

G. CALODERA, Mannerheim.

403. — 1. **C. forticornis,** Lac. — Au pied des arbres dans les endroits humides. Septembre. Escolives (Populus). R,



G. TACHYUSA, Erichson.

404. — 1, **L. umbratica,** Er. — Sous les détritus végétaux au bord de la Vanne. Avril. Sens! AR.

G. PRONOMÆA, Erichson.

405. — 1. **P. rostrata,** Er. — Sous les feuilles mortes dans un fossé desséché. Septembre. Guillon! RR.

G. OXYPODA, Mannerheim.

406. — 1. **O. lividipennis,** Manh. — Sur des arbustes et sous des détritus végétaux au bord de la Vanne. Avril. Sens! Pont-sur-Yonne! AC.

407. — 2. **O. vittata,** Mærk. — Dans les endroits marécageux. Septembre. Guillon! R.

408. — 3. **O. opaca,** Grav. — Au pied des arbres dans les marais. Juin. Sens! R.

409. — 4. **O. umbrata,** Gyll. — **O. cuniculina,** Er. — Sous les débris végétaux dans les marais. Septembre. Sens! Guillon! AR.

410. — 5. **O. sericea,** Heer. — Sous les débris végétaux dans les marais et au pied des arbres dans les bois. Juin à Septembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

411. — 6. **O. alternans,** Grav. — Dans les champignons. Août. Sens! R.

G. HOMALOTA, Mannerheim.

412. — 1. **H. analis,** Grav. — Dans les champignons sous les écorces, les feuilles mortes et les détritus des inondations. Mars à octobre. Partout. CC.

413. — 2. **H. occulta,** Er. — Au pied des arbres, dans les endroits humides. Septembre. Sens! Guillon! Villiers-Saint-Benoît! AR.

414. — 3. **H. longula,** Heer. — Sous la mousse, dans les bois. Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

415. — 4. **H. gregaria,** Er. — Au pied des arbres et sous les détritus, dans les bois et les marais. Mai à Septembre. Sens! C.

416. — 5. **H. elongatula,** Grav. — Dans les marais, au pied des arbres et en fauchant sur les herbes. Juin. Sens ! CC.

417. — 6. **H. volans,** Scriba. — **H. melanocera,** Thoms. — Endroits humides, sous les débris végétaux. Mai. Sens, Noues-Bouchard! R.

418. — 7. **H. umbonata,** Er. — **H. vicina,** Steph. — Au pied des arbres dans les bois, et sous les détritus dans les marais. Avril à octobre. Sens! Val-de-Mercy (Populus). AC.

419. — 8. **H. Pertyi,** Heer. — **H. Waterhousei,** Woll. — Sous les débris végétaux dans les marais. Mai. Pont-sur-Yonne! R.

420. — 9. **H. merdaria**, Thoms. — **H. xanthoptera**, Steph. — Sous les détritus dans les marais. Septembre. Sens ! R.

421. — 10. **H. castanoptera**, Manh. — Dans les champignons des bois. Septembre. Villiers-Saint-Benoît ! CC.

422. — 11. **H. trinotata**, Kr. — **H. socialis**, Thoms. — Sous la mousse dans les bois. Un individu pris sur le pain en août! Sens ! AC.

423. — 12. **H. sericans**, Thoms. — Sous les débris végétaux et dans les champignons des bois. Septembre. Coulanges-la-Vineuse (Populus) Villiers-Saint-Benoît ! AC.

424. — 13. **H. fungicola**, Thoms. — **H. ignobilis**, Sharp. — Sous les feuilles mortes et au pied des arbres dans les marais. Mai à septembre. Sens ! AC.

425. — 14. **H. nigritula**, Grav. — Sous les débris végétaux dans les marais et dans les champignons. Juin à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Guillon ! Villiers-Saint-Benoît ! AC.

426. — 15. **H. gagatina**, Baud. — Au pied des arbres dans les marais; bois, dans les champignons. Avril à septembre. Sens ! Guillon ! Villiers-Saint-Benoît ! CC.

427. — 16. **H. palustris**, Ksw. — Sous les détritus dans les endroits humides. Septembre. Sens, bords de la Vanne ! R.

428. — 17. **H. ægra**, Heer. — Sous la mousse au pied des arbres, bois et marais. Septembre, octobre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

429. — 18. **H. celata**, Er. — Endroits humides, sous les débris végétaux. Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

430. — 19. **H. longicornis**, Grav. — Sous les détritus végétaux au bord des eaux. Septembre. Sens ! AR.

431. — 20. **H. parva**, Sahlb. — **H. spreta**, Fairm. — Sous la mousse au pied des arbres. Septembre. Sens, les Provendiers ! R.

432. — 21. **H. sordida**, Marsh. — **H. melanaria**, Sahlb. — Dans les détritus des inondations et dans les mousses au pied des arbres. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Coulanges-la-Vineuse ! C.

433. — 22. **H. tenera**, Sahlb. — **H. testudinea**, Er. — Sous la mousse au pied des arbres. Septembre. Coulanges-la-Vineuse, bois de Maupertuis ! RR.

434. — 23. **H. fuscipes**, Heer. — Bois, dans les champignons. Septembre. Val-de-Mercy (Populus). RR.

435. — 24. **H. fusca**, Sahlb. — **H. vernacula**, Er. — Bois, dans les champignons. Septembre. Sens ! Villiers-Saint-Benoît ! R.

436. — 25. **H. fungi**, Grav. — Sous les feuilles mortes, les détritus des inondations, les mousses au pied des arbres et dans les champignons ; bois et marais. Toute l'année. Partout. CC.

437. — 26. **H. clientula,** Grav. — Sous des fagots. Août. Sens! R.

438. — 27. **H. labilis,** Er. — Sous les détritus végétaux dans les marais. Mai à septembre. Sens! AC.

439. — 28. **H. angustula,** Gyll. — Sous les détritus dans les endroits humides. Saint-Florentin (de la Brûlerle). R.

440. — 29. **H. plana,** Manh. — Sous des écorces d'arbres abattus. Septembre. Guillon! AC.

G. PLACUSA, Erichson.

441. — 1. **P. complanata,** Er. — Dans les marais, sous les débris de roseaux. Mai. Sens, Noues-Bouchard! RR.

G. PHLŒOPORA, Erichson.

442. — 1. **P. corticalis,** Er. — Sous les écorces. Septembre. Sens! RR.

443. — 2. **P. major,** Kr. — Endroits humides, sous les écorces. Septembre. Santigny! RR.

G. HYGRONOMA, Erichson.

444. — 1. **H. dimidiata,** Grav. — Sous les feuilles mortes, les débris végétaux dans les marais. Mars à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Escolives! AC.

G. STICHOGLOSSA, Fairmaire.

445. — 1. **S. corticina,** Er. — Sous les écorces. Septembre. Santigny! RR.

G. OLIGOTA, Mannerheim.

446. — 1. **O. granaria,** Er. — Au pied des arbres dans les endroits humides; caves, dans les champignons des tonneaux. Août, septembre. Sens, Noues-Bouchard! AR.

447. — 2. **O. rufipennis,** Kr. — Dans les caves, champignons des tonneaux. Août. Sens! R.

G. GYROPHÆNA, Mannerheim.

448. — 1. **G. lævipennis,** Kr. — Endroits humides, dans les champignons sur des peupliers. Septembre. Escolives! C.

449. — 2. **G. lucidula,** Er. — Avec le précédent. Septembre. Escolives! R.

G. MYLLÆNA, Erichson.

450. — 1. **M. minuta,** Grav. — Sous les débris végétaux dans les marais. Septembre. Escolives (Populus). R.

451. — 2. **M. elongata,** Mathew. — **M. glauca,** Aubé. — Sous les feuilles mortes dans les endroits humides. Sens! RR.

TACHYPORIDES.

G. HYPOCYPTUS, Mannerheim.

452 — 1. **H. longicornis,** Payk. — Sous les débris végétaux et les mousses dans les endroits humides. On le prend aussi en fauchant sur les herbes au crépuscule. Presque toute l'année. Partout. CC.

453. — 2. **H. læviusculus**, Manh. — Sous la mousse au pied des arbres. Guillon! RR.

454. — 3. **H. seminulum**, Er. — Sous les détritus dans les marais. Septembre. Sens, Noues-Bouchard! RR.

G. LEUCOPARYPHUS, Kraatz.

455. — 1. **L. silphoïdes,** L. — Au pied des arbres dans les bois et dans les bouses. Septembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

G. TACHINUS, Gravenhorst.

456. — 1. **T. flavipes,** Fab. — Sous la mousse et les détritus dans les bois et les marais. Juin à septembre. Sens! Tonnerre (Gouré de Villemontée); Coulanges-la-Vineuse (Populus . AC.

457. — 2. **T. humeralis,** Grav. — Sous les débris végétaux dans les marais. Août. Sens, Noues-Bouchard! R.

458. — 3. **T. scapularis,** Steph. — Sous les feuilles mortes dans les endroits humides. Mai, septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! AR.

459. — 4. **T. marginellus,** Fab. — Sous les détritus des inondations et les débris végétaux dans les marais. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! AR.

460. — 5. **T. subterraneus,** L. — Endroits humides, sous les débris végétaux. Septembre. Guillon! R.

G. TACHYPORUS, Gravenhorst.

461. — 1. **T. obtusus,** L. — Sous les mousses, les feuilles mortes et au pied des arbres dans les bois et les marais. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Pont-sur-Yonne! Escolives (Populus). C.

462. — 2. **T. formosus,** Math. — Sous la mousse, les débris végétaux et dans les champignons. Août, septembre. Partout. CC.

463. — 3. **T. solutus,** Er. — Sous les mousses, les feuilles mortes et au pied des arbres dans les endroits humides. On le prend aussi le soir en fauchant sur les herbes. Juin, août. Partout. CC.

464. — 4. **T. chrysomelinus,** L. — Sous les feuilles, les débris végétaux et en fauchant le soir sur les herbes dans les marais. Mai à septembre. Sens! Escolives (Populus). AC.



465. — 5. **T. hypnorum**, Fab. — Mêmes endroits et époques que les précédents. Toute l'année. Partout. CC.

466. — 6. **T. atriceps**, Steph. — **T. humerosus**, Er. — Dans les marais, sous les débris végétaux. Septembre. Sens ! Escolives ! R.

467. — 7. **T. brunneus**, Fab. — Sous les mousses, les débris végétaux et en fauchant sur les herbes et les fleurs des champs. Mars à octobre. Partout. CC.

G. CONURUS, Stephens.

468. — 1. **C. pubescens**, Grav. — Sous les débris de roseaux dans les marais, et sous les mousses dans les bois. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Villiers-Saint-Benoît ! C.

469. — 2. **C. fusculus**, Grav. — **C. immaculatus**, Steph. — Avec le précédent. Sens, Noues-Bouchard ! R.

470. — 3. **C. pedicularius**, Grav. — **C. lividus**, Er. — Sous les débris végétaux dans les marais et sous les feuilles mortes dans les bois. Avril à septembre. Sens ! Villiers-Saint-Benoît ! AC.

471. — 4. **C. bipustulatus**, Grav. — Sous la mousse dans les bois. Septembre. Coulanges-la-Vineuse ! RR.

G. BOLITOBIUS, Stephens.

472. — 1. **B. lunulatus**, L. — **B. atricapillus**, Fab. — Dans les champignons des bois. Avril à septembre. Partout. CC.

473. — 2. **B. trinotatus**, Er. — Dans les champignons. Septembre. Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

474. — 3. **B. exoletus**, Er. — Avec les précédents. Août, septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Pont-sur-Yonne ! Villiers-Saint-Benoît ! Vincelles (Populus). C.

475. — 4. **B. pygmæus**, Fab. — Dans les champignons des bois et des marais. Septembre. Pont-sur-Yonne ! Escolives ! Villiers-Saint-Benoît ! AC.

G. MYCETOPORUS, Mannerheim.

476. — 1. **M. pronus**, Er. — Dans les détritus au bord de l'Armançon. Avril. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

STAPHYLINIDES.

G. VELLEIUS, Leach.

477. — 1. **V. dilatatus**, Fab. — Un individu pris dans le tronc d'un arbre en train de manger une limace. Août. Villeneuve-les-Genêts (Joulin). RR.

G. QUEDIUS, Stephens.

478. — 1. **Q. lateralis**, Grav. — Dans les champignons des bois. Septembre. Villiers-Saint-Benoît ! R.

479. — 2. **Q. ochripennis,** Men. — Sous les détritus végétaux, les pierres et dans les celliers. Juin. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

480. — 3. **Q. fulgidus,** Fab. — Sous les pierres, les mousses et les détritus dans les bois et les marais; un individu pris en novembre dans les appartements. Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

481. — 4. **mesomelinus,** Marsh. — Sous les débris végétaux dans les endroits humides. Août. Sens! R.

482. — 5. **Q. cruentus**, Oliv. — Sous la mousse au pied des arbres dans les marais. Septembre. Sens! R.

483. — 6. **Q. impressus**, Panz. — **Q. cinctus**, Payk. — Sous les débris végétaux, les champignons pourris et les excréments. Presque toute l'année. Partout. CC.

484. — 7. **Q. tristis,** Grav. — Sous les feuilles mortes, les pierres, les mousses et les écorces. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Guillon! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

485. — 8. **Q. fuliginosus,** Grav. — Sous les pierres et les détritus dans les marais. Juillet. Septembre. Sens! AR.

486. — 9. **Q. molochinus,** Grav. — Sous les pierres, les débris végétaux et dans les bouses. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Toucy! AR.

487. — 10. **Q. picipes,** Manh. — Dans les bois, sous les pierres et dans les champignons. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Villiers-Saint-Benoît! Val-de-Mercy (Populus). AR.

488. — 11. **Q. rufipes,** Grav. — Au pied des arbres dans les bois et sous les débris végétaux dans les marais. Septembre. Sens! Pontigny! Montréal! C.

489. — 12. **Q. attenuatus.** Gyll. — Sous les détritus végétaux. Septembre. Coulanges-la-Vineuse! RR.

490. — 13. **Q. boops,** Grav. — Sous la mousse, au pied des arbres dans les bois et sous les débris de roseaux dans les marais. Septembre. Sens! Villemanoche! Pontigny! Butteaux! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

G. STAPHYLINUS, Linné.

491. — 1. **S. maxillosus,** L. — Sous les pierres, les cadavres et dans les fumiers. Mai à septembre. Partout. C.

492. — 2. **S. nebulosus,** Fab. — Sous les pierres, les cadavres, les bouses et les champignons pourris. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

493. — 3. **S. murinus,** L. — Sous les mousses, les pierres, dans les bouses et les champignons, sur les chemins. Avril à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.



494. — 4. **S. pubescens,** de Geer. — Sous les bouses dans les prés et dans les fumiers. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

495. — 5. **S. stercorarius,** Oliv. — Sous les pierres, les bouses et les petits cadavres. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Pont-sur-Yonne ! Sens ! (Deschamps) ; Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

496. — 6. **S. fossor,** Scop. — Au pied des arbres dans les bois. Août. Sens ! R.

497. — 7. **S. cæsareus,** Cederh. — Sous les pierres, les feuilles mortes et les excréments ; sur les chemins. Juillet à octobre. Sens! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

498. — 8. **S. latebricola,** Grav. — Sous les pierres sur un coteau aride. Septembre. Villiers-Saint-Benoît ! RR.

G. OCYPUS, Stephens.

499. — 1. **O. olens,** Mull. — Sur les chemins, sous les pierres, au pied des arbres. Presque toute l'année, surtout en septembre. Partout. CC.

500. — 2. **O. cyaneus,** Payk. — **O. ophthalmicus,** Scop. — Sous les pierres, les fumiers, sur les chemins. Avril à septembre. Sens! (Deschamps). AC.

501. — 3. **O. similis,** Fab. — **O. nitens,** Schr. — Sous les feuilles mortes dans les bois. Sens ! RR.

502. — 4. **O. æthiops,** Waltl. — Sous les débris végétaux dans les marais. Septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

503. — 5. **O. fulvipennis,** Er. — Sous les pierres dans les endroits secs. Pont-sur-Yonne ! RR.

504. — 6. **O. cupreus,** Rossi. — **O. æneocephalus,** de Geer. — Sous les pierres, les bouses et les feuilles mortes dans les marais. Septembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Bléneau (Designolle). AR.

505. — 7. **O. pedator,** Grav. — Sous le fumier, dans une écurie. Août. Joigny (Populus). R.

506. — 8. **O. ater,** Grav. — Sous les pierres, les détritus dans les endroits humides. Août, septembre. Sens! Guillon! Escolives (Populus). AR.

507. — 9. **O. morio,** Grav. — **O. edentulus,** Block. — Sous les détritus, les bouses, les mousses au pied des arbres dans les bois et les marais. Avril à septembre. Sens! Guillon! Montréal! Coulanges-la-Vineuse (Populus) ; Villiers-Saint-Benoît ! C.

508. — 10. **O. compressus,** Marsh. — Sous la mousse au pied des arbres dans les bois. Septembre. Sens ! R.



G. ERICHSONIUS, Fauvel.

509. — 1. **E. cinerascens,** Grav. — Sous les débris végétaux dans les marécages. Mai. Pont-sur-Yonne ! R.

510. — 2. **E. procerulus,** Grav. — Sur le gravier au bord de la Vanne. Mai. Sens ! R.

G. PHILONTHUS, Leach.

511. — 1. **P. cyaneipennis,** Fab. — Sous la mousse dans les bois et dans les champignons. Septembre. Bléneau (Designolle); Sens (Feineux). AC.

512. — 2. **P. proximus,** Kraatz. — **P. succicola,** Thoms. — Sous les détritus et dans les bouses. Septembre. Sens ! Villiers-Saint-Benoît ! R.

513. — 3. **P. æneus,** Rossi. — Dans les fumiers, les bouses et les champignons. Juin à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

514. — 4. **P. carbonarius,** Gyll. — Dans les bouses des prés. Septembre. Sens ! RR.

515. — 5. **P. cephalotes,** Grav. — Sous les pierres et les feuilles mortes dans les bois et les prairies. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

516. — 6. **P. sordidus,** Grav. — Sous les détritus végétaux et dans les bouses. Septembre. Guillon ! Escolives (Populus). AR.

517. — 7. **P. rufimanus,** Er. — Sur le gravier au bord de l'Armançon et dans les détritus des inondations. Septembre. Saint-Florentin ! (de la Brûlerie). AR.

518. — 8. **P. sanguinolentus,** Grav. — Dans les bouses et sous les débris végétaux. Août. Sens ! (Deschamps). R.

519. — 9. **P. immundus,** Gyll. — **P. fumigatus,** Er. — Sous les mousses, les feuilles mortes et les détritus des inondations. Avril à septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

520. — 10. **P. ventralis,** Grav. — Sous la mousse des bois et dans les latrines. Mai à septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

521. — 11. **P. debilis,** Grav. — Sous les détritus végétaux dans les marais et sous la mousse dans les bois. Septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse ! R.

522. — 12. **P. discoideus,** Grav. — Sous les crottins et les détritus dans les marais. Avril. Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

523. — 13. **P. laminatus,** Creutz. — Sous les excréments et les débris végétaux. Juin. Sens ! R.

524. — 14. **P. ebeninus,** Grav. — Sous les détritus, les feuilles mortes et dans les bouses. Presque toute l'année. Partout. CC.

Variété : **P. corruscus,** Grav. — Avec le type, mais plus rare. Sens !



525. — 15. **P. quisquilarius**, Gyll. — Sous les pierres et les détritus au bord des eaux. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Escolives (Populus). AR.

Variété : **P. inquinatus**, Steph. — Avec le type, mais plus rare. Saint-Florentin (de la Brûlerie).

526. — 16. **P. fimetarius**, Grav. — Sous les pierres, les écorces et les débris végétaux dans les marais. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

527. — 17. **P. nigritulus**, Grav. — **P. aterrimus**, Grav. — Sous les feuilles mortes, les détritus des inondations et dans les bouses. Presque toute l'année. Partout. CC.

528. — 18. **P. politus**, Fab. — Sous les mousses, les champignons pourris, dans les bouses et les détritus des inondations. Presque toute l'année. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Villiers-Saint-Benoît! C.

529. — 19. **P. varius**, Gyll. — Sous les bouses, les mousses et dans les détritus au bord des eaux. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Coulanges-la-Vineuse! C.

Variété : **P. bimaculatus**, Grav. — Avec le type, mais plus rare. Sens!

530. — 20. **P. cruentatus**, Gmel. — **P. bipustulatus**, Panz. — Dans les bouses et les détritus des inondations. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

531. — 21. **P. scybalarius**, Nordm. — **P. longicornis**, Steph. — Sous les pierres et les détritus végétaux dans les endroits humides. Juin. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). CC.

532. — 22. **P. opacus**, Gyll. — **P. varians**, Payk. - Sous les bouses et les détritus végétaux dans les marais. Juillet, septembre. Sens! AR.

Variété : **P. agilis**, Grav. — Avec le type, mais plus rare. Sens!

533. — 23. **P. albipes**, Grav. — Au pied des arbres dans les bois et les détritus dans les marécages. Septembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

534. — 24. **P. fumarius**, Grav. — Sous les débris végétaux au bord des eaux stagnantes. Octobre. Escolives (Populus). R.

535. — 25. **P. nigrita**, Grav. — Sous les feuilles mortes dans un fossé. Octobre. Sens (Deschamps) RR.

536. — 26. **P. micans**, Grav. — Sous les détritus au bord des eaux et au pied des arbres dans les endroits humides. Mai à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Guillon! AC.

G. XANTHOLINUS, Serville.

537. — 1. **X. fulgidus**, Fab. — Dans les détritus des inondations. Avril. Sens! RR.



538. — 2. **X. punctulatus**, Payk. — Sous les pierres, les bouses, les mousses au pied des arbres et sous les détritus des inondations. Avril à septembre. Partout. CC.

539. — 3. **X. glabratus**, Grav. — Sous les débris végétaux dans les marais et dans les bouses. Juin, août. Sens !. Villemanoche (Tavoillot). AC.

540. — 4. **X. tricolor**, Fab. — Sous les mousses au pied des arbres et sous les débris végétaux dans les endroits humides. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Arcy-sur-Cure ! Guillon ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

541. — 5. **X. linearis**, Fab. — Sous les pierres, les mousses, dans les bouses et les détritus des inondations. Mars à novembre. Partout. CC.

G. LEPTOLINUS, KRAATZ.

542. — 1. **L. nothus**, Er. — Sous les mousses au pied des arbres et sous les débris végétaux dans les marais. Février. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! R.

G. LEPTACINUS, ERICHSON.

543. — 1. **L. parumpunctatus**, Gyll. — Sous les feuilles mortes. Avril. Sens ! RR.

544. — 2. **L. batychrus**, Gyll. —Sous les mousses, les écorces et les détritus des inondations. Mai, septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

G. OTHIUS, STEPHENS.

545. — 1. **O. fulvipennis**, Fab. — Sous les débris végétaux dans les marais. Mai. Sens ! AR.

546. — 2. **O. punctipennis**, Lacd. — **O. læviusculus**, Steph. — Sous les pierres, les écorces et les débris végétaux dans les endroits marécageux. Mai, septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

PÆDÉRIDES.

G. LATHROBIUM, GRAVENHORST.

547. — 1. **L. elongatum**, L. — Dans les détritus des inondations et au bord des eaux dans les marais. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Escolives (Populus). AC.

548. — 2. **L. castaneipenne**, Kolen. — Sous les détritus dans les endroits marécageux. Escolives (Populus). RR.

549. — 3. **L. fulvipenne**, Grav. — Sur le gravier au bord des rivières et dans les détritus des inondations. Mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! AC.



550. — 4. **L. longulum,** Grav. — Au pied des arbres et sous les débris végétaux dans les marais. Avril. Saint-Florentin (de la Brûlerie). AC.

551. — 5. **L. labile,** Er. — Sous les pierres au bord de l'Armançon. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

552. — 6. **L. multipunctum,** Grav. — Sous les détritus des inondations et sous les feuilles mortes dans les endroits humides. Avril. Sens, Noues Bouchard ! AR.

553. — 7. **L. quadratum,** Payk. — Sous les feuilles et les détritus au bord des eaux dans les marais. Avril. Saint-Florentin (de la Brûlerie). Sens, la Fouille ! AC.

554. — 8. **L. punctatum,** Zett. — **L. fovulum,** Steph. — Sous les feuilles mortes dans les marais. Septembre. Sens ! Escolives (Populus). R.

555. — 9. **L. pallidum,** Nordm. — Sous les détritus des inondations au bord de l'Armançon. Avril. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

556. — 10. **L. bicolor,** Er. — Sous les pierres, au bord de l'Armançon. Saint-Florentin (de la Brûlerie). RR.

557. — 11. **L. angusticolle,** Lacd. — Avec le précédent. Juillet. Saint-Florentin (de la Brûlerie). RR.

558. — 12. **L. picipes,** Er. — Sous les détritus des inondations, au bord de l'Armançon. Avril. Saint-Florentin (de la Brûlerie). RR.

G. ACHENIUM, Stephens.

559. — 1. **A. depressum,** Grav. — Sous les pierres, les écorces et dans les détritus des inondations. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! AR. Bléneau (Designolle). AC.

G. CRYPTOBIUM, Mannerheim.

560. — 1. **C. fracticorne,** Payk. — **C. glaberrimum,** Herbst. — Sous les mousses au pied des peupliers et sous les débris végétaux dans les marais. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Pont-sur-Yonne ! AC.

G. STILICUS, Latreille.

561. — 1. **S. subtilis,** Er. — Au pied des arbres dans les marais. Mai. Sens ! R,

562. — 2. **S. similis,** Er. — Sous les mousses, les débris végétaux et dans les détritus des inondations. Avril à septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

563. — 3. **S. affinis,** Er. — **S. orbiculatus,** Payk. — Mêmes endroits et époques que le précédent. Partout. CC.

G. SCOPÆUS, Erichson.

564. — 1. **S. gracilis,** Sperk. — **S. Erichsonis,** Kolen. — Sur le sable au bord de l'Armançon. Mars. Saint-Florentin (de la Brûlerie). RR.



565. — 2. **S. lævigatus,** Gyll. -- Sous les débris végétaux dans les marais et dans les détritus des inondations. Avril, juin. Sens, Noues Bouchards et bords de la Vanne! AC.

566. — 3. **S. minutus,** Er. — **S. sulcicollis,** Steph. — Sous les débris végétaux dans les endroits marécageux. Mai. Pont-sur-Yonne! R.

G. LITHOCHARIS, LACORDAIRE.

567. — 1. **L. obsoleta,** Nordm. — Sous les débris végétaux au bord des eaux dans les marais. Avril. Pont-sur-Yonne! Escolives (Populus). AR.

568. — 2. **L. propinqua,** Ch. Bris. — **L. vicina,** Ch. Bris. — Sous la mousse au pied des arbres et sous les débris végétaux dans les marais. Mars. Sens! Pont-sur-Yonne! AC.

569. — 3. **L. ruficolis,** Kraatz. — Sous les feuilles mortes, sur le gravier au bord des eaux et dans les détritus des inondations. Avril. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Guillon! AC.

570. — 4. **L. melanocephala,** Fab. — Sous les mousses au pied des arbres. Septembre. Coulanges-la-Vineuse! Guillon! R.

G. SUNIUS, STEPHENS.

571. — 1. **S. filiformis,** Latr. — Au pied des arbres, sous les feuilles mortes, les détritus, dans les bois et les marais. Avril à septembre. Partout. C.

572. — 2. **S. intermedius,** Er. — Mêmes endroits et époques que le précédent. Sens! Escolives! Guillon! AC.

573. — 3. **S. angustatus,** Payk. — Sous les détritus, les mousses, les écorces dans les bois et les marais. Presque toute l'année. Partout. CC.

G. PÆDERUS, GRAVENHORST.

574. — 1. **P. brevipennis,** Lacd. — Dans les bois, sous les pierres et les mousses au pied des arbres. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Sens, bois du Chesnois! R.

575. — 2. **P. littoralis,** Grav. — **P. gregarius,** Scop. — Sur les plantes basses, sous les feuilles, les détritus, dans les endroits secs et humides. Toute l'année. Partout. CC.

576. — 3. **P. riparius,** L. — Sous les débris végétaux dans les marais, parfois dans les détritus des inondations. Avril à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Escolives (Populus). AC.

577. — 4. **P. caligatus,** Er. — Sous les débris végétaux et au pied des arbres dans les endroits humides. Septembre. Sens! AR.

578. — 5. **P. longipennis,** Er. — **P. fuscipes,** Curt. — Sous la mousse au pied des arbres, sur le gravier et dans les détritus. Février à octobre. Escolives (Populus). C. Sens, Noues Bouchard! Très commun au printemps.

579. — 6. **P. ruficollis**, Fab. — Sur le gravier au bord de l'Armançon, Avril, mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie). AR.

STÉNIDES.

G. STENUS, Latreille.

580. — 1. **S. biguttatus**, L. — Sous les détritus au bord de l'eau. Août. Sens (Deschamps). RR.

581. — 2. **S. bipunctatus**, Er, — Sous des écorces de platane. Novembre. Sens ! RR.

582. — 3. **S. guttula**, Mull. — Sous les détritus au bord de l'eau. Août. Sens (Deschamps). R.

583. — 4. **S. stigmula**, Er. — Sur le sable au bord de l'Armançon. Août. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

584. — 5. **S. bimaculatus**, Gyll. — Au pied des arbres et sous les débris végétaux dans les marais, sous les détritus des inondations. Mars, avril. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! AC.

585. — 6. **S. clavicornis**, Scop. — **S. speculator**, Lacd. — Au pied des arbres et sous les détritus dans les marais; sous des écorces de platane. Mars, avril. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Escolives (Populus). AC.

586. — 7. **S. providus**, Er. — Sous les écorces, les pierres, les mousses et les détritus dans les endroits marécageux. Presque toute l'année. Partout. CC.

587. — 8. **S. lustrator**, Er. — Sur la vase des mares desséchées. Juin. Saint-Florentin (de la Brûlerie). RR.

588. — 9. **S. sylvester**, Er. — Sous les feuilles mortes dans les bois. Saint-Florentin (de la Brûlerie). RR.

589. — 10. **S. Juno**, Fab. — Sous les débris végétaux dans les marais et dans les détritus des inondations. Mars. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens, Noues Bouchard ! Pont-sur-Yonne ! AR.

590. — 11. **S. ater**, Manh. — Dans les champignons des bois et sous les détritus dans les marais. Avril à septembre. Partout. CC.

591. — 12. **S. circularis**, Grav. — Sous les écorces. Septembre. Guillon ! RR.

592. — 13. **S. pusillus**, Steph. — Dans les détritus des inondations. Avril. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

593. — 14. **S. buphthalmus**, Grav. — Sous les débris végétaux, au pied des arbres et dans les détritus des inondations ; sous les écorces de platane. Mars à septembre. Sens ! Guillon ! CC.

594. — 15. **S. melanopus**, Marsh. — **S. nitidus**, Lacd. — Dans les marais, sous les débris végétaux et au pied des arbres. Juin. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse ! AC.

595. — 16. **S. atratulus**, Er. — Sous la mousse au pied des arbres. Septembre. Villiers-Saint-Benoit ! R.

596. — 17. **S. vafellus**, Er. — Sous les débris végétaux dans les marais et sous les détritus des inondations. Avril. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Pont-sur-Yonne ! R.

597. — 18. **S. fuscipes**, Grav. — Sous les débris végétaux dans les marais. Mars, août. Sens, Noues Bouchard ! AR.

598. — 19. **S. Argus**, Grav. — Sous les débris végétaux dans les marais et au pied des arbres dans les prairies. Mars. Sens, Noues Bouchard ! Escolives (Populus). AR.

599. — 20. **S. humilis**, Er. — Sous les débris végétaux dans les marais, sous les détritus des inondations et les écorces de platane. Mars, avril. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! R.

600. — 21. **S. brunnipes**, Steph. — **S. unicolor**, Er. — Sous les feuilles mortes, les débris végétaux. Septembre. Sens ! AR.

601. — 22. **S. paganus**, Er. — Dans les marais, sous les débris végétaux. Mars, septembre. Sens, Noues Bouchard ! Villiers-Saint-Benoit ! R.

602. — 23. **S. tarsalis**, Ljung. — Sur la vase et dans les détritus au bord de l'eau. Mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

603. — 24. **S. similis**, Herbst. — **S. oculatus**, Grav. — Dans les endroits humides, sous les feuilles, les détritus, au pied des arbres et sur les graminées. Toute l'année. Partout, CC.

604. — 25. **S. solutus**, Er. — Sous les détritus et les débris de roseaux dans les marais. Septembre. Coulanges-la-Vineuse ! Escolives ! R.

605. — 26. **S. cicindeloides**, Schall. — Sous les mousses au pied des arbres et les débris végétaux dans les marais. Mars à octobre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! C.

606. — 27. **S. pubescens**, Steph. — **S. subimpressus**, Er. — Sous les débris de roseaux dans les marais et sous les écorces de platane. Mars, septembre. Sens ! Escolives (Populus). AR.

607. — 28. **S. binotatus**, Ljung. — Sous les détritus au bord des eaux dans les marais. Mars. Sens ! Escolives (Populus). AC.

608. — 29. **S. pallitarsis**, Steph. — **S. plantaris**, Er. — Dans les détritus des inondations et sous les débris végétaux dans les marais. Mars à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Escolives ! Sens, la Fouille ! AC.

609. — 30. **S picipes**, Steph. — Sous les débris végétaux dans les endroits humides. Août. Escolives (Populus). R.

610. — 31. **S. nitidiusculus**, Steph. — Sous les débris de roseaux dans les endroits marécageux. Septembre. Escolives (Populus). R.

611. — 32. **S. flavipes**, Steph. — **S. filum**, Er. — Sous les détritus dans les marais, sous la mousse dans les bois, sur les plantes basses en fauchant. Mai, septembre. Sens ! Escolives (Populus). C.



612. — 33. **S. elegans,** Rosh. — Sous les feuilles mortes et les détritus dans les bois et les marais. Avril à Septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Butteaux ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

613. — 34. **S. subæneus,** Er. — Sous les détritus, les mousses au pied des arbres et sous des écorces de platane. Mai à novembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Auxerre ! Escolives ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

614. — 35. **S. ærosus,** Er. — Dans les bois, sous les pierres et les mousses au pied des arbres. Mai, septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse ! Val-de-Mercy ! AR.

615. — 36. **S. impressus,** Germ. — **S. aceris,** Lacd. — Dans les bois, en fauchant sur les plantes basses, sous les écorces et dans les fagots. Avril à octobre. Sens ! Mailly-la-Ville ! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Villiers-Saint-Benoit ! C.

616. — 37. **S. geniculatus,** Grav. — Sous les pierres au bord des eaux et au pied des arbres dans les bois. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Villiers-Saint-Benoit ! R.

617. — 38. **S. pallipes,** Grav. — Sous les débris végétaux, les feuilles mortes dans les endroits humides. Presque toute l'année. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Escolives (Populus). C.

618. — 39. **S. Erichsonis,** Rye. — **S. flavipes,** Er. — Dans les fagots et sous les détritus des marécages. Septembre. Escolives (Populus). R.

OXYTÉLIDES.

G. OXYPORUS, Fabricius.

619. — 1. **O. rufus,** L. — Dans les bolets et les agarics des bois. Avril à septembre. Sens ! Arces ! C.

G. BLEDIUS, Curtis.

620. — 1. **B. subterraneus,** Er. — Sur le sable au bord de l'Armançon. Mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie). RR.

G. PLATYSTETHUS, Mannerheim.

621. — 1. **P. morsitans,** Payk. — **P. arenarius,** Fourc. — Dans les bouses, les crottins et sous les détritus. Mars à octobre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Guillon ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

622. — 2. **P. cornutus,** Grav. — Sous les débris végétaux dans les marais. Avril, septembre. Sens ! Villiers-Saint-Benoit ! R.

623. — 3. **P. capito,** Heer. — Sous les détritus dans les marais. Juillet. Escolives (Populus). RR.

624. — 4. **P. nitens**, Sahlb. — Dans les bouses et les détritus. Mai, septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

G. OXYTELUS, Gravenhorst.

625. — 1. **O. rugosus**, Fab.— Sous les feuilles mortes et les détritus dans les bois et les marais, dans les bouses et sous les fumiers. Presque toute l'année. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

626. — 2. **O. piceus**, L. — Dans les bouses, les crottins et sous les débris végétaux. Septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

627. — 3. **O. sculptus**, Grav. — Dans les bouses et sous les détritus végétaux, bois et marais; sur les arbres en fleurs. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

628. — 4. **O. inustus**, Grav. — Sous les feuilles mortes, les détritus des inondations, dans les bouses et les excréments. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

629. — 5. **O. sculpturatus**, Grav. — Dans les détritus, les bouses, les fumiers et dans les prés en fauchant. Toute l'année. Partout. CC.

630. — 6. **O. nitidulus**, Grav. — Dans les bouses, les fruits pourris et sous les débris végétaux. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! AC.

631. — 7. **O. complanatus**, Er. — Sous les détritus dans les marais. Août. Sens ! R.

632. — 8. **O. depressus**, Grav. — **O. tetracarinatus**, Block. — Dans les bouses, les crottins et sous les détritus végétaux dans les marécages. Toute l'année. Partout. CC.

G. HAPLODERUS, Stephens.

633. — 1. **H. cœlatus**, Grav. — Dans les bouses, sous les écorces et les détritus végétaux dans les endroits humides. Mars à septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. TROGOPHLŒUS, Mannerheim.

634. — 1. **T. dilatatus**, Er. — Sur le gravier au bord de l'Armançon. Août. Saint-Florentin (de la Brûlerie). AC.

635. — 2. **T. riparius**, Lacd. — **T. bilineatus**, Steph. — Sous les détritus et au pied des arbres, dans les bois et les marais. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Pont-sur.Yonne ! Escolives (Populus). AC.

636. — 3. **T. fuliginosus**, Grav. — Sous les mousses humides dans les bois. Septembre. Coulanges-la-Vineuse ! R.

637. — 4. **T. corticinus**, Grav.— Dans les marais, sous les débris vé-



gétaux, au pied des arbres et en fauchant le soir sur les herbes basses. Juin, août. Sens, Noues Bouchard ! C.

G. COPROPHILUS, Latreille.

638. — 1. **C. striatulus**, Fab. — Dans les bouses et sous les détritus végétaux. Avril à septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse ! Villemanoche (Tavoillot). R.

G. ANCYROPHORUS, Kraatz.

639. — 1. **A. longipennis**, Fairm. — Sous les détritus des inondations. Avril. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

OMALIDES.

G. OLOPHRUM, Erichson.

640. — 1. **O. piceum**, Gyll. — Sous les feuilles humides. Avril. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens, bords de la Vanne ! R.

G. LATHRIMÆUM, Erichson.

641. — 1. **L. atrocephalum**, Gyll. — Sous les feuilles mortes et la mousse au pied des arbres. Mars. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! AR.

G. CORYPHIUM, Stephens.

642. — 1. **C. angusticolle**, Steph. — Sous les écorces. Avril. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

G. OMALIUM, Gravenhorst.

643. — 1. **O. striatum**, Grav. — Sous les débris végétaux dans les endroits humides. Avril. Sens ! R.

644. — 2. **O. florale**, Payk. — **O. rufipes**, Fourc. — Sur les fleurs d'aubépine, parfois sous les détritus et dans les champignons. Mai. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

645. — 3. **O. iopterum**, Steph. — **O. lucidum**, Er. — Sur les fleurs d'aubépine, sous les mousses et les détritus dans les marais. Avril, mai. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

646. — 4. **O. concinnum**, Marsh. — Dans une pomme pourrie. Octobre. Sens ! AR.

647. — 5. **O. oxyacanthæ**, Grav. — Sous les débris végétaux dans les marais. Septembre. Sens ! Guillon ! R.

648. — 6. **O. cæsum**, Grav. — Sous les détritus dans les endroits humides. Août. Sens (Deschamps). R.

649. — 7. **O. rivulare**, Payk. — Sous les détritus au bord des eaux, au pied des arbres et sur les fleurs. Mai. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

G. ANTHOBIUM, Stephens.

650. — 1. **A. torquatum**, Marsh. — **A. montivagum,** Heer. — En fauchant sur les fleurs dans les prés. Juin. Pont-sur-Yonne ! R.

651. — 2. **A. minutum**, Fab. — En battant les arbustes et en fauchant sur les fleurs dans les prés. Juin. Pont-sur-Yonne ! R.

652. — 3. **A. atrum**, Heer. — **A. nigrum,** Er. — Sur les pruniers en fleurs. Mars. Saint-Aubin-Château-Neuf ! R.

PROTÉINIDES.

G. PROTEINUS, Latreille.

653. — 1. **P. brevicollis,** Er. — **P. ovalis**, Steph. — En battant des fagots et sous les détritus des inondations. Avril, septembre. Sens, bois de Mâlay ! Pont-sur-Yonne ! AC.

654. — 2. **P. brachypterus,** Fab. — Sous les fagots et les détritus des inondations. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! AC.

G. MEGARTHRUS, Stephens.

655. — 1. **M. affinis**, Mill. — **M. Bellevoyei**, Saulcy. — En battant des fagots et sous les détritus dans les endroits humides. Mai, septembre. Sens, bois de Mâlay ! AR.

656. — 2. **M. hemipterus**, Illig. — Bois, dans les champignons. Septembre. Villiers-Saint-Benoit ! AR.

MICROPÉPLIDES.

G. MICROPEPLUS, Latreille.

657. — 1. **M. porcatus**, Fab. — Sous les détritus végétaux dans les marais. Avril, septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! R.

PSÉLAPHIDES.

G. TYCHUS, Leach.

658. — 1. **T. niger**, Payk. — Au pied des arbres dans les endroits marécageux. Septembre. Escolives ! R.

G. BRYAXIS, Leach.

659. — 1. **B. sanguinea,** Fab. — Sous les feuilles mortes, les détritus et au pied des arbres dans les marais. Avril à septembre. Saint-



Florentin (de la Brûlerie), dans une sablière. Sens ! Pont-sur-Yonne ! C.

660. — 2. **B. fossulata**, Reichb. — Sous les débris végétaux dans les endroits humides. Septembre. Sens, Noues Bouchard ! C.

661. — 3. **B. Lefebvrei**, Aubé. — Un seul individu pris sous la mousse au pied des arbres. Septembre. Sens ! RR.

662. — 4. **B. hæmatica**, Reichb. — Sous la mousse au pied des arbres et les détritus dans les bois humides et les marais. Mars à septembre. Partout. CC.

663. — 5. **B. impressa**, Panz. — Sous les débris végétaux et au pied des arbres dans les marais. Avril, septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! C.

664. — 6. **B. antennata**, Aubé. — Au pied des arbres dans les endroits humides. Août, septembre. Sens, Coquesales, Noues Bouchard ! AR.

G. BYTHINUS, Leach.

665. — 1. **B. securiger**, Reichb. — Sous les détritus dans les marais et en battant des fagots. Septembre. Sens, Noues Bouchard ! R.

SCYDMÉNIDES.

G. SCYDMÆNUS, Latreille.

666. — 1. **S. collaris**, Mull. — Au pied des arbres dans les endroits marécageux. Juillet. Escolives (Populus). R.

667. — 2. **S. hirticollis**, Illig. — Sous la mousse dans les bois humides et sous les détritus végétaux dans les marais. Mai, août. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Pont-sur-Yonne ! AR.

CLAVICORNES.

SILPHIDES.

G. NECROPHORUS, Fabricius.

668. — 1. **N. Germanicus**, L. — Sous les cadavres. Juillet, septembre. Mâlay-le-Vicomte ! Villemanoche (Tavoillot) ; Joigny (Grenet). AR.

669. — 2. **N. humator**, Gœze. — Dans les cadavres des petits mammifères. Septembre. Bléneau (Designolle). R.

670. — 3. **N. vespillo**, L. — Dans les cadavres d'oiseaux et de petits



mammifères. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus) ; Joigny (Grenet) ; Bléneau (Designolle). C.

671. — 4. **N. vestigator,** Hersch. — Sous les petits cadavres. Juin, août. Sens ! Villemanoche (Tavoillot) ; Bléneau (Designolle). R.

672. — 5. **N. fossor,** Er. — Comme les précédents. Juillet, septembre. Sens ! Villemanoche (Tavoillot) ; Coulanges-la-Vineuse (Populus) ; Bléneau (Designolle). AC.

673. — 6. **N. mortuorum,** Fab. — Dans les champignons et les petits cadavres. Août. Les Clérimois (Julliot). R. Joigny (Grenet), près du cimetière. C.

G. NECRODES, Dejean.

674. — 1. **N. littoralis,** L. — Dans les cadavres en putréfaction. Août. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Bléneau (Designolle). C.

M. le docteur Populus l'a trouvé une fois en quantité dans le corps d'un chien pendu dans un bois à Coulanges-la-Vineuse.

G. SILPHA, Latreille.

675. — 1. **S. 4-punctata,** L. — Sur les arbustes des haies et sur les branches dans les taillis où il fait la chasse aux chenilles. Mai, juin. Sens ! AC. Joigny, forêt d'Othe (Grenet). CC. Bléneau (Designolle). AR.

676. — 2. **S. obscura,** L. — Sur les chemins où il dévore les limaces, les insectes morts, et sous les détritus végétaux. Mai à septembre. Partout. CC.

677. — 3. **S. carinata,** Illig — Sous les débris végétaux et sous les pierres dans les bois. Juillet, août. Coulanges-la-Vineuse (Populus) ; Villemanoche (Tavoillot). R. Bléneau (Designolle). AC.

678. — 4. **S. sinuata,** Fab. — Sous les petits cadavres en décomposition. Mai à octobre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Villemanoche (Tavoillot). AC. Joigny (Grenet). CC.

679. — 5. **S. rugosa,** L. — Dans les prés, sous les cadavres. Juin, septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Villemanoche (Tavoillot). AR.

680. — 6. **S. thoracica,** L. — Bois, dans les cadavres de lapins, quelquefois sur les arbustes. Août. Saint-Florentin (de la Brûlerie). AR. Bléneau (Designolle). C.

681. — 7. **S. atrata,** L. — Au pied des arbres, dans les troncs cariés, sous les pierres, les détritus et les excréments. Presque toute l'année. Partout. CC.

682. — 8. **S. lævigata,** Fab. — **S. polita,** Sulz. — Mêmes endroits et époques que le précédent. Partout. CC.

G. CHOLEVA, Latreille.

683. — 1. **C. angustata,** Fab. — Sous les feuilles sèches et les détritus végétaux dans les marais. Juillet, septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! AR.



684. — 2. **C. intermedia,** Kr. — Sous les débris végétaux dans les endroits humides. Juillet. Villemanoche (Tavoillot). RR.

685. — 3. **C. cisteloïdes**, Frœhl. — Mêmes endroits que le précédent. Septembre. Sens ! R.

G. CATOPS, Paykull.

686. — 1. **C. nigricans**, Spence. — En fauchant dans les prés. Mai. Sens, Noues Bouchard ! Pont-sur-Yonne ! Vincelles (Populus). AR.

687. — 2. **C. Watsoni,** Spence. **C. scitula,** Er. Un individu pris à Châtel-Censoir par M. Cotteau. RR.

688. — 3. **C. anisotomoïdes**, Spence. — Dans les bois, sous les feuilles mortes. Septembre. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

689. — 4. **C. sericeus**, Fab. — Sous les détritus végétaux, au pied des arbres et en fauchant dans les prés. Juin à septembre. Sens ! (de la Brûlerie) ; Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

ANISOTOMIDES.

G. ANISOTOMA, Illiger.

690. — 1. **A. cinnamomea**, Panz. — Dans une truffe. Novembre. Sens (Julliot). RR.

691. — 2. **A. badia**, Sturm. — Dans les prés, en fauchant. Mai. Sens, Coquesales ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

CORYLOPHIDES.

G. SERICODERUS, Stephens.

692. — 1. **S. lateralis**, Gyll. — Au pied des arbres et dans les racines des plantes, bois et marais. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

G. CORYLOPHUS, Stephens.

693. — 1. **C. cassidioides**, Marsh. — Sous les détritus végétaux, en fauchant dans les prés, sous l'écorce d'un sapin. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! AR.

G. ORTHOPERUS, Stephens.

694. — 1. **O. atomarius**, Heer. — Sur un tonneau dans une cave. Juillet. Sens ! R.

TRICHOPTÉRIDES.

G. TRICHOPTERYX, Kirby.

695. — 1. **T. atomaria**, de Geer. — Sous les détritus végétaux de

toutes sortes et dans les champignons. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Coulanges-la-Vineuse ! C.

696. — 2. **T. fascicularis**, Herbst. — Sous les débris végétaux dans les marais. Septembre. Escolives (Populus). AR.

G. PTENIDIUM, Erichson.

697. — 1. **P. apicale**, Er. — Sous les détritus végétaux, sur les murs d'une écurie. Septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

SCAPHIDIDES.

G. SCAPHIDIUM, Olivier.

698. — 1. **S. 4-maculatum**, Oliv. — Bois, dans les champignons. Septembre. Joigny (Grenet). R.

G. SCAPHIUM, Kirby.

699. — 1. **S. immaculatum**, Oliv. — Dans un terrain sablonneux. Août. Appoigny (Grenet). AC.

G. SCAPHISOMA, Leach.

700. — 1. **S. agaricinum**, L. — Sous la mousse au pied des arbres, dans les champignons et les bois pourris. Septembre. Sens ! Arces ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

HISTÉRIDES.

G. HISTER, Linné.

701. — 1. **H. inæqualis**, Oliv. — Un individu capturé sur une route. Septembre. Villeneuve-les-Genêts (Joulin). RR.

702. — 2. **H. 4-maculatus**, L. — Dans les excréments, les fumiers, les bouses et sous les détritus des inondations. Avril, juin. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Joigny (Grenet). C.

Variété : **H. gagates**, Illig. — Avec le type, mais plus rare. Val-de-Mercy (Populus); Joigny (Grenet).

703. — 3. **H. helluo**, Truqui. — Dans un champignon pourri. Joigny (Grenet). RR.

704. — 4. **H. unicolor**, L. — Dans les excréments et au pied d'un peuplier dans les prés. Septembre. Sens ! R.

705. — 5. **H. cadaverinus**, Hoffm. — Dans les bouses, les fumiers, les charognes. Avril à octobre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! C.

706. — 6. **H. merdarius**, Hoffm. — Dans les fumiers et les excréments. Mai, septembre. Auxerre (Cotteau); Sens ! AC.



707. — 7. **H. ignobilis**, Mars. — Sous les bouses et les détritus. Août. Sens (Deschamps) ; Villemanoche (Tavoillot). AR.

708. — 8. **H. carbonarius**, Hoffm. — Dans les bouses et les matières excrémentitielles. Juillet, septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

709. — 9. **H. ventralis**, Mars. — Sous les bouses. Août. Sens (Deschamps). R.

710. — 10. **H. purpurascens**, Herbst. — Sous les détritus végétaux et les bouses dans les marais. Mars à septembre. Sens ! Guillon ! AC.

711. — 11. — **H. stercorarius**, Hoffm. — Sous les bouses, les excréments et les détritus. Mai à septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

712. — 12. **H. 4-notatus**, Scriba. — Sous les détritus des inondations. Avril. Sens ! AR.

713. — 13. **H. bimaculatus**, L. — Dans les fumiers et les bouses. Avril à septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

714. — 14. **H. 12-striatus**, Schrk. — Dans les bouses des prairies et sous les excréments. Juillet, septembre. Sens ! Escolives (Populus). AC.

715. — 15. **H. corvinus**, Germ. — Dans les bouses des prairies. Septembre. Escolives (Populus). R.

G. SAPRINUS, Erichson.

716. — 1. **S. nitidulus**, Payk. — Dans les bouses, les fumiers et les charognes ; pris en juillet dans la fleur de l'Arum dracunculus. Mai à septembre. Sens ! Joigny (Grenet) ; Bléneau (Designolle). C.

717. — 2. **S. chalcites**, Illig. — Sous un petit cadavre. Joigny (Grenet). RR.

718. — 3. **S. conjungens**, Payk. — Sous les excréments. Août. Sens (Deschamps). R.

719. — 4. **S. rotundatus**, Illig. — Dans les bouses et le fumier d'un poulailler. Août, septembre. Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

G. ONTHOPHILUS, Leach.

720. — 1. **O. striatus**, Forst. — Dans les bouses, sous les détritus végétaux et dans les prés en fauchant. Presque toute l'année. Partout. CC.

G. ACRITUS, Le Conte.

721. — 1. **A. minutus**, Herbst. — Dans les bouses des prairies. Septembre. Guillon ! R.



PHALACRIDES.

G. PHALACRUS, Paykull.

722. — 1. **P. corruscus,** Payk. — Sous les écorces, au pied des arbres, en fauchant sur les plantes basses et en battant les arbustes. Presque toute l'année. Partout. CC.

G. OLIBRUS, Erichson.

723. — 1. **O. corticalis,** Panz. — Sous les écorces, les mousses, les détritus, au pied des arbres et en battant les arbustes. Toute l'année. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

724. — 2. **O. bicolor,** Fab. — Mêmes endroits et époques que le précédent. Partout. C.

725. — 3. **O. affinis,** Sturm. — Sous les écorces, en fauchant sur les fleurs et en battant les arbustes. Toute l'année. Partout. CC.

726. — 4. **O. millefolii,** Payk. — Avec le précédent. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! AC.

727. — 5. **O. pygmæus,** Sturm. — Dans les bois, en fauchant et en battant les bouleaux. Mai. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

728. — 6. **O. geminus,** Illig. — Sous les écorces, les détritus, la mousse au pied des arbres et en fauchant dans les prés. Toute l'année. Partout. CC.

729. — 7. **O. atomarius,** L. — **O. piceus,** Steph. — Au pied des arbres, sous les écorces, les détritus, en fauchant sur les plantes basses et en battant les arbustes. Mars à octobre. Partout. CC.

730. — 8. **O. oblongus,** Er. — En fauchant dans les prés humides. Août. Sens ! R.

NITIDULIDES.

G. CERCUS, Latreille.

731. — 1. **C. pedicularius,** L. — Sous les détritus et sur les plantes basses dans les prés humides. Mai, juillet. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

732. — 2. **C. sambuci,** Er. — En fauchant sur les plantes dans les prairies humides. Septembre. Sens, prés de Saint-Paul ! Escolives (Populus). R.

733. — 3. **C. rufilabris,** Latr. — En fauchant sur les plantes dans les endroits marécageux. Août, septembre. Sens ! Escolives (Populus). R.



G. BRACHYPTERUS, Kugelann.

734. — 1. **B. gravidus**, Illig. — En fauchant sur les herbes dans les prés. Juillet, septembre. Sens ! R.

735. — 2. **B. cinereus,** Heer. — En fauchant sur les plantes dans les endroits humides. Mai, août. Sens ! Pont-sur-Yonne ! AC.

736. — 3. **B. linariæ**, Corn. — En fauchant dans les prés. Juillet. Pont-sur-Yonne ! RR.

737. — 4. **B. pubescens,** Er. — En fauchant sur les orties au bord de l'Yonne. Août, septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus), sur l'osier. AR.

738. — 5. **B. urticæ**, Fab. — Sur les orties. Août, septembre. Sens ! AR.

G. CARPOPHILUS, Leach.

739. — 1. **C. hemipterus,** L. — Dans une boîte contenant des figues. Juillet. Sens ! RR.

G. EPURÆA, Erichson.

740. — 1. **E. æstiva,** L. — En fauchant au pied des haies et en battant les buissons en fleurs. Mai, août. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

741. — 2. **E. florea,** Er. — En fauchant sur les fleurs dans les prés. Juin, juillet. Sens ! Avallon, Escolives (Populus). C.

G. NITIDULA, Fabricius.

742. — 1. **N. bipustulata,** L. — En fauchant dans les prés. Août. Sens ! RR.

G. SORONIA, Erichson.

743. — 1. **S. grisea,** L. — Au pied des arbres et sous les écorces. Août, septembre. Sens ! AC.

G. OMOSITA, Erichson.

744. — 1. **O. colon,** L. — Sous les détritus et dans les plaies des arbres. Mars, juillet. Sens ! Villemanoche (Tavoillot). AR.

745. — 2. **O. discoidea,** Fab. — Sous un petit cadavre desséché. Mars. Sens ! R.

G. PRIA, Stephens.

746. — 1. **P. dulcamaræ,** Illig. — En battant des bouleaux et sur la douce-amère (Solanum dulcamara). Mai, août. Sens ! AR.

G. MELIGETHES, Stephens.

747. — 1. **M. rufipes,** L. — En fauchant sur les fleurs des bois et des prés. Août. Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.



748. — 2. **M. gracilis**, Bris. — En fauchant sur les fleurs dans les prairies. Mai. Sens! Pont-sur-Yonne! AR.

749. — 3. **M. æneus**, Fab. — Sur toutes les fleurs, et principalement sur celles des Crucifères. Pendant toute la belle saison. Partout. CC.

750. — 4. **M. rubripes**, Muls. — **M. fulvipes**, Bris. — En battant les buissons et sur les fleurs de Verbascum. Mai, juillet. Sens, coteaux de Saint-Bond et de Saint-Martin! Charentenay (Populus). AC.

751. — 5. **M. viridescens**, Fab. — Sur toutes les fleurs, avec *M. æneus*, mais moins commun. Avril à octobre. Partout. C.

752. — 6. **M. corvinus**, Er. — Sur les fleurs dans les bois. Août. Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

753. — 7. **M. subrugosus**, Gyll. — En fauchant sur les herbes dans les prés. Août. Sens, prés de Saint-Paul! R.

754. — 8. **M. substrigosus**, Er. — En battant les arbres et les buissons. Avril à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Thorigny! Val-de-Mercy (Populus). C.

755. — 9. **M. symphiti**, Heer. — En fauchant sur les plantes dans les marais où croît la Consoude. Juin. Pont-sur-Yonne! R.

756. — 10. **M. morosus**, Er. — En fauchant dans les bois. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

757. — 11. **M. viduatus**, Sturm. — Dans les bois, sur les fleurs des Labiées. Août, septembre. Sens! Arces! Avallon (Populus). AR.

758. — 12. **M. pedicularius**, Gyll. — **M. tenebrosus**, Forst. — En battant les buissons. Août. Arces! RR.

759. — 13. **M. serripes**, Gyll. — Sur les fleurs de Ronce et les buissons. Juin, juillet. Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

760. — 14. **M. umbrosus**, Sturm. — En fauchant sur les plantes dans les bois. Septembre. Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

761. — 15. **M. maurus**, Sturm. — En fauchant sur les herbes dans les prés humides. Août. Sens, Noues-Bouchard! R.

762. — 16. **M. incanus**, Sturm. — En fauchant dans les prés. Avril. Guillon! R.

763. — 17. **M. tristis**, Sturm. — En fauchant sur les herbes dans les prés humides. Juillet. Pont-sur-Yonne! Escolives (Populus). R.

764. — 18. **M. seniculus**, Er. — **M. murinus**, Er. — En fauchant dans les bois. Août. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

765. — 19. **M. ovatus**, Sturm. — En fauchant dans les bois. Septembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

766. 20. **M. flavipes**, Sturm. — En battant les arbustes dans les bois. Juillet, août. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

767. — 21. **M. picipes**, Sturm. — En fauchant dans les bois et les prés



humides; sur les fleurs de prunier. Mars à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Val-de-Mercy (Populus); Saint-Aubin-Château-Neuf! CC.

768. — 22. **M. lugubris**, Sturm. — Sur la menthe à feuilles rondes (Mentha rotundifolia) au bord des fossés. Juillet. Pont-sur-Yonne! Escolives (Populus). AR.

769. — 23. **M. gagatinus**, Er. — En fauchant sur les plantes basses dans les bois et les prés. Mai, juillet. Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

770. — 24. **M. obscurus**, Er. — **M. palmatus**, Er. — En fauchant sur les plantes dans les endroits chauds et secs. Juin. Avallon (Populus). RR.

771. — 25. **M. exilis**, Sturm. — En fauchant sur les plantes dans les endroits humides. Mai, juillet. Sens! Pont-sur-Yonne! Vincelles (Populus). AR.

772. — 26. **M. denticulatus**, Heer. — En fauchant sur les herbes dans les bois. Mai. Coulanges-la-Vineuse, bois des Brosses (Populus). R.

G. CYCHRAMUS, Kugelann.

773. — 1. **C. luteus**, Fab. — Sur les fleurs des Ombellifères. Août. Sens (de la Brûlerie). AR.

G. CYBOCEPHALUS, Erichson.

774. — 1. **C. politus**, Gyll. — Au pied des peupliers dans les endroits humides. Septembre. Sens! Villeneuve-sur-Yonne! Val-de-Mercy (Populus). AR.

G. RHIZOPHAGUS, Herbstein.

775. — 1. **R. perforatus**, Er. — Sous les détritus, les écorces des arbres abattus et en battant les arbustes. Mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! AC.

776. — 2. **R. parallelocollis**, Gyll. — Sous les débris végétaux dans les endroits marécageux. Mai, septembre. Sens, Coquesales, Noues-Bouchard! Pont-sur-Yonne! R.

TROGOSITIDES.

G. TROGOSITA, Olivier.

777. — 1. **T. mauritanica**, L. — Dans la farine, le pain et la racine de Rhubarbe. Mai. Sens! AR.

COLYDIDES.

G. SARROTRIUM, Illiger.

778. — 1. **S. clavicorne**, L. — Sous la mousse des rochers. Septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Guillon, bords du Serein! AR.



G. BITOMA, Herbstein.

779. — 1. **B. crenata,** Fab. — Sous les écorces des arbres abattus. Juillet, septembre. Sens! Guillon! Irancy! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. CERYLON, Latreille.

780. — 1. **C. histeroides,** Fab. — Sous les écorces. Septembre. Sens! Santigny! Guillon! AR.

CUCUJIDES.

G. PROSTOMIS, Latreille.

781. — 1. **P. mandibularis,** Fab. — Sous les écorces des arbres. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

G. LÆMOPHLŒUS, Erichson.

782. — 1. **L. ferrugineus,** Steph. — Dans la farine. Villemanoche (Tavoillot). RR.

G. SILVANUS, Latreille.

783. — 1. **S. frumentarius,** Fab. — Dans une boîte contenant des figues sèches. Juillet. Sens! AR.

784. — 2. **S. unidentatus,** Fab. — Sous les écorces, les vieux fagots, le soir au vol. Mai à septembre. Sens! Tonnerre (Dillon); Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. PSAMMÆCUS, Baudier.

785. — 1. **A. bipunctatus,** Fab. — Sous les détritus végétaux dans les marais. Avril. Saint-Florentin (de la Brûlerie). C.

G. TELMATOPHILUS, Heer.

786. — 1. **T. obscurus,** Fab. — Sous les débris de roseaux dans les endroits marécageux. Septembre. Sens (Deschamps); Escolives! R.

CRYPTOPHAGIDES.

G. CRYPTOPHAGUS, Herbstein.

787. — 1. **C. lycoperdi,** Herbst. — Dans les Lycoperdons ou Vesses-de-Loups. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); forêt d'Othe! AR.

788. — 2. **C. setulosus,** Sturm. — En fauchant dans les prés. Septembre. Sens, Noues-Bouchard! R.

789. — 3. **C. pilosus,** Gyll. — Sous les détritus dans les marais. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.



790. — 4. **C. saginatus**, Sturm. — Sur les tonneaux dans les caves. Juin. Sens ! R.

791. — 5. **C. Scanicus**, L. — Sous les détritus végétaux, les écorces, en fauchant sur les plantes et en battant les buissons. Toute l'année. Partout. C.

792. — 6. **C. affinis**, Sturm. — En fauchant dans les prés. Juillet, août. Sens ! Pout-sur-Yonne ! AR.

793. — 7. **C. cellaris**, Scop. — Sur les tonneaux dans les caves, et en battant les buissons. Mai, juin. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

794. — 8. **C. acutangulus**, Gyll. — Sous les détritus végétaux dans les marais. Mai. Sens ! R.

795. — 9. **C. fumatus**, Gyll. — Sous les écorces. Septembre. Sens ! R.

796. — 10. **dentatus**, Herbst. — Dans les maisons, les caves, sous les détritus, en fauchant sur les plantes et en battant les arbres. Presque toute l'année. Partout. CC.

797. — 11. **C. pubescens**, Sturm. — Sous les débris végétaux dans les marais. Septembre. Sens ! R.

G. PARAMECOSOMA, Curtis.

798. — 1. **P. abietis**, Payk. — Sous les écorces de sapin. Octobre. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

G. ATOMARIA, Stephens.

799. — 1. **A. nana**, Er. — Sous les détritus, au pied des arbres et en fauchant sur les plantes. Septembre. Sens ! Butteaux ! Villiers-Saint-Benoît ! AC.

800. — 2. **A. linearis**, Steph. — Dans les appartements. Août. Sens ! R.

801. — 3. **A. mesomelas**, Herbst. — Dans les caves et sous les détritus végétaux. Mai, septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! AC.

802. — 4. **A. munda**, Er. — En battant les arbustes. Juillet. Sens ! RR.

803. — 5. **A. bicolor**, Er. — Au pied des arbres et sous les détritus dans les marais. Mai, septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! R.

804. — 6. **A. nigripennis**, Payk. — Dans les caves et sous les détritus végétaux dans les marais. Mai, août. Sens ! Pont-sur-Yonne ! C.

805. — 7. **A. Berolinensis**, Kratz. — Sous les débris végétaux. Septembre. Coulanges-la-Vineuse ! R.

806. — 8. **A. fuscata**, Sch. — En battant les aulnes. Mai, septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

807. — 9. **A. apicalis**, Er. — Sous les détritus dans les endroits marécageux. Juin. Pont-sur-Yonne ! R.

808. — 10. **A. atricapilla**, Steph. — Sous la mousse au pied des

arbres et en fauchant dans les prés. Juillet, septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! AC.

809. — 11. **A. pusilla**, Payk. — En fauchant dans les prés. Septembre. Pont-sur-Yonne! R.

810. — 12. **A. analis**, Er. — En battant les buissons. Juin. Sens! Pont-sur-Yonne! AR.

811. — 13. **A. ruficornis**, Marsh. — **A. terminata**, Com. — Sous la mousse au pied des arbres, les détritus, et en fauchant sur les plantes. Avril à octobre. Partout. CC.

G. EPISTEMUS, Westwood.

812. — 1. **E. gyrinoides**, Marsh. — Au pied des arbres et dans les racines des Graminées. Septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! R.

813. — 2. **E. globulus**, Payk. — Sous les détritus végétaux dans les endroits humides. Septembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse! C.

LATHRIDIDES.

G. LATHRIDIUS, Illiger.

814. — 1. **L. nodifer**, Westw. — Sous les débris de roseaux dans les marais et en battant les fagots. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Escolives! AR.

815. — 2. **L. clathratus**, Manh. — Sous les détritus végétaux dans les endroits humides. Mars. Sens! R.

816. — 3. **L. ruficollis**, Marsh. — Sur des poires sèches et moisies. Septembre. Sens! R.

817. — 4. **L. transversus**, Oliv. — Sur les murs d'une écurie et sous les détritus végétaux. Septembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse! AC.

818. — 5. **L. minutus**, L. — Sous les mousses, les détritus, au pied des arbres, sur les murs et les portes des vieilles maisons, en battant les fagots et les buissons. Février à octobre. Partout. CC.

G. CORTICARIA, Marsham.

819. — 1. **C. pubescens**, Illig. — Sous la mousse au pied des arbres. Septembre. Coulanges-la-Vineuse! R.

820. — 2. **C. crenulata**, Gyll. — En battant des fagots. Août. Sens! R.

821. — 3. **C. serrata**, Payk. — Sous les détritus végétaux. Juillet, septembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

822. — 4. **C. obscura**, Bris. — En battant les buissons. Mai. Sens! RR.

823. — 5. **C. fulva**, Com. — Dans des poires sèches et les moisissures des tonneaux dans les caves. Juin, septembre. Sens! AR.



824. — 6. **C. elongata,** Hum. — Sous les écorces et les débris de roseaux dans les marais. Septembre. Sens! Escolives (Populus). R.

825. — 7. **C. transversalis,** Gyll. — En fauchant sur les herbes et en battant les buissons. Juillet, Septembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse! AC.

826. — 8. **C. fuscula,** Hum. — Sous les détritus, au pied des arbres et en battant les buissons. Juillet, septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Butteaux! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

827. — 9. **C. truncatella,** Manh. — Au pied des arbres et sous les détritus. Septembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse! R.

828. — 10. **C. fuscipennis,** Manh. — En battant les arbustes. Septembre. Coulanges-la-Vineuse! (Populus). R.

829. — 11. **C. gibbosa,** Herbst. — Sous les détritus, les mousses, en fauchant et en battant les arbres, dans des feuilles sèches roulées par des Tordeuses. Mars à novembre. Partout. CC.

830. — 12. **C. distinguenda,** Villa. — En fauchant sur les herbes dans les bois. Juin, septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

G. MONOTOMA, Herbstein.

831. — 1. **M. picipes,** Herbst. — Sous les détritus végétaux dans les marécages. Août. Sens! R.

832. — 2. **M. brevicollis,** Aubé. — Sous les débris de roseaux dans les marais. Septembre. Sens! Escolives (Populus). R.

833. — 3. **M. spinicollis,** Aubé. — Avec les précédents. Août. Sens! R.

G. MYCETÆA, Stephens.

834. — 1. **M. hirta,** Marsh. — Sur les tonneaux dans les caves. Toute l'année. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). CC.

MYCÉTOPHAGIDES.

G. LITARGUS, Erichson.

835. — 1. **L. bifasciatus,** Fab. — Sous les écorces. Juillet. Sens! Pont-sur-Yonne! R.

G. TYPHÆA, Curtis.

836. — 1. **T. fumata,** L. — Sous les mousses et les détritus, dans les maisons. Juin. Sens! Vincelles (Populus). AC.

DERMESTIDES.

G. BYTURUS, Latreille.

837. — 1. **B. sambuci,** Scop. — **B. fumatus,** L. — Sur les fleurs



des Framboisiers; la larve de cet insecte vit dans les framboises. Mai, juin. Partout. CC.

838. — 2. **B. tomentosus**, Fab. — En fauchant sur les fleurs de ronces. Mai, juin. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

G. DERMESTES, Linné.

839. — 1. **D. Frischi**, Kug. — Pris en juillet dans une fleur d'Arum dracunculus. Sens! AC.

840. — 2. **D. undulatus**, Brahm. — Dans les cadavres, au pied des arbres dans les bois et dans une fleur d'Arum dracunculus. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Pont-sur-Yonne! Joigny (Grenet). C.

841. — 3. **D. laniarius**, Illig. — Sous des débris de roseaux dans les marais. Sens (de la Brûlerie); Pont-sur-Yonne! Villemanoche (Tavoillot). Joigny (Grenet). AR.

842. — 4. **D. lardarius**, L. — Sur les cadavres, dans les maisons, sous les os abandonnés, et les collections d'histoire naturelle dont la larve est le fléau. Presque toute l'année. Partout. CC.

G. ATTAGENUS, Latreille.

843. — 1. **A. pellio**, L. — Sur les fleurs, et dans les maisons où la larve vit aux dépens des pelleteries. Mars à septembre. Partout. CC.

G. ANTHRENUS, Geoffroy.

844. — 1. **A. pimpinellæ**, Fab. — En fauchant sur les fleurs et en battant les buissons. Mai, septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Villiers-Saint-Benoît! Joigny (Grenet). AR.

845. — 2. **A. verbasci**, L. — **A. varius**, Fab. — Sur les fleurs, principalement sur les Spirées, dans les marais et les jardins, et dans les collections d'histoire naturelle qui sont dévorées par sa larve. Mai à septembre. Partout. CC.

846. — 3. **A. fuscus**, Oliv. — **A. claviger**, Er. — Sur les fleurs de Verbascum. Août. Sens, coteau de Saint-Bond! AC.

BYRRIDES.

G. BYRRHUS, Linné.

847. — 1. **B. pilula**, L. — Sur les chemins, sous les pierres et les détritus végétaux dans les endroits humides. Mai, septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Joigny (Grenet). AC. Bléneau (Designolle). CC.

848. — 2. **B. dorsalis**, Fab. — Sous les pierres, les mousses, au pied des arbres dans les marais. Mai, septembre. Sens! (Deschamps); Bléneau (Designolle). R.



849. — 3. **B. murinus**, Fab. — Sous les pierres. Septembre. Guillon ! R.

G. CYTILUS, Erichson.

850. — 1. **C. varius**, Fab. — Dans un chemin desséché au milieu des bois. Au printemps. Bléneau (Designolle). C.

G. LIMNICHUS, Latreille.

351. — 1. **L. sericeus**, Duft. — Au pied des arbres dans les marais. Mai. Pont-sur-Yonne ! RR.

PARNIDES.

G. PARNUS, Fabricius.

852. — 1. **P. luridus**, Er. — Dans les eaux stagnantes, sur les plantes aquatiques et sous les détritus au bord des eaux. Mai à octobre. Sens ! Pontigny ! Pierre-Perthuis (Populus). C.

853. — 2. **P. prolifericornis**, Fab. — Dans les eaux stagnantes des marais et des fossés. Septembre. Sens ! Escolives (Populus). R.

G. ELMIS, Latreille,

854. — 1. **E. æneus**, Mull. — Dans les eaux courantes, sous les pierres submergées, et sur les plantes aquatiques. Avril à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Fontaine-la-Gaillarde ! AC.

855. — 2. **E. subviolaceus**, Mull. — Sous les pierres, dans les eaux courantes, près des moulins de la Vanne. Août. Sens ! C.

856. — 3. **E. cupreus**, Mull. — En fauchant sur les herbes au bord de l'Yonne. Juillet, août. Pont-sur-Yonne ! AR.

857. — 4. **E. Volkmari**, Mull. — Sous les pierres, avec *E. subviolaceus*, près des moulins de la Vanne à Saint-Paul. Août. Sens ! AR.

HÉTÉROCÉRIDES

G. HETEROCERUS, Fabricius.

858. — 1. **H. marginatus**, Fab. — Sur le sable au bord de l'Armançon. Juin, juillet. Saint-Florentin (de la Brûlerie). AC.

PECTINICORNES.

G. LUCANUS, Linné.

859. — 1. **L. cervus**, L. — Sous les feuilles dans les bois et les jardins pendant le jour ; le soir, on le prend au vol quand le temps est chaud. Juillet à septembre. Partout. C.

Variété : **L. capra,** Oliv. — Avec le type, mais moins commun. Sens! Forêt d'Othe (Grenet).

G. DORCUS, MAC-LEAY.

860. — 1. **D. parallelipipedus,** L. — Dans le tronc des vieux saules et autres arbres; le soir, au vol. Août. Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse, Escolives (Populus); Joigny (Grenet). AC.

G. PLATYCERUS, GEOFFROY.

861. — 1. **P. caraboides,** L. — En fauchant dans les bois et en battant les taillis de chêne. Septembre. Guillon! Joigny, forêt d'Othe (Grenet). AR.

LAMELLICORNES.

COPRIDES.

G. GYMNOPLEURUS, ILLIGER.

862. — 1. **G. mopsus,** Pall. — **G. pilularius,** Fab. — Sur les bouses. Août. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

863. — 2. **G. Sturmi,** M. Leay. — Dans les bouses. Juillet. Auxerre (Nicolas). R.

864. — 3. **G. flagellatus,** Fab. — Dans les crottes de moutons, sur la partie de la montagne Saint-Jacques couverte de bruyères. Juillet. Joigny (Grenet). RR.

G. SISYPHUS, LATREILLE.

865. — 1. **S. Schæfferi,** L. — Dans les bouses dans les endroits secs. Juillet. Auxerre (Nicolas); Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Feineux); Joigny, coteaux du Calvaire et de Saint-Jacques (Grenet). AR.

G. COPRIS, GEOFFROY.

866. — 1. **C. lunaris,** L. — Dans les bouses et le crottin de cheval. Août, septembre. Pont-sur-Yonne! Auxerre (Nicolas); Vincelles (Populus); Joigny (Grenet). AR.

G. ONTHOPHAGUS, LATREILLE.

867. — 1. **O. taurus,** L. — Dans les bouses des prairies. Juin à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Guillon! Villiers-Saint-Benoît! Vincelles (Populus); Joigny (Grenet). C.

868. — 2. **O. furcatus,** Fab. — Dans le crottin de cheval. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Auxerre (Nicolas). AR. Joigny (Grenet). C.



869. — 3. **O. ovatus**, L. — Sous les détritus des inondations, dans les bouses et les crottes de moutons. Avril à octobre. Partout. CC.

870. — 4. **O. vacca**, L. — Dans les bouses des prairies. Août, septembre. Auxerre (Cotteau); Sens! Vincelles (Populus); Villemanoche (Tavoillot). AR. Bléneau (Designolle). AC.

871. — 5. **O. cœnobita**, Herbst. — Dans les bouses et les excréments. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Escolives (Populus). AC. Bléneau (Designolle). R.

872. — 6. **O. fracticornis**, Fab. — Avec le précédent. Juin à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Egriselles-le-Bocage! Joigny (Grenet). AC.

873. — 7. **O. nuchicornis**, L. — Dans les bouses des prairies. Juillet. Escolives (Populus). RR.

874. — 8. **O. lemur**, Fab. — Dans les bouses. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens, Noues-Bouchard! Auxerre (Nicolas); Gy-l'Évêque (Populus). R.

875. — 9. **O. Schreberi**, L. — Dans les bouses, le crottin de cheval et les excréments. Mai à septembre. Sens! Egriselles-le-Bocage! Guillon! Vincelles (Populus); Auxerre (Nicolas); Joigny (Grenet); Bléneau (Designolle). C.

G. ONITICELLUS, Serville.

876. — 1. **O. flavipes**, Fab. — Dans les bouses des prés. Septembre. Sens! Joigny (Grenet). AR. Escolives, Val-de-Mercy (Populus); Auxerre (Nicolas). C.

APHODIDES.

G. APHODIUS, Illiger.

Sous-Genre COLOBOPTERUS, Mulsant.

877. — 1. **A. erraticus**, L. — Dans les bouses et sous les détritus des inondations. Avril à septembre. Sens! Egriselles-le-Bocage! Guillon! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Joigny (Grenet). C.

Sous-Genre EUPLEURUS, Mulsant.

878. — 2. **A. subterraneus**, L. — Dans les bouses et les crottes de moutons. Mai à septembre. Sens! Egriselles-le-Bocage! Escolives (Populus); Joigny (Grenet). C.

Sous Genre OTOPHORUS, Mulsant.

879. — 3. **A. hæmorrhoïdalis**, L. — Dans les bouses des prairies. Août. Escolives (Populus). RR.

Sous-Genre TEUCHESTES, Mulsant.

880. — 4. **A. fossor**, L. — Dans les bouses et le crottin de cheval.



Avril à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Egriselles-le-Bocage! Guillon! Vincelles (Populus); Joigny (Grenet). C.

Sous-Genre APHODIUS, Mulsant.

881. — 5. A. **fimetarius,** L. — Dans les bouses et les fumiers. Presque toute l'année. Partout. CC.

882. — 6. A. **pusillus,** Herbst. — Dans les crottins de cheval. Septembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

883. — 7. A. **granarius,** L. — Dans les bouses et les excréments. Avril à septembre. Sens! Chigy! Guillon! Villiers-Saint-Benoît! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Joigny (Grenet). C.

884. — 8. A. **4.-maculatus,** L. — Dans les crottins. Août. Sens (Deschamps). RR.

885. — 9. A. **sordidus,** Fab. — Dans les bouses et les crottins. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Joigny)Grenet). AC.

886. — 10. A. **rufescens,** Fab. — Dans les bouses et les excréments. Juillet. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Joigny (Grenet). R.

887. — 11. A. **lugens,** Creutz. — Dans les bouses. Juin. Sens! Joigny (Grenet). R.

889. — 12. A. **nitidulus,** Fab. — Dans les bouses, les excréments et les crottes de moutons. Avril à octobre. Partout. CC.

890. — 13. A. **immundus,** Creutz. — Dans les bouses. Châtel-Censoir (Cotteau); Avallon (Nicolas). R.

891. — 14. A. **merdarius,** Fab. — Dans les bouses, les crottins et les excréments. Juin, septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! (Deschamps); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Auxerre (Nicolas). AR.

892. — 15. A. **melanostictus,** Schm. — Dans les bouses, endroits secs et humides. Juin à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Egriselles-le-Bocage! Guillon! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

893. — 16. A. **inquinatus,** Fab. — Dans les crottins et les excréments. Août. Auxerre (Cotteau); Sens! (Deschamps); Coulanges-la-Vineuse (Populus). R. Joigny (Grenet. C.

Sous-Genre MELINOPTERUS, Mulsant.

894. — 17. A. **prodromus,** Brahm. — Dans les bouses, les crottins, les excréments. Presque toute l'année. Partout. CC.

895. — 18. A. **contaminatus,** Herbst. — Dans les bouses. Septembre. Coulanges-la-Vineuse (Populus); Joigny (Grenet). RR.

896. — 19. A. **obliteratus,** Panz. — Dans les bouses. Juin. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.



Sous-Genre ACROSSUS, Mulsant.

897. — 20. **A. luridus**, Fab. — Le type n'a pas encore été pris dans le département.

Variété : **A. gagates**, Mull. — Dans les bouses et les crottins. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Joigny (Grenet). AR.

898. — 21. **A. rufipes**, L. — Dans les bouses. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Joigny (Grenet). C.

Sous-Genre HEPTAULACUS, Mulsant.

899. — 22. **A. testudinarius**, Fab. — Dans les crottins de cheval. Mai. Auxerre (Nicolas). R.

Sous-Genre OXYOMUS, Mulsant.

900. — 23. **A. porcatus**, Fab. — Dans les bouses, les matières excrémentitielles, et en fauchant sur les plantes. Mars à octobre. Partout. CC.

G. PSAMMODIUS, Latreille.

901. — 1. **P. cæsus**, Panz. — Dans les bouses et sous les détritus des inondations. Avril à septembre. Sens! Butteaux! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

GÉOTRUPIDES.

G. ODONTÆUS, Klug.

902. — 1. **O. mobilicornis**, Fab. — Septembre. Joigny, forêt d'Othe (Grenet); Bléneau (Designolle). RR.

G. GEOTRUPES, Latreille.

903. — 1. **G. typhæus**, L. — Dans les bouses et sur les chemins. Août. Pont-sur-Yonne! Joigny (Grenet). AR.

904. — 2. **G. stercorarius**, L. — Dans les bouses, les crottins et sur les routes. Avril à octobre. Sens! Pont-sur-Yonne! AC.

905. — 3. **G. spiniger**, Marsh. — Mêmes endroits et époques que le précédent. Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Joigny (Grenet). C.

906. — 4. **G. mutator**, Marsh. — Dans les bouses et les crottins. Mars à octobre. Partout. CC.

907. — 5. **G. hypocrita**, Illig. — Sous les bouses. Septembre. Sens! RR.

908. — 6. **G. sylvaticus**, Panz. — Dans les bouses et sur les chemins dans les bois. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Guillon! Quarré-les-Tombes! Villiers-Saint-Benoît! Joigny (Grenet). C.

909. — 7. **G. vernalis**, L. — Dans les bouses, les crottins et sur les routes. Avril à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Joigny (Grenet). C.

TROGIDES.

G. TROX, Fabricius.

910. — 1. **T. perlatus**, Scriba. — Sur les routes, dans les endroits secs et sablonneux. Juillet, septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR. Joigny (Grenet). C.

911. — 2. **T. hispidus**, Laich. — **T. arenosus**, Gyll. — Dans les terrains secs et calcaires. Août. Sens (Deschamps); Pont-sur-Yonne! Joigny (Grenet). AR.

912. — 3. **T. scaber**, L. — Avec le précédent. Joigny (Grenet). RR.

MÉLOLONTHIDES.

G. HOPLIA, Illgier.

913. — 1. **H. philanthus**, Sulz. — Sur les fleurs de ronces. Juillet. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Avallon (Nicolas). AC.

914. — 2. **H. cœrulea**, Drury. — Sur les saules dans les prés. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau); La Celle-Saint-Cyr (Grenet). RR.

915. — 3. **H. farinosa**, L. — Sur les saules dans les prés. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Auxerre (Nicolas). R. Joigny (Grenet). CC.

G. TRIODONTA, Mulsant.

916. — 1. **T. aquila**, Muls. — Dans les bois, sur le chêne. Août. Sens! RR.

G. HOMALOPLIA, Stephens.

917. — 1. **H. ruricola**, Fab. — Dans les champs et les bois, en fauchant. Juin. Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Looze (Grenet). R.

G. SERICA, Mac-Leay.

918. — 1. **S. holosericea**, Scop. — Sous les pierres ou enfoncé dans le sable, sur une colline sablonneuse. Septembre. Saint-Florentin! (de la Brûlerie). AC. Sur les chênes; forêt d'Othe (Grenet). RR.

919. — 2. **S. brunnea**, L. — En battant les arbustes. Juin. Forêt d'Othe (Grenet). RR.

G. RHIZOTROGUS, Latreille.

920. — 1. **R. marginipes**, Muls. — Dans les bois, en battant les arbres. Juin. Villemanoche (Tavoillot). RR.

921. — 2. **R. æstivus,** Oliv. — En battant les arbres dans les bois; le soir, au vol. Juillet. Sens! AR. Joigny (Grenet). C.

G. AMPHIMALLUS, Latreille.

922. — 1. **A. solstitialis,** L. — Sur les arbres dans les jardins; le soir, au vol. Juillet. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR. Joigny (Grenet). C.

923. — 2. **A. fuscus,** Scop. — **A. ater,** Herbst. — En fauchant dans les blés; le soir, on le prend au vol. Juillet, août. Auxerre (Cotteau); Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse! (Populus). AC. Joigny (Grenet). CC.

924. — 3. **A. ruficornis,** Fab. — **A. paganus,** Oliv. — Pris le soir au vol. Juillet. Sens! Val-de-Mercy (Populus). AR.

925. — 4. **A. rufescens,** Latr. — En battant les arbustes et en fauchant sur les luzernes. Août. Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC

G. MELOLONTHA, Fabricius.

926. — 1. **M. vulgaris,** Fab. — Sur presque tous les arbres dont il dévore les feuilles. Avril à juillet. Partout. CC.

927. — 2. **M. hippocastani,** Fab. — Dans les bois. Juin. Avallon (Nicolas). R.

ANOMALIDES.

G. ANISOPLIA, Castelnau.

928. — 1. **A. agricola,** Fab. — **A. villica**, Muls. — Dans les blés. Juillet. Branches (Grenet). R.

929. — 2. **A. arvicola,** Oliv. — **A. agricola,** L. — Sur les blés et autres graminées. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus); Branches (Grenet). AR.

G. ANOMALA, Burmeister.

930. — 1. **A. Frischi**, Fab. — **A. ænea,** de Geer. — Sur les saules. Juillet. Branches (Grenet). RR.

G. PHYLLOPERTHA. Stephens.

931. — 1. **P. horticola,** L. — Dans les bois, en battant les arbres; dans les champs, sur les fleurs et les blés. Mai, août. Partout. CC.

ORYCTIDES.

G. ORYCTES, Illiger.

932. — 1. **O. nasicornis,** L. — Dans la tannée et les couches; le soir, on le prend au vol. Mai, juillet. Sens! Pont-sur-Yonne! Joigny (Grenet). CC.

CÉTONIDES.

G. CETONIA, Fabricius.

Sous-Genre OXYTHYREA, Mulsant.

933. — 1. **C. stictica,** L. — Sur différentes fleurs, les roses, les chardons, etc. Mai à septembre. Partout. CC.

Sous-Genre TROPINOTA, Mulsant.

934. — 2. **C. hirtella,** L. — Sur différentes fleurs, principalement sur les Rosacées et les Composées. Avril à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Vincelles, Escolives (Populus); Joigny (Grenet). CC.

935. — 3. **C. squalida,** L. — Sur les fleurs. Mai. Sens! RR.

Sous-Genre MELANOSA, Mulsant.

936. — 4. **C. morio,** Fab. — Un individu pris à Sens (Julliot). RR.

Sous-Genre CETONIA, Burmeister.

937. — 5. **C. aurata,** L. — Sur différentes fleurs, les roses, les pivoines, etc. Mai à septembre. Partout. CC.

Sous-Genre POTOSIA, Mulsant.

938. — 6. **C. floricola,** Herbst. — **C. metallica,** Fab. — Sur les fleurs, avec *C. aurata*, mais beaucoup plus rare. Juillet. Sens! Joigny (Grenet). AR.

G. OSMODERNA, Lepelletier.

939. — 1. **O. eremita,** L. — Sur le saule; sa larve vit dans le tronc carié de cet arbre. Mai. Châtel-Censoir (Cotteau); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Auxerre (Feineux). R.

G. GNORIMUS, Lepelletier.

940. — 1. **G. nobilis**, L. — Sur les roses, les pivoines, les fleurs de sureau. Juin, juillet. Sens! Véron! Joigny (Grenet). C.

M. le docteur Populus l'a trouvé une fois en quantité, à ses divers états de développement, dans le tronc d'un prunier.

G. TRICHIUS, Fabricius.

941. — 1. **T. abdominalis,** Scht. — **T. gallicus,** Heer. — Sur les fleurs dans les jardins et les prairies. Juillet, août. Sens! Pont-sur-Yonne! Joigny (Grenet); Vincelles (Populus). C.

G. VALGUS, Scriba.

942. — 1. **V. hemipterus**, L. — Sur la terre, les arbres et les fleurs. Mai à septembre. Partout. CC.



NOTE

SUR LES ECHINOCONUS TURONIENS

DE LA CARRIÈRE DE DRACY (YONNE)

Par M. Cotteau.

M. Bazin, de Fumerault, et M. Lambert, mon collègue à la Société géologique, m'ont communiqué récemment un certain nombre d'*Echinoconus*, recueillis dans les couches turoniennes des carrières de Dracy. J'ai été frappé de la variété de formes que présentent ces Échinides : Au type sphéroïdal et arrondi de l'*Echinoconus subrotundus*, l'un des fossiles les plus caractéristiques de l'étage turonien, se trouvent mêlés des individus plus déprimés, plus allongés, de forme plus pentagonale, moins renflés à la base, et rappelant l'*Echinoconus castanea*, var. *rhotomagensis*, de l'étage cénomanien. Aucun doute n'est possible sur l'association et le gisement de ces diverses variétés. MM. Bazin et Lambert ont relevé avec le plus grand soin la disposition des couches et noté très scrupuleusement la place occupée par les *Echinoconus*, dans une coupe qui a servi de base à notre note paléontologique. Le terrain cénomanien existe bien dans la même carrière et renferme l'*Holaster nodulosus*, var. *trecensis*, le *Discoïdea cylindrica*, etc., mais il se montre à la partie tout-à-fait inférieure, et est rarement exploité; les couches turoniennes qui viennent au-dessus occupent un horizon bien distinct, bien nettement tranché et c'est seulement dans ces couches que les nombreuses variétés d'*Echinoconus* ont été rencontrées. J'ai sous les yeux plus de trente exemplaires d'une très-belle conservation. Si l'on choisit les extrêmes, on reconnait d'un côté des échantillons se rapportant à l'*Echinoconus subrotundus*, type, et d'un autre, des individus

parfaitement caractérisés de l'*Echinoconus castanea*, var. *rhotomagensis*, tel qu'il existe dans la craie cénomanienne de Rouen, du Havre, etc.; mais lorsqu'on étudie la série, et qu'on la considère dans son ensemble, on est obligé d'admettre que tous ces échantillons se relient les uns aux autres par des passages insensibles et ne constituent qu'une seule espèce, à laquelle doit revenir le nom le plus ancien d'*Echinoconus castanea*.

J'ai donné les figures de ces principaux passages. A ne voir que les figures 1 et 2 et les figures 7 et 9, on remarque entre elles des différences très-grandes, et l'on conçoit parfaitement qu'on ait considéré ces deux formes comme appartenant à deux espèces particulières, mais l'opinion change si l'on étudie les individus intermédiaires. Déjà, dans les figures 3 et 4, la face supérieure se déprime et le pourtour devient plus anguleux : c'est encore l'*Echinoconus subrotundus*, mais moins élevé et moins allongé; ce caractère s'accentue davantage dans les figures 3 et 5; dans les figures 6 et 7 et 8 et 9, l'espèce quitte absolument la physionomie de l'*Echinoconus subrotundus* pour prendre celle de l'*Echinoconus rhotomagensis*. Il faut en conclure, qu'au point de vue zoologique, nous avons affaire à une seule et même espèce qui doit prendre le nom d'*Echinoc. castanea*. Ce qui mérite d'être noté, c'est que la forme qui se rapproche d'avantage de l'*Echinoc. rhotomagensis*, se rencontre, d'après la coupe de MM. Bazin et Lambert, dans le turonien B, c'est-à-dire dans les couches les plus élevées et qui s'éloignent le plus de l'étage cénomanien.

Nous compléterons cette note en donnant la synonymie détaillée et la description de cette espèce et de ses variétés :

ECHINOCONUS CASTANEA (A. Brongniart), d'Orbigny, 1854.

Nucleolites castanea,	Brongniart, *Descript. géol. des environs de Paris*, p. 100 et 399, pl. IX, fig. 14 *a*, *b*, *c*, 1822.
Nucleolites depressa,	Brongniart, *Id.*, p. 400, pl. IX, fig. 17, 1822.
Conulus subrotundus,	Mantell, *Geology of Sussex*, p. 191, pl. XVII, fig. 15-18, 1822.
Nucleolites castanea,	Defrance, *Nucleolite*, Dict. des sc. nat., t. XXXV, p. 214, 1825.
— —	Blainville, *Zoophytes*, Dict. des sc. nat., t. LX, p. 188, 1830.
Catopygus castanea,	Agassiz, *Prodrome d'une Monog. des Radiaires*, Mém. soc. des sc. nat. de Neuchâtel, t. I, p. 185, 1835.

Catopygus depressus,	Agassiz, *Id.*, p. 185, 1835.
Galerites subrotundus,	Agassiz, *Id.*, p. 186, 1835.
Galerites subrotundus,	Des Moulins, *Études sur les Échinides*, p. 256, 1837.
Pyrina castanea,	Des Moulins, *Id.*, p. 258, 1837.
Pyrina depressa,	Des Moulins, *Id.*, p. 258, 1837.
Galerites castanea,	Agassiz, *Descript. des Échin. foss. de la Suisse*, t. I, p. 77, pl. XIII, fig. 7-9, 1839.
Catopygus depressus,	Agassiz et Desor, *Id.*, p. 50, pl. VIII fig. 4, 1839.
— —	Agassiz, *Catal. syst. Ectyp. foss. Musei Neocom.*, p. 4, 1840.
Galerites rhotomagensis,	Agassiz, *Id.*, p. 7, 1840.
Galerites castanea,	Agassiz, *Id.*, p. 7, 1840.
Galerites subrotundus,	Agassiz, *Id.*, p. 7, 1840.
— —	Dujardin in Lamarck, *Animaux sans vertèbres*, 2e éd., t. III, p. 313, 1840.
Catopygus castanea,	Dujardin in Lamark, *Id.*, t. III, p. 351, 1840.
Catopygus depressus,	Dujardin in Lamarck, *Id.*, t. III, p. 352, 1840.
Galerites subrotundus,	Desor, *Monog. des Galerites*, p. 18, pl. II, fig. 11-14, 1842.
Galerites castanea,	Desor, *Id.*, p. 23, 1842.
Pyrina depressa,	Desor, *Id.*, p. 28, 1842.
Galerites castanea,	Sismonda, *Mem. geo-zoolog. Zugli Echin. foss. del contado di Nizza*, p. 50, 1843.
Galerites rhotomagensis,	Sismonda, *Id.*, p. 51, 1843.
Galerites subrotundus,	Morris, *Catal. of Brit. Foss.*, p. 53, 1843.
Galerites subsphæroïdalis,	D'Archiac, *Rapport sur les fossiles du Tourtia*, Bull. soc. géol. de France, 2e sér., t. III, p. 334, 1846.
— —	D'Archiac, *Rapport sur les fossiles du Tourtia*, Mém. soc. géol. de France, 2e sér., t. II, p. 298, pl. XIII, fig. 2, *a*, *b*, *c*, 1847.
Galerites subrotundus,	Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Échin.* p. 90, 1847.
Galerites Leskei,	Agassiz et Desor, *Id.*, p. 91, 1847.
Galerites subsphæroïdalis,	Agassiz et Desor, *Id.*, p. 91, 1847.
Galerites castanea,	Agassiz et Desor, *Id.*, p. 91, 1847.
Pyrina depressa,	Agassiz et Desor, *Id.*, p. 92, 1847.
Pygaulus depressus,	Agassiz et Desor, *Id.*, p. 101, 1847.
Galerites castanea,	Bronn, *Index paleont.*, p. 522, 1848.

Galerites subrotundus,	Bronn, *Id.*, p. 523, 1848.
Galerites subsphæroïdalis,	Bronn, *Id.*, p. 523, 1848.
Pyrina depressa,	Bronn, *Id.*, p. 1069, 1848.
Galerites castanea,	Albin Gras, *Oursins fossiles de l'Isère*, p. 44, 1848.
Pygaulus depressus,	D'Orbigny, *Prod. de Paléont. strat.*, t. II, p. 141, 1850.
Galerites castanea,	D'Orbigny, *Id.*, t. II, p 142, 1850.
Pyrina depressa,	D'Orbigny, *Id.*, t. II, p. 142, 1850.
Galerites subsphæroïdalis,	D Orbigny, *Id.*, t. II, p. 178, 1850.
Galerites subtruncatus,	D'Orbigny, *Id.*, t. II, p. 272, 1850.
Galerites subrotundus,	Forbes in Dixon, *Geol, of Sussex*, p. 340, 1850.
Galerites castanea,	Forbes, *Echinodermata*, Mem. of Geol. Survey, déc. III, pl. VII, 1850.
Galerites subrotundus,	Forbes, *Id.*, déc. II, pl. VIII, explic. p. 6, 1850.
Galerites castanea,	A. Gras, *Catal. des corps organ. foss. de l'Isère*, p. 40, 1852.
— —	Forbes in Morris, *Catal. of Brit. Foss.*, 2e éd., p. 80, 1854.
Galerites subrotundus,	Forbes in Morris, *Id.*, p. 80, 1854.
Echinoconus subrotundus,	D'Orbigny, *Note rectif. sur divers genres d Échin.*, Revue et Mag. de Zoologie, t. VI, p. 20, 1854.
Echinoconus castanea,	D'Orbigny, *Id.*, t. VI, p. 21, 1854.
Echinoconus subsphæroïdalis,	D'Orbigny, *Id.*, t. VI, p. 22, 1854.
Galerites castanea,	Renevier et de la Harpe, *Excurs. géol. à la Dent-du-Midi*, p. 15. Bull. soc. vaudoise sc. nat., 1855.
Pyrina depressa,	D'Orbigny, *Paléont. française, terrain crétacé*, p. 472, pl. 981, fig. 1-3, 1856.
Pyrina castanea,	D'Orbigny, *Id.*, p. 473, pl. 981, fig. 4-6, 1856.
Pyrina sphæroïdalis,	D'Orbigny, *Id.*, p. 479, pl 983, 1856.
Pyrina subsphæroïdalis,	Pictet et Renevier, *Terrain aptien de la Perte du Rhône*, p. 156, pl. XXII, fig. 4, 1857.
Galerites subrotundus,	Desor, *Synopsis des Échin. foss.*, p. 183, 1857.
Galerites subsphæroïdalis,	Desor, *Id.*, p. 184, 1857.
Galerites castanea,	Desor, *Id.*, p. 185, 1857.
Galerites rhotomagensis,	Desor, *Id.*, p. 186, 1857.
Galerites gurgitis,	Desor, *Id.*, p. 187, 1857.
Pyrina depressa,	Pictet, *Traité de paléont.*, 2e éd., t. IV, p. 225, 1857.
Galerites castanea,	Pictet, *Id.*, t. IV, p. 226, 1857.

Galerites subrotundus,	Pictet, *Id.*, t. IV, p. 227, 1857,
Echinoconus rhotomagensis,	D'Orbigny, *Paléont. française*, *terrain crétacé*, t. VI, p. 509, pl. 993, 1860.
Echinus subrotundus,	D'Orbigny, *Id.*, t. VI, p. 517, pl. 997, fig. 8-14, 1860.
Echinoconus gurgitis,	Cotteau in d'Orbigny, *Id.*, p. 548, 1860.
Galerites castanea,	Lory, *Descr. géol. du Dauphiné*, p. 338, 1860.
Echinoconus subrotundus,	Cotteau et Triger, *Échin. du dép. de la Sarthe*, p. 283 et 376, pl. XLVII, fig. 4, 1860-1862.
— —	Bourgeois (l'abbé), *Distrib. des espèces dans les terrains crétacés de Loir-et-Cher*, Bull. soc. géol. de France, 2e série, t. XIX, p. 652, 1862.
Echinoconus rhotomagensis,	Coquand, *Géol. et Paléont. de la prov. de Constantine*, p. 293, 1862.
Echinoconus subrotundus,	Hébert, *Note sur la craie blanche et la craie marneuse dans le bassin de Paris*, Bull. soc. géol. de France, 2e série, t. XX, p. 625, 1863.
— —	Cotteau, *Catal. rais. des Échin. foss. du dép. de l'Aube*, p. 48, 1865.
Echinoconus gurgitis,	Coquand, *Monog. de l'étage aptien de l'Espagne*, p. 179, 1865.
Echinoconus castanea,	Ooster, *Synopsis des Échin. foss. des Alpes suisses*, p. 52, 1865.
Galerites castanea,	A. d'Espine et A. Favre, *Obs. sur le Gault des Alpes*, p. 22, 1865.
— —	Huxley and Etheridge, *Cat. of the Coll. of Foss. in the Museum of Pract. Geol.*, p. 300, 1865.
Galerites subrotundus,	Huxley and Etheridge, *Id.*, p. 309, 1865.
Echinoconus subrotundus,	Peron, *Notice sur la Géol. du canton de Saint-Fargeau*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. XIX, p. 170, 1865.
Echinoconus castanea,	Renevier, *Notice paléont. sur les Alpes vaudoises*, V, *Faune de Chevillé*, Bull. soc. vaud sc. nat., p. 174. 1867.
— —	A. Favre, *Recherches géol. sur les Alpes de la Savoie*, t. III, p. 492 et *passim*. 1867.
Pyrina depressa,	A. Favre, *Id.*, t. III, p. 492 et *passim*, 1867.
Echinocònus rhotomagensis,	Bucaille, *Notice sur les foss. cénomaniens de Rouen*, p. 7, 1867.
Galerites subrotundus,	Rœmer, *Geol. von Oberschlesien*, p. 351, pl. XXXVIII, fig. 5-6, 1870.

Echinoconus castanea,	De Loriol, *Description des Échin. du terrain crétacé de la Suisse*, p. 191, pl. XIV, fig. 1-10, 1873.
Galerites castanea,	Quenstedt, *Handbuch der Petrefactenkunde, Echinodermata*, p. 408, pl. LXXVI, fig. 24, 1873.
Galerites rhotomagensis,	Quenstedt, *Id.*, p. 409, pl. LXXVI, fig. 25-27, 1873.
Echinoconus castanea,	Wright, *Monog. of the Brit. Foss. Echinodermata from the Cretaceous Format*, p. 215, pl. LI, fig. 2 *a-g*, et fig. 3, 1874.
Echinoconus subrotundus.	Wright, *Id.*, p. 219, pl. LII, fig. 2 *a-f*, fig. 3, 1874.
— —	Cotteau, *Note sur les Échin, crétacés de la province du Hainaut*, Bull. soc. géol. de France, 3e sér., t. II, p. 648, 1875.
— —	Cotteau, *Études sur les Échin. foss. du départ., de l'Yonne*, t. II, p. 323, pl. LXXII, fig. 1-5, 1876.

Q. 42. (Echinoconus castanea); 67. (Echinoconus rhotomagensis).
Q. 78. (Echinoconus subrotundus); T. 87. (Var. Leskei).

Espèce de taille assez forte, subcirculaire, arrondie en avant, plus ou moins anguleuse en arrière; face supérieure renflée, tantôt haute et convexe, tantôt subconique, quelquefois subdéprimée; face inférieure presque plane, plus ou moins arrondie sur les bords, à peine marquée de légers sillons correspondant aux zones porifères. Zones porifères droites, à fleur de test, formées de pores très petits, rangés à la face supérieure par simples paires régulièrement superposées. A la face inférieure, ces paires de pores dévient un peu de la ligne droite et offrent, en approchant du péristome, une tendance à se grouper par triples paires très obliques. Aires ambulacraires étroites, le plus souvent tout-à-fait superficielles, quelquefois légèrement renflées, surtout chez les exemplaires dont la forme est déprimée et subpentagonale. Sommet ambulacraire presque central. Tubercules ambulacraires et interambulacraires petits, épars, à peine scrobiculés et très espacés à la face supérieure, plus abondants, plus serrés, plus développés, plus fortement scrobiculés en dessous et surtout dans la région inframarginale, où ils forment des séries concentriques assez régulières. Granules intermédiaires nombreux, épars, serrés, remplissant l'intervalle qui sépare les tubercules autour desquels ils tendent à se grouper en cercles. Péristome subcentral, un peu

excentrique en arrière, subcirculaire, légèrement allongé dans le sens du diamètre antéro-postérieur, marqué de très faibles entailles. Périprocte ovale, acuminé au sommet, inframarginal, ordinairement plus visible en dessous qu'en dessus, remontant cependant quelquefois assez haut, de manière à échancrer directement le pourtour. Appareil apical subpentagonal, presque carré, un peu allongé, remarquable par le développement de la plaque madréporiforme, qui est un peu bombée et occupe une grande partie de l'appareil.

Cette espèce, telle que nous croyons devoir la circonscrire, présente plusieurs variétés qui, longtemps, ont été considérées comme des espèces distinctes, mais qui, aujourd'hui, nous paraissent se relier au type par des passages insensibles. Avant nous, M. de Loriol, dans son important ouvrage sur les *Échinides crétacés de la Suisse*, ayant eu à sa disposition un très grand nombre d'exemplaires, n'a pas hésité à réunir à l'espèce qui nous occupe l'*Echinoconus gurgitis*, de l'étage aptien, et l'*Echinoconus rhotomagensis*, de l'étage cénomanien. Nous croyons devoir agrandir encore l'horizon stratigraphique de l'*Echinoc. castanea*.

La série des *Echinoconus* de Dracy nous montre que cette espèce, franchissant successivement les limites de l'étage aptien, de l'étage albien et de l'étage cénomanien, a vécu encore, pendant l'étage turonien, et qu'elle y est représentée non-seulement par la variété *rhotomagensis*, mais par la variété *subrotundus*, qui ne s'était pas encore montrée dans les étages précédents et peut être considérée comme particulière à cette zone supérieure. Lorqu'on ne connaissait qu'un certain nombred'individus isolés,on comprend parfaitement qu'on les ait considérés comme des espèces distinctes, mais, aujourd'hui que nous avons sous les yeux des formes intermédiaires, il n'est plus possible de maintenir ces espèces dans la méthode. Ce sont évidemment de simples variétés. A ce titre elles ont encore leur importance, et il nous parait utile, soit au point de vue zoologique, soit au point de vue géologique, de préciser les caractères qui les distinguent.

Le type auquel nous conservons le nom de *castanea* qui lui a été donné par Brongniart, dès 1822, est remarquable par sa forme pentagonale, un peu plus longue que large, renflée, et subconique en dessus, déprimée en dessous, médiocrement renflée sur les bords. Le périprocte est inframarginal, visible surtout de la face inférieure. Les figures données par d'Orbigny, pl. XIV, fig. 2, représentent bien ce type qu'on rencontre surtout à Escragnolles (Var), aux Prés, vallée de Rancurel (Isère), aux environs de Nice, au Mont Saxonnet et au Reposoir (Haute-Savoie).

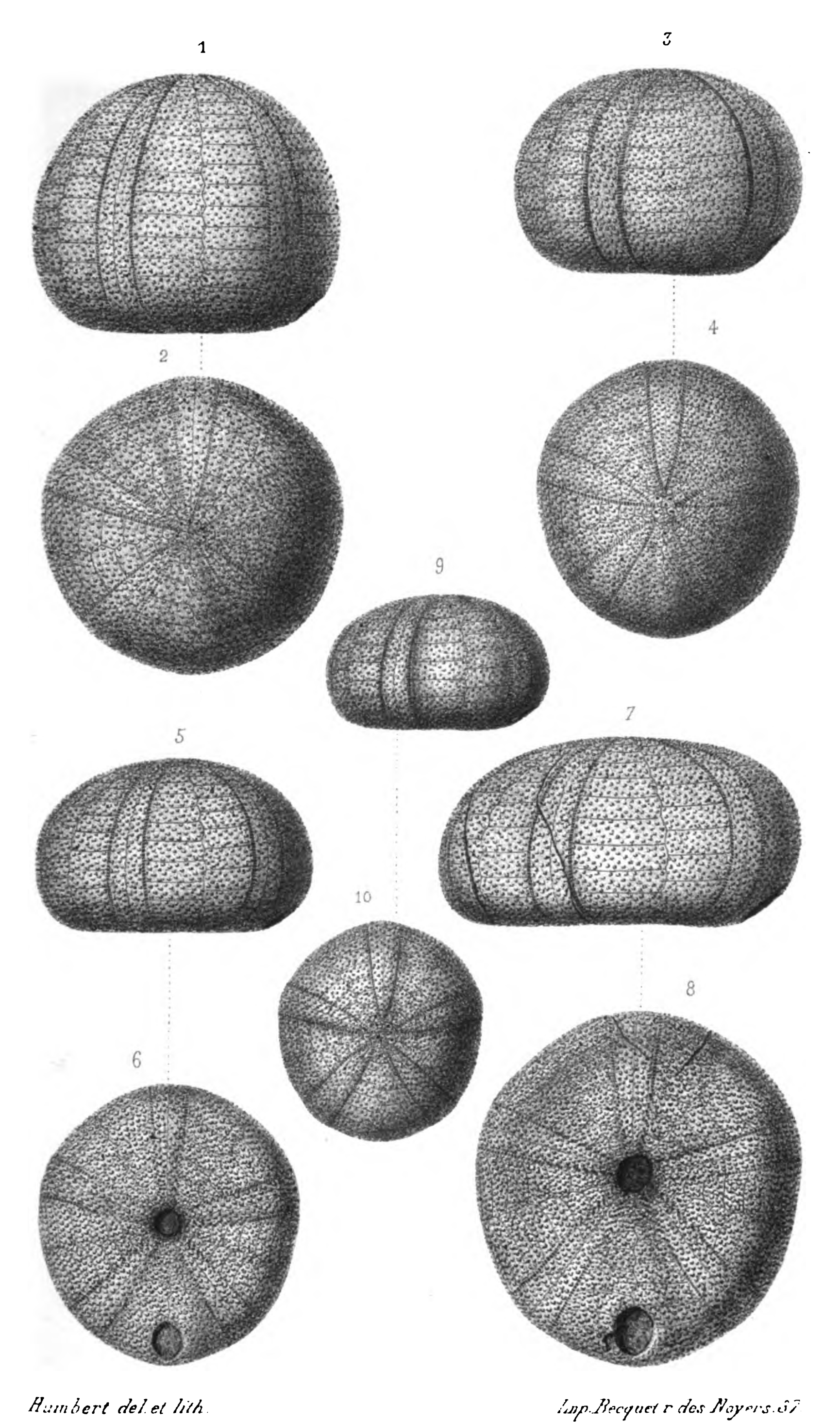
Autour de ce type viennent se ranger au moins quatre variétés principales : var. *depressus*, var. *gurgitis*, var. *rhotomagensis*, var. *subrotundus*.

Varieté DEPRESSUS. — Certains exemplaires de l'*Echin. castanea* perdent peu à peu leur forme pentagonale, s'allongent, se dépriment, se rétrécissent en arrière et deviennent presque ovales. Cette variété a été bien figurée par Brongniart, dans la *Description géologique des environs de Paris*, pl. IX, fig. 17, plus tard par d'Orbigny, *Paléontologie française, terrain crétacé*, pl. 981, fig. 1-3, et récemment par M. de Loriol, *Description des Échinides du terrain crétacé de la Suisse*, pl. XIV, fig. 7, a, b, c; elle se rencontre, associée au type, dans l'étage albien des Fiz et du Saxonnet (Haute-Savoie).

Variété GURGITIS. — Cette variété, comme la précédente, est moins développée que le type; sa forme est plus ronde, plus globuleuse, et son périprocte, situé plus haut, est à peine visible de la face inférieure. Malgré ces différences, l'*Echin. gurgitis*, suivant M. de Loriol qui a pu étudier l'exemplaire original, se place très naturellement parmi les nombreuses variétés de l'*Echin. castanea*, chez lequel le périprocte est souvent placé très haut. La variété *gurgitis* est rare et se rencontre dans l'aptien de la Perte du Rhône.

Variété RHOTOMAGENSIS. — On reconnaîtra cette variété à sa forme allongée, subpentagonale, anguleuse, médiocrement renflée en dessus, à ses aires ambulacraires légèrement renflée, à son périprocte situé un peu au-dessus du bord ; elle a été bien figurée par d'Orbigny, *Paléontologie française, terrain crétacé*, pl. 993, et se rencontre à la fois dans l'étage cénomanien, à Rouen, à La Bédoule, à Tournay (Belgique), et dans l'étage turonien à Dracy. Nous avons fait figurer quelques exemplaires recueillis à cet horizon,, et sauf le périprocte placé un peu plus bas, ils ne sauraient être séparés de ceux que l'on rencontre dans l'étage cénomanien.

Variété SUBROTUNDUS. — Cette variété, en y réunissant l'*Echin. Leskei*, comme l'avait fait depuis longtemps M. Desor, et l'*Echin. subsphæroïdalis*, de Belgique, qui lui est également identique, se reconnait à sa forme subcirculaire, haute, subsphérique et arrondie en dessus, renflée au pourtour, déprimée en dessous, à ses aires ambulacraires à fleur de test, à son périprocte situé toujours très bas. Cette variété remarquable est un des fossiles les plus caractéristiques de la zone à *Inoceramus labiatus* de l'étage turonien ; bien figurée dans la *Paléontologie française*, pl. 997, fig. 3-12, dans nos *Échinides du département de la Sarthe*, pl. XLVII, fig. 4, et dans nos *Études sur les Échinides de l'Yonne*, pl. LXXII, fig, 1-5, elle



Humbert del. et lith. Imp. Becquet r. des Noyers. 37

Echinoconus castaneus, var. subrotunda et rhotomagensis.

occupe un horizon géographique très étendu et a été recueillie dans l'Yonne à Béon près Joigny, à Villeneuve-sur-Yonne, à Bussy-en-Othe, à Blandy, à Dracy; dans la Seine-Inférieure à Fécamp et à Rouen dans les couches supérieures de la montagne Sainte-Catherine; à Châtillon-sur-Cher (Loir-et-Cher); à Saint-Pares-les-Tertres (Aube); en Angleterre, en Belgique, en Allemagne. Partout elle se rencontre à peu près au même niveau, et nous n'aurions pas songé à réunir à l'*Echin. castanea* cette espèce si utile au point de vue stratigraphique, si les carrières de Dracy ne nous avaient fourni, associés aux exemplaires élevés, circulaires, subsphériques et les mieux caractérisés de l'*Echin. subrotundus*, d'autres échantillons plns allongés, plus ou moins anguleux et déprimés, qui se relient graduellement et d'une manière certaine à l'*Echin. rhotomagensis*, et par conséquent à l'*Echin. castanea.*

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. 1. fig. 1, *Echin. castanea*, var. *subrotundus*, vu de côté; fig. 2, face supérieure; fig. 3, échantillon de passage, de la coll. de M. Bazin, vu de côté; fig. 4, face supérieure; fig. 5, échantillon de passage, de la coll. de M. Lambert, vu de côté; fig. 6, face supérieure; fig. 7, *Echin. castanea*, var. *rhotomagensis*, de la coll. de M. Bazin, vu de côté; fig. 8, face supérieure; fig. 9, *Echin. castanea* var. *rhotomagensis*, de la coll. de M. Lambert, vu de côté; fig. 10, face supérieure.

NOTE

SUR L'ÉTAGE TURONIEN DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Par M. J. Lambert.

A la fin de l'année 1878, nous adressions à M. Cotteau une lettre publiée dans le bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne (1), et, dans cette lettre, nous appelions l'attention des géologues sur l'importance de la découverte, faite par M. Bazin, du *Belemnites plenus* dans la craie de la Puysaie.

Depuis lors, accompagné de M. Bazin, nous avons visité, en mai 1879, les carrières du four à chaux de Dracy; nous en avons relevé la coupe détaillée et nous y avons recueilli, le plus souvent en place, un certain nombre de fossiles. Notre rapide excursion nous a fourni l'occasion d'étudier quelques faits intéressants, et nous avions formé le projet de publier le résultat de nos recherches, en les complétant de façon à pouvoir donner, sur le turonien de la Puysaie, un travail d'ensemble, que les circonstances ne nous ont pas permis de poursuivre. Aujourd'hui, détachant de ce cadre une partie de notre travail, nous présentons à la Société le résumé de notre étude sur la craie de Dracy, en y ajoutant quelques

(1) Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. XXXIII, 1er de la 3e série, p. 101.

observations sur l'importance des diverses zones qui constituent le turonien de notre département.

TURONIEN DE DRACY.

Un peu au nord du village de Dracy, sur le penchant de la colline (alt. 195^m) et au bord d'une petite route qui conduit dans le val de Maurepas, s'ouvrent plusieurs carrières et marnières, d'où l'on extrait de la craie pour l'alimentation de quatre fours à chaux. Il y a plus de vingt ans, MM. Raulin et Leymerie, dans la *Statistique de l'Yonne*, en ont donné la description (1).

« En face de Dracy, disaient-ils, il y a, sur la rive droite de « l'Ouanne, entre deux fours qu'elle alimente, une grande carrière « ouverte à 10 ou 12^m au-dessus de la prairie, dans la partie « supérieure de l'assise (étage cénomanien) ; elle présente la « coupe suivante :

Terre jaune mélangée de nombreux fragments de craie. .	1^m
Craie un peu dure, cristalline, donnant la meilleure chaux	2
Craie un peu grossière, tendre, blanche, formant une masse fendillée, sans stratification et sans fossiles.	6

Evidemment, à cette époque, les carrières n'offraient pas le même aspect qu'aujourd'hui, et il est difficile de bien comprendre la coupe des auteurs de la *Statistique*, ordinairement si exacts dans toutes leurs observations. On peut cependant assimiler à la craie cristalline de M. Raulin la couche n° 9 de notre coupe ; les six mètres de craie grossière correspondraient alors aux couches 5, 6, 7 et 8 de notre coupe. L'absence de fossiles, signalée par M. Raulin, est d'autant plus extraordinaire, que toutes les couches des carrières de Dracy en renferment un certain nombre d'espèces, dont l'étude aurait amené les auteurs de la *Statistique* à rapporter à la craie moyenne (étage turonien) la craie de Dracy, au lieu de la décrire parmi les couches de la craie inférieure (étage cénomanien).

Quoi qu'il en soit, l'exploitation a pris une extension qui a doublé aujourd'hui la hauteur du découvert, et dans ces conditions, mieux favorisés que nos devanciers, nous avons pu relever la coupe détaillée ci-contre et formant la planche I *bis*.

Les couches, de 2 à 9, ont été relevées dans la carrière principale, qui se trouve à droite de la route, en montant. Au-dessous, on trouve, au dire des ouvriers :

(1) *Stat. géol. du dép. de l'Yonne*, par Leymerie et Raulin, p. 494.

2. Craie marneuse, compacte sur 40c.

1. Craie compacte à rognons de silex noirâtre.

Ces couches se retrouvaient, d'ailleurs, au milieu de la carrière, au pied de la butte-témoin qui avoisine un vieux four; et, à gauche de la route, une petite carrière les entamait sur plus de 3m de hauteur. Quant aux couches 9, 10 et 11, elles sont principalement visibles dans la tranchée de la route, au-dessus des carrières.

A gauche de la route, s'ouvrait une grande marnière dans laquelle l'étude des couches est rendue plus difficile par des éboulements partiels et par la présence de petites fractures qui interrompent la succession régulière des assises. On y retrouve cependant, dans le bas, les couches 3 à 7, et dans le haut, les couches 8 à 10.

La couche inférieure n° 1 se rapporte encore, selon nous, à la craie cénomanienne. Au dire des ouvriers, on n'y rencontre pas encore le *Belemnites plenus*; le seul fossile que nous y ayons recueilli en place est un *Holaster* que les paléontologistes rapportent au *H. nodulosus* et que M. Leymerie avait autrefois distingué sous le nom de *H. Trecensis*.

Les couches 2 et 3 forment, au-dessus de la précédente, un horizon particulier de craie grise, très marneuse, que caractérise surtout la présence du *Belemnites plenus*.

Cet ensemble est recouvert par des bancs de craie très-noduleuse, grise ou légèrement chloritée, toujours franchement marneuse. Au dire des ouvriers, qui regardent ces couches (4, 5 et 6) comme dépourvues de fossiles, on n'y trouve déjà plus le *B. plenus*. Nous y avons cependant constaté la présence de l'*Echinoconus subrotundus*, échinide justement regardé jusqu'ici comme le plus caractéristique de la craie turonienne à *Inoceramus labiatus*. Cette dernière espèce, après avoir fait son apparition dans le banc n° 3, se trouve abondamment répandue dans les couches qui nous occupent.

Les couches 7 et 8, formées de craie moins marneuse, plus dure, grumeleuse, constituent un nouvel horizon que caractérise suffisamment l'abondance du *Cidaris hirudo*, associé aux *Discoïdea infera* et *Hemiaster nasutulus*. Malgré nos recherches, nous n'avons pas rencontré un seul *Echinoconus subrotundus* dans ce groupe, qui présente une grande uniformité de caractères minéralogiques et que distingue la présence de grandes espèces d'Ammonites. Le banc n° 8, qui renferme déjà l'*Holaster Icaunensis*, offre un aspect encore plus grumeleux, et se reconnait facilement aux nombreux stylolithes qu'il contient.

La couche n° 9 se sépare bien des précédentes par la nature plus sèche et la couleur plus blanche de la craie, qui offre, à la base, d'assez nombreuses tubulures. L'abondance des Rhynchonelles imprime à la faune de ce niveau un cachet particulier. Si le *Cidaris hirudo* s'y rencontre encore, on y trouve aussi plusieurs espèces caractéristiques d'horizons plus élevés: *Terebratula semiglobosa*, nombreux *Echin. subrotundus*, *Cidaris clavigera*. Par contre, c'est seulement à ce niveau que nous avons recueilli un fossile jusqu'ici considéré comme spécial à des assises inférieures, l'*Echinoconus Rhotomagensis* que M. Cotteau regarde aujourd'hui comme une simple variété de l'*E. castanea*, dont l'*E. subrotundus* n'est lui-même qu'une variété turonienne.

Dans la couche supérieure n° 10, les fossiles deviennent plus rares, à l'exception de l'*E. subrotundus*, qui s'y rencontre encore assez fréquemment.

Voici, au surplus, la liste des différentes espèces que nous avons recueillies à Dracy. Les numéros inscrits dans les dernières colonnes du tableau se rapportent aux couches de la coupe ci-dessus, et indiquent le gisement exact de chaque fossile.

ESPÈCES	Cénomanien	TURONIEN		
		A'	A	B
1. PTYCHODUS. — Une dent bien distincte de celle du P. mamillaris et se rapprochant de celles attribuées au P. sulcatus, Agassiz..	.....	3		
2. P. decurrens, Agassiz	.....	.....	.....	9
3. P. Une dent voisine de celle attribuée au P. sulcatus	.. ..	.....	.....	?
4. OTODUS. — Dents voisines de celles attribuées au O. sulcatus	.....	?		
5. OXYRHINA. — Dents paraissant appartenir au O. Mantelli, Agassiz. Cette espèce se retrouve à Armeau, dans la zone inférieure F de l'étage sénonien	.....	?		
6. LAMNA. — aff. L. acuminata. D'après Agassiz et M. Hébert, il serait bien difficile de distinguer de l'Otodus appendiculatus les dents du Lamna acuminata et même celles de l'Oxhyrhyna Mantelli, Geinitz. (Heb. Foss. craie de Meudon. *Mém. Soc. géol. de France*, 2e sér. t. V. p. 355)	....	.....	.....	9
7. SERPULA. — Tube libre, cylindrique, lisse. Cette espèce se retrouve dans le turo-				

ESPÈCES	Cénomanien	TURONIEN A'	A	B
nien de Bussy, zone B, et de Joigny, zone C	.....	.....	4	
8. S. Fragment coudé de 30^{mill}. sur 7. Espèce en tube lisse formant une série d'anneaux de 1 1/2 à 2^{mill} de hauteur. Un échantillon du turonien E. d'Armeau atteint le diam. de 12^{mill}; il forme un tube libre, droit, brusquement coudé, dont les parties droites ont l'aspect d'une tige de Crinoïde..........	.....	.....	?	
9. Belemnites plenus, de Blainville. Nous en avons, sous les yeux, environ quinze échantillons de diverses tailles; le plus grand, de 92^{mill}, est relativement plus renflé que les petits. L'un, de 40^{m} sur 3^{m} de diam., offre les traces de la cavité alvéolaire, qui n'a pas plus de 1 $1/2^{m}$ de profondeur..........	.....	2. 3		
10. Ammonites. — Espèce de grande taille que nous avions primitivement rapportée au A. peramplus, Mantell. Un exemplaire au diam. de 240^{m} a le dernier tour large de 120^{m} et haut de 80. Cette espèce est donc plus renflée que l'A. peramplus; ses tours sont proportionnellement plus épais. Dépourvue de côtes et de tubercules vers la suture ombilicale, elle est lisse et porte seulement, de chaque côté des flancs, une rangée de gros tubercules obtus (11 à 12 par tour): très apparents sur les premiers tours, ces tubercules s'oblitèrent avec l'âge et sont alors remplacés par de vagues ondulations.	.....	.....	7	
11. Ammonites spec. — M. Bazin a recueilli, à Dracy, une grande Ammonite distincte de toutes celles figurées dans la *Pal. Franç.* et en particulier des A. Rothomagensis et A. Woolgari. — Coquille de grande taille, à tours croissant rapidement, avec une rangée de forts tubercules alternes de chaque côté des flancs; dos lisse, circonscrit par les protubérances des tubercules qui le dépassent.....	.....	.....	?	
12. Inoceramus labiatus, Brongniart	.....	3	5.7.8	9
13. I. virgatus, Schlüter..........	.....	.....	?	
14. I. cuneiformis, d'Orbigny. D'après M. Barrois, cette espèce caractériserait la craie à M. breviporus; nous ne l'avons jamais rencontrée dans l'Yonne à ce niveau...	.....	.....	7	
15. Lima. — Voisine du L. Hoperi, cette espèce se trouve à Pourrain, dans le cénomanien à H. subglobosus..........	.....	.....	7	

ESPÈCES	Cénomanien	TURONIEN A'	TURONIEN A	TURONIEN B
16. Pecten. — Nous paraît une variété du P. asper	?			
17. Janira quinquecostata, d'Orbigny (J. Dutemplei, Peron).	?			
18. Anomya semiglobosa, Geinitz?..........	.....	.....	?	
19. Ostrea spec. — Voisine de l'O. frons, mais différente	1			
20 O. vesiculosa, Sowerby...	.....	.....	?	
21. O. hippopodium. Cette espèce, apparue dans le cénomanien de Pourrain, se retrouve jusque dans la craie supérieure de Montereau..............................	.....	.....	8	
22. Terebratula semiglobosa, Sowerby. — Echantillons bien typiques semblables à ceux du turonien B de Bussy et à ceux du turonien inf. de Rouen.............	.....	.....	.....	?
23. T. aff. T. depressa, Lk..................	.....	.....	.....	9
24. T. obesa, Sowerby. Echantillon identique à ceux du cénomanien à H. subglobosus de Pourrain........................	?			
25. T. spec. — Voisine des T. semiglobosa, Sow. et T. hibernica, Tate	.....	.....	.....	9
26. Terebratulina striata, d'Orbigny........	.....	.....	7	
27. Terebratella nov. spec. — Petite espèce, dont les ornements rappellent le Terebratulina gracilis, mais plus renflée et plus régulièrement orbiculaire; elle se retrouve, d'après M. Peron, dans la craie cénomanienne........................	.....	3	6	
28. Rynchonella spec. — Espèce voisine du R. compressa, mais de plus petite taille, plus déprimée; commissure des valves presque régulière. M. Bazin a recueilli une valve isolée, d'une espèce voisine, à crochets très proéminents..............	.....	?		
29. R. spec. — Espèce souvent confondue avec le R. plicatilis, dont le type est de Ciply, mais différente.........................	.....	.....	.....	9.11
30. R. Cuvieri, d'Orbigny. Des échantillons également bien typiques, de cette espèce, se retrouvent dans le turonien B de Bussy-en-Othe et de Brion.....	.....	.....	.....	9
31. R. spec. ind..........................	.....	.....	.....	9
32. Hemiaster nasutulus, Sorignet...........	.....	.....	7	
33. Holaster nodulosus. Goldfuss. Var. Trecensis. Cet échinide a été autrefois distingué par M. Leymerie sous le nom de H. Trecensis, espèce dont la validité n'a pas été admise par les paléontologistes. (Voir de Loriol. *Bull. Soc. géol de Fr.* 3e sér. t. III. p. 559.) Nous la verrions				

ESPÈCES	Cénomanien	TURONIEN A'	TURONIEN A	TURONIEN B
toutefois avec regret définitivement disparaître de la méthode, car cette suppression priverait la géologie d'un type précieux pour la distinction des diverses assises cénomaniennes. L'H. Trecensis n'a encore été rencontré que dans les couches les plus élevées de l'étage; il provient des couches supérieures à Holaster subglobosus de Neuvy-Sautour et a été recueilli au même horizon, par nous-même, à Lindry et à Pourrain....	1			
En somme, il en est de l'H. nodulosus comme de l'Echinoconus castanea ou de l'Echinocorys vulgaris, comme de tous les types polymorphes à large développement stratigraphique, dont les formes successives, tout en s'enchaînant trop étroitement pour permettre la distinction d'espèces multiples, marquent cependant des âges divers, reconnaissables à la prédominance de certains caractères d'autant moins négligeables qu'ils offrent au géologue, pour l'étude stratigraphique, de précieux points de repère. Nous croyons donc qu'il serait utile de maintenir, dans la classification, les formes suivantes suffisamment caractérisées pour être facilement distinguées et qui correspondent aux âges successifs d'un type spécifique à large développement stratigraphique vertical:				
H. NODULOSUS, Goldfuss. { Var. lævis, Agassiz. caractérise surtout les couches albiennes Var. carinatus, Agassiz. caractérise le cénomanien inf. Var trecensis, Leymerie. caractérise le cénomanien sup.				
34. HOLASTER Icaunensis, Cotteau.	.....	.....	8	
35. ECHINOCONUS castanea, d'Orbigny.				
Var. Rhotomagensis, d'Orbigny.........	.....	.....	.....	9
Var. de grande taille rappelant la variété subsphæroïdalis, d'Archiac..	.....	.....	4	
Var. subrotundus, d'Orbigny...........	....	.....	.....	9.11
36. DISCOÏDEA cylindrica, Agassiz...........	1			
D. infera, Desor. — Plusieurs échantillons, bien typiques, ont été recueillis par nous à Dracy. Un seul provient de la couche A'. 3. — Cette espèce se retrouve dans les diverses assises du turonien inf. de l'Yonne.................	.....	3	7	9
38. CIDARIS subvesiculosa, d'Orbigny. (radiole)	.....	.....	7	
39. C. hirudo, Sorignet. Nous rapportons à				

ESPÈCES	Cénomanien	TURONIEN A'	A	B
cette espèce un certain nombre de radioles et deux fragments de test. Les radioles sont très-voisins de ceux attribués par M. Cotteau au C. vesiculosa, Goldfuss, (et figurés Pl. 67., f. 2 et 3. Echin. de l'Yonne.) Ils sont cependant relativement plus allongés et plus acuminés au sommet; leurs ornements sont variables : les uns, garnis de côtes longitudinales saillantes, rappellent les radioles du C. vesiculosa type; les autres, ornés de côtes noduleuses, subépineuses et très-atténuées, se rapprochent surtout des radioles que nous avons trouvés à Sens, dans le sénonien M. et dont l'un a été figuré par M. Cotteau (*Echin. foss. de l'Yonne*, pl. 77. fig. 14.) — Les fragments de test indiquent un Cidaris voisin du C. subvesiculosa, mais dont les scrobicules sont entourés d'un cercle de granules moins développés. Il n'y a que quatre rangées de granules, dans les aires ambulacraires, au lieu de six comme dans les C. vesiculosa de l'étage cénomanien et C. subvesiculosa du turonien...	....	.. ..	6.7	9
40. C. clavigera, Kœnig. (Un radiole bien typique)	.....	.....	.....	9
41. Pentagonaster. — Une pièce brachiale isolée.	.....	.....	.....	9
41 (Spongiaires). — Espèces indéterminables	.....	.....	.....	9
Totaux...............	6	8	18	17
Espèces communes à plusieurs couches. (A' et A)		2		
(A et B)			4	
	0		2	

Sur les quarante-deux espèces énumérées dans la liste précédente, trente-et-une ont été recueillies en place par nous-même. Trois proviennent des couches inférieures cénomaniennes et n'ont pas été rencontrées au-dessus. Trois espèces : *Ptychodus sulcatus*, *Belemnites plenus* et *Terebratella nov. spec* n'ont été recueillies que dans notre turonien à *Belemnites plenus*. Neuf espèces appartiennent à la zone à *Cidaris hirudo* et onze à la zone

à *Echinoconus subrotundus*. Deux espèces : *Echinoconus subrotundus* et *Cidaris hirudo* se rencontrent à la fois dans ces deux dernières zones; enfin, deux espèces seulement se retrouvent dans les trois assises turoniennes : *Inoceramus labiatus* et *Discoïdea infera*.

Ces résultats nous ont conduit à laisser dans l'étage turonien, conformément à la classification de M. Hébert, la zone à *B. plenus* de l'Yonne ; nous n'avons pas cru devoir en détacher des couches qui renferment *Discoïdea infera* et *Inoceramus labiatus* et dans lesquelles ont cessé de se propager les caractéristiques du cénomanien. Toutefois, nous ne pouvons nous dissimuler tout ce qu'il y a de précaire dans les conclusions d'une étude exclusivement locale et si de nouveaux faits, par exemple la présence de fossiles nettement cénomaniens dans notre zone à *B. plenus*, venaient à être constatés, nous ne ferions aucune difficulté de nous rallier à la classification de MM. Barrois (Terr. crétacé des Ardennes, p. 368) et Coquand (Bull. Soc. géol. de Fr., t. VIII, p. 311). Cette classification, d'après laquelle la craie à *P. plenus* serait carentonienne et synchronique aux grès du Maine, a, au point de vue théorique, le grand avantage de faire disparaître, dans la série des assises du bassin parisien, une lacune, dont la stratigraphie n'a pu encore nettement démontrer l'exactitude.

En résumé, les carrières du four à chaux de Dracy nous ont permis de constater la présence, dans l'Yonne, de couches qui n'y avaient pas encore été étudiées, et de prouver que la craie de notre département, ainsi que nous l'avions toujours pensé, n'est pas moins complète que celle d'autres régions. Sans doute, M. Hébert, dans son étude sur le terrain crétacé du département de l'Yonne (1), avait indiqué à la base de l'étage turonien de Joigny et de Venizy une zone à *Cidaris hirudo*; mais ce fossile caractéristique du turonien inférieur des falaises de la Manche (2) n'avait pu être rencontré dnns notre région. Nos recherches viennent donc, sur ce point, confirmer l'exactitude de la classification proposée par l'éminent professeur. La découverte, à Dracy, de la zone à *B. plenus*, sur laquelle nous appelions l'attention dans notre lettre à M. Cotteau, est un second fait important et que nous pensions être le premier à signaler. Mais la lettre en question (3) ayant eu la bonne fortune de nous valoir une réponse de

(1) Hébert. Note sur le terrain crétacé du département de l'Yonne. Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. XXX, 2e partie, p. 15 et suiv.

(2) Hébert. Bull. Soc. Géog. de Fr., 3e série, t. III, p. 517.

Lambert. Excursion géol. Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, XXXIII, p. 101.

M. Hébert, il résulte d'une note rectificative, adressée par lui à la Société (1), que, dès 1877, il avait trouvé le *B. plenus* à la base de la craie turonienne de Brion.

TURONIEN A L'EST DE L'YONNE.

Nous avons cherché nous-même à étudier les couches inférieures de l'étage turonien, à l'est de la vallée de l'Yonne, à Brion, Bussy-en-Othe et Chailley ; mais, moins heureux que M. Hébert, nous n'y avons pas retrouvé la couche à *Belemnites plenus*. A Chailley, entre le hameau de Ruet et le sommet de la colline marquée 237 sur la carte de l'État-Major, en parcourant les carrières, le petit ravin au-dessous, et visitant les fossés du chemin, nous avons seulement reconnu les couches suivantes :

3. Craie blanche à lits marneux, presque sans fossiles, *Terebratula semiglobosa*, *Rhynchonella Cuvieri*, exploitée à l'alt. 180 et s'élevant jusqu'à l'alt. 210^{m}.
2. Craie marneuse blanche avec *Inoceramus labiatus*, *Terebratula semiglobosa*, *Echinoconus subrotundus*, *Hemiaster nasutulus*, visible sur environ 5^{m}.
1. Craie marneuse grise à *Inoceramus striatus* reposant sur la craie grise à Ammonites (*A. Carolinus*, d'Orbigny ?) de l'étage cénomanien.

La craie cénomanienne parait atteindre ici l'altitude 165^{m}; les couches 1 et 2 auraient 10 à 12^{m} d'épaisseur. Le petit Inocérame plat que nous rapportons à l'*Inoceramus striatus* offre un point de repère intéressant et se retrouve au même horizon à Bussy-en-Othe au-dessous des fours à chaux, aussi bien qu'à Sormery, entre le coteau du Berlin et le hameau de Boullay-Fontaine. La couche n° 3 se retrouve à Chailley dans la carrière décrite par M. Hébert; elle constitue la partie inférieure de la craie sans silex, c'est-à-dire notre zone B à *Echinoconus subrotundus*. La couche n° 2, inférieure à celle-ci, doit représenter dans la région notre zone A à *Cidaris hirudo*. Nous admettons d'autant plus volontiers ce synchronisme, qu'il est conforme au classement des couches donné par M. Hébert dans son tableau du turonien de l'Yonne. Il faudrait alors, à moins d'admettre dans la sédimentation une interruption que rien n'indique, voir dans la couche n° 1 la représentation de la marne à *B. plenus* de la Puisaye. Sans doute de nouvelles recherches feraient retrouver ici ce fossile rencontré à Brion.

(1) Hébert. *Ibid.*, t. XXXIV, p. xxx.

A Bussy-en-Othe, la couche à *Inoceramus striatus*, supérieure à la craie marneuse à *Holaster subglobosus* de Migennes (1), affleure au bas du four à chaux à une altitude voisine de 126^m. A l'alt. 145^m on rencontre dans les carrières une craie marneuse très-blanche, avec lits plus marneux, en bancs irréguliers qui atteignent jusqu'à 3^m 1/2 de puissance. Cette craie, semblable à celle des carrières de Brion, renferme des rognons de pyrite et quelques rares fossiles : *Inoceramus labiatus*, *Terebratula semiglobosa*, *Rhynchonella Cuvieri*, *Echinoconus subrotundus*, *Cidaris subvesiculosa*. C'est un bon type de notre zone turonienne B à *Echinoconus subrotundus*; elle se développe jusqu'au sommet de la colline et atteint ainsi l'alt. 163^m. Au-dessus de Bussy, la route de Cerisiers atteint la craie à silex de la zone à *Holaster Icaunensis* à l'alt. 200^m. La craie turonienne sans silex, comprise à Bussy entre les alt. 126 et 200, offre donc une épaisseur considérable, qui égale la différence des altitudes augmentée du plongement des assises sur une distance de 1,700^m (Dir. N. S.) (2), soit : $74 + 20 = 94^m$. La zone inférieure A à *Cidaris hirudo*, non visible ici, ne doit pas avoir beaucoup plus de 5^m d'épaisseur. D'autre part, nous verrons que la partie supérieure de la craie sans silex, notre turonien C à *Micraster breviporus* et *Terebratulina gracilis*, a une puissance d'environ 40^m; reste pour la zone B à *Echinoconus subrotundus* 50^m d'épaisseur environ.

Nous attribuons à notre turonien C, craie sans silex, et à *Micraster breviporus*, une puissance de 40^m. En effet, dans les carrières de Sauvillé, près de Joigny, nous avons recueilli le *Micraster breviporus* associé aux *Terebratulina gracilis* et *Discoïdea infera*. C'est la faune de cet horizon telle qu'on la retrouve, un peu mieux développée, dans les carrières du Calvaire, au-dessus des couches à *Echinoconus subrotundus*, (assises 4e et 5e de la coupe de M. Hébert (3).) A Sauvillé notre zone C se trouve à l'alt. 92^m et elle ne s'étend pas en profondeur, car à quelques mètres plus bas les travaux du canal n'ont jamais entamé que l'assise inférieure B. D'autre part, M. Hébert, dans sa note (4), indiquant avec beaucoup de soin les altitudes de la

(1) La craie à H. subglobosus affleurait dans une petite carrière sur le bord de la route de Migennes à Bussy, près de la première de ces communes.

(2) Sur ce point l'inclinaison doit être d'environ 0° 40′.

(3) Hébert. *Loc. cit.* Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. XXX, p. 30.

(4) Hébert. *Ibid.*, p. 31 et suiv.

limite supérieure de sa zone à *Holaster Icaunensis*, les données fournies par le savant professeur permettent de calculer que la limite de la craie sans silex et de la craie à *H. Icaunensis* doit se trouver à Sauvillé par une altitude bien voisine de 135[m]; d'où environ 40[m] pour la puissance de la craie sans silex à *Micraster breviporus*.

DIVISION DE L'ÉTAGE EN ASSISES.

Minéralogiquement, l'étage turonien de l'Yonne a été divisé en deux parties, à la base la craie sans silex et au-dessus la craie à silex. Mais les horizons paléontologiques ne coïncident pas toujours avec les zones pétrographiques et le *Micraster breviporus*, empiétant sur cette division, se rencontre parfois abondant au sein de la craie sans silex. D'autre part, l'*Echinoconus subrotundus*, spécial aux bancs inférieurs de craie sans silex, ne s'est jamais trouvé avec le *Micraster breviporus*. Ces faits, bien constatés, nous ont conduit (1) à diviser l'assise que M. Hébert désignait sous le nom de zone à *Echinoconus subrotundus* et à laquelle il assignait une puissance de plus de 80[m], en deux zones, l'une inférieure, B, à laquelle nous avons réservé le nom de zone à *Echinoconus subrotundus* : puissance, 50[m]; l'autre supérieure. C, faisant partie de l'assise du *Micraster breviporus*, que nous avons désignée sous le nom de zone à *Terebratulina gracilis*: puissance, 40[m]. Nous avons d'ailleurs, dans une note précédente, en établissant cette coupe nouvelle, indiqué ses caractères et le rôle que joue dans la constitution de notre turonien de l'Yonne la craie à *Terebratulina gracilis*. Nous nous bornerons donc à faire connaitre ici la faune de cette zone fort pauvre en espèces dans notre département, en observant que, sur les dix-neuf fossiles ci-dessous, onze marqués + s'étaient déjà montrés dans des couches plus anciennes et que onze marqués * ont continué à vivre dans les horizons supérieurs.

(Poisson) débris indéterminable.
Saurocephalus? Dent isolée.
\+ *Serpula*, indéterminée.
\+ *Inoceramus Brongniarti* (commun).
* + — *labiatus* (rare) (2).
* + *Spondylus spinosus*.

(1) Lambert. Craie de l'Yonne. Bull. Soc. géol. de Fr., 3[e] série, t. VII, p. 202.

(2) On pourrait faire à notre classification le reproche d'avoir rapporté à l'assise du Micraster breviporus une zone où se rencontre encore l'In.

* + *Ostreà hippopodium.*
* + *Terebratula semiglobosa.*
* — *hibernica, Tate.*
— indéterminé.
+ *Rhynchonella Cuvieri.*
* + *Terebratulina striata.*
* + — *gracilis.*
* *Cyphosoma radiatum.*
+ *Discoïdea infera.*
* *Micraster breviporus.*
* + *Hemiaster nasutulus.*
* *Pentacrinus*, indéterminé.
Pentagonaster —
Polyphragma cribosum.

Nous maintenons pour les deux zones supérieures de l'étage turonien les limites indiquées par M. Hébert. La zone à *Holaster Icaunensis* occupe ainsi la base de la craie turonienne à silex, dont la zone à *Holaster planus* comprend les bancs les plus élevés. Nos récentes études sur le turonien de l'Yonne et l'introduction dans les assises qui le constituent d'une zone nouvelle, nous ont donc conduit (1) à apporter à la classification de M. Hébert quelques modifications indiquées dans le tableau ci-dessous :

ÉTAGE TURONIEN d'après M. HÉBERT.		ÉTAGE TURONIEN DE L'YONNE d'après nos recherches (130m).	
ASSISE SUPÉRIEURE CRAIE A HOLASTER PLANUS		E. Zone à H. planus. (10)	Assise à Mic. breviporus. (70m)
ASSISE INFÉRIEURE Craie à Inoceramus labiatus.	D. zone de l'H. Icaunensis	D. Zone à H. Icaunensis. (20)	
	C. zone de l'E. subrotund.	C. Zone à Tereb. gracilis. (40)	
	B. zone du C. hirudo.	B. Zone à Echin. subrotundus. (50)	Assise à Inoc. labiatus. (60m)
	A. zone du Bel. plena.	A. Zone à Cidaris hirudo. (7)	
		A' Zone à Bel. plenus. (3)	

La différence la plus saillante qu'il y ait entre les deux classifications réside dans la division de l'étage en assises ; elle tient à

labiatus ; mais ce fossile remonte jusqu'en D, et dans une série continue, comme l'est la craie de notre département, presque toutes les espèces franchissent les limites des zones qu'elles caractérisent par leur abondance et dans lesquelles elles ont atteint leur maximum de développement.

(1) Lambert. *Ibid.*, p. 202.

une question de géologie générale des plus délicates et sur laquelle nous avons longtemps hésité à ne pas admettre a *priori* la parole du maitre. Toutefois, il nous a fallu reconnaître qu'au point de vue de la composition minéralogique des assises, il est impossible de trouver entre la craie à *H. Icaunensis* et la craie à *H. planus* des différences appréciables. Sous le rapport de la répartition des espèces fossiles, M. Hébert a, l'un des premiers, constaté lui-même les rapports étroits qui existent entre les deux zones (1). Dans l'Yonne, presque toutes les espèces de la zone à *H. planus* ont commencé leur apparition au sein de couches inférieures. Le seul motif invoqué par l'éminent professeur pour placer sa limite d'assise à la base de la zone à *H. planus*, est tiré de l'endurcissement que présentent au point de contact les bancs supérieurs de la craie à *H. Icaunensis*. « Au contact (2), l'assise inférieure est « terminée par un banc durci à sa surface sur une épaisseur « variable de 20 à 50 centimètres, percé de tubulures, dans « lesquelles pénètre la craie tendre de l'assise suivante. »

Nous n'attachons pas aux endurcissements et aux tubulures une valeur aussi considérable. Chaque fois que la craie revêt le faciès noduleux, elle présente de ces modifications lithologiques, qui perdent beaucoup d'importance, au point de vue de la division des assises, par ce fait qu'elles se renouvellent souvent à plusieurs niveaux dans le sein d'une même assise. En donnant la coupe de la Collinière (3), M. Hébert a signalé la récurrence de ces lits de craie dure, à tubulures, qui se montrent une première fois au sein de la craie à *H. Icaunensis*, une seconde au point de contact et une troisième en pleine craie à *H. planus*. A Villecien, il donne une coupe (4) dans laquelle on voit les bancs de craie durcie et noduleuse plusieurs fois se répéter. Nous avons signalé nous-même des bancs durs au milieu de notre sénonien H d'Etigny et de Rosoy (5), dans notre sénonien I à Paron et notre sénonien M à Saint-Martin-du-Tertre (6). Enfin notre coupe de Dracy montre que les limites d'étages ne coïncident pas toujours avec les bancs durs et noduleux.

Pour établir notre tableau, et introduire dans l'étage turonien

(1) Hébert. Terrain crétacé du dép. de l'Yonne. Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. XXX, p. 25.

(2) Hébert. *Loc. cit.*, p. 26.

(3) *Ibid.*, p. 30.

(4) *Ibid.*, p. 35.

(5) Lambert. Notice strat. sur l'étage sénonien aux env. de Sens, p. 17 et 20.

(6) *Ibid.*, p. 25 et 50.

des subdivisions naturelles, nous avons dù avoir recours à d'autres données et prendre en considération, bien moins les variations lithologiques de la craie, que la répartition des espèces fossiles. Car, formée à de grandes profondeurs, dans des conditions de calme toutes particulières, la craie est un dépôt au sein duquel les modifications minéralogiques ne sont pas d'ordinaire nettement tranchées. La distribution même des silex est un caractère peu constant et leur présence est un guide peu sûr pour la délimitation des assises. En effet, tandis que dans la plus grande partie de notre département la base de l'étage est formée de craie marneuse sans silex, au contraire, dans le canton de Saint-Fargeau, notre zone B. à *Echinoconus subrotundus* renferme en abondance des gros silex exploités pour la construction (1).

Quant aux espèces fossiles, au milieu de sédiments toujours semblables, en l'absence de changements brusques dans les conditions biologiques nécessaires à leur existence, elles ont continué à vivre pendant de longues périodes. Toutes celles qui peuplèrent au début les bas-fonds de la mer turonienne, franchissant les limites de plusieurs zones, sont venues lentement, et pour ainsi dire une à une, s'éteindre à d'immenses intervalles dans la série des temps crétacés. La longévité des espèces, dans les profondeurs de l'Océan turonien, est le fait dominant qui imprime dans notre région aux faunes disparues leur caractère essentiel. Sans doute, la permanence des types spécifiques est pour le géologue une source de difficultés, dès qu'il veut chercher dans les secours de la Paléontologie le moyen de caractériser des zones successives, et de les enfermer dans des limites précises. Ici, il n'a plus, pour se guider, ces fossiles localisés, dont le nom peut servir à marquer une époque nettement déterminée dans une période géologique. Dans ces conditions, nous avons dû, pour caractériser nos zones, envisager l'espèce à un point de vue spécial et, négligeant en quelque sorte sa présence accidentelle, la prendre dans son développement. Sans doute, cette méthode moins facile demande des recherches multipliées et plus longues, cependant, nous la croyons également sûre ; aussi, suivant un exemple donné par les plus éminents géologues, nous avons pris, pour caractériser nos diverses zones, une des espèces qui nous a paru y avoir atteint son maximum de développement. Il est vrai qu'il devient ainsi presque impossible d'enfermer chaque zone dans des limites

(1) Ce fait a été depuis longtemps signalé par M. Peron dans sa Notice sur la géologie du canton de Saint-Fargeau. Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. XIX, p. 167.

étroites et nettement caractérisées; ces limites conservent toujours quelque chose d'indécis; mais cette indécision est imposée, elle tient à la nature des choses, à la permanence des types spécifiques au sein de dépôts formés dans des conditions toujours identiques. Cependant, nous aidant des variations lithologiques locales, nous sommes arrivés à une précision relative et suffisante pour que sur un point donné il nous soit facile d'indiquer, sinon toujours les bans limites, du moins la couche de passage précédée par une faunule et suivie par une autre.

Pour démontrer le fait de la longévité des espèces dans les profondeurs où se déposèrent les sédiments constitutifs de la craie de l'Yonne, et mettre en évidence les relations paléontologiques des assises entre elles, empruntant à M. de Mercey une méthode déjà heureusement appliquée par lui (1), nous donnerons pour les Echinides que nous avons particulièrement étudiés, le tableau ci-contre : (V. planche II).

Dans ce tableau, nous n'avons fait que reproduire, en les complétant par l'adjonction des espèces turoniennes, les résultats consignés par M. Cotteau dans sa notice sur les Echinides de l'étage sénonien du département de l'Yonne (2). Nous y avons seulement ajouté quelques espèces recueillies postérieurement à cette publication.

Les divisions stratigraphiques sont celles adoptées dans nos précédentes études (3) et en particulier dans la note présentée par nous, en 1879, à la *Société géologique de France* (4). Toutefois, en ce qui concerne l'étage sénonien, nous avons dû apporter quelques modifications, et de nouvelles recherches nous ont conduit à comprendre différemment les subdivisions de l'assise supérieure à *Belemnitella mucronata*. Dans nos précédents tableaux, la zone supérieure P. ne correspondait en réalité qu'à un faciès minéralogique, tandis que la zone inférieure O englobait avec la véritable craie de Meudon à *Magas pumilus*, *Ostrea vesicularis*, *Echinocorys vulgaris*, var. *ovata*, des couches subordonnées ne

(1) De Mercey. Classif. du terr. crét. sup. Soc. géol. de Fr., 3e série, t. VII, p. 362.

(2) Cotteau. Notice sur les Échinides de l'étage sénonien du dép. de l'Yonne. Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Paris 1878, séance du 28 août.

(3) Lambert. Notice stratigraphique sur l'étage sénonien aux environs de Sens. Auxerre, 1878.

(4) Lambert. Craie de l'Yonne. Bull. Soc. géol. de Fr., 3e série, t. VII, p. 202.

renfermant pas encore ces fossiles, mais suffisamment caractérisées par l'abondance du *Belemnitella mucronata*, l'absence du *Belemnitella quadrata*, la présence de nombreuse Rhynchonelles, du *Janira Dutemplei* et déjà du *Micraster Brongniarti*. Ces couches de la base, qui constituent exclusivement notre zone O. à *Micraster Brongniarti*, sont celles que nous avons décrites dans notre première notice en donnant une coupe de la craie de Saint-Aignan (Yonne), où elles se développent immédiatement au-dessus de la craie à *Offaster corculum* N. (1). Nous avions d'ailleurs, dès cette époque, indiqué les différences qui séparent la craie de Saint-Aignan de la véritable craie de Meudon (2). Quant aux couches synchroniques à la craie de Meudon, ce sont celles que l'on trouve soit au bois d'Esmans, soit à Montereau, dans la colline de Surville; c'est cet horizon qui constitue aujourd'hui notre zone supérieure P à *Magas pumilus*.

NOTES PALÉONTOLOGIQUES. — (I). *Cidaris subhirudo*, Cotteau. — Nous rapportons à cette espèce, qui nous semble représenter dans les couches supérieures le type du *Cidaris hirudo*, un radiole recueilli dans la craie de Saint-Aignan. Voisin des radioles attribués aux *C. sceptrifera* et *C. hirudo*, celui-ci se distingue facilement des premiers, qui sont acuminés au sommet et garnis de granules épineux; ses rapports sont plus étroits avec les radioles de la seconde espèce, surtout avec certaines variétés de la craie à *B. quadrata* et peut-être réunira-t-on un jour les deux espèces.

(II). *Cidaris pleracantha*, Agassiz. — Nous avons récemment recueilli un radiole de cette espèce dans notre zone P. de Montereau. C'est un lien de plus entre la faune de cette craie et celle de Meudon.

(III). *Salenia Heberti*, Cotteau. — Cette petite espèce est rare dans l'Yonne. Nous en avons eu, autrefois, sous les yeux deux exemplaires recueillis à Michery par M. Julliot. L'échantillon figuré des Echinides de l'Yonne provient de la craie de Villethierry, probablement de notre zone O. Nous réunissons à la même espèce, à titre de variété, une très petite Salénie, au diamètre de 0,003, que nous avons récemment trouvée, dans la craie à *Offaster pilula* de Soucy, tout en reconnaissant que notre échantillon s'éloigne sensiblement du type par le petit nombre de ses granules ambulacraires et par son appareil apical, dont une granulation abondante masque toutes les impressions.

(1) Lambert. Notice strat. sur l'ét. sén., p. 59 et s.

(2) Lambert. *Ibid.*, p. 61.

(IV). *Discoïdea minima*, Agassiz. — Cette espèce n'avait pas encore été signalée dans l'Yonne. Bien que voisine du *D. infera*, que l'on rencontre au même niveau, elle s'en distingue par sa taille moindre, sa face inférieure plus bombée, son péristome à fleur de test, etc. L'exemplaire que nous avons recueilli dans la craie de Joigny (au Calvaire), est identique aux échantillons du *D. minima* de Mafrecourt, près Valmy, que nous devons à la libéralité de M. Peron.

(V). Sur la réunion des *Echinoconus Rhotomagensis* et *E. subrotundus* au type du *E. castanea*, voir la note de M. Cotteau, p. 164.

(VI). *Echinocorys vulgaris*, Breyn. — Nous avons indiqué, non seulement la répartition de l'espèce, mais celle des principales variétés. Comme on le voit, le maximum de développement de l'espèce correspond à la zone à *Offaster pilula*, mais les variétés *striata* et *carinata* ne sont abondantes que dans la craie à *Micraster coranguinum*, tandis que la variété *conoïdea* se montre surtout dans la zone supérieure de la craie à *Bel. quadrata*. La variété *ovata* reste caractéristique des couches les plus élevées de l'assise du *Bel. mucronata*.

M. Hébert, dans une notice insérée au bulletin de la Société géologique de France (3e sér. t. VI. p. 319), déclare qu'à Tancarville, l'*Echinocorys vulgaris* a été trouvé par lui avec l'*Echinoconus subrotundus* dans les couches à *Inoceramus labiatus*. Quelques lignes plus loin (ibid. p. 321), il signale à Quillebeuf la réunion dans la même craie des *Echinoconus subrotundus* et *E. conicus*, et à Belleville-en-Mer l'association de ce dernier fossile avec l'*Inoceramus labiatus*. Ainsi, dans la région de la basse Seine, il y aurait un véritable mélange de la faune à *M. coranguinum* avec celle du turonien inférieur et là, les rapports paléontologiques entre les deux étages turonien et sénonien seraient encore plus étroits que dans l'Yonne. D'autre part, en Champagne, M. Barrois indique la présence de l'*Echinocorys gibbus* dans la craie à *Mic. breviporus* (1).

Chez nous l'on n'observe rien de pareil. L'*Echinoconus subrotundus* n'a pas encore été trouvé dans la craie à *M. breviporus*, ni l'*Echinoconus conicus* au-dessous de la craie à *M. coranguinum*. Il est vrai que les auteurs de la *Statistique géologique de l'Yonne* ont autrefois signalé (p. 501), dans leur craie moyenne, le *Galerites albo-galerus* (*Syn. Echinoconus conicus*) et le *M. coranguinum*; mais ces citations reposaient très-certainement sur des déterminations superficielles. En ce qui concerne le *M. coranguinum*, ce

(1) Barrois. Terr. crétacé des Ardennes, p. 427.

n'est pas en réalité de cette espèce qu'il s'agit dans la liste de la *Statistique*, mais de son congénère le *M. cortestudinarium*. La partie inférieure de la craie, que caractérise ce dernier fossile (notre zone F.), a en effet été englobée par MM. Raulin et Leymerie dans leur craie moyenne, qui n'est qu'une coupure artificielle, comme l'a démontré M. Peron, dans sa note sur la Géologie du canton de Saint-Fargeau.

Quant au *Galerites albo-galerus*, malgré toutes nos recherches, il nous a toujours été impossible de le rencontrer dans la craie de Joigny; par contre, nous y avons trouvé l'*Echinoconus subrotundus* que la *Statistique* n'y mentionnait pas. Il est donc évident, pour nous, qu'il y a eu confusion entre les deux espèces et que MM. Raulin et Leymerie avaient rapporté à l'*E. conicus* l'*E. subrotundus*, dont certaines variétés conoïdes de la craie de Brion rappellent la physionomie.

De son côté, l'*Echinocorys vulgaris* ne commence à se développer que dans les couches moyennes de la craie à *M. coranguinum* de l'Yonne. Dans toute la craie à *M. cortestudinarium*, l'espèce est rare; nous n'en avons jamais trouvé que deux échantillons, en mauvais état, dans notre zone G, et nous ne croyons pas qu'elle existe dans notre zone inférieure F. L'*Echinocorys vulgaris* reste donc dans l'Yonne une espèce essentiellement sénonienne.

(VII). *Holaster planus*, Agassiz. — Cette espèce parait remonter plus haut que nous ne l'avions d'abord pensé. M. Peron nous a dit l'avoir recueillie à Armeau, dans la craie sénonienne sans silex F. Nous avons nous-même trouvé, à Rozoy, dans le tunnel des eaux de Cochepie, un *Holaster* malheureusement d'une conservation défectueuse, mais qui nous a paru devoir être rapporté à l'espèce qui nous occupe.

(VIII). *Cardiaster* ind. — Nous avons recueilli, soit à Joigny, dans la zone à *Holaster Icaunensis*, soit à Saint-Julien et Armeau, dans la zone à *H. planus*, plusieurs échantillons de *Cardiaster*, qui nous semblent appartenir à une espèce nouvelle. Cet oursin a des rapports avec l'*Holaster Icaunensis*, dont il se distingue suffisamment par la présence d'un fasciole très-distinct dans les échantillons bien conservés. Nous nous bornons à mentionner ici cette espèce qui sera décrite dans les nouvelles Études de M. Cotteau sur les Echinides de l'Yonne.

(IX). *Epiaster brevis*, Schlüter. — Cette espèce a été signalée par M. Barrois dans la craie de Vervins (*Terrain crétacé des Ardennes*, p. 409). D'après ce géologue, les échantillons de cette localité correspondent exactement au *Spatangus gibbus* de Goldfuss, provenant du Cuvieri-Plaener de Paderborn, et dont M. Schlü-

ter a fait son *Epiaster brevis*. Nous avons eu sous les yeux les types recueillis à Vervins par M. Barrois qui les avaient communiqués à notre collègue M. Peron; nous avons pu, chez M. Peron, les comparer avec des oursins absolument semblables que nous avons trouvés à la base de notre assise à *M. cortestudinarium* (zone F) dans la craie de Saint-Julien et d'Armeau. Aucune différence n'existe entre les échantillons de l'Yonne et ceux de l'Aisne. Ces derniers, lorsqu'on les examine attentivement, ne sont pas absolument dépourvus de fasciole subanal, ils en offrent encore des traces réprésentées par de faibles amorces. On trouve dans les exemplaires de l'Yonne les mêmes caractères et, chez certains d'entre eux, les traces de fasciole sont encore plus effacées que dans les échantillons de M. Barrois; le fasciole disparait même complétement dans certaines variétés renflées et subconiques de la craie de Saint-Julien-du-Sault. Malheureusement, les caractères tirés du fasciole sont sujets à de larges variations, et l'on peut se demander s'il convient de séparer nos oursins du véritable *M. cortestudinarium*. Dans ses études sur les Echinides de l'Yonne, M. Cotteau n'a pas cru devoir faire de distinction entre les deux types. Si, dans notre tableau, nous avons préféré indiquer séparément du *M. cortestudinarium* l'*Epiaster brevis* de M. Barrois, retrouvé par nous dans l'Yonne, c'est surtout dans le but d'attirer davantage l'attention sur cette forme intéressante, non seulement au point de vue paléontologique, mais aussi sous le rapport géologique. L'*Epiaster brevis* occupe en effet, dans l'Yonne, un niveau stratigraphique identique à celui où il a été signalé dans la Thiérache.

Quant à l'identité de l'*Epiaster brevis* de Vervins et du *Micraster brevis* de Villedieu, elle est loin de nous paraître établie. Comme l'a fait remarquer M. Peron (Class. du Crét. sup. du midi. *Bull. de la Soc. Géol. de France*. t. VIII. p. 97. 3e sér.) le *M.* de Villedieu, dont on a fait récemment le *M. turonensis*, est pourvu d'un fasciole subanal très distinct.

(X). *Micraster tropidotus*, Agassiz. — Nous aurions hésité à porter dans notre tableau cette espèce, qui pourrait bien n'être qu'une forte variété du *M. breviporus*, si M. Cotteau n'avait cru devoir la maintenir dans la méthode.

(XI). *Micraster breviporus*, var. *cor-bovis*, Forbes. — Nous rapportons à cette variété : 1° de grands oursins provenant de la zone E à *Holaster planus* et identiques à celui figuré pl. 76. fig. 1 des *Echinides de l'Yonne*; 2° un échantillon recueilli à la base de notre zone F à Armeau, et qui semble, par ses caractères indécis, relier l'espèce au *M. cortestudinarium*

(XII). *Micraster coranguinum*, Agassiz. — Cette espèce présente, surtout dans les couches inférieures I et J, une foule de variétés et il est assez difficile d'y retrouver toujours les caractères du type. Certains échantillons semblent indiquer un passage au *M. cortestudinarium*; d'autres, à ambulacres superficiels, offrent les caractères du *Micraster intermedius*, Bucaille, espèce que nous ne connaissons pas assez complétement pour savoir s'il faut la séparer du véritable *M. coranguinum.*

Il suffit de jeter les yeux sur notre tableau, pour se rendre compte des relations paléontologiques étroites qui existent, de proche en proche, entre chaque assise et ses voisines, de manière à établir entre toutes les couches de la craie de l'Yonne un lien commun, qui rend plus difficile la délimitation exacte de ces assises et leur répartition en étages. Si nous avions fait figurer dans ce tableau les principales espèces de mollusques, cette adjonction n'aurait fait que confirmer les résultats obtenus. Nous aurions vu, pour ne citer que les espèces les plus fréquentes, le *Bel. mucronata* débuter en M., l'*Inoceramus labiatus* remonter dans l'assise à *Micraster breviporus*, le *Spondylus spinosus* aller de B en F, le *Terebratula hibernica* passer de B en I, le *Terebratulina gracilis* débuter en B, se multiplier en C, et se retrouver encore en E, enfin, le *Terebratulina striata* franchir toute la série des zones.

En résumé, dans notre craie de l'Yonne, point de trace de cataclysmes, point de modifications brusques, stabilité des conditions dans lesquelles s'opère la sédimentation, et, comme conséquence, permanence des types spécifiques.

Au milieu de cette série régulière et continue, est-il possible d'admettre, dans notre région, des oscillations puissantes ayant, pendant d'immenses espaces de temps, interrompu la sédimentation et entrainé des dénudations considérables? Nous ne le croyons pas. Avec des oscillations amenant une émersion, et par suite une lacune dans la série complète des assises, suivie d'une nouvelle et profonde immersion, de notables variations se fussent manifestées dans la sédimentation, et la faune se serait certainement modifiée. La faune littorale eut, à un certain moment succédé à la faune océanique profonde et des sédiments nouveaux se fussent intercalés au sein de la craie. Pour comprendre une lacune dans la série qui nous occupe, il faudrait supposer, à la fin de la période oscillatoire, une érosion qui aurait précisément, anéanti tous les dépôts formés pendant cette période, puis le retour d'une faune à peine modifiée pendant le mouvement précédent; résultat qui nous semble inadmissible. Après l'étude détaillée que nous avons faite de nos terrains, nous ne croyons

pas à une interruption dans la succession des couches crayeuses de notre département, parce que nous sommes persuadé qu'une pareille interruption eût laissé des traces considérables, soit paléontologiques, soit stratigraphiques et que nulle part nous n'avons retrouvé ces traces.

En effet, on devrait théoriquement rencontrer dans la craie de l'Yonne les traces d'une émersion de longue durée correspondant au faciès hippuritique du turonien du Midi, aux étages angoumien et provencien de M. Coquand; la lacune devrait se trouver, suivant les auteurs, soit à la base de la craie à *M. breviporus*, soit à la base de la craie à *H. planus*. Une seconde interruption dans la sédimentation, interruption synchronique au dépôt de la craie de Villedieu à *M. brevis* (*M. turonensis*) devrait également exister entre la craie à *H. planus* et la craie à *M. cortestudinarium*; cette lacune correspondrait à l'étage Coniacien de M. Coquand.

Pour ceux qui pensent, avec M. de Mercey (1), que les deux assises à *M. breviporus* et à *M. cortestudinarium* constituent un tout indivisible (Santonien, de Mercey), la lacune existerait entre la craie à *Inoceramus labiatus* et la craie à *M. breviporus*, c'est-à-dire entre nos zones B et C. Or, dans l'Yonne, nous n'avons pas trouvé les traces d'une lacune à ce niveau. Nous avons relevé plusieurs fois et avec détails la coupe, déjà donnée par M. Hébert (2), des carrières du Calvaire, à Joigny, dans lesquelles on peut étudier le passage des zones B et C. Nous croyons devoir reproduire ici cette coupe pour indiquer les fossiles que nous y avons recueillis en place.

COUPE DU CALVAIRE A JOIGNY.

C.	7.	Craie compacte sans silex, à rares fossiles et M. breviporus (niveau de la Chapelle)	6 »
	6.	Craie compacte sans silex, peu abordable	5 »
	5.	Lit ondulé de marne crayeuse.	
	4.	Craie un peu noduleuse à T. gracilis	2 50
		Craie blanche, sans silex, subcompacte, avec Spondylus spinosus, Terebratula semiglobosa, Terebratulina striata, T. gracilis, Cyphosoma radiatum, Dicoïdea infera, Hemiaster nasutulus, Micraster breviporus abondant	2 »
		Craie marneuse blanche, subcompacte, à Terebratulina gracilis et M. breviporus	3 50
	3.	Lit noduleux jaunâtre	» 40

(1) De Mercey. Class. du terr. crétacé. Bull. Soc. Géol. de Fr., 3e série, t. VII, p. 355,

(2) Hébert. *Loc. cit.*, coupe E, p. 29.

B.	2. Craie marneuse, blanche, compacte, fissurée, avec Ptychodus mamillaris, Inoceramus labiatus, Spondylus spinosus, Terebratula semiglobosa, Rynchonella Cuvieri et Echinoconus subrotundus	13	»
	1. Craie marneuse à lits ondulés de marne crayeuse	8	»
		44	40

Faut-il considérer le petit banc noduleux jaunâtre comme le témoin d'une émersion? Nous ne le pensons pas, surtout alors que des bancs de cette nature se retrouvent à des niveaux inférieurs en pleine craie à *Inoceramus labiatus* (1).

Nous avons dit plus haut pourquoi nous ne pensions pas que la lacune en question puisse être placée entre les zones D à *H. Icaunensis* et E à *H. planus*.

Notre intention n'étant pas d'ailleurs d'approfondir ici une question de Géologie générale, à l'étude de laquelle nous ne pouvons apporter la compétence des savants éminents qui l'éclairent de leur discussion, nous n'entrerons pas dans plus de détails à ce sujet.

Quant à la seconde lacune correspondant à la craie de Villedieu à *Micraster brevis*, dans l'une de nos précédentes publications (2) nous paraissions en avoir admis l'existence sur la foi des tableaux de M. Hébert. Toutefois, dans le même travail, nous faisions, sur l'existence de cette lacune, les réserves les plus expresses (3) et devant la Société Géologique de France (4), nous disions à propos de l'absence dans l'Yonne de la zone à *M. brevis* : « L'observation « n'est pas venue confirmer la théorie. Les couches de craie « turonienne et sénonienne se succèdent avec tant de régularité « qu'il semble y avoir eu continuité dans la formation des couches « crayeuses de l'Yonne. »

La coupe que nous avons donnée des carrières d'Armeau (route de Paris) ne peut d'ailleurs laisser de doute sur ce point. Tandis que la limite lithologique entre les deux étages est entre les bancs 3 et 4 de cette coupe, on voit la faune de la zone E s'élever dans le banc 4, et le passage du turonien au sénonien s'opère au sein d'un banc de craie blanche, compacte et légèrement marneuse,

(1) Hébert. *Loc. cit.*, coupe B, p. 27.
(2) Lambert. Notice stratig. sur l'ét. sénonien aux env. de Sens. Tableau
(3) Lambert. *Ibid.*, p. 7.
(4) Lambert. Bull. Soc. Géol. de Fr., 3e série, t. VII, p. 202.

Planche 1 bis

COUPE DES CARRIÈRES DU FOUR A CHAUX DE DRACY (YONNE)

Relevée par MM. BAZIN et LAMBERT.

Argile jaune ou brune à silex.

Echelle de 1/100

Planche II.

TABLEAU DE LA RÉPARTITION DES ÉCHINIDES DANS LES DIVERSES ZONES DE LA CRAIE DE L'YONNE

NOMS DES ESPÈCES	Étages / Assises	Turonien. À Inoc. labiatus.			À Mic. breviporus.			Sénonien. À Mic. cortestudin.			À Mic. coranguinum.				À Bel. quadrata		À Bel. mucron.	
— coranguinum, Agassiz (XII)											◎	●	●	●				
— glyphus, Schlüter																●		
— Brongniarti, Hébert																	◎	●
Hemiaster nasutulus, Sorignet			◎		●	●				●								
Nombre des espèces par zones	35	1.	6.	6.	4	6.	10.	7.	4.	10	10	6	3	4.	5.	7.	5.	5.
Nombre des espèces par assises		8.			13.			15			14.				7.		6.	
Espèces spéciales à chaque assise		2.			2.			5.			5.				2.		3.	
Espèces émigrées à des assises antérieures		0.			2.			3.			6.				2.		3.	
Espèces émigrées à des assises postérieures		6.			5.			6.			0				2		0.	
Espèces émigrées à des assises antérieures et post.		0			4			4.			3.				1.		0.	

COUPE PRISE A SAINT-JULIEN-DU-SAULT (Yonne).

Planche III.

G.

1° Craie à silex.............. 2m

9° Calcaire noduleux à tubu... 1

10° Banc dur à tubulures...... 1

42m

Echelle de 1/200e

Mic. breviporus.
— — cor-bovis.
Cardiaster pygmeus.
— granulosus.
— spec. nov.
Holaster planus.
Cyphosoma radiatum.

Planche IV

TABLEAU COMPARATIF DE LA CRAIE DE L'YONNE

Avec celle d'autres régions.

CRAIE DU NORD-EST (III)

Étage	Craie du Nord-Est (III)	Assise	Zones		Yonne	Étage
	Dièves à Inoceranus labiatus. (Mytiloïdes-plæner).	Assise à Inoceramus labiatus.	B. Z. à Echin. subrotund. (Amm. Lewesiensis ?)	[illegible] Ammonit. Requienianus / Tufau à Amm. papalis. / Craie à Inoceramus labiatus et Terebratella Carentonensis.	F² 10 Calcaire à Sphærulites patera (Radiolites cornu-pastoris.)	Angoumien.
					F¹ 9 Calcaire à Bryozoaires.	
			A. Z. à Cidaris hirudo.		E. 8 Calcaire à Ammonites Rochebruni. (Am. Requienianus, Lewesiensis, peramplus. — Mic. breviporus.)	Ligérien.
Cénoman.	Craie à Bel. plenus.		A' Z. à Belemnites plenus.		7 6 D. Marnes à Tereb. Carentonensis.	

Echelle 1/2000

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1881.

—

III

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

SÉANCE DU 9 JANVIER 1881.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et adopté. A propos de la vente des tapisseries de l'Hôtel-Dieu, dont il a été parlé à la dernière réunion, M. le président fait remarquer qu'un journal d'Auxerre, avec d'autres insinuations qu'il repousse énergiquement, a cru devoir lui imputer d'avoir critiqué cette aliénation d'objets d'art précieux. M. Challe déclare que telle n'a point été son intention. Il a simplement regretté de voir partir d'Auxerre ces belles tapisseries, ces chefs-d'œuvre de l'art à la fin du xv[e] siècle, dont M. le comte Basilewsky avait offert 30,000 fr. il y a trois ans, et qui n'ont pu être attribués à ce riche amateur parce que l'État n'a point voulu en autoriser la vente à un particulier. Si, cette année, la Commission de l'Hôtel-Dieu a pu les aliéner pour 20,000 francs, il faut se consoler de les voir partir, puisqu'elles sont destinées à l'un de nos grands musées nationaux, le musée de Cluny.

Correspondance. — M. le président donne connaissance ensuite d'une lettre par laquelle notre collègue, M. Adam de Flamare, archiviste du département des Alpes-Maritimes, à Nice, signale des découvertes d'antiquités romaines trouvées à Sougères-en-Puisaye.

Voici le passage de cette lettre qui intéresse la découverte :

En septembre 1878, me trouvant en congé dans le département et ayant été passer quelques jours au château de Guerchy, près Treigny, je fus prévenu un jour qu'il existait à Sougères des antiquités romaines récemment découvertes dans des travaux agricoles. M'étant rendu à Sougères avec M. Arthur de Guerchy, mon parent, je pus constater l'exactitude du renseignement qui m'avait été donné et voici ce que nous apprîmes :

Pendant l'hiver de 1877-1878, le sieur Morizot, de Sougères, en défonçant un champ situé à 2 kilomètres de ce village, sur la route de Thury, pour le planter en vigne, trouva les fondations d'un vaste édifice accompagnées de débris d'architecture et de tronçons de statues, ainsi que de

quelques monnaies romaines et d'autres restes. Le plan de l'édifice ne fut pas levé, et quand nous allâmes sur les lieux, le tout était déjà recouvert, et il n'y avait plus possibilité de le lever.

Toutefois, le sieur Morizot avait reconnu les restes d'une voie pavée partant de l'édifice et se raccordant probablement à 2 ou 300 mètres de là avec la voie romaine allant d'Auxerre à Entrains. L'édifice se trouvait placé au sommet d'un petit tertre situé entre cette voie et la haute colline dénudée, connue dans le pays sous le nom du Roi-Chat, et sur laquelle la tradition rapporte que Charles-le-Chauve a campé la veille de la bataille de Fontenoy.

Voici la liste des objets trouvés à Sougères :

1° Trois morceaux d'une corniche de 30 à 35 centimètres de hauteur en pierre du pays (calcaire corallien) assez grossièrement sculptée et très ornementée ;

2°. Un morceau d'une autre corniche de 20 à 25 centimètres de hauteur, motif presque semblable à celui de la corniche précédente, mais encore plus grossièrement sculptée et en pierre plus dure (calcaire oxfordien) ;

3° Fragment d'une statue représentant un guerrier : buste sans tête et sans bras, dont la partie inférieure est brisée à la hauteur de l'aine. Personnage revêtu d'une cuirasse ornée de trois pièces rondes (phalères) par devant et de trois autres par derrière, disposées à peu près en triangle, mais n'ayant pas toutes le même diamètre (le diamètre des plus grandes est de 8 centimètres environ, celui des plus petites 7 centimètres). Un vêtement plissé retombant sur le haut des épaules forme comme une sorte de collerette par devant. Sur les épaules, traces de deux petits animaux accroupis qui paraissent avoir été des lions ;

4° Pied et fragment de jambe de cheval de la même pierre et dans les mêmes proportions que le buste précédent, provenant probablement de la même statue ;

5° Fragment d'une autre statue : Buste d'homme nu sans tête et sans bras, les jambes brisées au-dessus du genou. Sur les épaules, petit manteau retombant jusqu'au milieu du dos. Nombreux coups de pioche sur la partie supérieure de la poitrine ;

6° Tête de femme coiffée d'une coiffure plate avec les cheveux tressés (Ier siècle). Le nez et la partie droite de la lèvre supérieure sont brisés ;

7° Deux petits chevaux bridés et harnachés de 15 centimètres de long environ, incomplets. C'étaient probablement des *ex-voto* ;

8° Monnaies : Une gauloise portant d'un côté un cheval, de l'autre un sanglier. 1 de Néron, 1 de Claude, 1 de Vespasien, 1 d'Hadrien et d'autres qui n'ont pu être déterminées à cause de leur mauvaise conservation ;

9° Une petite fibule de bronze d'un travail très simple et trois ardillons également en bronze.

Presque toutes ces monnaies et la fibule ont été trouvées sur l'un des côtés de l'emplacement de l'édifice, à un endroit où on trouve aussi de nombreux fragments d'ossements.

Dans le même champ, on a trouvé de nombreux fragments de tombes romaines et ceux d'un plat épais en terre très grossière, deux tronçons



de colonnes, une sorte de petite console d'encoignure en pierre grossièrement sculptée, deux bases de colonnes de 15 à 20 centimètres de haut, des débris de moulures rondes, des dalles et des pierres de taille.

Les objets cités plus haut ont tous été recueillis par nos soins et transportés au château de Guerchy.

Il serait intéressant de pouvoir continuer les fouilles sur ce point et dans les environs, car, à diverses reprises, on a trouvé des objets antiques ou des restes d'édifices autour de Sougères.

A Chauminet, hameau de cette commune, on a trouvé des restes d'édifice et des fragments carbonisés.

En 1860, on a découvert aussi à Pesselières un caveau contenant des statuettes de divinités romaines.

Je crois devoir appeler l'attention de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne sur ces découvertes, et je souhaite ardemment que la continuation des fouilles puisse amener à un résultat plus précis que celui qu'il est donné d'entrevoir d'après les objets trouvés jusqu'ici : c'est-à-dire l'existence d'un temple sur ce point à l'époque gallo-romaine, et, pour Sougères, une importance plus grande à cette époque que celle qu'on serait tenté de lui attribuer d'après la forme latine de son nom *Sueriæ*, rapportée par M. Quantin dans son dictionnaire topographique de l'Yonne.

— En dépouillant la correspondance imprimée, M. Challe signale un numéro du *Journal du Magnétisme* du mois de novembre. Ce numéro contient une notice sur son directeur, le baron Dupotet de Sennevoy, né à La Chapelle-Sennevoy, arrondissement de Tonnerre, le 2 avril 1796.

— M. le président analyse ensuite une notice insérée dans la *Revue de Champagne et de Brie* et intitulée : *Quelques preuves sur Jean Cousin*. Ce travail, publié par M. Lobet, est un résumé de ce que l'on sait aujourd'hui sur le grand artiste du XVIe siècle. Ce résumé est accompagné d'appréciations personnelles de l'auteur qui en rendent la lecture intéressante.

— Les ouvrages parvenus au bureau pendant le mois sont les suivants :

I. *Envois des Ministères*

— Journal des Savants, novembre 1880.

— Romania, t. 9, n° 86, octobre 1880.

Envois des Sociétés correspondantes.

ANGERS. — Bulletin de la société industrielle et agricole d'Angers, 1880, 1re série.

— Bulletin de la société d'études scientifiques d'Angers.

ANNECY. — Revue savoisienne, novembre 1880.

BAR-SUR-AUBE. — Revue de Champagne et de Brie, novembre et décembre 1880.

BRUXELLES. — Bulletin de la société belge de microscopie, n° 11, 1880.

DIJON. — Bulletin de la société d'horticulture de la Côte-d'Or, septembre et octobre 1880.



Draguignan. — Bulletin de la société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, t. 12.

Epinal. — Annales de la société d'émulation des Vosges, 1880.

Heidelberg. — Verhandlungen der naturalish und medicinshee vereins in Heidelberg, 1880.

Poitiers. — Bulletin de la société des antiq. de l'Ouest, 2e et 3e livraisons, 1880.

Paris. — Bulletin de la société d'anthropologie, avril-juillet 1880.

— Bulletin de la société géologique de France, 1879, nº 8.

Poligny. — Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, nos 8, 9 et 10, 1880.

Rouen. — Bulletin de la société des amis des sciences de Rouen, 1880, 1re série.

Envois divers.

— Journal du Magnétisme, novembre 1880.

— Revue d'Alsace, octobre, novembre et décembre 1880.

Don. — Il est fait don par notre collègue M. Mignot d'un diplôme sur parchemin délivré en 1769 pour la nomination de Pierre-Jean *Didet*, à une place de conseiller au bailliage d'Auxerre, en remplacement de son père.

Nominations. — M. Lelorrain, percepteur à Joigny; M. Callet, employé de banque à Auxerre ; M. Pougeois, propriétaire à Auxerre, et M. Leclerc, avoué à Avallon, sont successivement nommés membres titulaires.

Présentations. — M. Martin de Chanteloup, conseiller honoraire à la cour de Bourges, qui est venu habiter Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Bonneville et Challe. M. Henri Gallois est également présenté par MM. Challe et Rétif. Il sera statué sur ces nominations conformément au règlement.

Communications. — M. Berthelot signale la présence de silex taillés sur le thureau de Bar, territoire d'Auxerre ; il en a ramassé un certain nombre dès 1875 ; à ce propos, il est fait observer que M. Salmon, dans son *Dictionnaire archéologique*, publié dans le Bulletin de la Société, n'a pas signalé l'existence ancienne d'un dolmen qui était placé sur le même thureau et qui fut détruit en 1814 par les Autrichiens.

— M. Challe lit ensuite une notice sur la *Chronique secrète de l'abbaye de Saint-Germain* et son histoire, principalement pendant le siècle dernier, d'après un volume manuscrit qu'il a acheté il y a 20 ans et qui provenait de la bibliothèque d'un Auxerrois nommé Joux, le premier parmi nous qui ait songé à faire une collection sérieuse de documents locaux. Le volume en question est le t. VIII de cette curieuse chronique qui, suivant M. le président, existait en 1792 entre les mains de dom Rosman, dernier

prieur de Saint-Germain. Que sont devenus les autres volumes? Nul ne le sait et il serait bien intéressant de retrouver ces manuscrits qui permettraient de redresser bien des faits mal connus soit de l'histoire de l'abbaye, soit de l'histoire de la ville d'Auxerre. M. Challe passe en revue les faits analysés par le manuscrit et qui vont jusqu'en 1777. Il termine par l'éloge de dom Laporte, l'un des derniers bénédictins de Saint-Germain, qui devint principal du collége d'Auxerre et fut l'un des professeurs du maréchal Davout, comme il le devint plus tard de M. Challe lui-même, qui termine sa communication par un éloge du savant bénédictin.

Après cette lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1881.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

Correspondance. — M. le président communique à la Société la circulaire par laquelle il est annoncé que le Congrès scientifique de France aura lieu à Alger au mois d'avril. Des billets à prix réduits seront accordés aux membres de la Société qui désireraient assister à ce Congrès.

— M. Challe énumère ensuite les différents ouvrages parvenus au bureau pendant le mois et parmi lesquels il signale plusieurs brochures de notre éminent collègue M. Hébert; l'une entre autres a pour objet la structure géologique des terrains qui supportent le canal de la Manche.

Voici la liste des ouvrages reçus :

I. *Envois des Ministères.*

— Journal des savants, décembre 1880.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

ANNECY. — Revue savoisienne, 21e année, n° 12.

AVIGNON. — Bull. de la soc. d'Agriculture et d'Histoire de Vaucluse, 1881, 1re livraison.

BOURGES. — Bull. de la soc. historique du Cher, 3e série, t. II, 1re et 2e livraisons.

BREST. — Bull. de la soc. acad. de Brest, t. VI, 2e fascicule.

BRUXELLES. — Bull. de la soc. belge de microscopie, 1880, n° 9.

CHAMBÉRY. — Mém. de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie, t. VIII.

DRAGUIGNAN. — Bull. de la soc. d'agric., de comm. et d'industrie du Var, 7e série, t. IV, 3e livraison.

LAUSANNE. — Bull. de la soc. vaudoise des sciences naturelles, n° 84.

LANGRES. — Mém. de la soc. histor. et archéol. de Langres, 6 derniers

cahiers du t. I ; t. II et 1er cahier du t. III. — Bulletin de la société. — Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville, par M. Seissonnet ; Langres, 1881.

Le Havre. — Bull. de la soc. des sciences et arts, agricult. du Havre, 1880, 2e livraison.

Marseille. — Répertoire de la soc. de statistique de Marseille, t. XL, 1re partie.

Mende. — Bulletin de la société d'agr., industrie, sciences et arts de la Lozère, novembre 1881.

Nimes. — Bull. de la soc. d'étude des sciences naturelles de Nîmes, 1880, nos 8 et 9.

Orléans. — Bull. de la soc. histor. et archéol. de l'Orléanais, t. VII, no 106, 3e trim. de 1880.

Paris. — Bull. de la soc. géol. de France, t. VII, feuilles 37-41. — Statuts et règlement de la société.

Paris. — Bull. de la soc. fr. de numismatique et d'archéologie, t. I, 3e partie.

Saint-Quentin. — Bull. de la soc. indust. de Saint-Quentin, no 20, juillet 1880.

Semur. — Bull. de la soc. des sciences historiques et naturelles de Semur, 1879.

Rodez. — Bull. de la soc. des lettres, sc. et arts de l'Aveyron, no 12.

Romans. — Bull. de la soc. d'hist. ecclés. et d'archéol. religieuse des diocèses de Valence, Gap et Grenoble, 3e livraison, 1re année.

Toulouse. — Mém. de l'Acad. des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, t. II, 2e série.

III. *Envois divers.*

— Dictionnaire du bâtiment, par M. Jossier, 1er et 2e fasc.
— Revue de Champagne et de Brie, janvier 1880.
— Revue historique, t. XV, janvier-février 1881.
— Chemin de fer international de la Manche, brochure.

Budget de 1881. — M. le président présente à la Société le projet de budget de 1881. Ce budget est approuvé sans observations ; il s'élève en recettes et en dépenses à 5,918 fr. 15 c. :

BUDGET DE LA SOCIÉTÉ POUR 1881.

RECETTES

§ I. Solde de compte 1879.	1	Reliquat au 31 décembre 1880....	968	15
	2	Jetons, (mémoire).	»	»
§ II. Produits ordinaires..	3	Cotisations et diplômes pour 1880.	2600	»»
§ III. Publications........	4	Produits des publications........	300	»»
§ IV. Capitaux placés.....	5	Arrérages de rente 4 1/2..	200	»»
§ V. Recettes imprévues..	6	Allocation du Ministre...........	500	»»
	7	Subvention du Conseil général ...	1000	»»
	8	Subvention de la Ville.....	300	»»
	9	Recettes imprévues.............	50	»»
		Total des recettes......	5918	15

DÉPENSES

§ I. Publications..........	1	Bull. annuel, planches et arriéré..	3000	»»
§ II. Frais de bureau......	2	Frais de bureau..................	200	»»
	3	Garçon de salle	300	»»
§ III. Jetons..............	4	Acquisition et rachat de jetons...	400	»»
§ IV. Dépenses diverses..	5	Entretien du musée..............	600	»»
	6	Reliures.........................	100	»»
	7	Fouilles	100	»»
	8	Dépenses imprévues.............	200	»»
		Total des dépenses......	5918	15

Nominations. — MM. Henri Gallois et Martin de Chanteloup, présentés à la dernière réunion, sont nommés membres titulaires.

Dons. — M. Monceaux, au nom de M. Caillat, propriétaire à Pien, commune de Sougères-sur-Sinotte, offre à la Société, pour le Musée, une aquarelle renfermée dans un fort joli cadre en bois sculpté et représentant un projet de restauration du chœur de la cathédrale d'Auxerre.

M. Caillat avait cru y trouver le chœur de l'ancienne église de Saint-Amatre, détruite à la fin du dernier siècle, mais, vérification faite, il ne faut voir dans cette peinture que l'un des nombreux projets de restauration du chœur de la cathédrale, travail qui occupa longtemps le chapitre et fit user des flots d'encre de 1744 à 1772, car on fut longtemps sans pouvoir s'entendre, et le projet définitif ne fut exécuté que de 1767 à 1772.

Le don de M. Caillat n'en est pas moins précieux, car, outre le souvenir historique, il nous permettra de conserver au Musée le nom d'un artiste auxerrois. On lit, en effet, au bas du dessin offert : *Iconographia sanctuarii Autissiodorensis sacrario ornati.* Et de chaque côté : *J. C. Muipel, 1764. Invenit et fecit.*

Cette aquarelle est fort bien réussie et dénote chez son auteur des connaissances sérieuses.

Communications. — M. Cotteau prend la parole ensuite et fait à la Société, dans un style vif et animé, le récit du voyage accompli par lui en Espagne et en Portugal, à l'occasion du Congrès de Lisbonne, au mois de septembre dernier. Le voyage de M. Cotteau devant être inséré en son entier au bulletin de la Société, nous n'en ferons point l'analyse ici. Son récit occupe le reste de la séance et l'assemblée se sépare sous le charme de la parole de notre collègue.

SÉANCE DU 6 MARS 1881.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le président donne connaissance de la correspondance.

— M. le ministre de l'instruction publique, dans une première circulaire, annonce à la Société qu'il a décidé la création prochaine d'une Revue qui contiendra la bibliographie et l'analyse de toutes les publications scientifiques faites en France, tant en province qu'à Paris. La rédaction de cette Revue sera confiée aux membres du Comité des travaux scientifiques et historiques, qui feront une analyse détaillée des mémoires contenus dans les bulletins des Sociétés savantes. En échange de la Revue qui sera envoyée régulièrement, M. le ministre demande que chaque Société veuille bien adresser au ministère, au lieu de deux, cinq exemplaires de ses publications, afin qu'on puisse en même temps les mettre entre les mains de plusieurs rapporteurs.

La Société, consultée, décide que cinq exemplaires de son bulletin seront, à l'avenir, envoyés conformément au désir exprimé par M. le ministre.

— Par une seconde circulaire, M. le ministre de l'instruction publique annonce la réunion à Paris d'une Exposition internationale d'électricité. L'ouverture de cette exposition est fixée au 1er août prochain, et le 15 septembre suivant aura lieu l'ouverture d'un Congrès international des Electriciens. M. Berthelot est délégué pour représenter la Société à cette exposition.

— M. le Président invite les membres de la Société qui sont dans l'intention d'assister à ce Congrès à se faire inscrire. Le nom du délégué qui sera chargé de représenter la Société à ce Congrès sera ultérieurement désigné.

— M. Camille Hermelin a écrit à M. le Président une lettre par laquelle il fait part de la mort de son oncle, M. le docteur Hélie, de Saint-Florentin, membre de la Société.

Cette lettre est conçue en ces termes :

Monsieur le président,

Le facteur m'a remis ce matin, par hasard, la convocation adressée à M. le docteur Hélie, pour la réunion de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, réunion qui doit avoir lieu dimanche, 6 mars courant.

Le docteur Hélie, mon oncle, est mort le 15 juillet dernier à Montpellier, en revenant d'une saison d'eaux à Lamalou-les-Bains : il croyait y trouver la guérison, ou à défaut de la guériron, un soulagement du moins à ses longues souffrances.

Un article nécrologique parut, à cette époque, dans le journal *La Bourgogne*, et les autres journaux de l'arrondissement enregistrèrent également son décès.

Par un oubli, trop compréhensible en pareille circonstance, on ne vous prévint point, Monsieur le Président, de la perte que la Société faisait de l'un de ses membres fondateurs.

Et pourtant le docteur Hélie prenait un vif intérêt à tous les travaux de notre Société !

Médecin distingué, ayant une nombreuse clientèle, absorbé pendant longtemps par les fonctions de maire de la ville de Saint-Florentin, il n'avait pas le temps matériel d'assister aux réunions, mais il s'en dédommageait par la lecture attentive des bulletins envoyés tous les six mois.

Nul mieux que moi ne peut dire le plaisir qu'il éprouvait à la réception de ces bulletins : cloué sur sa couche par la maladie, lui dont la vie était si active, et cela pendant les deux dernières années de son existence, il essayait de faire diversion à ses douleurs par la lecture et la conversation, et bien souvent, aux heures où je lui tenais compagnie, il m'entretint des sujets traités dans les bulletins que je voyais toujours jetés çà et là sur son lit.

Je suis heureux, Monsieur le Président, d'avoir reçu cette lettre de convocation, car elle me permet de réparer l'oubli bien involontaire qui a été fait.

— M. le docteur de Smyttère, qui habite Lille, en envoyant une caisse pour le Musée, a écrit à M. le Président la lettre suivante :

Lille, le 12 février 1881.

Très honoré Président et cher Collègue,

J'ai l'avantage d'adresser, pour le Musée d'Auxerre, en la confiant aux soins de la Société des sciences, une caisse contenant quatre vases destinés à ses collections.

Deux de ces vases, en faïence d'Orléans, m'ont été demandés dans le temps, comme objets précieux ou utiles pour le Musée, et j'ai eu le plaisir de les promettre aux membres de sa Commission, dont M. Chérest faisait partie. Je désire qu'ils vous soient restés agréables ?

Les deux autres vases, espèces de *cuvettes* en agathe polie rare, que je joins aux premiers, ont, outre leur précieuse confection artistique, un intérêt historique, car on m'a assuré que c'est Napoléon Ier qui les offrit à un maire de Rouen, je ne sais lequel. Quoiqu'il en soit, j'offre ces vases à la Société scientifique d'Auxerre, pour le Musée, avec respect et inaltérable affection.

J'ai pensé, Monsieur le Président, que je ne devais plus différer cet envoi, assez modeste, car l'âge me presse, et je dois, ayant 82 ans, mettre un ordre définitif dans mes affaires et entreprises historiques, dont quelques-unes ne sont pas encore achevées, malheureusement. Le courage me reste !

Je renouvelle ici l'expression de mon dévouement de cœur à vous, cher et respecté Monsieur le Président, et à tous mes anciens honorés collè-



gues de la Société des sciences que j'ai eu le bonheur de connaître ; leur estime m'a été bien flatteuse, et leur savoir m'a été fort utile. Je garde de tout cela un souvenir toujours vif de gratitude confraternelle, en attendant le moment de quitter ce monde.

Correspondance imprimée. — La correspondance imprimée comprend les ouvrages suivants :

1° *Envoi des Ministères.*

Nouveau dictionnaire de géographie universelle par M. Vivien de Saint-Martin, 15e fascicule.

2° *Envois des Sociétés correspondantes.*

ANNECY. — Revue savoisienne, janvier 1881.

BASTIA. — Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de la Corse, 1er fascic., 1re année

BRUXELLES. — Bull. de la soc. belge de microscopie, janvier 1882.

CHAMBÉRY. — Mém. de l'Acad. des sc., lettres et arts de la Savoie, t. 8.

DIJON. — Bull. de la soc. d'horticulture de la Côte-d'Or, novembre et décembre 1880.

LILLE. — Bull. de la soc. linnéenne du Nord de la France, nos 88 à 98.

LIMOGES. — Bull. de la soc. archéol. de Limoges, t. 18.

MARSEILLE. — Mém. de l'Acad. des sciences, lettres et arts de Marseille, 1879-1880.

MACON. — Mém. de la soc. nat. de Saône-et-Loire, t. 3, nos 2 et 3.

MENDE. — Bull. de la soc. d'agr., sciences et arts de la Lozère, décembre 1880.

NIMES. — Bull. de la soc. d'études des sciences naturelles de Nîmes, octobre 1880.

PARIS. — Mém. de la soc. des antiq. de France, 4e série, t. 10.

PARIS. — Annuaire de la soc. de numismatique, 1re et 2e année.

POITIERS. — Bull. de la soc. des antiq. de l'Ouest, 4e trim. 1880.

SAINT-OMER. — Bull. de la soc. des antiq. de la Morinie, octobre à décembre 1880.

VENDÔME. — Bull. de la soc. archéol. du Vendômois, 1880, t. 9.

WASHINGTON. — Annal report of the Board... of the smithsonian institution, 1878.

3° *Envois divers.*

Revue de Champagne et de Brie, 5e année, 8e livraison.

Revue d'Alsace, t. 10, janvier, mars, 1881.

Dictionnaire des Ouvriers du bâtiment, par M. Jossier, 4e fascicule.

Parmi les publications dont nous venons de faire l'énumération, M. le Président signale particulièrement le Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Bastia, qui paraît pour la première fois. Le fondateur et président actuel de cette Société, qui compte déjà 250 membres, est M. l'abbé Letteron, notre compatriote, né à Champigny, et neveu de l'ancien archiprêtre de Tonnerre.

Présentations. — M. Léon Jolly, directeur de la succursale de la Banque de France, est présenté comme membre titulaire par MM. Belley et Challe.

— M. Maison, propriétaire, à Châtel-Censoir, est également présenté comme membre titulaire, par MM. Lefranc et Pallier. Il sera statué sur ces nominations à la prochaine réunion.

Comptes du Trésorier. — M. le Président présente, au nom du bureau. les comptes de l'exercice 1880. Suivant l'usage, une Commission spéciale est nommée pour la réception de ces comptes. Sont nommés pour en faire partie : MM. Bonneville, Limosin et Rétif.

Dons. — En outre de l'envoi de M. de Smyttère, dont il est question ci-dessus, M. le Président signale différents objets provenant du cimetière Saint-Gervais, offerts par M. Ricque. Ces objets se composent d'une boucle mérovingienne, de monnaies romaines, de bracelets en bronze et d'une jolie bouteille de pèlerin en terre noire avec deux anses.

— M. Challe signale une pièce de Charles VII, dauphin, frappée à ses armes, une de Charles VI et une de Henri V, roi de France, toutes deux frappées à Auxerre, et qui viennent de passer dans une vente parisienne; malheureusement, le prix élevé qu'elles ont atteint n'a pas permis leur acquisition pour le médailler de la Société.

— M. le Président signale encore un tuyau en pierre calcaire de 1 mètre 20 de longueur, déposé dans la cour de la Mairie, et offert par M. Auguste Maillard, qui en creusant une cave au climat des Moreaux, a trouvé la série de ces tuyaux. Ce tuyau, dont le diamètre intérieur est de dix centimètres, et les joints en ciment fort bien conservés, provient de l'ancienne conduite d'eau de la fontaine de Sainte-Geneviève, qui amenait l'eau à Auxerre avant la construction des murs de la ville, au XIIe siècle ; le creusement des fossés fit abandonner cette canalisation qui ne fut pas relevée à cette époque, et l'eau de la source fut amenée en ville, au dix-neuvième siècle, par un autre branchement.

Communications. — M. Pallier rend compte à la Société en quelques mots des fouilles qu'il continue sur le territoire de Châtel-Censoir. Il a relevé l'emplacement d'une habitation gallo-romaine, datant sans doute du règne de Constantin, puisqu'on a rencontré dans ces fouilles des monnaies de cet empereur : il signale encore un stylet, une lame de couteau, un fragment de corne de cerf, un morceau de granit provenant d'une meule antique, enfin l'anse d'une amphore portant l'empreinte du nom du potier, *Porps.*

— M. le docteur Ricque donne ensuite lecture d'une deuxième

notice sur les fouilles du cimetière Saint-Gervais, mis à découvert par les terrassements du chemin de fer.

— La séance est terminée par la lecture, faite par M. Vaudin, de la première partie de son travail qu'il a intitulé la *Sénonie*, étude sur l'histoire ancienne de la ville de Sens et de ses habitants.

Après cette lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1881.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance de mars, M. le président énumère les ouvrages parvenus au bureau pendant le mois et dont voici la liste :

I. *Envois des Sociétés correspondantes*

Annecy. — Revue savoisienne, février 1881.

Alger. — Bull, de la soc. des sciences physiques, nat. et climatologiques d'Alger, 3e et 4e trimestres 1880.

Amiens. — Mémoires de la soc. des antiquaires de Picardie, t. 9.

Beauvais. — Mémoires de la soc. académique de l'Oise, t. II, 1re partie.

Boston. — Mémoires of the Boston society of national history.

— Proceedings of the Boston society, vol. 20.

— Proceedings geology of eastern Massachussett.

Bruxelles. — Société entomologique de Belgique. Assemblée extraordinaire.

— Bull. de la soc. belge de géographie, 1880, no 3.

Cherbourg. — Mémoires de la soc. des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg, t. 22.

Clermont-Ferrand. — Mémoires de l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand, t. 21.

Colmar. — Bulletin de la soc, d'histoire naturelle de Colmar, 20e et 21e année.

Draguignan. — Bull. de l'Acad. du Var, t. 9. 1879-1880.

Le Havre. — Recueil de la soc. hâvraise d'études diverses, 1877-79.

Le Mans. — Revue histor. et archéol. du Mans, t. 8.

Lyon. — Annales de la soc. d'agriculture histoire naturelle et arts de Lyon, 1879.

Mende. — Bull. de la soc. d'agr. de la Lozère, janvier 1881.

Nantes. — Bull. de la soc. archéol. de Nantes, t. 18.

New-York. — Annals of the New-York, Academy of sciences, 1879-1880, 5e fasc.

Paris. — Annuaire de la soc. de numismatique, 1866.

— Bulletin de la soc. géologique de France, 3e série, t. 9 et table.

Philadelphie. — Proceedings of the academy of natural, society of Philadelphia, 1879.

Poligny. — Bull. de la soc. d'agr., sciences et arts de Poligny, décembre 1880 et janvier 1881.

SAINT-LOUIS. — Contributions of the archeology of Missoury, of the Saint-Louis academy.

— Transactions of the academy sciences of Saint-Louis, vol. 4, n° 1.

VESOUL. — Bull. de la soc. d'agr., sc. et arts de la Haute-Saône, n° 11, 1880. Catalogue de son musée.

II. *Envois divers.*

Revue de Champagne et de Brie, mars 1881.

Revue historique, t. 15.

Annales de la station agronomique de l'Oise, 1880, 12e livraison.

Dictionnaire des ouvriers du bâtiment, par M. Jossier, 5e livraison.

Histoire du prieuré de Jully-les-Nonains, avec pièces justificatives, par M. l'abbé Jobain, Paris, 1881.

M. le président signale encore l'apparition prochaine d'une revue historique et littéraire qui va paraitre à Auxerre, sous le titre de l'*Icauna*, sous la direction de l'un des membres de la Société, M. Truchon, qui en a envoyé le prospectus.

Il donne connaissance également d'un nouvel article de M. Monceaux, paru dans le journal *l'Art* (5 mars), à propos des gravures et des bois de Jean Cousin, que notre collègue a découvertes dernièrement.

— M. Cotteau offre à la Société la livraison 45 de la Paléontologie française (Echinodermes réguliers, feuilles 4 à 6, t. X).

Nominations. — M. Léon Jolly, directeur de la succursale de la banque de France, à Auxerre, et M. Maison, propriétaire à Châtel-Censoir, tous deux présentés à la dernière réunion, sont nommés membres titulaires.

Présentations. — M. Léon Parquin, négociant à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Chérest et Cotteau. Il sera statué sur cette nomination conformément au règlement.

Dons. — M. le président dépose sur le bureau, pour la bibliothèque de la Société, plusieurs pièces sur parchemin qui lui ont été remises par M. Mignot, et parmi lesquelles on distingue un diplôme de bachelier, datant de 1750, au nom de Chopin-Mérey; un diplôme de franc-maçon à la date de 1806 et au nom d'un militaire nommé Monnot; un traité relatant la transmission d'un office de maitre particulier des eaux et forêts à Auxerre, etc.

Communications. — M. Challe expose ensuite qu'il a reçu une demande de MM. les chanoines Cornat et Gally, à l'effet d'obtenir l'envoi des publications de la Société pour la bibliothèque du grand séminaire de Sens depuis, et y compris le 21e volume du Bulletin.

La Société, consultée, accorde pour l'avenir l'envoi du Bulletin

à ladite bibliothèque et décide que ceux des volumes parus antérieurement, depuis le tome 21, qui seraient disponibles, seront mis à la disposition de l'établissement.

— M. Vaudin présente une photographie retouchée par lui, représentant le tableau connu sous le nom d'*Artémise*, attribué à Jean Cousin et appartenant à M. Poncelet.

— M. Pallier présente différents objets trouvés dans les fouilles exécutées à Châtel-Censoir par M. Maison; c'est d'abord une lame à deux tranchants terminée par une fourche à deux dents, ce qui en fait une arme singulière et dont le modèle parait inconnu ; c'est ensuite une lampe appartenant à la belle époque de l'art gallo-romain, avec le nom de *L. anerius* incrusté.

Il présente en même temps une curieuse statuette du XV[e] siècle, trouvée au château de la Tour, près Châtel-Censoir, et représentant un seigneur ou un magistrat lisant une sentence; enfin il dépose sur le bureau un panneau en bois sculpté avec armoiries, portant la date de 1765.

— M. Quantin dépose également sur le bureau deux fragments de pierres sculptées qu'il a recueillies sur l'emplacement même d'un établissement de templiers, qui était situé dans les bois de Tourbenay près Escolives.

Voici la note que M. Quantin communique à la Société relativement à ces sculptures :

Ces sculptures ont été trouvées en 1880 dans des ruines amoncelées au milieu du bois de Tourbenay, situé commune d'Escolives, canton de Coulanges-la-Vineuse.

Il existait autrefois en ce lieu une petite commanderie de templiers dépendant de celle du Saulce, située sur la rivière d'Yonne, à 3 kilomètres plus haut. Un village s'élevait près d'une source qui est dans le bois. Il a également disparu, détruit probablement dans les invasions anglaises du XIV[e] siècle.

L'époque la plus ancienne où il est fait mention de Tourbenay est l'an 1170 (1). Il y avait alors déjà des vignes. Près d'un siècle après, en 1256, le chevalier Huet Pioche et sa femme Yolande vendirent leur important domaine de Tourbenay aux Templiers, moyennant 550 livres.

Tourbenay formait alors un village, et Gauthier Bridaine, seigneur de Bessy, en vendant en 1200 aux mêmes Templiers les hommes et les terres qu'il y possédait, recommande à ceux-ci d'obéir à leurs nouveaux seigneurs.

La terre était en franc-aleu, avec toute justice, depuis la croix qui est au grand chemin sur la montagne de Touchebœuf jusqu'à la ruelle qui mène en droite ligne du grand chemin à Tourbenay (Archives nat., Cartulaire des Templiers du Saulce, f. 5.295, carton 290, sect. nom., an 1256).

(1) *Dictionnaire topographique de l'Yonne*, par M. Quantin.



Le grand chemin dont il vient d'être fait mention était l'ancienne voie romaine d'Autun à Auxerre. Arrivant en ligne droite de Vincelles, elle traverse le hameau de la Cour-Barrée, tourne brusquement à gauche et gravit la montagne de Toucheboeuf. Des terres et des vignes la bordent des deux côtés ; la ferme qui existe aujourd'hui sur le bord du chemin est le seul reste de l'ancien Tourbenay. Au milieu du bois, qui a conservé le nom de Tourbenay, se trouve une source et non loin les vestiges d'habitation dont nous avons extrait les deux morceaux de sculpture qui ont motivé la présente note.

— M. le président, en annonçant que les sommes distribuées par le ministère de l'instruction publique aux sociétés savantes sous forme de subventions annuelles, ne seront plus données à l'avenir de la même manière, fait observer que dorénavant les publications du Bulletin devront être restreintes aux ressources strictes de notre budget ordinaire; par suite le bureau de la Société devra se montrer plus rigoureux dans l'admission et le choix des matériaux destinés au Bulletin annuel.

— M. Quantin a la parole ensuite pour donner communication de son travail intitulé : Catalogue des cartulaires qui concernent les pays composant aujourd'hui le département de l'Yonne.

— M. Mollard, en attendant un travail plus complet qu'il prépare en ce moment, donne quelques détails sur la découverte qu'il vient de faire d'un monument du culte de Bacchus à Auxerre. C'est une pierre ayant fait partie d'un stelle composé de plusieurs pièces et portant des inscriptions en caractères romains du plus beau style, remontant au second siècle au plus tard. Il donnera, à l'une des prochaines séances, l'inscription avec son interprétation, et il annonce à la Société que, grâce aux démarches de M. Lechat. membre de la Société, cette pièce, précieuse pour l'archéologie et l'histoire du pays, est devenue la propriété du Musée.

— La séance est terminée par le lecture faite par M. Vaudin d'une partie de son étude historique qu'il a intitulée : *la Sénonie*, et qui comprend l'époque romaine.

— Après quelques observations de M. Challe, suggérées à M. le président par l'exposé fait par l'auteur des expéditions sénonaises en Italie, la séance est levée.

SÉANCE DU 1er MAI 1881.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le président annonce la mort de M. Dessignolle, membre correspondant.

M. Challe lit ensuite une lettre du directeur de la nouvelle

Revue auxerroise l'*Icauna*, demandant la collaboration des membres de la Société. Sur la proposition de M. le président, la Société décide seulement qu'un abonnement sera pris en son nom.

— M. le président soumet encore à la Société une demande de souscription à la grande Bibliothèque provençale éditée à Aix-en-Provence. La Société, après en avoir délibéré, n'est point d'avis de s'engager dans la voie des souscriptions à des ouvrages qui n'intéressent pas spécialement la Bourgogne. M. le président fait observer, à cette occasion, que M. le ministre de l'Instruction publique ayant décidé que les Sociétés de province ne recevraient plus d'allocation spéciale, il y a lieu de resserrer les dépenses et d'être très circonspect dans leur vote.

— M. Challe lit encore une circulaire de M. V. Adirell annonçant la publication prochaine d'une *Histoire de l'Ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois et de ses commanderies et prieurés.* L'auteur demande qu'on veuille bien lui communiquer les documents qui pourraient exister dans notré région et l'indication de tous les lieux qui ont conservé le souvenir de saint Antoine, ermite, et de l'ordre des Antonins.

Correspondance imprimée. — La correspondance imprimée contient les ouvrages suivants dont M. le président analyse quelques-uns :

I. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Angers. — Annales de la soc. d'agriculture de Maine-et-Loire, 1880, 2e et 3e trimestre.

Annecy. — Revue savoisienne, 1881, n° 9.

Bar-le-Duc. — Bull. de la soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, tome X.

Bruxelles. — Annales de la soc. de malacologie de Belgique, t. XII et XIII, avril à octobre 1880 et 1881, 2 fascicules.

Chalon-sur-Saone. — Bulletin de la société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1881, 1er fascicule.

Dijon. — Bulletin de la société d'horticulture de la Côte-d'Or, janvier-février 1881.

Guéret. — Mém. de la soc. des sc. nat. et archéol. de la Creuse, t. IV.

Langres. — Mém. de la soc. histor. et archéol. de Langres, t. III.

Lyon. — Mém. de l'Académie des sciences de Lyon ; lettres, t. XIX ; sciences, t. XXIV.

Mende. — Bull. de la soc. d'agriculture, sciences et arts de la Lozère, mars 1831.

Metz. — Mém. de la soc. d'archéol. et d'hist. de la Moselle, t. XV.

Montbéliard. — Mém. de la soc. d'émulation de Montbéliard, 8e série, 1er volume, 2e partie.

Mons. — Annales de la soc. archéol. de Mons, t. XVI.

NIMES. — Bulletin de la société d'études des sc. natur. de Nîmes, 1880, nº 11 et 12.

PARIS. — Bull. de la soc. géol. de France, t. VII, nº 10, et t. IX, nº 3.

ROUEN. — Bull. de la soc. des sc. natur. de Rouen, 1880, 2e série.

SAINT-ETIENNE. — Annales de la soc. d'agr., industrie et sc. natur. de la Loire, t. XXIV.

SAINT-OMER. — Mémoires de la soc. des antiq. de la Morinie, t. XVI, 2e partie et bull. nº 4, 1880.

TOULOUSE. — Bull. de la soc. académique hispano-portugaise de Toulouse, t. Ier, nº 4.

VALENCE. — Bull. de la soc. d'hist. ecclésiastique et d'archéologie de Valence et Grenoble.

II. *Envois divers.*

— Dictionnaire des ouvriers du bâtiment, par M. Jossier, 3e, 4e, 5e, 6e et dernière livraison.

— Le Cabinet historique, Paris, 1880, octobre à décembre.

— Rapport sur le Concours de Coulanges-sur-Yonne, par M. de Bogard, 7 et 8, 1881.

Dons. — M. le président présente encore plusieurs gravures extraites de l'ouvrage de M. Lobet, sur J. Cousin, offertes par l'auteur pour la bibliothèque de la Société.

— M. Vaudin présente également une photogravure exécutée par ses soins et représentant le beau tableau attribué à J. Cousin et appartenant à M. Poncelet.

Nomination. — M. Léon Parquin, négociant à Auxerre, présenté à la séance d'avril, est élu membre titulaire.

Lecture. — M. Challe lit, au nom de M. Prot, la notice biographique préparée par notre collègue sur M. Bardin, professenr au collége d'Avallon, mort l'année dernière. M. Prot avait été chargé, au mois de novembre, de rédiger cette notice destinée à rappeler, dans le bulletin de la Société, le souvenir de l'un de ses membees les plus aimés et les plus dignes d'estime.

— M. Monceaux présente, au nom de MM. Loriferne et Poulain, la première partie du Catalogue des Coléoptères de l'Yonne, entrepris depuis plus de 20 ans par nos collègues et qu'ils viennent de terminer. Dans un avant-propos, dont M. le secrétaire donne lecture à l'assemblée, MM. Loriferne et Poulain font l'historique des différents travaux d'entomologie publiés depuis une trentaine d'années dans le département de l'Yonne. Le travail de nos collègues, en coordonnant et en complétant tous ces travaux, disséminés pour la plupart dans le bulletin de la Société, rendra un grand service à la science, et l'étude et la recherche des coléop-

tères deviendront ainsi faciles et attrayantes pour nos jeunes naturalistes.

Après cette lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 5 JUIN 1881.

. PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le président donne lecture à la compagnie d'une lettre de M. Vossion, consul de France à Karthoum et membre de la Société, dans laquelle M. Vossion se rappelle au souvenir de ses collègues. Dans une seconde lettre adressée à M. le président, M. Manifacier donne quelques détails sur une trouvaille de monnaies anciennes faite à Volgré, près Senan :

Le sieur Roy (Magloire), propriétaire à Volgré, a decouvert dans son jardin, à 80 centimètres environ de profondeur, un vase en terre verte vernissée; hauteur, 10 centimètres; largeur, 10 centimètres, très bombé, avec ou sans issue, mais percé au ventre d'une fente par laquelle les monnaies ont été introduites; ce vase contenait 46 pièces d'argent pesant 315 grammes.

3 pièces à l'effigie de Charles IX (1560-1574).
29 pièces à l'effigie de Henri III (1574-1589).
14 pièces de Henri III, sans effigie.

On peut faire remonter l'enfouissement desdites monnaies de 1590 à 1593, pendant les troubles de la Ligue. Toutes ces pièces existant au médailler de la Société, il est inutile d'en faire l'acquisition.

— M. le président donne encore communication d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique lui accusant réception de la lettre par laquelle il lui a été annoncé que notre collègue, M. Berthelot, avait été désigné par la Société pour la représenter au congrès des électriciens.

Correspondance imprimée. — La correspondance imprimée contient les ouvrages suivants :

I. *Envois des ministères.*

— Journal des Savants; janvier-avril 1881.
— Revue des Sociétés savantes, t. III, 2e livraison.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Angers. — Bull. de la Soc. industrielle d'Angers, 2e série 1880.
Béziers. — Bull. de la Soc. d'Etudes des sciences naturelles de Béziers. Année 1879.
Bordeaux. — Actes de la Soc. linnéenne de Bordeaux, 4e trim., t. IV.
Bruxelles, — Bull. de la Soc. belge de Microscopie, février 1881.

Chambéry. — Revue savoisienne, année 1881.

Clermont-Ferrand. — Bull. hist. et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, janvier-avril 1881.

Cette société correspond avec la nôtre pour la première fois et l'échange lui est accordé.

Dijon. — Mém. de l'Académie de Dijon, 1880.

Douai. — Bull. agricole de l'arrondissement de Douai, années 1879-80.

Cette Société correspond avec la nôtre pour la première fois.

Draguignan. — Bull. de la Soc. d'Agr. com. et ind. du département du Var, t. IV, 6e livraison.

Joigny. — Bull. de la Soc. d'Agr. de Joigny, 2e sem. 1880.

Le Mans. — Bull. de la Soc. d'Agr., sc. et Arts de la Sarthe, 1880. 3e fascicule.

Moulins. — Bull. de la Soc. d'Emulation de l'Allier, t. XVI, 2e livraison.

Nancy. — Journal d'Archéologie lorraine, 1880.

— Mém. de l'Acad. de Stanislas, t. VIII.

Oran. — Bull. de l'Acad. d'Hippone, nº 16.

Orléans. — Bull. de la soc. arch. et hist. de l'Orléanais, 4e trim. 1880.

Paris. — Annuaire de la Soc. de Numismatique pour l'année 1857.

— Bull. de la Soc. géol. de France, t. VIII, feuilles 6 à 10, et t. IX, feuilles 10 à 13.

— Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Paris, 3e et 4e fasc.. 1880.

— Bull. de la Soc. zoologique de France, 1880, 5e et 6e fasc.

Poitiers. — Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 1re trim. 1881.

Poligny. — Bul. de la Soc. d'agr., sc., et arts de Poligny, 1881, nos 2 et 3.

St-Omer. — Bull. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie, 1880.

Saint-quentin. — Bull. de la Soc. ind. de Saint-Quentin et de l'Aisne, février 1881.

Toulouse. — Bull. de la Soc. archéol. et hist. de Tarn-et-Garonne, tomes VIII et IX, 1880

Valence. — Bull. de la Soc. d'Hist. ecclés. et d'arch. de Valence, 1re année, 5e livraison.

Vienne. — Bull. de la Soc. impériale de Géographie de Vienne (Autriche), 1880.

— Bull. de la Soc. des Naturalistes de Vienne, 1877 à 1880.

III. *Envois divers.*

— Revue des travaux scientifiques, janvier à mai 1881.

— Revue historique, mai et juin 1881.

— Revue de Champagne et de Brie, avril et mai 1881.

— Revue d'Alsace, avril-juin 1881.

— Annuaire de l'Institut ethnographique, 1878.

— Lecture sur l'histoire de l'agriculture de Seine-et-Marne, par l'abbé Denis, in-8.

— L'*Icauna*, revue littéraire paraissant à Auxerre ; 2e fascicule.

— Le Comice d'Avallon, notice, par M. de Bogard.



— M. le président signale, dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1881, une notice biographique consacrée à la mémoire d'un savant qui se rattachait au département de l'Yonne par des liens de famille et qui fut jusqu'à sa mort membre de la Société des Sciences. M. Letouzé de Longuemar, qui habita longtemps la propriété des Pinabeaux, arrondissement de Joigny, débuta dans la carrière scientifique par des travaux sur la géologie de l'Yonne, qui furent fort remarqués à l'époque de leur apparition. Depuis, M. de Longuemar s'était retiré aux environs de Poitiers, et il devint l'âme des sociétés scientifiques de la contrée, notamment de la Société des Antiquaires de Poitiers, dont il fut le président à plusieurs reprises.

M. Challe, en rappelant à grands traits la vie de notre ancien collègue, invite les membres de la Société à lire la notice dont il fait l'analyse et qui est intitulé : La Vie et l'Œuvre de M. de Longuemar.

Présentation. — M. Jozan, ingénieur des ponts et chaussées, en résidence à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Cotteau.

Dons. — M. le président rappelle le don qui a été fait par M. Jozan de deux pièces trouvées à Diges et appartenant à l'époque romaine. L'une de ces deux pièces est fort rare et a été soumise à l'examen de MM. A. de Barthélemy et Salmon. Une description spéciale en sera faite.

M. Challe signale encore plusieurs médailles commémoratives des événements du commencement du siècle, offertes au musée par M. Gallot, ancien imprimeur.

Lecture. — La séance est terminée par la lecture, faite par M. Challe, de la conférence faite dernièrement par M. le docteur Regnard, docteur en médecine, et membre du conseil de la Salpêtrière. Cette conférence avait pour objet l'étude du somnambulisme et de ses effets. L'auteur a été à même de faire des études spéciales sur cette curieuse affection considérée aujourd'hui par la science comme une névrose d'une forme particulière. Les faits relatés dans cette conférence sont, ainsi que l'a dit M. le président, excessivement curieux et intéressent au plus haut point l'assemblée.

Après cette lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1881.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la session de juin étant lu et adopté, M. le Président donne connaissance de la correspondance.

— M. Berthelot, notre collègue, écrit pour annoncer l'envoi à la Société de la médaille et du diplôme d'honneur qui lui ont été accordés par la Commission de l'Exposition de 1878.

— M. Michou, notre collègue de Saint-Florentin, envoie pour la bibliothèque de la Société deux pièces historiques manuscrites ; l'une émanant du président de la Société républicaine de Saint-Florentin ; l'autre, de M. Florian de Kergolay, appréciant les événements de 1815, et qui est une lettre adressée à M. Moreau, juge de paix à Saint-Florentin.

— M. Michou entretient en même temps la Société du projet de Dictionnaire du patois du département, qui est à l'étude depuis si longtemps et pour lequel une commission a été nommée.

— M. le Dr Ricque a écrit à la Société pour lui faire deux propositions qui intéressent le Musée. Dans la première il demande que des inscriptions ou notices accompagnent chaque pièce du Musée ; ces notices, aussi succinctes que possible, devront toutefois contenir des éléments suffisants pour l'instruction du public et l'indication de la provenance des objets recueillis. Cette proposition obtient l'assentiment de l'assemblée.

Dans la même lettre, il est proposé de compléter le beau chapiteau de l'époque romaine, aux quatre angles duquel on remarque des personnages mutilés, malheureusement pour la plus grande partie. M. Ricque propose de recoler une tête sculptée qui se trouve dans le Musée ; et qui, selon lui, s'adapte parfaitement à l'un des angles du chapiteau. Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, la Société décide de laisser provisoirement les choses en l'état.

— M. le Président énumère ensuite les diverses publications offertes à la Société ou échangées contre son Bulletin, et dont voici le texte :

I. *Envois des Ministères.*

— Revue des travaux scientifiques, publiés sous les auspices du ministère de l'instruction publique ; juin 1881.

— Nouveau dictionnaire de géographie universelle, par M. Vivien de Saint-Martin, 15e fascicule.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Annecy. — Revue savoisienne, mai 1881.

Angers. — Mém. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts d'Angers, t. 21.

Autun. — Mém. de la Soc. éduenne, t. 9.

Bruxelles. — Bull. de la Soc. belge de Microscopie, mai 1881.

— Bull. de la Soc. malacologique de Bruxelles, nos 50, 69 et 85, 1881.

Dijon. — Bull. de la Soc. d'Horticulture de la Côte-d'Or, mars-avril 1881.

Marseille. — Répertoire de la Soc. de Statistique de Marseille, t. 40, 2me partie.

Mende. — Bull. de la Soc, d'Agr., Sc. et Arts de la Lozère, avril 1881.

Nantes. — Annales de la Soc. acad. de Nantes, 1880.

— Mém. de la Soc. d'Histoire, d'Archéologie et d'Histoire naturelle de Nantes, t. 5.

Nevers. — Bull. de la Soc. nivernaise, t. I, 1er fasc.

Nîmes. — Bull. de la Soc. d'Etudes des Sc. nat. de Nîmes, t. 2, 1881.

Paris. — Annuaire de la Soc. philotechnique, t. 40, 1880.

— Bull. de la Soc. géol. de Fr., 1881, 1er et 2e fascicules, t. 8, feuilles 11 à 14.

III. *Envois divers.*

— Revue de Champagne et de Brie, juin 1881.

— J. Passepont. — Avallon croquis, recueil de lithographies.

— Truchon. — *Icauna*, revue littéraire publiée à Auxerre.

Dons. — M. le Président signale un portrait qui vient d'être légué au Musée par M. Châtelain, peintre, qui s'était retiré à Chablis. Ce tableau est le portrait de son père et a figuré à l'Exposition de 1849.

— M. Vaudin offre à la Société la photographie réduite d'un plan de Vincelles et de Vincelottes, levé en 1674.

Nominations. — M. Jozan, ingénieur des Ponts et Chaussées, présenté à la séance de juin, est nommé membre titulaire.

Présentations. — M. Moreau, trésorier-payeur-général de l'Yonne, est présenté par MM. Claude et Courot; il sera statué sur cette nomination à la prochaine réunion.

Communications. — M. Molard, à propos de la notice publiée dans le Bulletin de 1880, par M. Challe, sur la situation des lépreux au moyen-âge, fait une communication, qu'il promet de compléter à l'aide de documents tirés des archives.

— M. Demay, au sujet de la trouvaille de monnaies françaises, à Volgré, signalée à la dernière séance, fait la communication suivante :

A la dernière séance de la Société, un de nos collègues, M. Manifacier a signalé la découverte d'un trésor consistant en nombreuses pièces

d'argent des règnes de Charles IX et de Henri III, trouvées dernièrement à Volgré, près Joigny.

L'époque de l'enfouissement de ce trésor pourrait, a dit M. le Président, remonter aux années 1590 ou 1591, qui ont vu la région que nous habitons si violemment agitée par les guerres de religion et de la ligue.

Je crois que l'on peut, sans témérité, admettre que ce trésor a été confié à la terre dans la seconde moitié de 1591, alors que ligueurs et royalistes, de force à peu près égale dans nos contrées, se faisaient une guerre acharnée, ravageant, pillant et brûlant réciproquement les châteaux et les villages à la portée de leurs coups.

En effet, l'émotion dut être singulièrement vive dans la vallée d'Aillant, au mois de novembre de cette même année 1591, où deux capitaines royalistes, l'un qui devait être plus tard le ministre de Henri IV, son ami et son fidèle conseiller, Sully ; l'autre, si redouté des ligueurs, le baron de Tannerre, tentèrent, par un habile coup de main, de surpendre la ville de Joigny, dont Volgré n'est éloigné que de 11 kilomètres.

Ce fait de guerre se trouve ainsi rapporté dons les mémoires de Sully (Affaires de milice, chap. III).

« Vous courûtes plusieurs périls en allant dans la vallée d'Aillant, « accompagnié que vous étiez seulement de dix gentils-hommes, outre « vos domestiques ; et même étant à Bontin, M. de Tannerre vous y vint « voir et vous communiqua une entreprise qu'il avait sur Joigny, à « l'exécution de laquelle il vous pria de le vouloir assister de soldats, et « assembler le plus de vos amis que vous pourriez, et les mener avec « vous ; ce que vous fîtes, et aviez ramassé quelques deux cents arque- « busiers, avec lesquels ayant rompu une poterne, qui ne s'ouvrait plus, « il y avait longtemps, à coups de pétard, il entra dans la ville plus de trois « cents pas. Mais ayant lors reçu une arquebusade dans la cuisse, dont « il fut porté par terre ; ses soldats ayant crié par les rues : arme, arme « et tue, tue, s'effroyèrent si fort que lui ayant aidé quelques deux cents « pas à le faire marcher, et voyant courir des gens armés par les rues, « ils le laissèrent à trente pas de la poterne, et s'enfuirent tous sans « qu'il fut jamais en votre puissance, quoique vous eussiez mis pied à « terre, de les faire retourner, et fallut qu'avec vingt hommes armés vous « rentrassiez dans la ville, pour en retirer le dit seigneur de Tannerre; « que si vous eussiez tardé un quart d'heure davantage, il était mort sans « remède, car les habitants s'étant reconnus, et par la frayeur des « vostres, ayant perdu celle qui les avait saisis au commencement, ils « s'en vinrent tous en gros à la deffence de cette poterne, auprès de « laquelle ils l'eussent trouvé. L'ayant donc ainsi retiré, rassemblé ce « que vous pûtes de soldats, et remonté à cheval, vous vous retirâtes à « Bontin, et lui se fit porter à Saint-Fargeau, et de là à Gien, dont il était « gouverneur. »

Cette action se passa le 22 novembre 1591.

Ce fut, porte une note que je trouve dans un vieux manuscrit, la compagnie du Pilori, commandée par Claude Davier, contrôleur au grenier à sel, qui fit feu sur M. de Tannerre, dans la rue Saint-Jacques. Claude

Davier fut tué dans la même rue, près de la maison de Thierry Régnier, procureur du seigneur-comte de Joigny.

— M. Molard dit quelques mots à propos de l'inscription placée sur une pierre, découverte par M. Barat, notre collègue, qui vient d'être offerte au Musée, et qui paraît provenir d'un autel dédié à Bacchus, au IIe siècle. On n'est point encore d'accord sur l'explication des inscriptions abrégées de cette pierre votive. M. Héron de Villefosse, le savant conservateur du Louvre, a promis de venir prochainement à Auxerre et d'examiner cette pièce intéressante.

— M. le Président signale dans le dernier catalogue de la vente des livres de M. Firmin-Didot, un manuscrit précieux qui a pour auteur Geoffroy de Courlon, l'annaliste du XIIIe siècle. Une notice fort bien faite accompagne le titre de cet ouvrage, qui intéresse l'histoire du monastère de Saint-Pierre-le-Vif, et dont M. Challe donne connaissance à l'Assemblée, en l'accompagnant d'observations.

Après cette communication la séance est levée.

SÉANCE DU 7 AOUT 1881.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

En l'absence du secrétaire chargé de le rédiger, la lecture du procès-verbal de la précédente séance est renvoyée à la première réunion de novembre.

Admission d'un membre titulaire: M. Constant Moreau, trésorier-payeur-général à Auxerre, présenté par MM. Claude et Courot, est admis comme membre titulaire.

— M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 11 juillet 1881, et par laquelle il nous est demandé une notice historique sur les origines de notre Société, ses travaux, les transformations qu'elle a pu subir, son organisation actuelle, ses publications, ses ressources, les distinctions honoriques dont elle a pu être l'objet.

— M. le Président se charge de transmettre à M. le Ministre la réponse aux diverses questions qui sont ainsi posées.

— Une autre circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 18 juillet, fait connaître le programme de quinze questions d'intérêt historique qui seront discutées à la réunion générale des sociétés savantes à la Sorbonne en 1882.

— M. le Président analyse les diverses publications reçues depuis le mois dernier et qui sont les suivantes :

I. *Envoi des Ministères.*

— Revue des travaux scientifiques, juillet 1881.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

AMIENS. — Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie, 1881, n° 1.

ANGERS. — Mém. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts d'Angers ; année 1879.

— Mém. de la Soc. acad. de Maine-et-Loire, t. 26.

ANNECY. — Revue savoisienne, juin 1881.

AUTUN. — Mém. de la Soc. éduenne, t. 9.

BREST. — Bull. de la Soc. acad. de Brest, t. 7.

BRUXELLES. — Bull. de la Soc. belge de Microscopie, juin 1881.

CAEN. — Bull. de la Soc. linnéenne de Normandie, 1880.

CLERMONT-FERRAND. — Bull. hist. et scient. de l'Auvergne, juin 1881.

COLMAR. — Bull. de la Soc. agric. et indust. de la Basse-Alsace, t. 14 et 15.

CONSTANTINE. — Mém. de la Soc. archéol. de Constantine, 20e année.

GRASSE. — Mém. de la Soc. archéol. et des Sc. naturelles de Grasse, t. 2, 3 et 4.

GUÉRET. —Mém. de la Soc. des Sc. nat. de la Creuse, t. 1.

LANGRES. — Bull. de la Soc. d'Hist. et Arch. de Langres, t. 2.

LA ROCHELLE. — Bull. de la Soc. linnéenne de la Charente-Inférieure, nos 2, 3 et 4, 1880.

— Bull. de la Soc. des Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis.

LAUSANNE. — Bull. de la Soc. vaudoise des Sc. nat., t. 17.

LE MANS. - Bull. de la Soc. d'Agr., des Sc. et Arts de la Sarthe, t. 1er, 1881.

MACON. — Bull. de la Soc. des Sc. nat. de Saône-et-Loire, 1881, n° 2.

MENDE. — Bull. de la Soc. dAgr., Sc. et Arts de la Lozère, mai 1881.

MONTPELLIER. — Mém. de la Soc. des Sc. et Lettres de Montpellier, année 1880.

NANCY. — Bull. de la Soc. d'Agr., des Sc. et Arts de Nancy, 1880.

NEVERS. — Bull. de la Soc. nivernaise, 3me série, t. 1.

NÎMES. — Mém. de l'Acad. de Nîmes, 1879.

PARIS. — Revue historique, juillet-août 1880.

— Bull. de la Soc. géol. de France, t. 9, feuilles 14 à 21.

SAINT-OMER. — Bull. de la Soc. des Antiq. de la Marine, t. 17.

SUISSE. — Bull. de la Soc. Murithienne du Valais, 1880, 10e fasc.

TOULOUSE. — Bull. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, t. 8, 4e liv.

TROYES. — Mém. de la Soc. acad. de l'Aube, année 1380.

WASINGHTON. — Rapport annual of the Smithsonian institution, 1879.

III. *Envois divers.*

— Journal du magnétisme.

— Revue de Champagne et de Brie, juillet 1881.

— Les instruments de pierre de l'époque des métaux, par M. de Baye.

— M. le Président donne lecture d'une lettre des membres du

bureau de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, au sujet de la publication sur la Bibliographie Bourguignonne entreprise par cette Société.

Il est décidé que cette lettre et la brochure contenant le plan de cette publication seront comuniquées à M. Quantin, qui voudra bien se charger de répondre.

— M. le Président attire l'attention de la Société plus particulièrement sur la livraison de juillet 1881, de la Revue de Champagne et de Brie, signalant certaines destructions imputables à des architectes qui,sous prétexte de restauration de vieilles églises dans le style primitif, quoique du moyen âge, font disparaître des parties plus récentes, et sacrifient de véritables chefs-d'œuvre de l'art aux prétendues besoins d'unification du style architectural. Il entretient pareillement l'assemblée de la notice contenue dans le premier fascicule 1881, du Bulletin de la Société Nivernaise, et qui est consacré au regretté et savant abbé Crosnier, dont notre pays a aussi gardé le souvenir.

Il est décidé que la suite donnée par M. Vaudin à sa publication sur le Sénonais, prendra place au bulletin.

— M. Challe, président, donne enfin lecture de sa notice sur les chroniqueurs Sénonais, Odoranne, Clarius, Geoffroy de Courlon et sur la valeur historique de ce dernier.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1881.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

M. le secrétaire donne lecture des procès-verbaux des séances des mois de juillet et août.

M. le président communique à la Société une circulaire de la Société académique de Maine-et-Loire, laquelle notifie qu'elle a été autorisée à remplacer son titre par celui d'*Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers*. L'ancienne académie d'Angers, fondée en 1685, se trouve ainsi reconstituée sous sa primitive dénomination.

Dons. — M. Ricque offre, au nom de M. Rigaud, entrepreneur, une statuette de la Vierge, en bois, trouvée dans les fouilles du cimetière Saint-Gervais.

— M. Challe met sous les yeux de la Société une photographie représentant un bas-relief sculpté qui se trouvait au-dessus d'une



maison, située rue du Château-Gaillard, et dont M. Legueux a donné, à la séance dernière, le moulage au musée. Tout fait présumer que ce morceau de sculpture remonte à l'époque gallo-romaine. Elle est particulièrement caractérisée par les tuniques des guerriers, terminées sur les cuisses par des bandelettes de cuir, et les clypeus ou boucliers obliques, armes défensives des soldats romains.

— Mlle Legros, professeur à l'École normale d'institutrices, a envoyé également pour le musée un fragment de fonte percé intentionnellement de trois trous et qui a été trouvé dans un ferrier des environs de Mézilles.

Correspondance imprimée. — M. le président donne connaissance des ouvrages qu'il a reçus et qui comprennent :

I. ***Envois des ministères.***

— Revue des Sociétés savantes, 7e série, t. 4.

— Revue des travaux scientifiques, août-octobre, 1881.

— Romania, t. 10, 1881.

— Journal des savants, mai-juillet 1881.

II. ***Envois des Sociétés correspondantes.***

AMIENS. — Mém. de l'Acad. d'Amiens, 1880.

— Soc. des Antiq. de Picardie, bull. no 2.

ANGERS. — Annales de la Soc. Sc. de Maine-et-Loire, 1881.

ANNECY. — Revue savoisienne, no 7, 1881.

BASTIA. — Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de la Corse, mars-juin, 1881.

BRUXELLES. — Bull. de la Soc. belge de Microscopie.

— Bull. de le Soc. belge de Géographie, no 6.

BUFFALO. — Bull. of the Buffallo Society of natural sciences, 1877, vol. 3, no 5.

BESANÇON. — Bull. de la Soc. d'Emul. du Doubs, 1880.

CHALONS-SUR-MARNE. — Mém. de la Société d'Agr., Sc. et Arts de la Marne, 1880-81.

CHALON-SUR-SAONE. — Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Saône-et-Loire, t. 4, no 3.

CHAMBÉRY. — Mémoires et documents de la Soc. savoisienne d'Hist. et d'Archéol., t. 19, 1881.

CHARLEROY. — Bull. de la Soc. de Charleroy, t. 8, 1881.

— Les grès-cérames de l'ancienne Belgique.

CLERMONT-FERRAND. — Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne, no 2, juillet, 1881.

COLMAR. — Revue d'Alsace, juillet-septembre, 1881.

DIJON. — Bull. de la Soc. d'Hort. de la Côte-d'Or, liv. 1 à 4, 1881.

ÉPINAL. — Annales de la Soc. d'Emul. des Vosges, 1881, et supplément.

GENÈVE. — Mém. de la Société d'Hist. et d'Archéol. de Genève, t. 20, 2e livraison.

JOIGNY. — Bull. de la Soc. d'Agr. de Joigny, 1er sem., 1881.

LA ROCHELLE. — Annales de l'Acad. de La Rochelle, 1880.

LE MANS. — Revue Hist. et Archéol. du Mans, 1er sem., 1881.

MACON. — Annales de l'Acad. de Mâcon, t. 3, 2 sem.

MENDE. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de la Lozère, juillet et août.

NIMES. — Bull. de la Soc. d'études des Sc. nat. de Nîmes, nos 3 et 4, 1881.

ORLÉANS. — Bull. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de l'Orléanais, no 108.

PARIS. — Mém. de la Soc. Géol. de France, t. 8 et 9.

— Revue Hist., 6e année, t. 16, juillet-octobre, 1881.

Bull. de la Soc. d'Anthrop., janvier et février, 1881.

— Bull. de la Soc. Zoolog. de France, 3e et 4e parties. — De la Nomenclature des Êtres organisés, in-8o, 1881.

— Annales de la Soc. libre des Beaux-Arts, 29e vol.

PHILADELPHIE. — Procednig of the Acad. of natural sciencs of Philadelphia, 1880.

POITIERS. Bull, de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 2e trim., 1881.

POLIGNY. — Bull. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts de Poligny, nos 4 et 5, 1881.

RAMBOUILLET. — Mém. et docum. de la Soc. Archéol. de Rambouillet, t. 5, 1881.

ROMANS. — Bull. d'Hist. ecclés. et d'Archéol. religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, juillet-août 1881.

ROUEN. — Bull. de la Soc. libre d'Émulation de la Seine-Inférieure, 1880 et 1881.

— Bull. de la Soc. des Amis des Sc. nat. de Rouen, 1er sem., 1881.

TOULOUSE. — Bull. de la Soc. acad. hispano-portugaise de Toulouse, 1881.

— Bull. de l'Acad. des Sc., Inscr. et Belles-Lettres de Toulouse, t. 3, 1er sem.

— Bull. de la Soc. d'Hist. nat. de Toulouse, 1880, 4e fascic.

— Bull. de la Soc. des Sc. phys. et nat. de Toulouse, t. 4, 2 liv.

VIENNE. — Newter Jahresheischt der Westpalischen provincial rincies.

III. *Envois divers.*

COTTEAU. — Échinides nouveaux ou peu connus, Paris, Baillière, 1858-1880, 16 articles.

— Congrès de Reims, 1880, in-8o.

— La Section de Géologie du Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences à Reims, in-8o. Ent., t, 9, Société géologique française, 1881.

— Congrès de Lisbonne. Notes de voyage, in-8o, Auxerre, 1881.

— Échinides fossiles de l'Algérie, par MM. Cotteau, Peron et Gauthier, 7e fascic. Étage sénonien, 1881, in-8o.

— *Revue de Champagne et de Brie*, août, septembre et octobre, 1881.

— *Journal de Bône*, 12 et 15 juillet 1881.

— Commentaire sur Procope, in-8o.

BOGARD (DE). — Rapport de la Commission de l'enseignement agricole

au concours d'Avallon, par M. de Bogard, in-8°, Auxerre, 1881, 51 p. — Rapport sur le Concours des instituteurs et des institutrices primaires, présenté à la Société des Agriculteurs de France, par le même (Ent. C. r. Soc. des Agr. de Fr., 1881), in-8°, 14 p.

— Bull. de la Soc. d'Hort. de Soissons, août-septembre 1881.

MUNSTER. — Neimter Jahresbericht der Westfälischem provincialvereins für Wissemschaftund und Kumst, 1880. Münster, 1881, in-8°.

— La Correspondance des officiers ministériels. Assurances terrestres, août 1880.

— Le mouvement économique en Portugal, par M. E. Gibert, in-8°, 1881.

L'*Icauna*, revue littéraire publiée à Auxerre.

Lectures. — Sous le titre de *Un roman d'aventures de Saint-Jérôme*, M. le docteur Ricque donne lecture d'une notice qu'il a extraite des lettres de Saint-Jérôme et qui contient une suite d'étranges événements et de curieux détails de mœurs, racontés dans la correspondance de cet illustre personnage, d'après les personnes intéressées.

— Après lui, M. Gustave Cotteau fait la relation du voyage que vient d'accomplir heureusement son frère, M. Edmond Cotteau, au travers des steppes des Sibéries russe et chinoise. Il emprunte les principaux détails de son récit à la relation qui en a été publiée par un journal français qui parait à Yeddo, la capitale du Japon, où se trouvait son frère, aux dernières nouvelles. M. Edmond Cotteau se propose de visiter le Japon à fond et peut-être se décidera-t-il à parcourir une partie des contrées mystérieuses de la Chine et du Cambodge, si, comme il l'espère, il peut s'adjoindre un compagnon pour partager ses joies et ses fatigues de voyages.

La relation de M. Cotteau est accueillie avec un vif intérêt par l'assemblée.

La séance est continuée par la lecture de M. Challe, d'une notice sur les œuvres de Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, publiées en 1826, à Bruxelles, par son frère Félix. Après cette lecture l'heure avancée fait lever la séance.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1881.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Présentation d'un membre titulaire. — M. Ferdinand Coquet, professeur d'histoire au collége d'Auxerre, est présenté par MM. Challe et Quantin.

Nomination d'un membre correspondant. — M. le président fait connaître la démission de M. Fèvre, ancien instituteur communal d'Auxerre, et aujourd'hui inspecteur primaire à la Rochelle. Sur la proposition de M. le président, M. Fèvre est nommé membre correspondant.

Nomination d un conservateur honoraire. — M. Chérest, vice-président de la Société et conservateur du Musée, fait connaître que, ne résidant plus qu'accidentellement à Auxerre, il ne saurait désormais remplir cette double fonction. M. le président explique que le Bureau de la Société et lui-même ont insisté vivement près de M. Chérest sans pouvoir le faire revenir sur cette détermination; en conséquence, l'élection d'un nouveau vice-président sera portée à l'ordre du jour de la séance prochaine. M. le président propose toutefois, et en rappelant ce qui a été fait déjà pour M. Grasset, que pour reconnaître les services si nombreux et si grands rendus par M. Chérest, la Société lui confère le titre de conservateur honoraire du Musée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Quant à la nomination d'un conservateur titulaire du musée d'Auxerre, elle ne peut être faite que par l'administration municipale d'Auxerre. La Société estime cependant que la présentation de l'un de ses membres, agréée unanimement et par le Bureau et par la Société, peut être faite à M. le Maire d'Auxerre, et M. le président est chargé de vouloir bien lui transmettre le vœu émis à ce sujet par la réunion.

Prix Crochot. — M. le président fournit à la Société quelques explications au sujet des concours pour le prix Crochot. Il serait bon que ces concours, qui n'ont pas eu lieu depuis 1872, fussent réouverts; des sommes importantes produites par les arrérages accumulés permettent de constituer des récompenses qui solliciteront de nombreux concurrents, et M. le président donne en conséquence lecture du texte suivant :

« M. Crochot, ancien conseiller de préfecture, décédé en 1826, a, par son testament, légué à M. le Préfet de l'Yonne une rente sur l'État de 200 fr. pour que tous les trois ans il fût décerné un prix à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet littéraire et moral.

« Pendant de longues années, le Concours a été régulièrement suivi et le prix décerné.

« En 1858, un arrêté du Préfet, en élargissant sagement les conditions et le sujet du Concours, a adjoint à la Commission que le testateur avait désignée, la Société des sciences historiques et naturelle de l'Yonne, pour présenter des sujets de composition et donner un avis préalable sur le mérite des mémoires présentés.

« Le dernier Concours a été ouvert en 1872 et jugé sur l'avis de la Société.

« L'année suivante, la Société a présenté des sujets de concours dont elle n'a reçu aucune réponse.

« Depuis, les arrérages de la rente paraissent s'être accumulés sans qu'aucun concours ait été ouvert.

« Ce retard a été signalé à M. le Préfet, il y a deux mois, par le président de la Société, et il lui a semblé qu'il y avait lieu à l'ouverture immédiate d'un nouveau concours.

« La Société croit devoir se joindre à cette réclamation par une délibération formelle et solliciter la reprise de concours qui seraient si utiles à l'émulation des études de la contrée. »

La Société, consultée, déclare s'associer à la rédaction qui précède et demande avec instance à M. le Préfet de vouloir bien faire droit à la réclamation ainsi formulée par M. le Président.

Décès d'un membre. — M. Cotteau, vice-président, demande la parole.

Il annonce à la Société la mort d'un de ses membres les plus zélés, M. Foucard, décédé à Auxerre à l'âge de 78 ans. M. Foucard avait recueilli de nombreux fossiles, plus particulièrement dans le terrain jurassique et crétacé des environs d'Auxerre, et il a concouru activement à la classification de la belle collection qui est dans nos vitrines. M. Foucard a voulu laisser un souvenir à notre musée; il lui donne la collection des silex taillés qu'il avait envoyée à l'Exposition de 1878, et elle conservera chez nous la disposition même que M. Foucard lui avait donnée. La mémoire de notre collègue doit donc avoir le tribut de nos regrets et de notre gratitude.

— M. Cotteau présente ensuite le travail de M. Lambert, juge suppléant à Etampes, sur le terrain turonien de l'Yonne et principalement sur l'étude des couches qui apparaissent près de Dracy. M. Cotteau y joint une note personnelle sur un oursin particulier à ce terrain. M. le vice-président dépose en même temps deux notices de M. Hébert et une autre de M. Cuvier, de la Société d'études d'Avallon, sur des questions de géologie.

— M. le président fait connaître les ouvrages adressés depuis la dernière séance par les Sociétés correspondantes:

I. — *Envoi des ministères.*

— Journal des Savants; août, septembre et octobre 1881.

— Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle, par Vivien de Saint-Martin, 17me fascicule.

— Revue des travaux scientifiques, novembre 1881.

— Romania, t. 10, juillet 1881.

II. — *Envoi des Sociétés correspondantes.*

ABBEVILLE. — Bull. de la Soc. d'Emulation d'Abbeville, 1880



AMIENS. — Bull. de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 1881, nº 2.

ANGERS. — Bull. de la Soc. d'Etudes scientifiques d'Angers, 2e fasc.

— Académie des Sc, et Belles-Letlres d'Angers, statuts.

ANGOULÊME. — Bull. de la Soc. Archéol. de la Charente, 1880.

BASTIA. — Bull. de la Soc. des Sc. Hist. et nat. de la Corse, juin et juillet 1881.

BRUXELLES. — Bull. de la Soc. belge de Microscopie, octobre 1881.

CHAMBÉRY. — Revue Savoisienne, octobre 1881.

CLERMONT-FERRAND. — Bull. hist. et scientifique de l'Auvergne, août à octobre 1881.

LAUSANNE. — Bull. de la Soc. Vaudoise des Sc. nat. t. 17, nº 86.

MONS. — Mémoires de la Soc. du Hainaut, 1880.

NANTES. — Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes, t. 19, 1880.

NEUFCHATEL. — Bull. de la Soc. des Sc. nat. de Neufchâtel, 1881.

PARIS. — Bull. de la Soc. géol. de France, t. 8, feuilles 25-31.

— Revue hist., novembre-décembre 1881.

— Bull. de la Soc. Zoologique de France, 5e vol., 1881.

— Bull. de la Soc. d'Anthropologie, février à mai 1881.

SAINT-OMER. — Bull. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie, 119e liv.

STRASBOURG. — Bull. trimestriel de la Soc. des Sc. agric. et Arts. de la Basse-Alsace, t. 5, 1881, 2e et 3e fasc.

III. — *Envois divers.*

— Revue d'Alsace, octobre-décembre 1881.

— Revue de Champagne et de Brie, novembre 1881.

— Le Monde inconnu, 3 numéros.

Parmi ces publications, M. le président signale tout particulièrement, dans le journal des Savants, une notice de M. Caro sur l'abbé Galiani, personnalité très remuante et très intéressante du siècle dernier, et aussi deux bulletins de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse, que son initiateur et promoteur, aujourd'hui son président, M. l'abbé Letteron, notre compatriote, a voulu constituer sur le modèle de la société de l'Yonne.

Communications. — Il est donné connaissance d'une lettre de l'abbé Lebeuf, datée de la Rochelle, lettre conservée à la bibliothèque de Clamecy et dont le texte nous est transmis par M. le président de la Société de Clamecy, M. Courot.

Voici cette lettre, laquelle ne porte pas d'adresse :

Monsieur,

Dans la situation où sont les choses, je vous conseille d'attendre la publication de mes mémoires historiques sur Auxerre, laquelle ne peut encore tarder que six mois pour y ramasser ce qu'il y aura sur Clamecy.

Au reste, il ne faut pas croire que j'ai dit tout ce que l'on peut savoir

sur chaque lieu, ne dressant pas une topographie. Je puis avoir à Auxerre bien des Mémoires sur votre ville, mais je n'ai pu en jouir depuis sept ans que je suis ici. Je me suis attaché principalement à la capitale de l'Auxerrois, et à l'histoire des évêques et des comtes. Vous me surprenez, de dire qu'on ne trouve rien sur Clamecy avant le xe siècle ; recourez, s'il vous plait, Monsieur, à la note que j'ai mise, page 83 de mon *Histoire de la Prise et Reprise d'Auxerre*. Vous trouverez, dans la Diplômatique, à l'an 733, le titre de Saint-Pallade où est nommé *Blimiciacus*; mais je crois qu'il dépendait de quelque bourgade voisine, puisqu'il n'est mentionné, ni dans la description diocésaine de Saint-Aunaie, ni dans celle de Saint-Lemée.

Ce serait deviner que de dire que César y est passé, et même le César qu'on dit venu à Entrains, du temps de saint Pélerin ; il faut entendre le préfet ou le juge représentant l'Empereur.

Le nom de Clamecy n'est pas unique; il y a un village qui le porte proche de Soissons. Une des tours de Bourges s'appelait autrefois la tour de Clamecy. Je crois, comme vous, que les comtes de Nevers ont joui de ce lieu du diocèse d'Auxerre, depuis qu'il est devenu considérable.

Si vous souhaitez, lorsque mes deux tomes de l'*Histoire d Auxerre* in-4° paraîtront, donner ordre à quelqu'un de m'en livrer le prix, vous l'aurez le premier et vous vous contenterez, réunissant tout ce qui peut y être parsemé sur votre ville, soit dans le corps de l'ouvrage, soit dans le précis ; je ne compte pas que ces deux volumes soient achevés d'imprimer avant la fin de l'année. Si je vais au pays et que je trouve tout ce que j'ai pu ramasser sur Clamecy, j'essayerai de vous en faire part, étant avec une considération parfaite et respectueuse, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

LEBEUF.

— M. Quantin donne lecture d'un travail qui trouvera place au bulletin et est intitulé: Recherches sur le comté d'Auxerre au xve siècle.

— M. Pallier lit également une notice au sujet d'une trouvaille, faite par lui, d'une arme du moyen-âge, sorte de sabre court, tranchant, terminé par une petite fourche, qui devait servir aux fantassins ou soldats des milices communales, pour couper le jarret des chevaux des seigneurs ou chevaliers contre lesquels ils avaient à combattre, et aussi d'une intéressante monnaie en plomb, de l'époque gallo-romaine, et portant les lettres AVT, qui sembleraient indiquer qu'elle a été frappée à Auxerre (1).

M. Ricque dit, à ce sujet, qu'il a trouvé dans le livre de M. La-

(1) Nons donnons dans la planche II le dessin de la pièce de monnaie en plomb, ainsi que celui d'une pièce gauloise trouvée au même lieu, et de l'arme dont il est question ici.



combe, garde de 1re classe du dépôt central d'artillerie, deux modèles d'armes de guerre, analogues à celle dont il est question. Ce sont des lances et des double-lances, munies de crochets, appelés *corsesques*, sorte de fourches de guerre à l'usage des aventuriers italiens du commencement du XVIe siècle, et qui ont de l'analogie avec l'arme trouvée par M. Pallier.

Le même membre expose les faits suivants :

On m'a envoyé ce matin une lettre qui m'apprend que M. le Préfet de l'Yonne et M. le maire de Merry-sur-Yonne ont autorisé l'exploitation des carrières des Belles-Roches du Saussois, pour les enrochements d'un barrage.

Cette lettre est ainsi conçue :

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté de M. le Préfet de l'Yonne, en date du 21 novembre courant, le sieur Gilotte est autorisé à occuper temporairement votre propriété, finage de Merry, pour l'extraction de la pierre nécessaire aux enrochements du barrage de Gurgy.

Signé : « Le maire de Merry. »

La propriété en question contient une des plus belles parties des curieuses et imposantes masses de rochers dits les : *Roches du Saussois*. Déjà la mine a fait sauter un côté de la roche dite le *doigt de Gargantua* et de celle de *la Cathédrale*. Elle va bientôt atteindre la *Pierre Percée*, qui surplombe la route, et qui est surmontée de deux blocs dits : *Têtes d'animaux gigantesques*.

Vous savez tous ce que sont les roches du Saussois. Elles forment, sur le bord de l'Yonne, le paysage le plus grandiose et le plus pittoresque que l'on trouve dans le département. Leur hauteur de 60 mètres, sur le bord de la rivière, leur masse énorme sur une longueur de 3 à 400 mètres, étonnent et captivent le regard. Leurs formes bizarres, leur couleur singulière, si recherchée par les peintres, les noms légendaires de leurs différentes roches, attirent les artistes, les étrangers et les savants. MM. Leymerie et Raulin les ont décrites dans la *Statistique géologique de l'Yonne*. Les géologues y étudient leurs étranges cannelures, tant verticales que horizontales, qui signalent l'action des mers et des vagues, les polypiers, les cavernes, etc. Les archéologues y ont trouvé des haches de pierre, des statuettes et des monnaies romaines. Enfin, ces roches formaient autrefois la limite de l'Auxerrois, du côté du diocèse d'Autun.

Déjà hélas, j'ai vu disparaître, par l'extraction de la pierre, la roche dite : *La roche à grillot*, du côté de Châtel-Censoir, et découronner le *doigt de Gargantua* qui était bien plus élevé qu'il

ne l'est maintenant, et à Châtel-Censoir même, la *Pierre qui tourne* a été renversée. Je vous signale donc le danger qui menace nos belles roches et vous prie de joindre l'autorité de votre vœu à ma réclamation et de demander à M. le Préfet qui, nouveau venu dans le département, ne peut connaître encore ces roches monumentales, de vouloir bien rapporter l'arrêté qui les menace.

Sur quoi, après délibération, la Société déclare adhérer à ce vœu, et prie instamment M. le Préfet d'y avoir égard.

Après cette délibération, la séance est levée.

II.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1881.

---

§ I. — *Dons en argent.*

Le Département de l'Yonne................................ 1,000 fr.
La Ville d'Auxerre, pour acquisitions et entretien du Musée. 300

§ II. — *Dons au Musée départemental placé sous le patronage de la Société.*

Mignot, propriétaire à Charbuy. — Diplôme de conseiller au bailliage d'Auxerre, délivré en 1769, et autres pièces sur parchemin.

Caillat, maire de Sougères-sur-Sinotte. — Projet de restauration de la cathédrale d'Auxerre. Aquarelle du XVIIIe siècle, signée : Muipel, 1764.

De Smyttère (D^r^), à Lille. — Deux grands vases en faïence d'Orléans. — Deux vases forme oblongue avec anneaux en bronze.

Rigault, entrepreneur à Auxerre. — Une boucle mérovingienne, monnaies romaines, bracelets en bronze et bouteille de pélerin en terre noire, tous objets provenant de l'ancien cimetière Saint-Gervais. — Statuette de la Vierge en bois sculpté trouvée au même endroit.

III

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Au 31 décembre 1881 (1).

§ I. — *Sociétés françaises.*

AISNE. . . . CHATEAU-THIERRY. Société historique et archéologique de Château-Thierry, fondée en 1864.

— LAON. Société académique de Laon, fondée en 1850.

— SOISSONS. Société archéologique et historique de Soissons, fondée en 1847.

— SAINT-QUENTIN. Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, fondée en 1825.

— SAINT QUENTIN. Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

ALGÉRIE . . Société de climatologie algérienne, rue Bruce, 7, à Alger

— CONSTANTINE. Société archéologique de la province de Constantine.

— BONE. Académie d'Hippone.

ALLIER. . . MOULINS. Société d'Emulation du département de l'Allier, fondée en 1845.

ALPES-MARITIMES. NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

AUBE. . . . TROYES. Académie d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, fondée en 1818.

AVEYRON . . RODEZ. Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

BOUCHES-DU-RHONE. MARSEILLE. Société de Statistique de Marseille, fondée en 1827.

— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

CALVADOS. CAEN. Société Linnéenne de Normandie, fondée en 1823.

(1) *Avis à MM. les Secrétaires des différentes Sociétés.* — Un certain nombre de Sociétés ne nous ayant point fait parvenir leurs publications depuis plusieurs années, nous avons dû, à notre grand regret, les rayer de cette liste et supprimer l'envoi de notre Bulletin à ces Sociétés. MM. les Secrétaires sont priés de veiller à ce que les envois qui nous sont destinés nous parviennent régulièrement, afin que nos relations n'aient à subir aucune interruption fâcheuse.

CALVADOS. CAEN. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, fondée en 1862.

— CAEN. Société française d'archéologie.

CHARENTE. ANGOULÊME. Société archéologique et historique d'Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE. LA ROCHELLE. Académie de la Rochelle, section des Sciences naturelles.

— SAINT-JEAN-D'ANGELY. Société Linnéenne de la Charente, Inférieure, fondée en 1876.

— SAINTES. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

CHER. . . . BOURGES. Société des Antiquaires du Centre.

— BOURGES. Société historique du Cher.

CORSE. . . . BASTIA. Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse, fondée en 1880.

COTE-D'OR. BEAUNE. Société d'Histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.

— DIJON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, fondée en 1725.

— DIJON. Commission archéologique de la Côte-d'Or, fondée en 1831.

— DIJON. Société de géographie.

— SEMUR. Société des Sciences historiques et naturelles de Semur.

CREUSE. . . GUÉRET. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DOUBS . . . BESANÇON. Société d'émulation du Doubs, à Besançon, fondée en 1840.

— MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.

DROME. . . ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse.

EURE-ET-LOIR. CHATEAUDUN. Société Dunoise d'Archéologie, d'Histoire, des Sciences et des Arts, à Châteaudun.

FINISTÈRE. BREST. Société Académique de Brest, fondée en 1858.

GARD. . . . NIMES. Académie du Gard, fondée en 1682.

— NIMES. Société d'études des Sciences naturelles, fondée en 1872.

GIRONDE. . BORDEAUX. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, fondée en 1662.

— BORDEAUX. Société Linnéenne, fondée en 1818.

HAUTE-GARONNE. TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France, fondée en 1831.

— TOULOUSE. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, fondée en 1746.

— Société d'Histoire naturelle de Toulouse, fondée en 1866.

— TOULOUSE. Société des Sciences physiques et naturelles de Toulouse.

— TOULOUSE. Société académique Hispano-Portugaise de Toulouse.

HAUTE LOIRE. LE PUY. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, fondée en l'An XI

HAUTE-MARNE. LANGRES. Société historique et archéologigue de Langres.

HAUTE SAONE. VESOUL. Société d Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

HAUTE-SAVOIE. ANNECY. Société Florimontane d'Annecy, fondée en 1851.

HAUTE-VIENNE. LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.

HÉRAULT . MONTPELLIER. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

— BÉZIERS Société d'études et d'Histoire naturelle.

ILLE ET-VILAINE. RENNES. Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1846.

ISÈRE . . . . GRENOBLE. Académie delphinale.

JURA . . . . Poligny. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, fondée en 1859.

— LONS-LE SAULNIER. Société d'émulation.

LOIR-ET-CHER. VENDOME. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

— BLOIS. Société des Sciences et des Lettres de Blois.

LOIRE. . . . SAINT-ETIENNE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, reconstituée en 1856.

LOIRE-INFÉRIEURE. Nantes. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inf., fondée en 1845.

— NANTES. Société académique des Sciences et des Arts.

LOIRET. . . ORLÉANS. Société archéologique de l'Orléanais, fondée en 1848.

LOZÈRE. . . MENDE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et arts, de la Lozère, fondée en 1819

MAINE-ET-LOIRE. ANGERS. Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers, fondée en 1685.

— ANGERS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fondée en 1818.

— ANGERS. Société d'études scientifiques d'Angers.

— ANGERS. Revue historique et archéologique du Maine.

MANCHE . . CHERBOURG. Société des Sciences naturelles, fondée en 1852.

— CHERBOURG. Société académique de Cherbourg, fondée en 1755.

MARNE. . . CHALONS-SUR-MARNE. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, fondée en 1798.

MARNE. . . VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François.

MEURTHE-ET-MOSELLE. NANCY. Académie de Stanislas, fondée en 1750.

— NANCY. Société d'Archéologie lorraine.

— NANCY. Société de Médecine de Nancy.

— PONT-A-MOUSSON. Société philotechnique, fondée en 1876.

MEUSE. . . . BAR-LE-DUC. Société des Lettres, Sciences et Arts.

MORBIHAN. VANNES. Société polymathique du Morbihan, fondée en 1862.

NIÈVRE . . NEVERS. Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, fondée en 1852.

— CLAMECY. Société scientifique et artistique de Clamecy.

NORD. . . . DOUAI. Société d'Agriculture, Sciences et Arts fondée en 1799.

— DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, fondée en 1851.

— LILLE. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, fondée en 1801.

— LILLE. Commission historique du département du Nord.

OISE . . . . BEAUVAIS. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

PAS-DE-CALAIS. ARRAS. Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, fondée en 1817.

— BOULOGNE-SUR-MER. Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, fondée en 1864.

— SAINT-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie, fondée en 1831.

PUY-DE-DOME. CLERMONT-FERRAND. Académie des Sciences et Lettres de Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

RHONE . . . LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

— LYON. Société d'études scientifiques de Lyon, palais des Arts.

— LYON. Société littéraire de Lyon.

— LYON. Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon.

— LYON. Société du Musée Guimet, à Lyon.

SAONE-ET-LOIRE. AUTUN. Société éduenne, fondée en 1836.

— CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon sur-Saône, fondée en 1844.

- CHALON-SUR-SAÔNE. Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, fondée en 1876.



SAONE-ET-LOIRE. MACON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon, fondée en 1805.
SARTHE . . LE MANS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, fondée en 1761.
— LE MANS. Société historique et archéologique du Maine.
SAVOIE . . . CHAMBÉRY. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, constituée en 1820.
— CHAMBÉRY. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
SEINE. . . . PARIS. Société d'anthropologie de Paris.
— — Société botanique de France.
— — Société géologique de France.
— — Société zoologique de France.
— — Société des Antiquaires de France.
— — Association scientifique de France.
— — Société philotechnique de Paris.
— — Société académique Indo-Chinoise.
— Société entomologique.
— — Société de numismatique et d'archéologie.
SEINE-INFÉRIEURE. ROUEN. Société des amis des Sciences naturelles de Rouen, fondée en 1865.
— ROUEN. Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.
— HAVRE. Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Havre.
— LE HAVRE. Société hâvraise d'études diverses.
SEINE-ET-MARNE. MEAUX. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux, fondée en 1761.
— MELUN. Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts, de Seine-et-Marne.
SEINE-ET-OISE. RAMBOUILLET. Société archéologique.
— VERSAILLES. Société d Agriculture et des Arts.
SOMME . . . ABBEVILLE. Société d'émulation d'Abbeville, fondée en 1797.
— AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie, fondée en 1836.
— AMIENS. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Somme, fondée en 1750.
— AMIENS. Société linnéenne du Nord de la France, fondée en 1866.
TARN-ET-GARONNE. MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
VAR . . . . DRAGUIGNAN. Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
— DRAGUIGNAN. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du departement du Var.
— TOULON. Société académique du Var.

VAUCLUSE. APT. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, fondée en 1863.

VIENNE. . . POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834.

— POITIERS. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, fondée en 1789.

VOSGES. . . ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges, établie en 1824.

YONNE . . . AUXERRE. Société médicale de l'Yonne, fondée en 1844.

— AUXERRE. Société centrale d'Agriculture de l'Yonne, établie en 1857.

— AUXERRE. Comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre.

— AVALLON. Société d'études d'Avallon, établie en 1860.

— JOIGNY. Société d'Agriculture de Joigny, établie en 1846.

— SENS. Société archéologique de Sens, établie en 1844.

§ II. — *Sociétés étrangères* (1).

ALLEMAGNE. (Grand duché de Bade). HEIDELBERG. Société historique et médicale de Heidelberg.

— ALSACE. — METZ. Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

— — METZ. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1834.

— — METZ. Société d'Archéologie et d'Histoire.

— — STRASBOURG. Société des Sciences, Agriculture et Arts.

— — COLMAR. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1859.

— WESPHALIE. — MUNSTER. Société Wesphalienne provinciale pour la science et l'art.

AUTRICHE . BRÜNN. (Moravie). Société des naturalistes de Brünn.

— VIENNE. Société impériale de géographie.

— — Institut géologique impérial et royal d'Autriche.

BELGIQUE . LIÈGE. Institut archéologique liégeois.

— BRUXELLES. Société malacologique de Belgique.

— — Société belge de géographie.

— — Société belge de microscopie.

— MONS. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

— MONS. Cercle archéologique de Mons.

(1) Les Bulletins pour les Sociétés étrangères sont adressés à la commission française des échanges internationaux au ministère de l'instruction publique, sauf les exceptions relatées plus bas.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. BOSTON, Mass. — Boston Society of Natural History.

— BUFFALO N. Y. V. S. A. Buffalo Society of Natural Sciences.

— CHICAGO. ILL. Academy of Sciences.

— SAINT-LOUIS. Mo. Academy of Sciences.

— NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of Arts and Sciences.

— NEW-YORK. — New-York Lyceum of Natural History.

— PHILADELPHIE, PH. — Academy of Natural Sciences.

— SALEM, Mass. Association for the Advencement of Sciences.

— WASHINGTON, Smithsonian Institution.

L'Association Smithsonienne se charge de la distribution des ouvrages adressés aux Sociétés des Etats-Unis.

ITALIE . . . MODÈNE. Académie des Sciences, Lettres et Arts.

NORWÉGE . CHRISTIANIA. Université royale de Norwège.

PRUSSE. . . KONIGSBERG. Schriften der Physikalisch Okono-mischen Gesellschaft zu Konigsberg.

SUÈDE . . . STOCKHOLM. Académie royale des Sciences de Stockholm.

SUISSE . . . GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

— LAUSANNE. Société vaudoise des Sciences naturelles.

— NEUCHATEL. Société des Sciences naturelles de Neuchâtel.

— NEUFCHATEL. Société murithienne de botanique, fondée en 1861.

§ III. — *Journaux et revues périodiques échangeant leurs publications avec celles de la Société.*

ALSACE. . . COLMAR. Revue d'Alsace, au bureau de la revue, - Colmar, place du Marché au petit détail, 18.

AUBE. . . . ARCIS-SUR-AUBE. Revue de Champagne et de Brie, chez M. Léon Frémont, imprim -éditeur, place de la Halle.

SEINE. . . . PARIS. Romania, recueil consacré à l'étude des langues et des littératures Romanes, publié par MM. Meyer et Gaston, chez M. Viewag, libraire, 67, rue de Richelieu.

— PARIS. Revue historique, 76, rue d'Assas.

— PARIS. La Correspondance scientifique, rue de la Chaussée-d'Antin, 18.

§ IV. — *Envois des Ministères.*

Journal des Savants.
Revue des Sociétés savantes des départements.
Revue des travaux scientifiques.
Revue des travaux historiques.

IV.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RECEVANT LE BULLETIN.

ALGÉRIE.

CONSTANTINE. Bibliothèque principale du cercle militaire de la Ville.

ARDENNES.

SEDAN. . . Bibliothèque du Cercle des officiers.

CÔTE-D'OR.

DIJON. . . . Bibliothèque de la Faculté des Lettres.
— Bibliothèque de la Faculté des Sciences.
— Archives de la Côte-d'Or.

SEINE.

PARIS. . . . Bibliothèque nationale.
— Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.
— Bibliothèque de l'Institut.
— Ministère de l'Instruction publique, rue de Grenelle-Saint-Germain, 10.
— Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique (4 exempl.)

YONNE.

AUXERRE . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du Collége.
— Bibliothèque de l'École Normale.
— Bibliothèque du Petit-Séminaire.
— Bibliothèque des Frères des Écoles chrétiennes.
AVALLON. . Bibliothèque de la Ville.
JOIGNY. . . Bibliothèque de la Ville.
PONTIGNY . Bibliothèque des Prêtres de Pontigny.
SENS . . . . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du grand séminaire.
TONNERRE . Bibliothèque de la Ville.

V.

LISTE DES MEMBRES
DE
LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE
AU 31 DÉCEMBRE 1881.

MEMBRES DU BUREAU.

	MM.
Président....................	A. CHALLE.
Vice-Présidents..............	A. CHÉREST.
	G. COTTEAU.
Vice-Président honoraire......	M. QUANTIN.
Secrétaires..................	H. MONCEAUX.
	A. SAVATIER-LAROCHE.
Archiviste...................	E. LORIN.
Trésorier....................	P. ANGENOUST.

MEMBRES D'HONNEUR

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : M. l'Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.
M. l'Inspecteur de l'Académie.

MEMBRES TITULAIRES (*)

MM.

1868. ANGENOUST Paul, ancien vice-président du Conseil de préfecture, à Auxerre.
1863. ANSAULT Pascal, anc. juge de paix à Bonnières (Seine-et-Oise).
1875. AUGÉ Théophile, négociant, à Auxerre.
1865. BARAT fils, à Auxerre.

(1) Le signe * avant le nom indique les membres fondateurs ; les chiffres placés en regard rappellent l'année de réception de chaque membre.

1868. BAZIN, propriétaire, à Fumerault, commune de Saint-Aubin-Châteauneuf (Yonne).
1862. BEAU, chanoine au chapitre de Sens.
1847. BELIN, ancien pharmacien à Auxerre.
1855. BERT Paul, professeur de physiologie à la Faculté des Sciences, député de l'Yonne, à Paris, rue Guy La Brosse, 9.
1874. BERTHELOT, licencié-ès-sciences, 343, rue Saint-Jacques, à Paris.
1862. BERTIN, propriétaire à Joigny.
1873. BERTIN Charles-Auguste-Flavien, agent d'assurances, à Auxerre.
1880. BEUVE, ancien directeur des contributions indirectes, à Auxerre.
1876. BIARD, professeur de dessin au collége d'Auxerre.
1868. BICHET, curé de Vallery.
1867. BIGAULT Amédée, négociant, à Auxerre.
1868. BILLAUT (l'abbé), chanoine au chapitre de Sens.
1847. BLIN, professeur honoraire, à Auxerre.
1873. BLOCH Richard, ingénieur des ponts et chaussées, à Bourges.
1863. BOGARD (de), ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1857. BONDY (comte de), sénateur, ancien préfet de l'Yonne, à Paris, rue de Montalivet, 2, et au château de la Barre, arrondissement du Blanc (Indre).
1849. BONNEVILLE, ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1865. BONNEVILLE Marcel, à Auxerre.
1847. *BONTIN (de), conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Paris, rue d'Assas, 3, et au château de Bontin.
1862. BOUCHER DE LA RUPELLE (comte Henri), trésorier payeur général, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
1855. BOUCHER DE LA RUPELLE (vicomte Paul), ancien substitut du procureur de la République, à Paris, 7, rue de l'Université.
1859. BOUCHERON, ancien agent-voyer central, à Joigny.
1867. BOULLAY, conseiller à la Cour d'Alger.
1865. BREUILLARD, docteur en médecine à Vézelay.
1880. BREUZE (de), avocat, à Auxerre.
1856. BRINCARD (baron), membre du conseil général, 4, rue Castellane, à Paris.
1877. BRAULT, juge au tribunal civil, à Auxerre.
1880. CALLET, employé de banque, à Auxerre.
1880. CAMBUZAT Alexandre, propriétaire à Seignelay.
1848. CAMPENON, docteur en médecine, à Tonnerre.
1877. CAMUS, inspecteur primaire, à Amiens.
1878. CARRÉ, curé de Taingy.
1877. CERNEAU-GOHAN, chef d'institution, à Auxerre.
1852. CHALLAN-BELVAL, percepteur, à Aisy.
1847. CHALLE, ancien maire d'Auxerre.
1866. CHALLE Jules, avoué à Auxerre.
1861. CHALLE Léon, sous-intendant militaire, à Auxerre.
1861. CHALLE Paul, juge de paix à Charny.

1870. Chanvin aîné, ancien capitaine de la garde mobile, à Chablis.
1865. Charlot, juge d'instruction, à Auxerre.
1872. Chastellux (comte Henri de) à Chastellux (Yonne.)
1879. Chateauvieux Henri de), propriétaire à Blannay.
1872. Chaudé, instituteur public, à Préhy (Yonne.)
1848. Cherest, au château de la Maison-Haute, près Bléneau.
1858. Claude Victor, adjoint au maire, à Auxerre.
1850. Clermont-Tonnerre (duc de), membre du Conseil général de l'Eure, au château d'Ancy-le-Franc.
1862. Collette, capitaine en retraite, à Saint-Sauveur.
1875. Colin, agent d'assurances, au bois de Charbuy, près Charbuy.
1870. Commines de Marsilly (le général de), à Auxerre.
1847. *Cotteau Gustave, ancien président de la Société géologique de France, juge honoraire, à Auxerre.
1868. Cotteau Edmond, ancien contrôleur des contributions, à Châtel-Censoir.
1873. Courot, procureur de la République, à Auxerre.
1873. Dejust, notaire, à Auxerre.
1877. Delaloge, propriétaire, à Châtel-Censoir (Yonne).
1877. Delebecque (Le général), à Vincelles.
1862. Demadière (baron), vice-président honoraire du tribunal civil à Auxerre.
1868. Demay Charles, licencié en droit, à Auxerre.
1869. Denormandie Ernest, sénateur, 42, boulevard Malesherbes, à Paris.
1868. Desmaisons, sous-ingénieur en retraite, à Auxerre.
1857. Dionis des Carrières, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, à Auxerre.
1880. Disson de Bays, à Sussey (Côte-d'Or).
1862. Dondenne fils, architecte du département, à Auxerre.
1848. Duché Emile, docteur en médecine, membre du conseil général, à Ouaine.
1875. Duplan, capitaine en retraite, à Monéteau.
1876. Esnou Paul-Simon, greffier de la justice de paix, à Auxerre.
1874. Esmelin, notaire honoraire, à Auxerre.
1861. Estampes (comte Th. d'), au château de Montigny, près Charny (Yonne.)
1873. Falateuf Oscar, avocat, 25, rue Saint-Roch, à Paris.
1876. Fauchereau Ferdinand, libraire, à Auxerre.
1877. Faure, secrétaire général de la préfecture de l'Oise à Beauvais.
1877. Fèvre, inspecteur primaire à La Rochelle.
1878. Flamare (de), archiviste du département, à Nevers.
1881. Coquet, Ferdinand, professeur d'histoire au Collége d'Auxerre.
1850. Fleutelot Henri, propriétaire, à Auxerre.
1875. Foex, directeur de la Station agronomique, à Auxerre.
1870. Fontaine (Louis de), propriétaire, membre du Conseil général de l'Yonne, à Fontaine, près Sens.

1874. Forestier, docteur en médecine, à Seignelay.
1860. Fosseyeux, notaire honoraire, à Cravant.
1849. *Frémy, ancien gouverneur du Crédit foncier, à Paris, rue de Provence, 124.
1847. *Gallois, ancien conseiller à la cour d'appel, 11, rue de Verneuil, à Paris.
1881. Gallois Henri, propriétare à Auxerre.
1866. Gallot Albert, imprimeur, à Auxerre.
1868. Gallot, ancien inspecteur des Forêts, à Auxerre.
1872. Garlandier René, capitaine d'artillerie, à la Rochelle.
1879. Gaucherт, négociant, à Auxerre.
Gauguet, éditeur, à Paris, 86, rue de Seine,
1877. Gémeau (Albert de), capitaine de l'armée territoriale, à Melun, 1, route de Nangis.
1876. Germette Alfred, négociant, à Auxerre.
1874. Girard, ancien notaire, à Auxerre.
1858. Grenet, docteur en médecine, à Joigny.
1819. Guichard Victor, député de l'Yonne, à Soucy, près Sens.
1877. Guillemine, secrétaire de la Mairie, à Romainville.
1872. Guillon Adolphe-Irénée, artiste peintre, à Vézelay (Yonne), et à Paris, 12, boulevard Clichy.
1863. Guinot, médecin, à Lezinnes.
1880. Guyard père, propriétaire à Auxerre,
1880. Guyard fils, à Auxerre.
1847. Hermelin, docteur en droit, ancien juge de paix, à Saint-Florentin.
1874. Hermelin Camille, à Saint-Florentin.
1873. Hérold, avocat, à Auxerre.
1848. Hottot, ancien sous-préfet, à Avallon.
1878. Hugot, vice-président du conseil de préfecture, à Auxerre.
1862. Jarry, ancien conseiller de préfect., à Paris, 17, rue de Larochefoucauld
1872. Javal, docteur en médecine, membre du Conseil général de l'Yonne, à Paris, 58, rue de Grenelle-Saint Germain.
1865. Jobert Eugène, à Arces.
1876. Jolivot, officier de l'instruction publique, ancien sous-préfet, à Monaco.
1865. Joly Charles, receveur municipal à Auxerre.
1865. Joly (l'abbé Florimond), 1, rue Cambacérès, à Paris.
1880. Joly Léon, directeur de la Banque de France, à Auxerre.
1850. Jossier, directeur de la Compagnie de navigation, à Auxerre.
1878. Jossier, sous-préfet à Pontoise (Oise).
1881. Jozan, ingénieur des ponts et chaussées, à Auxerre.
1874. Konarski Waldimir, sous-préfet, à Bar-le-Duc.
1862. Labosse, docteur en médecine, à Nitry.
1874. Labrune, architecte, à Auxerre.
1878. Lacroix Auguste, peintre à Auxerre.

1855. LAMBERT, juge-suppléant à Etampes.
1849. LAMBERT, avocat, à Auxerre.
1855. LAMBERT, propriétaire à Tanlay.
1874. LANIER, anc. secrétaire de la mairie, à Sens.
1858. LASNIER, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.
1847. *LAURENT-LESSERÉ, propriétaire à Auxerre.
1865. LAURENT, inspecteur primaire, à Joigny.
1877. LAVOINNE, ingénieur en chef, à Rouen.
1872. LEBLANC-DUVERNOY Eugène, juge à Auxerre.
1872. LEBLANC-DUVERNOY Paul, à Auxerre.
1847. *LECHAT, ancien chef de division à la préfecture de l'Yonne, à Auxerre.
1880. LECLERC avoué, à Avallon.
1880. LEFRANC, notaire à Châtel-Censoir.
1878. LEGUEUX, négociant à Auxerre.
1880. LELORRAIN, percepteur, à Joigny.
1853. LEPÈRE, député de l'Yonne, 13, boulevard Courcelles, à Paris.
1876. LEROY fils, mécanicien à Auxerre.
1876. LETTERON, professeur au lycée de Bastia (Corse).
1878. LIMOSIN, notaire honoraire, à Auxerre.
1862. LONCLAS, intendant militaire en retraite, à Auxerre.
1862. LORIFERNE, pharmacien, à Sens.
1847. LORIN, président de la Société des Architectes de l'Yonne, bibliothécaire adjoint de la ville d'Auxerre.
1850. LOUVOIS (marquis de), à Ancy-le-Franc.
1880. MAILLET, photographe, à Auxerre.
1881. MAISON, propriétaire à Châtel-Censoir.
1878 MANIFACIER Victor, négociant à Auxerre.
1851. MARIE, juge honoraire au tribunal civil, à Auxerre.
1875. MARIE, ancien procureur de la Rép. à Paris, 100, rue de Rennes.
1877. MARIOTTE, ingénieur civil, à Auxerre.
1861. MARQUOT (l'abbé), curé de Tanlay.
1868. MARTIN, secrétaire de l'inspection académique, à Laon.
1880. MARTIN DE CHANTELOUP, conseiller honoraire, à Auxerre.
1880. MARTINOT Alfred, naturaliste chamoiseur, à Auxerre.
1865. MASSOT, ancien maire d'Auxerre, membre du Conseil général.
1875. MÉRAT Henri, avocat, à Auxerre.
1865. MILLIAUX, notaire honoraire, à Auxerre.
1861. MIGNOT-PRADIER, ancien négociant à Charbuy.
1878. MOLARD Francis, archiviste du département, bibliothécaire-archiviste de la ville, à Auxerre.
1857. MONCEAUX Henri, pharmacien, à Auxerre.
1875. MONTEIX, propriétaire, à Auxerre.
1873. MOREAU, architecte de la ville, à Auxerre.
1874. MOREAU Emile, (docteur), naturaliste, 7, rue du 27 Juillet, à Paris
1881, MOREAU Constant, trésorier-payeur général, à Auxerre.
1873. MORILLON (Gaspard de), proprietaire, à l'Isle-sur-Serein.

1870. Moussu, juge, au tribunal civil à Bar-sur-Seine.
1861. Munier, ancien principal du collége, à Auxerre.
1878. Navarre, commissaire-priseur, à Auxerre.
1876. Nicolas, juge, à Chartres.
1877. Osmont, architecte, à Auxerre.
1878. Pallier Emile, propriétaire, à Châtel-Censoir.
1881. Parquin Léon, négociant à Auxerre.
1875. Passepont Jules, artiste peintre, à Auxerre.
1876. Péréladas, instituteur public, à Auxerre.
1855. Perriquet Eugène, avocat à la Cour de Cassation, 60, rue Saint-André-des-Arts, à Paris.
1855. Perriquet Gustave, ancien imprimeur à Auxerre.
1864. Péron, sous-intendant militaire à Joigny.
1858. Petit Ernest, membre du Conseil général, à Vausse, commune de Châtel-Gérard.
1871. Petit Eugène, docteur en médecine, à Pont-sur-Yonne,
1878. Petit, juge de paix, à Saint-Fargeau,
1853. Piétresson, ancien notaire, à Auxerre.
1869. Poitou (l'abbé), curé de Chassignelles, par Ancy-le-Franc.
1861. Populus, docteur en médecine, à Coulanges-la-Vineuse.
1876. Pottier Maurice, pharmacien, à Auxerre.
1847. * Poubeau, ancien pharmacien, à Auxerre.
1880. Pougeois, propriétaire, à Auxerre.
1876. Pougy, avocat, 80, rue de Grenelle, à Paris.
1852. Prot, anc. inspecteur des écoles primaires, à Auxerre.
1880. Prudot fils, à Auxerre.
1847. * Quantin, ancien archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Auxerre.
1879. Quillot Camille, docteur en médecine, à Frangey, près Lézinnes.
1869. Rabé, docteur en médecine, à Maligny.
1857. Rampont-Lechin, sénateur, 6, avenue de Breteuil, à Paris.
1869. Rathier, député de l'Yonne, à Chablis.
1852. Ravin Eugène, pharmacien à l'asile d'aliénés d'Auxerre.
1862. Remacle, Lucien, avocat, à Auxerre.
1871. Rétif Frédéric, directeur des domaines, à Troyes (Aube)
1866. Rétif, vice-président du Tribunal civil, à Auxerre.
1850. Ribière, sénateur, à Auxerre.
1857. Richard, ancien libraire, à Auxerre.
1880. Richard fils, receveur d'enregistrement, à Vermenton.
1847. * Ricordeau (L'abbé), à Auxerre.
1880. Ricque, médecin major au 82e de ligne, à Auxerre.
1861. Roché Louis, docteur en médecine, à Toucy.
1859. Rochechouart (Comte de), propriétaire, au château de Vallery.
1873. Rouillé Georges, imprimeur, à Auxerre.
1862. Rousseau, ancien notaire, à Courtenay (Loiret).
1880. Rousseau, directeur-médecin en chef de l'asile départemental d'Auxerre.

1862. Roux Anatole, propriétaire, à Paris, 14, avenue de la reine Hortense.
1870. Roux, architecte à Auxerre.
1847. *Sallé, ancien pharmacien, à Auxerre.
1855. Salmon, avocat, à Paris, 29, rue Lepeletier.
1874. Sainte-Anne (Albert de) à Champvallon, par Joigny.
1860. Savatier-Laroche, avocat, à Auxerre.
1867. Soufflot Jules, ancien administrateur des messageries nationales, à Paris, rue des Mathurins, 37.
1856. Tambour Ernest, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, à Paris, 41, boulevard Haussmann.
1869. Tanlay (marquis de), cité Martignac, à Paris, et au château de Tanlay.
1850. Tartois, ancien directeur des mines, à Senan.
1861. Textoris, ancien membre du Conseil général, au château de Cheney.
1876. Tissier, imprimeur à Joigny.
1880. Truchon fils, à Vincelles.
1878. Uzanne Octave, homme de Lettres, 69, rue Bonaparte, à Paris.
1878. Uzanne Joseph, homme de Lettres, 65, rue des Feuillantines, à Paris.
1877. Vallier, avocat, à Auxerre.
1879. Vaudin, peintre dessinateur à Auxerre.
1863. Vincent Emile, au château de Montfort, par Montigny-la-Resle.

MEMBRES LIBRES

1871. Balacey (l'abbé), curé de Vinneuf (Yonne).
1850. Billeau, ancien instituteur, à Villiers-Saint-Benoit.
1868. Brun, professeur, à Auxerre.
1857. Meunier, sculpteur, à Vézelay.
1864. Michou, chef d'institution, à Saint-Florentin.
1853. Mouillot, instituteur.

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

1859. Ancelon, docteur en médecine, à Dieuze (Meurthe).
1863. *Artigues, docteur en médecine, à Nice (Alpes-Maritimes.
1863. Aspol, chirurgien-major au 89e de ligne.
1861 *Barranger, (l'abbé), curé de Villeneuve-le-Roi-s-Seine (S-et O.)
1870. *Baudiot, notaire à Mâcon.
1869. *Bayle, professeur de paléontologie à l'École des Mines.
1866. *Beltrémieux Edouard, membre de la Société géologique de France, conservateur du Musée de la Rochelle.

(1) Le signe * avant le nom indique les membres correspondants qui reçoivent le Bulletin et paient une cotisation annuelle de six francs. Les membres qui désirent recevoir le Bulletin doivent adresser cette cotisation à M. le Trésorier avant le 1er mars de chaque année.



1855. *BÉNARD, directeur des contributions indirectes, à Coutances.
1861. BERTHERAND, docteur en médecine, à Poligny (Jura).
1870. BERTHUEL Jean-Baptiste, pasteur, à Arbois (Jura).
1879. BERTRAND Arthur, vice-président de la Société archéologique du Mans, ancien conseiller de préfecture, au Mans.
1868. *BIOCHE, secrétaire de la Société géologique de France, à Paris, rue de Rennes, 57.
1849. BLANCHE Isidore, vice-consul de France à Tripoli de Syrie.
1856. BULLIOT Gabriel, membre de la Société Eduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
1856. BURE (De), ancien président de la Soc. d'Emulation, à Moulins.
1877. CACHARD (DE), professeur à Bruxelles (Belgique).
1867. *CAILLETET, pharmacien, à Charleville (Ardennes).
1861. CAMBUZAT, inspecteur général des ponts et chausséesen retraite, à Paris.
1855. CARLET Joseph, ingénieur à Saulieu (Côte-d'Or).
1865. CHATEAU, conducteur des ponts et chaussées, à Auxerre.
1861. CONSTANT-REBECQUE (de), président de la Société des Sciences de Poligny (Jura).
1854. COQUAND, professeur de géologie, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
1879. CROIZIER (le marquis de), président de la Société Indo-Chinoise, à Paris.
1857. DANTIN, chef d'escadron d'état-major, en Algérie.
1863. DAVOUT (Le général), duc d'Auerstaedt, à Orléans.
1874. DEFRANCE Gustave, chef de bureau à la préfecture de la Seine, à Paris.
1864. DELAPLACE, évêque de Pékin (Chine).
1863. DE SMYTTÈRE, docteur en médecine, à Lille.
1863. *DESNOYERS, membre de l'Académie des incriptions, bibliothécaire du Muséum, à Paris.
1847. *DÉY, ancien conservateur des hypothèques, à Laon (Aisne.)
1866. DOUCET Camille, membre de l'Académie française, à Paris.
1871. DUBOIS, Ernest, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
1847. DUPIN, docteur en médecine, à Ervy (Aube).
1857. DUPLÈS-AGIÉ, archiviste-paléographe, à Paris, rue Saint-Dominique, 28.
1864. *EBRAY, géologue, ingénieur du chemin de fer du Bourbonnais, à Tarare (Rhône).
1859. FLANDIN, substitut de procureur de la République, à Paris.
1863. FRANCHET, naturaliste, au château de Cheverny (Eure-et-Loire).
1849. FRÉMY Charles, docteur en médecine, à Paris, rue de Berlin, 9.
1856. FROMENTEL (de), docteur en médecine à Gray (Haute-Saône).
1847. GARNIER, archiviste du département, à Dijon.
1852. GAUDRY Albert, membre de la Société géologique de France, à Paris.
1869. *GAUTHIER, professeur au lycée, à Marseille, 7 boulev. du Nord.
1854. GERMAIN-DE-SAINT-PIERRE, docteur en médecine, à Paris.

1859. GIGOT Léon, docteur en médecine, à Levroux (Indre).
1871. *GILLET, inspecteur des écoles primaires, à Clamecy.
1847. GIRARD DE CAILLEUX, ancien inspecteur du service des aliénés de la Seine, à Paris.
1851. GIRARDOT (Baron de), ancien secrétaire-général de préfecture.
1872. GIRAUT, médecin-adjoint, à l'Asile des Aliénés de Quatremarres, près Rouen.
1854. GRENIER, professeur de botanique, à Besançon (Doubs).
1849. *GUERNE (Baron DE), à Douai (Nord).
1868. *GUÉRIN-DEVAUX Paul, procureur de la République, à Chartres.
1865. *GUINAULT, censeur au lycée de Troyes (Aube).
1872. *HABERT, ancien notaire, à Troyes (Aube).
1872. HATIN Eugène, homme de lettres, à Paris, rue Monsieur le Prince, 7.
1848. *HÉBERT, professeur de géologie à la faculté des Sciences, à Paris, 10, rue Garancière.
1872. *JARRY, recteur de l'Académie, à Rennes.
1861. *JEANDET Abel, docteur en médecine, à Verdun-sur-Saône.
1870. JOLY Henri, professeur à la faculté des lettres, à Paris.
1862. JOUAN, sculpteur à Rouen.
1863. LANCIA DI BROLO (Le duc), à Palerme (Sicile).
1867. *LENOIR François, archiviste du matériel du chemin de fer de Lyon, à Paris, 1, rue de Lyon.
1867. *LORET-VILLETTE, pharmacien à Sedan (Ardennes).
1851. *LORIÈRE (de) Gustave, géologue, au château de Chevillé, par Brulon (Sarthe).
1866. *LORIOL (Perceval de) Charles-Louis, membre de la Société géologique de France, à Frontex, par Genève (Suisse).
1863. *MABILE, licencié ès-lettres, professeur au lycée de Bastia (Corse)
1863. MARCHAND (le docteur Léon), rédacteur de la *Revue médico-chirurgicale*, à Paris.
1848. MICHELIN, membre de la Société géologique de France, à Paris.
1864. MOREAU, maitre-adjoint à l'Ecole normale, à Melun.
1861. OGIER DE BAULNY, membre de la Société entomologique de France, à Coulommiers (Seine-et-Marne).
1849. D'ORBIGNY Charles, aide-professeur au Muséum d'histoire naturelle, membre de la Société géologique de France, à Paris.
1872. *PAPAREL, percepteur à Mende (Lozère).
1858. PASSY Antoine, membre de la Société géologique de France, à Paris.
1877. *PINEL, propriétaire, à Gonesse (Seine-et-Oise).
1874. *POTIER, ingénieur des Mines, à Paris, 1, rue de Boulogne.
1864. *POULAIN, maître-adjoint, à l'Ecole normale de Versailles.
1863. *POUY, ancien commissaire-priseur, à Amiens.
1847. *PRISSET, numismate, à Dijon.
1866. PRIVÉ Clément, ancien employé des ponts-et-chaussées à Paris.
1866. *RAJAT Jean-Pascal, capitaine au 32e de ligne.

1852. RAULIN Victor, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, à Bordeaux.
1852. RAY Jules, pharmacien, membre de la Société académique de l'Aube, à Troyes.
1873. RIVIÈRE Emile, docteur médecin, à Menton.
1860. ROUSSELOT, inspecteur des Forêts, à Mâcon.
1865. *SALOMON, employé au chemin de fer, à Saint-Etienne (Loire).
1868. SAPORTA (comte de), géologue à Aix.
1861. SERVAIS, directeur des contributions indirectes, à Mâcon.
1861. SIROT, ancien professeur, à Dijon, (Côte-d'Or).
1860. SOLAND (Aimé de), président de la Société linnéenne de Maine-et-Loire, à Angers, 32, rue de l'Hôpital.
1848. SOULTRAIT (comte Georges de), trésorier général, à Besançon.
1863. SPIERS père, à Oxford (Angleterre).
1871. TEILLEUX, docteur en médecine, au Mans (Sarthe).
1852. VIGNON, directeur du dépôt des Cartes au Ministère des travaux publics à Paris.
1870. *VILLETARD DE LAGUÉRIE, substitut du procureur général, à Paris.
1864. VIVIEN DE SAINT-MARTIN, géographe, 11, rue Saint-Antoine, à Versailles.
1879. VOSSION Louis, membre de la Société de Géographie de Paris, Consul de France à Karthoum.

MEMBRES DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE 1881

1862. DESSIGNOLLES Gustave, chimiste, à Paris.
1847. FOUCARD, opticien, à Auxerre.
1848. LONGPERIER (De) membre de l'Académie des Inscriptions.
1865. MARCHANT Louis, docteur en médecine, conservateur du Musée d'histoire naturelle à Dijon.
1858. BOREAU, pharmacien, directeur du jardin botanique, président de la section des Sciences naturelles de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
1863. CHEVALIER Emile, homme de lettres, à Paris.
1847. GALLOT Charles, père, à Auxerre.



QUATRIÈME PARTIE

I

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XXXV[e] VOLUME, 4[e] DE LA III[e] SÉRIE.

II

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE 25[e] VOLUME, 4[e] DE LA 3[e] SÉRIE.



A. CHALLE. — Chronique secrète de Saint-Germain d'Auxerre. Les cent dernières années de cette abbaye, I, 5.
A. CHALLE. — Les Chroniqueurs sénonais du moyen-âge, Odoranne, Clarius et Geoffroy de Courlon. De la valeur historique de Geoffroy de Courlon, I, 77.
A. CHALLE.— Les Voies publiques en France et spécialement en Bourgogne jusqu'en 1790, I, 178.
A. CHALLE. — Les Œuvres de Michel Lepelletier publiées en Belgique, en 1826, par son frère, I, 196.
G. COTTEAU. — Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Session de Lisbonne. II, 4.
G. COTTEAU. — Note sur les Echinoconus turoniens de la carrière de Dracy, II, 166.
C. JOLIVOT. — Numismatique tonnerroise, I, 188.
C. JOLIVOT. — Un Manuscrit de la bibliothèque de Tonnerre, I, 194.
J. LAMBERT. — Note sur l'Étage turonien du département de l'Yonne, II, 135.
LORIFERNE et POULAIN. — Catalogue des Coléoptères du département de l'Yonne, II, 58.
E. PALLIER. — Objets antiques trouvés à Châtel-Censoir, I, 204.
PROT. — Louis-Alfred Bardin, ancien professeur au collége d'Avallon, I, 152.
Max. QUANTIN. — Catalogue des Cartulaires qui concernent les pays du département de l'Yonne, I, 60.
Max. QUANTIN. — Le Comté d'Auxerre au XV[e] siècle, I, 208.
D[r] RICQUE. — Sépultures et Objets funéraires découverts à Saint-Gervais, 2[e] article, I, 22.
D[r] RICQUE. — Un Roman d'aventures de Saint-Jérôme, I, 247.
E. VAUDIN. — La Cathédrale de Sens, I, 26.
E. VAUDIN. — Le Pays sénonais, son histoire avant et après la domination romaine : ses monuments et son diocèse, I, 91.
E. VAUDIN. — Les Trésors d'art de Sens, I, 160.

III

TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE XXXVI[e] VOLUME, 4[e] DE LA 3[e] SÉRIE.

I. — *Sciences historiques.*

II. — *Sciences naturelles.*




Princeton University Library
32101 076523776

